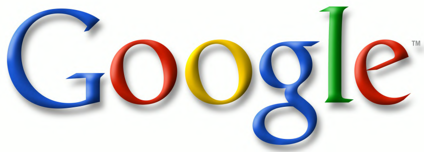

Google





HISTOIRE DE FRANCE.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
DURAND, rue du Foin, au Griffon.
CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or,
DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

HISTOIRE
DE FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE FRANÇOISE
DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

1127

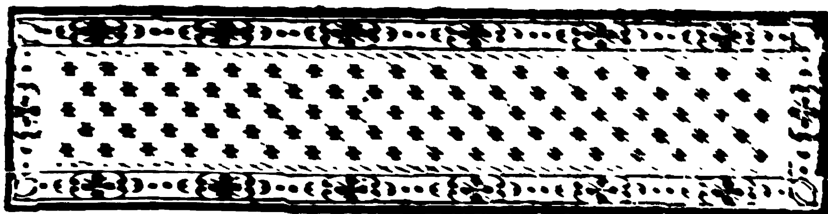
TOME QUATRIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1179 *jusqu'à* 1285.



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LV.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



SOMMAIRE

DU REGNE

DE PHILIPPE AUGUSTE.

PHILIPPE AUGUSTE est appellé Dieu-donné, & pourquoi. A quel âge il commença de regner. Par quelles actions il signala le commencement de son regne. Il fait arrêter tous les Juifs, & leur ordonne de sortir de Paris, & de quelques autres villes. Il fait aussi recherche des hérétiques. Quel fut le systême de son gouvernement. Jalousie entre les grands de la cour. La reine sa mere se retire, & pourquoi. Elle demande la protection du roi d'Angleterre. Le roi épouse Elisabeth de Hainaut, qu'il fait couronner à saint Denys. Il a une conférence avec le roi d'Angleterre. Prudence de ce jeune prince. Il consent au retour de la reine sa mere, & à quelles conditions. Estime que le roi d'Angleterre conçut pour lui. Il tâche inutilement de l'engager dans une guerre contre l'empereur. Différends entre le roi & le comte de Flandre. Le roi entre en Bourgogne où il fait diverses expéditions. On parle d'accommodement: il est conclu & rompu peu après. Pretention du roi à l'occasion de la mort de la comtesse de Flandre. Le comte se met en état de s'y opposer. Il fait le siége de Corbie, & le leve. Il assiége ensuite Betisi, qu'il abandonne aussi à l'approche du roi. Ce prince de son côté va assiéger Amiens. Machines de guerre alors en usage en France. Le comte de Flandre défie le Roi à la bataille, & se retire pour ne pas la livrer. Il obtient ensuite une treve qui est suivie de son accommodement. Affaires d'Angleterre. Mort du jeune roi Henri,

Entrevûe du Roi son pere avec le roi de France, pour régler le douaire de la reine Marguerite. Les Brabançons défaits en France. Ce que c'étoit que ces troupes. La ville de Paris pavée, & le bois de Vincennes entouré de murailles. Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du mariage du prince Richard avec la princesse Alix. Autre sujet de querelle à l'occasion de la mort du duc de Bretagne. Autre touchant l'hommage de Richard pour la Guienne & pour le Poitou. On arme de part & d'autre. Le roi porte la guerre au-delà de la Loire, & assiége Châteauroux. Henri vient au secours, & l'on conclut une treve. Naissance d'un prince de France nommé Louis. Mauvais état de la Palestine. Les princes chrétiens se resolvent à une nouvelle croisade. Difficultés qui en retardent l'exécution. Embarras où se trouve le roi de France. Ses différends avec l'Angleterre sont sursis. Et les deux rois prennent la croix. Ordonnances des deux rois dans leurs états. Mécontentement qu'en eurent quelques ecclésiastiques. Trait de prudence du roi Philippe Auguste dans cette occasion. Bisarreries de Richard d'Angleterre, qui penserent rompre la croisade. Le roi se met en campagne pour protéger contre lui le comte de Toulouse. Courses du roi d'Angleterre sur les frontieres de France. Les deux rois traitent de nouveau sans pouvoir s'accorder. Richard ne laisse pas de faire hommage à la France pour les pays d'en-deçà de la mer. Il est excommunié par le légat du pape, qui meurt peu après. Le nouveau légat s'entremet d'accommodement entre les deux rois. Conférence à ce sujet. Griefs du roi de France. Réponse du roi d'Angleterre. Menace faite à Philippe Auguste par le légat, relevée par ce prince avec hauteur. Emportement de Richard. La négociation étant rompue, le roi marche à la tête de son armée dans le Maine. Il en surprend la capitale. Il marche ensuite vers Tours, & fait en chemin diverses expéditions. Prise de cette capitale, qui oblige le roi d'Angleterre à recevoir la loi du vainqueur. Conditions de l'accommodement. Accident qui arrive aux deux rois. Mort du roi d'Angleterre. Richard lui succede à la couronne, & traite avec le roi de France. Préparatifs de ces deux princes pour le voyage de la Palestine. Ils jurent de nouveau la paix entre les deux royaumes. Philippe choisit la reine Adelaïde sa mere & l'archevêque de Reims pour gouverner l'état en son absence. Leurs

armées se joignent à Vezelai dans le duché de Bourgogne, & se séparent à Lyon pour aller s'embarquer. Arrivée des deux rois en Sicile; où ils sont obligés de séjourner. Combat entre les Anglois & les Messinois. Richard fait planter son étendart sur les murailles de Messine. Philippe donne ordre de l'en arracher, & de mettre celui de France à la place. Accommodement des deux rois. Ils font des reglemens pour empêcher les désordres dans leur camp. On parle de nouveau du mariage d'Alix avec Richard. Le roi d'Angleterre se défend d'y consentir, & pourquoi. Le roi se rend à ses raisons, & se désiste entierement de ce mariage. Traité conclu ensuite avec Richard. Le roi s'embarque pour la terre-sainte. Etat des affaires en ce pays-là. Le roi de Jérusalem assiége la ville d'Acre. Forces de l'armée chrétienne. Le roi de France y arrive, & prend son quartier devant Acre. Le roi d'Angleterre y arrive aussi. Nouvelle brouillerie entre ces deux princes. Ils ne laissent pas de dissimuler. Ils se font ensuite chacun un parti sous main, & éclatent enfin ouvertement l'un contre l'autre. Une maladie leur donne lieu de se réconcilier. On attaque la ville assiégée. Large brêche faite aux murailles, qui oblige les assiégés de parlementer. Conditions auxquelles les deux rois offrent de les recevoir. Elles sont rejettées par Saladin, qui étant venu attaquer la nuit le camp des chrétiens, est battu & mis en fuite. Nouveau pourparler avec les Emirs, suivi d'une nouvelle attaque. On parlemente pour la troisieme fois, & les deux rois consentent à la capitulation. Quelles en furent les conditions. Les deux rois font entr'eux le partage de la ville. Noms des principaux seigneurs François qui périrent à ce siége. La mauvaise santé du roi l'oblige à repasser la mer. Autre raison qu'il eut de le faire par rapport au roi d'Angleterre. Comment fut terminé le différend de Gui de Lusignan avec le marquis de Montferrat. Ordres que le roi lui donna avant son départ. Il met à la voile, & arrive heureusement en France. Faux avis donné à ce prince d'un dessein formé contre sa personne à la sollicitation du roi d'Angleterre. Il redouble sa garde, & institue une compagnie de soldats armés de masses d'airain. Détention du roi d'Angleterre en Allemagne, imputée de même au roi de France. Philippe tâche d'en profiter, & il épouse Ingelburge, sœur du roi de Danemarc. Il traite ensuite avec Jean frere du roi d'Angleterre. Celui-ci veut

se faire reconnoître roi, & ne réussit pas. Philippe réussit mieux à faire soulever le pays d'au-delà la Loire. Il entre ensuite en armes sur les terres de Richard. Il leve le siége de Rouen. Il accorde une treve aux ministres du roi d'Angleterre. Moyens qu'ils emploient pour obtenir la liberté de leur maître. Fermeté de Richard dans son malheur. Accident qui retarda sa délivrance. Le roi d'Angleterre obtient enfin sa liberté. Richard arrive à Winchester où il se fait couronner de nouveau. Jean se réconcilie avec lui par une insigne perfidie. Représailles faites par Philippe contre Evreux qui causent la déroute de sa propre armée. On pense à la paix des deux côtés. Conférence à ce sujet. On se sépare sans rien conclurre. Les hostilités recommencent, & Richard tombe à l'improviste sur l'arriere-garde des François. Circonstance remarquable de cette défaite, où tous les papiers de la couronne furent pris. Le roi tâche d'y remédier, & tombe ensuite sur les Normans qu'il met en déroute. Traité de treve entre les deux rois par l'entreprise du légat. Occupation du roi dans cet intervalle de tranquillité. La treve se rompt, & à quelle occasion. Les deux rois paroissent vouloir se réconcilier, & deviennent plus ennemis que jamais. Expéditions qu'ils font chacun de leur côté, suivies de nouvelles propositions, & enfin d'un traité de paix signé à Louviers. Nouvelle rupture de la part du roi d'Angleterre. Il met le comte de Flandre dans son parti. Rencontre mémorable entre les deux rois. La guerre recommence plus vivement que jamais. Combat de Gisors, qui pensa couter la vie au roi, suivi de plusieurs ravages des Anglois par toute la France. Nouvelle treve pour cinq ans, par l'entremise du pape. Mort de Richard roi d'Angleterre. Vices & vertus de ce prince. Divorce du roi avec sa femme Ingelburge, suivi de son mariage avec Agnès de Mezanie. Le pape déclare ce mariage nul, & ordonne à son légat de convoquer un concile sur ce sujet. Celui-ci jette un interdit sur tout le royaume de France. Mesures que prit le roi pour s'en venger. Le pape consent à un nouvel examen de l'affaire. Autre concile assemblé sur ce sujet à Soissons. Le Roi évite de subir le jugement des légats en reprenant de lui-même Ingelburge. Réconciliation du comte de Flandre avec le roi, suivie de la paix avec le roi d'Angleterre. Conditions de ce dernier traité. Usage de ce temps-là par rapport à la garantie. Mariage

du prince Louis avec Blanche de Castille. Nouveau sujet de rupture entre les deux rois. Observations sur les fiefs qui relevoient en méme-temps des deux couronnes. Fâcheuse situation des affaires du roi d'Angleterre. Philippe force deux de ses places sur la frontiere de Normandie, & met ensuite le siége devant Gournai. Il ceint l'épée de chevalier au jeune duc de Bretagne, qui est pris prisonnier par le roi d'Angleterre, & meurt peu après dans sa prison. Le roi Jean accusé de cette mort, est condamné à la cour des pairs. Le roi en fait exécuter l'arrêt, oblige Jean à lever le siége d'Alençon, fait trouver bon au pape qu'il continue à lui faire la guerre, & entreprend le siége de Château-Gaillard. Description de cette place située sur le bord de la Seine, au-dessus de Rouen. Le roi commence par l'attaque du château de l'isle d'Andeli, & fait battre la place par trois endroits. Le roi d'Angleterre se prépare à la secourir. Il assemble une nombreuse flotte. Ordre qu'il donne aux généraux. Consternation & fuite des François, qui chargent à leur tour les ennemis. Arrivée de la flotte Angloise. Elle est fort maltraitée, & obligée de se retirer. Le roi fait mettre le feu aux palissades de l'Isle, dont il se rend maître & du château. Il bloque ensuite Château-Gaillard pendant l'hyver, & en recommence le siége à la fin de février. Action hardie d'un jeune gentilhomme suivie de la prise de cette forteresse. Le roi d'Angleterre demeure dans l'inaction durant le siége. Les seigneurs Anglois en sont choqués, & repassent la mer. La plûpart des villes de la basse Normandie se rendent à Philippe. Expéditions de Gui de Touars. Philippe met le siége devant Rouen. Ce qui oblige les habitans à capituler. Condition de la capitulation. Verneuil & Arques se rendent aussi. Ce qui acheve d'enlever aux Anglois la Normandie. Autres expéditions de Philippe. Gui de Touars, jaloux de tant de conquêtes, traite avec le roi d'Angleterre. Philippe en étant averti, marche en Bretagne, & oblige le duc à demander la paix. Le roi d'Angleterre prend Angers, & repasse peu après dans son royaume. Croisade publiée contre les Albigeois. Quels étoient leurs sentimens, & les noms qu'on leur donnoit en France. Cette hérésie prend naissance à Orléans. Pierre de Bruis la renouvelle. Légats envoyés en France à ce sujet. Caractere du comte de Toulouse chef des Albigeois. Il promet de se soumettre,

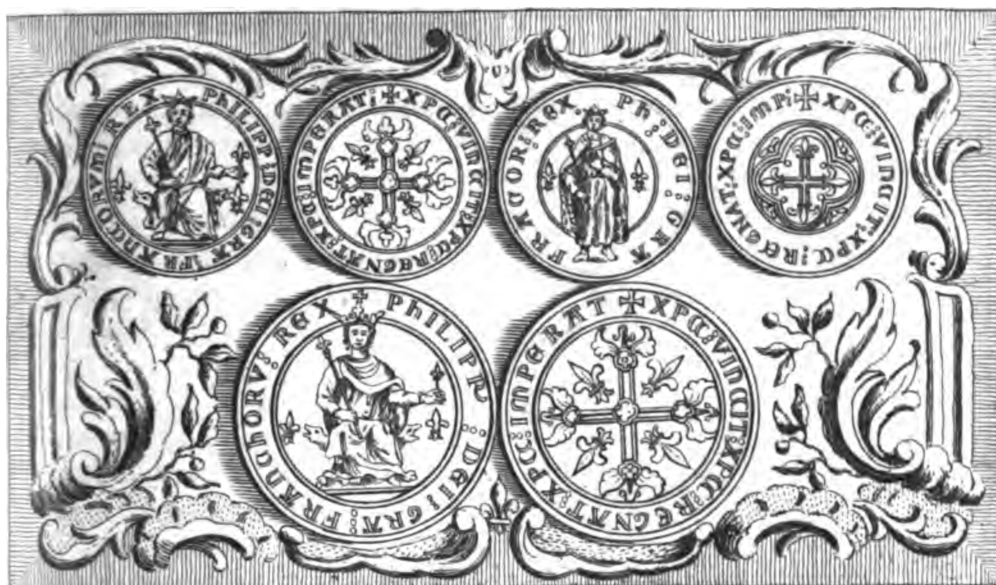
& reçoit l'absolution de son excommunication. Quelles étoient ses vûes dans cette feinte. L'armée ne laisse pas de marcher contre Beziers, dont les habitans sont massacrés. Prise de Carcassonne par capitulation. Le comte de Montfort est élû général des Croisés. Caractere de ce seigneur. Il est abandonné du comte de Nevers, & du duc de Bourgogne, & néanmoins il continue la campagne avec succès. Ce qu'il fit pour retenir ses conquêtes. La noblesse se souleve contre lui en plusieurs endroits. Cependant il prend encore diverses places. Combat de Theniere où les Albigeois sont défaits. Les légats excommunient de nouveau le comte de Toulouse. Montfort reçoit un secours considérable de Croisés, avec lequel il prend Lavaur. Châtimens terribles qu'il fait dans cette ville. Il assiége celle de Toulouse, & ne réussit pas. Il est assiégé à son tour dans Castelnaudari. Vigoureuse sortie où il défait un grand nombre des assiégeans. Il envoie chercher du secours, & bat les ennemis qui vouloient s'y opposer. Ceux-ci levent le siége. Montfort pousse vigoureusement ses conquêtes. Le comte de Toulouse se jette entre les bras du Roi d'Arragon. Celui-ci s'emploie inutilement en sa faveur auprès des prélats qui étoient assemblés à Lavaur. Le concile écrit au pape contre le comte de Toulouse, & le pape au roi d'Arragon pour le dissuader de le protéger. Le roi d'Arragon ne laisse pas de déclarer la guerre au comte de Montfort. Philippe Auguste consent que son fils & plusieurs autres seigneurs s'engagent aussi dans la Croisade. Mesures du roi d'Arragon pour traverser ce dessein. Elles ne réussissent pas. Cependant le dessein de la Croisade échoue par un autre endroit. Embarras du comte de Montfort. Ordres fâcheux qu'il reçoit du pape prevenu par le roi d'Arragon. Le pape mieux informé ordonne la continuation de la guerre. Le roi d'Arragon assiége Muret en Languedoc. Le comte de Montfort se jette dans la place pour la défendre. Grand dessein qu'il méditoit. Il sort en bataille à la tête de huit ou neuf cents hommes contre le roi d'Arragon. Celui-ci est tué dès la premiere charge : ce qui donne la victoire au comte de Montfort. Piété du comte de Montfort après sa victoire. Il reçoit de nouveaux secours, & continue ses expéditions. Le concile lui donne la garde du comté de Toulouse avec tous ses revenus. Evenement qui pense rompre la treve d'entre la France & l'Angleterre. Fermeté du roi contre deux prélats de

son royaume, qui refusoient de lui payer le ban. Châtiment de quelques nouveaux hérétiques. Affaires d'Angleterre. Le roi Jean fait une ligue avec l'empereur Othon contre la France. Motifs qui obligent l'empereur à y entrer. Le pape dépose le roi d'Angleterre, & déclare le throne vacant. Philippe Auguste profite de cette déposition. Il fait de grands préparatifs de guerre. Le roi Jean en fait aussi pour s'y opposer. Adresse du légat pour ramener ce prince. Il se laisse ébranler, & promet de se soumettre à l'église. Il tient sa parole, & fait hommage au pape de ses états. Le légat satisfait veut détourner le roi de faire la guerre au roi d'Angleterre. Philippe Auguste irrité de cette proposition n'en poursuit pas moins son premier dessein. Il commence par entrer en Flandre pour mettre Ferdinand hors d'état de le traverser. La flotte Angloise vient au secours de ce prince, & surprend une partie de celle de France. Le roi s'en venge par la défaite des Anglois qui étoient descendus à terre, & par la ruine de plusieurs places de Flandre. Le roi d'Angleterre porte la guerre en France au printemps suivant. Il est battu & obligé de s'enfuir. Les troupes qu'il avoit en Flandre, jointes à celles de l'empereur, s'assemblent sous Valenciennes. Le roi marche avec les siennes à Tournai, & ensuite vers Lisle. L'empereur se met aussi en marche pour suivre les François. Les armées se trouvent en présence au pont de Bouvines. Bataille de Bouvines. Le roi marche avec une armée en Poitou. Il accorde une treve de cinq ans à l'Angleterre. Louis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois. Il fait raser les murailles de Narbonne & de Toulouse. Le roi d'Angleterre convoque les états du royaume à Londres. Les seigneurs Anglois le declarent déchû de la couronne, & envoyent des députés au prince Louis pour la lui offrir. Ce prince l'accepte & se dispose à passer en Angleterre. Le pape envoye un légat en France pour le détourner de ce dessein. Le roi lui donne audience publique, & répond à ses raisons. Nouvelle audience où le prince Louis assiste, & où l'affaire est encore débattue. Le légat défend au prince de passer en Angleterre, & au roi de l'y laisser passer. Le prince ne laisse pas de partir. Il arrive à Londres, & y est proclamé roi. Il avance plus avant dans le royaume où tout se soumet à lui. Le pape l'excommunie. Déclaration des évêques de France assemblés à Melun sur ce sujet. Le pape excommunie de

nouveau le prince Louis dans un sermon, & meurt quelque temps après. Le roi Jean meurt aussi, & déclare Henri son fils héritier de ses états. Le cardinal Gallon légat du pape repasse en Angleterre, & excommunie encore Louis & tous ses partisans. Bruit fâcheux qui se répand contre ce prince, & qui fait beaucoup d'impression sur les Anglois. Il se tient une assemblée à Glocestre où Henri fils du roi Jean est couronné & sacré roi. La régence du royaume est donnée au comte de Pembrok. Louis leve le siége de Douvre. Il fait un voyage en France pour avoir du secours. Pendant son voyage plusieurs seigneurs rentrent dans le parti du jeune roi. Le comte de Pembrok surprend l'armée Françoise, & la défait près de Lincolne. La flotte de France est aussi battue & mise en fuite par celle d'Angleterre. Ensuite de cette victoire Louis est assiégé dans Londres. Il demande à capituler. Conditions du traité. Il repasse en France. Pénitence qui lui est imposée pour cette guerre, & à ceux qui l'avoient suivi. Nouvelle expedition de Louis contre les Albigeois. Le concile de Latran prive le comte de Toulouse de son comté, & le donne à Simon de Montfort. Ce dernier en demande l'investiture au roi de France & l'obtient. Le jeune Raimond s'empare de toutes les forteresses de Provence, & du château de Beaucaire. Le comte Raimond son pere se présente devant Toulouse, où il est reçu des bourgeois. Montfort assiége cette ville, & y est tué. Amauri son fils lui succede, & leve le siége. Proposition avantageuse qu'il fait à Philippe Auguste. Mort du vieux comte Raimond & de Philippe Auguste. Eloge de Philippe Auguste. Il orna Paris & l'augmenta. Il commença le château du Louvre. Il abattit la puissance de la nation Angloise. Il perfectionna l'art militaire. Il vint à bout d'une puissante ligue. Sa piété & sa religion. Le nom d'Auguste ne lui a jamais été donné de son vivant. Ses enfans. Il réunit à sa couronne plusieurs domaines qui en avoient été démembrés.



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE AUGUSTE.



HILIPPE dès sa naissance, fut regardé par les François comme un présent du ciel ; parce que le roi son pere n'ayant eu que des filles d'Eleonore de Guienne & de Constance de Castille ses deux premieres femmes, l'obtint enfin de Dieu par ses aumônes & par ses prieres. Ce prince fut le fruit de son troisieme mariage avec Adélaïde de Champagne, & on lui donna dès-lors le surnom de *Dieu-donné*.

1179.

Philippe Auguste est appellé Dieu-donné, & pourquoi.

Rigordus.

Son regne commença dès le vivant de son pere, que sa paralysie, & encore plus l'exemple de ses prédécesseurs, engagerent à l'associer au throne. Philippe n'étoit encore que

A quel âge il commença de régner.

1179. dans ſa quinzieme année : mais dès ce temps-là il fit connoître ce qu'on devoit attendre de lui dans la ſuite, par la vigueur avec laquelle il dompta quelques-uns de ſes vaſſaux, qui en ce changement de regne, s'étoient émancipés dans le Berri, du côté de Lyon, & dans la Champagne. Il entra avec des troupes ſur leurs terres, les châtia, les obligea à reſtituer les biens des égliſes, dont ils s'étoient emparés, & à lui demander grace.

Par quelles actions il ſignala le commencement de ſon regne.

Il conſacra la premiere année de ſon regne, non-ſeulement par cette guerre, qu'il fit en faveur des égliſes opprimées, mais encore par de ſeveres édits contre les blaſphémateurs. Il en fit un contre les Juifs dont le royaume étoit plein, & par lequel ils furent tous obligés de ſortir des terres du domaine royal. L'intérêt de l'état & celui du prince ſe trouverent ici joints avec l'avantage de la religion. Les Juifs s'étoient répandus dans la plûpart des plus grandes villes, ils y avoient des ſynagogues en pluſieurs endroits, ils faiſoient preſque tout le commerce, & la plus grande partie de l'argent du royaume étoit entre leurs mains. Ils avoient ruiné une infinité de bourgeois, de gentilshommes, de gens de la campagne, par leurs uſures, & s'étoient mis en poſſeſſion de leurs biens, ſur-tout à Paris, dont ils poſſédoient près de la moitié des maiſons. Il y avoit un autre déſordre, que pluſieurs conciles, & en particulier des conciles de France, avoient toujours tâché d'abolir, & qui étoit devenu très-commun ; c'eſt que les Juifs avoient pour eſclaves un grand nombre de pauvres chrétiens, dont pluſieurs ſe pervertiſſoient. De plus, ils recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prêtoient à uſure, des crucifix d'or & d'argent, d'autres meubles d'égliſes, & même des calices, qu'ils profanoient juſqu'à s'en ſervir exprès pour cela dans leurs repas. Ils avoient une manie, qui dans la ſuite devint plus rare, par les punitions exemplaires qu'on en fit : c'étoit d'enlever vers le tems de pâques, des enfans chrétiens, & d'en faire le jour de leur cene, en les maſſacrant, un ſacrifice impie, en haine de Jeſus-Chriſt, qu'ils regardent comme le deſtructeur de leur loi. Ces hiſtoires tragiques, dont on avoit quelquefois entretenu Philippe durant ſon enfance, lui avoient

inspiré une telle haine contre cette nation, qu'il lui tardoit d'être en état de la leur faire sentir.

1179.

Il fait arrêter tous les Juifs.

Il le fit dès qu'il fut sur le throne, & l'on choisit pour arrêter tous les Juifs de Paris, le quatorzieme de février, qui étoit un de leurs jours de sabbat. On investit leurs synagogues, & on leur porta un ordre de la part du roi, de remettre entre les mains de ses officiers, tout leur or, & leur argent monnoyé & non monnoyé. Il fallut obéir, & se dessaisir de tout ce qu'ils ne purent pas tenir caché; & ils furent ainsi dépouillés tout d'un coup, de tout ce qu'ils avoient amassé en plusieurs années, par une infinité de crimes & d'injustices.

Il leur ordonne de sortir de Paris.

On les empêcha par là d'envoyer hors du royaume tant de richesses, comme ils n'auroient pas manqué de faire, si l'on s'y étoit pris autrement. Quelque temps après, on publia un édit, qui déchargeoit tous leurs débiteurs de leur payer leurs dettes; & puis un autre, par lequel il étoit ordonné à tous ceux de cette religion de sortir de Paris. Ils tenterent toutes sortes de voies, pour en empêcher l'exécution, par les offres immenses qu'ils firent au roi, & par les présens dont ils tâcherent de corrompre les évêques, les seigneurs de la cour, & les ministres. Mais le roi tint ferme, & excepté quelques-uns, qui se firent baptiser, tous furent obligés de quitter la ville, avant la fin de Juillet de l'an 1182 qu'on leur avoit donné pour terme, afin qu'ils eussent le temps de vendre leurs biens meubles : car pour les immeubles, ils furent confisqués, la cinquieme partie au profit du roi, & le reste au profit de ceux, de qui les Juifs les avoient achetés à trop bas prix. *Ibid.*

Et de quelques autres villes.

Ce qui fut exécuté à Paris à cet égard, le fut à Orléans, à Etampes, & dans la plûpart des lieux du domaine royal; & en tous ces lieux les synagogues des Juifs furent changées en églises ou en chapelles.

Il fait aussi recherche des hérétiques.

Philippe fit faire aussi une exacte recherche des hérétiques, qui se multiplioient beaucoup depuis quelque tems en France. Plusieurs furent condamnés au feu. Il en purgea les villes de son domaine, & si tous ses vassaux l'avoient imité, on n'auroit pas vû ces hérétiques, sous le nom d'Albigeois,

1179. soutenir quelques années après, leurs faux dogmes les armes à la main, contre les armées entieres des princes catholiques, & mettre en combustion tant de provinces de delà la Loire.

Quel fut le système de son gouvernement.

Cette conduite de Philippe dès le commencement de son regne, & beaucoup d'autres choses essentielles au repos, au bon ordre, & à la gloire de l'état, qu'on lui vit exécuter les unes après les autres, montrent que dès-lors, avec le secours de ceux qui l'aidoient de leurs conseils, il se fit un plan & un systême de gouvernement plus réglé & plus déterminé, que ses prédecesseurs depuis Hugues Capet, ne s'en étoient fait encore : car presque tous ces princes semblent pendant tout leur regne, n'avoir pensé qu'à se maintenir sur leur throne, qu'à se tenir en garde contre leurs vassaux, qu'à les empêcher d'empiéter sur leurs droits & sur leurs domaines, se déterminant au parti qu'ils prenoient, soit dans les guerres, soit dans les traités de paix, par le hasard des conjonctures, & sans aucunes vûes nobles & étendues pour la gloire & la splendeur de la monarchie; au lieu que Philippe mettant tout à profit, les avantages qu'il remportoit dans la guerre, ses traités de paix, ses mariages, l'indocilité même de ses vassaux, les ligues de ses voisins, tout lui servit à augmenter sa puissance & son autorité, à étendre les limites de son empire, & à réunir à la couronne plusieurs domaines considérables, qui en avoient été démembrés.

Jalousie entre les grands de la cour.

La jeunesse de ce prince produisit d'abord dans sa cour, l'effet qu'elle y doit naturellement avoir; je veux dire la jalousie entre ceux qui étoient de rang à prendre quelque part au gouvernement, & chacun tâcha de s'emparer le premier de son esprit. La reine-mere Adélaïde de Champagne, Guillaume cardinal & archevêque de Reims frere de cette princesse, & Philippe comte de Flandre, furent les principaux concurrens. Celui-ci l'emporta: il étoit parrain du roi, & c'étoit là de tout temps en France, & même à la cour, comme je l'ai remarqué ailleurs, un titre d'autorité, & qui formoit les liaisons les plus étroites. Si ce comte eut la qualité de régent du royaume, ou non, c'est de quoi les anciens historiens ne nous instruisent point assez distinctement. Que si elle

fut donnée à quelqu'un, il me paroît fort vraisemblable, que ce fut au comte, & non pas à la reine-mere, comme quelques-uns l'ont avancé. Le titre de tuteur du roi, qu'un auteur contemporain donne au comte de Flandre, le mariage de ce jeune prince, dont je vais parler, & la maniere dont il se fit, me paroissent en être des preuves assez convainquantes.

1179.

Guillem. Brito. L. 2.

Le comte de Flandre avoit épousé Elisabeth fille de Radulphe comte de Vermandois. Il n'en avoit point d'enfans, & il aimoit tendrement Elisabeth fille de Baudouin comte de Hainaut, & de Marguerite sa sœur. Il pensa à la faire reine de France, & en proposa le mariage au roi, à condition de lui assurer pour la dot de sa niece, la succession de la partie occidentale de la Flandre, qui étoit à peu près ce qu'on a appellé depuis le comté d'Artois, & qui comprenoit tout ce canton, où sont Arras, S. Omer, Aire, Hedin, Bapaume, & plusieurs autres villes & bourgades, jusques vers la source de la Lis. Cette étendue de pays, jointe au comté de Vermandois, qui devoit être réuni à la couronne après la mort de la comtesse de Flandre, étoit un grand accroissement de la domination Françoise. Le roi y consentit, sans se mettre en peine d'avoir l'agrément de la reine-mere; & le chagrin qu'elle en eut, fit qu'elle se retira de la cour, sur les terres des seigneurs de la maison de Champagne, qui étoient aussi mécontens qu'elle du gouvernement.

La reine sa mere se retire, & pourquoi.

Anonymus Aquicinctinus.

1180.

Roger de Hoveden. an 1180.

Robertus de Monte.

Elle n'en demeura pas là : car pour se soûtenir, elle & les seigneurs de sa maison contre son fils, elle eut recours au jeune Henri roi d'Angleterre, & le pria d'engager le roi son pere à prendre sa protection. Thibaud comte de Blois & de Chartres, Etienne comte de Sancerre, & le cardinal Guillaume archevêque de Reims, ses freres, agirent très-fortement auprès du même prince, pour le même sujet. De sorte que le jeune Henri passa en Angleterre exprès, pour solliciter le roi son pere d'armer en leur faveur.

Elle demande la protection du roi d'Angleterre.

Roger de Hoveden.

Le roi pendant ce temps-là, alla sans tarder, attaquer le comte de Sancerre, qui avoit le premier pris les armes. Il lui enleva Châtillon, à quelque distance de la Loire, c'étoit une de ses meilleures forteresses : il y fit mettre le feu, la

Le roi épouse Elisabeth de Hainaut, qu'il fait couronner à S. Denys.

rasa, & ravagea toutes ses terres. Après cette expédition, le roi alla à Bapaume recevoir Elisabeth de Hainaut. Les nôces y furent célebrées avec magnificence immédiatement après les fêtes de pâques. Les comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Clermont, de Soissons, de Ponthieu, de S. Paul, s'y trouverent. On disposa tout pour le couronnement de la nouvelle reine, qui se fit le jour de l'ascension, en l'abbaye de S. Denys, où le roi fut couronné de nouveau avec cette princesse, par les mains de Gui archevêque de Sens; & le comte de Flandre y porta l'épée royale devant le roi, selon la coûtume.

1180. Philippidos. l. 1. Anonymus Aquicinctinus.

Il arriva en cette occasion un accident, qui par l'heureuse prévention du peuple pour ce jeune prince, eut un bon effet. Un de ses officiers, qui étoit proche de sa personne, en maniant une baguette, dont il se servoit ou pour faire faire silence, ou pour donner quelques ordres, cassa d'un seul coup trois lampes de verre, dont l'huile tomba sur la tête du roi & sur celle de la reine; aussi-tôt le peuple applaudit de toutes parts, & commença à crier, *bon présage, bon présage*, prenant cette copieuse effusion de l'huile, pour le symbole des dons du S. Esprit, que le ciel commençoit à répandre avec abondance sur le prince destiné à les gouverner.

Ce couronnement fait à S. Denys, & par l'archevêque de Sens, fut un nouveau chagrin, que le roi donna volontiers au cardinal archevêque de Reims son oncle, qui ne manqua pas d'en faire ses plaintes au pape, comme d'un attentat de l'archevêque de Sens, contre son droit, de sacrer & de couronner les rois & les reines de France : mais un pareil procès avoit déja été intenté & perdu par un de ses prédécesseurs, dès le temps de Louis le Gros.

Roger de Hoveden.

Cependant les deux rois d'Angleterre arriverent en Normandie, à dessein de fomenter la guerre civile, qui commençoit à s'allumer en France, & la reine alla les joindre avec le comte de Blois & le comte de Sancerre. Ceux-ci donnerent des ôtages, pour assurance de la résolution où ils étoient, de suivre en tout les ordres & les conseils des deux rois, & ces princes se mirent aussi-tôt en état d'agir avec

une armée nombreuse, sous prétexte de prendre en main la défense d'une reine injustement opprimée.

1180.

Il a une conférence avec le roi d'Angleterre.

Le roi & le comte de Flandre s'avancerent en même-temps avec leurs troupes vers les frontieres de Normandie. Quand les deux armées furent proches l'une de l'autre, le roi d'Angleterre voyant la bonne contenance de Philippe, n'osa l'attaquer. Philippe pareillement ne crut pas devoir sans nécessité dans les conjonctures présentes hasarder une bataille; ainsi de part & d'autre on consentit aisément à une conférence qui se tint entre Trie & Gisors.

Roger de Hoveden.

Prudence de ce jeune Prince.

La partie ne paroissoit pas égale. D'un côté un prince d'une grande expérience, & le plus rafiné politique de son temps : & de l'autre, un jeune roi de quinze ans, & tout neuf dans la négociation : mais en ce prince, la prudence & le courage avoient prevenu les années. Il avoit prévû dès qu'il fut sur le throne, le mauvais effet que devoit produire l'idée de sa jeunesse sur les esprits mutins & brouillons de son royaume; il avoit résolu d'éviter tous les défauts de cet âge, & sur-tout l'inapplication & l'amour de l'oisiveté & du plaisir, & il s'étoit fait une loi d'entrer dans toutes les affaires, de se trouver par-tout à la tête de ses troupes, & de ne pas permettre que rien d'important se fît sans lui.

Ibid.

Le roi d'Angleterre ne manqua pas dans cette entrevûe, de se servir de tout son avantage, employant tantôt les amitiés, les marques de tendresse, les paroles flateuses, tantôt usant de reproches & de menaces, pour amener ce jeune prince où il vouloit, c'est-à-dire, pour l'engager à recevoir la reine-mere & ses oncles, à des conditions, qui l'eussent rendu leur esclave. Mais il ne put rien gagner, & Philippe lui fit toujours connoître, qu'il ne relâcheroit rien sur le point de son autorité. Il avoit été bien fortifié sur ce point par les conseils du comte de Flandre & de Robert Clément, qui est nommé dans l'histoire, comme un de ses principaux conseillers : mais il eut à se défendre contre ces deux ministres mêmes, qui vouloient qu'il n'entendît à aucun accommodement, le comte de Flandre appréhendant ce qui arriva depuis en effet, que la reine-mere ne le supplantât, si une fois elle étoit bien reconciliée avec le roi.

1180.

Il consent au retour de la reine sa mere, & à quelles conditions.

Philippe prit donc un milieu ; il consentit au retour de la reine, & à se reconcilier avec elle, à lui fournir de quoi soûtenir son rang, à la mettre en possession de tous les revenus des terres qu'elle avoit apportées pour sa dot, aussitôt que le roi Louis auroit expiré, car ce prince vivoit encore, toujours accablé de sa maladie, & il ne mourut qu'un mois ou deux après : mais ce fut à condition, qu'en entrant en possession des revenus, elle lui laisseroit les châteaux ou forteresses bâties sur ces mêmes terres, & il ne voulut jamais lui abandonner ces places, dans la crainte qu'elle ne s'en servît pour lui faire la guerre, ou qu'elle ne les livrât à ses freres.

Quelques jours après la mort du roi, qui n'apporta aucun changement aux affaires, Philippe & le roi d'Angleterre se trouverent de nouveau au même lieu entre Trie & Gisors. Ils y jurerent d'observer le traité, qui avoit été signé à Ivri quelques années auparavant, en présence du cardinal de S. Chrysogone légat du S. siége, laissant néanmoins encore indécis quelques différends, qu'ils avoient pour l'Auvergne, & pour quelques fiefs du Berri, mais sur lesquels ils promirent de s'en rapporter aux évêques & aux seigneurs dont ils convinrent de part & d'autre.

Estime que le roi d'Angleterre conçut pour lui.

Dans ces conférences, le roi d'Angleterre conçut tant d'estime pour Philippe, qu'il cultiva depuis son amitié avec soin pendant plusieurs années, sans que divers petits sujets de querelle, qui ne manquent gueres entre des princes voisins, eussent aucune suite. Henri voulut se servir de cette bonne intelligence, pour attirer Philippe dans une guerre fort considérable, & peu s'en fallut qu'il ne l'y engageât.

Il tâche inutilement de l'engager dans une guerre contre l'empereur.

Henri duc de Saxe avoit envahi quelques biens appartenans à l'église de Cologne. L'archevêque en fit ses plaintes à l'empereur Fridéric, qui ordonna au duc de Saxe d'en faire la restitution. Ce duc ne put se résoudre à obéir. L'empereur entreprit de l'y contraindre par les armes, & le poussa si vivement, qu'il le chassa de la Saxe, & pour cette désobéissance, & pour quelques autres sujets de mécontentement qu'il avoit reçus de lui, le fit condamner dans une diete de l'Empire à un exil de sept ans. Le duc se jetta entre les

les bras du roi d'Angleterre son beau-pere, & le pria de ne le pas abandonner dans son malheur. Le roi d'Angleterre le lui promit : mais comme il ne se sentoit pas assez puissant tout seul, pour faire la guerre à l'empereur, & que ses états étoient éloignés de ceux de l'Empire, il agit auprès du roi de France & du comte de Flandre, pour faire avec eux une ligue offensive contre Fridéric. Ce prince en eut avis. Il s'étoit depuis quelques années reconcilié avec l'église de Rome, & se trouvoit en état de soûtenir cette guerre : mais il vouloit auparavant faire ce qu'il pourroit pour l'éviter.

1180. Roger de Hoveden.

Anonymus Aquicinctinus.

1181.

Henri comte de Troyes, revenu depuis peu de Palestine, avoit toujours été fort attaché à ce prince, se croyant obligé de le ménager, à cause de quelques fiefs qu'il tenoit de lui. Fridéric se servit du crédit du comte auprès du roi & auprès du comte de Flandre, pour les détourner de se liguer avec le roi d'Angleterre, & il y réussit. De sorte que le duc de Saxe fut contraint d'avoir recours à la miséricorde de l'empereur, & à la voie d'intercession. Le pape, le roi de France & le roi d'Angleterre se firent ses intercesseurs, & l'empereur à leur considération, se contenta de trois ans d'exil, au lieu de sept ans, auxquels il avoit été condamné. Mais le roi de France & le comte de Flandre, après avoir été sur le point de s'unir, pour faire la guerre à l'empereur, tournerent peu de tems après leurs armes l'un contre l'autre, nonobstant l'étroite amitié qui avoit été jusqu'alors entr'eux, raison d'ordinaire assez foible, pour empêcher les ruptures des princes, quand d'autres motifs interviennent.

Différends entre le roi & le comte de Flandre. Ibid.

Ils eurent divers sujets de se brouiller ensemble ; & le comte de Flandre chagrin d'avoir perdu tout son crédit à la cour de France, par le retour de la reine-mere, étoit très-disposé à les prendre. Il chicana sur quelques articles du traité de mariage de la jeune reine sa niece. Il survint un différend pour quelques terres, entre lui & le comte de Clermont en Beauvoisis qu'il haïssoit, & que le roi aimoit. Le roi se saisit d'une terre, que le comte de Sancerre avoit envahie sur un seigneur de ses voisins, & qui dépendoit d'un fief appartenant au comte de Flandre. On commença par faire des

1181. courses sur les terres les uns des autres, qui furent toutefois suspendues par une treve : mais elle ne dura que depuis noël jusqu'après l'octave de l'épiphanie.

L'empereur voulut entrer dans cette querelle. Il alla jusqu'à menacer le roi, de se déclarer pour le comte de Flandre, s'ils ne cessoit de lui faire la guerre. Le roi s'embarrassa peu de ces menaces, & l'empereur en effet ne passa pas outre. Mais ce qui choqua, & ce qui étonna davantage le roi, fut de voir que le cardinal de Reims & le comte de Blois, gagnés par le comte de Sancerre, prenoient le parti du comte de Flandre; que Hugues duc de Bourgogne s'y étoit engagé, & que tous les jours quantité de seigneurs se déclaroient en faveur des révoltés. L'autorité du roi qu'ils voyoient croître par l'estime & l'affection des peuples, que ses grandes qualités lui attiroient, devenoit suspecte à ces vassaux indociles, plus accoûtumés à donner la loi à leur souverain, qu'à lui obéir.

Aquicinctinus.

Monachus S. Mariani.

Le roi dans cette fâcheuse conjoncture, fit ce que le roi d'Angleterre avoit fait quelques années auparavant en un cas pareil. Comme il ne se fioit pas trop aux seigneurs qui étoient demeurés auprès de lui, les connoissant fort susceptibles de la jalousie, dont les autres étoient animés, il prit à sa solde des Brabançons, & en composa une armée, sûr que ces déterminés, tandis qu'il les payeroit libéralement, ou qu'il leur fourniroit de quoi piller, le serviroient bien. Il leur abandonna les terres du comte de Sancerre, où ils firent un riche butin, & mirent le feu à un très-grand nombre de ses châteaux.

Le roi entre en Bourgogne où il fait diverses expéditions.

Le roi entra en Bourgogne. Il y prit Châtillon sur Seine (ce nom étoit comme un nom commun, qu'on donnoit alors en France aux petites forteresses,) ce qui fait qu'on voit encore aujourd'hui plusieurs villes, qui le portent en différens endroits du royaume. Il prit dans cette place Eudes fils du duc de Bourgogne; & c'est ce qui obligea ce duc, pour délivrer son fils, de faire sa paix au plûtôt avec le roi. Philippe prit aussi Nevers, & toutes les places du comté dont elle étoit la capitale.

On parle d'accommodement, il

Cette vigueur du roi, & la réconciliation du duc de

Bourgogne, rabattirent beaucoup des grandes espérances des ligués. On commença à parler d'accommodement. Le roi d'Angleterre s'aboucha sur ce sujet avec le roi auprès de Gisors, & la paix se fit; mais elle ne dura gueres. La guerre recommença, & se réchauffa d'autant plus, que l'intérêt qui l'avoit rallumée, étoit plus important.

1181. *est conclu & rompu peu après.* Roger de Hoveden.

Elisabeth comtesse de Flandre mourut sans laisser d'enfans. Par cette mort le roi prétendit que le comté de Vermandois, Montdidier, Roye, Nesle, Peronne & Amiens, qu'elle avoit portés en dot au comte de Flandre, devoient être réünis à la couronne. Il fit sommer le comte de lui remettre en mains tous ces domaines. Le comte s'en défendit, sur ce qu'il prétendoit que le feu roi lui en avoit fait la cession, & que Philippe lui-même l'avoit confirmée.

1182. *Prétentions du roi à l'occasion de la mort de la comtesse de Flandre.* Philippidos. l. 2.

Le roi répondit à cela, que la cession n'avoit point été faite à perpétuité, & que le titre en vertu duquel le comte possedoit ces domaines, étant son mariage avec Elisabeth, tout le droit qu'il y avoit eu, cessoit par la mort de la comtesse; que pour lui il n'avoit confirmé cette donation que selon les intentions du roi son pere, & que quand il l'auroit confirmée pour toujours, cette confirmation étoit nulle, parce qu'il étoit mineur dans le temps qu'il l'avoit signée.

Ces raisons de droit ne sont pas toujours celles qui reglent les différends des princes. La possession & le pouvoir de s'y maintenir, tiennent souvent lieu de tout le reste. Le comte voyant que le roi tenoit ferme, le quitta fort en colere, & résolut non-seulement de soutenir, mais encore de commencer la guerre.

Les Flamands entrerent chaudement dans les intérêts de leur comte, dont ils voyoient que la puissance alloit extrêmement décheoir, par le démembrement d'un si grand pays. La seule commune de Gand lui fournit vingt mille hommes; celles d'Arras, d'Ypres, de Bruges, de Lisle armerent pareillement. Les territoires de Bapaume, de Gravelines, de Douai, de S. Omer, de Hedin, & des autres villes considérables du pays, fournirent sans peine leur contingent, & de toutes ces troupes, le comte fit une très-nombreuse armée, qu'il assembla fort promptement.

Le comte se met en état de s'y opposer. Ibid.

1182.

Il fait le siége de Corbie.

Il marcha aussi-tôt à la tête de ces troupes, & vint passer la Somme auprès de Corbie. Cette place fut la premiere attaquée. Le comte après l'avoir fait investir des deux côtés de la riviere, en insulta le fauxbourg du côté de France, qui étoit fermé de murailles. Il le prit d'assaut, & y fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva. Ceux qui purent se sauver dans la ville, rompirent le pont de la Somme, qui en faisoit la communication, & résolurent de se bien défendre, comme ils le firent en effet pendant plusieurs jours.

Et le leve.

Le roi en attendant qu'il pût se mettre en campagne, envoya de ce côté-là quelques troupes, dont une partie trouva moyen de se jetter dans la place. Ce secours fit perdre l'espérance au comte de Flandre de l'emporter; ainsi il leva le siége, & ayant fait passer la Somme à toute son armée en bon ordre, il s'avança vers la riviere d'Oise, pillant & ravageant tout le pays. Il passa cette riviere, & vint droit à Senlis, dans l'espérance de surprendre cette place: mais il la trouva en défense, & n'osa l'attaquer.

Il assiége ensuite Betisi.
Ibid.

Il ne se proposoit pas moins que de venir jusqu'à Paris, & disoit qu'il ne seroit point content qu'il n'en eût forcé les portes, & planté ses dragons, c'est-à-dire, ses étendarts, sur le petit-pont. Toutefois quelques-uns de ses généraux moins présomptueux que lui, lui conseillerent de ne pas s'engager si avant. Il suivit leur avis, & vint mettre le siége devant Betisi, place alors très-forte entre Senlis & Compiegne.

Qu'il abandonne aussi à l'approche du roi.

Ibid.

Le roi, qui pendant que tout cela se passoit, assembloit ses troupes vers Paris, & qui avoit une extrème envie d'en venir aux mains avec le comte de Flandre, fut ravi de savoir qu'il s'étoit attaché à ce siége. Il marcha de ce côté-là par Senlis: mais à peine étoit-il sorti de cette ville-là, qu'on vint lui dire que le comte avoit levé le siége avec précipitation, & qu'il étoit déja au-delà de la forêt de Compiegne.

Le roi le suivit: ce qui n'empêcha pas le comte de Flandre de faire une tentative sur Choisi, place située à quelques lieues de Compiegne sur la riviere d'Aisne, assez près de son

embouchure dans l'Oise, où l'on voit des restes d'un ancien château ou forteresse ; mais l'approche du roi lui fit encore abandonner cette entreprise, & sans s'arrêter davantage il regagna la Flandre. 1182.

Ce prince de son côté va assiéger Amiens.

Le roi, pour se dédommager de ce que son ennemi lui avoit échappé, tourna du côté d'Amiens, en résolution de l'assiéger. C'étoit une des principales villes de celles qu'il prétendoit lui devoir être restituées par le comte de Flandre. L'entreprise étoit difficile, & il falloit se saisir avant toutes choses de plusieurs châteaux très-forts, qui environnoient cette place, & lui servoient comme de dehors.

Ibid.

Le château de Boves, dont on voit encore aujourd'hui les ruines à une lieue & demie d'Amiens, étoit un des plus considérables & des plus forts par sa situation. Raoul seigneur de Boves, instruit de la marche & du dessein du roi, s'y étoit renfermé avec autant de troupes que la place en pouvoit contenir; & l'avoit remplie de munitions, & de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse défense.

Machines de guerre alors en usage en France.

Guillelm. Armor. Philippid. l. 2.

Il fallut l'assiéger dans toutes les formes. Un auteur contemporain remarque à cette occasion que la *balliste* n'étoit point alors en usage en France, quoique cette machine fût fort ancienne & assez commune ailleurs. C'étoit une machine avec laquelle on jettoit dans les places assiégées de grosses pierres, des fleches, & des feux d'artifices : on se servoit en France de la mine & du bélier pour renverser les murailles, & de quelques autres machines qui approchoient de la balliste. On se logea d'abord sur la contrescarpe après un combat très-sanglant. Ensuite on combla le fossé en partie, & on poussa une galerie couverte jusqu'assez près de la muraille, où l'on attacha le mineur. Dès qu'il eut avancé par la sape assez avant sous la muraille, qu'il étançonnoit avec des bois de bout, à mesure qu'il creusoit dans les fondemens, le roi donna ses ordres pour l'assaut. Tout étant prêt, le mineur mit le feu aux étançons. Peu de temps après la muraille s'étant écroulée, il se fit une grande breche, & au même moment, à la faveur de la fumée & de la poussiere, on monta à l'assaut, & la muraille fut emportée.

Ibid.

Dans ces forteresses il y avoit toujours un donjon ou

1182. grande tour, entourée de fossés, qui commandoit le reste de la place. C'étoit là que la garnison se retiroit, pour attendre le secours, quand la muraille du château avoit été forcée. Une partie de ceux qui avoient soutenu l'assaut, se jetta dans le donjon, le reste ayant été taillé en piece.

Ibid.

Pour arriver au pié de la tour, il falloit encore forcer deux murailles, qui l'entouroient. On en fit approcher les machines. On en ruina les creneaux & toutes les autres défenses, & les assiégés étoient extrèmement pressés, lorsque le comte de Flandre étant retourné sur ses pas, parut à la vûe du camp, & envoya défier le roi à la bataille.

Le comte de Flandre défie le roi à la bataille.

Ce jeune prince plein d'ardeur, & qui ne cherchoit que l'occasion de se signaler, accepta l'offre sur le champ, & sortit de son camp en résolution de marcher à l'ennemi. Il étoit déja fort tard, & c'étoit une adresse du comte de Flandre, qui ne vouloit pas en venir à une action décisive, mais seulement voir la contenance des François, & s'ils oseroient hasarder une bataille.

Ibid.

Le cardinal de Reims & le comte de Blois son frere, pénétrerent les intentions du comte. Ils dirent leur pensée au roi, & le prierent de ne rien précipiter. Ils lui représenterent que la nuit approchoit; qu'à peine le combat seroit engagé, qu'il faudroit le finir, ou en abandonner le succès au hasard; qu'il valloit mieux attendre au lendemain, pour prendre des mesures plus justes, & se donner le temps de concerter avec ses capitaines les plus expérimentés, une action de cette importance. On eut de la peine à l'y résoudre, mais enfin il se rendit.

Et se retire pour ne pas la livrer.

Ibid.

Le comte de Flandre informé par ses espions de la résolution où l'on étoit, de lui donner bataille dès le lendemain matin, décampa à l'entrée de la nuit, & mit la riviere de Somme entre le roi & lui, & écrivit en même-temps au cardinal & au comte de Blois, pour les prier de faire sa paix, les assurant qu'il étoit disposé à satisfaire le roi sur tout, & qu'il ne lui demandoit que huit jours de treve, pour traiter, & en passer par tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner.

Il obtient ensuite une treve qui est

Le cardinal & le comte obtinrent du roi la treve, pen-

dant laquelle on négocia, & il fut conclu, que le comte de Flandre viendroit demander pardon au roi de sa félonie, en mettant ses armes à ses piés; qu'il lui cederoit tout le Vermandois, Amiens, & tout le pays de Santerre. Ce qui fut exécuté, & par là tout ce grand territoire fut réuni à la couronne. Le roi consentit que le comte de Flandre gardât Peronne & saint Quentin; mais à condition de reconnoître qu'il ne les tenoit que par engagement, & qu'il seroit libre au roi de les retirer, en lui payant soixante mille livres d'argent. La paix fut confirmée entre Senlis & Crespi en Valois, & le duc de Bourgogne y fut compris.

1182. *Suivie de son accommodement.* Roger de Hoveden. Nangius.

Il ne tint pas au jeune Henri d'Angleterre, que la France ne se brouillât de nouveau avec le roi son pere. Il vint mécontent à la cour de France, & y amena la reine Marguerite sa femme. De-là, par le conseil du roi, dit l'ancien historien Anglois, il écrivit au roi son pere, pour le prier, comme il avoit déja fait tant de fois, de lui céder la Normandie. Mais Philippe, qui crut la paix nécessaire à son royaume, après la guerre qu'il venoit de finir, ne lui ayant pas offert les secours dont il auroit eu besoin, pour se rendre maître de ce duché par la voie des armes, il fut obligé de faire son accommodement.

Affaires d'Angleterre.

Ibid.

Il ne se tint pas long-temps en repos. Mais dans le temps qu'il pensoit à recommencer sa revolte, la mort le prévint, & lui épargna ce nouveau crime. Son pere le pleura néanmoins amerement, lorsqu'il apprit le regret qu'il avoit témoigné avant que de mourir, de toute sa conduite passée, & la satisfaction publique qu'il en avoit faite, en présence de tous ceux qui se trouverent à sa mort.

1183. *Mort du jeune roi Henri.*

Roger de Hoveden.

Marguerite de France étant devenue veuve par la mort de Henri, dont elle n'avoit point d'enfans, le roi son frere demanda au roi d'Angleterre, qu'on lui assurât son douaire, & qu'il rendît Gisors & le Vexin François, qui avoient été cédés pour la dot de cette princesse. Les deux rois se rendirent entre Trie & Gisors, pour terminer ces deux points. Celui du Vexin & de Gisors demeura en suspens, & il entra dans un autre traité, dont je parlerai dans la suite. Il fut seulement réglé, que le douaire de Marguerite seroit réduit à la

Entrevûe du roi son pere avec le roi de France pour régler le douaire de la reine Marguerite.

somme de mille sept cents cinquante livres, monnoie d'An-
1183. jou, qui devoient lui être payées à Paris tous les ans. Elle fut quelques années après mariée à Bela roi de Hongrie. Cette même année-là, le jour de S. Nicolas, les deux rois se trouverent encore au même lieu, à dessein d'établir entre eux une solide paix. Pour cela il falloit que le roi d'Angleterre fît hommage de tous les grands domaines qu'il possédoit en France. Jusqu'alors il n'avoit pû s'y résoudre, & le roi depuis qu'il étoit sur le throne, l'en avoit pressé en vain plusieurs fois : mais enfin il le fit, soit par raison de justice, soit par la crainte que Philippe ne soutînt contre lui ses deux fils, Richard & Geoffroi, qui en usoient aussi mal à son égard, que Henri leur aîné avoit fait. Ainsi les deux rois se séparerent fort contens l'un de l'autre.

Les Brabançons exterminés en France.

Ce que c'étoit que ces troupes.

Le roi profita de cette paix pour exterminer dans son royaume une peste publique, qui le ravageoit de toutes parts. Je parle de ces troupes de scélérats, à qui on donnoit le nom de Brabançons ; c'étoient, comme j'ai dit dans l'histoire du regne précédent, des especes de bandits, qui ne faisoient distinction ni de François, ni d'anglois, ni de profane, ni de sacré, qui pilloient les églises, & massacroient tous ceux qui tomboient entre leurs mains, & s'abandonnoient aux plus excessifs désordres. On ne peut gueres mieux les comparer qu'à cette espece de république de pirates, appellés aujourd'hui flibustiers, qui courent les mers des Indes, & qui font sur ces mers ce que ceux dont je parle, faisoient alors en France.

Rigord. de gestis Philippi.

Gofrid. Vosiensis.

L'impunité avec laquelle ils exerçoient leurs brigandages, avoit fait croître leur nombre à l'infini. Ils s'étoient venus camper dans le Berri, où ils exerçoient toutes sortes de violences & de cruautés. Les habitans de ce comté eurent recours au roi, & le prierent de les secourir. Il y envoya une armée, qui les défit, & en tua sept mille sur la place. Un autre écrivain de ce même temps-là, soit qu'il parle de la même action, soit qu'il parle d'une autre, fait monter le nombre de ceux qui furent passés au fil de l'épée, jusqu'à dix mille cinq cents vingt-cinq. Les seigneurs de ces quartiers-là furent obligés de faire entr'eux une ligue contre ces bri-

gands ;

gands; elle fut appellée la ligue des *pacifiques*, parce que leur dessein étoit de rendre la tranquillité au pays où tout étoit en combustion. La noblesse d'Auvergne en tua encore trois mille en une autre occasion. Ce carnage les réduisit à un très-petit nombre, & les dissipa.

1183. *Paciferi.*

Monachus Autissiodor.

Ce fut aussi alors, que par l'ordre du roi, les rues de Paris furent pavées, & que le bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le roi d'Angleterre à cette occasion lui fit présent de quantité de bêtes fauves, qu'il avoit fait prendre en Guienne, pour en peupler ce beau parc, dont Philippe vouloit faire un lieu de chasse.

La ville de Paris pavée, & le bois de Vincennes entouré de murailles.

Il s'occupa de divers autres soins, pour l'utilité publique, & pour l'augmentation de ses revenus; ce qui ne l'empêcha 1184.
pas de dompter de temps en temps le comte de Flandre & le duc de Bourgogne, dont l'esprit inquiet & remuant at- 1185.
tiroit souvent sur eux, des châtimens de la part de leur souverain. 1186.

Excepté ces petites guerres, qui eurent peu de suite, la France fut en repos jusqu'à l'année 1187, que Philippe & 1187.
le roi d'Angleterre se brouillerent de nouveau, & en vinrent aux armes. Les causes de cette guerre furent principalement les délais du roi d'Angleterre, pour le mariage de Richard son fils avec la princesse Alix sœur du roi. Il s'étoit fait depuis la mort du jeune Henri un nouveau traité, par lequel Philippe voyant Richard héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, lui cédoit Gisors & toutes les autres places que le feu roi avoit données à Marguerite de France, & il les cédoit aux mêmes conditions à Richard pour le mariage d'Alix.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du mariage du prince Richard avec la princesse Alix.

Ce jeune prince tantôt vouloit ce mariage, & tantôt ne le vouloit plus. Il en avoit même durant cet intervalle, & du consentement de son pere, conclu un autre avec une fille de l'empereur Frideric : mais elle étoit morte avant qu'elle pût l'épouser. Depuis cette mort le roi d'Angleterre avoit encore fait serment au roi auprès de Gisors, de marier incessamment Alix avec Richard. Il n'en fit rien cependant.

Roger de Hoveden.

Un nouveau sujet de querelle survint, à l'occasion de la

Autre sujet de

mort de Geoffroi duc de Bretagne, troisieme fils du roi d'Angleterre. Ce duc avoit envain fait tous ses efforts, pour obtenir du roi son pere, que le comté d'Anjou fût ajoûté au duché de Bretagne, qu'il possédoit du chef de sa femme. N'ayant pu en venir à bout, il se retira à la cour de France, dans l'espérance que le roi, comme souverain, feroit lui-même cette union du comté d'Anjou avec la Bretagne, & la soutiendroit par sa puissance. Mais Geoffroi mourut à Paris, avant que d'avoir exécuté ses projets.

1187. querelle à l'occasion de la mort du duc de Bretagne. Guillelm. Neubrig. l. 3. c. 7.

Ce duc en mourant laissa sa femme enceinte, & il en avoit une fille nommée Eléonore, âgée de deux ans. Le duché de Bretagne étoit toujours un arriere-fief de la couronne; le roi prétendoit, comme seigneur suzerain, avoir la tutelle de la fille héritiere du duc, & la garde du duché. Le roi d'Angleterre, comme seigneur immédiat, quoique feudataire de la France, & comme ayeul de la jeune duchesse, soutenoit que la tutelle & la garde le regardoient, & s'opposa fortement à la prétention de Philippe.

Roger de Howeden.

Autre touchant l'hommage de Richard pour la Guienne & pour le Poitou.

Un troisieme sujet de guerre fut, que le roi ayant demandé à Richard l'hommage, qu'il lui devoit pour le comté de Poitou & pour la Guienne, il le lui refusa, sur la défense expresse qu'il avoit reçûe de son pere, de le rendre.

Ibid.

Il arriva encore vers le même-temps quelques différends entre des seigneurs, les uns vassaux du roi de France, & les autres vassaux du roi d'Angleterre, où les deux rois prirent parti.

On arme de part & d'autre.

Il n'en falloit pas tant pour animer ces deux princes l'un contre l'autre. Ils leverent de nombreuses troupes. Mais le cardinal Octavien, que le pape avoit envoyé en Angleterre pour un autre sujet, étant passé en France avec Henri, leur offrit sa médiation. Il obtint d'eux qu'ils confereroient en sa présence au gué de S. Remi sur la Somme: mais ni l'un, ni l'autre ne voulurent se relâcher sur leurs prétentions, & ils se séparerent sans rien conclurre.

Le roi porte la guerre au-delà de la Loire; & assiége Châteauroux.

Philippe, au lieu de tourner ses armes contre la Normandie, à l'exemple de ses prédécesseurs, qui ne faisoient d'ordinaire la guerre aux Anglois que de ce côté-là, les

porta au-delà de la Loire. Il y prit Issoudun, Graçaï, avec quelques autres places, & vint mettre le siége devant Châteauroux, où les deux fils du roi d'Angleterre Richard & Jean se trouverent enfermés.

1187.
Rigord.
Roger de Hoveden.

Henri vient au secours, & l'on conclud une treve.
Guillelm. Neubrig. l. 3. c. 14.
Ibid.

Henri sur cette nouvelle, vint au secours de la place avec son armée. Le roi sortit de son camp à la tête de la sienne, bien résolu de donner la bataille, pour peu que le roi d'Angleterre se trouvât disposé à l'accepter. Les deux armées furent plusieurs jours en présence, prêtes à tous momens d'en venir aux mains : mais par l'entremise des légats du pape, qui étoit alors Urbain III, on parla de paix. Les légats firent conclurre une treve de deux ans, à condition que le roi de France garderoit Issoudun, & les autres places dont il s'étoit rendu maître avant le siége de Châteauroux, & que le roi d'Angleterre & le duc Richard s'en rapporteroient au jugement d'une assemblée des seigneurs François, pour leurs différends avec le roi.

Roger de Hoveden.

Les armées furent congédiées : mais Richard mécontent du roi son pere apparemment par les nouveaux délais qu'il apportoit à son mariage avec la princesse Alix, se retira à la cour de France. Henri en fut inquiet, & le sollicita avec empressement de revenir auprès de lui. Après plusieurs refus, il fit semblant d'obéir. Il vint jusqu'à Chinon : mais ce ne fut que pour enlever du château une grande quantité d'argent qui y étoit en réserve, & dont il se servit, pour fortifier les places du Poitou, qui lui avoient été cédées plusieurs années auparavant. Quelque temps après néanmoins ayant tiré assûrance de son pere, qu'il oublieroit tout le passé, il se rendit auprès de lui.

Naissance d'un prince de France nommé Louis.
Rigordus.

Tandis que le roi d'Angleterre trouvoit tant de sujets de chagrin dans sa famille, par la mort d'un de ses fils, & par l'indocilité de l'autre, le roi de France étoit dans la joie pour la naissance d'un héritier de sa couronne, que Dieu lui donna cette année-là même. Ce prince naquit le troisieme de septembre, & fut nommé Louis. Cette naissance fut célebrée par tout le royaume, & sur-tout à Paris, où la fête dura sept jours, avec des illuminations toutes les nuits & des processions continuelles, pour rendre graces à Dieu des

bénédictions dont il combloit le roi & l'état. Ce prince en
1187. particulier en fut très-reconnoissant, & le marqua par la sainte & généreuse résolution qu'il prit aussi-tôt après, d'aller au secours des chrétiens de la terre-sainte, dont les affaires n'avoient jamais été dans un état plus déplorable, que celui où elles se trouvoient alors.

Etat de la Palestine.

Après que le roi Louis VII fut parti de Palestine l'an 1149, Noradin soudan d'Alep, ce conquérant dont j'ai parlé, en racontant la derniere croisade, poussa ses conquêtes avec plus de rapidité que jamais. Il défit & tua Raimond prince d'Antioche, & prit plusieurs places de cette principauté. Il fit prisonnier Josselin comte d'Edesse qui mourut dans sa prison. Il se rendit maître de tout cet état, & y ajouta celui de Damas, ayant enlevé cette ville au soudan, qui étoit tributaire du royaume de Jérusalem. La mort de Baudouin III roi de Jérusalem, dont Noradin redoutoit la prudence & le courage, fut encore un accident très-fâcheux pour les états chrétiens de la Palestine.

Amauri frere de Baudouin prit sa place sur le throne de Jérusalem, & soutint assez vaillamment les efforts des infideles : mais un nouveau conquérant s'éleva en Egypte, & donna de ce côté-là autant d'inquiétude aux princes & aux seigneurs chrétiens de la Palestine, que Noradin leur en donnoit du côté de la Syrie & de la Mésopotamie.

C'étoit le fameux Saladin, qui après avoir massacré le calife d'Egypte sous lequel il avoit toute autorité dans cet état, s'en fit lui-même le monarque, & commença par-là à exécuter le dessein qu'il avoit formé, de se rendre maître de tout l'Orient. Ce fut alors que les chrétiens de Palestine se voyant enfermés entre ces deux terribles ennemis, envoyerent demander du secours en Occident vers l'an 1168.

Fridéric archevêque de Tyr, fut chargé de cette ambassade : mais il trouva les conjonctures très-peu favorables. L'empereur Fridéric étoit en guerre avec le pape Alexandre III ; Henri II roi d'Angleterre se trouvoit extrèmement embarrassé, & tout occupé des différends qu'il avoit avec l'archevêque de Cantorberi ; Louis le jeune roi de France,

n'osoit ni quitter son royaume, ni en diminuer les forces, par la jalousie que lui causoit la grande puissance du roi d'Angleterre en-deçà de la mer. Ainsi l'ambassadeur s'en retourna sans avoir pu rien obtenir. 1187.

Mort d'Amauri roi de Jérusalem.

Cependant Saladin étant entré en Palestine, y prit Gaze, qui en étoit le boulevart du côté de l'Egypte, & s'ouvrit par-là une entrée dans le pays : & pour comble de malheur, Amauri roi de Jérusalem étant mort quelque temps après à la trente-huitieme année de son âge, donna lieu par sa mort à des troubles, qui furent les dernieres causes de la ruine du royaume de Jérusalem.

Baudouin IV lui succede.

Ce prince laissa pour successeur un fils unique appellé Baudouin IV du nom, âgé de treize ans. C'étoit déja un grand mal, d'avoir un enfant à la tête d'un état en de si dangereuses conjonctures : toutefois les peuples & les grands parurent assez unis sous son autorité, & sous celle de Raimond comte de Tripoli, à qui l'on confia la régence. Ce Comte Raimond descendoit en droite ligne du fameux Raimond de Toulouse, qui étoit de la premiere croisade, & un de ceux qui contribuerent le plus à la prise de Jérusalem.

Le comte de Tripoli s'acquita dignement de sa régence. Le prince même devenu majeur, se comporta avec assez de courage & de prudence, pour prevenir les mauvais desseins de Saladin, qui avoit joint à l'Egypte presque tous les états de Noradin, dont il avoit dépouillé le fils de ce soudan. Mais une maladie dont le jeune roi de Jérusalem avoit été attaqué depuis plusieurs années, s'augmentant tous les jours, & s'étant tournée en lepre, il se fit un nouveau changement dans l'état.

Ce prince attaqué de la lepre choisit pour son successeur premierement Gui de Lusignan.

Guillelm. Tyrius, l. 22. c. 2.

Ce prince voyant que son mal pourroit le rendre avec le temps incapable de gouverner avec assez d'autorité, pensa à se choisir un successeur, sur qui il pût un jour se décharger du gouvernement, en gardant le titre de roi. Comme il déliberoit sur le choix, on lui vint dire que Raimond comte de Tripoli, & Bohémond prince d'Antioche, étoient entrés avec leurs troupes dans le royaume, chacun de leur côté. Il ne douta pas que ce ne fût pour le déposer. Il prit

1187.

son parti sur le champ, & ayant appellé Sibylle sa sœur, veuve de Guillaume marquis de Montferrat surnommé Longue-épée, il lui dit qu'il vouloit la marier à celui à qui il destinoit sa couronne, & qu'il avoit jetté les yeux sur Gui de Lusignan; c'est ce Gui de Lusignan, qui sous le regne de Louis le jeune, s'étoit sauvé du Poitou en Palestine, pour éviter la colere du roi d'Angleterre. Baudouin lui fit donc épouser Sibylle, & dans la suite l'ayant créé comte de Jaffe & d'Ascalon, le déclara gouverneur du royaume.

Et puis son neveu Baudouin.

Ce choix, auquel personne ne s'étoit attendu, excita la jalousie des grands, & sur-tout du comte Raimond de Tripoli. Le roi en appréhenda les suites, & changea de lui-même, ayant avec le temps reconnu l'incapacité de Gui de Lusignan, qui bien que né avec de bonnes qualités, n'en avoit pas assez pour soutenir la couronne de Jérusalem en des temps si difficiles, où il falloit suppléer par le courage, par la résolution, par la prudence, par la dextérité au peu de forces qu'on pouvoit opposer à la puissance formidable de Saladin. De sorte qu'un jour il ôta en même-temps à ce seigneur & l'administration du royaume, & l'espérance de la couronne, en faisant premierement couronner Baudouin son neveu, fils de sa sœur Sibylle, que cette princesse avoit eu du marquis de Montferrat son premier mari. Il fallut qu'elle-même se contentât de la qualité de mere de roi, au lieu de celle de reine, qu'elle auroit eue, si le roi n'eût pas quitté le dessein, qu'il avoit formé d'abord en faveur de Gui de Lusignan son second mari. Mais en second lieu, ce qu'il y eut de plus fâcheux pour ce seigneur, c'est que le roi donna le comte de Tripoli pour tuteur à Baudouin, qui n'avoit encore que cinq ans, & le chargea de toute la conduite de l'état. Cela se fit en l'année 1183. Gui de Lusignan, pour s'en venger, prit les armes: mais ce commencement de guerre civile fut bientôt appaisé, & n'eut point de suite.

Guillelm. Tyrius, l. 23. c. 1.

On envoya alors une nouvelle ambassade en Occident, pour demander du secours: mais elle ne réussit pas mieux que la précédente, l'empereur, le roi de France, & le roi d'Angleterre ayant en ce temps-là de grandes raisons, pour ne pas s'éloigner de leurs états.

Le retour des ambassadeurs sans secours & sans espérance d'en avoir, jetta la consternation dans tous les esprits, & augmenta la fierté de Saladin, qui par les conquêtes qu'il continuoit de faire, avoit comme investi de toutes parts le royaume de Jérusalem. 1187.

Mort de Baudouin V, à qui succede Gui de Lusignan.

La mort du roi de Jérusalem & celle du jeune Baudouin V qui le suivit de près, jetterent le royaume dans le plus grand désordre. Le comte Raimond de Tripoli, & Gui de Lusignan se disputerent la couronne l'un à l'autre, & enfin par l'adresse de Sibylle, qui vouloit être reine, Gui de Lusignan son mari l'emporta.

Le comte de Tripoli son concurrent traite avec Saladin pour s'emparer du throne de Jérusalem.

Le comte de Tripoli au désespoir de se voir supplanté par un étranger, (*a*) s'abandonna aux dernieres extrémités, pour satisfaire sa vengeance ; jusqu'à traiter avec Saladin, jusqu'à lui promettre de se faire mahometan, pourvu qu'il l'assurât de son secours, pour chasser son concurrent, & s'emparer du throne de Jérusalem. Etrange & funeste effet de l'ambition & de la haine. Saladin lui promit tout. Ils concerterent ensemble les moyens de réussir. On résolut de ne rien précipiter ; de dissimuler, & avec le temps le comte à force de se contrefaire, persuada si bien le roi de Jérusalem de sa parfaite reconciliation, que ce prince n'en douta plus.

Bataille de Tibériade où les chrétiens sont défaits.

Enfin le temps déterminé pour l'exécution de la plus infame perfidie qui fut jamais, arriva. Saladin déclara la guerre au comte de Tripoli de concert avec lui, & assiégea Tibériade. Cette place étoit une des plus importantes de la Palestine, c'est pourquoi on résolut de la secourir à quelque prix que ce fût, & le roi de Jérusalem vint à la tête de son armée se joindre à celle du comte. Comme ce comte étoit grand homme de guerre, on déféroit en tout à ses conseils. Il dressa lui-même l'ordre de bataille, & choisit le lieu où l'on devoit attendre l'ennemi. Saladin vint attaquer l'armée chrétienne : mais à peine avoit-on soutenu la premiere charge, que le comte de Tripoli avec ses troupes commença à

(*a*) On voit au deuxieme tome de la nouvelle histoire de Languedoc, *p. 646 & suivantes*, une longue apologie du comte de Tripoli, dans laquelle on prouve par le témoignage d'un assez grand nombre d'auteurs contemporains, que la bataille de Tibériade se donna contre l'avis de ce comte, & que la trahison qu'on lui attribue est une chimere inventée par des écrivains postérieurs & mal informés.

s'éloigner insensiblement du champ de bataille. Quand on
1187. vit faire cette démarche à un général dont on connoissoit la bravoure & l'expérience, on ne douta plus que l'affaire ne fût désespérée, & chacun ne pensa qu'à fuir. Les Sarasins animés par une si prompte victoire, & qui avoient deux fois plus de monde que le roi de Jérusalem, donnerent de toutes parts sur les chrétiens, & en firent un si horrible carnage, qu'on n'en avoit jamais vu un pareil, depuis que les chrétiens s'étoient rendus maîtres de Jérusalem; les chevaliers du Temple & ceux de l'hôpital y furent presque tous tués sur la place, & enfin le roi lui-même fut pris par Saladin.

La perte de Jérusalem est une des suites de cette défaite.

Cette entiere déroute fut suivie de la perte de presque tout le royaume; Acre, Berite, Biblis, & enfin Jérusalem même, se rendirent. La reine Sibylle donna Ascalon pour la délivrance du roi son mari; de sorte qu'il ne resta plus aux chrétiens en Asie, que trois places considérables: c'est à savoir, Antioche, Tyr & Tripoli. Tyr fut heureusement sauvé par la valeur de Conrad de Montferrat, qui obligea Saladin à en lever le siége, & Tripoli se donna à Bohemond prince d'Antioche, après la mort du comte Raimond, qui ne survécut gueres à sa détestable trahison, & qui mourut de chagrin & de rage, de voir que Saladin ne lui tenoit point la parole qu'il lui avoit donnée, de le faire roi de Jérusalem.

Les princes chrétiens se résolvent à une nouvelle croisade.

C'étoit là l'état où se trouvoit réduite la chrétienté d'Asie l'an 1187, & ce furent les tristes nouvelles qu'on en reçût bientôt en europe, qui animerent les princes chrétiens, & en particulier le roi de France, à une nouvelle croisade, dont le dessein fut conclu & arrêté l'année suivante: mais il ne fut exécuté qu'en 1190, après bien des difficultés, qui penserent le rompre. Voici comme les choses se passerent.

1188.

Difficultés qui en retardent l'exécution.

Le pape Urbain III étant mort dans le temps qu'on apprit à Rome la prise de Jérusalem & la désolation de la Palestine, on lui donna pour successeur le cardinal Albert de saint Laurent, qui prit le nom de Grégoire VIII. Ce pape incontinent après son exaltation, écrivit une lettre circulaire à tous les fideles, afin de ranimer leur zele, & les exhorter à

prendre

prendre la croix pour le secours de la terre-sainte. Mais ce pape étant mort avant la fin du second mois de son pontificat, laissa à son successeur Clément III, le soin de poursuivre cette grande entreprise, à laquelle le mauvais succès de la derniere croisade étoit un grand obstacle. 1188.

Le pape fit faire à Rome des prieres publiques, pour fléchir la miséricorde de Dieu dans cette calamité, & se disposa à envoyer des légats aux princes Chrétiens, afin de leur inspirer des sentimens conformes au dessein qu'il méditoit, de les unir, pour faire une nouvelle tentative contre les infideles en Palestine. Ceux sur lesquels il pouvoit le plus compter pour un grand secours, étoient l'empereur Fridéric, le roi de France, & le roi d'Angleterre, princes tous trois également guerriers & puissans. Mais les défiances que ces deux derniers avoient toujours l'un de l'autre, & leurs fréquentes querelles rendoient l'exécution de ce projet bien difficile.

Embarras où se trouvoit le roi de France.

Roger de Hoveden.

Le roi de France venoit de déclarer au roi d'Angleterre, que s'il persistoit dans ses retardemens affectés pour la restitution de Gisors & du Vexin, & pour le mariage d'Alix de France avec Richard duc de Guienne, il alloit mettre tout à feu & à sang en Normandie, & dans tous les états d'Angleterre d'en-deçà de la mer; & qu'il falloit qu'enfin il prît le parti, ou de faire incessamment le mariage, ou de lui rendre ce qu'il ne lui avoit laissé jusqu'alors que comme la dot d'Alix, en cas que Richard l'épousât.

Ces différends avec l'Angleterre sont sursis.

Le roi d'Angleterre sur cette déclaration repassa la mer, & selon sa méthode ordinaire, demanda au roi une entrevûe. Elle lui fut accordée, & elle se fit, comme plusieurs autres fois, entre Trie & Gisors. Il obtint encore une treve, pendant laquelle Guillaume archevêque de Tyr, celui dont nous avons l'histoire de la guerre sainte jusques vers la fin du regne de Baudouin IV, arriva en France, & toucha tellement le cœur des deux rois par le récit des choses qui s'étoient passées depuis un an en Palestine, qu'il les engagea à remettre à un autre temps la décision de leurs différends, & à penser sérieusement au secours qu'il venoit leur demander de la part de cette chrétienté affligée, & presque entierement exterminée.

Guillelm. Neubrig. l. 3. c. 23.

1188. *Et les deux rois prennent la croix. Ibid.*

Les deux rois firent donc de concert une assemblée des seigneurs & des évêques de leurs états au même lieu, où après s'être réconciliés publiquement ensemble, & s'être juré l'un à l'autre une amitié sincere, ils reçurent solemnellement la croix des mains de l'archevêque de Tyr. Une infinité de seigneurs & de prélats se croiserent sur le champ à l'envi. Richard fils aîné du roi d'Angleterre, qui avoit déja prix la croix de lui-même, si-tôt qu'il sut la perte de Jérusalem, voulut encore la recevoir de la main de l'archevêque de Tyr : comme firent aussi Robert comte de Dreux cousin germain du roi, & fils de Robert I comte de Dreux, Philippe comte de Flandre, Hugues duc de Bourgogne, Thibaud comte de Blois, Rotrou comte du Perche, Guillaume des Barres comte de Rochefort, Henri comte de Champagne, Bernard de S. Valeri, Jacques d'Avesnes, les comtes de Clermont, de Soissons, de Nevers, de Bar, les archevêques de Rouen & de Cantorberi, les évêques de Beauvais & de Chartres. On trouve encore dans la suite de cette croisade les noms illustres d'Etienne comte de Sancerre oncle du roi, de Jean comte de Vendôme, des deux freres Josselin & Matthieu de Montmorenci, de Guillaume de Marlou, d'Aubri de Boulogne, de Vautier de Moui, & de plusieurs autres, tant de la noblesse que de l'état ecclésiastique.

Rigordus.

Roger de Hoveden.

Il fut résolu, pour distinguer les trois nations, la Françoise, l'Angloise & la Flamande, que les François porteroient la croix rouge, les Anglois une croix blanche, & les Flamands une verte; & pour un monument de cette sainte confédération, on éleva par ordre des deux rois une grande croix au milieu de la campagne, où l'assemblée s'étoit tenue, & elle fut depuis appellée la campagne sainte.

Rigordus.

Indulgence pléniere publiée pour tous les croisés. Guillelm. Neubrig. l. 3. c. 23.

On publia en même-temps de la part du pape une indulgence pleniere pour tous les croisés, qui feroient une sincere confession de leurs péchés; & ensuite les deux rois pour fournir aux frais de la guerre, & prevenir les désordres qui avoient empêché le bon succès de la derniere croisade, firent chacun dans leurs états plusieurs ordonnances, dont voici les principales.

I. Que tous ceux qui ne prendroient point la croix, tant ecclésiastiques que laïques, payeroient une fois pour le secours de la terre-sainte, la dixme de leur revenu, & de la valeur de leurs biens meubles. On exempta de cette taxe les Bernardins, les Chartreux, les religieux de Fontevraud & les hôpitaux des lépreux, & on déclara que sous le nom des biens meubles, on ne comprenoit ni les armes, ni les habits, ni les livres, ni les joyaux, ni les vases sacrés, ni les ornemens des églises. Cette taxe fut appellée la dixme Saladine, parce qu'on l'imposoit pour faire la guerre à Saladin.

1188.

Ordonnances des deux rois dans leurs états.

II. Que les croisés ne seroient point sujets à cette taxe; & que ceux d'entre eux qui auroient des vassaux, la feroient payer à ceux qui ne seroient pas de la croisade.

III. Que les habitans des bourgs & des villages qui s'enrôleroient, ne seroient point exempts de la taxe, à moins qu'ils ne le fissent avec le consentement de leurs seigneurs.

IV. Que tous, soit ecclésiastiques, soit laïques, pourroient engager leurs revenus, tant de leur patrimoine, que de leurs bénéfices pour trois ans.

V. Que les jeux de hasard & les blasphèmes seroient sévérement punis.

VI. Que durant le voyage, on ne seroit habillé ni d'écarlate, ni d'autres étoffes précieuses : mais qu'on auroit soin seulement de se fournir d'un équipage honnête.

VII. Qu'on ne meneroit point de femmes, excepté quelques lavandieres d'un âge déja avancé, & de mœurs non suspectes.

On régla pareillement ce qui regardoit la table, pour empêcher les profusions; on détermina les droits des créanciers, & les priviléges des débiteurs durant le temps de la croisade; & divers autres points, pour obvier à plusieurs inconvéniens, que l'expérience des croisades passées faisoit prévoir.

Quelque sages & quelque justes que fussent ces reglemens, il y eut parmi les ecclésiastiques quelques personnes des plus distinguées, qui trouverent mauvais qu'on imposât ainsi une taxe sur ceux de leur corps; & le célebre Pierre

Mécontentement qu'en eurent quelques ecclésiastiques.

Epist. 112.

1188. de Blois archidiacre de Bath en Angleterre, voulut engager des évêques de France à s'oppoſer fortement à cette ordonnance du roi, tant cet ordre étoit alors non-ſeulement vif & ſenſible, mais encore peu équitable ſur l'article de ſes priviléges : car ſi jamais il y eut occaſion où les eccléſiaſtiques duſſent contribuer de leurs biens, ce fut celle-là : Philippe Auguſte ſut les rendre dociles en cette conjonƈture, & en d'autres encore. Un des écrivains de ſon temps raconte un trait de prudence de ce prince en cette matiere, qui mérite de n'être pas oublié, & auquel je donnerai ici ſa place, puiſque auſſi-bien l'auteur n'en a pas marqué l'année.

Trait de prudence du roi Philippe Auguſte dans cette occaſion.

Guillelm. Brito. l. 1. Philipp. ſub finem.

Il dit, que le roi obligé de ſoudoyer de groſſes troupes en une occaſion aſſez preſſante, pria le clergé de Reims de lui fournir quelques ſecours d'argent. Le clergé lui répondit, que la choſe pourroit tirer à conſéquence, & qu'il le prioit de ſe contenter, que les eccléſiaſtiques du dioceſe de Reims le ſerviſſent de leurs prieres auprès de Dieu, & qu'ils tâcheroient de s'en bien acquitter. Le roi diſſimula l'incivilité de ce refus. Quelque temps après il arriva que les ſeigneurs de Couci, de Retel & de Roſoi firent diverſes entrepriſes ſur les biens de l'égliſe & des eccléſiaſtiques de Reims. Ils ne manquerent pas d'avoir recours au roi, comme à leur patron & au proteƈteur des égliſes, pour le prier de leur faire juſtice, & d'empêcher qu'on ne les opprimât. Le roi répondit, qu'il prieroit ces ſeigneurs de les laiſſer en paix, & de ne pas envahir leurs poſſeſſions : mais après les prieres du roi, ce fut encore pis qu'auparavant. L'égliſe de Reims fit une nouvelle députation, pour lui repréſenter le peu d'état que ces ſeigneurs avoient fait de ſa recommandation. Alors le roi dit aux députés : « Je vous » ai protégé de mes prieres comme vous m'avez ſervi des » vôtres, de quoi vous plaignez-vous? » Ils comprirent parfaitement la penſée & la juſtice du reſſentiment du prince, & lui promirent que dans la ſuite il les trouveroit plus zelés pour ſon ſervice. Le roi content de leur avoir fait reconnoître leur faute, envoya auſſi-tôt des troupes ſur les terres des ſeigneurs dont il ſe plaignoient, & leur fit faire

1188.

satisfaction entiere pour tous les dommages qu'ils avoient soufferts. Cet exemple, comme plusieurs autres, montre qu'il est de l'avantage, aussi-bien que du devoir de tous les ordres de l'état, de conspirer au bien & à la gloire de la patrie. Ce motif doit faire céder les priviléges au zele du bien public; comme aussi il est de l'équité, de la prudence, & de la bonté du souverain de n'en pas abuser.

Bisarreries de Richard d'Angleterre qui penserent rompre la croisade.

Rigord.

Ce ne fut pas aussi par-là que le dessein de la croisade fut en danger d'être rompu, mais par les bisarreries & par les impétuosités de Richard d'Angleterre, le plus inquiet & le plus turbulent de tous les hommes. Il attaqua sur des sujets très-légers, Raimond Vicomte de Toulouse. Il entra dans ses états entre la Pentecôte & la S. Jean, & il y prit Moissac, & quelques autres places.

Le comte eut recours au roi, comme à son souverain, & qui l'étoit aussi de Richard feudataire de la couronne pour le comté de Poitou & la Guienne. Il lui représenta que Richard violoit les traités, & en particulier le dernier, qui avoit été fait auprès de Gisors, par lequel il avoit été arrêté entre le roi de France, le roi d'Angleterre & Richard lui-même, que tous les différends seroient suspendus depuis le jour qu'on avoit pris la croix, & que chacun depuis ce jour-là demeureroit en possession de tout ce qu'il avoit, sans pouvoir y être troublé, jusqu'après le retour de la terre-sainte.

Roger de Hoveden.

Si-tôt que le roi eut eu avis de cette entreprise de Richard, il envoya au roi d'Angleterre pour en faire des plaintes, & demander satisfaction. Le roi d'Angleterre répondit, que son fils ne l'avoit point consulté sur cette guerre, & que même ce prince lui avoit mandé par l'archevêque de Dublin, que tout ce qu'il faisoit contre le comte de Toulouse, il le faisoit par le conseil du roi de France.

Le roi se met en campagne pour proteger contre lui le comte de Toulouse.

Ibid.

L'envoyé n'ayant pû avoir d'autre réponse, n'en eut pas plûtôt informé la cour, que le roi se mit en campagne. Il entra dans le Berri, où il prit Châteauroux, Busençais, Argenton & Leuroux. De-là il vint attaquer Mont-richard, qu'il prit d'assaut, & qu'il réduisit en cendres. Il parcourut ainsi le Berri & l'Auvergne, où il enleva au roi d'Angle-

terre tout ce qu'il y possédoit de villes & de forteresses.

1188. Ce prince prévoyant bien ce qui devoit arriver, avoit passé la mer, & ne tarda pas à paroître sur les frontieres de Normandie, pour entrer de ce côté-là dans le royaume. Le roi y accourut, & prit encore Vendôme en chemin faisant, & ayant sû que le roi d'Angleterre étoit avec son fils au château de Trou, qui n'étoit pas loin de-là, il y marcha promptement dans l'espérance de les enlever tous deux : mais ils lui échaperent.

Ibid.

Quoique ces représailles que le roi faisoit à l'occasion du comte de Toulouse, fussent violentes ; néanmoins le roi d'Angleterre ne voulut pas les regarder encore comme une déclaration de guerre dans les formes. Il lui envoya Gautier archevêque de Rouen, Jean évêque d'Evreux, & un seigneur nommé Guillaume le Maréchal, pour lui demander la réparation des ravages qu'il avoit faits sur les terres de son domaine, & la restitution des places qu'il avoit prises, avec ordre de lui déclarer la guerre s'il refusoit de le satisfaire.

Roger de Hoveden.

Le roi répondit que la guerre étoit déja suffisamment déclarée, & que pour lui il ne la finiroit point, que le roi d'Angleterre ne lui eût cédé les fiefs du Berri, & restitué le Vexin Normand, qui faisoient depuis si long-temps les différends des deux couronnes.

Courses des rois d'Angleterre sur les frontieres de France.

Le roi d'Angleterre ayant reçu cette réponse, commença à faire des courses sur les frontieres de France, où il brûla Dreux, & son fils étant rentré dans le Berri maltraita fort la noblesse, qui s'étoit déclarée pour le roi. Il se donna divers petits combats, & le roi d'Angleterre fit en vain une tentative sur Mante. Cependant après bien des ravages, les deux rois s'aboucherent auprès de Gisors. Le roi offrit à Henri de lui rendre ce qu'il avoit pris dans le Berri, pourvû que sans délai il lui restituât le Vexin Normand. Henri ne put s'y résoudre. Le roi se retira fort irrité ; & pour faire connoître qu'il vouloit faire la guerre à outrance, & ne plus entendre parler de paix, il fit abattre un grand orme sous lequel s'étoient tenues tant de fois les conférences entre Gisors & Trie, & les hostilités recommencerent de part & d'autre.

Vû le train que prenoient les choses, c'en étoit fait de la croisade : mais ce n'étoit pas là l'intention des seigneurs croisés. Les comtes de Flandre, de Blois, &par leur bouche la plûpart de la noblesse Françoise déclarerent au roi, qu'il n'étoit plus question de guerre entre les princes chrétiens, mais de la délivrance de Jérusalem, selon le vœu qu'ils en avoient fait à son exemple; qu'ainsi ils se retiroient, puisqu'il ne vouloit point faire la paix avec l'Angleterre; & ils lui dirent qu'ils étoient resolus de ne porter jamais les armes contre aucun prince chrétien, qu'après leur retour de la terre-sainte.

1188.

Roger de Hoveden.

La résolution de ces seigneurs obligea le roi à traiter de nouveau avec le roi d'Angleterre. Il consentit à lui rendre ce qu'il avoit pris dans le Berri, & le roi d'Angleterre à obliger Richard de restituer ce qu'il avoit enlevé au comte de Toulouse. Mais comme le roi connoissoit le peu de fond qu'il y avoit à faire sur la parole de Richard, il demanda que jusqu'à l'exécution des articles du traité, on lui mît entre les mains le château de Paci, entre Evreux & Mante, comme un gage de la promesse qu'on lui faisoit en faveur du comte de Toulouse. Le roi d'Angleterre le refusa, & on se sépara sans rien conclurre.

Les deux rois traitent de nouveau, sans pouvoir s'accorder.

Le roi se voyant abandonné de la plûpart de ses vassaux, se servit comme autrefois des Brabançons, dont il ramassa quelques restes, qu'il mena en Berri : mais il en fut si mal servi, & ils commirent tant de désordres, qu'il résolut de s'en défaire, & les ayant fait investir par ses autres troupes, il leur fit ôter leurs chevaux, leurs armes, & l'argent de leurs pillages, & les chassa de toutes les terres de son domaine.

Cependant Richard feignant d'avoir scrupule de ce que la guerre qu'il avoit commencée, continuoit si long-temps à son occasion, & empêchoit la croisade, s'offrit au roi de faire juger à la cour de France les différends qu'il avoit avec le comte de Toulouse. Il fit cette avance sans la participation du roi son pere, à qui elle déplut beaucoup. Le roi accepta l'offre : mais sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre lui demanda une nouvelle conférence qu'il lui accorda.

Roger de Hoveden.

1188. Elle se tint après la mi-août; & ce fut là que le roi d'Angleterre fut instruit parfaitement de ce qu'il soupçonnoit il y avoit long-temps; savoir, que son fils avoit des liaisons secretes avec le roi de France. Il en fut convaincu par l'offre que Philippe fit, de lui rendre tout ce qu'il avoit pris sur lui pendant cette dernière guerre, pourvû qu'il fît incessamment épouser Alix sa sœur à Richard, & qu'en même-temps il fît faire hommage & serment de fidélité à ce prince par les sujets & les vassaux de tous ses états, comme à l'héritier de sa couronne, en le déclarant son successeur.

Richard ne laisse pas de faire hommage à la France pour les pays d'en deçà de la mer.

Le roi d'Angleterre s'étoit trop souvent repenti, d'avoir fait une pareille déclaration en faveur de Henri son fils aîné, pour retomber dans la même faute. Il voyoit dans Richard un aussi mauvais naturel que dans Henri, & puis il ne se pouvoit résoudre à laisser éloigner Alix d'auprès de lui, & à s'ôter l'espérance de l'épouser un jour. Il rejetta donc ces conditions : mais Richard ne laissa pas de faire hommage au roi pour tous les pays d'en-deçà de la mer dépendans de la couronne d'Angleterre, & serment de fidelité envers tous & contre tous. Le roi lui en donna l'investiture, & lui rendit en même-temps Châteauroux & Issoudun.

Il est excommunié par le légat du pape qui meurt peu après.

Le cardinal légat comprenant les suites de cet hommage & de cette investiture, qui rendoient impossible entre les deux rois une paix, que le pape lui avoit tout de nouveau recommandé de ménager par toutes sortes de moyens, excommunia Richard comme auteur de tous les troubles, qui empêchoient les préparatifs & l'exécution de la croisade.

Cette excommunication n'eut pas grand effet; au contraire depuis l'investiture que le roi avoit donnée à Richard, un grand nombre de seigneurs de Normandie, de Guienne & d'Anjou, se crurent autorisés à se déclarer pour le fils contre le pere. Les seigneurs de Bretagne firent un traité particulier avec Richard & avec le roi de France, par lequel ils s'obligeoient à reconnoître Richard pour leur seigneur, à condition que si la paix se faisoit, on auroit égard à leur sureté, & qu'ils seroient compris expressément dans le traité. Le roi & Richard leur donnerent cette assurance par écrit, & aussi-tôt après la révolte éclata de toutes parts,

on commença à ravager les terres de ceux qui tenoient pour le roi d'Angleterre. 1189.

Dans ce temps-là, Jean cardinal d'Agnani arriva en France, pour faire la fonction de légat à la place du cardinal d'Albano, qui mourut peu de temps après avoir excommunié Richard. Rien ne fut plus heureux que l'arrivée de ce cardinal pour le roi d'Angleterre. Il avoit ordre du pape d'employer tous les moyens possibles pour la réconciliation des deux rois; & il agit si bien, que nonobstant le mauvais état des affaires du roi d'Angleterre, le roi de France consentit à la négociation. Le cardinal tira parole de l'un & de l'autre, qu'ils s'en rapporteroient à son jugement, & à celui de quatre prélats qu'il prit pour ses adjoints, qui furent les archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen & de Cantorberi.

Le nouveau légat s'entremet d'accommodement entre les deux rois.

Pour empêcher que personne ne traversât cette négociation, le cardinal & les archevêques prononcerent la sentence d'excommunication contre tous ceux qui apporteroient quelque obstacle au succès d'une affaire si importante, de quelque condition & de quelque rang qu'ils fussent, soit ecclésiastiques, soit laïques, à l'exception des personnes des deux rois.

Ibid.

On se rendit au jour marqué, qui fut l'octave de la Pentecôte, auprès de la Ferté-Bernard. Le cardinal ouvrit la conférence par un discours, où il exhorta les princes à prendre toutes les voies possibles d'accommodement, afin de ne plus penser qu'aux préparatifs de la guerre sainte; & en finissant, il pria le roi de France de proposer ce qu'il souhaitoit du roi d'Angleterre, pour faire la paix avec lui.

Conférence à ce sujet.

Le roi se plaignit, de ce que depuis plusieurs années, la princesse Alix sa sœur étoit retenue en Angleterre, sous prétexte du mariage qu'elle devoit contracter avec Richard duc de Guienne, & qui ne se faisoit point, nonobstant les paroles que le roi d'Angleterre avoit données tant de fois sur cet article : il demanda que ce mariage s'accomplît incessamment; que le roi d'Angleterre en faveur de ce mariage, fît rendre hommage à Richard par tous ses sujets, comme à l'héritier de sa couronne : & de plus, que Jean frere de

Griefs du roi de France.

Roger de Hoveden.

1189. Richard, prit comme lui la croix, pour faire le voyage de Jérusalem. La raison que le roi avoit de demander ce dernier point, étoit l'intérêt de Richard, qu'il regardoit comme son beau-frere. Il appréhendoit que si Jean demeuroit en Europe, il n'excitât des troubles en Angleterre, & ne tâchât de s'emparer de la couronne, comme il étoit arrivé durant la premiere croisade, pendant laquelle les fils cadets de Guillaume le conquérant supplanterent leur aîné, & lui enleverent le royaume d'Angleterre.

Réponse du roi d'Angleterre.

Ibid.

Le roi d'Angleterre répondit, qu'il avoit changé de résolution sur le mariage d'Alix & de Richard, & qu'il avoit des raisons de n'y pas consentir: mais que si le roi de France vouloit la marier à Jean son cadet, on conclurroit incessamment le mariage, & qu'il feroit à Jean tous les avantages qu'on lui demandoit pour Richard, & encore plus.

Philippid. l. 3.

Il est visible que ce prince n'agissoit pas sincerement, & qu'il pensoit à donner le change; qu'il ne vouloit point rendre Alix, dont il étoit amoureux, & qui étoit actuellement renfermée dans une tour en Angleterre, de peur qu'on ne l'enlevât. Il prétendoit en deshéritant son aîné, le commettre avec son cadet, & empêcher par ce moyen que Jean ne se révoltât lui-même: car il n'ignoroit pas qu'il avoit déja beaucoup de disposition à le faire. C'étoit là encore un leurre, pour engager la cour de France à abandonner Richard, qu'il craignoit beaucoup plus, qu'il ne craignoit Jean, & il étoit bien sûr que s'il pouvoit une fois brouiller Richard avec Philippe, il viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces piéges étoient trop grossiers pour que le roi y donnât. Il protesta donc qu'il s'en tenoit aux anciens traités; qu'il n'avoit déclaré la guerre que pour les faire observer, & qu'il l'alloit pousser de toutes ses forces si on ne lui donnoit là-dessus la juste satisfaction qu'il demandoit.

Menace faite à Philippe Auguste par le légat relevée par ce prince avec hauteur.

Roger de Hoveden.

Le légat fit tous ses efforts pour adoucir les deux rois, & leur faire goûter divers moyens d'accommodement qu'il proposoit, la plûpart beaucoup plus avantageux au roi d'Angleterre, qu'au roi de France. Mais ce fut en vain; car Philippe se pressa d'autant plus de rompre, qu'il voyoit le légat

1189.

plus partial. Alors le cardinal prenant un ton menaçant, dit au roi, que s'il ne faisoit la paix avec le roi d'Angleterre, il alloit jetter l'interdit sur tous ses états. Le roi indigné de cette menace, le traita avec beaucoup de mépris, & lui dit ces paroles : « Je me moque de votre interdit. Je ne le » crains ni ne le garderai, parce qu'il est injuste. Il n'appar- » tient point à Rome d'agir par sentence, ni en aucune au- » tre maniere contre mon royaume, lorsque je juge à pro- » pos de mettre à la raison mes vassaux rebelles, ou coupa- » bles de quelque faute contre mon autorité, & contre » l'honneur de ma couronne : mais on voit bien à votre con- » duite, ajoûta-t-il, que vous avez pris goût aux sterlings » d'Angleterre. »

Emportement de Richard.
Math. Par. in Henr. II.

Richard qui étoit présent, ne s'en tint pas aux paroles, & se laissant emporter à son humeur impétueuse, il tira son épée, & eût percé le légat, si les prélats & les seigneurs ne se fussent mis entre deux. Mais il fit sur le champ une autre chose qui ne choqua pas moins le roi son pere. C'est que s'étant jetté aux piés du roi de France, en présence de toute l'assemblée, il lui fit hommage de tous les domaines d'Angleterre d'en-deçà de la mer, disant qu'il les tenoit de lui & du roi d'Angleterre; de lui, comme de son seigneur, & du roi d'Angleterre, comme de son pere.

La Négociation étant rompue, le roi marche à la tête de son armée dans le Maine.
Guillem. Brito.
Roger de Hoveden.

Après un si grand éclat, on se sépara. Le roi avec Richard alla sur le champ à Nogent le Rotrou se mettre à la tête de son armée, & attaqua la Ferté-Bernard qu'il força. Le roi d'Angleterre appréhendant pour le Mans, se jetta lui-même dans la place. Montfort, Malétable, Beaumont & quelques autres places se rendirent à la vûe de l'armée. Delà le roi fit semblant de prendre la route de Tours; ce qui rassura le roi d'Angleterre, dans l'espérance que cette ville arrêteroit long-temps les François, & rallentiroit leur fougue. Mais il fut bien surpris, lorsque ce prince, par une contre-marche, parut dès le lendemain à la vûe du Mans, en disposition d'insulter la place.

Il en surprend la capitale où le feu s'étoit mis par la faute des Anglois.

Etienne de Tours sénéchal d'Anjou, fit aussi-tôt, par ordre du roi d'Angleterre, mettre le feu aux fauxbourgs, de peur que les François ne s'y logeassent : mais par mal-

1189. heur le vent ayant porté quelques charbons de l'incendie par dessus les murailles, le feu prit aussi à la ville, & y causa une grande confusion. Les François se servant de l'occasion, attaquerent durant ce tumulte le pont de la Sarte, que les Anglois avoient commencé à rompre. Il y eut là un sanglant combat, où Géoffroi de Buxillon, qui commandoit les Anglois, fut blessé à la cuisse & pris. Les François après beaucoup de résistance, se rendirent maîtres du pont, mirent les Anglois en fuite, & entrerent avec eux péle-mêle dans la ville.

Le roi d'Angleterre dans cette surprise, sortit promptement par l'autre côté de la ville avec sept cents hommes seulement. Le roi le poursuivit à la tête d'un détachement de son armée pendant trois lieues, & l'auroit infailliblement pris avec tous ses gens, sans le retardement que lui causa le passage d'un gué par où il avoit pris, pour couper les ennemis, & qui se trouva alors fort profond. Le roi d'Angleterre marcha jusqu'à Alençon sans débrider, & se renferma dans le château. Le roi revint sur ses pas, & prit en trois jours la tour du Mans, où le reste des soldats du roi d'Angleterre s'étoit jetté pour la défendre.

Philippidos. l. 3.

Il marche ensuite vers Tours, & fait en chemin diverses expéditions.
Roger de Hoveden.

Profitant de ce désordre où étoit le roi d'Angleterre, il marche vers Tours, & prit durant sa marche quantité de petites places & forteresses, comme Amboise, Montoire, Chaumont, Roche-Corbon, Château-du-Loir, qui en un autre temps auroient arrêté des armées. Il parut à la vûe de Tours le lendemain de S. Pierre, & ayant trouvé un gué, il passa la Loire, qui étoit alors fort basse.

Le comte de Flandre, l'archevêque cardinal de Reims, le duc de Bourgogne, & quelques autres seigneurs étoient venus rejoindre le roi, soit qu'il les eût regagnés, soit qu'ils eussent été indignés de la partialité du légat, & du peu de droiture du roi d'Angleterre. Néanmoins ils vouloient toujours la paix, & les trois que je viens de nommer, allerent avec le consentement de Philippe, trouver le roi d'Angleterre qui étoit alors à Saumur, pour l'obliger dans le mauvais état de ses affaires, à recevoir les conditions qu'ils tâcheroient de lui ménager.

Quand ces seigneurs partirent du camp devant Tours, le roi leur dit, qu'ils feroient telle diligence qu'ils jugeroient à propos : mais qu'il n'attendroit pas leur retour pour donner l'assaut à la ville. En effet, il le fit donner avec tant de vigueur, qu'il emporta la muraille par escalade du côté de la riviere, & se rendit maître de la place.

Cette prise acheva de consterner le roi d'Angleterre, aussi-bien que les nouvelles qu'il recevoit de Bretagne, de Poitou & d'Anjou, où tout se révoltoit contre lui. Il fallut céder à sa mauvaise fortune, & recevoir la loi du vainqueur. Il vint donc par le conseil du comte de Flandre, du cardinal de Reims & du duc de Bourgogne, trouver le roi auprès de Tours, où il commença par lui faire un nouvel hommage de tous les domaines qu'il possédoit en France. Ensuite il fut reglé que la princesse Alix seroit incessamment remise entre les mains d'une des cinq personnes que Richard nommeroit; qu'elle demeureroit à la garde de celui à qui on la confieroit, jusqu'au retour de la terre-sainte, pour être après le voyage épousée par Richard; que les vassaux du roi d'Angleterre, tant de deçà que de delà la mer, feroient hommage & serment de fidelité à Richard; que nul des seigneurs ou gentilshommes sujets de la couronne d'Angleterre, qui s'étoient déclarés pour Richard durant cette guerre, ou qui avoient pris quelque engagement secret avec lui par écrit, ne quitteroient son parti : mais que seulement un mois avant le départ pour la Palestine, ils pourroient se rendre auprès du roi d'Angleterre, afin de recevoir ses ordres pour la marche; que le terme du départ seroit la mi-carême de l'année suivante 1190; que les deux rois & Richard se rendroient en ce temps-là avec toutes leurs troupes à Vezelai; que le roi d'Angleterre payeroit vingt mille marcs d'argent au roi de France, & que tous les barons d'Angleterre jureroient, qu'en cas que Henri manquât à quelqu'une des conventions ils se joindroient tous au roi de France, & au prince Richard, pour les faire observer; que le roi de France & Richard garderoient jusqu'à l'exécution entiere du traité, les villes du Mans, de Tours, de Château-du-Loir, la forteresse de Trou, ou que si le roi d'Angleterre l'aimoit mieux,

on leur mettroit entre les mains, au lieu des places nommées, celles de Gisors, de Pacy & de Nonancourt.

1189.

Accident qui arrive aux deux rois.

Il arriva une chose surprenante durant cette conférence. Comme les deux rois traitoient ensemble au milieu de la campagne, un peu écartés de leurs gens, il fit un grand coup de tonnerre, quoiqu'il y eût peu de nuées en l'air, & la foudre tomba entre eux deux sans les blesser. Leurs chevaux effarés, les emporterent chacun de leur côté: & ces deux princes étant revenus pour continuer leur entretien, il fit un nouveau coup de tonnerre plus fort que le précédent: ce qui effraya tellement le roi d'Angleterre, qu'il s'évanouit, & fût tombé de dessus son cheval, s'il n'eût été promptement soutenu.

Ibid.

Ce prince épouvanté de ces especes de prodiges, & n'ayant plus d'ailleurs aucune ressource dans son malheur, accorda tout ce qu'on voulut. Il demanda seulement qu'on lui fit voir la liste des seigneurs & des gentilshommes ses sujets, qui s'étoient ligués contre lui en faveur de Richard. On la lui montra, & il fut infiniment surpris d'y voir Jean son autre fils. Il ne put s'empêcher d'en témoigner sa douleur, & de maudire le jour qui l'avoit vû naître. Il donna aussi sur le champ sa malédiction à ses deux fils, qu'il ne voulut jamais révoquer, quelques prieres que lui en fissent les évêques, & quantité d'autres personnes de vertu.

Mort du roi d'Angleterre.
Ibid.

Il se retira de là à Chinon, où le chagrin lui causa une fievre violente, dont il mourut en très-peu de jours dans la trente-cinquieme année de son regne, & la soixante & unieme de son âge. Ce fut le plus grand prince qui eût monté sur le throne d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, & le plus puissant de tous ceux qui eussent jamais porté cette couronne, mais le plus malheureux de tous les peres. Sans les révoltes de ses enfans, la France durant le regne précédent auroit couru risque de succomber sous sa puissance, & de devenir la proie de son ambition. Louis VII ne se maintint contre lui que par là, & Philippe Auguste beaucoup plus habile que son prédecesseur, le réduisit par la même voie à l'état que je viens de marquer.

Ibid.

Il n'eut pas plûtôt expiré, que tous ceux qui étoient de-

meurés avec lui, après avoir pillé tout ce qu'il avoit de plus précieux, abandonnerent son corps, sans qu'on pensât seulement à l'ensevelir, jusqu'à ce que Richard ayant appris sa mort, donna ses ordres pour lui faire des obseques magnifiques à Fontevraud, où il fut inhumé. Quand ce prince parut à la présence du corps, il en sortit du sang des narines, par la même raison, comme plusieurs l'interpreterent, que les plaies d'un homme assassiné se rouvrent quelquefois à la présence de l'assassin. Et certainement les circonstances de la mort de Henri ne laissent gueres lieu de douter, que ses enfans n'en eussent été la cause, & la grande douleur que Richard affecta d'en faire paroître, ne l'en justifiera jamais. Mais il n'est gueres de passions à laquelle les sentimens de la nature cedent plus facilement, qu'à l'envie de régner. 1189.

Richard lui succede à la couronne, & traite avec le roi de France.

Roger de Hoveden.

Richard cependant commença par se saisir des trésors de son pere, qui étoient à la garde d'Etienne de Tours sénéchal d'Anjou. Il se saisit aussi de toutes les forteresses de ce comté. Delà il alla à Rouen, où Gautier archevêque de la ville, en présence des évêques, des comtes & des barons du pays, lui ceignit l'épée ducale, & le salua duc de Normandie. Il s'aboucha ensuite avec le roi entre Trie & Chaumont, où ce prince le pressa de lui restituer Gisors, & les autres places du Vexin. Richard le pria de ne le point obliger à lui faire cette cession dès l'entrée de son gouvernement, à cause du tort que cela lui feroit dans l'esprit des peuples. Il lui offrit pour le délai qu'il lui demandoit, quatre mille marcs d'argent, outre les vingt mille que le roi son pere s'étoit obligé de lui payer; de plus il lui céda Issoudun & Graçai dans le Berri, & certains fiefs situés en Auvergne, qui étoient depuis long-temps des sujets de contestations entre les deux couronnes.

Rigordus.

Pour ce qui est de Tours, du Mans, & de quelques autres places, dont le roi s'étoit rendu maître dans la derniere guerre, ce prince les remit avec beaucoup de franchise entre les mains de Richard. Il n'est point marqué, si dans ce traité on fit mention du mariage d'Alix. Richard avoit fait paroître de l'empressement pour ce mariage, tandis qu'il l'avoit regardé comme un moyen d'obliger le roi son

pere, à le déclarer ſon ſucceſſeur au royaume d'Angleterre, au duché de Normandie, & aux autres états d'en-
1189. deçà de la mer. Mais n'ayant plus cette raiſon, il n'en voulut plus entendre parler. Les ſeuls bruits qui avoient couru du commerce du défunt roi d'Angleterre avec cette princeſſe, étoient une forte raiſon pour ne pas paſſer plus avant. Ce mariage néanmoins fut encore depuis remis ſur le tapis.

Préparatifs de ces deux princes pour le voyage de Paleſtine.

Ce qui contribuoit beaucoup à faciliter ces accommodemens, étoit la réſolution ſincere que ces deux princes avoient priſe, d'aller en Paleſtine. En effet, Richard ne ſe fut pas plûtôt fait couronner roi d'Angleterre à Londres, qu'il ne penſa plus qu'à prendre ſes meſures pour le voyage, ainſi que le roi faiſoit auſſi de ſon côté en France.

Comme Philippe ne prévoyoit plus d'obſtacle à ſon expédition, il tint une grande aſſemblée de ſeigneurs & d'évêques à Paris, où il fit jurer ſur les évangiles tous les gentilshommes qui étoient de la croiſade, de ſe rendre tous aux fêtes de Pâques à Vezelai dans le duché de Bourgogne avec toutes leurs troupes. Il dépêcha Rotrou comte du Perche, au roi d'Angleterre, pour lui donner avis de ce qui s'étoit fait à Paris, & le prier de faire faire à ſes croiſés le même ſerment, afin qu'on fût en état de ſe mettre en marche tous enſemble avant la Pentecôte.

Roger de Hoveden.

Le roi d'Angleterre convoqua à Londres une pareille aſſemblée, où le même ſerment ſe fit. Quand tous l'eurent fait, le comte du Perche jura *ſur l'ame* du roi de France ſon maître, que l'armée Françoiſe ſe rendroit à Vezelai au temps marqué, & Guillaume le Maréchal fit auſſi en mêmes termes ſerment *ſur l'ame* du roi d'Angleterre, que les troupes Angloiſes ſeroient au même lieu dans le même temps. Néanmoins comme le terme de Pâques ſe trouva trop court pour les grands préparatifs qu'il falloit faire, les deux rois s'étant abouchés au gué de ſaint Remi ſur la Somme, différerent l'aſſemblée des troupes juſqu'à la ſaint Jean.

Ibid.

Ils jurent de nouveau la paix entre les deux royaumes.

Ce fut en ce même endroit renommé dans l'hiſtoire, par les fréquentes entrevûes des deux rois, qu'ils jurerent de nouveau

nouveau la paix entre les deux royaumes, & apposerent leurs sceaux au traité, qui en fut dressé le jour de S. Hilaire, & souscrit par tous les seigneurs de part & d'autre. Il étoit conçu de cette sorte. « Que les deux rois se rendroient l'un à » l'autre l'honneur qu'ils se devoient réciproquement; qu'ils » se garderoient fidélité, même aux dépens de leurs vies, » de leurs corps, & de leurs biens; que l'un n'abandonne- » roit jamais l'autre dans ses besoins; que si l'état du roi » d'Angleterre étoit attaqué, le roi de France le défendroit » avec autant de zele & de sincérité, que s'il vouloit défen- » dre sa ville de Paris; & que si la France étoit attaquée, le » roi d'Angleterre la défendroit avec la même ardeur, qu'il » voudroit défendre sa ville de Rouen. »

1189.

Les comtes & les barons jurerent aussi qu'ils ne s'écarteroient point de la fidélité qu'ils devoient à leurs princes, & qu'ils n'exciteroient aucune guerre dans leurs états durant leur absence, & les archevêques & les évêques promirent solennellement d'excommunier sans nul égard, quiconque manqueroit à son serment.

De plus, les deux rois convinrent entr'eux, que si l'un des deux mouroit dans le voyage, tous ses thrésors & toutes ses troupes seroient absolument à la disposition de l'autre, pour être employés au service de Dieu & des chrétiens qu'on alloit secourir.

Ibid.

Les deux rois après s'être donné mutuellement ces marques de confiance, & juré une amitié éternelle, se séparerent pour aller donner leurs ordres, & hâter l'armement & les préparatifs de cette grande expédition.

Rigord.

Tandis que les troupes Françoises s'assembloient à Vezelai, le roi alla à S. Denys, suivi de toute sa cour, & le jour de S. Jean-Baptiste, après une assez longue priere qu'il fit devant les corps des saints martyrs, il prit de dessus l'autel l'oriflamme, & deux autres étendarts, & reçut des mains de Guillaume archevêque de Reims la calebasse & le bourdon, comme les marques de son pelerinage.

1190.

Trésor des Chartres, cité par du Tillet.

Etant de retour à Paris, il reçut l'hommage de la reine Eléonore pour la Guienne, qu'elle possédoit de son chef. Il assembla sa famille, son conseil & plusieurs seigneurs de

Philippe choisit la reine Adelaïde sa mere & l'arche-

1190. véque de Reims, pour gouverner l'état en son absence. Vide Leibnitz Cod. Diplomat. pag. 2. Ibid.

sa cour, pour leur lire le testament qu'il avoit fait, en cas que Dieu disposât de lui pendant le voyage. Ce testament (a) contenoit non-seulement ce qu'il souhaitoit qu'on exécutât après sa mort, supposé qu'elle arrivât, mais encore divers ordres qu'il vouloit qu'on observât pendant son absence, & principalement en ce qui concernoit la maniere de rendre la justice, la disposition des bénéfices vacans, & les finances. Pour la régence du royaume, & la tutelle de son fils Louis âgé de trois ans, il crut comme il avoit perdu peu de mois auparavant Isabelle de Haynaut sa femme, qu'il ne pouvoit mettre en de plus sûres mains cet emploi important, qu'en celles de la reine sa mere Adélaïde de Champagne, & de Guillaume cardinal archevêque de Reims son oncle, frere d'Adélaïde. Ils l'accompagnerent l'un & l'autre jusqu'à Vezelai, où il se rendit le mercredi d'après l'octave de S. Jean-Baptiste, & où il fit ratifier par tous les seigneurs, le choix qu'il avoit fait de la reine & du cardinal pour gouverner le royaume en son absence.

Leurs armées se joignent à Vezelai dans le duché de Bourgogne.

Les deux armées s'étant jointes, en formoient une très-nombreuse, & l'on ne pouvoit gueres voir un plus bel appareil de guerre, les deux nations s'étant efforcées à l'envi de se surpasser l'une l'autre, par le choix des hommes, par la bonté de leurs armes & de leurs chevaux ; mais sans magnificence, conformément à la convention.

(a) Ce testament étoit compris en vingt-neuf articles, & contenoit un grand nombre de dispositions dont la plus importante est celle qui regarde la régence du royaume pendant l'absence du roi. Elle est confiée par le troisieme article à la reine mere Adélaïde de Champagne, & à Guillaume cardinal archevêque de Reims, & oncle du roi. Il leur est ordonné d'assigner tous les quatre mois un jour à Paris, auquel ils recevront les plaintes qui leur seront faites par tous les sujets du roi, dont ils termineront les contestations, d'écrire au roi trois fois l'année, pour lui rendre compte des affaires de son état. Le neuvieme article regle ainsi la nomination des bénéfices. *S'il arrive qu'un évêché ou une abbaye royale vienne à vaquer, les chanoines ou les moines demanderont à la reine & à l'archevêque la permission d'élire librement un successeur à l'évêque ou à l'abbé décédé, & cette permission leur sera accordée sans contradiction.* Le onzieme article porte que la reine & l'archevêque auront en main la régale pendant la vacance des bénéfices, & qu'ils nommeront aux bénéfices vacans pendant la régale, par l'avis du *frere Bernard.* C'étoit un moine de Grandmont, qui étoit alors en grand crédit, & dont parle souvent Jean de Sarisbery, & Etienne de Tournay. Le roi nomme six personnes de confiance pour tenir conseil sur les plus importantes affaires : mais il ne les désigne que par la premiere lettre de leurs noms. Le testament contient aussi diverses dispositions sur ce qui concerne les finances & l'administration de la justice.

1190.

Et se séparent à Lyon pour aller s'embarquer.

Roger de Hoveden.

Elles marcherent ensemble jusqu'à Lyon, & là elles se separerent pour la commodité des vivres. Philippe tourna vers les Alpes, pour aller s'embarquer à Genes, & Richard prit sa route vers Marseille, où sa flotte devoit le venir joindre. Ils résolurent d'aller par mer, afin d'éviter les difficultés & les longueurs de la marche par terre, & sur-tout les embûches des Grecs, d'autant plus qu'ils étoient bien informés par des personnes sûres, que Philippe avoit envoyées à Constantinople, pour s'instruire des dispositions de cette cour, que l'Empereur Isaac l'Ange avoit fait un traité avec Saladin, par lequel il s'étoit engagé à lui faire fournir cent Galeres (*a*), & à s'opposer au passage de l'armée des croisés, à condition que ce soudan lui céderoit la Palestine.

Roger de Hoveden.

Ibid.

Richard en arrivant à Marseille, ne trouva point sa flotte, que la tempête & quelques autres aventures avoient retardée. Il y demeura huit jours pour l'attendre : mais ne la voyant point paroître, il loua vingt galeres & dix autres vaisseaux, sur lesquels il monta avec la meilleure partie de ses troupes, & arriva le treizieme d'août à Genes, où le roi étoit malade.

Arrivée des deux rois en Sicile.

Radulphe de Diceto.

Cette maladie n'eut point de suite. Ce prince se mit en mer, & fit voile vers Messine, qui étoit le rendez-vous des deux armées. Il arriva le seizieme de septembre avant le roi d'Angleterre, quoique ce prince fût parti de Genes avant lui : mais il s'étoit arrêté à Salerne, pour y attendre sa flotte, qui ne l'y joignit qu'un peu après que la Françoise eut abordé à Messine.

Philippidos. l. 4.

V. la nouvelle V. du l. de Boccace où il en fait mention de Philippe II dit Auguste

Rigord.

Philippe entra dans le port avec sa flotte fort en désordre ; parce qu'elle avoit été battue à la vûe de l'isle d'une rude tempête, qui fit périr plusieurs chevaux, & obligea à jetter à la mer, pour décharger les vaisseaux, une grande partie des provisions qu'on avoit faites pour le voyage. On fut obligé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles se trouverent très-cheres. Cela n'empêcha pas le roi de donner de son thrésor au duc de Bourgogne, au comte de Nevers, à

(*a*) Ces galeres s'appelloient alors Galées, en latin *Galea*; elles étoient à rames comme nos galeres, & comme presque tous les vaisseaux de ce temps-là.

Matthieu de Montmorenci, & à plusieurs autres qui avoient
1190. le plus perdu dans le naufrage, de quoi réparer en partie leur perte, de laquelle, cette libéralité faite si à propos, les consola. Richard arriva à Messine huit jours après le roi de France, qui vint avec les seigneurs de son armée, les commandans de la ville & le clergé, le recevoir à la descente.

Roger de Hoveden.

Où il sont obligés de séjourner.

Ces princes ayant eu encore de nouvelles conférences touchant leur expédition, le roi de France remonta sur sa flotte, & mit à la voile pour le levant : mais un vent contraire, qui dura long-temps, l'ayant contraint de relâcher au même port, & la saison se trouvant trop avancée pour se remettre en mer, les deux armées sejournerent en Sicile.

Ce retardement fut un grand mal pour la cause commune, non-seulement parce que la Palestine ne fut pas secourue si-tôt qu'elle l'auroit été, mais encore parce qu'il donna lieu à des commencemens de brouilleries entre les deux rois, qui jusques-là avoient toujours agi avec assez de concert.

La Sicile étoit alors gouvernée par Tancrede fils naturel du vaillant Roger, qui avoit le premier porté le titre de roi de Sicile. Guillaume II, prédecesseur de Tancrede mourant sans enfans, avoit déclaré héritiere de ses états Constance sœur de son pere. Tancrede, nonobstant ce testament, s'en empara. L'arrivée des deux rois l'embarrassa fort. Il savoit que Philippe étoit intime ami de Henri IV roi d'Allemagne, qui avoit épousé Constance, & qui pensoit actuellement à faire valoir les droits de sa femme sur la Sicile. D'autre part, le roi d'Angleterre étoit frere de Jeanne, veuve du dernier roi, que Tancrede tenoit prisonniere, parce qu'il savoit qu'elle favorisoit le parti de Constance. Par ces raisons, il avoit de grandes défiances de ces deux princes. Il résolut de gagner au moins l'un des deux, ou de tâcher de les brouiller ensemble.

Tancrede roi de cette isle offre en mariage à Philippe une de ses filles

Philippe étant arrivé avant Richard, fut reçu avec beaucoup d'honneur par Tancrede, qui dès les premiers entretiens qu'ils eurent ensemble, lui offrit en mariage une de ses

filles pour Louis de France ſon fils. Si cette propoſition eût été acceptée, Tancrede ſe fût fait de Philippe un puiſſant protecteur contre Richard, qu'il craignoit beaucoup: mais le roi par conſidération pour le roi d'Allemagne, s'en excuſa, ſous prétexte que ces alliances d'enfans encore au berceau, étoient ſujettes à bien des inconveniens; qu'elles étoient la ſource d'une infinité de querelles, comme ſon pere, & lui-même l'avoient expérimenté, à l'occaſion de ſes deux ſœurs ainſi fiancées dès leur enfance, avec deux des fils du feu roi d'Angleterre.

1190.
pour Louis de France ſon fils.
Rigord.

Richard oblige Tancrede de mettre la reine Jeanne en liberté, & de lui reſtituer ce qui lui appartenoit.
Roger de Hoveden.

Tancrede fort mortifié de ce refus, attendoit l'arrivée de Richard avec beaucoup d'inquiétude, & ce n'étoit pas ſans ſujet. Car d'abord que ce prince fut débarqué, il demanda qu'on lui remît entre les mains la reine Jeanne ſa ſœur, qu'on aſſurât ſon douaire, & qu'on la mît en poſſeſſion de quantité de meubles précieux, ſelon la diſpoſition que le feu roi de Sicile en avoit faite en ſa faveur.

Tancrede ne put ſe défendre d'accorder tout ce qu'on exigeoit de lui, & il fit d'abord venir la reine Jeanne de la ville de Palerme, qu'on lui avoit donnée pour priſon. Il s'accommoda pour le reſte avec Richard, en lui donnant de groſſes ſommes d'argent.

Les Meſſinois ne veulent laiſſer entrer perſonne de l'armée Angloiſe dans leur ville.

La reine Jeanne étant arrivée, Richard s'empara ſur le bord du détroit d'une fortereſſe, où il la mit avec une garniſon pour ſa garde. Le lendemain il ſe ſaiſit d'un monaſtere proche de la même fortereſſe, & y établit ſes magaſins, après en avoir chaſſé les moines & les ſoldats qui le gardoient. Ces entrepriſes donnerent de la jalouſie aux Meſſinois, & leur firent appréhender que Richard ne voulût ſe rendre maître de toute l'iſle. Ils fermerent les portes de leur ville, & ne voulurent y laiſſer entrer perſonne de l'armée Angloiſe.

Combat entre les Anglois & les Meſſinois.

Les Anglois offenſés de ce procédé, entreprirent de faire violence aux portes: mais les bourgeois parurent en armes ſur les remparts, & commencerent à tirer ſur eux. Les Anglois ſans délibérer davantage, coururent au camp chercher des échelles, & commencerent à eſcalader les murailles. Richard averti de ce tumulte, vint promptement à ſon ar-

1190. mée, pour l'obliger à abandonner l'aſſaut : mais les ſoldats étoient ſi animés, qu'ils n'écoutoient rien, & on ſe battoit avec furie. Toutefois par l'autorité du roi de France & des principaux magiſtrats de la ville, on appaiſa les deux partis, & on leur fit quitter les armes.

Richard fait planter ſon étendart ſur les murailles de Meſſine.

Le lendemain les principaux de la ville prierent Philippe de faire leur paix avec le roi d'Angleterre; il alla trouver le prince dans le fauxbourg, où il étoit logé. Tandis qu'on négocioit l'accommodement, on vint dire à Richard, que les Meſſinois étoient ſortis en armes & en grand nombre; qu'ils avoient occupé les hauteurs des environs, & étoient prêts de l'envelopper. Sur cet avis il quitte le roi de France, ſe met à la tête de quelques eſcadrons, va fondre ſur les Meſſinois, les met en déroute; & comme ils ſe jettoient dans la ville vivement preſſés, les Anglois qui entrerent avec eux ſe rendirent maîtres des portes, & enſuite des murailles, où Richard fit planter ſon étendart. Les chefs néanmoins empêcherent les ſoldats de s'engager au pillage, parce que les François commençoient à ſe mettre en état de défendre les bourgeois, & Philippe étoit déja rentré dans la ville, pour délibérer ſur le parti qu'il avoit à prendre.

Philippe donne ordre de l'en arracher, & de mettre celui de France à la place.

L'émeute étant ainſi ſuſpendue par ſa préſence, on lui vint dire qu'on avoit planté l'étendart d'Angleterre ſur la muraille. Il en fut indigné : « Quoi, dit-il en colere, le roi » d'Angleterre oſe arborer ſon étendart ſur le rempart d'u» ne ville où il ſait que je ſuis! » en même-temps il donne ordre à ſes gens de marcher vers le lieu où étoit l'étendart pour l'en arracher, & y mettre celui de France à la place.

Accommodement des deux rois.

On étoit au moment de voir un grand carnage, lorſque le roi d'Angleterre ayant appris la réſolution de Philippe, l'envoya prier de ne rien précipiter, & lui dire qu'il étoit prêt de faire ôter ſon étendart; mais que ſi on venoit l'arracher par force, pour y mettre celui de France, on ne le feroit pas ſans répandre bien du ſang. Cette demi-ſoumiſſion du roi d'Angleterre arrêta le roi. On parlementa, & on prit le parti de ſe contenter de l'offre du roi d'Angleterre. Il fut réſolu que ni Philippe, ni Richard ne demeureroient

Ibid.

maîtres de la ville, mais qu'on la confieroit à la garde des chevaliers du temple, & des chevaliers de l'hôpital, 1190.
jusqu'à ce que le roi de Sicile eût satisfait le roi d'Angleterre pour le douaire de sa sœur. La chose n'eut pas plus de suite. Tancrede s'accommoda avec Richard, qui lui accorda une demande qu'il lui fit, pareille à celle que le roi de France lui avoit refusée; savoir le mariage d'une de ses filles avec Artur duc de Bretagne, neveu de Richard. Ce fut Philippe même qui fut le médiateur de cet accommodement, dans la crainte que si le roi d'Angleterre s'engageoit dans une guerre en Sicile, ce ne fût un obstacle pour l'expédition de la terre-sainte.

Ils font des reglemens pour empêcher les désordres dans leurs camps.

On le doit dire à la louange de ces deux princes: le zele qu'ils avoient pour la guerre sainte leur fit sacrifier plus d'une fois leurs plus vifs ressentimens. Incontinent après la querelle de l'étendart, non-seulement ils se virent comme auparavant, non-seulement Richard reçut Philippe pour médiateur entre lui & le roi de Sicile, & Philippe dans cette médiation ménagea les intérêts de Richard: mais encore ils agirent toujours de concert pendant le reste du temps qu'ils séjournerent en Sicile. Ils firent même ensemble de nouveaux & de très-saints reglemens, pour empêcher les désordres dans *Ibid.*
leur camp, aussi-bien que dans la suite du voyage, & on les publia en la même forme dans les deux armées. Il ne tint pas néanmoins à Tancrede, que la dissention ne se mît entre les deux rois. Le roi d'Angleterre alla de Messine à Catane, *Ibid.*
partie par dévotion, pour y honorer les reliques de sainte Agathe, partie pour quelques autres affaires qu'il avoit à 1191.
traiter avec Tancrede.

Après avoir eu divers entretiens ensemble, & s'être fait l'un à l'autre de magnifiques présens, qu'ils accompagnerent de mille protestations d'une sincere amitié, Tancrede affecta d'en donner une marque au roi d'Angleterre: mais apparemment c'étoit plûtôt un effet de sa haine contre le roi de France, & une vengeance du refus qu'il lui avoit fait de son alliance, par le mariage dont j'ai parlé.

Tancrede tâche de mettre la dissension entr'eux.

Comme Richard prenoit congé de Tancrede, celui-ci lui dit qu'il avoit encore un secret important à lui commu-

niquer; « c'eſt, ajoûta-t-il, que vous avez tout ſujet d'être
1191. » ſur vos gardes, & de vous défier du roi de France. Il m'a
» envoyé le duc de Bourgogne, avec une lettre de ſa part,
» où il vous traite de traître, d'homme ſans foi, qui avez
» violé les paroles que vous m'avez données, ajoûtant que
» ſi je veux me joindre à lui, & attaquer votre camp la nuit,
» il me ſecondera avec ſon armée, pour tailler la vôtre en
» pieces. »

Ce diſcours ſurprit le roi d'Angleterre : mais il eut peine à y ajoûter foi. « Je connois, répondit-il, le roi de France; » je ne puis croire qu'il vous ait jamais fait une telle propo- » ſition; il eſt mon ſeigneur, & nous nous ſommes juré une » fidelité inviolable, pour le ſaint voyage que nous avons » entrepris. » Voilà, repartit Tancrede, « la lettre qui m'a » été donnée par le duc de Bourgogne, que je vous mets » entre les mains, & ſi ce duc oſe la méconnoître, je me fais » fort de l'en convaincre. » Richard prit la lettre, & s'en retourna à Meſſine avec plus d'inquiétude qu'il n'en avoit fait paroître en apprenant cette nouvelle.

Le roi de France s'apperçut du changement de ce prince à ſon égard, en lui voyant prendre certaines précautions, & ne trouvant plus dans lui ſes manieres & ſa franchiſe ordinaire. Il lui en demanda la cauſe : Richard la lui diſſimula : mais le lendemain il lui envoya le comte de Flandre, qui lui dit de quoi il s'agiſſoit, & lui mit en main la lettre que Tancrede prétendoit avoir reçûe des mains du duc de Bourgogne.

Le roi fut extrèmement ſurpris; & ayant lû la lettre, il dit au comte de Flandre, qu'il n'y trouvoit que des menſonges & de noires calomnies, & que jamais il n'avoit écrit une telle lettre. Il ajoûta, qu'il voyoit bien ce que cela vouloit dire; que c'étoit là un artifice du roi d'Angleterre, pour avoir lieu de rompre avec lui, & de ne pas épouſer ſa ſœur Alix, dont il n'avoit ſouhaité autrefois le mariage, que pour s'appuyer des forces de la France contre ſon propre pere; mais qu'il le prioit de lui dire de ſa part, que s'il manquoit d'épouſer cette princeſſe après ſon retour de la Paleſtine, il pouvoit compter, qu'il n'y auroit jamais de paix entre les

couronnes, & qu'il auroit toujours dans sa personne un ennemi irréconciliable.

1191.

Cet éclaircissement donna lieu à négocier sur ce point important, & sans plus examiner, si la lettre qui avoit été produite par le roi de Sicile, étoit véritable ou supposée, on parla de nouveau du mariage d'Alix, qui étoit suspendu depuis tant d'années.

On parle de nouveau du mariage d'Alix avec Richard.

Richard savoit ce que faisoit Eléonore sa mere, pour lui ménager un autre mariage; & Philippe en avoit aussi du soupçon. Cette reine avoit déja conclu avec Sanche VI roi de Navarre, surnommé le Sage, que Bérengere fille de ce roi épouseroit Richard, & qu'elle l'épouseroit même avant qu'il partît pour la Palestine; que s'il survenoit quelque empêchement, elle ne laisseroit pas de l'accompagner, & que les nôces se feroient en chemin.

Ce n'étoit gueres là un temps propre pour une telle cérémonie : mais Eléonore vouloit absolument empêcher son fils d'épouser Alix, qu'elle haïssoit mortellement, & qu'elle regardoit comme la cause, ou du moins comme l'occasion du mauvais traitement, que le feu roi d'Angleterre son mari lui avoit fait, en la tenant dans une prison pendant longtemps, & d'où elle ne sortit qu'à sa mort.

Le comte de Flandre rapporta donc au roi d'Angleterre, ce que le roi de France lui avoit donné ordre de lui déclarer touchant le mariage d'Alix. Le roi d'Angleterre le pria de retourner vers le roi de France, & de lui dire, qu'il étoit résolu de vivre toujours bien avec lui : mais qu'il le prioit de ne plus insister sur ce mariage; qu'il avoit des raisons très-fortes de s'en défendre, & qu'il le conjuroit de ne le pas obliger à les lui expliquer.

Le roi d'Angleterre se défend d'y consentir & pourquoi.
Philippid. l. 4.

C'étoit là faire entendre beaucoup plus qu'il ne disoit, & les bruits qui avoient couru du mauvais commerce du feu roi Henri avec cette princesse, faisoient assez comprendre à Philippe ce qu'on lui vouloit dire. Mais ne croyant pas qu'il y eût des preuves assez convainquantes contre la conduite & contre l'honneur de sa sœur, il insistoit toujours, & ne vouloit point se relâcher sur ce point-là.

Alors le roi d'Angleterre lui fit dire en termes clairs, que

Roger de Hoveden.

Henri ſon pere avoit eu un enfant d'Alix; qu'il en avoit des
1191. témoins, dont le témoignage n'étoit point ſuſpect, & il les
Ibid. lui nomma.

Le roi ſe rend à ſes raiſons, & ſe déſiſte entierement de ce mariage.

Philippe les ayant entendus, ne fut que trop convaincu de la vérité du fait. Il conſentit qu'on terminât cette affaire ſans un plus grand éclat, & que le roi d'Angleterre pensât à un autre mariage.

Traité conclu enſuite avec Richard. Ibid.

Richard de ſon côté promit au roi, qu'incontinent après leur retour de la Paleſtine, il lui remettroit Giſors & les autres places qu'il avoit gardées juſqu'alors, comme devant être la dot de la princeſſe. Il s'obligea de plus à payer pendant cinq ans au roi deux mille marcs ſterling, & dès-lors il lui en paya d'avance la premiere année. Par le même traité le roi conſentit encore que le duché de Bretagne relevât immédiatement du duché de Normandie, & que le duc de Normandie fît hommage au roi de France, tant du duché de Normandie, que du duché de Bretagne; du premier comme d'un fief, & du ſecond comme d'un arriere-fief. Toutes ces conventions furent ſignées par les rois, & ſcellées de leur ſceau, & la bonne intelligence parut parfaitement rétablie entr'eux.

Rigordus.

Elle ne dura pas néanmoins long-temps : car Philippe ayant propoſé à Richard de mettre à la voile à la mi-Mars, il refuſa de le faire, & dit qu'il ne pouvoit partir qu'au mois d'août. La cauſe de ce retardement étoit, qu'il vouloit attendre ſa nouvelle épouſe, & qu'il ne ſavoit pas encore le temps qu'on la lui ameneroit.

Sur ce refus, le roi ſomma les ſeigneurs de l'armée d'Angleterre de leur ſerment, par lequel ils s'étoient obligés de partir dès que la ſaiſon le permettroit. Le ſeigneur de Rancon, un des plus puiſſans du Poitou, & le vicomte de Châteaudun, répondirent au roi qu'ils tiendroient leur parole, & qu'ils partiroient avec lui. Ils partirent en effet : mais le roi d'Angleterre les en fit bien repentir dans la ſuite. Les autres répondirent qu'ils ne ſe ſépareroient point du roi d'Angleterre.

Le roi s'embarque pour la terre-ſainte.

Le roi ſans attendre davantage, s'embarqua le trentieme de mars avec ſes troupes, fort mécontent de Richard; &

après une navigation très-heureuse, il arriva en vingt-deux jours à la vûe d'Acre ou Ptolemaïs, que les chrétiens assiégeoient actuellement, & que les Mahometans défendoient opiniâtrément pour Saladin, qui commença à beaucoup craindre pour cette place. 1191.

Etat des affaires en ce pays-la.

Le roi fut reçu au camp avec la joie que devoit donner son arrivée à des gens qui en esperoient de très-grands avantages. Elle étoit non-seulement utile, mais encore nécessaire dans les conjonctures où se trouvoient les affaires de cette chrétienté, opprimée par les infideles depuis plusieurs années, & que les divisions des princes avoient réduite aux dernieres extrêmités.

Après la malheureuse défaite de Tibériade arrivée l'an 1187, où Gui de Lusignan roi de Jérusalem, fut pris par Saladin, tout avoit plié sous les lois du vainqueur. La reine Sibylle, ainsi que je l'ai raconté, lui avoit livré Ascalon la plus forte place du pays, pour la rançon de son mari. Ce prince après sa délivrance alla à Tyr, où Conrad de Montferrat ne voulut point le recevoir, soutenant qu'il en étoit le légitime possesseur, sans aucune dépendance du roi de Jérusalem.

Conrad de Montferrat délivre Tyr, & prétend s'en être rendu maître par ce moyen.

Nicetas, lib. 2.

Conrad étoit un des plus vaillans hommes de son temps. Il avoit épousé la sœur d'Isaac l'Ange empereur de Constantinople, & l'avoit quittée depuis par mécontentement, pour aller en Palestine se signaler contre les Sarasins avec des troupes qui s'étoient données à lui. Il aborda à Tyr dans le temps qu'elle étoit menacée d'un siége par Saladin. Il offrit son service aux habitans qu'il trouva fort consternés, à condition que s'il les sauvoit, comme il leur promettoit de le faire, ils le reconnoîtroient pour leur seigneur, & demeureroient sous son obéïssance. Ils furent trop heureux d'avoir un tel défenseur. Il s'aquitta de sa promesse, & la ville ayant été assiégée par Saladin, il l'obligea de lever le siége.

Différend sur cela entre lui & le roi de Jérusalem.

Il prétendit donc n'avoir pas enlevé cette place au roi de Jérusalem, mais l'avoir sauvée des mains de Saladin; & que par ce titre elle lui appartenoit. Le roi de Jérusalem au contraire, soutenoit que Tyr étant de son royaume, l'obligation qu'il avoit au marquis de Montferrat de l'avoir

1191. empêché de tomber sous la puissance des infideles, ne lui ôtoit pas le droit de souverain qu'il y avoit toujours eu. Mais le marquis étoit en possession, & il n'étoit pas aisé de le contraindre à la céder.

Celui-ci assiége la ville d'Acre.

Le roi de Jérusalem irrité de voir qu'on lui fermoit les portes d'une ville de son royaume, en commença le siége, plûtôt par dépit que par l'espérance de la prendre. Mais il fallut abandonner l'entreprise, & il se détermina à assiéger Acre, prétendant avoir des raisons très-justes de rompre avec les Mahometans, depuis le traité qu'il avoit fait avec eux pour sortir de prison.

Tout ce qui étoit resté de chrétiens dans la Palestine se joignit à lui, & il forma le siége sur la fin du mois d'août de l'année 1188: mais il avoit si peu de troupes, & il y en avoit tant dans la ville, que Saladin esperant que ce peu de chrétiens qui restoient encore au roi de Jérusalem, périroient à ce siége, alla faire de nouvelles conquêtes ailleurs.

Secours envoyé d'Europe au camp des chrétiens.

Radulph. de Diceto.

Ils furent en effet plus d'un an devant la place fort inutilement: car on la ravitailloit par mer quand on vouloit: mais par les secours qu'ils recevoient de temps en temps d'Europe, d'où il venoit toujours quantité de monde, pour se consacrer à la défense de la chrétienté de Palestine, l'armée devint nombreuse, & Saladin étant venu pour la forcer dans son camp, y donna en vain plusieurs assauts. Une nombreuse flotte de croisés, qui débarqua à sa vûe, augmenta de beaucoup son inquiétude: car outre les soldats qui la montoient, elle apporta des machines de guerre & des munitions aux assiégeans, & leur donna moyen d'en avoir par mer dans la suite.

Cette flotte étoit composée de Danois, de Frisons & d'Anglois; qui voyant les retardemens du roi de France & du roi d'Angleterre, avoient pris les devants. Elle avoit été jointe en chemin par plusieurs vaisseaux, où étoient quantité de seigneurs François, qui pour faire aussi plus de diligence, s'étoient embarqués à Marseille, & avoient en trente-cinq jours fait le trajet. Les plus distingués d'entr'eux étoient Philippe évêque de Beauvais, Robert II comte de Dreux

Alberici chronic. MS.

son frere, cousin germain du roi, Erard comte de Brienne, & André son frere, Guillaume comte de Châlons sur Saône, Jacques d'Avennes, Geoffroi de Joinville, Gui de Dampierre, Anseric de Montreal, Manasses de Garlande, Gaucher de Châtillon sur Marne, & Gui son frere, Henri comte de Champagne, Thibaud comte de Chartres, Etienne comte de Sancerre son frere, & Raoul comte de Clermont en Beauvoisis. 1190.

Il étoit encore arrivé par mer peu de temps après quelques troupes Allemandes, sous la conduite du landgrave de Turinge, & du duc de Gueldre, pour renforcer l'armée de l'empereur Fridéric, dont l'approche faisoit le plus grand sujet des inquiétudes de Saladin.

Herold. continuat.

Histor. belli sacri.

L'empereur Fridéric se noye au passage du Cydne.

Cet empereur étoit parti d'Allemagne dès l'an 1189, avec cent cinquante mille hommes, & après avoir hyverné sur les terres de l'empereur de Constantinople, il avoit passé le détroit au mois de Mars de l'année suivante, étoit entré dans l'Asie, où il avoit déja gagné plusieurs batailles, pris plusieurs places sur les Sarasins, & continuant à passer sur le ventre à tout ce qui faisoit obstacle à sa marche, il s'acheminoit vers la Palestine. Mais par le plus grand de tous les malheurs, en passant le Cydne, fleuve de Cilicie, il s'y noya, son cheval s'étant abattu sous lui, ou selon d'autres, ayant voulu s'y baigner; il mourut saisi tout à coup du froid extraordinaire de l'eau de ce fleuve. Après ce funeste accident, Conrad duc de Suabe son fils, avoit pris la conduite de l'armée, & l'avoit menée par terre jusqu'à Antioche, excepté un détachement qu'il avoit envoyé par mer en Palestine sur quelques vaisseaux marchands qu'il arma. Mais par une nouvelle infortune, les maladies firent un si horrible ravage dans l'armée qu'il conduisoit, que quand il arriva en Palestine, il n'avoit pas sept mille hommes de pié, & plus de cinq cents chevaux, avec lesquels il joignit le roi de Jérusalem.

Roger de Hoveden.

Forces de l'armée chrétienne.

Le marquis de Montferrat s'étant laissé fléchir, & ayant consenti que la décision de ses différends avec Gui de Lusignan, fût remise à un autre temps, avoit aussi amené de Tyr un corps considérable au camp devant Acre. De sorte que

1190. l'armée chrétienne composée de tous ces différens corps, étoit de cent mille hommes de pié, & de quatre mille chevaux : mais celle de Saladin, toujours campée à la vûe du camp des chrétiens, étoit encore plus nombreuse de près des deux tiers.

Le roi de France y arrive.

Il s'étoit donné une bataille entre les deux armées, dont chacune s'attribua l'avantage. Les chrétiens y avoient beaucoup moins perdu que les infideles ; & pour marque de leur victoire, ils avoient recommencé à assiéger la ville dans les formes : mais elle continua de se défendre pendant plusieurs mois, & toujours avec la même vigueur. Il se fit de furieuses sorties ; on combattit & sur la mer & sur la terre. Après tout, la famine qui fut quelque temps dans le camp, & les maladies qui s'y mirent, avoient extrèmement affoibli l'armée chrétienne, lorsque le roi de France arriva le samedi de la semaine de Pâques de l'an 1191, qui étoit la troisieme année du siége.

1191. Monach. Acconensis.

La joie que son arrivée répandit dans le camp, fit oublier aux soldats les fatigues & tous les maux passés, & l'idée qu'on y avoit de ce prince, sembla leur répondre d'une victoire assurée. Dès qu'il eut mis pied à terre, il fit le tour du camp, & renforça tous les quartiers, afin que rien ne pût entrer dans la ville, ni en sortir du côté de la terre. Il fit ajoûter de nouveaux ouvrages à la circonvallation, creuser des retranchemens au-delà, & élever de distance en distance des redoutes & des forts de bois, pour écarter l'ennemi, & ôter à Saladin, qui donnoit à toute heure des alarmes au camp, toute espérance de le surprendre.

Philipp. l. 4.

Et prend son quartier devant Acre. Monach. Acconensis. Rigord.

Il établit son quartier à l'orient de la ville, vis-à-vis de la plus forte des Tours, appellée la Tour maudite, à la portée de l'arc & des pierriers de la place. Il fit aussi-tôt dresser les siens & ses autres machines, pour battre la muraille.

Les ennemis voyant qu'ils s'attachoit à cet endroit, & que ce seroit là la principale & comme l'unique attaque, y transporterent aussi leurs principales machines, qui démonterent diverses fois celles du roi, & ils brulerent ses galeries & ses beliers avec le feu Grégeois, dont ils firent un

Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 19.

grand usage durant ce siége : mais enfin après un travail de peu de semaines, le fossé se trouva comblé, & il y avoit une assez grande breche à la muraille pour donner l'assaut. 1187.

Les rois de France & d'Angleterre avant que de se séparer étoient convenus qu'ils ne le donneroient point l'un sans l'autre, voulant avoir tous deux part à la prise d'une place si fameuse, qui se défendoit depuis si long-temps. Le roi tint parole au roi d'Angleterre, & se contentant de ruiner tous les nouveaux travaux que les ennemis faisoient pour réparer la breche, il attendoit avec impatience de jour en jour l'arrivée de ce prince.

Le roi d'Angleterre y arrive aussi.

Richard étoit parti de Messine environ quinze jours après lui, avec cent cinquante navires & cinquante-trois galeres bien armées. Il conquit en chemin faisant, & en très-peu de temps l'isle de Chypre sur Isaac prince de la maison des Comnenes qui s'étoit saisi de trois de ses vaisseaux, que la tempête avoit poussés de ce côté-là, & avoit traité très-inhumainement ceux qui étoient dedans. Il laissa dans l'isle deux de ses capitaines avec quelques troupes pour la garder, & vint enfin aborder auprès d'Acre.

Roger de Hoveden.

Nouvelle brouillerie entre ces deux princes.

Les choses étant si bien disposées & aussi prêtes qu'il les trouva en arrivant, il y avoit lieu d'espérer la fin de ce long siége, & que la place seroit emportée au premier jour. Les égards & la fidélité que le roi de France avoit eus pour lui, méritoient du retour, ou du moins qu'il ne sacrifiât pas le bien public à des intérêts particuliers : mais la raison & l'équité n'étoient pas toujours la regle du génie hautain & bisarre de Richard. Ce qui donna principalement lieu à la nouvelle division qui se mit entre ces deux princes, fut la vieille querelle de Gui de Lusignan roi de Jérusalem, avec Conrad marquis de Montferrat, touchant la ville de Tyr.

A l'occasion de Gui de Lusignan.

Il étoit arrivé durant ce siége un contre-temps très-fâcheux pour Gui de Lusignan. La reine Sibylle sa femme y étoit morte aussi-bien que ses deux filles. Ce n'étoit que du chef de cette princesse qu'il possédoit la couronne, parce qu'elle étoit sœur & héritiere de Baudouin IV, dernier roi de Jérusalem. Le marquis de Montferrat prétendit qu'après la mort de cette princesse Gui de Lusignan n'étoit plus roi, &

1191. que le throne étoit vacant. Quand la chose auroit été ainsi, il n'y auroit pas eu pour cela lui-même plus de droit : mais ce seigneur ambitieux & intriguant trouva moyen de se procurer un titre, pour y prétendre.

La reine Sibylle avoit une sœur nommée Isabeau, que d'autres appellent Mélisante, mariée à Anfroi seigneur de la forteresse de Thoron. Le marquis prétendit que la couronne appartenoit à cette princesse, & il sût si bien la gagner, qu'après avoir fait casser son mariage avec Anfroi, il l'épousa lui-même, & alors il soutint qu'entrant dans les droits de sa femme, c'étoit lui seul qui étoit roi.

Roger de Hoveden.

Gui de Lusignan & lui, dès le temps de leur premier différend, avoient toujours eu chacun leur parti dans le pays. Le marquis de Montferrat fut assez adroit, pour faire entrer dans le sien le roi de France, quand il arriva en Palestine : & Gui de Lusignan, pour se faire aussi un appui, s'en alla avec Anfroi de Thoron, Bohémond prince d'Antioche, & quelques autres seigneurs de ses amis, trouver le roi d'Angleterre en Chypre, & lui demanda sa protection.

Richard ne balança pas à la lui promettre, pour plusieurs raisons; premierement, parce que le roi de France s'étoit déja déclaré pour le parti opposé : secondement, parce que Gui de Lusignan s'étant offert de s'en rapporter au jugement des deux rois, quand ils seroient arrivés, le marquis de Montferrat avoit rejetté cette proposition, & n'avoit voulu pour juge que le roi de France; & enfin parce que la famille de Gui de Lusignan étoit sujette du roi d'Angleterre.

Ibid.

Guillelm. Neubrig. l. 4.

Mais ce qui avoit le plus choqué Richard contre le roi de France & contre le marquis de Montferrat, c'étoit qu'étant venu avec sa flotte débarquer auprès de Tyr, & ayant voulu voir la ville, on lui en avoit refusé l'entrée, suivant les ordres du marquis, qui craignoit avec beaucoup de raison qu'il ne s'en emparât.

Roger de Hoveden.

Ce fut avec ces dispositions que les deux rois se rejoignirent devant Acre. On dissimula d'abord de part & d'autre. Ils affecterent de se rendre beaucoup de civilités, & Richard même fit présent au roi de quelques prisonniers Mahometans,

Ils ne laissent pas de dissimuler.

hometans, qu'il avoit faits à la prise d'un gros vaisseau, qui portoit un grand secours d'hommes & de vivres aux assiégés, & qui pour tromper le roi d'Angleterre avoit arboré le pavillon de France.

1191.

Ils se font ensuite chacun un parti sous main.

Monachus Acconens.

Le roi de son côté accorda de bonne grace au roi d'Angleterre les machines du comte de Flandre, mort depuis quelque temps. Richard les lui demanda, pour s'en servir, en attendant qu'il en eût fait construire de nouvelles. Mais on ne se contraignit pas long-temps, chacun pensant à fortifier son parti, & y travaillant sous main. Les Genois, les chevaliers du Temple & les Allemans se déclarerent pour le roi de France & pour le marquis de Montferrat: les hospitaliers, les Flamans & les Pisans pour le roi d'Angleterre & pour Gui de Lusignan; & c'étoit à ces intrigues que l'on perdoit le temps après l'arrivée du roi d'Angleterre, tandis que Saladin avec une armée formidable étoit aux environs du camp, & que les assiégés réparoient leur breche, & se fortifioient sur leurs murailles.

Bien plus, on se débauchoit les soldats les uns aux autres, & ceux qui étoient à la garde des machines que Philippe avoit dressées dans son quartier contre la ville, les ayant abandonnées pour passer à celui du roi d'Angleterre, les assiégés profiterent de ce moment, pour venir bruler ces machines, & le firent sans résistance.

Et éclatent enfin ouvertement l'un contre l'autre.

Roger de Hoveden.

Les deux rois commencerent à contester l'un avec l'autre sur divers articles; & entre autres Philippe prétendit que le roi d'Angleterre devoit lui céder la moitié de l'isle de Chypre, en vertu d'un des articles de leur traité, selon lequel ils devoient partager également leurs conquêtes. Richard au contraire, demanda en vertu du même article, la moitié des thrésors du comte de Flandre, dont Philippe s'étoit saisi à la mort de ce comte, & de plus la moitié du comté de Flandre quand ils seroient de retour en Europe. Ces prétentions étoient injustes & chimériques de part & d'autre: car il ne s'agissoit dans le traité que des conquêtes & du butin que l'on feroit sur les infideles. Cependant le marquis de Montferrat choqué contre le roi d'Angleterre, quitta le camp, & s'en retourna à Tyr avec ses troupes.

1191. *Une maladie leur donne lieu de se reconcilier.* *Ibid.*

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux, c'est que les deux rois tomberent extrèmement malades. Mais cette maladie qui devoit causer la ruine de toute la chrétienté en Asie, si elle eût eu les suites qu'on en appréhendoit, fut un moyen dont Dieu se servit pour faire rentrer ces princes en eux-mêmes, & leur inspirer des sentimens de paix. Ils remirent après le siége à discuter les droits de Gui de Lusignan & du marquis de Montferrat, & firent d'un commun consentement les chevaliers du Temple & ceux de l'Hôpital, leurs arbitres dans les contestations qui pourroient survenir entr'eux, touchant le partage des conquêtes qu'ils espéroient faire.

On attaque sérieusement la ville assiégée.

On commença donc à penser sérieusement à l'attaque de la ville. Le marquis de Montferrat revint au siége avec son corps d'armée; & comme Saladin étoit toujours aux environs du camp, pour l'attaquer dès que les assiégeans donneroient l'assaut à la ville, il fut reglé entre les rois, que quand les François iroient à l'assaut, le roi d'Angleterre auroit la garde des lignes, & que quand les Anglois seroient de jour pour l'attaque, le roi de France se chargeroit de défendre le camp.

Perte de plusieurs François dans un assaut.

Monach. Accotensf.

On s'appliqua donc à pousser vivement le siége, & les machines du roi ayant fait une nouvelle breche à la muraille, il y fit donner l'assaut. Cette breche étoit fort roide & bien défendue. Les mahometans s'y servirent avec succès de leur feu Gregeois, qu'ils jettoient de tous côtés, & qui s'attachant aux habits des François, sans qu'ils pussent ni s'en défaire, ni l'éteindre, les mit en désordre; la résistance des ennemis, leur nombre, & le désavantage du terrein firent résoudre le roi à ne pas s'obstiner plus long-temps à les forcer, & il fit donner le signal de la retraite. On perdit en cette occasion plusieurs braves hommes. Le plus regretté fut Alberic Clement, à qui l'histoire donne le titre de maréchal, & qui ayant été entraîné sur la muraille avec un croc, y fut tué. Plusieurs ont remarqué que c'est le premier qu'on voye dans notre histoire porter le titre de maréchal de France : mais je ne sai si leur remarque est tout-à-fait juste; car premierement il ne paroît pas par l'histoire

qu'il ait eu le commandement de l'armée : secondement, notre ancien historien ne l'appelle pas maréchal de France, mais maréchal du roi de France : or nos rois avoient des maréchaux, c'est-à-dire, des officiers, avec intendance sur leurs écuries sous le connétable, avant que la dignité de maréchal devînt une charge militaire ; & ces maréchaux, aussi-bien que les connétables, qui n'étoient pas encore non plus alors commandans des armées par leur office, suivoient souvent les rois à la guerre, comme les autres officiers de leur maison.

1191.
Rigord. p. 191.

Quoi qu'il en soit de ce point de critique, cet échec fit résoudre le roi à ne point donner de nouvel assaut, que la breche ne fut très-large, pour faire une attaque d'un plus grand front. Il faisoit cependant toujours saper la tour maudite, & selon la maniere de miner de ce temps-là, à mesure que les mineurs avançoient, ils appuyoient la tour avec des étançons de bois, au lieu de la maçonnerie qu'ils en ôtoient. Quand la sape eut été poussée aussi loin qu'il falloit, on mit le feu aux étançons, dont les principaux étant consumés, la tour s'écroula avec un fracas épouvantable, combla le fossé, & laissa une ouverture à passer des bataillons entiers de front.

Large breche faite aux murailles, qui oblige les assiégés de parlementer.

La plus grande partie de la garnison accourut aussi-tôt à cet endroit, pour empêcher qu'on n'emportât la ville en ce moment, & les émirs ou commandans donnerent le signal pour parlementer. Quoique l'armée fût prête à donner l'assaut, & sûre de la victoire, on aima mieux avoir la place par capitulation, que de répandre autant de sang qu'il en auroit coûté, pour forcer les meilleures troupes & les plus braves capitaines de Saladin, qui la défendoient. On fit dire aux commandans qu'on les écouteroit, & qu'on leur donneroit sureté pour capituler.

Mestoc & Caracos deux des cinq émirs, qui avoient soutenu le siége, vinrent trouver les deux rois. Ils offrirent de rendre la place avec toutes les richesses qui étoient dedans, & toutes les munitions de guerre & de bouche, pourvu qu'on leur accordât à eux & à leur garnison, & aux habitans, la vie & la liberté de se retirer où ils voudroient.

Roger de Hoveden.

1191.

Conditions auxquelles les deux rois offrent de les recevoir.

On rejetta leur propoſition, & on leur dit, qu'ils n'avoient aucun quartier à attendre qu'à trois conditions. La premiere, que Saladin rendît Jéruſalem, & toutes les places qui avoient été priſes ſur les chrétiens depuis la derniere croiſade, qui s'étoit faite quarante-deux ans auparavant, ſous le commandement de Louis le Jeune roi de France. La ſeconde qu'il remît entre les mains des deux rois la croix de Jeſus-Chriſt, qui avoit été priſe il y avoit quatre ans, à la bataille de Tibériade. La troiſieme qu'on donnât la liberté généralement à tous les eſclaves chrétiens.

Les émirs répondirent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'accepter ces conditions; que quand ils les accepteroient, l'exécution ne dépendroit d'eux en aucune maniere; que ſi l'on vouloit leur accorder trois jours de treve, & la permiſſion d'aller trouver leur prince, ils ſauroient ſa volonté ſur tout cela. On leur accorda la treve & la permiſſion qu'ils demandoient. On les obligea ſeulement à donner des ôtages, pour s'aſſurer de leur retour.

Elles ſont rejetées par Saladin.

Saladin ne put ſe réſoudre à conſentir aux propoſions des deux rois. Mais comme d'ailleurs il ne vouloit pas laiſſer périr tant de vaillans hommes, qui l'avoient ſi bien ſervi, il convint avec les deux émirs, que ſi-tôt que la treve ſeroit expirée, il attaqueroit la nuit avec toutes ſes troupes le camp des chrétiens, non pas qu'il eſpérât de le forcer, mais afin que pendant l'attaque, la garniſon ſortît par la breche & par toutes les portes, & tâchât de gagner la campagne pour ſe ſauver.

Les émirs étant retournés le troiſieme jour, dirent que Saladin avoit abſolument rejetté des conditions ſi peu tolérables, qu'ils alloient rentrer dans la place, & ſe mettre à la tête de leurs gens, en réſolution de périr & de vendre leur vie le plus cher qu'ils pourroient. Ils rentrerent dans la place, & mirent leur monde ſous les armes, pour tenter l'expédient dont ils étoient convenus.

Il y avoit dans Acre un chrétien dont on n'a jamais ſu le nom, parce qu'apparemment il fut tué dans la mêlée: cet homme depuis l'arrivée des croiſés, leur donnoit avis de tout ce qui ſe paſſoit dans la ville, par des lettres qu'il jet-

toit la nuit dans leur camp. Il les avertit encore du dessein de Saladin & des émirs, & les rois en profiterent, pour disposer tellement toutes choses, qu'ils pussent en même-temps repousser Saladin, & empêcher la sortie de la garnison. 1191.

Qui, étant venu attaquer la nuit le camp des chrétiens, est battu & mis en fuite.

Saladin ne manqua pas d'attaquer le camp pendant la nuit, & aussi-tôt les assiégés tenterent leur sortie : mais & eux, & Saladin furent repoussés avec grande perte, & obligés les uns de s'éloigner du camp, & les autres de rentrer dans la ville.

Dans le temps que les Sarasins avoient demandé à capituler, le roi d'Angleterre avoit beaucoup avancé les ouvrages de son attaque, & tellement sapé les tours & les murailles qu'elle embrassoit, qu'il n'y avoit plus qu'à mettre le feu aux étançons qui les soutenoient. Il l'y fit mettre, & un grand espace de la muraille & plusieurs tours ayant été renversées dans le fossé, la ville fut ouverte de ce côté-là, encore plus qu'elle n'étoit à l'attaque de France. Le roi d'Angleterre faisoit déja marcher ses troupes pour donner l'assaut, & les François y alloient aussi monter de leur côté, lorsque les émirs firent un nouveau signal, & l'on s'arrêta.

Nouveau pourparler avec les émirs.

Les cinq émirs sortirent, & demanderent une nouvelle permission d'aller vers Saladin, pour lui représenter l'extrémité où étoit la ville : mais avant que de sortir, ils donnerent ordre qu'on travaillât à des retranchemens derriere les breches, afin de tâcher de différer, autant qu'il seroit possible, la désolation qu'on ne pouvoit éviter. On leur permit encore d'aller trouver Saladin, qui les renvoya aux deux rois, pour leur faire les propositions suivantes : qu'on leur livreroit la place avec tout ce qui étoit dedans, excepté les soldats & les habitans : qu'on leur rendroit Jérusalem & la croix, toutes les villes & toutes les forteresses dont les mahometans s'étoient emparés depuis la bataille de Tibériade ; qu'on s'obligeroit à les remettre en même état qu'elles étoient, lorsqu'on les avoit prises, & tout cela à deux conditions ; l'une que les deux rois joindroient leurs troupes avec les siennes, ou du moins lui fourniroient vingt mille hommes de pié, &

six mille chevaux pour lui aider à repousser de ses états, les
1191. fils du défunt soudan Noradin, qui s'y étoient jettés, & qui y mettoient tout à feu & à sang : l'autre que la garnison eût toute liberté de se retirer où elle voudroit, en rendant la ville.

Cette proposition, toute avantageuse qu'elle étoit, ne fut point acceptée, les deux princes étant persuadés, que quand Saladin verroit ses gens en sureté, il n'exécuteroit rien de ce qu'il promettoit : & d'ailleurs il ne leur paroissoit pas convenable de lui accorder le secours qu'il leur demandoit. On résolut donc de forcer la ville ; & les Sarasins de leur côté se mirent en état de périr glorieusement.

Suivi d'une nouvelle attaque.

Le roi de France fit donner l'assaut par la breche qui avoit été faite à côté de la tour maudite, au même endroit qu'on l'avoit donné la premiere fois. Les assiégés retranchés derriere s'y battirent avec une valeur incroyable, & repousserent les François, qui n'y perdirent néanmoins que quarante hommes, d'autant que le roi qui voyoit la prise de la ville infaillible, voulut épargner ses troupes. Cette attaque se fit le septieme de juillet.

Quatre jours se passerent sans rien faire ; & on n'en marque pas la raison. L'onzieme jour de juillet le roi d'Angleterre se prépara à son tour à donner l'assaut, tandis que les François seroient à la garde des lignes. On le commençoit déja, lorsque les émirs firent un nouveau signal, qui le fit encore suspendre, le roi d'Angleterre ménageant ses soldats, à l'exemple du roi de France.

On parlemente pour la troisieme fois : & les deux rois consentent à la capitulation.

Monach, Acconens.

Enfin le lendemain douzieme de juillet, les deux rois, soit par le même motif d'épargner leurs troupes, soit par compassion & par estime pour ces braves ennemis, qui avoient soutenu un si long siége & plusieurs assauts avec tant de courage & de conduite, soit qu'ils désespérassent de pouvoir rien obtenir de plus avantageux de Saladin, soit enfin, pour ne pas abandonner la ville au pillage du soldat, conclurent la capitulation avec les cinq émirs. Ce fut le marquis de Montferrat qui traita au nom des deux rois dans la tente du grand-maître du temple, aux conditions suivantes.

Premierement, que la ville feroit rendue, & qu'il ne feroit permis aux mahometans d'en rien emporter. 2. Que cinq cents efclaves chrétiens qui y étoient feroient mis en liberté. 3. Qu'on remettroit la fainte croix entre les mains des deux princes. 4. Que mille autre chrétiens efclaves feroient délivrés, & outre cela, que parmi tous ceux qui étoient en efclavage dans toute l'étendue de l'Empire de Saladin, les deux rois en retireroient à leur choix deux cents gentilshommes. 5. Qu'on payeroit aux deux rois pour les frais du fiége, deux cents mille bezans d'or. C'étoit une efpece de monnoie, frappée au coin de l'empereur à Conftantinople, & qu'on nommoit ainfi du nom de Bifance, qui étoit l'ancien nom de cette ville impériale. 6. Que la garnifon demeureroit prifonniere jufqu'à l'entiere exécution du traité, & qu'en cas qu'il ne fût pas exécuté en tous fes articles dans l'efpace de quarante jours, elle feroit à la difcrétion des deux princes, de qui il dépendroit de la faire toute maffacrer.

1191.
Quelles en furent les conditions.
Roger de Hoveden.

Cette convention ayant été confirmée par ferment de part & d'autre, la place fut remife entre les mains des deux rois; & on arbora leurs étendarts fur les plus hautes tours. On choifit cent des principaux de la garnifon, qu'on enferma dans une des tours de la ville fous bonne garde. On diftribua les autres dans les maifons, & on leur fit dire, que tous ceux d'entr'eux, qui voudroient recevoir le baptême, feroient mis en liberté. Plufieurs le reçûrent: mais la plûpart auffi-tôt après, fe fauverent au camp de Saladin, pour faire de nouveau profeffion du mahometifme, ce qui fit qu'on n'en reçut plus aucun au baptême.

Les deux rois font entre eux le partage de la ville.

Le lendemain les deux rois firent entr'eux le partage de la ville, de l'argent qui s'y trouva, & de toutes les autres richeffes, fans en faire part à leur armée, ce qui caufa bien des murmures, & fit déferter non-feulement plufieurs foldats, mais encore plufieurs gentilshommes. On confia à Drogon de Merlou la garde de la partie de la ville qui appartenoit au roi de France, & on lui laiffa fous fes ordres cent gentilshommes François, & les foldats qui dépendoient d'eux. Hugues de Gournai avec un pareil nombre de gen-

tilshommes, sujets du roi d'Angleterre, fut fait comman-
1191. dant de l'autre partie.

Dès qu'on y fut entré, Alard évêque de Verone légat du pape, assisté des prélats de diverses nations, rétablit & bénit les anciennes églises, qui avoient été changées en mosquées. Divers marchands, & sur-tout les Pisans, & plusieurs autres chrétiens du pays, s'étant offerts pour habiter & repeupler la ville, on leur en distribua les quartiers & les maisons, à condition de certains tributs qu'ils payeroient tous les ans, & les rois chacun dans leur quartier donnerent ordre pour le prompt rétablissement des murailles & des autres fortifications de la place.

Ibid.

Saladin, qui après la capitulation, s'étoit éloigné du camp des chrétiens, envoya de nouveau proposer aux princes de l'aider de quelques troupes contre les fils de Noradin, leur offrant de leur céder une grande partie du pays d'en-deçà du Jourdain, s'ils vouloient lui prêter pendant un an deux mille chevaux & six mille hommes de pié. Les fils de Noradin leur demanderent aussi du secours contre Saladin. On ne crut pas devoir prendre parti ni pour les uns, ni pour les autres; & on jugea qu'il seroit plus à propos de les laisser se battre ensemble, rien ne pouvant être plus avantageux aux chrétiens d'Asie, que cette guerre civile.

Noms des principaux seigneurs François qui périrent à ce siége.

Roger de Hoveden. Chronic. MS. Alberici. Monach. Acconens.

Tel fut le succès du fameux siége d'Acre, si long-temps & si opiniâtrément soutenu. Il y périt bien du monde, soit par le fer & par le feu dans les attaques & dans les sorties, soit par les maladies. Les plus considérables des seigneurs François qui y moururent, dont les historiens font mention, furent Philippe comte de Flandre, Henri comte de Bar, Thibaud comte de Blois, Etienne comte de Sancerre son frere, Jean de Vendôme, Erard de Brienne, Raoul de Clermont, Rotrou du Perche, Gilbert de Tillieres, Albéric Clément, Adam grand chambellan, Josselin de Montmorenci, Gui de Châtillon, Florent d'Angest, Bernard de saint Valeri, Enguerrant de Fiennes, Vaultier de Moui, Raoul de Fougeres, Eudes de Gonesse, Renaud de Magni, Geoffroi d'Aumale, Geoffroi comte d'Eu, Raoul de Marle, Erard de Chacenai, Robert de Boves, le comte de Ponthieu, le vicomte

vicomte de Châtelraud. Il y en a encore quelques autres de nommés, mais dont les noms défigurés en latin, ne pourroient pour la plûpart être exprimés en françois, qu'au hasard de se tromper dans les noms des terres ou des châteaux dont ils se surnommoient. 1191.

La mauvaise santé du roi l'oblige à repasser la mer.

Après cette belle conquête, les princes chrétiens de la Palestine, aussi-bien que les princes mahometans, étoient dans l'attente de l'usage que l'on feroit des troupes croisées; car on n'étoit encore qu'au mois de Juillet. Tout dépendoit des deux rois : mais on ne fut pas long-temps en suspens; car dix jours après la prise de la place, le roi de France déclara qu'il étoit résolu de repasser la mer; en laissant toutefois la plûpart de ses troupes en Palestine. Le roi d'Angleterre fit tout son possible pour l'en détourner : mais sa santé étoit en trop mauvais état. Une maladie dont il fut attaqué incontinent après son arrivée, lui avoit laissé une extrême foiblesse, & avoit causé un si étrange dérangement dans son tempérament, que non-seulement il en avoit perdu les cheveux, effet ordinaire des grandes maladies, mais encore les ongles des piés & des mains, & même presque par tout le corps cette pellicule extérieure, qu'on appelle l'épiderme : ce qui fit soupçonner à quelques-uns qu'on l'avoit empoisonné. Cela joint aux mécontentemens qu'il avoit reçus du roi d'Angleterre en plusieurs occasions, & au peu d'apparence qu'il voyoit à continuer la guerre de concert avec ce prince, lui fit prendre la résolution de retourner dans ses états.

Guillelm. Armoric.

Autre raison qu'il eut de le faire par rapport au roi d'Angleterre.

On ne peut voir plus de contrariété qu'il y en a entre les historiens Anglois & les historiens François, touchant la conduite de ces deux princes à l'égard l'un de l'autre. Selon les Anglois, Philippe a toujours tort; selon les François, c'est Richard qui est cause de tous les désordres. On devine bien dès là que ni les uns ni les autres ne sont pas assez équitables, & que la flatterie & l'inclination qu'on a naturellement pour son roi, ont plus de part dans leurs relations, que l'amour de la vérité. Il est certain que ces deux princes entreprirent cette expédition avec des intentions très-droites, & en résolution de concourir à l'envi pour la faire réussir,

Mais dans l'exécution, ils ne furent pas toujours en garde
1191. contre la jalousie & contre la passion de l'intérêt, dans les contestations que mille occasions faisoient naître. Ils se ressembloient par bien de grandes qualités, & principalement par le courage & par l'habileté dans la guerre : mais cette ressemblance n'est pas toujours ce qui produit l'union, ni ce qui contribue le plus à l'entretenir. Les différends du marquis de Monferrat & de Gui de Lusignan, dont l'un fut mettre le roi de France dans son parti, & l'autre le roi d'Angleterre dans le sien, furent la cause de tout le mal. Ces deux concurrens ne cessoient de les aigrir l'un contre l'autre. Philippe & Richard avoient tous deux beaucoup de feu; celui de Philippe étoit plus aisé à modérer que celui de Richard, excessivement impétueux, hautain & violent jusqu'à la férocité : mais l'un & l'autre étoient également incapables de céder, quand il s'agissoit du point d'honneur, & ils s'en étoient fait un de soutenir la cause de celui des deux qu'ils avoient pris sous leur protection. Après tout, malgré leurs mécontentemens mutuels, qui prolongerent d'abord de quelques semaines le siége d'Acre, ils s'y porterent depuis avec ardeur & de bonne foi, partageant & les fonctions & les postes entre les deux nations, & prevenant les inconvéniens de la concurrence.

Le roi de France en prenant la résolution de s'en retourner après la prise d'Acre, fit prudemment, non-seulement à cause de sa mauvaise santé, mais encore parce que l'expérience lui avoit appris, qu'il ne pourroit jamais s'accommoder avec le roi d'Angleterre. Richard au contraire demeurant en Palestine, pour continuer la guerre contre les infideles, prit sans doute le parti le plus glorieux & le plus utile à la religion. Ainsi à considérer de près la conduite de ces deux princes, on les trouvera beaucoup plus louables que répréhensibles; & on ne croira ni nos anciens auteurs François, quand ils nous disent pour justifier Philippe, que Richard avoit des intelligences secrettes avec Saladin; ni les auteurs Anglois, quand pour défendre Richard, ils reprochent la même chose à Philippe : l'un & l'autre étant également hors du vraisemblable, & de pures idées d'écrivains

passionnés, fondées sur des bruits populaires, qui coururent en ce temps-là en France & en Angleterre. 1191.

Avant le départ du roi de France, le différend de Gui de Lusignan & du marquis de Montferrat fut terminé. Ils parurent en présence des deux rois, & chacun exposa son droit. Après qu'on les eut entendus, on les fit convenir qu'ils s'en rapporteroient au jugement de ces deux princes, qui réglerent ainsi les choses : Que Gui de Lusignan garderoit tant qu'il vivroit, le titre de roi de Jérusalem avec le comté de Jaffa & celui de Césarée : que ses deux comtés passeroient à ses descendans s'il en avoit, à condition qu'ils en feroient hommage à celui qui porteroit alors le titre de roi de Jérusalem... Que si Gui de Lusignan se remarioit, & qu'il eût des enfans de ce mariage, ils ne succederoient point au titre de roi de Jérusalem; mais qu'après sa mort, le marquis de Montferrat, sa femme & leurs enfans auroient la couronne, à l'exclusion de tout autre... Que la ville de Tyr, aussi-bien que Sidon & Baruth, qui est l'ancienne Beryte, resteroient au marquis, à condition d'en faire hommage à Gui de Lusignan, tandis qu'il vivroit. Les choses changerent depuis, le marquis de Montferrat ayant été peu de temps après assassiné, & le roi d'Angleterre ayant avant son départ de la Palestine donné le royaume de Chypre à Gui de Lusignan, au lieu de celui de Jérusalem, dont il mit en possession Henri comte de Champagne, après lui avoir fait épouser Isabeau veuve du marquis de Montferrat.

Comment fut terminé le différend de Gui de Lusignan avec le marquis de Montferrat.

Cet accommodement étant fait, Philippe se disposa à partir. Il déclara Eudes de Bourgogne général des troupes qu'il laissoit en Palestine, au nombre de dix mille hommes d'infanterie, & de cinq cents cavaliers, qui devoient être soudoyés pendant trois ans du thrésor royal. Il donna outre cela à Raimond prince d'Antioche, cent cavaliers & cinq cents fantassins, qu'il soudoya pareillement. Il choisit Robert de Quinci pour les commander. Il donna au marquis de Montferrat cette moitié de la ville d'Acre, qui lui appartenoit. Il alla à Tyr avec ce marquis & l'émir Caracos, qui étoit son prisonnier. Il y fit aussi conduire les autres prisonniers qui lui étoient échus à la prise d'Acre, & les

Ordres que le roi donna avant son départ.

Philippid. l. 4.

Roger de Hoveden.

mit entre les mains du marquis. Ces prisonniers n'éviterent pas par là le funeste sort qui les attendoit ; car quelques semaines après, Saladin qui n'avoit jamais voulu ratifier la capitulation d'Acre, refusant d'en exécuter les conditions, Richard obligea le marquis de Montferrat à lui livrer les prisonniers, & leur fit à tous couper la tête, aussi-bien qu'à ceux qui étoient tombés dans son partage. Le nombre de ces malheureux, selon quelques-uns, étoit de trois mille, & selon d'autres, de six mille. Les cinq émirs commandans d'Acre furent conservés, pour être échangés avec quelques seigneurs chrétiens pris par les Sarasins. Saladin vengea la mort de ses soldats sur les esclaves chrétiens, dont il fit un grand massacre.

1191.

Il met à la voile, & arrive heureusement en France.

Ibid.

Neubrig. l. 4. c. 22.

Rigordus.

Le roi d'Angleterre avant que Philippe partît, l'engagea à lui promettre avec serment sur les saints évangiles, qu'il n'entreprendroit rien contre ses états, ni contre aucun de ses vassaux durant son absence, & ils se séparerent en se donnant beaucoup de marques d'affection & d'estime. Le roi s'embarqua à Tyr sur trois galeres Genoises. Il fit voile le troisieme d'août, aborda heureusement dans la Pouille, & de là il alla à Rome, où le pape Celestin III le reçut avec de grands honneurs : mais il lui refusa l'absolution qu'il lui demanda, du serment qu'il avoit fait, de ne point attaquer les états du roi d'Angleterre avant le retour de ce prince de la terre-sainte. Un peu après il partit pour la France, où il arriva vers les fêtes de Noël, & ses peuples le revirent avec beaucoup de joie. Les raisons qu'il avoit eues d'un si prompt retour, furent reçues diversement dans les cours de l'Europe, selon que l'on y étoit bien ou mal prevenu pour lui, ou pour le roi d'Angleterre.

Faux avis donné à ce prince d'un dessein formé contre sa personne à la sollicitation du roi d'Angleterre.

La jalousie que ces deux princes avoient conçûe l'un contre l'autre, étoit connue de tout le monde, & c'en étoit assez pour faire attribuer à l'un tout le mal qui arrivoit à l'autre, & pour les faire condamner sur les soupçons les plus mal fondés. Le roi d'Angleterre fut celui à qui l'on fit la premiere injustice en cette matiere. Quelques mois après le retour de

1192. Philippe en France, il reçut à Pontoise des lettres de la Palestine, par lesquelles on lui donnoit avis, que le vieux de

la Montagne, à la sollicitation du roi d'Angleterre, avoit envoyé en France deux de ses sujets pour l'assassiner. Ce nom de vieux de la Montagne étoit la qualité que prenoit le prince d'un petit peuple mahometan dans les montagnes de Phénicie, qu'on appelloit Assissins ou Assassiniens, d'où est venu le mot françois d'assassin, pour signifier un homme qui tue en traître. Les sujets de ce prince étoient prevenus d'une idée superstitieuse, aussi commode à leur souverain, qu'elle étoit dangereuse pour tous les autres hommes : c'est qu'ils étoient persuadés qu'en mourant dans l'exécution de ses ordres, quels qu'ils fussent, ils s'assuroient en l'autre monde une vie pleine de plaisirs & de délices. Sur ce fondement, dès que le vieux de la Montagne avoit reçu quelque mécontentement d'un prince ou d'un seigneur, il envoyoit en secret de ses gens pour le massacrer. Ils trouvoient pour l'ordinaire tôt ou tard l'occasion de le faire, & en venoient à bout, sans s'embarrasser du danger & des tourmens où ils s'exposoient. C'étoit de quelques-uns de ces homicides de profession qu'on avoit écrit au roi, & qu'on l'avoit assuré qu'ils passoient en France, pour attenter sur sa vie. 1192.

Il en fut d'autant plus inquiet, qu'il venoit de recevoir la nouvelle de la mort du marquis de Montferrat, tué de cette maniere par deux Assassiniens, en plein jour, & au milieu de la ville de Tyr : & comme on savoit que le roi d'Angleterre haïssoit ce seigneur, à cause des étroites liaisons qu'il avoit eues en Palestine avec le roi de France, on ne manqua pas de le faire l'auteur de ce meurtre.

Il redouble sa garde, & institue une compagnie de soldats armés de masses d'airain.

Philippe crut prudemment ne devoir pas négliger cet avis. Il redoubla sa garde ; & ce fut à cette occasion, que par le conseil de ses courtisans & de ses ministres, il institua une compagnie de gardes armés de masses d'airain, gens sûrs & de fidélité éprouvée, qui ne s'éloignoient jamais de lui, ni nuit, ni jour, & ne laissoient approcher de sa personne aucun inconnu. De plus il envoya en diligence au vieux de la Montagne, pour s'informer de la vérité du fait. La chose se trouva fausse, aussi-bien que le bruit qu'on avoit fait courir, que le roi d'Angleterre étoit l'auteur de l'assassinat du marquis de Montferrat. C'étoit le vieux de la Montagne, qui

avoit de lui-même donné & fait exécuter l'ordre de le tuer, pour quelque injure qu'il avoit reçûe de lui.

1192.

Détention du roi d'Angleterre en Allemagne, imputée de même au roi de France.

Roger de Hoveden.

Comme on faisoit courir de ces bruits chimériques & désavantageux au roi d'Angleterre, on en répandoit d'aussi faux du roi de France. Richard à son retour de la Palestine, que les soupçons qu'il avoit de Jean son frere & de Philippe, lui firent hâter, se trouva obligé de passer par les terres de Léopold d'Autriche, qu'il avoit très-maltraité à Acre. Il fut pris par ce duc, & mis entre les mains de l'empereur Henri VI, qui étoit fort ami de Philippe, & ennemi de Richard, à cause de l'alliance que ce roi avoit faite avec Tancrede, qui disputoit la couronne de Sicile à l'impératrice Constance. On ne manqua pas de dire & d'écrire en Angleterre, que le roi de France en retournant de son voyage, avoit concerté cette prise avec l'empereur; comme si par un esprit de prophétie, il avoit pu deviner que le naufrage de Richard devoit lui faire prendre un an après, son chemin par l'Autriche, pour retourner en Angleterre. Cette prison eut des suites très-fâcheuses pour Richard.

Roger de Hoveden.

Philippe tâche d'en profiter; & il épouse Ingelburge sœur du roi de Danemarc.

Ibid.

Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 25.

Si-tôt que l'empereur l'eut en sa disposition, il en donna avis par une lettre au roi de France, comme d'une nouvelle qui devoit lui faire plaisir. Philippe tâcha d'en profiter. Il envoya Etienne évêque de Noyon au roi de Danemarc Canut IV, pour demander de sa part (*a*) Ingelburge sa sœur en mariage, déclarant qu'il ne vouloit rien pour sa dot, sinon qu'on lui cédât l'ancien droit que les rois de Danemarc avoient sur le royaume d'Angleterre, & un secours de vaisseaux. Le roi de Danemarc ayant proposé la chose dans une assemblée des seigneurs du pays, ceux-ci ne voulurent point y consentir, pour ne pas s'engager en une guerre avec l'Angleterre, tandis qu'ils avoient peine à en soutenir une autre contre les Vandales; car on donnoit encore alors ce nom à une nation qui habitoit les bords de la mer Baltique. Ainsi cette tentative fut inutile, & il fallut se contenter d'une

(*a*) Dans un registre manuscrit de Philippe Auguste, qui se conserve à la bibliotheque du roi, on voit une charte où cette princesse se nomme elle-même *Isamburge*. Mémoires de l'académie des inscriptions, tome XIII, page 171, avant que ces mémoires fussent imprimés, l'abbé le Gendre & le pere Pagi l'avoit déja nommée Isamburge. Cette charte prouve que c'étoit son véritable nom.

somme d'argent fort modique pour la dot de la princesse, que le roi épousa à Amiens. 1192.

Il traite ensuite avec Jean frere du roi d'Angleterre.

Roger de Hoveden.

Philippe réussit mieux auprès de Jean frere du roi d'Angleterre. Jean étoit déja fort puissant par les places qu'il possédoit dans le royaume, en Hybernie & en Normandie. (*a*) Le roi lui offrit en mariage Alix de France, dont j'ai déja parlé tant de fois, & lui promit de l'aider à se faire roi d'Angleterre, s'il vouloit l'épouser : mais à condition qu'il lui feroit incessamment restituer Gisors & le Vexin Normand, sans jamais y rien prétendre ; que de toute la Normandie, en-deçà de la Seine, du côté du pays de Caux, il ne retiendroit que Rouen, & deux lieues du côté de Vaudreuil avec ce château ; que Verneuil & Evreux seroient réunis à la couronne, aussi-bien que Tours & ses appartenances ; qu'il cederoit les hommages de Montrichard & d'Amboise, les seigneuries de Loches, de Monbason, & de Châtillon sur Indre. Il y avoit encore quelques autres articles au profit du comte de Blois, du comte du Perche, & de l'église de S. Martin de Tours. Jean y consentit : mais pour dédommagement du Vexin, il demanda que le roi lui donnât à foi & hommage la partie des Pays-Bas, nouvellement réunie à la couronne. Cette réunion s'étoit faite par la mort de Philippe comte de Flandre, en vertu du mariage de la feu reine Isabelle de Hainaut, à qui ce comte son oncle avoit donné en la mariant au roi, ainsi que j'ai dit ailleurs, la partie occidentale de son état ; c'est à savoir, Arras, saint Omer, Aire, Bapaume, le comté de Hedin, & celui de Lens, avec les hommages de Boulogne, de Guines & de Lisle. Le roi s'en étoit mis en possession après son retour de Palestine, malgré Baudouin V neveu & héritier du comte Philippe. On promit à Jean tout ce qu'il voulut : car on ne pensoit qu'à déposséder Richard, ou à exciter dans ses états une guerre civile, qui l'empêchât de rien entreprendre contre la France, sauf à trouver dans la suite, comme c'est la coûtume, des expédiens, pour se tirer d'un engagement aussi important que celui-là.

Thrésor des Chartres chez du Tillet, p. 16.

Leibnitz Cod. Diplomat. p. 4.

Monach. Aquicinctinus.

(*a*) Ce traité est à la bibliotheque du roi, au 18 vol. des manusc. de Brienne.

1192.

Celui-ci veut se faire reconnoître roi, & ne réussit pas.

Roger de Hoveden.

Dès qu'on fut convenu des articles, Jean fit hommage au roi, de la Normandie, & de tous les autres états de la couronne d'Angleterre d'en-deçà de la mer, & de l'Angleterre même, ainsi que quelques-uns le dirent alors. Il passa aussitôt en Angleterre, après avoir fait courir le bruit que Richard étoit mort en prison, & demanda qu'on le reconnût pour roi, comme l'héritier de son frere. Mais la plûpart des seigneurs demeurerent fideles, & il ne put se rendre maître que de quelques châteaux.

Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 34.

Le roi en même-temps envoya en Allemagne, déclarer à Richard dans sa prison, qu'il ne le reconnoissoit plus pour son vassal. La chose parut dure à l'empereur: mais enfin gagné par les promesses de Philippe, il consentit qu'on lui fit cette déclaration. Philippe pressa encore l'empereur par son envoyé, de lui remettre Richard entre les mains, lui faisant entendre, que si une fois il obtenoit la liberté, son ambition & son orgueil brouilleroient toute l'Europe. Et peu s'en fallut, qu'il ne l'obtînt: mais les princes de l'empire s'y étant opposés, l'empereur n'osa le livrer.

Dans le temps que le roi traitoit avec l'empereur, pour avoir Richard en sa puissance, il avoit fait sommer Guillaume sénéchal de Normandie, de lui rendre la princesse Alix, qui étoit gardée dans le château de Rouen, & de lui remettre incessamment Gisors avec les comtés d'Eu & d'Aumale.

Roger de Hoveden.

Il lui fit voir le traité fait à Messine entre lui & Richard, selon lequel Alix & les places que je viens de nommer, devoient lui être mises entre les mains, aussi-tôt après l'expédition de Palestine. Mais le sénéchal répondit qu'il n'avoit sur cela nul ordre de son prince, & qu'il ne rendroit rien, que par son commandement.

Philippe réussit mieux à faire soulever le pays d'au-delà de la Loire.

Ibid.

On trouva plus de facilité au-delà de la Loire, & soit à l'instigation du roi, soit à la persuasion, ou du moins avec le consentement du comte Raimond de Toulouse, il se fit plusieurs soulevemens contre le roi d'Angleterre. Le comte de Périgord, & quantité de seigneurs de ces quartiers-là ravagerent les domaines de ce prince. Mais celui qui commandoit pour lui dans le pays, aidé du secours que lui donna Sanche VI roi de Navarre, beau-pere de Richard, arrêta

le désordre, & fit le dégât jusques sous les murailles de Toulouse.

1193.

Cependant le roi, après le refus du sénéchal de Normandie, entra en armes sur les terres d'Angleterre. Il le fit malgré la répugnance de plusieurs seigneurs François, qui faisoient scrupule d'attaquer Richard, à cause des conventions faites & confirmées par serment, en faveur des croisés, pour la sureté de leurs personnes & de leurs biens. Mais le roi prétendoit qu'il ne demandoit que son bien, & un bien qui étoit inconteſtablement à lui. La ville de Gisors lui fut livrée par celui à qui on l'avoit confiée, en attendant que les rois eussent terminé le différend qu'ils avoient depuis si long-temps touchant cette place, qui étoit alors une des plus importantes de l'état d'Angleterre. Il prit Neaufle, Aumale, Eu, Neuchâtel, & plusieurs autres villes, & vint mettre le siége devant Rouen, menaçant les habitans de faire tout passer au fil de l'épée, s'ils faisoient la moindre résistance.

Il entre ensuite en armes sur les terres de Richard.

Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 34.

Rigordus.

Roger de Hoveden.

La consternation étoit si grande par-tout, que cette capitale se fût rendue sans résistance, si le comte de Leicestre n'eût prevenu le roi en se jettant dans la place, un moment avant qu'il y arrivât. Sa présence & ses remontrances rassurerent les habitans. Ils firent si bonne contenance, & ils repousserent si vivement les premieres attaques, que le roi ne s'obstina pas à vouloir prendre par force des gens, qu'il avoit espéré réduire par la seule crainte. Il leva le siége, & alla prendre les forteresses de Passi & d'Ivri, qui ne résisterent point.

Il leve le siége de Rouen.

Les ministres du roi d'Angleterre, pour gagner du temps, demanderent une treve au roi de France, & elle ne leur fut accordée qu'au prix d'une grosse somme d'argent, & à condition qu'ils lui donneroient en gage quatre châteaux qu'il leur marqua, jusqu'à ce que le différend pour le Vexin Normand, fût vuidé. Ils n'agissoient pas moins fortement pour la délivrance de leur maître auprès du pape Celestin III & auprès de l'empereur.

Il accorde une treve aux ministres du roi d'Angleterre.

Ibid.

Gautier archevêque de Rouen écrivit au pape une lettre, qui fut signée de tous les évêques de Normandie, pour lui

Moyens qu'ils employent pour obte-

représenter l'indignité & l'injustice du procédé qu'on tenoit

1193.

envers le roi d'Angleterre, & pour l'engager à excommunier tant ceux qui l'avoient arrêté, que ceux qui le retenoient prisonnier. La reine mere Eléonore lui en écrivit aussi plusieurs, où elle se plaignoit amerement de ce qu'on différoit à excommunier l'empereur & le duc d'Autriche, & de ce que le S. siége envoyant des légats aux princes pour des choses bien moins importantes, il n'en avoit pas encore fait partir pour une affaire, qui méritoit que lui-même allât en personne excommunier l'empereur.

nir la liberté de leur maître.

Inter. Epist. Petri Blesensis 144, 145, 146.

L'archevêque de Rouen envoya en Allemagne, l'abbé de Broxelai, & l'abbé de Pont-Robert, avec ordre de tâcher à quelque prix que ce fût, de voir Richard, & de prendre des mesures avec lui, soit pour sa délivrance, soit pour le gouvernement de son état. Ils le trouverent à Oxofer, village de Baviere, comme on le conduisoit à Haguenau, où l'empereur le faisoit venir. D'abord l'empereur ne voulut pas lui parler, se contentant de traiter avec lui par ses ministres. Il le vit néanmoins dans la suite, & lui fit beaucoup de reproches, par lesquels il prétendoit justifier la conduite qu'il tenoit à son égard. Il lui reprochoit entr'autres choses, d'avoir trahi la cause de la chrétienté en Syrie, par ses intelligences avec Saladin, & d'avoir fait assassiner le marquis de Montferrat.

Epist. Ricardi apud Roger de Hoveden.

Fermeté de Richard dans son malheur.

Richard en cette occasion fit paroître beaucoup de constance, de fermeté & d'intrépidité. Il se disculpa des crimes qu'on lui objectoit, mais sans qu'il lui échappât un seul mot indigne de la majesté royale. Il parla en même-temps avec tant d'éloquence sur son infortune, qu'il toucha l'empereur, & ce prince sur la fin de l'entretien, changeant de ton & de visage, lui promit de le reconcilier avec le roi de France. Richard le conjura de le faire, & lui offrit pour ce bon office, cent mille marcs d'argent. L'empereur lui répondit, qu'il feroit tous ses efforts pour cela, & que s'il ne pouvoit pas en venir à bout, il le renverroit en Angleterre, sans qu'il lui coûtât rien pour sa rançon.

Epist. Valteri apud Roger de Hoveden.

Néanmoins les choses n'allerent pas si vîte; & l'Empereur changea plus d'une fois de résolution sur ce sujet, selon

les offres plus ou moins grandes, que le roi de France & Jean frere du roi d'Angleterre lui faisoient, pour l'empêcher de relâcher son prisonnier. L'excommunication que le pape, à la sollicitation de la reine Eléonore, prononça contre l'empereur, & contre le duc d'Autriche, comme contre les violateurs du privilége des croisés dans la personne de Richard, & dont il menaça le roi de France, eut son effet; & l'affaire étoit sur le point d'être terminée, lorsqu'un accident funeste en recula encore la conclusion. 1193.

Accident qui retarde sa délivrance.

Après la mort de Rodolfe de Zeringen évêque de Liége, Albert frere de Henri duc de Louvain, fut élû malgré la brigue de l'empereur. Ce prince vouloit lui donner l'exclusion, parce que dès-lors les évêques de Liége étoient très-puissans, & qu'il appréhendoit que celui-ci s'unissant avec le duc de Louvain son frere, ne pensât à se soustraire de la dépendance de l'empire, ou à former quelque parti contraire à ses intérêts.

Comme l'élection étoit canonique, & qu'il n'y avoit nulle raison apparente de la faire casser, il fit tout son possible pour empêcher l'évêque élû de prendre possession, & il défendit à Brunon archevêque de Cologne de le sacrer. Mais Albert sur le refus de ce prélat, qui étoit son métropolitain, s'étant pourvu auprès du pape, en obtint une jussion, adressée à quelques évêques de France, qui le sacrerent. Il n'osa pourtant pas aller à Liége, par la crainte de l'empereur, qui y avoit des partisans, & demeura en France, en attendant quelque occasion favorable de se remettre bien avec lui.

Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 37.

Massacre de l'évêque de Liége, commis par ordre de l'empereur.

L'empereur extrèmement irrité de voir ainsi toutes ses mesures rompues, forma un dessein bien indigne d'un prince comme lui; ce fut de faire assassiner ce prélat & le duc de Louvain son frere. Ceux qu'il chargea de massacrer l'évêque, l'exécuterent: mais les autres qui devoient en faire autant au duc de Louvain furent arrêtés, & confesserent avant que de mourir, tout le secret de cette horrible conjuration.

Une trahison de cette nature étant découverte, non-seulement devient inutile, mais encore pour l'ordinaire, elle

1193.
nir la liberté
leur maître.
Inter. Epist.
tri Blesensis :
145, 146.

prétendoit.
qui avoit
Louvain,
archevéques
seigneurs
la mort de
a s'appuyer
mps avoit été
d'Angleterre.
ux prétextes,
demander une
ez-vous à Vau-

Epist.
apud R.
Hoved.

onnés pour le
cette entrevûe.
persuaderent en-
fut donc arrêté
mille marcs d'ar-
tre autres mille
ent pour l'empe-
employé à retirer
feroit épouser au
de Bretagne son
ile, ennemi de
les risques, l'ar-
de l'empire, &
ere, sur lequel il
étoit niece du
de saint Pierre;
douceur & d'hon-
attaché dans sa

Richard avoit promis,
yaume d'Angleter-
tres pour l'expédi-
de Jean frere du
t pour la rançon
ofit une bonne

partie, fit qu'après plusieurs taxes imposées les unes après les autres, la somme ne se trouva pas encore complette ; & que quand il fut question de payer, ce prince fut contraint de donner des ôtages pour ce qui y manquoit. 1193.

Négociation de son chancelier auprès du roi, pour le prier de n'y mettre plus d'obstacles.

Mais durant que l'on amassoit cette rançon, Richard qui craignoit tout des intrigues de Philippe, lui envoya Guillaume evêque d'Eli son chancelier, pour le prier de ne plus mettre d'obstacles à sa délivrance, promettant de lui donner toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter.

Ibid.

L'évêque étant venu à Mante, consentit au nom de son maître, que Philippe retînt toutes les places qu'il avoit prises depuis son retour de la Palestine, s'il croyoit pouvoir les retenir avec justice, s'en rapportant sur cela à sa conscience. On convint à l'égard de Jean, qui avoit levé beaucoup d'argent en Angleterre, que si l'on pouvoit prouver qu'il eût juré de n'avoir exigé cet argent que pour la délivrance du roi son frere, il seroit obligé de le restituer, ou de l'employer à l'usage pour lequel il avoit été levé : qu'au reste il demeureroit en possession de toutes les terres qu'il possédoit avant le voyage de Palestine, & qu'il ne seroit plus obligé au serment que Richard avoit autrefois exigé de lui, de ne jamais mettre le pié en Angleterre : que si Jean soutenoient qu'il n'avoit pas fait serment d'employer pour la délivrance de Richard, l'argent qu'il avoit levé en Angleterre, & qu'on le convainquît du contraire, alors le roi de France l'abandonneroit : que lorsque Richard seroit revenu dans ses états, il feroit hommage au roi de tous les domaines qu'il avoit dépendans de la couronne de France, sans disputer sur aucun des devoirs, à quoi cet hommage l'obligeoit : qu'il payeroit au roi vingt mille marcs d'argent au poids de Troyes, & cela en deux ans, à compter depuis le jour de sa délivrance : qu'il donneroit en attendant pour gage, Loches & Châtillon sur Indre au Roi ; & Arcis sur Aube & Driencourt à l'archevêque de Reims : & qu'enfin le roi après avoir accepté ces conditions, enverroit prier l'empereur de mettre Richard en liberté. Il y avoit encore quelques autres articles, qui concernoient divers seigneurs particuliers, que le roi voulut comprendre dans le traité.

1193. *Philippe y consent, & Richard reprend la route d'Angleterre.*

Philippe ayant agréé ce traité, la reine Eléonore mere de Richard, alla en Allemagne, & après quelques délais, les archevêques de Mayence & de Cologne remirent Richard entre les mains de cette princesse le jour de la Purification. L'archevêque de Rouen & l'évêque de Bath, avec les enfans de quelques seigneurs vassaux de ce prince, demeurerent en ôtage, en attendant l'entier payement de la rançon. Richard prit aussi-tôt la route d'Angleterre, après un an, six semaines & trois jours de prison, sans y comprendre le peu de temps qu'il fut entre les mains du duc d'Autriche. Tout ce que je viens de raconter sur ce sujet se passa depuis la fin de l'an 1192, jusqu'au commencement de l'an 1194.

1194.

Du caractere dont étoit Richard, on ne devoit gueres compter qu'il pardonnât de bon cœur au roi de France, une captivité dont la longueur au moins étoit un effet des intrigues de ce prince. Aussi Philippe ne s'y attendoit pas, & dès qu'il sut que Richard avoit conclu son traité avec l'empereur, il écrivit en ces termes à Jean, qui étoit alors en Angleterre : *Prenez garde à vous, le diable est déchaîné.* Ce qui le fit aussi-tôt partir d'Angleterre, pour passer en France.

Roger de Hoveden.

Lettre menaçante que le premier reçoit de l'Empereur.

On ne doutoit donc pas que la guerre ne recommençât, si-tôt que Richard seroit de retour dans ses états. Mais le roi, selon toutes les apparences, s'en seroit tenu au traité, & auroit laissé faire à Richard les premieres hostilités, sans une lettre qu'il reçut d'Allemagne, signée de l'empereur & des princes de l'empire, tant ecclésiastiques, que séculiers, & scellée de leurs sceaux, par laquelle ils lui mandoient, non point en priant, mais comme en commandant, qu'il eût à rendre incessamment au roi d'Angleterre toutes les villes, toutes les forteresses, toutes les terres, dont il s'étoit emparé durant la prison de ce prince, & que s'il ne le faisoit, il les auroit tous pour ennemis, & les verroit bientôt entrer en France à la tête de leurs troupes.

Roger de Hoveden.

Ce qui l'oblige à faire de nouvelles hostilités contre Richard.

Le roi fut fort surpris de cette étrange conduite, & de ce changement de l'empereur. Il apprit un peu après, les choses plus en détail ; savoir, que le roi d'Angleterre avoit

traité avec l'archevêque de Cologne, l'archevêque de Mayence, l'évêque de Liége, le duc d'Autriche, le duc de Louvain, le marquis de Montferrat, le duc de Neubourg, le duc de Suabe frere de l'empereur, le comte Palatin du Rhin, le comte de Hainaut, le comte de Hollande, & avec plusieurs autres, & qu'il avoit fait avec eux une ligue offensive contre la France. Il ne s'en étonna pas beaucoup, sachant bien que tous ces gens-là ne se remueroient qu'à force d'argent, & que le roi d'Angleterre n'en avoit gueres alors à leur donner : mais il prit sur le champ la résolution de le prevenir. Il entra au mois de février en Normandie, où malgré la rigueur de la saison, il prit Evreux, qu'il donna à Jean, mais en se réservant le château. Il s'empara encore de Neubourg, du Vaudreuil, & de plusieurs forteresses sur toute cette frontiere, & rentra en France.

1193.
Ibid.

Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 40.

En même-temps Jean envoya en Angleterre Adam de S. Edmond un de ses confidens, pour encourager ceux de son parti à demeurer fermes dans ses intérêts. Cet envoyé passa par Londres, & alla descendre chez Hubert archevêque de Cantorberi, à qui il s'ouvrit fort indiscretement sur le sujet de son voyage, sur les projets de son maître, & sur les engagemens & les liaisons étroites qu'il avoit avec le roi de France.

Ce prélat qui étoit fort attaché au roi d'Angleterre, donna avis au maire de Londres de l'arrivée & des desseins d'Adam de S. Edmond : le maire le fit arrêter dès le même jour, & toutes les lettres qu'il avoit pour les commandans des places du parti de Jean, lui furent enlevées.

Le lendemain l'archevêque de Cantorberi assembla tout ce qu'il y avoit d'évêques & de seigneurs à Londres, & il lut en leur présence les papiers dont S. Edmond s'étoit trouvé saisi. Sur le champ ils déclarerent Jean déchu de tous les domaines qu'il possédoit en Angleterre, & les seigneurs & les évêques se chargerent d'assiéger avec leurs propres vassaux, les forteresses de ce prince les plus voisines de leurs terres. Le même jour les évêques & les abbés s'étant assemblés comme en concile, excommunierent Jean, avec tous ceux qui avoient troublé ou troubloient encore le royau-

Jean son frere est déclaré déchu de tous ses domaines.

me, à moins qu'ils ne vinssent se soumettre incessamment ; & faire satisfaction à leur patrie, des maux dont ils étoient la cause.

1193.

Richard arrive à Winchester où il se fait couronner de nouveau.

Un mois après, Richard débarqua à Sandwic le treizieme de mars, & fut reçu avec une grande joie des peuples. Il réduisit en peu de temps les places qui tenoient encore pour son frere, & s'accommoda avec le roi d'Ecosse, qui vouloit se servir de cette conjoncture, pour faire valoir certaines prétentions qu'il avoit sur le comté de Northumberland, que Richard se garda bien de lui céder. Il se fit de nouveau sacrer & couronner à Winchester, comme pour prendre une nouvelle possession de ses états, après une si longue absence, & tant de disgraces ; & ayant séjourné seulement six semaines en Angleterre, pour mettre ordre aux affaires du royaume, il passa en Normandie avec une flotte de cent vaisseaux chargés de soldats, de chevaux, d'armes & de toutes sortes de munitions. Il débarqua à Barfleur, & marcha du côté de Verneuil dans le Perche, que le roi de France assiégeoit depuis dix-huit jours. Il s'avança jusqu'à l'Aigle, & y demeura campé quelque temps.

Roger de Hoveden. Guillelm. Neubrig. l. 5. c. 3.

Jean se reconcilie avec lui par une insigne perfidie.

Cependant Jean, quoique toujours dans le parti de France, tâchoit secretement de se raccommoder avec le roi d'Angleterre son frere, & soit de lui-même, soit de concert avec lui, il voulut mériter ses bonnes graces par la plus noire des perfidies. J'ai dit que le roi avoit pris Evreux, & le lui avoit donné, en se réservant le château. Jean y étant venu, invita à manger chez lui les principaux officiers de la garnison Françoise, & sur la fin du repas, lorsqu'ils y pensoient le moins, il les fit tous massacrer, aussi-bien que les autres François qui se trouverent dans la ville : trois cents furent passés au fil de l'épée, dont on attacha les têtes à des poteaux sur les murailles. Il n'y eut que ceux qui étoient demeurés à la garde du château qui échapperent. C'étoit là marquer bien authentiquement au roi d'Angleterre qu'il vouloit pour toujours rompre avec le roi de France, & effectivement la reconciliation de Jean fut le fruit de cette cruauté.

Philippidos. l. 4.

Représailles fai-

Philippe apprit une si triste nouvelle au siége de Verneuil, qu'il

qu'il étoit sur le point d'emporter, la breche étant déja faite à la muraille. La colere où le mit la trahison d'Evreux, lui fit prendre une résolution qui lui réussit mal. Il partit dès la nuit suivante, veille de la Pentecôte avec quelques troupes d'élite, & marcha droit à Evreux, où il fit tuer tous les Anglois qu'il y trouva & tous les habitans, fit mettre le feu à tous les coins de la ville, & la réduisit en cendres.

1194. *tes par Philippe, contre Evreux.*

Il prétendoit avoir caché son départ à son armée, & espéroit être revenu avant qu'on le sût parti : mais le bruit s'étant répandu dans le camp qu'il n'y étoit plus, son absence & la proximité de l'armée d'Angleterre y répandirent la peur, qui s'étant communiquée de quartier en quartier, toutes les troupes, comme de concert, commencerent à fuir, abandonnant machines, bagages, munitions, & ne songeant qu'à se sauver, comme si les Anglois les eussent déja pressés l'épée dans les reins. Richard averti de ce désordre, donna sur les fuyards, & entra dans Verneuil, qu'il étoit sur le point de perdre. C'est ce que valut à Philippe une vengeance précipitée, qu'il auroit pû prendre aisément après, & qu'il eût prise sans doute avec plus de modération qu'il ne fit, s'il avoit donné le temps à sa colere de se calmer un peu : car dans cette occasion il n'épargna pas même les églises, que le feu consuma aussi-bien que les maisons.

Qui cause la déroute de sa propre armée.
Roger de Hoveden.

Le roi d'Angleterre après avoir promptement réparé les breches de Verneuil, & l'avoir mis en état de défense, songea à faire aussi lever le siége de Montmirail. Les Angevins & les Manseaux, qui durant son absence avoient pris le parti de Jean, & continuoient encore dans leur révolte, avoient assiégé cette place. Ils la prirent avant que Richard pût être arrivé, & il la trouva rasée. De-là il passa la Loire, & prit Loches, qu'il emporta d'assaut. C'étoit une des villes qui avoient été engagées au roi durant la prison de Richard. Il reprit encore Beaumont sur Risle, & quelques autre places.

Guillelm. Amoric.

Tout étant à peu près égal de part & d'autre pour les pertes & pour les avantages, & cette guere n'ayant gueres d'autre effet que la ruine des provinces, on commença de penser à la paix, ou du moins à ménager quelque treve. Il fut

On pense à la paix des deux côtés.
Roger de Hoveden.

1194. résolu que les ministres des deux rois s'assembleroient au Pont de l'Arche. Vautier archevêque de Rouen, le sénéchal & le connétable de Normandie s'y rendirent au jour marqué, & y attendirent en vain les ministres de France. Pendant ce temps-là le roi alla prendre à trois lieues de Rouen, le château de Fontaine, & enleva le comte de Leicestre, qui étoit sorti de Rouen la nuit, pour lui dresser une embuscade. Ce fut Matthieu de Marli (*a*), & selon d'autres Matthieu de Mailli, qui tout blessé qu'il étoit d'un coup de lance aux deux cuisses, désarçonna le comte dans le combat, & le fit son prisonnier.

Conférence à ce sujet.

On reprit néanmoins le dessein de la conférence, que l'on tint auprès de Vaudreuil. L'archevêque de Rouen, le sénéchal & le connétable de Normandie d'une part; l'archevêque cardinal de Reims, Pierre de Courtenai comte de Nevers, & le comte de Bar de l'autre, furent nommés pour cette négociation.

On se sépare sans rien conclure.

On y parla d'une treve, pendant laquelle chacun demeureroit en possession de tout ce qu'il avoit pris. Philippe la vouloit de trois ans, Richard s'obstina à ne la vouloir que d'un an, parce qu'il n'avoit presque rien enlevé à la France, & que les François avoient beaucoup pris sur lui. Le roi s'y accorda; mais à deux conditions. La premiere, que tous ceux qui avoient porté les armes contre le roi d'Angleterre, y seroient compris: & l'autre, que la treve seroit observée, non-seulement entre les deux partis, mais encore entre ceux du même parti, c'est-à-dire, que durant ce temps-là il ne se feroit aucune guerre particuliere entre les seigneurs, tant dans l'un, que dans l'autre royaume. Le dessein du roi étoit d'empêcher que le roi d'Angleterre, sous prétexte de ces guerres particulieres, ne ruinât les seigneurs de ses états, qui avoient embrassé le parti de France, en les faisant attaquer par les autres, qu'il aideroit sous main d'argent & de troupes.

Ibid.

Le roi d'Angleterre ne voulut point passer ce second article, parce qu'il avoit envie de châtier Geoffroi de Rançon

(*a*) Petrus Marlito Brito. Philippid. lib. 4. Du Tillet recueil de traités entre la France & l'Angleterre.

seigneur de Taillebourg en Poitou, & le vicomte d'Angoulême, qui avoient été les plus zelés partisans de Jean durant sa révolte, & s'étoient donnés avec leurs terres au roi de France. Il refusa donc d'accepter cette condition, sous prétexte que ces guerres particulieres étoient un privilége dont la noblesse des pays de delà la Loire, étoit fort jalouse, & qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'y déroger. Le roi ne voulut point se relâcher sur ce point-là : ainsi on se sépara avec aigreur & animosité. 1194.

Les hostilités recommencent.

Après cela les courses & les ravages recommencerent de toutes parts avec plus de violence que jamais : & peu de temps après les deux rois étant campés assez près l'un de l'autre vers Freteval, entre Châteaudun & Vendôme, Philippe envoya de grand matin dire à Richard, qu'avant que la journée se passât, il viendroit lui présenter la bataille. Richard lui répondit qu'il l'attendroit, & que s'il manquoit à venir, il iroit le lendemain le trouver lui-même.

Ibid.

Et Richard tombe à l'improviste sur l'arriere-garde des François.
Ibid.
Philippidos. l. 4.

Ce n'étoit qu'une feinte de Philippe, pour obliger Richard à décamper, ou pour pouvoir décamper plus surement lui-même. En effet, dès le lendemain matin il se mit en marche. Mais Richard qui vouloit la bataille, se trouva prêt à le suivre, & chargea si furieusement son arriere-garde, qu'il la défit, lui tua beaucoup de monde, fit grand nombre de prisonniers, enleva ses bagages, & l'argent destiné au payement de l'armée.

Circonstance remarquable de cette défaite, où tous les papiers de la couronne furent pris.

Il y eut en cette défaite une circonstance remarquable, c'est que non-seulement tous les papiers du roi furent pris, & le roi d'Angleterre y vit les noms de tous ceux qui s'étoient attachés à Jean son frere pendant sa prison; mais encore son sceau, sa chapelle, tous les registres publics, où étoient les rôles des tributs, des impôts, des revenus du prince, des redevances des vassaux, des priviléges & des charges des particuliers, un état des serfs ou esclaves des maisons royales, les noms des affranchis & des maîtres qui leur avoient donné la liberté, & tout ce qu'on a mis depuis au thrésor des chartres; ce qui nous apprend que nos rois en ce temps-là, quand leurs voyages étoient longs, faisoient conduire avec eux tous ces registres publics, qui leur ser-

voient à décider beaucoup d'affaires & de procès, soit entre les particuliers, soit entr'eux & leurs vassaux ou feudataires.

1194.

Cette perte fut en quelque façon irréparable; car jamais le roi d'Angleterre ne voulut se désaisir de ces papiers, où il espéroit trouver une parfaite connoissance des affaires les plus secretes de la couronne, des raisons de disputer certains devoirs, que le roi exigeoit de lui comme son seigneur, & de quoi fournir aux autres feudataires de la couronne, des sujets de plainte ou de révolte.

Le roi tâche d'y remédier. *Ibid.*

Le roi tâcha de remédier au plûtôt à ce malheur autant qu'il lui fut possible, & un des officiers préposés à la garde de ces registres, nommé Gautier, qui en avoit une parfaite connoissance, eut ordre de mettre par écrit tout ce que sa mémoire, qui étoit très-heureuse, lui put fournir sur ce sujet. Il le fit, & par un prodigieux travail, aidé sans doute des secours des bibliotheques & des archives, tant des monasteres, que des particuliers, qui pouvoient avoir des copies de pieces perdues, il en rétablit une partie: & c'est apparemment de cette seconde édition, que sont quelques anciens monumens de cette espece, faits en ce temps-là, que l'on voit dans le thrésor des chartres du roi. On les mit d'abord au temple, & puis au palais, où nos rois demeuroient alors: & ce thrésor des chartres est aujourd'hui à la sainte Chapelle.

Et tombe ensuite sur les Normans qu'il met en déroute. Philippid. l. 5.

Le roi eut bientôt sa revanche de l'échec qu'il avoit reçû à Freteval. Les troupes de Normandie sous la conduite du frere du roi d'Angleterre & du comte d'Arondel, avoient assiégé le Vaudreuil, devant lequel ils avoient été déja sept jours. Le roi qui étoit à Bourges, vint en trois jours au secours de la place. Il assembla promptement quelques troupes, & s'étant avancé pendant la nuit fort près du camp, il tomba dès le grand matin du huitieme jour sur les Normans, & les attaqua avec tant de vigueur, qu'il les força, les mit en déroute, en tailla en pieces une partie, fit plusieurs prisonniers, demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions, & entra victorieux dans la place qu'il avoit sauvée par sa diligence & par sa valeur.

Cette vicissitude de bons & de mauvais succès donna lieu au légat du pape en France, & à l'abbé de Cîteaux, de faire une tentative, pour engager les deux rois à une treve. Ils réussirent. Les plénipotentiaires des deux rois s'assemblerent entre Tillieres & Verneuil, & après bien des contestations, ils signerent le vingt-troisieme de juillet un traité de treve, dont le terme fut fixé à la Toussaint de l'année suivante.

1194.
Traité de treve entre les deux rois par l'entremise du légat.
Roger de Hoveden.

Par ce traité chacun demeuroit maître de ce qu'il tenoit, & pouvoit fortifier les places dont il étoit en possession, excepté celles qui avoient été rasées. Plusieurs seigneurs de part & d'autre furent nommément compris dans la treve. Les deux rois s'engagerent à convenir incessamment de quelques arbitres, au jugement desquels on seroit obligé de s'en rapporter dans les différends qui pourroient survenir, tandis qu'elle dureroit, & consentirent que le légat jettât l'interdit sur les états de celui des deux, qui durant la treve, envahiroit quelque place sur l'autre.

Durant cet intervalle de tranquillité, le roi s'appliqua plus que jamais à régler sa maison, à y retrancher les dépenses inutiles, & à y chercher les moyens d'augmenter ses finances. Il disoit quelquefois, & cela étoit très-véritable, que ses prédécesseurs, faute de menage & de prévoyance, s'étoient souvent trouvés sans argent dans des conjonctures fâcheuses, & que rien n'avoit plus contribué aux démembremens & à l'abbaissement de l'empire François que cette disette, parce que n'ayant pas de quoi soudoyer des soldats en des temps où ils étoient obligés de faire ou de soutenir la guerre, ils avoient été contraints de céder ou à leurs voisins, ou à leurs vassaux, ce qu'ils ne se trouvoient pas en état de défendre contre leurs usurpations continuelles. Cette conduite le fit d'abord accuser d'avarice ou d'ambition. Mais on lui fit justice, quand on vit l'emploi qu'il faisoit de ses thrésors, dont il se servit pour fortifier plusieurs places, & les remplir de munitions, pour mettre ses frontieres hors d'insulte, & tout son royaume en sureté contre les mauvais desseins des ennemis.

Occupation du roi dans cet intervalle de tranquillité.
Rigord.

La treve ne dura pas jusqu'au terme marqué. Il se fit des

La treve se rompt.
Rigord.

courſes de part & d'autre, les François accuſant les An-
1191. glois, & les Anglois accuſant les François d'avoir commencé les premiers. Enfin au mois de juillet on déclara dans les formes que la treve étoit rompue. Ce fut Philippe qui l'envoya dénoncer au roi d'Angleterre, pour la raiſon que je vais dire.

Et à quelle occaſion.

L'empereur Henri VI, après la mort de Tancrede, s'étoit rendu maître de la Calabre, de la Pouille & de la Sicile: & ces nouveaux domaines joints aux états & au grand nombre de vaſſaux qu'il avoit en Allemagne, en Italie, endeçà du Rhin & dans les Pays-Bas, le rendoient infiniment fier. Il avoit eu de tout temps la vanité de prétendre, que tous les états de l'europe devoient le regarder comme leur ſouverain; parce qu'il étoit empereur d'occident, & que les princes qui y régnoient, lui devoient hommage. Il l'avoit exigé du roi d'Angleterre pour ſon royaume, lorſqu'il le tenoit en priſon; & ce prince dans l'eſpérance d'obtenir par là ſa liberté, le lui avoit fait. Henri crut qu'en abbattant la puiſſance de Philippe, il pourroit l'obliger à une pareille ſoumiſſion. Il voyoit bien qu'il n'en viendroit pas à bout ſans le roi d'Angleterre: mais il eſpéroit que ſi ce prince, que la ſituation de ſes états mettoit en pouvoir d'attaquer la France par tant d'endroits, entroit dans ſon deſſein, il pourroit le faire réuſſir: & il avoit tout ſujet de croire qu'il l'y trouveroit très-diſpoſé, par les différends continuels qu'il avoit avec le roi de France.

Roger de Hoveden.
Innocent III. Epiſt. 64. de negotio Imperii.

Il envoya donc des ambaſſadeurs au roi d'Angleterre, qui lui firent préſent de ſa part d'une belle couronne d'or, & le prefferent en vertu de la fidelité qu'il avoit jurée à leur maître, & par l'intérêt qu'il devoit prendre à la ſureté des ôtages qu'il lui avoit laiſſés entre les mains, de rompre la treve avec la France, & de ſe préparer à entrer dans ce royaume avec toutes ſes forces, tandis que l'empereur de ſon côté l'attaqueroit avec toutes les ſiennes. Ils lui repréſenterent que le roi de France ne pourroit jamais réſiſter à deux puiſſances ſi formidables unies enſemble; que c'étoit pour l'Angleterre un moyen ſûr, de recouvrer toutes les places qu'elle avoit perdues, & de ſe venger ſur la France

des fréquentes insultes qu'elle en recevoit depuis quelques années. 1194.

Cette proposition surprit agréablement le roi d'Angleterre, quoique lui-même regardât comme tout-à-fait chimérique le projet de Henri, de faire de la France un fief de l'empire. A la vérité, la Provence & quelques autres pays des environs du Rhône l'avoient été pendant plusieurs années, depuis l'union de l'ancien royaume de Bourgogne avec l'empire, sous le regne de l'empereur Conrad le Salique : mais ces pays s'étoient insensiblement affranchis, & depuis le voyage d'outre-mer & la mort de l'empereur Fridéric, à peine y restoit-il quelque ombre de l'autorité impériale. C'étoit pour l'y faire revivre, que lorsque Henri tenoit le roi d'Angleterre en prison, & que ce prince lui eut fait hommage de son royaume, il lui offrit de lui donner tous les droits qu'il avoit sur Lyon, sur la Provence, & sur divers autres domaines enclavés dans la France, entre la Loire & la méditerranée, pourvu qu'après les avoir conquis, il lui en fit hommage, comme à son seigneur souverain. Ce présent ne pouvoit produire que des guerres au roi d'Angleterre, & il ne balança pas à le refuser ; mais la proposition qu'on lui faisoit actuellement d'une ligue offensive contre la France, le fit beaucoup plus délibérer.

Roger de Hoveden.

A force de rafiner sur les vûes que l'empereur pouvoit avoir, il appréhenda que ce ne fût un piége qu'on lui tendoit ; que l'empereur & le roi de France, qui avoient été autrefois intimes amis ne s'entendissent ensemble, & qu'après qu'ils l'auroient engagé à rompre la treve, ils ne se joignissent tous deux contre lui. Néanmoins il ne rejetta pas absolument ce qu'on lui proposoit : mais il promit aux ambassadeurs de l'empereur, d'envoyer incessamment vers lui, pour traiter de cette affaire.

En effet, il fit partir Guillaume évêque d'Eli son chancelier, avec ordre de pénétrer, s'il étoit possible, les véritables intentions de l'empereur, de le faire expliquer sur le détail de l'exécution du dessein qu'il lui avoit fait proposer, sur le nombre des troupes qu'il prétendoit mettre sur pié contre la France, & de lui demander quant & par où il prétendoit l'attaquer.

1194. Philippe fut averti de cette négociation & du départ du chancelier d'Angleterre. Comme il sut qu'il devoit passer par la France, il n'omit rien pour le faire arrêter : mais il lui échappa. Voyant ce coup manqué, il fit dire au roi d'Angleterre, que de traiter avec l'empereur d'une ligue contre la France, c'étoit une infraction trop visible de la treve pour la pouvoir dissimuler, qu'ainsi il lui dénonçoit qu'il n'y en avoit plus. En même temps pour chagriner ce prince, il fit raser plusieurs forteresses, qui ne pouvoient manquer de lui être rendues par la paix & en particulier celle de Vaudreuil.

Incontinent après cette dénonciation, le roi d'Angleterre ravagea la frontiere de France, & y fit un dégât effroyable, coupant les blés, qui n'étoient pas encore mûrs, faisant arracher les vignes & tous les arbres fruitiers, & mettant le feu par-tout.

Les deux rois paroissent vouloir se reconcilier.

Roger de Hoveden,

Baluse, tom. 2. Miscell.

Cependant la nouvelle qui vint de la défaite d'Alfonse VIII, roi de Castille, par les Sarasins d'Afrique, & les progrès que faisoient ces infideles sous le général Boyac, le danger que couroit la chrétienté, & les instances d'Alfonse, qui demandoit un prompt secours, inspirerent de nouveau aux deux rois des sentimens de paix. Ils eurent une entrevûe, où ils firent un projet de traité, selon lequel Eleonore sœur d'Artur, duc de Bretagne, niece de Richard, devoit épouser Louis, fils & héritier de Philippe ; de plus en vertu de cette alliance, le roi d'Angleterre renonçoit à toutes ses prétentions sur Gisors, Neaufle, & Beaumont, cédoit le Vexin Normand, Vernon, Ivri, Passi, & devoit donner outre cela au roi vingt mille marcs d'argent. Le roi de France de son côté abandonnoit certaines terres & châteaux qu'il prétendoit lui appartenir dans le comté d'Angoulême, rendoit le comté d'Aumale, le comté d'Eu, Arques, & quelques autres forteresses qu'il avoit prises durant la guerre ; & enfin ce fut en cette rencontre, qu'Alix qui avoit été l'occasion de tant de brouilleries, fut remise entre les mains du roi son frere, lequel la maria peu de temps après au comte de Ponthieu.

On se contenta de faire le projet du traité, sans rien conclure,

clure, parce que le roi d'Angleterre ne vouloit rien faire sans le consentement de l'empereur qu'il ménageoit beaucoup, à cause des ôtages qu'il lui avoit laissés en sortant de prison. La conclusion fut donc remise à l'octave de la Toussaints. Dans cet intervalle le chancelier d'Angleterre revint de son ambassade d'Allemagne, & dit à son maître que l'empereur n'approuvoit nullement cette paix, & que s'il vouloit ne la pas signer, il lui remettroit une grande partie de l'argent qui lui étoit encore dû pour sa rançon. Il n'en fallut pas davantage pour faire balancer Richard. 1194.

Et deviennent plus ennemis que jamais. Roger de Hoveden.

Les deux rois néanmoins se rendirent auprès de Verneuil dans l'octave de la Toussaints, comme ils s'y étoient engagés. La maniere dont ils en userent à l'égard l'un de l'autre, fit bien voir qu'ils avoient changé de sentiment. Le roi d'Angleterre affecta de prevenir l'heure de la conférence, & le roi lui envoya dire par l'Archevêque de Reims, qu'il ne vouloit pas avancer le temps. Le roi d'Angleterre s'en retourna, & ensuite ne se trouva pas à l'heure marquée. Tous deux se reprocherent l'un à l'autre d'avoir manqué à leur parole, & se retirerent plus ennemis que jamais.

Expéditions qu'ils font chacun de leur côté. Rigord. Roger de Hoveden.

Le roi d'Angleterre alla mettre le siége devant Arques: mais le roi s'en étant approché, & ayant avec six cents hommes d'élite enlevé quelques quartiers, la terreur se mit tellement parmi les assiégeans, qu'ils abandonnerent le siége. De-là Philippe alla à Dieppe, qu'il emporta d'emblée, l'abandonna au pillage, & fit brûler les vaisseaux qui se trouverent dans le port, avec du feu grégeois, dont il avoit appris l'artifice en Palestine, ou plutôt dont il avoit apporté de la matiere toute préparée, ce qui me paroît plus vrai-semblable: car je ne vois point que l'on s'en soit servi depuis en France, où l'on n'auroit pas laissé ce secret inutile, si on l'avoit sû. Comme il revenoit de cette expédition, le roi d'Angleterre lui dressa une embuscade dans un bois, auprès duquel il devoit passer, & lui tua plusieurs soldats de son arriere-garde.

Rigord.

En même-temps une troupe de Cottereaux ou Brabançons, que Richard avoit à sa solde, surprit Issoudun. Cette

1194. prise attira la guerre de ce côté-là. Le roi y marcha le premier, reprit la ville, & assiégea le château. Richard vint au secours, & se campa fort proche du camp du roi. On ne doutoit pas qu'ils ne dussent en venir aux mains. Néanmoins cette conjecture, contre toute espérance, produisit la paix.

Suivies de nouvelles propositions.
Roger de Hoveden.
Rigordus.

Si nous en croyons l'historien Anglois, le roi de France fut si épouvanté de l'arrivée du roi d'Angleterre, qu'il s'offrit à lever le siége, pourvû qu'on voulût lui laisser retirer son armée, sans la charger dans sa retraite; ce qui lui ayant été refusé, il demanda, & obtint une conférence, où l'on s'accommoda. Selon l'historien François, ce fut le roi d'Angleterre, qui vint accompagné de très-peu de monde, & sans armes, trouver le roi, pour lui demander la paix. Je crois que tous deux, selon leur coûtume, outrent les choses; que les deux rois ennuyés d'une guerre, qui se faisoit avec tant d'égalité, & déterminés encore par la rigueur de la saison, car on étoit au mois de décembre, se résolurent à la paix, & que le roi d'Angleterre n'espérant rien de solide de toutes les belles promesses que l'empereur lui avoit faites, ne fut pas le moins empressé pour la conclure. Il commença par faire hommage au roi pour le duché de Normandie, & pour les comtés de Poitou & d'Anjou.

1195.
Et enfin d'un traité de paix signé à Louviers.

On fit donc le plan d'un traité de paix entre Charrost & Issoudun, & on signa une tréve, qui commença quelques jours après la S. Nicolas. Les deux rois promirent de se trouver à Louviers le jour de S. Hilaire, le quatorzieme du mois suivant, pour y ratifier le traité. Ils s'y rendirent, & la paix fut conclue. Voici comme le roi d'Angleterre parle dans la publication qu'il en fit. « Richard, par la „ grace de Dieu, roi d'Angleterre, &c. Nous voulons que „ tout le monde sache que ce sont là les conventions de la „ paix faite entre nous & Philippe, illustre roi des Fran„ çois notre Seigneur, la veille de S. Nicolas, entre Issou„ dun & Charrost, &c. * „ Les principaux articles furent, que le Vexin Normand, Evreux, Marché-neuf, Vernon,

(a) Copie du traité de Louviers, rapporté par du Chêne dans son histoire de Normandie. Il est à la bibliotheque du roi au 28 vol. des MSS. de Brienne.

Longueville, Gaillon, Paſſy, Nonancourt avec toutes leurs châtellenies, demeureroient au roi de France, auſſi bien que certains fiefs d'Auvergne, que les deux rois s'étoient long-temps diſputés; que les limites de France & de Normandie ſeroient marquées entre le Vaudreuil & Gaillon, en tirant une ligne, depuis la riviere d'Eure juſqu'à la Seine; en ſorte que ce qui ſe trouveroit du côté de Gaillon, ſeroit au roi de France, & ce qui eſt du côté de Vaudreuil, ſeroit au roi d'Angleterre. 1195.

Que le roi d'Angleterre auroit Iſſoudun & Graçai en Berri, & tous les fiefs qui en dépendoient; qu'on lui rendroit les comtés d'Eu & d'Aumale, Arques, Driencourt, & tout ce que le roi de France avoit pris ſur lui durant les dernieres guerres, excepté ce qui eſt marqué dans le premier article; & que le roi de France pourroit, s'il le vouloit, fortifier Villeneuve ſur le Cher.

Qu'Andeli, qui appartenoit à l'Archevêque de Rouen, ne pourroit être fortifié; que les deux rois n'y prétendroient aucun droit de fief ni de domaine; qu'en cas de mort de l'Archevêque, le revenu de cette terre ne tomberoit point en régale, mais ſeroit mis entre les mains du chapitre de Notre-Dame de Rouen.

Que déſormais, s'il arrivoit que les deux rois recommençaſſent la guerre, les biens des égliſes des deux états ſeroient en ſureté contre la violence des ſoldats des deux partis.

Que les priſonniers de part & d'autre, & nommément le comte de Leiceſtre, priſonnier en France depuis long-temps, ſeroient mis en liberté.

Il y eut un article particulier pour le comté de Toulouſe, ſelon lequel les choſes devoient demeurer au même état qu'elles ſe trouvoient la veille de S. Nicolas, quand le traité fut mis par écrit. Il fut ſtipulé que le roi d'Angleterre & le comte de Toulouſe auroient toute liberté de fortifier les places dont ils étoient maîtres; que ſi le comte de Toulouſe (c'étoit Raimond VI) vouloit faire la guerre au roi d'An- 1196.
gleterre, le roi de France ne pourroit point ſecourir ce comte; que s'il ne vouloit point être compris dans ce trai-

1196.

té, le roi d'Angleterre ne pourroit non plus lui faire la guerre, pourvû qu'il voulût s'en rapporter au roi de France sur les différends qui étoient entre lui & le roi d'Angleterre.

Nouvelle rupture de la part du roi d'Angleterre.

Ce furent là les principaux articles de la paix de Louviers, qui ne dura que quelques mois, tant étoit grande l'antipathie des deux rois, tous deux trop guerriers pour le repos de leurs peuples. Le roi d'Angleterre donna lieu à la rupture, par la violence dont il usa envers le seigneur de Vierzon en Berri, vassal du roi, qu'il maltraita, & dont il rasa le château.

Philippe, sans en demander la satisfaction, se la fit lui-même par voie de fait. Il alla assiéger Aumale, qui l'arrêta sept semaines, & donna le loisir à Richard de revenir du Berri, de se saisir de Nonancourt, qui lui fut livré pour de l'argent, & de venir au secours de la place assiégée. Il attaqua le camp du roi; mais il fut vigoureusement repoussé, & la ville fut contrainte de se rendre. Philippe reprit ensuite Nonancourt; mais il perdit Gamache.

Rigor.

D'autre part les Bretons & le comte de Toulouse donnoient de l'occupation au roi d'Angleterre. Le comte de Toulouse n'avoit point voulu passer l'article de la paix de Louviers, qui le concernoit, & étoit toujours en armes, pour reprendre ce qu'il avoit perdu.

Guillelm. Neubrig. l. 5. c. 18. & 29.

Les Bretons continuoient de refuser à Richard la tutele de son neveu Artur, duc de Bretagne, âgé alors d'environ dix ans; & irrités de ce que ce roi avoit fait arrêter peu de temps auparavant Constance, mere du duc, dans une conférence qu'il lui avoit proposée, ils avoient eu recours à la protection de France: mais enfin Richard obligea son neveu à renoncer à cette protection, par les ravages que les Brabançons firent en Bretagne, & il se reconcilia avec le comte de Toulouse, en lui faisant épouser sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume le Bon, roi de Sicile, à laquelle il donna en dot le comté d'Agen; de sorte qu'il réunit toutes ses forces contre la France.

Catel histoire des comtes de Toulouse.

Il met le comte de Flandre dans son parti.

Il fit plus encore: il engagea dans ses intérêts Baudouin IX, comte de Flandre, par l'espérance de le remettre en

possession de la partie de la Flandre, que Philippe avoit réunie à la couronne. Il gagna aussi les seigneurs de la maison de Champagne, & mit le jeune duc de Bretagne de son côté. Renaud de Dammartin, devenu comte de Boulogne par le mariage que le roi lui avoit procuré avec l'héritiere de ce comté, signala aussi son ingratitude en cette occasion, & plusieurs autres vassaux de la couronne, corrompus par l'argent du roi d'Angleterre, embrasserent son parti, les uns ouvertement, les autres sans se déclarer encore.

1196.
Guillelm. Neubrig. l. 5. c. 31.
Rigord.
Guillelm. Armor.
Roger de Hoveden. an 1197.

Alors Richard se crut tellement maître de son ennemi, qu'il regarda la prise de Paris comme une chose qui ne pouvoit manquer, jusques-là qu'il fit par avance entre les ligués, le partage des terres voisines, & même des rues de cette capitale, qu'il leur promettoit de leur donner en fief: mais ce n'est ni la premiere, ni la derniere fois, qu'on a vû ces projets chimériques s'en aller en fumée.

En effet, il s'en fallut beaucoup que le succès ne répondît aux espérances du roi d'Angleterre. Il alla avec une armée en Auvergne & en Berri, où il s'empara de plusieurs forteresses. Il prit Dangu, qui n'étoit pas alors peu considérable, à cause de sa situation sur les frontieres du Vexin Normand, proche de Gisors. Mais le roi le reprit peu de temps après. C'étoit une vicissitude de succès différens entre les deux princes, que la valeur & l'habileté rendoient assez égaux.

1197.
Rencontre mémorable entre les deux rois.

Au mois de juillet de cette même année, il y eut entr'eux une rencontre mémorable, par la seule intrépidité que Philippe y fit paroître. Il étoit sorti de Mante pour aller à Gisors, accompagné seulement de deux cents chevaux. Il trouva en chemin fort près de Gisors, le roi d'Angleterre suivi de plus de 1500 hommes de troupes reglées, & outre cela d'une très-grande multitude de ces bandits, appellés Brabançons ou Cottereaux, dont j'ai déja parlé tant de fois. Le seigneur de Meauvoisin lui conseilla de retourner sur ses pas, eu égard à l'inégalité des forces de l'ennemi & des siennes. Le roi sur cette proposition regardant avec indignation celui qui la lui faisoit; « Moi, dit-il, que je recule & » que je fuye à la vûe du roi d'Angleterre! Je n'en ferai rien,

1197. Guillelm. Armoric.

» me ſuive quiconque voudra périr ou vaincre glorieuſe-» ment avec moi. » Auſſi-tôt marchant fierement aux eſcadrons ennemis, il les perce avec le ſien, & paſſant ſur le ventre à tout ce qui ſe préſenta devant lui, il gagna Giſors par une des plus heureuſes témérités qu'on puiſſe voir : mais il ne put empêcher que les Anglois ne fiſſent quelques priſonniers.

L'évêque de Beauvais devient priſonnier de Richard.

Vers ce temps-là, Jean frere du roi d'Angleterre, marcha avec un détachement & une grande troupe de Brabançons dans le Beauvoiſis, & y aſſiégea le château de Milli. Philippe de Dreux évêque de Beauvais, couſin germain du roi, prélat à qui un caſque convenoit mieux qu'une mitre, ſe mit à la tête de quelques troupes avec Guillaume ſeigneur de Merlou, pour aller au ſecours ; mais ils tomberent dans une embuſcade, où ils furent défaits, & tous deux pris.

Guillelm. Neubrig. l. 5. c. 30.

Après la priſe du château, on mena les deux priſonniers au roi d'Angleterre. On ne pouvoit lui faire un plus agréable préſent. Il étoit ennemi mortel de l'évêque de Beauvais ; & dès qu'il l'eut entre les mains, il prit plaiſir à lui faire reſſentir les effets de ſa haine.

Qui lui fait ſouffrir les plus durs traitemens.

Il le fit enchaîner, & le mit dans une obſcure priſon à Rouen. Peu de jours après, deux domeſtiques du prélat vinrent ſe jetter aux piés du roi d'Angleterre, pour le prier de leur permettre de tenir compagnie à leur maître dans ſa captivité, & de l'y ſervir. Il le leur refuſa ; & comme ils le preſſoient de nouveau d'accorder ce ſoulagement à ſon priſonnier, lui repréſentant ſa qualité d'évêque & la grandeur de ſa naiſſance : « Oh bien, reprit le roi d'Angleterre, je veux » vous faire vous-mêmes les juges de ma conduite envers » l'évêque de Beauvais. Je compte pour rien, continua-t-il, » toutes les autres injures que j'ai reçûes de lui. Je ne veux » me ſouvenir que d'une ſeule. Quand je fus arrêté en Alle-» magne, l'empereur me traita d'abord avec aſſez d'honnê-» teté, ayant les égards qu'il devoit pour ma dignité & pour » ma perſonne royale : mais quelques jours après, arriva l'é-» vêque de Beauvais. Il eut un ſoir audience de l'empereur, » & dès le lendemain je m'en apperçus, lorſqu'on me vint

» enchaîner comme un esclave, & qu'on me mit sur le corps » plus de fer qu'un cheval n'en auroit pu porter. Si j'en use » de même à l'égard de votre maître, qu'avez-vous à me » dire ? » 1197.

Il satisfit en effet sa vengeance par les plus durs traitemens qu'il fit à cet évêque. En vain le pape Celestin III lui écrivit en sa faveur, lui marquant qu'il lui écrivoit comme un pere pour la délivrance de son fils. Richard se contenta pour réponse, de lui envoyer la cuirasse dont l'évêque étoit armé, quand il fut pris : lui faisant dire par son ambassadeur, ces paroles que les fils de Jacob dirent à ce patriarche, en lui présentant la robe de Joseph : *Reconnoissez-vous là la robe de votre fils ?* A quoi le pape n'eut rien à répliquer, si-non que ce n'étoit pas là l'habillement d'un fils de l'église, ni d'un soldat de Jesus-Christ, & qu'il étoit à la miséricorde du roi d'Angleterre. Matth. Paris.

Ravages du comte de Flandre sur les terres de France.

Guillelm. Neubrig. l. 5. c. 31.

Mais quelque chagrin que le roi de France eût de cette captivité de l'évêque de Beauvais, ce n'étoit pas là sa plus grande inquiétude. Les nouvelles qu'il recevoit de Flandre, étoient encore bien plus fâcheuses. Baudouin y faisoit de grands ravages sur les terres de France. Il y avoit pris plusieurs forts, S. Omer, Aire, Douai ; & actuellement il assiégeoit Arras.

Le roi attaqué en même-temps par tant d'endroits, au-delà de la Loire, du côté de la Normandie, & en Flandre, se trouvoit en de grands embarras. Mais l'importance de la place assiégée par le comte de Flandre, le fit tourner de ce côté-là. Il marcha à grandes journées vers Arras, où le comte de Flandre n'osant l'attendre, leva le siége, & prit le parti de s'aller cantonner dans ses états. Le roi l'y suivit avec plus d'ardeur que de précaution, laissant derriere lui plusieurs rivieres, sans en garder les ponts. Le comte de Flandre s'en saisit, les fit rompre, lui coupa par ce moyen les vivres, & lui rendit la retraite très-dangereuse. *Ibid.*

Le roi lui envoye un seigneur de sa cour.

Le roi ayant reconnu trop tard une si grande faute, envoya un des seigneurs de sa cour au comte de Flandre, pour lui dire de sa part qu'il n'étoit pas venu pour ravager son

pays, mais seulement pour l'obliger à rentrer dans son devoir; que s'il vouloit le faire en rompant avec le roi d'Angleterre, il lui promettoit d'avoir égard aux prétentions qu'il avoit sur les places de la Flandre occidentale; qu'il souhaitoit l'entretenir sur cet article, & qu'au reste étant membre de la monarchie Françoise, il ne devoit pas contribuer à sa ruine, en secondant le plus grand ennemi qu'elle eût.

1197.

Le roi en faisant espérer au comte de Flandre la restitution de ce qui avoit été démembré de son comté, le prenoit par un endroit très-sensible. D'ailleurs il n'étoit pas de l'intérêt du comte que le roi d'Angleterre prévalût si fort. Il répondit néanmoins qu'il avoit donné sa parole & des ôtages à ce prince; qu'il s'étoit engagé à ne point traiter avec la France sans son consentement; mais qu'il feroit tout son possible pour contribuer à la paix. Il fit entendre en même-temps que le roi pouvoit se retirer, sans craindre d'être attaqué. Philippe ne différa pas, & se servit de la conjoncture pour sa retraite.

Et le comte se rend médiateur entre les deux partis.

Le comte de Flandre d'ennemi devenu médiateur, engagea le roi d'Angleterre à une entrevûe avec le roi de France. Rien ne paroît plus surprenant, & en même-temps rien n'est plus ordinaire dans cette histoire, que de voir la facilité avec laquelle ces deux princes passoient de la paix à la guerre, & de la guerre à la paix. On a dû remarquer la même chose dans le regne de quelques-uns de leurs prédécesseurs. Mais après tout, on ne trouvera rien en cela de fort étonnant, si l'on fait attention, premierement au génie inquiet & ambitieux des deux rois, à leur antipathie & à leur jalousie: & c'est ce qui les déterminoit aisément à la guerre, dès la moindre occasion qui s'en présentoit. Secondement, si l'on se souvient de la dépendance qu'ils avoient de leurs vassaux pour faire la guerre: car le gros de leurs armées étoit composé des troupes, que ces vassaux leur amenoient, & qui ne devoient servir que durant un certain temps, après lequel elles avoient droit de se retirer. L'inconstance, la bisarrerie, le chagrin d'un duc ou d'un comte, quelque nouvel avantage dont on le flattoit, ç'en étoit assez pour lui faire quitter l'armée, &

ramener

ramener ses troupes, même avant que d'avoir rempli le terme de son service. Il avoit ses amis parmi les autres seigneurs, qui ne manquoient pas d'entrer dans ses ressentimens ou dans ses desseins, & de suivre son exemple. De remede, il n'y en avoit gueres, à cause de la grande puissance de quelques-uns de ses vassaux; & c'est ce qui obligeoit le prince à faire au plûtôt la paix, malgré qu'il en eût. 1199.

Qui signent une nouvelle treve.

Il arriva quelque chose de semblable dans l'occasion dont je parle. Les plus puissans vassaux de la couronne d'en-deçà de la Loire, je veux dire le comte de Flandre, & les seigneurs de la maison de Champagne, s'étoient revoltés contre le roi, & c'étoit un grand renfort pour le parti du roi d'Angleterre. Mais ces seigneurs après tout, aimoient toujours la gloire de la nation. Le roi avoit donné du scrupule au comte de Flandre, sur l'attachement qu'il faisoit paroître pour l'ennemi mortel de l'état. Ce comte par la conduite qu'il avoit tenue avec le roi, en laissant échapper l'armée Françoise du mauvais pas où elle s'étoit engagée, & ce qu'il lui dit pour lui persuader de faire la paix, firent comprendre au roi d'Angleterre qu'il ne pouvoit pas faire désormais grand fond sur lui. Ainsi, malgré les avantages qu'il avoit remportés, il ne se rendit pas fort difficile, & consentit à une conférence avec le roi; elle se tint entre Gaillon & Andeli, vers la mi-septembre, & il s'y fit une treve pour un an.

Roger de Hoveden.

Richard contre un des articles du traité, avoit fait fortifier Andeli. Gautier archevêque de Rouen, à qui cette place appartenoit, s'y étoit opposé de toutes ses forces, jusqu'à jetter l'interdit sur toute la Normandie. L'affaire fut portée devant le pape, qui ayant goûté les raisons du roi d'Angleterre, & sur-tout la principale qu'il alléguoit, qu'Andeli étoit de ce côté-là une clé de ses états, engagea l'archevêque à s'accommoder avec son prince. Richard lui donna pour Andeli la ville de Dieppe, & de plus le moulin de la riviere de Robec dans Rouen. C'est là l'origine des revenus considérables que l'archevêque de Rouen possede encore aujourd'hui dans Dieppe.

Ibid.
Cartulaire de Philippe Auguste, fol. 230.

1197. Le roi en faisant la treve, ne parla point de cette infraction que Richard avoit faite au dernier traité, parce qu'il souhaitoit l'accommodement à quelque prix que ce fût. Comme il avoit alors grand besoin d'argent, il permit aux Juifs de revenir à Paris, d'où il les avoit chassés dès le commencement de son regne, & obligea les ecclésiastiques à lui fournir de grosses sommes pour soutenir la guerre, prévoyant qu'elle recommenceroit plus vivement que jamais.

1198. *Elle expire, & la guerre recommence plus vivement que jamais.* Roger de Hoveden.

En effet, dès que la treve fut expirée, on en vint à une guerre cruelle, jusques-là qu'on crevoit les yeux aux prisonniers de part & d'autre; &, si nous nous en rapportons à l'histoire d'Angleterre, ce fut Philippe qui commença à en user ainsi.

Il y eut une nouvelle désertion des vassaux du roi. Le comte de Toulouse, le comte du Perche & le comte de Guines, suivirent l'exemple que leur avoient donné le comte de Flandre, le comte de Blois & le comte de Boulogne. Le duc de Bourgogne demeura fidele, & l'on a encore au thrésor des chartres un écrit signé de ce duc, par lequel il s'obligea cette année-là même au roi, de ne faire ni ligue, ni alliance de mariage avec Richard, ni aucun de la famille de ce prince. Peu de jours après que la guerre eût recommencé, il se donna un combat proche de Vernon entre les deux rois, où Philippe fut défait avec assez de perte, & se sauva dans cette place. Le fruit de cette victoire fut le château de Courcelles, que Richard prit d'assaut, & encore une autre forteresse nommée Bures.

Combat de Gisors, qui pensa coûter la vie au roi. *Ibid.*

Au bout de quelque temps le roi ayant rassemblé de nouvelles troupes, & formé une armée assez nombreuse, partit de Mante, pour aller reprendre Courcelles. Le roi d'Angleterre vint le rencontrer entre cette place & Gisors. On ne balança pas à en venir aux mains. Le succès du combat fut encore malheureux pour les François. Ils furent battus & poursuivis jusqu'à Gisors. Il arriva là un malheur, qui pensa coûter la vie au roi. Comme il passoit le pont qui est sur la riviere d'Epte, pour entrer dans la place, suivi de la foule des fuyards, que les Anglois pressoient l'épée dans les reins, ce pont rompit, & le roi avec tous ceux qui

étoient dessus, tomba dans la riviere, & s'y seroit noyé, comme il arriva à plusieurs, s'il n'eût été promptement secouru. 1198.

Il y eut beaucoup de monde de tué en cette rencontre, & bien des seigneurs François pris. Matthieu de Mailli, Matthieu de Montmorenci, Alain de Rouci, Fouques de Gilerval, Philippe de Nanteuil, Robert de Beaubourg, furent de ce nombre.

Ibid. Guyart dans son histoire en vers. Roger de Hoveden.

Richard écrivant de ce combat à Philippe évêque du Durham en Angleterre, se vanta d'y avoir désarçonné Montmorenci, Rouci & Gilerval, & de les avoir lui-même faits prisonniers (*a*).

La victoire des Anglois fut suivie d'une infinité de ravages par toute la France, dont le roi se vengea par la prise & par une nouvelle désolation d'Evreux, & par le saccagement de quelques autres places de la domination d'Angleterre.

Suivi de plusieurs ravages des Anglois par toute la France.

Le pape Innocent III, élevé depuis peu sur la chaire de S. Pierre, voyoit avec bien de la douleur ces deux princes ainsi acharnés l'un contre l'autre. Il envoya en France le cardinal Pierre de Capoue, pour tâcher de les accommoder. Il les trouva assez disposés à l'écouter. Ils avoient même déja fait quelques avances de part & d'autre, & Hubert archevêque de Cantorberi étant venu en France, avoit entamé la négociation.

Les deux rois se virent entre Vernon & Andeli, le roi de France étant à cheval sur le bord de la Seine, & le roi d'Angleterre dans un bateau. Ce fut le quatorzieme de janvier, jour de S. Hilaire. Ils ne conclurent toutefois rien pour lors, sinon qu'ils accepteroient la médiation du pape, & remettroient leurs intérêts entre les mains du cardinal de Capoue: mais il ne put parvenir jusqu'à leur faire conclure la paix; il leur fit seulement signer une treve de cinq ans, pendant lesquels toutes choses demeureroient de part & d'autre au 1199.

Nouvelle treve pour cinq ans par l'entremise du pape, dont les deux rois acceptent la médiation.

Roger de Hoveden.

(*a*) J'ai distingué ce combat de celui où Philippe Auguste perça l'armée Angloise pour se jetter dans Gisors. Cette action du roi est racontée par Guillaume le Breton dans son histoire en prose, sous l'an 1197, au mois de juillet, & certainement le combat dont je viens de parler, se donna au mois de septembre de l'an 1198: mais je ne dissimulerai point qu'il y a aussi des raisons qui semblent prouver que c'est le même combat rapporté diversement par les historiens.

même état qu'elles se trouvoient. La treve étant signée, les
1199. deux rois congédierent leurs armées, & furent incontinent après sur le point de rompre tout de nouveau, pour deux sujets de plaintes assez justes, qu'on donna au roi d'Angleterre. Un nommé Marcadé chef des Brabançons, qui avoient utilement servi ce prince dans les dernieres guerres, s'en retournoit dans ses quartiers. Apparemment ses gens, selon
Ibid. leur coûtume, faisoient de grands ravages dans leur route, qu'ils avoient eu permission de prendre par les terres de France, l'historien ne nous en marque point l'endroit. Quatre seigneurs du pays s'unirent ensemble avec leurs vassaux, pour empêcher les insultes de ces voleurs, les attaquerent, & en tuerent plusieurs. Ce qui ayant été rapporté au roi d'Angleterre, il en entra en grande colere.

L'autre sujet de plainte qu'il eut, fut que le roi faisant élever un fort entre Boutavant & Gaillon, fit abbattre le bout d'une forêt, qui étoit trop proche du fort. Elle appartenoit au roi d'Angleterre, qui ne manqua pas d'envoyer demander au roi satisfaction pour ces deux infractions de la treve, ou lui déclarer la guerre sur le champ.

Le roi désavoua ce qui s'étoit fait contre les Brabançons;
Ibid. & protesta qu'il n'y avoit nulle part. Le roi d'Angleterre se contenta de ce désaveu: mais il s'obstina à vouloir que le nouveau fort fût démoli. Le cardinal légat voyant que la treve, qui étoit son ouvrage, alloit se rompre, conjura le roi de vouloir bien, en considération du pape, & pour le repos de ses peuples, accorder ce que souhaitoit le roi d'Angleterre, & le roi le lui promit.

Conférence entr'eux, où sont faites diverses propositions de paix.

Cette facilité du roi fit espérer au cardinal, que si on reprenoit la négociation dans cette conjoncture, on pourroit changer le traité de treve en traité de paix; il engagea les deux rois à conférer de nouveau, & l'on proposa dans la conférence des moyens d'accommodement que voici. Que le roi de France rendroit au roi d'Angleterre tout ce qu'il avoit pris sur lui, excepté Gisors, & qu'en dédommagement de cette place, il lui laisseroit le droit de nommer à l'archevêché de Tours, ou plûtôt le droit de confirmer celui qui auroit été élu par le clergé. Ce qui montre ce que

j'ai déja observé ailleurs, que nos rois avoient toujours retenu ce droit royal, dans les villes mêmes de leurs plus puissans feudataires. 1199. *Ibid.*

Secondement, que le roi feroit épouser à Louis son fils, Blanche de Castille niece du roi d'Angleterre.

Troisiemement, que le roi de France dans les différends qui partageoient alors l'empire d'Allemagne, prendroit le parti d'Othon neveu du roi d'Angleterre, contre Philippe duc de Suabe frere du dernier empereur. Cet article étoit contraire à un traité, que le roi avoit fait l'année d'auparavant avec le duc de Suabe.

En quatrieme lieu, que Gisors seroit comme la dot de Blanche, & que le roi d'Angleterre y ajouteroit vingt mille marcs d'argent.

Cartulaire MS. de Philippe Auguste, fol. 222.

Ce n'étoit là qu'un projet dont on différa l'examen, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre fût de retour d'un voyage qu'il alloit faire en Poitou : mais il n'en revint pas, & y perdit la vie de la maniere que je vais dire.

On en remet l'examen au retour d'un voyage du roi d'Angleterre.

Ibid. Rigord.

Aimard vicomte de Limoges, avoit trouvé un riche thrésor dans ses terres. On disoit que c'étoit la figure d'or d'un empereur, celle de sa femme & celles de ses fils, & de quelques autres de sa famille, de même métal, qui étoient tous représentés assis au tour d'une table aussi d'or. Le vicomte fit présent d'une partie de ces pieces au roi d'Angleterre, qui ne s'en contenta pas, prétendant qu'en qualité de seigneur, tout lui appartenoit, & il lui donna ordre de lui envoyer tout le reste. Le vicomte refusa de le faire; aussitôt le roi d'Angleterre ayant assemblé quelques troupes & ses Brabançons, alla assiéger le château de Chalus auprès de Limoges.

Ceux qui le défendoient, voyant bien qu'ils seroient forcés, offrirent de se rendre, pourvû qu'on leur assûrat la vie, la liberté & leurs armes. Le roi d'Angleterre ne leur fit point d'autre réponse, sinon, que puisqu'ils lui avoient donné la peine de venir, il les prendroit par force, & les feroit tous pendre. Eux voyant la dureté du roi, se résolurent de périr en combattant, plûtôt que de mourir avec infamie par la main d'un bourreau.

1199. *Qui y est blessé, & meurt peu après.*

Dès le même jour, comme Richard accompagné de Marcadé chef des Brabançons, faisoit le tour de la place, & la reconnoissoit de fort près, un archer nommé Bertrand de Gourdon, lui décocha une fleche dont il lui perça le bras. La plaie d'elle-même étoit dangereuse ; mais le peu d'adresse du chirurgien dont on se servit pour en tirer la fleche, la rendit incurable. Il ordonna cependant qu'on donnât l'assaut au château, qui fut emporté. Tous ceux qui étoient restés en vie furent pris. Il commanda qu'on les fît tous pendre, excepté celui qui l'avoit blessé, le réservant vrai-semblablement, dit l'historien Anglois, à un plus rude supplice.

Roger de Hoveden.

Comme au bout de quelques jours, on désespera de sa guérison, il fit venir Gourdon en sa présence, & lui parla de la sorte : *Malheureux, que t'avois-je fait, pour t'obliger à me tuer ? Ce que vous m'aviez fait,* repartit froidement Gourdon, *je vais vous le dire. Vous avez tué de votre propre main mon pere & mes deux freres, & vous vouliez me faire pendre. Je suis maintenant en votre puissance, vous pouvez vous venger de moi comme vous voudrez. Je suis prêt à souffrir les plus horribles tourmens, pourvu que j'aye le plaisir d'apprendre que vous êtes mort de ma main, vous qui avez tant fait de mal au monde.*

Gourdon lorsqu'il parla de la sorte, étoit tout chargé de chaînes. Richard commanda qu'on les lui ôtât, & ne lui dit que ces deux mots : *Mon ami, je vous pardonne ma mort.* Il ordonna qu'on le laissât aller en liberté, & lui fit donner une somme d'argent pour se retirer où il voudroit. Mais il fut arrêté à l'insû du roi par Marcadé, qui le fit écorcher tout vif, & ensuite pendre, dès que le prince eut expiré.

Vices & vertus de ce prince. Ibid.

Richard mourut de sa blessure le 6 d'avril le mardi de devant le dimanche des Rameaux, & la dixieme année de son regne. Cette derniere action de générosité chrétienne envers celui qui lui avoit causé la mort, fut en ce genre la plus belle de sa vie, & capable de lui obtenir miséricorde de Dieu, pour les grands péchés dont elle étoit pleine. L'impureté, la dureté, l'avarice, l'ambition, furent les défauts que lui reprochent les historiens de sa nation, qui l'ont le plus épar-

gné. Son courage & son intrépidité lui firent donner le surnom de cœur de lion. Il y avoit joint beaucoup d'expérience & d'habileté dans le métier de la guerre ; & il y a au moins sujet de douter, si sans cette mort, le regne de Philippe Auguste eût été aussi glorieux & aussi fécond en conquêtes, qu'il le fut depuis : tant il est vrai que les conjonctures ne contribuent pas moins à faire les héros, que leur vertu même. 1199.

Richard en mourant avoit déclaré Jean son frere, héritier de tous ses états, & son successeur à la couronne d'Angleterre. Artur duc de Bretagne son neveu n'entreprit pas de lui disputer cette couronne, ni même la Normandie, ni la Guienne : mais il prétendit que l'Anjou, la Touraine & le Maine lui appartenoient selon la jurisprudence de ce pays-là, où pour les successions collatérales, telle qu'étoit celle de Richard, le fils de l'ainé représente son pere, & exclut les oncles cadets du pere. Or Artur étoit fils de Geoffroi frere cadet de Richard, mais ainé de Jean.

Jean son frere lui succede.

Roger de Hoveden.

Les seigneurs de ces trois comtés suivant ce droit, se déclarerent pour Artur. Constance duchesse de Bretagne, mere d'Artur, ne manqua pas de s'appuyer de la protection du roi de France, qui la lui promit très-volontiers. Ce prince incontinent après la mort de Richard, ne se croyant plus obligé à la treve, s'étoit saisi de la ville d'Evreux & de tout le comté dont elle étoit la capitale. De-là il avoit traversé toute la Normandie, en la ravageant jusqu'au Mans. Il rencontra là la duchesse & le jeune duc de Bretagne, qui lui fit hommage de tous ses états. Il alla jusqu'à Tours avec la duchesse, qui pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, lui mit son fils entre les mains. Il l'envoya à Paris, pour être élevé auprès du prince Louis son fils. Il se saisit de toutes les places des trois comtés, & y mit des commandans pour les garder, jusqu'à ce que ce jeune duc fut en âge de gouverner par lui-même.

Rigord.

La reine-mere d'Angleterre Eléonore, qui vivoit encore, appréhendant pour la Guienne, qu'elle avoit apportée en dot à Henri second roi d'Angleterre pere de Richard & de Jean, se hâta de venir [illegible] son hommage

Ibid.

pour ce duché : & ce fut aussi à Tours qu'elle le fit. Cela
1199. ne l'empêcha pas néanmoins de donner du secours au roi d'Angleterre son fils. Elle fit entrer des troupes dans l'Anjou ; & elle y appella Marcadé avec ses Brabançons, qui y firent de grands ravages, tandis que le nouveau roi d'Angleterre vint en personne attaquer le Mans, qu'il prit, & dont il fit raser les murailles, & amener tous les habitans en captivité, pour avoir reçu & reconnu le duc de Bretagne.

Roger de Hoveden.

Le comte de Flandre se déclare pour lui contre la France.

D'autre part le comte de Flandre, qui n'étoit pas encore reconcilié avec le roi, se déclara pour le nouveau roi d'Angleterre : & après avoir assisté à son couronnement, & à sa prise de possession du duché de Normandie, il lui fit hommage comme son vassal, non pas sans doute pour son comté de Flandre, qui étoit toujours un fief de la couronne de France, mais pour quelques autres fiefs dépendans de celle d'Angleterre. Chagrin de ce que le roi ne le remettoit pas en possession de la Flandre occidentale, comme il le lui avoit fait espérer, il faisoit toujours des courses sur les terres de France, & il y avoit de temps en temps de petits combats. Dans une de ces rencontres auprès de Lens, Robert de Besi & Eustache de Neuville deux des commandans des troupes du roi, prirent Philippe comte de Namur frere du comte de Flandre, avec Pierre de Douai, un des plus braves capitaines des troupes Flamandes ; & en même temps Hugues d'Amelancourt prit encore Pierre de Corbeil frere de Pierre de Douai, & élu évêque de Cambrai. Ces trois seigneurs ayant été envoyés au roi furent mis en une étroite prison.

Rigordus.

Le cardinal de Capoue fit de grandes plaintes sur la prison de l'évêque de Cambrai, qui avoit été autrefois précepteur du pape. Le roi lui répondit, qu'il étoit surpris de voir son zele pour la liberté de l'évêque de Cambrai, tandis qu'il souffroit si patiemment, que Philippe évêque de Beauvais demeurât depuis deux ans, dans les prisons du roi d'Angleterre : & ajoûta que si le pape vouloit qu'on eut des égards pour son précepteur, il devoit en avoir pour l'évêque de Beauvais, qui avoit l'honneur d'être de la maison royale de France. Le cardinal n'ayant rien à opposer à une

si

si bonne réponse, agit fortement auprès du roi d'Angleterre, pour l'échange des deux prisonniers. Mais ne pouvant en venir à bout, il jetta l'interdit sur le royaume de France jusqu'à la délivrance de l'évêque de Cambrai, & sur la Normandie jusqu'à la délivrance de l'évêque de Beauvais. Ce moyen lui réussit. L'échange fut fait, & l'interdit aussi tôt levé. Le cardinal fit faire serment à l'évêque de Beauvais avant qu'il fût mis en liberté, de ne plus porter les armes, & de ne faire jamais la guerre en personne contre les chrétiens. Cet échange donna lieu au cardinal de Capoue de proposer une conférence aux deux rois, pour tâcher de les disposer à la paix. Il obtint une treve de six semaines, au bout desquelles ces deux princes se virent vers Gaillon, le lendemain de l'Assomption. Le roi y affecta un grand froid à l'égard du roi d'Angleterre : & comme quelqu'un de ceux qui s'intéressoient le plus à la paix, lui en eut demandé la cause; car les manieres de ce prince étoient toujours fort honnêtes, il répondit, qu'il en usoit ainsi, pour marquer au roi d'Angleterre le mécontentement qu'il avoit de sa conduite; qu'étant son feudataire pour le duché de Normandie, il n'avoit pas dû s'en mettre en possession, sans lui en avoir demandé auparavant son consentement, & sans être venu lui en faire hommage.

1199.

Roger de Hoveden.

Philippe est mécontent du nouveau roi.

Ibid.

Ce n'étoient pas là de bonnes dispositions à la paix, & les conditions que le roi demanda la rendirent impossible. Il proposa qu'on lui cédât tout le pays d'entre la forêt de Lions, & les rivieres de Seine, d'Andele & d'Epte, voulant faire valoir la cession qui en avoit été faite autrefois à Louis le Gros son ayeul, par Geoffroi. Il demanda encore que ce prince cédât à Artur, duc de Bretagne, la Guienne, l'Anjou, le Maine, & la Touraine. On se sépara sans rien conclure, & le roi d'Angleterre fut d'autant plus ferme à ne rien accorder de ce qu'on lui demandoit, qu'il étoit sûr que les vassaux du roi vouloient la paix, & que plusieurs lui avoient promis de se déclarer pour lui, si elle ne se faisoit au plutôt. De plus le roi d'Angleterre avoit reçu des lettres d'Othon son neveu, dont le pape avoit pris le

Il lui demande des conditions de paix qui la rendent impossible.

parti contre le duc de Souabe concurrent d'Othon pour
1199. l'empire, par lesquelles il lui conseilloit de temporiser, & de ne point se presser de faire une paix désavantageuse avec la France, l'assurant que comme ses affaires prenoient un bon train, il seroit bien-tôt en état de lui donner un puissant secours contre Philippe.

Ainsi la guerre continua. Le roi se rendit maître de Conches, & étant allé ensuite dans le Vendomois, il assiégea Lavardin, qu'il ne prit pas, & se retira dans le Maine, sur l'avis qu'il eut que le roi d'Angleterre avec de beaucoup plus grandes forces que les siennes, venoit au secours.

Ibid.

La duchesse mere de Bretagne prit cette occasion, pour faire enlever Artur son fils au roi, dont elle commençoit à se défier; & elle en vint à bout par l'adresse d'un seigneur Manseau nommé Guillaume des Roches. Elle pensoit à se réconcilier avec le roi d'Angleterre: mais ne se croyant pas non plus en sureté entre ses mains, elle se retira avec son fils à Angers.

Le cardinal de Capoue n'oubliant rien pour exécuter l'ordre qu'il avoit du pape, de ménager la paix entre les deux rois, fit encore une tentative; & obtint d'eux une treve jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Mais outre cette affaire commune aux deux états, il en avoit une autre à négocier avec Philippe, qui ne lui faisoit pas moins de peine, & qui causoit beaucoup plus d'inquiétude & de chagrin à ce prince.

Divorce du roi avec sa femme Ingelburge.
Anonymus Aquicinctinus.

J'ai dit qu'en 1193 le roi avoit épousé Ingelburge sœur de Canut VI roi de Danemarc. Cette princesse étoit belle, & avoit beaucoup de vertu. Néanmoins dès le lendemain de ses nôces, Philippe pensa à la répudier. On ne sut jamais la véritable raison de cette conduite: mais elle parut si surprenante, que parmi le peuple, on l'attribua à quelque sortilége. Comme il falloit trouver un prétexte de ce divorce, on eut recours au plus ordinaire, qui étoit la parenté au degré prohibé. Le roi en écrivit au pape Célestin III, qui délégua l'évêque de Beauvais & l'évêque de Chartres, pour juger de cet empêchement. Ils déciderent en faveur du roi: & ce prince deux ou trois mois après, fit une assem-

blée d'évêques, d'abbés, & de barons, où la parenté fut de nouveau prouvée, attestée avec serment, & le mariage déclaré nul par l'archevêque de Reims, qui avoit alors la qualité de légat en France. On résolut de renvoyer la princesse en Danemarc: mais elle ne voulut point y consentir, & elle se mit dans un monastere, où le roi lui fournissoit un entretien honnête. 1199.

Rigordus. Guillelm. Neubrig.

Le roi de Danemarc indigné de la maniere dont on avoit traité sa sœur, fit ses plaintes au pape, & lui en demanda justice. Le pape ne manqua pas de présenter aux envoyés de Danemarc les informations qui avoient été faites en France touchant l'alliance des deux familles: & les agens du roi à Rome firent si bien, que les envoyés de Danemarc s'en retournerent sans avoir rien fait. Les choses en demeurerent là jusqu'à l'an 1196 que le roi épousa Agnès, appellée par quelques-uns Marie, fille de Bartolde IV du nom, duc de Méranie. Alors le roi de Danemarc irrité de ce nouvel affront que l'on faisoit à sa sœur, envoya de nouveau au pape, & chargea ses ministres d'une plus ample réfutation de la prétendue généalogie, par laquelle on avoit voulu prouver la parenté de Philippe avec Ingelburge.

Suivi de son mariage avec Agnès de Méranie.

Le pape que ce procès jettoit dans un grand embarras, envoya deux légats en France, qui assemblerent un concile à Paris. Mais la difficulté qu'ils trouverent, ou qu'ils firent semblant de trouver dans une affaire si délicate, les empêcha de rien décider.

Le pape sur le rapport de ses légats, qui voyoient au moins la chose douteuse, continua de temporiser malgré les instances du roi de Danemarc. Mais deux ans après Innocent III qui lui succéda, ne fut pas plutôt pape, qu'il résolut de s'éclaircir là-dessus, & après un nouvel examen, il fut persuadé qu'on avoit envoyé de France à Rome de faux énoncés. Il ordonna au cardinal de Capoue dans le même temps qu'il négocioit la paix entre les deux rois, de déclarer à Philippe que son dernier mariage étoit nul. Le cardinal présenta au roi les lettres du pape, par lesquelles il lui ordonnoit, sous peine d'excommunication, de re-

Le pape déclare ce mariage nul.

prendre Ingelburge & de renvoyer Agnès de Méranie.

1199. Epist. Innocent. 104.

L'abbé de la Trappe agent du roi à Rome, fit inutilement tous ses efforts pour fléchir le pape. Le cardinal de Capoue eut ordre d'assembler un concile au plutôt, & de décider en toute rigueur sans rien ménager.

Et ordonne à son légat de convoquer un concile sur ce sujet. Gesta Innocent. III.

Le légat convoqua le concile à Dijon, où l'on discuta de nouveau la question du divorce. Le roi étant averti que les choses tournoient mal pour lui, fit déclarer au concile, qu'il en appelloit au pape. Le légat suspendit la sentence, non pas qu'il n'eût un plein pouvoir pour terminer l'affaire; mais pour ne rien précipiter, & donner le temps au roi de rentrer en lui-même. Il congédia les évêques & les abbés; & peu de temps après, il tint un autre concile à Vienne, où assisterent quelques évêques de la domination du roi; car Vienne n'étoit pas alors de la dépendance de la couronne, & reconnoissoit encore l'empereur pour son souverain, ou plutôt l'archevêque, qui aussi bien que celui de Lyon, & quelques autres de ces quartiers-là, n'avoient plus de maîtres, & étoient absolus dans leur ville. C'étoit pour avoir plus de liberté d'agir, que le légat avoit choisi ce lieu-là.

1200. *Celui-ci jette un interdit sur tout le royaume de France.*

Dans ce concile le légat jetta l'interdit sur le royaume de France, avec menace de suspense à tous les évêques qui ne le garderoient pas, & cita quiconque désobéiroit, à comparoître devant le tribunal du pape le jour de l'Ascension.

Cet interdit ayant été publié, il commença d'être observé en plusieurs églises. Le chapitre de Sens & celui de Paris le garderent. Les évêques de Senlis, d'Amiens, d'Arras, de Soissons s'y soumirent. L'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Noyon, de Beauvais, d'Orléans, d'Auxerre, de Tournai, de Meaux, de Chartres envoyerent au pape, pour lui faire des remontrances sur la rigueur de cette sentence; mais en l'assurant que s'il n'approuvoit pas leurs raisons, ils obéiroient à ses ordres, & ils y obéirent en effet. Les offices divins cesserent dans toutes les églises, & on n'administra aucuns sacremens, hormis le baptême pour les enfans, & la pénitence pour les moribons. Il n'y eut que ceux qui avoient pris ou qui prenoient la croix

pour le voyage de Jérusalem, à qui le pape accorda durant l'interdit d'entendre la messe, & d'être enterrés en terre sainte s'ils mouroient.

1200.
Roger de Hoveden.

Le roi se voyant traité avec tant de rigueur, en fut extrêmement irrité. Il saisit le temporel des évêques & des chanoines, envoya des garnisons chez les curés, & fit mettre en prison Ingelburge au château d'Etampes. Le pape lui écrivit pour la consoler, en lui faisant espérer que Dieu toucheroit le cœur du roi. Les murmures des laïques contre le roi au sujet de l'interdit, furent châtiés par de grosses taxes qu'on leva, non-seulement sur les paysans & sur les bourgeois, mais encore sur les gentilshommes même : ce qui ne s'étoit jamais fait.

Maniere que le roi prit pour s'en venger.
Rigord.
Innocent. Epist. 59.

Cette conduite fait connoître, combien étoit grande l'autorité de ce prince dans ses états, & il se servit sans doute alors des thrésors qu'il avoit amassés, pour avoir des troupes à sa solde, afin de contenir les peuples dans l'obeissance, malgré les mauvais effets que l'interdit & les impôts dont il les chargeoit, & auxquels on n'étoit gueres accoutumé, devoient produire.

Mais après tout, cet état étoit trop violent pour durer long-temps, sans causer quelque désordre. Il n'y avoit plus de messes, plus de sermons, plus de processions, plus de prieres publiques ni pour les vivans, ni pour les morts, plus d'usage des sacremens, les églises étoient par-tout fermées : tout cela faisoit de fâcheuses impressions sur l'esprit des peuples, que la seule crainte contenoit. Philippe étoit trop éclairé pour ne pas appercevoir le danger ; c'est pourquoi outre les apologies qu'il répandoit par tout le royaume, il faisoit toujours espérer un prompt accommodement avec le pape, auprès duquel il ne cessoit de solliciter un nouvel examen de l'affaire, d'autant qu'il avoit appris, qu'il pensoit sérieusement à l'excommunier. Le pape consentit enfin à un nouvel examen, & envoya en France le cardinal Octavien évêque d'Ostie.

Ce cardinal étoit fort dans les intérêts du roi : mais il ne pût s'empêcher de lui déclarer les ordres qu'il avoit, qui étoient de demander avant toutes choses, que ceux qui

Le pape consent à un nouvel examen de l'affaire.
Gesta Innocent. III.

1200. avoient été maltraités, & qui avoient souffert quelque perte pour avoir gardé l'interdit, fussent dédommagés; que ceux qui n'y avoient pas obéi, fussent soumis à la correction du pape; que le roi éloignât de lui Agnès de Méranie; qu'Ingelburge fût mise hors de prison, & traitée en reine, & que le roi fît serment de s'en rapporter au jugement du pape pour la validité ou la nullité de son mariage avec cette princesse; qu'en cas qu'on pût donner quelques preuves de la parenté, & que le roi ne voulût pas accepter la dispense, pour contracter de nouveau avec Ingelburge, elle auroit six mois pour faire avertir le roi de Danemarc son frere, afin qu'il pût envoyer des gens capables de plaider sa cause devant les juges. Le roi accepta toutes ces conditions dans un concile tenu à Nesle, & l'interdit fut levé la veille de la Nativité de Notre-Dame, huit mois après qu'il eut été jetté.

Roger de Hoveden. an. 1200.

Autre concile assemblé pour ce sujet à Soissons.

Au bout de six mois on assembla un autre concile à Soissons, où se trouverent les envoyés de Danemarc, accompagnés de jurisconsultes, pour répondre à ceux qui défendoient la cause du roi. On plaida de part & d'autre avec beaucoup de chaleur; & les envoyés de Danemarc s'étant apperçus que le cardinal d'Ostie penchoit fort du côté du roi, déclarerent qu'ils le recusoient, comme allié de la maison royale, & comme un homme gagné, & qu'ils en appelloient au pape.

Le cardinal surpris de cet appel, pria les envoyés d'avoir patience encore quelques jours, jusqu'à l'arrivée de Jean cardinal de saint Paul, que le pape lui avoit adjoint, & déclara qu'il ne prétendoit point qu'on s'en rapportât à lui seul; mais qu'il jugeroit conjointement avec son collegue. Les envoyés persisterent toujours à dire, qu'ils en appelloient au pape, & sortirent de l'assemblée.

Le roi évite de subir le jugement des legats en reprenant de lui-même Ingelburge.

Monach. Aquicinctinus.

Rigordus.

Le cardinal de saint Paul arriva trois jours après; & quand il eut tout examiné, il fit assez connoître, qu'il ne trouvoit aucun motif raisonnable de faire le divorce. Le roi voyant que l'affaire commençoit à aller mal pour lui, & ennuyé de se voir si long-temps à la discrétion des légats, prit son parti. Il envoya dire aux cardinaux & à tout le concile,

qu'ils pouvoient s'épargner la peine d'un plus long examen; qu'il avoit repris la reine, & qu'il la reconnoissoit pour sa femme. Il l'amena en effet avec lui, & s'en alla sans dire adieu aux cardinaux, qui furent un peu surpris & scandalisés de cette conduite. C'est ainsi, ajoûte notre historien, que le roi se tira des mains des Romains, sans avoir subi leur jugement. Mais il obtint du pape & de plusieurs prélats de France, après la mort d'Agnès de Meranie, qui mourut en cette même année-là, qu'un fils nommé Philippe, & une fille nommée Marie, qu'il avoit eus d'elle, fussent déclarés légitimes, & capables d'hériter de lui, ce qui déplut fort aux seigneurs de France: mais ayant déja un fils d'Isabelle de Hainaut sa premiere femme, &ce fils ayant eu postérité, la chose n'eut point de suite.

1200.

Rigord. Invent. des chartres, tome 6. *Ibid.* Cartulaire MS. de Philippe Auguste, fol. 220.

Reconciliation du comte de Flandre avec le roi.

Durant le cours de cette négociation, il s'en fit encore d'autres assez importantes. Marie comtesse de Flandre vint à Paris, pour traiter de paix entre le roi & son mari. Elle y fut reçue avec beaucoup d'honneur. Le roi en considération mit en liberté quelques prisonniers sujets du comte de Flandre, & promit de s'aboucher à Peronne avec lui. Ils s'y rendirent tous deux aux fêtes de Noël de l'an 1199, & la comtesse qui s'y trouva aussi, agit avec tant d'adresse, qu'elle les réconcilia. Le comte de Flandre céda enfin, quoiqu'avec peine, la Flandre occidentale au roi, c'est-à-dire, les places qui composent aujourd'hui le comté d'Artois, excepté saint Omer & Aire, & peu d'autres lieux. Ce canton de Flandre fut alors érigé en comté, & le roi en fit le prince Louis son fils le premier comte, à condition toutefois que ce pays reviendroit au comte de Flandre, s'il arrivoit que Louis mourut sans postérité, ce qui n'arriva pas. Les villes de Bruges, de Bergues, de Courtrai, de Furnes, de Bourbourg, de Lille & d'Ypres, furent garantes de ce traité, & promirent qu'en cas que le comte leur seigneur y contrevînt, elles se déclareroient toutes contre lui en faveur du roi.

Anonymus Aquicinctinus. Cartulaire MS. de Philippe Auguste.

Invention du thrésor des chartres.

Suivie de la paix avec le roi d'Angleterre.

Cette paix fut bientôt suivie de celle qui se fit avec le roi d'Angleterre. Le roi avant le traité de Peronne, avoit conféré avec lui entre Andeli & Gaillon durant la derniere treve;

1200. & ils étoient convenus ensemble, suivant la proposition qu'en avoit fait Richard un peu avant sa mort de faire épouser au prince Louis de France, Blanche de Castille fille d'Alfonse VIII & niece du roi d'Angleterre. La reine mere d'Angleterre se chargea elle-même d'en aller faire la demande, & l'amena quelques mois après jusqu'à Fontevraud. La jeune princesse alla delà en Normandie à la cour du roi d'Angleterre, en attendant la conclusion du traité de paix, qui se conclut enfin le vingt-deuxieme de mai entre Gaillon & Andeli.

Roger de Hoveden.

Conditions de ce dernier traité.

Par ce traité on s'obligeoit à garder celui qui avoit été fait en 1195 du vivant du roi Richard, entre Charrost & Issoudun, excepté quelques articles qu'on changeoit en celui-ci. (a) En voici les points principaux. Qu'on marqueroit de nouvelles limites du côté de la Normandie entre Evreux & Neubourg; ensorte que ce qui est du côté de Neubourg, seroit au roi d'Angleterre; & ce qui est du côté d'Evreux seroit au roi de France, & qu'on se dédommageroit de part & d'autre pour les terres, qui se trouveroient enclavées en de-çà ou au-delà de ces limites. Qu'on ne pourroit élever aucunes forteresses, ni fortifier aucunes places entre Neubourg & Evreux: qu'on raseroit les fortifications de Portes & de Landes. On voit encore aujourd'hui quelques restes de ces forteresses. Que le roi de France ne pourroit non plus avoir aucune place fortifiée au delà de Gamache, ni au-delà de la forêt de Vernon, ni le roi d'Angleterre au-delà de la forêt d'Andeli. Que le roi d'Angleterre donneroit en mariage au prince Louis pour sa niece Blanche de Castille, Issoudun & Graçai, & les autres fiefs qui lui appartenoient dans le Berri. Que le roi de France en prendroit incessamment possession, & les garderoit sa vie durant; mais qu'ils reviendroient au roi d'Angleterre ou à ses héritiers en cas que Louis n'eût point d'enfans de Blanche de Castille. Que supposé que le roi d'Angleterre mourût sans enfans, les fiefs que Hugues de Gournai, le comte d'Aumale & le comte du Perche tenoient de lui,

(a) Extrait du traité chez du Chêne, histoire de Normandie. Il est à la bibliotheque du roi, au 28 volume des MS. de Brienne. Cartulaire de Philippe Auguste.

iroient

iroient à Louis, aux mêmes conditions que ces seigneurs les possédoient actuellement. Que le roi d'Angleterre donneroit au roi de France vingt mille marcs sterlin d'argent, pour le rachat des fiefs de Bretagne; qu'en vertu de cela Artur duc de Bretagne seroit feudataire du roi d'Angleterre, comme le roi d'Angleterre le seroit du roi de France; que le roi d'Angleterre ne donneroit aucun secours ni d'hommes ni d'argent, ni par lui-même, ni par d'autres à Othon contre Philippe duc de Suabe, dans la guerre qu'ils se faisoient pour l'empire d'Allemagne. Il y avoit encore quelques autres articles ou certaines clauses en ceux que j'ai marqués, qui concernoient les intérêts particuliers de quelques-uns des vassaux des deux rois. Plusieurs seigneurs de part & d'autre se firent la caution, les uns du roi de France, les autres du roi d'Angleterre, pour l'observation du traité. Les cautions du roi d'Angleterre furent Baudouin comte d'Aumale, Guillaume le Maréchal, Hugues de Gournai, Guillaume du Hommet connétable de Normandie, Robert de Harcourt, Jean de Preaux, Guillaume de Ken, Roger de Toni, Garnier de Glapion. Les cautions du roi de France furent Robert comte de Dreux, Geoffroi comte de Perche, Guillaume de Garlande, & quelques autres. Les premiers jurerent, que si le roi d'Angleterre violoit le traité, ils se déclareroient contre lui pour le roi de France: & les seconds, jurerent pareillement, que si le roi de France manquoit à sa parole, ils prendroient les armes contre lui en faveur du roi d'Angleterre. Enfin un de nos historiens contemporains ajoûte, que le roi d'Angleterre par le contrat de mariage de sa niece avec Louis, le déclara son héritier de tous les domaines qu'il possédoit en de-çà de la mer, au cas qu'il mourût sans laisser d'enfans légitimes. La tendresse que ce prince faisoit paroître pour sa niece, l'aversion qu'il eut toujours contre Artur duc de Bretagne son neveu, l'appréhension qu'il eut que la France n'appuyât les prétentions bien fondées de ce jeune prince sur les états dont il s'agissoit, furent des motifs assez forts pour lui faire prendre cette résolution.

1200.

Rigordus.

Usage de ce temps.

On voit par cette piece en quelle forme se faisoient alors

les traités, & qu'on n'avoit point en ce temps-là recours aux princes étrangers, pour en être les garants; que c'étoient les vassaux mêmes qui cautionnoient leur souverain, & que quand on les voit dans l'histoire s'unir & prendre les armes contre lui, ce n'étoit pas toujours une révolte injuste, mais quelquefois l'effet d'une garantie, à laquelle ils s'étoient obligés par serment, & à quoi le prince avoit consenti, supposé qu'il manquât à l'observation du traité.

1193. *là par rapport à la garantie.*

Mariage du prince Louis avec Blanche de Castille.

Roger de Hoveden.

Le lendemain de la conclusion de cette paix le vingt-troisieme de mai, le prince Louis, qui n'étoit encore qu'en sa treizieme année, épousa Blanche de Castille. La cérémonie se fit en Normandie par l'archevêque de Bourdeaux, en un lieu nommé Purmor; parce qu'alors le royaume étoit en interdit, à cause du divorce du roi. La jeune épouse fut conduite en France, pour y être élevée. Le même jour Artur duc de Bretagne fit hommage à Vernon au roi d'Angleterre son oncle pour son duché, & le roi de France fut fait tuteur de ce prince, du consentement du roi d'Angleterre.

De long-temps il ne s'étoit fait de paix entre la France & l'Angleterre, qui parût si bien affermie que celle-ci. On y étoit entré dans un grand détail des prétentions réciproques. On avoit réglé toutes choses d'une maniere assez nette. On avoit été au-devant de tout ce qui pouvoit rompre la bonne intelligence entre les deux rois; le mariage de Louis & de Blanche de Castille en étoit le nœud, & ces deux princes s'étoient séparés fort contens l'un de l'autre: enfin le roi d'Angleterre après s'être fait couronner de nouveau à Cantorberi avec Isabelle d'Angoulême sa nouvelle épouse, avoit repassé la mer, & étoit venu voir à Paris le roi de France, qui l'avoit reçu avec tout l'honneur & toute

1201. la cordialité possible, jusqu'à quitter son palais pour l'y loger, & l'avoir à son départ comblé de magnifiques présens. Cette paix toutefois ne dura gueres davantage que la plûpart des autres. Le roi d'Angleterre donna lieu, ou du moins prétexte à la rupture. Peut-être que Philippe ne se seroit pas si fort pressé du temps de Richard, dont la conduite, l'activité, l'habileté dans la guerre en faisoient un ennemi bien

plus redoutable à la France, que son successeur qui lui étoit beaucoup inférieur en toutes ces qualités. Un prince ambitieux délibere peu, pour attaquer un ennemi qu'il ne craint pas, lorsqu'il a sujet de le faire. Voici celui que le roi d'Angleterre donna à Philippe, de recommencer la guerre. 1201.

Nouveau sujet de rupture entre les deux rois.

Roger de Hoveden.

Jean avoit fait divorce avec Havise sa femme, fille de Guillaume comte de Glocestre, à cause de la parenté; & avoit épousé, ainsi que je l'ai marqué, Isabelle fille d'Aymar comte d'Angoulême. Isabelle quelque temps auparavant, avoit été non-seulement promise à Hugues le Brun comte de la Marche; mais encore ce seigneur l'avoit épousée, quoiqu'en particulier, différant de le faire en face d'église, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à l'âge nubile, où elle n'étoit pas encore alors. C'étoit Richard roi d'Angleterre qui avoit fait ce mariage. Le comte d'Angoulême voyant le nouveau roi d'Angleterre fort passionné pour sa fille, préféra l'honneur d'être beau-pere de son roi, à celui de tenir sa parole au comte de la Marche. Il la fit enlever de la maison du comte, & la mit entre les mains de Jean, qui l'épousa.

Le comte de la Marche ressentit vivement cette injure; mais il la fallut dissimuler, d'autant plus que ce dernier mariage ne s'étoit fait qu'avec l'agrément du roi de France, dont Isabelle étoit proche parente par sa mere fille de Pierre de Courtenai. Cependant comme ce comte étoit très-puissant, & avoit de grandes liaisons avec les plus considérables seigneurs de delà la Loire, il les mit sans beaucoup de peine dans ses intérêts. Quelques-uns prirent les armes dans le Poitou: mais l'arrivée du roi d'Angleterre en Normandie les arrêta. *Ibid.*

Ce prince voulant profiter de la crainte qu'il croyoit leur avoir donnée, en cita plusieurs pour comparoître à sa cour, & rendre compte des infidelités, dont ils étoient coupables contre lui & contre son prédécesseur; & comme dans ces sortes de jugemens, lorsque les autres preuves n'étoient pas évidentes, on avoit recours à celle du duel pour la conviction de l'accusé, il avoit eu soin d'amener avec lui plusieurs hommes fort adroits dans ces combats singuliers, afin de les *Ibid.*

faire battre contre ceux de ces seigneurs qui y auroient re-
1201. cours pour leur défense; mais tous refuserent de comparoître : & comme il n'avoit pas des troupes suffisantes pour les mettre à la raison, il fut obligé de ne pas passer outre, sans autre effet, que de les avoir extrèmement aigris contre lui; & il apprit par cette expérience, qu'un prince en pareille occasion ne doit jamais commander, sans être en état de se faire obéir.

Quelque temps auparavant, je ne sai pour quel sujet le roi d'Angleterre avoit commandé au sénéchal de Normandie d'attaquer la forteresse de Driencourt, aujourd'hui appellée Dancourt, que le défunt roi d'Angleterre avoit donnée à Raoul d'Issoudun comte d'Eu, & frere du comte de la Marche. Cette place étoit du comté d'Eu, & le sénéchal s'en étoit emparé.

Philippidos. l. 6.

Tous ces seigneurs mécontens, quoiqu'extrèmement unis ensemble, ne se croyoient pas assez forts, pour faire impunément la guerre à leur roi. Ils vouloient engager le roi de France dans leurs querelles; & ils eurent pour cet effet recours à un expédient, dont ils avoient divers exemples dans les regnes précédens.

Ils porterent leurs plaintes au roi de France, & lui demanderent justice sur divers griefs qu'ils lui présenterent, comme à leur souverain seigneur, & qui l'étoit aussi du roi d'Angleterre. Ces sortes de requêtes étoient toujours très-bien reçûes à la cour de France, où l'on prenoit volontiers toutes les occasions de faire sentir aux rois d'Angleterre leur dépendance de la couronne. Le roi répondit à ces seigneurs qu'il auroit soin de leurs intérêts. Il écrivit au roi d'Angleterre, & l'exhorta à ne point molester ses vassaux, à leur conserver leurs droits, à les gouverner avec douceur, & à ne les point aigrir; que pour lui il ne pouvoit s'empêcher comme leur seigneur, d'écouter leurs plaintes, & de garder dans l'examen qu'il en feroit, les procédures juridiques.

Philippid. l. 6.

Le roi d'Angleterre répondit au roi en termes fort soumis, qu'il reconnoissoit son autorité, & qu'il l'honoroit comme son seigneur & son roi; mais qu'il le prioit de trou-

Ibid.

ver bon que toutes choses se fissent dans l'ordre; que la coûtume étoit, que les vassaux qui tenoient des fiefs immédiatement mouvans de la couronne d'Angleterre, & qui étoient en même-temps arriere-fiefs de la couronne de France, s'adressassent d'abord à la cour d'Angleterre, sauf leur droit d'en appeller à la cour de France, en cas qu'ils crussent qu'on ne leur eût pas fait justice. « Il faut, ajoûta-t-il, que » d'abord ils soient jugés par moi, assisté du conseil de leurs » pairs *; & si je ne juge pas selon les lois, alors mon juge- » ment sera examiné par mes pairs. » 1201.

* Parium suorum.

Observations sur les fiefs qui relevoient en même-temps des deux couronnes.

Ces deux paroles *leurs pairs* & *mes pairs*, méritent d'être observées ici en passant. Par cette parole, *leur pairs*, le roi d'Angleterre entendoit les seigneurs de ses états qui avoient la qualité de pair: & par cette autre, *mes pairs*, il entendoit, non pas les pairs d'Angleterre, mais ceux qui portoient ce titre en France, du nombre desquels il étoit en qualité de duc de Normandie. On a beaucoup raisonné sur ce mot de *pair*: il est exprimé en latin par celui de *par*, qui signifie en françois *égal*, & selon cette signification, *mei pares*, *mes pairs*, voudroit dire en françois la même chose, que *mes égaux*, non pas qu'ils fussent tous égaux en dignité; mais parce qu'ils assistoient avec une égale autorité entr'eux à certains jugemens où le souverain présidoit, & parce qu'ils n'en avoient aucune les uns sur les autres en particulier, & qu'ils étoient également jugés les uns par les autres, quand ils étoient cités au tribunal du prince, dont ils étoient comme les assesseurs en ces sortes de jugemens. Vrai-semblablement ces jugemens où il s'agissoit de juger un pair, étoient les seuls où ils assistoient en cette qualité de pairs, par un privilége particulier accordé à tous les plus considérables vassaux de la couronne, de n'être jugés que par leurs pairs, c'est-à-dire, par leurs égaux, qui étoient comme eux vassaux relevans immédiatement de la couronne. Cette signification du mot de *pair*, me paroît parfaitement établie par cette expression du roi d'Angleterre, rapportée par un auteur contemporain. Pour ce qui est de leur réduction au nombre de douze, je ne pense pas qu'on ait aucun monument historique, par lequel on puisse en fixer précisément le temps:

Guillelm. Brito, lib. 6. Philipp.

1201. mais l'époque de cette réduction ne doit pas être fort éloignée du temps dont je parle ; car il est fait mention expresse des douze pairs de France sous le regne de S. Louis petit-fils de Philippe Auguste, & l'historien contemporain n'en parle pas comme d'une nouvelle institution. Je reviens au différend des deux rois.

Matth. Paris, p. 901. novæ editionis.

Le roi de France n'avoit pas droit d'exiger autre chose du roi d'Angleterre, que ce qu'il lui promettoit par sa réponse : car c'étoit une coûtume qui avoit passé en loi, que les vassaux soutinssent leurs droits en présence de leurs pairs & de leur seigneur immédiat, & contre lui, s'il les avoit violés ; & ils n'avoient leur recours au seigneur suzerain qu'en seconde instance. En effet, le roi renvoya Raoul d'Issoudun, le comte de la Marche & les autres, au tribunal de leurs pairs & du roi d'Angleterre. Mais ce prince ne tint pas parole, & au lieu de vouloir les écouter, il leur refusa les sauf-conduits qu'ils demandoient, pour comparoître devant lui.

Ibid.

Les plaintes en revinrent aussi-tôt au roi : & les seigneurs qui se prétendoient lesés, le supplierent d'évoquer la cause à son tribunal, & d'y citer le roi d'Angleterre, comme son vassal, qui lui devoit rendre compte de sa conduite, en ce qui concernoit le gouvernement des domaines, pour lesquels il relevoit de lui.

Le roi ne voulut point encore se servir de la voie de la citation : mais il écrivit au roi d'Angleterre d'une maniere assez forte, en lui reprochant qu'il avoit manqué de parole, & le menaçant de prendre les moyens efficaces de se faire obéir.

Ibid.

Le roi d'Angleterre s'excusa sur quelques affaires pressantes, qui l'avoient empêché de travailler à celle-là, & ajoûta que sans délai, il tiendroit sa cour & l'assemblée des pairs à Angers ; que les seigneurs ses vassaux dont il s'agissoit, pourroient se rendre à Loudun, & que là il leur enverroit des sauf-conduits en bonne forme. Il n'exécuta pourtant rien de tout cela, éludant toujours sous de nouveaux prétextes. Le roi lassé de tous ces retardemens, & choqué d'une conduite si peu sincere, commença à assembler des troupes,

pour entrer sur les terres du roi d'Angleterre.

Ce prince en ayant eu avis, envoya de nouveau prier Philippe de ne point rompre la paix, & l'assura qu'il le satisferoit au plûtôt. Le roi répondit, qu'il ne pouvoit plus se fier à ses promesses, & qu'il alloit lui faire une sanglante guerre, à moins que pour gage de sa parole, il ne lui mît entre les mains les forteresses de Tillieres & de Boutavant, sur les frontieres de Normandie, à condition toutefois qu'elles lui seroient rendues, si-tôt qu'il auroit obéi à ses ordres. Le roi d'Angleterre y consentit, & on convint du jour auquel les deux forts seroient livrés au roi. 1201. *Ibid.*

Cependant Artur duc de Bretagne voyant ces semences de guerre, pensa à en profiter. Il entra dans la ligue des comtes mécontens, & pria le roi de trouver bon, qu'en cas de rupture, il fît valoir les droits qu'il avoit sur la succession du défunt roi d'Angleterre, dont il prétendoit qu'il avoit été injustement exclus; & c'est ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

Fâcheuse situation des affaires du roi d'Angleterre.

La situation des affaires du roi d'Angleterre devenoit par ces troubles d'autant plus dangereuse, qu'il n'avoit pas les mêmes ressources que son prédécesseur, dans les vassaux de la couronne de France, qui s'étoient tous sincerement reconciliés avec le roi. Le comte de Flandre le plus redoutable avoit pris la croix, & se disposoit au voyage de la terre-sainte, aussi bien que Louis comte de Blois. Thibaud comte de Troye venoit de mourir à l'âge de vingt-cinq ans, ne laissant qu'une fille, & la comtesse sa femme enceinte, qui accoucha d'un fils, dont le roi fut fait tuteur, & devint par conséquent maître de tout cet état. Ainsi il n'avoit plus rien à craindre au-dedans du royaume; au lieu que le roi d'Angleterre avoit en-deçà & au-delà de la mer, bien des gens qui brouilloient dans ses états. Rien donc n'empêchoit Philippe, d'exiger de lui tout ce qu'il en pouvoit prétendre.

Philippe force deux de ses places sur la frontiere de Normandie.
Ibid.

Il ne manqua pas de s'aller présenter devant Tillieres & Boutavant au jour marqué, & somma les commandans de les lui remettre. Ils répondirent qu'ils n'avoient reçu aucun ordre là-dessus: surquoi le roi, qui s'étoit attendu à une telle réponse, entreprit de forcer ces deux places.

1201. Tillieres étoit une forteresse sur la riviere d'Aure, fortifiée par les ducs de Normandie, long-temps avant qu'ils fussent rois d'Angleterre. Boutavant avoit été construit par le dernier roi Richard, sur le bord de la Seine, en même temps qu'il bâtit proche de la même riviere le fort de Portijoie, le Château-Gaillard, & quelques autres vers Andeli. Il appella celui-là Boutavant, pour marquer le dessein qu'il avoit en élevant toutes ces forteresses, qui étoit d'aller toujours de plus en plus en avant du côté de l'ennemi, & de *bouter*, c'est-à-dire, de mettre, & pousser les fortifications de ces frontieres, le plus loin qu'il lui seroit possible vers les terres de France.

Guillelm. Armor.

Et met ensuite le siége devant Gournai.

Philippid. l. 6.

Ces deux places coûterent trois semaines au roi: mais il n'en demeura pas là. Il prit encore Mortemer, Lions, & vint mettre le siége devant Gournai, place alors des plus considérables de la frontiere de Normandie, entre Andeli & Beauvais. Elle étoit située dans une plaine marécageuse,

1202. & entourée de fossés très-profonds & pleins d'eau. Il y avoit une forte garnison pour la défendre; & il se trouvoit de grandes difficultés dans l'exécution de cette entreprise. Mais le roi considérant le terrein des environs, s'apperçut qu'un grand étang, qui étoit proche de là, paroissoit notablement plus haut que la ville, & il crut qu'en rompant les digues, le penchant des eaux étant de ce côté-là, il la pouvoit noyer entierement.

Guillelm. Armoric.

En effet, après avoir inutilement sommé la garnison de se rendre, il fit couper la levée de l'étang, & l'eau vint tomber avec tant de rapidité dans les fossés & contre la muraille, qu'elle la renversa, & obligea tout ce qu'il y avoit de gens dans la place, à l'abandonner, & à gagner les hauteurs des environs. Ensuite les eaux s'étant écoulées par le moyen de plusieurs saignées, les troupes entrerent dans la place; le roi en fit reparer les breches, & y ajoûta de nouvelles fortifications.

Il ceint l'épée de Chevalier au jeune duc de Bretagne.

Ce fut là que le jeune duc de Bretagne l'étant venu trouver, fut fait chevalier de sa main. Le roi fit la cérémonie de lui ceindre l'épée, selon la coûtume, & lui fit épouser Marie sa fille, qu'il avoit eue d'Agnès deMéranie, & qui ne pouvoit

voit avoir alors que quatre ou cinq ans. Il lui donna l'investiture non-seulement du duché de Bretagne, que le duc tenoit auparavant du roi d'Angleterre, mais encore du comté de Poitou & du comté d'Anjou, & reçut son hommage lige pour tous ces domaines. Il lui donna deux cents cavaliers d'élite, tirés de ses troupes, & une grosse somme d'argent pour lui aider à entretenir l'armée, avec laquelle il devoit attaquer le roi d'Angleterre en Anjou & en Poitou.

1202.

Qui est pris prisonnier par le roi d'Angleterre.

Guillelm. Armoric.

Matth. Paris. Rigor.

Le duc de Bretagne prit congé du roi au mois de juillet, & ne fut pas long-temps sans entrer sur les terres du roi d'Angleterre. Il assiégea Mirebeau en Poitou, où la reine mere d'Angleterre se trouva enfermée. Le duc avoit fort peu de troupes, & attendoit les milices de Bretagne, de Berri, & de Bourgogne, qui devoient incessamment le joindre: mais le roi d'Angleterre les prévint; & étant tombé tout à coup sur lui, le défit, & le prit prisonnier avec le comte de la Marche, Geoffroi de Lusignan, & plusieurs autres seigneurs de de-là la Loire. Il renferma le duc de Bretagne dans le château de Falaise, & fit passer en Angleterre la plûpart des autres seigneurs prisonniers.

Guillelm. Armoric.

Cette nouvelle fut rapportée au roi, dans le temps qu'il assiégeoit Arques sur les frontieres de Normandie. Il abandonna le siége, vint à grandes journées sur la Loire, pour recueillir les restes du parti du duc de Bretagne. Il attaqua & emporta Tours, que le roi d'Angleterre reprit peu de temps après, & dont il rasa le château & les murailles, après avoir mis le feu à la ville.

Matth. Paris.

Le roi d'Angleterre alla ensuite à Falaise, où il fit tout ce qu'il put, pour engager le duc de Bretagne, à rompre les liaisons qu'il avoit prises avec le roi de France. Ce jeune prince lui répondit avec fermeté, qu'il ne renonceroit jamais aux droits qu'il avoit, non-seulement sur l'Anjou, la Touraine, le Maine & la Guienne, mais encore sur l'Angleterre qui lui appartenoit par la mort du roi Richard son oncle, à qui son pere, par le rang de sa naissance, eût dû succéder, & que lui-même représentoit comme son héritier légitime.

Le roi d'Angleterre qui ne s'étoit pas attendu à une réponse si fiere, & qui jugea par là ce qu'il auroit à craindre dans la suite d'un tel ennemi, le fit transporter au château de Rouen, où il fut étroitement gardé. Peu de temps après, on apprit la mort du jeune duc, dont les circonstances sont demeurées incertaines, par les diverses relations qu'on en fit alors. Les uns assurent qu'il fut empoisonné; d'autres que Jean le poignarda de sa propre main: mais les auteurs Anglois mêmes en disent assez, pour ne laisser nul doute, qu'il n'eût péri de mort violente, soit par la main, soit par l'ordre du roi d'Angleterre.

1202. Et meurt peu après dans sa prison.

1203.

Matth. Paris.

La chose parut si odieuse, que depuis ce temps-là, ce prince fut en horreur aux peuples & à la plûpart des grands, dont plusieurs l'abandonnerent, pour se donner au roi de France; & quelques autres ne demeurerent dans son parti, qu'en attendant quelque occasion favorable de l'abandonner.

Le roi Jean accusé de cette mort, est condamné à la cour des pairs.

Rigord. Guillelm. Armoric.

La duchesse Constance, mere du duc Artur, outrée de douleur, porta ses plaintes au roi, comme seigneur suzerain du roi d'Angleterre & du duc; & les seigneurs de Bretagne se joignirent à elle, pour demander justice. Le roi reçut favorablement leur requête, & cita le roi d'Angleterre à la cour des pairs. Ce prince n'ayant pas comparu, fut par arrêt & jugement solennel de la cour des pairs, déclaré atteint & convaincu du crime de parricide & de celui de felonie contre le roi son seigneur, privé & déclaré déchu du droit qu'il avoit sur toutes les terres, seigneuries & fiefs mouvans, & tenus à hommage de la couronne de France, qui furent tous confisqués.

Le roi en fait executer l'arrêt.

Le roi profitant des conjonctures, commença à faire exécuter l'arrêt, & avec le secours des Bretons & des Poitevins, il prit diverses forteresses au-delà de la Loire, dont il rasa les unes, & garda les autres. Robert comte d'Alençon, se donna à lui avec sa ville, & toutes les places dont il étoit maître. Mais le roi ayant séparé ses troupes pour les faire reposer, le roi d'Angleterre vint brusquement mettre le siége devant Alençon.

Oblige Jean à

Le roi surpris & embarrassé, à cause de la difficulté qu'il

y avoit à rassembler assez promptement ses troupes dispersées, rappella celles qui étoient les plus proches, & ayant sû qu'il se faisoit un tournois à Moret dans le Gâtinois, où quantité de noblesse s'étoit assemblée, il y alla, & invita tous les seigneurs & gentilshommes qui s'y trouverent, à le suivre, pour le secours d'Alençon. Ils le firent volontiers, & avec toute leur suite, qui étoit ordinairement assez nombreuse dans ces sortes de divertissemens militaires; s'étant joints avec ce que le roi avoit amené de troupes, ils firent un petit corps d'armée plus considérable par la qualité & la bravoure de ceux qui le composoient, que par le nombre.

1203. *lever le siége d'Alençon.*

Le roi marcha à leur tête à grandes journées droit au siége. Le roi d'Angleterre qui n'avoit pas prévû que Philippe dût prendre un tel expédient, & qui avoit compté que la place seroit à lui avant qu'on la pût secourir, leva le siége fort en désordre, abandonnant tentes, machines & bagages.

De-là le roi alla prendre Conches, Andeli & le Vaudreuil, tandis que Jean tâchoit de faire des diversions en divers endroits, dont pas une ne lui réussissoit, quittant toutes ses entreprises, dès que les François paroissoient.

Le pape Innocent III, soit de lui-même, soit sollicité par le roi d'Angleterre, voulut se faire le médiateur entre ces deux princes, & leur envoya les abbés de Casemar & de Trefons, qui au nom & de la part du pape, leur ordonnerent de convoquer une assemblée des évêques, des abbés & des seigneurs de leurs états, d'y faire la paix, & de rétablir les monasteres & les églises, qui avoient été détruites durant la guerre. *Ibid.*

Cet ordre fut intimé au roi à Mante, & il en fut surpris. Il assembla quelques évêques, quelques abbés & quelques seigneurs, & leur demanda leur avis sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion. On trouva la conduite du pape fort étrange; les plus considérables des seigneurs en furent très-choqués, & conseillerent au roi de passer outre. (a) On

(a) MSS. de Brienne à la bibliotheque du roi, vol. 5. mêlanges touchant la cour de Rome.

a les lettres d'Eudes, duc de Bourgogne, de Hervé comte
1203. de Nevers, & de Radulphe, comte de Soiſſons, ſcellées de leurs ſceaux, par leſquelles il prient le roi de ne ſe point laiſſer contraindre par le pape à cette paix, lui promettant leurs ſecours & leurs ſervices, & de ne point traiter ſans eux avec le pape : mais comme le roi avoit pour la perſonne & pour la dignité du pape beaucoup d'égard, il diſſimula ſon chagrin, & dit ſeulement aux legats, qu'aſſûrement ils n'étoient pas bien informés des intentions du pape, ou qu'ils paſſoient les inſtructions qu'ils en avoient reçûes; qu'il auroit ſoin de l'informer exactement de tout; & qu'après que le pape auroit examiné les choſes à loiſir, il approuveroit ſans doute les raiſons qu'on avoit en France, de continuer la guerre. Le roi en effet envoya quelques évêques à Rome, du nombre de ceux qui avoient aſſiſté à cette aſſemblée, & ils ſatisfirent le pape d'autant plus aiſément ſur ce ſujet; que le roi d'Angleterre ne s'étoit pas mis en peine de lui envoyer perſonne pour ſoûtenir ſes intérêts.

Ibid.

Et entreprend le ſiége de Château-Gaillard.
Apud du Chêne, t. 5. p. 809.
Guillelm. Armoric.

Cependant le roi penſa à exécuter une grande entrepriſe, qu'il méditoit depuis long-tems : c'étoit le ſiége de Château-Gaillard, dont on voit encore les ruines ſur le bord de la Seine à Andeli, à ſept lieues au-deſſus de Rouen. C'étoit une place que le défunt roi d'Angleterre avoit fortifiée à plaiſir, & dont il avoit fait comme le boulevard de la Normandie de ce côté-là. Il lui avoit même donné le nom de Château-Gaillard, comme pour marquer qu'avec cette forteresse, il prétendoit ſe rire & ſe moquer de tous les efforts de la France.

Deſcription de cette place ſituée ſur le bord de la Seine au-deſſus de Rouen.
Guillem. Brito, lib. 7.

Comme ce ſiége eſt un des plus mémorables de notre hiſtoire, & que la priſe de cette place fut ſuivie de la conquête de preſque toute la Normandie, je vais deſcendre dans le détail de ce qui s'y paſſa. Voici la deſcription de la place, telle que l'auteur contemporain nous la fait, & qui me paroît fort conforme à la vérité, à en juger par ce que j'en ai vu ſur le lieu même. Tout proche de la ville, qu'on appelle aujourd'hui le petit Andeli, il y avoit une grande iſle de figure ronde au milieu de la Seine, appellée

l'isle d'Andeli; la riviere avec le temps en a mangé une partie, & en a fait plusieurs petites isles, une desquelles porte encore le nom d'isle d'Andeli. Richard, roi d'Angleterre avoit bâti un palais dans cette grande isle, avec une haute & forte tour, dont le bas subsiste encore, & on l'appelle *la tour du Château*. Le château & la tour étoient entourés de bons fossés & de hautes murailles, & il y avoit deux ponts de communication avec les deux bords de la riviere. 1203.

Environ à la distance de trois portées de fronde sur le rivage, du côté d'Andeli, s'élevoit un rocher fort haut & fort roide, & tellement escarpé, qu'étant regardé d'enbas du côté de la riviere, il ne paroissoit que comme une tour. Il étoit un peu moins haut du côté de l'orient, & il y avoit là comme une grande platte-forme terminée en pointe, & entourée d'un creux très-profond, qui la séparoit d'une colline plus haute, & continuoit des deux côtés en descendant vers la riviere. On avoit élevé sur le bord de cette espece de platte-forme une très-épaisse muraille flanquée de tours, & on eut soin d'escarper le roc, afin qu'on ne pût y grimper en nulle maniere par aucun endroit. On avoit construit une autre muraille par le revers de la platte-forme, & on avoit creusé au-devant un grand fossé dans le roc; c'étoit comme un très-fort retranchement, où la garnison pouvoit se retirer, en cas que la premiere muraille fût forcée par l'ennemi. *Ibid.*

De-là en avançant vers l'intérieur de la place, on rencontroit le haut du rocher, qu'on avoit aussi escarpé tout à l'entour, & sur le bord on avoit bâti une forte muraille. Ce rocher étoit encore entouré d'un fossé creusé dans le roc. La structure de cette muraille dont la plus grande partie est encore en son entier, est remarquable. Elle est bâtie en rond comme en façon d'une grande & vaste tour, mais la surface n'en est pas unie. Elle est composée non pas de tours, mais de segments de tours, qui n'ont pas un pié de saillie, entre lesquels est un petit espace plat comme une petite courtine, qui n'a gueres plus d'un pié & demi de largeur. On voit dans cette construction l'adresse & le

dessein de l'ingénieur, qui étoit, que le belier n'eût presque
1203. point de prise contre cette fortification, au lieu qu'il en avoit beaucoup contre les tours entieres, dont on flanquoit alors les murailles, & auxquelles depuis on a substitué nos bastions angulaires, parce que la maniere de l'attaque & de la défense a changé, à cause du canon & de la mousquéterie.

En entrant dans cette enceinte, on voit entre l'orient & le midi, une galerie creusée fort avant dans le roc, dont les entrées sont en arcades; c'étoit apparemment pour mettre les chevaux. Dans le fond à gauche, il paroît une grande ouverture ceintrée, par où l'on prétend que l'on descendoit à couvert jusqu'à la riviere. Il y avoit proche de là un puits, pour fournir de l'eau à la garnison, outre un autre qui étoit au-dedans de la muraille, dont je viens de parler, & celui-ci paroissoit si profond, qu'il y a bien de l'apparence, qu'il a été creusé jusqu'au niveau de la riviere.

A cette enceinte du côté de l'orient, est une petite porte, pour communiquer avec la platte-forme par un pont. Enfin sur le plus haut sommet du roc dans le milieu de l'enceinte, étoit bâtie la citadelle, ou plutôt le donjon de la place, lequel est encore sur pié.

Le roi commence par l'attaque du château de l'isle d'Andeli.

C'étoit cette fameuse forteresse, que Philippe s'étoit proposé d'emporter, & vis-à-vis de laquelle il vint camper au mois d'août de l'an 1203, au midi de la riviere de Seine, du côté opposé au Vexin. Il résolut de commencer par l'attaque du château de l'isle d'Andeli. Celui qui y commandoit, dès qu'il vit approcher l'armée, rompit le pont, qui faisoit de ce côté-là la communication de l'isle avec le continent.

Le roi ayant fait mettre ses pierriers & ses autres machines en batterie, commença à battre furieusement & sans relâche, non-seulement le château de l'isle, mais encore une triple palissade, qui commençoit au pié de la montagne du Château-Gaillard, & continuoit dans presque tout le travers de la riviere; c'étoit pour en fermer le passage aux vaisseaux du roi qui descendroient: mais les pierres tirées de trop loin,

faisoient peu d'effet, & incommodoient seulement quelques maisons de l'isle. D'ailleurs les assiégés avoient encore leur pont de communication du côté du Vexin, d'où ils pouvoient recevoir commodément du secours & des vivres. Le roi vit bien qu'il n'avanceroit rien, s'il n'assiégeoit aussi la place de ce côté-là, & s'il ne la battoit de plus près : mais il falloit pour cela faire un pont sur toute la largeur de la riviere, & tout proche de la pointe de l'isle, afin de pouvoir l'insulter. La chose n'étoit pas aisée, ce travail se devant faire à la portée des fleches, des pierres & des feux d'artifice, dont les assiégés ne manqueroient pas d'accabler sans cesse les travailleurs. 1203.

Malgré ces difficultés néanmoins, on vint à bout de rompre & d'arracher la palissade de la riviere : mais on y perdit beaucoup de soldats. Ensuite le roi ayant fait descendre quantité de bateaux plats, qu'il avoit fait préparer à Paris & dans ses autres places de la riviere de Seine, on fit le pont au-dessous de la place. Au milieu du pont à la pointe de l'isle, le roi fit élever deux tours de bois, qui n'avoient point d'autres fondemens, que quatre grands bateaux, qu'on avoit rendus immobiles à force d'anchres & de gros cables : & ces tours étoient si hautes, qu'elles dominoient les murailles du château de l'isle ; de sorte que personne ne pouvoit y paroître, sans être exposé aux fleches des archers, dont on avoit rempli le haut de ces tours.

Et fait battre la place par trois endroits.

Quand tout ce travail fut achevé, le roi transporta la plus grande partie de son armée du côté du Vexin, & fit battre la place par trois endroits; savoir des deux bords de la riviere & de dessus le pont. L'autre avantage qu'on en retira, fut que la cavalerie pouvant faire des courses dans tout le Vexin, les fourrages & les vivres furent en abondance dans le camp, au lieu que les assiégés ne pouvoient plus en recevoir.

Le roi d'Angleterre se prépare à la secourir.

Cependant le roi d'Angleterre avoit assemblé dans le Vexin une nombreuse armée, bien résolu de tenter le secours : mais il ne vouloit pas hasarder d'abord une bataille générale, soit qu'il se défiât de la fidelité de ses troupes, soit qu'il redoutât la valeur & l'habileté de son ennemi, soit

qu'il voulût, comme il le disoit, se préparer à une entiere
1203. victoire par une action moins importante, si elle réussissoit. Il fit donc sous la conduite de Guillaume le Maréchal, un de ses meilleurs capitaines, un détachement de quatre mille hommes de pié, & de trois mille cavaliers servants*; c'est-à-dire, de ceux qui étoient à cheval à la suite des cavaliers à Bannieres, appellés communément Bannerets. C'est sous le regne de Philippe Auguste, que ce titre de chevaliers Bannerets paroît pour la premiere fois dans notre histoire. A ce corps, qui faisoit sept mille trois cents hommes, il joignit une grosse troupe de Cottereaux ou de Brabançons qui étoient à sa solde.

* *Servientes*, d'où vient le mot de sergeant.

Il assemble une nombreuse flotte.

Tandis que cette armée marcheroit vers le camp des François, une flotte nombreuse qu'il avoit assemblée un peu au-dessous de l'isle assiégée, devoit monter la riviere à force de rames, pour venir rompre le pont des assiégeans, & jetter des vivres dans le château. Elle étoit composée de soixante & dix vaisseaux légers, que le roi Richard avoit fait construire un peu avant sa mort, qui étoient assez forts pour voguer sur la mer, mais qui prenoient assez peu d'eau pour pouvoir aussi aller sur la Seine, même dans les endroits les moins profonds. Il y joignit quantité d'autres moindres vaisseaux chargés de vivres pour le château. Il mit sur tous ces vaisseaux trois mille Flamans qu'il avoit dans son armée, & les soldats d'un fameux pirate nommé Alain, qui s'étoit mis à son service, & à qui il donna le commandement de la flotte conjointement avec deux autres de ses meilleurs hommes de mer.

Ordre qu'il donne aux généraux.

Il ordonna aux commandans de la flotte & au général de l'armée de terre, de compasser tellement leur marche, qu'ils pussent attaquer le pont & le camp en même-temps. Il commanda de plus à l'amiral, que s'il ne pouvoit pas venir à bout de rompre le pont, il ne laissât pas d'en continuer l'attaque, pour occuper toujours l'ennemi, afin qu'il ne pût pas faire passer les troupes de l'autre bord de la riviere, au secours du camp attaqué. L'armée de terre & la flotte se mirent en marche sans trompette & sans bruit, dès que la nuit fut venue. L'armée arriva bien plûtôt que la flotte au voisinage

finage du camp, le vent contraire joint au courant de la riviere, ayant beaucoup retardé les vaisseaux. 1203.

Consternation & fuite des François.

Le général après avoir long-temps attendu, voyant que la nuit se passoit, & que s'il attendoit plus long-temps, il seroit découvert, fit attaquer les maisons voisines du camp, où s'étoient retirés au-delà des retranchemens, plusieurs vivandiers, & d'autres pareilles gens qui suivent les armées. Il fit main-basse sur tout ce qu'il y trouva, & passa par le fil de l'épée environ deux cents hommes. L'alarme se répandit bientôt dans le camp. La consternation s'y mit tellement d'abord, que la plûpart commencerent à fuir vers le pont, qui se rompit sous la foule des fuyards. Plusieurs furent noyés, & un grand nombre passa à la nage de l'autre côté de la riviere, où le roi étoit campé & ne savoit encore rien de ce qui se passoit.

Qui chargent à leur tour les ennemis.

Cependant Guillaume des Barres, Gaucher de Boulogne, Matthieu de Montmorenci, & quelques autres des chefs de l'armée, s'étant mis promptement à la tête de quelques troupes, qu'ils rassemblerent au milieu de ce tumulte, & ayant fait mettre le feu à des arbres, à des buissons & à des maisons en divers endroits, pour éclairer le camp, & connoître le nombre des ennemis, vinrent l'épée à la main au devant de ceux qui fuyoient, & firent si bien qu'ils les arrêterent, les rallierent, & les rangerent en bataille. Alors le soldat s'étant reconnu, & les généraux François voyant les ennemis en désordre dispersés çà & là, ils les chargerent à leur tour, en tuerent grand nombre, & dissiperent le reste.

Arrivée de la flotte Angloise.

Si la flotte fût arrivée à temps, & que le pont eût été attaqué au moment qu'il rompit, tout étoit perdu, la partie de l'armée Françoise campée du côté du Vexin, eût été coupée, & le roi d'Angleterre, qui suivant le dessein qu'il avoit pris, devoit venir fondre sur elle, en auroit eu bon marché, tant est grande en matiere de guerre, l'importance d'un moment & d'une conjoncture manquée. La breche du pont fut incontinent réparée : on fut alerte dans tout le camp le reste de la nuit, & plus en état qu'on n'auroit été sans ce premier échec, de recevoir la flotte, qui parut à la pointe du jour.

A son approche toutes les troupes se mirent sous les armes. Le roi fit occuper les rivages des deux côtés par quantité d'archers & de frondeurs. Il distribua les postes du pont à Guillaume des Barres, au seigneur de Montmorenci, au seigneur de Mauvoisin, & à quelques autres des principaux chefs. Plusieurs ingénieurs monterent dans les tours avec ceux qui manioient les machines à lancer des pierres, qu'on avoit disposées dans les divers étages de ces tours. Tous les ordres furent donnés par-tout avec beaucoup de prudence, & exécutés avec une pareille exactitude.

1203.

Elle est fort maltraitée.

La flotte cependant avançoit toujours en bel ordre, & s'éloignant le plus qu'il étoit possible des deux bords de la riviere, elle essuya plusieurs décharges de fleches & de pierres. Les premiers vaisseaux qui étoient les plus forts, vinrent heurter rudement contre le pont; & soutenus par les autres, d'où l'on tiroit incessamment des fleches, aussi-bien que du château de l'isle; s'accrocherent avec des grapins à quelques endroits du pont. Ceux qui les montoient, commencerent avec la hache à rompre les pieux, à couper les cables, à ébranler les poutres à coups de levier. On en vint alors aux coups de main, au javelot, à l'épée, au sponton, à la pique avec beaucoup plus d'avantage du côté de ceux qui défendoient le pont, tant à cause du nombre, qu'à cause qu'ils combattoient de pié ferme contre des gens, que le mouvement du vaisseau faisoit chanceler, & empêchoit de parer si surement les coups, & de bien mesurer ceux qu'ils portoient à l'ennemi. D'ailleurs ceux-ci étoient accablés de grosses pierres, de pots à feu, & de toutes sortes d'artifices qu'on leur lançoit de toutes parts, & principalement des deux tours du pont.

Et obligée de se retirer.

Ils combattoient toutefois avec une opiniâtreté surprenante, jusqu'à ce qu'une poutre d'une longueur & d'une grosseur extraordinaire, ayant été poussée de dessus le pont, & étant tombée sur deux de leurs plus gros vaisseaux, qui s'y étoient accrochés, les fracassa & les coula à fond. A cette vûe il s'éleva de grands cris des deux côtés, & les généraux de la flotte ne voyant plus d'apparence à réussir dans leur entreprise, donnerent le signal de la retraite.

Aussi-tôt après, les bateaux des ennemis pleins de morts & de blessés, commencerent à s'éloigner à la faveur du courant de la riviere. 1203. Quand la flotte fut à quelque distance, le roi détacha après elle quatre petits vaisseaux fort légers & bien armés, qui l'ayant harcelée assez long-temps, lui enleverent deux vaisseaux chargés de vivres, destinés pour ravitailler le château. Mais le roi sur la fin du combat, voyant que la déroute commençoit, donna un autre ordre, qui eût de bien plus grandes suites.

Il avoit dans son armée un nommé Gaubert, natif de Mantes. C'étoit une de ces hommes tels qu'il s'en trouve encore quelquefois, qui partie par nature, partie par habitude, ont le secret de demeurer très-long-temps au fond de l'eau sans respirer. On avoit vû plusieurs fois celui-ci plonger, & ne reparoître ensuite sur l'eau, qu'à près d'une demi-lieue de l'endroit où il s'étoit jetté.

Une des maximes de Philippe Auguste, & qui le fut toujours de tous les grands rois, étoit de s'attacher par ses bienfaits, tous les gens qui avoient quelque chose d'extraordinaire, sur-tout quand leurs talents pouvoient lui être utiles par rapport à la guerre. C'est la remarque glorieuse à ce prince, que fait notre ancien historien en une autre occasion dans la description de ce siége, le plus difficile qu'on eût jamais vû en France, & auquel peu de ceux qu'on y a f airs depuis, peuvent être comparés.

Guillelm. Brito. Philippid. l. 7. p. 579.

Le roi fait mettre le feu aux palissades de l'isle.

Le roi donc ayant été averti pendant le combat, que la palissade de l'isle du côté de Château-Gaillard, n'étoit point gardée, parce que toutes les troupes s'étoient rendues au château de l'isle, pour favoriser l'attaque de la flotte, commanda qu'on préparât quelques feux d'artifice, que l'on enfermoit dans des pots de fer, & qu'on avoit le secret d'y conserver allumés tout enfermés qu'ils étoient, & demanda à Gaubert s'il auroit le courage de les porter jusques dans l'isle, pour mettre le feu aux palissades. Il lui promit de le faire, & ayant fait attacher à plusieurs de ces pots une corde plus longue que la largeur de la riviere, il s'en ceignit par le milieu du corps, passa la riviere entre deux eaux; & ayant abordé au côté de l'isle le plus éloigné du château

1203. qu'on attaquoit, il tira ces pots à feu, & exécuta ses ordres, sans aucune opposition. Le feu en très-peu de temps s'étant communiqué par la force du vent, à la plus grande partie de la palissade, où les pierriers avoient déja fait quelques breches, elle fut bientôt consumée.

Dont il se rend maître & du château.

Cependant le roi avoit fait tenir tout prêts quantité de bateaux & de chaloupes, qu'on remplit de soldats, qui furent transportés à l'isle, y firent descente sans résistance, s'emparerent des palissades, des maisons & de tous les dehors du château, & s'y logerent. Ceux qui défendoient le château, voyant l'ennemi au pié de leurs murailles, & maîtres de l'isle, perdirent courage & se rendirent. Cette prise étonna les habitans d'Andeli, qui est au pié du rocher de Château-Gaillard. Ils abandonnerent la place, quoiqu'entourée d'assez bonnes murailles, & s'enfuirent les uns au Chateau-Gaillard, les autres ailleurs.

Ces deux postes ainsi emportés, assuroient presque au roi la prise de Château-Gaillard, au moins avec le temps, & par la famine; car il étoit impossible que rien y pût entrer désormais. Le roi mit une grosse garnison dans le château de l'Isle, fit faire des retranchemens entre Andeli & la forteresse, rétablit les ponts de communication avec les deux rivages, & ordonna que l'on rebâtît les maisons que le feu avoit endommagées. Il y logea une partie considérable de son armée, & entre autres un grand corps de Brabançons, qu'il avoit pris à son service, avec leur général nommé Cadoc, à qui il donnoit tous les jours mille livres pour sa solde & pour celle de ses gens.

Il bloque ensuite le Château-Gaillard pendant l'hyver.

Il laissa reposer pendant quelque temps ses troupes. Il en prit seulement une partie, avec laquelle il s'avança du côté de Radpont, poste important à trois ou quatre lieues de Rouen, & en fit le siége. Il employa trois semaines à le prendre, & revint à Château-Gaillard. La saison étoit déja avancée : il vit bien qu'il ne pourroit pas en venir à bout avant l'hyver, en l'assiégeant dans les formes, & il prit le parti de le bloquer de fort près.

J'ai dit que du côté de l'orient, en tirant vers le midi, il y avoit une colline séparée de la muraille la plus avancée de

la forteresse, par un creux d'une profondeur extraordinaire, & d'une très-grande étendue, qui régnoit tout à l'entour de ce terrein escarpé. Le roi fit faire sur cette colline deux fossés très-profonds, que l'on conduisit de part & d'autre à l'entour du château, en descendant jusqu'à la riviere, & les fortifia de sept tours à distance égale les unes des autres. Il fit faire quantité de barraques aux environs des tours, remplit de soldats les tours & les barraques, pour y loger pendant tout l'hyver, & fit occuper par un retranchement l'extrémité d'un petit sentier fort étroit; c'étoit le seul chemin par où l'on pouvoit venir de la forteresse sur la colline par le creux qui étoit entre-deux. 1203.

De cette maniere toute liberté fut ôtée à la garnison assiégée de s'écarter, & de rien tirer de la campagne pour sa subsistance. Le roi après avoir mis ainsi tout en assurance, alla passer l'hyver à Gaillon, pour être toujours proche du blocus.

Celui qui commandoit dans Château-Gaillard s'appelloit Roger de Laci, comte de Chester, homme de résolution, & de conduite. Il vit bien que le dessein du roi étoit de le prendre par famine: c'est pourquoi il mit hors de la place une partie des bouches inutiles. Il en fit sortir à deux fois mille personnes, tant hommes que femmes, que les François par compassion laisserent passer. Mais le roi envoya ordre aux commandans du blocus de repousser désormais tout ce qui se présenteroit pour sortir. Quelque temps après, vers la fin de l'hyver, le gouverneur ayant fait le dénombrement de tous ceux qui restoient dans sa place, & supputé exactement ce qu'il pouvoit avoir de vivres, trouva qu'il en auroit encore pour un an, pourvu qu'il ne gardât que ceux qui étoient capables de porter les armes, & mit dehors le reste, au nombre de douze cents personnes, qui sortirent assez volontiers, dans l'espérance de passer comme les autres. Mais ces malheureux se virent accablés de pierres & de fleches, dès qu'ils approcherent du sommet de la colline. Ils se présenterent en vain pour rentrer dans la forteresse, on les en écarta pareillement à coups de fléches; de sorte que dans cette extrémité, ils se retirerent tous

dans le chemin creux, où la plûpart périrent, les autres se
1203. nourrirent quelque temps de racines & de la chair des chiens, que l'on mit aussi hors du château, pour épargner le pain.

Le roi étant venu un jour visiter les travaux, ceux qui restoient de ces misérables, accoururent au bord de la riviere, & comme il passoit sur le pont, qui n'étoit pas loin delà, pour entrer dans l'isle, ils commencerent à crier d'une maniere pitoyable, lui tendant les mains, se jettant à genoux, se prosternant contre terre. Ce prince ne put soûtenir ce triste spectacle, il ordonna qu'on les laissât passer, & qu'on leur donnât du pain, sur lequel ils se jetterent avec fureur, & plusieurs moururent, pour en avoir pris d'abord plus que leur estomac affoibli n'en pouvoit digérer.

1204. Enfin le roi vint avec de nouvelles troupes à la fin de février, pour recommencer le siége. Il vit bien qu'il avoit à faire à un gouverneur opiniâtre, & qui avoit pris ses mesures pour tenir long-temps, à moins qu'on ne le forçât ; ce qui étoit infiniment difficile, & paroissoit à la plûpart impossible.

Et en recommence le siége à la fin de février.

La premiere difficulté étoit d'arriver à la premiere muraille, à qui ce grand creux, qui étoit comme un abysme, servoit de fossé. Le roi entreprit de le combler, & avec un travail extrème, en vint à bout, malgré les fleches & les pierres des ennemis, qui tiroient sans cesse, & lui tuerent bien du monde.

Ce creux étant comblé, on se retrancha à peu de distance de la muraille; ensuite on mit les pierriers & les mangonneaux en batterie, & on éleva des tours, qu'on nommoit des béfrois, plus hautes notablement que les murailles, pour tirer sur tous ceux qui y paroîtroient, quand les pierriers en auroient rompu les crenaux & le parapet.

Si-tôt que les pierriers eurent ruiné toutes les défenses, il fut question de saper la muraille, dont le bélier ne pouvoit pas aborder ; car quoique le creux fut comblé, la partie du rocher, sur lequel la muraille avoit été bâtie, étoit bien élevée au-dessus du creux. Cela même étoit une extrême

difficulté pour la sape. Il eût fallu un temps infini pour la faire dans le roc; mais aussi on ne pouvoit pas atteindre aux fondemens de la muraille pour la miner. On voulut se servir d'échelles pour y arriver, mais il ne s'en trouva pas d'assez longues, à cause de la hauteur du roc. Ainsi l'on fut obligé de faire avec le pic comme des degrés pour gagner le pié de la muraille. 1204.

Le soldat se portoit à ces travaux avec une ardeur incroyable, animé par la présence du prince, qu'il voyoit s'exposer aux endroits les plus dangereux, & essuyer les plus rudes fatigues.

Les mineurs furent enfin attachés au pié d'une tour, à un angle de la muraille entre le midi & l'orient. Ils la saperent par le pié, en l'étançonnant à mesure qu'ils avançoient. Quand le travail eut été poussé aussi loin qu'il falloit pour renverser la tour, on se disposa à l'assaut: le feu fut mis aux étançons, & la tour tomba dans le fossé avec un grand fracas. On monta en ce moment à la breche, on l'emporta après quelque résistance, & Cadoc, général des Brabançons fut le premier qui planta l'étendart de France sur la partie de la tour, qui restoit encore sur pié. Le gouverneur durant l'assaut fit mettre le feu à toutes les maisons de cette partie de la place, & à la faveur de cet incendie, se retira derriere l'autre muraille, qui traversoit toute la largeur du rocher, & le séparoit, ainsi que j'ai dit, comme en deux places différentes.

C'étoit un nouveau siége qu'il falloit faire: mais la hardiesse & l'exemple d'un seul homme en épargna la peine. Le roi d'Angleterre avoit fait faire un an auparavant un assez grand bâtiment, joignant la muraille du côté du midi, ce qui avoit beaucoup rétréci le fossé en cet endroit. Le bas de ce corps de logis servoit de magasin, & le haut de chapelle; & pour donner du jour au magasin, on y avoit fait une fenêtre, qui étoit assez basse.

Action hardie d'un jeune gentilhomme.

Un jeune gentilhomme du nombre de ceux, qui selon l'usage de ce temps-là, portoient le nom de serviteurs *, de valets *, de sergens *, à l'égard des chevaliers qu'ils suivoient à la guerre, s'étant avancé sur le bord du fossé avec

* Famuli.
* Valeti.
* Servientes.

quelques-uns de ſes camarades, pour reconnoître le terrein, 1204. apperçut cette fenêtre, & il lui vint en penſée, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de ſurprendre par-là les ennemis. C'étoit un jeune homme intrépide, & qui ne cherchoit qu'à ſe diſtinguer par quelque action extraordinaire. L'hiſtoire ne nous en a pas conſervé le ſurnom, mais ſeulement le nom propre, & le ſobriquet qu'on lui donnoit. On l'appelloit Pierre Bogis, c'eſt-à-dire, ſelon que ſignifioit ce mot-là pour lors, Pierre le Camus, parce qu'il avoit le nez extraordinairement court. Il propoſa ſa penſée à quelques-uns de ſes amis, s'offrant d'entrer le premier. Ils lui promirent de le ſuivre. Ils prirent avec eux quelques ſoldats des plus déterminés de l'armée, & ayant trouvé moyen de deſcendre dans le foſſé tout eſcarpé qu'il étoit, ils ſe coulerent ſans être apperçus, juſques ſous la fenêtre.

Bogis s'étant fait élever ſur les épaules du plus grand de la troupe, attrappa avec la main un des barreaux de la fenêtre; & comme il étoit extrèmement agile, il ſauta deſſus. Il trouva moyen de l'ouvrir ſans bruit, & ſitôt qu'il y fut entré, il tira les autres avec une corde.

La garniſon étoit réduite à moins de deux cents hommes en état de combattre, le reſte ayant péri, partie dans les ſorties, partie dans les aſſauts, partie par les maladies; d'autres étoient bleſſés ou malades. On ne marque point le nombre des ſoldats que Bogis avoit avec lui. Il eſt certain qu'il n'égaloit pas à beaucoup près celui de la garniſon, mais il comptoit que leur courage & la ſurpriſe ſuppléeroit à ce défaut.

Il fallut enfoncer la porte qui donnoit ſur le rempart. Le bruit qui ſe fit pour cet effet donna l'alarme. Les aſſiégés ne douterent point, que ce ne fuſſent les François qui s'étoient emparés du magaſin. Il ſe trouva par haſard là proche, des faſcines, qu'ils jetterent promptement contre la porte, & y mirent le feu. Mais la porte ayant été enfoncée, Bogis, le ſabre à la main, à la tête de ſes gens, paſſa au travers du feu, & fit main baſſe ſur tout ce qui ſe préſenta devant lui. Les ennemis effrayés, croyant être pourſuivis par un plus grand nombre, s'enfuirent & ſe jetterent avec

précipitation

précipitation dans l'enceinte du château. Alors Bogis, maître de la muraille, courut à la porte, abattit le pont-levis, & fit entrer les troupes, que le bruit de cet assaut avoit fait mettre sous les armes; on avoit cru pendant quelque temps, voyant le feu au magasin & à la chapelle, qu'il y avoit été brûlé avec ses gens. 1204.

Le roi profitant de l'ardeur du soldat, que le succès animoit de plus en plus, fit promptement transporter ses machines au-delà de cette seconde muraille qu'on venoit d'emporter, & prépara tout pour l'attaque de ce qui étoit proprement le corps de la place, bâti, comme je l'ai dit, sur la pointe applanie du rocher escarpé de toutes parts. Pour y arriver il falloit encore passer par un fossé creusé dans le roc; en haut sur le bord du rocher tout à l'entour, étoit élevée cette muraille, dont j'ai fait auparavant la description. Le roi Richard en faisant escarper ce rocher, & creuser les fossés, avoit laissé une langue de terre, ou plutôt de roc, pour faire la communication de la place avec le dehors; c'étoit comme un pont, par lequel on montoit jusqu'à la porte.

Ce n'étoit que par ce pont que l'on pouvoit faire l'attaque de la muraille. On fit dessus une gallerie couverte avec beaucoup de peine, toutes les machines des ennemis étant employées à la ruiner. On en vint à bout néanmoins, & les mineurs furent attachés au pié de la muraille. Comme le gouverneur voyoit bien qu'elle ne pouvoit être minée que par ce seul endroit, il fit une contre-mine, & en fouissant de son côté sous la muraille, il vint rencontrer les travailleurs des assiégeans, dont quelques-uns furent tués, & les autres obligés de s'enfuir. Mais le bonheur du roi étoit égal à sa constance & à son courage. La muraille se trouva tellement ébranlée par les travaux qu'on avoit faits dessous de part & d'autre, qu'elle tomba d'elle-même.

Suivie de la prise de cette forteresse.

La breche n'étoit pas aisée: mais comme le roi savoit qu'il y avoit très-peu de gens pour la défendre, il y fit donner l'assaut. Elle fut emportée de force, & le brave Roger de Laci, avec tout ce qui lui restoit de monde, n'ayant

pu gagner le donjon, où il auroit pu encore arrêter quel-
1204. Matth. Paris. que temps l'armée, fut pris. Le roi pour lui marquer l'estime qu'il faisoit de sa bravoure, lui fit beaucoup d'honneur, & ne lui donna pour prison que Paris & les environs.

Guillelm. Brito. Rigordus.

Tous les prodigieux travaux & toutes les belles actions que je viens de raconter, se firent dans l'espace de trois semaines, depuis que le roi fut revenu sur la fin de février, pour recommencer le siége de Château-Gaillard. Il en fit réparer toutes les breches, & fit de cette place le boulevard de la France contre la Normandie, ainsi qu'elle l'avoit été auparavant de la Normandie contre la France.

Le roi d'Angleterre demeure dans l'inaction durant le siége.

La prise de cette fameuse forteresse augmenta autant la réputation de Philippe, qu'elle inspira de mépris pour le roi d'Angleterre. Ce prince durant ce siége demeuroit tranquille à Rouen, sans tenter ni le secours, ni aucune diversion, malgré les instances que lui faisoient sur cela les seigneurs de Normandie & les seigneurs d'Angleterre, auxquels il ne répondoit point autre chose, sinon qu'il falloit laisser faire les François, & qu'il leur reprendroit bientôt plus de places en un jour, qu'ils n'en auroient pris en un an: de sorte qu'on disoit par-tout qu'il étoit ensorcelé, tant son inaction paroissoit surprenante en de telles conjonctures.

Matth. Paris.

Les seigneurs Anglois en sont choqués, & repassent la mer.

Elle choqua tellement les seigneurs Anglois qui étoient à sa cour & dans son armée, qu'ils le quitterent pour la plûpart, & repasserent la mer. Les seigneurs Normans commencerent aussi à lui devenir suspects; de sorte que ne se croyant pas en sûreté parmi eux, il prit la résolution de se retirer en Angleterre: mais auparavant il fit raser les fortifications & les murailles du pont de l'Arche, de Moulineaux, & de Montfort l'Amauri, désespérant de les pouvoir conserver. Il ordonna que l'on préparât secretement quelques vaisseaux, & ayant recommandé la défense de la Normandie à deux chefs de Brabançons, nommés l'un Archas Martin, & l'autre Lupicaire, parce qu'il n'osoit plus se fier aux seigneurs du pays, il partit.

Philipp. l. 7.

Philippe ne pouvoit pas souhaiter une plus belle occasion de conquérir la Normandie, & il sut s'en prévaloir. Il com-

mença par Falaise, dont le château étoit une des plus fortes places du pays. Lupicaire s'y étoit renfermé, & ne put tenir que sept jours. En rendant la place, il prit parti avec ses Brabançons dans l'armée du roi, trahissant son maître d'autant plus honteusement, que ce prince avoit eu plus de confiance en lui.

1194. Rigordus. Guillelm. Armoric. in chronic. & in Philippid. l. 8.

La plûpart des villes de la basse Normandie se rendent à Philippe.

Evreux, Séez, Bayeux, Coutance, Caen, & la plus grande partie des autres places de la basse Normandie se rendirent au roi. Un des historiens contemporains donne encore à Caen le nom de Bourg, mais d'un Bourg très-riche *, & un autre l'égale presque à Paris, tel qu'il étoit alors, pour la beauté des églises, pour les maisons, pour le nombre des habitans, pour la situation, pour le commerce.

* Vicum opulentissimum.

Expédition de Gui de Touars. Rigordus.

Gui de Touars, qui avoit épousé Constance, duchesse de Bretagne, mere du jeune duc Artur, que le roi d'Angleterre avoit fait si inhumainement périr, ne manqua pas en cette occasion de venger la mort de ce prince. Il vint avec une nombreuse armée de Bretons assiéger le Mont saint Michel. Il prit pour l'attaquer le temps des basses marées, & malgré la situation d'une telle place, qui se défend d'elle-même, malgré les fortifications que le roi d'Angleterre y avoit fait faire, elle fut emportée en quatre jours, & réduite en cendres, aussi-bien que l'abbaye même, qui fut quelque temps après rétablie par Philippe Auguste, & mise en un meilleur état qu'elle n'étoit auparavant. Ensuite les Bretons prirent Avranches, & presque toutes les forteresses de ce canton. Après ces expéditions, Gui de Touars vint trouver le roi à Caen, & ayant eu quelques conférences avec ce prince, il s'en retourna du côté de Pontorson & de Mortain avec le comte de Boulogne, & Guillaume des Barres, & un détachement de l'armée françoise assez considérable, pour achever de soumettre ce qui restoit à prendre dans ce quartier-là.

Le roi avec son armée marcha dans la haute Normandie, où tout plia sous les loix du vainqueur, excepté Rouen, Arques & Verneuil dans le Perche. Ces trois villes avoient fait ensemble une espece de ligue, pour se défendre contre

les François, & s'étoient promis mutuellement, qu'en
1204. cas qu'elles fussent obligées de se rendre, aucune des
Rigord. trois ne feroit son traité, sans y comprendre les deux autres.

Philippe met le siége devant Rouen. Guillelm. Brito.

Philippe se présenta d'abord devant Rouen au-delà de la riviere, & somma les habitans de se donner à lui. La ville étoit très-forte, eu égard à la maniere dont on faisoit alors les siéges, & aux machines qui y étoient en usage. Elle avoit double muraille, & triple fossé. Elle étoit extraordinairement peuplée, & ne pouvoit être investie entierement, à cause de la largeur de la riviere de Seine, qui coule le long de ses murailles; les habitans avoient une aversion extrême de la domination françoise, & quelques François qui s'étoient trouvés dans la ville lorsque l'armée du roi parut, ou un peu auparavant, avoient été massacrés par la populace. Ils répondirent donc au roi, qu'ils étoient résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité. Le roi sur cette réponse, fit attaquer la forteresse, appellée Barbacanne, qui couvroit le pont de pierre, dont plusieurs arches subsistent encore aujourd'hui, & la prit.

Ce qui oblige les habitans à capituler.

Les habitans pendant cette attaque, rompirent une partie de leur pont, de peur que l'ennemi ne s'en emparât. Mais comme ils virent que le roi faisoit passer ses troupes de l'autre côté de la riviere, pour former le siége de la ville, & que d'ailleurs il n'y avoit gueres d'apparence d'aucun secours, ils demanderent à capituler.

Condition de la capitulation. Rigord.

La capitulation fut, que le roi leur donneroit trente jours de délai, pour faire avertir le roi d'Angleterre de l'extrémité où ils étoient; que pendant ce temps-là, dont le terme étoit la S. Jean, il n'assiégeroit, ni Verneuil, ni Arques, en cas que ces deux villes voulussent entrer dans la capitulation (*a*); que si au bout de trente jours, ils n'étoient point secourus, ou que la paix ne fût point faite entre les deux rois, les trois villes se rendroient. Le roi accepta ces conditions, & reçut en ôtage soixante enfans, ou proches parens des principaux bourgeois de la ville, & des gentilshommes qui s'y trouvoient.

(*a*) Chirographus Rhotomagensium de conventionibus habitis cum domino rege.

Cette capitulation, ou ces conventions, ainsi qu'on appelle ce traité, furent publiées au nom de Pierre des Preaux, commandant dans la ville pour le roi d'Angleterre, au nom des autres gentilshommes, qui y étoient avec lui pour la défendre, au nom du maire Robert, au nom des jurés & de la commune de la ville, & confirmées le premier de juin par le serment du même Pierre des Preaux, des seigneurs Guillaume du Bosc, Henri d'Estouteville, Thomas de Pavilli, Pierre de Hostot, Robert d'Esneval, & de quelques autres gentilshommes, aussi bien que d'un grand nombre des plus considérables habitans. Du côté du roi, le traité fut signé par Henri, comte de Nevers, Robert, comte de Dreux, par P. comte d'Auxerre, Drogon de Merlou, connétable, Gui de Dampierre, B. de Roye, Guillaume de Garlande, Henri Maréchal, Jean du Rouvrai, Albert de Hangest, par Guillaume son frere, par le comte de Bar, par Robert de Courtenai, par G. son cadet, par Hugues de Malaunai, Raoul Ploquet, & Raoul de Roye, & par quelques autres. 1204.

Selon un des articles de la capitulation, le roi durant la treve demeuroit en possession du fort de Barbacanne. On lui cédoit dix piés d'espace dans la riviere, pour y élever quelque fortification, s'il le jugeoit à propos. Les habitans s'obligeoient, s'il le souhaitoit, à abattre quatre arches de leur pont de ce côté-là. Par un autre article, le maire devoit jurer avec vingt autres bourgeois, qu'il n'avoit eu nulle part au massacre des François, qui avoient été tués dans la ville, d'en rechercher les auteurs, & de les livrer au roi. Le reste de la capitulation regardoit la conservation des privilèges de la ville & des habitans, & la fureté des fiefs tenus par les seigneurs & par les gentilshommes.

Verneuil & Arques se rendent aussi.

Au bout de trente jours le secours ne paroissant point, la ville se rendit, aussi bien que Verneuil & Arques. Le roi qui ne se fioit pas beaucoup aux habitans de Rouen, ni à ceux de Verneuil, fit abattre une partie des fortifications de ces deux places, pour pouvoir les reprendre plus aisément, en cas qu'elles se révoltassent. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la couronne l'an 1204,

deux cents quatre-vingt-douze ans après qu'elle en eut
1204. été démembrée en l'année 912, sous le regne de Charles le Simple, & cédée à Rollon, qui en fut le premier duc.

Ce qui acheve d'enlever aux Anglois la Normandie.

Thrésor des Chartres.

On vit bien que cette réunion étoit sans retour; c'est pourquoi les Normans demanderent au roi, d'être gouvernés par les loix & par les coûtumes de la nation. Il y consentit, & y changea peu de chose. Berengere de Navarre, veuve de Richard, roi d'Angleterre, avoit une partie de son douaire assignée sur Falaise, Domfront, & Bonneville sur Touque. Elle céda au roi les prétentions qu'elle pouvoit avoir sur ces places; & il lui donna en échange le Mans, & en cas que le dédommagement n'égalât pas pour le revenu ce qu'elle cédoit, le roi lui promit de lui assigner le surplus sur des domaines d'Anjou & de Touraine. Ainsi lse Anglois n'eurent bientôt plus rien en Normandie. Mais le roi ne demeura pas en si beau chemin.

Autres expéditions de Philippe.

Guillelm. Brito.

Thrésor des chartres.

Il partagea son armée en deux. Il en donna une à Guillaume des Roches, sénéchal du Maine, qu'il fit joindre par Cadoc, général des Brabançons, pour entrer en Anjou, où ils prirent Angers & diverses autres places. Il fit Guillaume des Roches vicomte d'Anjou, & ce seigneur par modestie ne voulut prendre que le titre de sénéchal héreditaire, en quittant celui de sénéchal du Maine, pour le remettre à la disposition de la reine Bérengere, mais à charge de retour après la mort de cette princesse, ou en cas que par quelque nouveau traité, le Mans revînt à la couronne de France.

Rigord.

Thrésor des chartres. Cartulaire de Philippe Auguste, fol. 113.

Le roi avec l'autre armée marcha en Touraine & en Poitou. Il se rendit maître des deux capitales, & fit quelque temps après sénéchal de Poitou Aymeri, vicomte de Touars. Loudun se soumit pareillement, & la plûpart des seigneurs du Poitou lui firent hommage, gagnés par les grandes promesses qu'il leur fit.

La Rochelle, Loches, & Chinon refuserent de se rendre; & comme la saison étoit avancée, le roi se contenta de former le blocus des deux dernieres, afin que rien n'y pût entrer pendant l'hyver.

Dès l'ouverture de la campagne suivante, il fit le siége de Loches, qu'il prit avec assez de peine, & en donna le gouvernement à Drogon de Merlou. Chinon fut aussi obligé de se rendre. Ces deux places étoient des plus fortes de ces quartiers-là. 1204.

Tant de conquêtes ne pouvoient gueres manquer de donner de la jalousie à ceux, qui ne voyoient pas volontiers Philippe devenir si puissant : mais les croisades l'avoient délivré de la plûpart des princes dont il auroit eu le plus à craindre. Baudouin, comte de Flandre s'étoit croisé pour le secours de la Terre-Sainte, & l'on n'appréhendoit plus son retour, depuis que sa valeur, sa bonne fortune, & le secours des Vénitiens, l'avoient élevé sur le throne de Constantinople, où il monta par la ruine du tyran le jeune Alexis Mursulphe, qui avoit étranglé de sa propre main Alexis, fils de l'empereur Isaac l'Ange. Baudouin avoit été suivi par Louis comte de Blois, qui fut tué cette même année dans une embuscade par les Bulgares, où Baudouin fut aussi pris. Le comte de Champagne étoit un enfant au berceau, dont le roi étoit tuteur. C'étoit dans ces familles, où les rois d'Angleterre trouvoient ordinairement des gens en pouvoir & en disposition de faire de la peine aux rois de France. Jean privé de ces ressources, n'avoit plus que Gui de Touars duc de Bretagne, avec qui il put prendre quelques mesures.

Gui de Touars, jaloux de tant de conquêtes, traite avec le roi d'Angleterre.

Jusqu'alors ce duc avoit été extrèmement uni avec la France contre le roi d'Angleterre. La mort du jeune duc Artur, dont il faisoit gloire d'être le vengeur, étoit le motif de cette liaison. Mais entre les princes, un motif de cette nature perd aisément toute sa force, quand les intérêts viennent à changer. La duchesse Constance mere d'Artur ne vivoit plus. Il croyoit avoir jusqu'alors fait assez de mal au roi d'Angleterre, pour satisfaire aux obligations qu'il avoit à cette princesse, de l'avoir fait duc de Bretagne en l'épousant. Il voyoit avec peine le roi sur les frontieres de Bretagne, tant du côté de la Normandie, que du côté du Maine, du Poitou & de l'Anjou. La réunion de ces quatre états à la couronne de France lui faisoit appréhender le même sort

1205. Rigord.

pour la Bretagne, où il n'avoit nul droit de son chef, mais seulement du chef de sa femme, & que l'on pouvoit aisément lui contester, puisqu'elle ne vivoit plus.

Toutes ces raisons le rendirent plus facile à écouter les sollicitations du roi d'Angleterre, trop foible pour lui nuire, mais assez fort pour le défendre, & le maintenir contre la France, si ce prince étoit une fois rétabli dans le Poitou & dans l'Anjou. Il traita donc avec lui, & lui promit de se déclarer en sa faveur, aussi-tôt qu'il le verroit en-deçà de la mer avec une armée.

Guillelm. Armoric.

Philippe en étant averti, marche en Bretagne, & oblige le duc à demander la paix.

Philippe qui veilloit à tout, eut avis de ce traité, & marcha sans tarder en Bretagne, où il prit Nantes, & ravagea toute la frontiere. Le duc fut contraint de demander la paix, que le roi lui accorda. Ce prince après cette expédition passa par le Poitou, où il visita les principales places. Il y mit de bonnes garnisons, & crut n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là. Mais il ne fut pas plûtôt retourné à Paris, qu'il apprit que le roi d'Angleterre étoit arrivé à la Rochelle avec beaucoup de troupes; qu'à son arrivée quantité de seigneurs de Poitou s'étoient hautement déclarés pour lui, & en particulier Aymeri vicomte de Touars frere du duc de Bretagne, & sénéchal de Poitou.

Le roi d'Angleterre prend Angers.

Le roi d'Angleterre avec ses troupes & celles des seigneurs Poitevins de son parti, alla mettre le siége devant Angers, le prit, & commença à faire le dégât dans toutes les terres de la noblesse, qui n'avoit pas encore abandonné le parti de France.

Ibid.

Philippe sur cet avis, passa promptement la Loire avec son armée, vint dans le Poitou, & ravagea toutes les terres du vicomte de Touars, à la vûe du roi d'Angleterre, qui étoit campé à Touars même; mais qui n'osa jamais se mettre en campagne.

Et repasse peu après dans son royaume.

Ce prince envoya de là faire des propositions de paix au roi, qui ne refusa pas une entrevûe avec lui. On convint du lieu & de l'heure de la conférence pour le lendemain. Mais on fut bien surpris, quand on sut que le roi d'Angleterre, au lieu de venir au rendez-vous, étoit allé à la Rochelle, d'où il repassa en son royaume. Néanmoins la négociation se fit

par

par députés, & on conclut une treve pour deux ans, au bout desquels la guerre recommença. Les François prirent 1206.

Charte Treugæ apud du Chêne in hist. Norm.

Parthenai, & quelques châteaux qui furent démolis. Henri Clément, maréchal de France, le sénéchal d'Anjou, & le vicomte de Melun, qui commandoient les troupes du roi battirent dans une rencontre le vicomte de Touars & 1208.

Savari de Mauleon, qui étoient à la tête du parti d'Angleterre. Hugues de Touars, frere du vicomte, Henri de Lusignan, & quelques autres seigneurs furent pris, & envoyés au roi à Paris.

Rigord.

Croisade publiée contre les Albigeois.

On fit encore une nouvelle treve, pendant laquelle le pape Innocent III fit conclure & prêcher en France une croisade d'une nouvelle espéce. Ce ne fut point contre les Mahométans, mais contre les hérétiques appellés Albigeois, dont les erreurs avoient infecté tout le Languedoc, & autant corrompu l'esprit de la noblesse, que celui du peuple. Ces hérétiques avoient à leur tête le comte Raimond de Toulouse VI du nom. Le roi contribua à cette croisade, autant que les ennemis qu'il avoit alors, & qu'il eut dans la suite sur les bras, lui laisserent la liberté de le faire. Nous y verrons même dans quelques années le prince Louis son fils à la tête de l'armée de France, y faire ses premieres armes. Pierre roi d'Arragon y prit le parti du comte de Toulouse contre les croisés. Le fracas que cette expédition fit dans toute l'europe, partagea l'attention qu'on y avoit à la guerre des rois de France & d'Angleterre, & aux mouvemens que causoient en Allemagne & en Italie les intrigues des divers concurrens pour l'empire, où le pape Innocent III faisoit parfaitement valoir son autorité, aussi bien que dans la croisade, & dont Philippe Auguste n'étoit pas spectateur indifférent. Je vais tâcher de ranger les divers évenemens de ces trois grandes affaires, qui se passerent en même temps. Je commence par la croisade contre les Albigeois.

Depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, & la conversion de Clovis jusqu'au regne de Charlemagne, dans l'espace de plus de deux siecles & demi, à peine parut-il en France quelques vestiges de nou-

velles erreurs. Un ou deux imposteurs sous le gouvernement
1206. de Pepin, se firent suivre par quelque populace. Mais ils furent aussi-tôt punis, & le peuple incontinent désabusé. Sous les rois de la premiere race, on se piquoit très-peu de science, & sans ce goût, on n'en prend gueres à la nouveauté. Mais Charlemagne ayant par ses recompenses fait renaître l'amour des belles-lettres, ranimé l'esprit d'étude, sur-tout dans les ecclésiastiques, & remis la théologie en vogue, aussi-tôt l'envie de se distinguer fut la source féconde d'un grand nombre d'erreurs : condition déplorable de l'esprit humain, qui ne peut sortir de ses ténébres, sans se faire une illusion de ses propres lumieres. Dès-lors s'émurent les controverses sur le mystere de l'incarnation, & sur le culte des images, qui donnerent lieu au concile de Francfort; suivirent les erreurs de Gotescalc sur la prédestination, celles de Bérenger sur la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, de Gilbert, évêque de Poitiers sur la Trinité, de Pierre de Bruis, de Henri, de Pierre de Vaud ou Valdo, & de plusieurs autres, dont quelques-uns ajoûterent aux erreurs spéculatives, les maximes les plus abominables contre les bonnes mœurs.

Mais toutes ces hérésies, quelque funestes qu'elles eussent été à l'église, par les scandales qu'elles causerent parmi les fideles, n'avoient point eu de suite pour l'état, parce que nul prince ne s'en étoit laissé corrompre, & qu'elles n'avoient point trouvé de protecteurs, qui voulussent, ou qui pussent les défendre les armes à la main. Celle des Albigeois fut la premiere en France, contre laquelle, & pour laquelle on leva des armées, on fit des siéges, on en vint à des combats, & qui ne put être abattue que par une sanglante guerre de plusieurs années.

Quels étoient leurs sentimens. Petrus monach. Vallis Cernai, hist. Albig. cap. 2.

Cette hérésie n'étoit qu'un renouvellement des erreurs capitales des anciens Manichéens, avec un mélange de quelques autres blasphèmes. Ils admettoient deux Dieux, deux Créateurs, ou deux principes; l'un à qui ils donnoient la qualité de Dieu bon, & l'autre qu'ils appelloient le mauvais, ou le Dieu malin. Ils faisoient le premier Créateur

des choses visibles. Celui-ci avoit, selon eux, présidé à l'ancien testament. C'étoit un Dieu menteur, un Dieu cruel, un Dieu homicide ; l'autre présidoit au nouveau testament, & étoit un Dieu véritable, aimable, & miséricordieux. Ils n'avoient aucun respect, ni aucune déférence pour les écritures de l'ancien testament. Ils traitoient le mariage de concubinage. Ils regardoient les sacremens de l'église comme des choses frivoles. Ils nioient la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & la résurrection des corps. Ils détestoient le culte des images. Ils défendoient de manger de la chair, des œufs, & de tout ce qui venoit des animaux. Ils avoient parmi eux comme divers ordres. Ils avoient l'ordre des parfaits, & puis l'ordre des croyans, qui étoit un rang inférieur. Ils faisoient profession d'une grande chasteté, quoique par un abominable principe, que la pudeur m'empêche d'écrire, ils soûtinssent non-seulement qu'on ne péchoit point, mais encore qu'on ne pouvoit pas pécher, en s'abandonnant aux plus infames voluptés.

1208.

Ils avoient encore bien d'autres maximes également extravagantes & impies, quoiqu'ils ne s'accordassent pas entre eux sur toutes. Mais ce que je viens d'en marquer, suffit pour montrer la ressemblance, qu'ils avoient avec ces anciens Manichéens si connus dans l'histoire de l'église, principalement par les ouvrages de S. Augustin.

Et les noms qu'on leur donnoit en France.

On leur donnoit divers noms en France. On les y appelloit en Latin *Bulgari*, & en François, d'un nom qui répond à ce mot latin, & qui est encore aujourd'hui une injure très-infame, dont on voit par là l'origine, de laquelle on ne peut douter, en lisant l'épitaphe d'Alix, comtesse de Bigorre, où il est dit qu'elle étoit fille de Gui de Montfort, qui pour la foi MOURUT CONTRE LES B*.... ET ALBIGEOIS. Cette épitaphe est au monastere des Religieuses de Montargis. La raison pourquoi on leur donna ce nom en France, est que par le commerce qu'on avoit eu sous la seconde race de nos rois avec les Bulgares, on avoit appris qu'il y avoit beaucoup de ces hérétiques parmi ces peuples, & qu'apparemment ils étoient sujets au dé-

* Le mot est tout au long dans l'épitaphe.

testable péché, qui attira le feu du ciel sur Sodome & sur Gomorre.

1208.

Ibid.

On les nomme encore Provençaux, parce que la Provence fut fort infectée de ces erreurs, dans le temps qu'elles commencerent à se répandre en France. Leur abstinence, leur fausse modestie, la sévérité affectée de leurs maximes, quoiqu'ils fussent dans le fond très-corrompus, leur fit donner aussi le nom de Bons-hommes. Enfin on les appella Albigeois; & ce nom seul leur est demeuré. « Ce furent les étrangers, dit un auteur contemporain, qui appellerent les hérétiques Provençaux du nom d'Albigeois. » Il n'en dit pas la raison: mais ce fut apparemment que ceux des nations voisines de la France, qui prirent la croix contre ces hérétiques, en trouverent beaucoup à Albi & aux environs.

Ibid. In Procemio.

Cette hérésie prend naissance à Orléans.

Dès le regne du roi Robert, cette hérésie parut à Orléans, & y fut introduite par une femme Italienne. Ce prince l'an 1222, en fit condamner au feu les principaux chefs, & entre autres deux chanoines de la cathédrale, ainsi que je l'ai raconté dans l'histoire de ce regne. Dès-lors on en surprit plusieurs sectateurs dans les quartiers de Toulouse, qui furent aussi condamnés à la mort: d'autres en grand nombre y demeurerent cachés à la faveur de la maxime en usage de tout temps parmi les Manichéens, de contrefaire leur créance, & de demeurer toujours mêlés parmi les catholiques.

Pierre de Bruis la renouvelle. Guillelm. de Podio Laurentii, c. 6. Roger de Hoveden.

Pierre de Bruis sous le regne de Louis le Gros, & Henri son disciple, sous le regne de Louis le jeune, semerent de nouveau ces dogmes impies en Provence & en Languedoc. Il en coûta la vie à Pierre de Bruis, qui fut brûlé vif à S. Gilles sur le Rhône. Mais les ménagemens qu'on eut depuis pour ces hérétiques, ou la négligence des pasteurs, laisserent tellement prévaloir cette détestable secte, qu'elle gâta tout le Languedoc, & le comte de Toulouse lui-même avec les plus considérables de ses vassaux. A ces Manichéens Albigeois se joignirent des Ariens & des Vaudois, qui trouverent un refuge dans les mêmes lieux, & contribuoient à y exterminer la religion catholique.

La fureur avec laquelle les sectateurs de cette hérésie s'efforçoient de l'étendre de toutes parts, anima le zele du pape Innocent III, homme capable des plus grandes entreprises, & lui fit imaginer le moyen qu'il crut être le seul efficace, pour arrêter un si grand mal. Ce fut de faire une croisade de catholiques contre un pays devenu presque entierement hérétique. Il ne le fit toutefois qu'après avoir tenté les autres voies, & y avoir envoyé d'excellens missionnaires, du nombre desquels fut le saint fondateur de l'ordre des Dominiquains, S. Dominique. (a) Ils convertirent plusieurs de ces hérétiques: mais ce n'étoit rien en comparaison de ceux qui demeuroient dans l'erreur, ou qui y retournerent aussi-tôt après l'avoir abjurée. Ainsi le pape vit bien qu'il falloit en venir à l'exécution de ce qu'il avoit projetté de faire, en cas que les voies de douceur ne lui réussissent pas.

1208.

Il eût en vain espéré de rien exécuter sans le secours & l'agrément du roi de France, dont le comte de Toulouse étoit le vassal & cousin germain par Constance sa mere, tante de ce prince.

Légats envoyés en France à ce sujet.

Rigord. Guillelm. de Podio Laurentii, c. 10.

Le pape envoya en France avec la qualité de légats, le cardinal Galon & Arnaud Amauri, abbé de Cîteaux, pour exhorter le roi & les seigneurs François à prendre les armes contre les hérétiques, & à rétablir la religion catholique dans les pays de Toulouse, de Narbonne, d'Albi, de Cahors, & de Besiers, où elle étoit presque anéantie; & ils le prierent de trouver bon, qu'on prêchât une croisade par tout le royaume pour ce sujet.

Le roi approuva fort le dessein du pape: mais il s'excusa d'aller en personne, & d'envoyer le prince son fils combattre les hérétiques, jusqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le roi d'Angleterre, qui ne manqueroit pas de rompre la treve, dès qu'il le verroit occupé ailleurs. Il savoit de plus que l'empereur Othon IV n'attendoit que l'occasion de se

(a) Jean du Tillet, dans une histoire particuliere qu'il a écrite de la guerre des Albigeois, dit que le pape envoya en Languedoc l'abbé de Cîteaux, avec plusieurs autres abbés du même ordre; un évêque d'Espagne y amena S. Dominique. Les hérétiques assassinerent Pierre de Châteauneuf religieux de Cîteaux, & le pape fut persuadé que ce meurtre avoit été fait par l'ordre du comte de Toulouse.

venger des oppositions, que la France avoit faites à son
1208. élection. Néanmoins malgré tout ce qu'il avoit à craindre de ces deux puissans ennemis, il promit de fournir pour la croisade quinze mille hommes entretenus à ses dépens, & bien équipés, & de donner la liberté à ses sujets de s'enrôler & de prendre la croix; & il accorda aux légats la permission de faire prêcher par-tout la croisade dans son royaume.

Guillelm. Brito, lib. 8.

Guillelm. de Podio, cap. 13.

Le comte de Toulouse ayant été informé de tout ce qui se passoit, vint fort alarmé trouver le roi, qui lui conseilla d'avoir plus de docilité pour les conseils du pape, & plus de soumission à son autorité. Ce n'étoit là ni l'inclination, ni l'intention du comte entêté de l'hérésie au-delà de tout ce qui se peut imaginer. Ne pouvant donc obtenir du roi qu'il empêchât la publication de la croisade, il lui dit qu'il auroit recours à l'empereur, pour en obtenir du secours contre ses ennemis, ou pour détourner le pape du dessein qu'il avoit de lui déclarer la guerre, & qu'il iroit incessamment voir ce prince. Le roi lui repartit, qu'il lui défendoit d'avoir commerce, & de faire aucun traité avec l'empereur, qui étoit ennemi de la France. Le comte ne laissa pas d'aller trouver Othon, qui le reçut mal, & rejetta toutes les propositions qu'il lui fit, par l'horreur qu'il conçut de son attachement à l'hérésie, & de la vie débordée & scandaleuse qu'il menoit depuis long-temps.

Caractere du comte de Toulouse chef des Albigeois.

Petrus Vall. Cernai.

Ce comte étoit en effet un homme d'un génie brutal, adonné presque dès l'enfance aux plus excessives débauches, jusqu'à abuser de sa propre sœur, cherchant quelquefois moins le plaisir que le crime même dans ses plus scandaleux excès. Il épousoit des femmes sans nul égard aux degrés de parenté, & les répudioit pour la moindre chose. Trois de celles qu'il avoit épousées les unes après les autres, étoient vivantes dans le temps dont je parle. Il s'emparoit sans nul égard des biens des églises, enlevoit les terres & les châteaux à ses voisins, railloit éternellement des choses de la religion, & s'étoit tellement dévoué au parti des hérétiques, que lui-même disoit quelquefois, qu'il prévoyoit bien les malheurs que lui attireroient l'affe-

ction & l'attachement qu'il avoit pour eux : mais qu'il seroit ravi de les leur témoigner, en sacrifiant jusqu'à sa propre vie ; & ils l'avoient tellement ensorcelé & infatué, qu'il étoit persuadé, que quelques crimes qu'il eût commis, il seroit sauvé, pourvu qu'il eût le bonheur de mourir entre leurs mains.

1208.

Tel étoit Raimond VI, comte de Toulouse, marquis de Provence, duc de Narbonne, digne chef & protecteur des plus infames & des plus extravagans hérétiques qui furent jamais. Sa conduite n'ayant pas moins irrité le roi que le pape, tous deux déclarerent publiquement qu'ils le livroient à la haine publique, & donnoient à quiconque pourroit s'emparer de ses places & de tout son domaine, permission de le faire, sauf les droits du principal & souverain seigneur, c'est-à-dire, du roi de France ; & par-dessus tout cela le pape l'excommunia.

Guillelm. Brito, lib. 8.

Epist. Innocent. chez Catel, hist. des comtes de Toulouse.

Aussi-tôt la croisade fut prêchée, & les peuples invités à prendre les armes contre les hérétiques aux mêmes conditions, & avec les mêmes indulgences & priviléges des croisades publiées autrefois contre les Sarrasins. La publication se fit avec beaucoup de succès. Un grand nombre de prélats, de seigneurs, & de gens de toutes conditions s'enrôlerent à l'envi, & se mirent une croix sur la poitrine, au lieu que dans les croisades pour la Terre-Sainte, on la portoit sur l'épaule : & l'on fit cette distinction, parce qu'il y avoit encore des gens qui se croisoient tous les jours pour le voyage d'Outre-mer.

Les plus considérables de ceux qui se croiserent contre les Albigeois, furent Guillaume, archevêque de Bourges, Pierre, archevêque de Sens, Robert, archevêque de Rouen, les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Lisieux, de Bayeux, de Chartres, Eudes, duc de Bourgogne, Simon, comte de Montfort, & Gui son frere, Hervé, comte de Nevers, les comtes d'Auxerre, de S. Paul, de Bar sur Seine, Guichard de Beaujeu, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Gautier de Joigni, Gui de Levis, & Lambert de Touri.

Le comte de Toulouse, pour conjurer la tempête qui se

1208. formoit contre lui, avoit envoyé à Rome l'archevêque d'Ausch, & Raimond de Rabasteins, autrefois évêque de Toulouse, pour se plaindre au pape de la dureté dont l'abbé de Cîteaux le traitoit, & le prier d'envoyer un autre legat en Languedoc. Le pape, pour mettre le comte tout-à-fait dans son tort, y consentit, & nomma Milon, notaire de l'église Romaine, pour aller en Languedoc faire la fonction de legat, mais avec ordre de ne rien faire sans le conseil de l'abbé de Cîteaux. Cet abbé alla au-devant du nouveau legat jusqu'à Auxerre, d'où ils vinrent ensemble saluer le roi, qui étoit à la Ville-neuve dans le Senonois, & ils le conjurerent de nouveau de la part du pape, de ne pas abandonner la cause de la religion, dans les conjonctures fâcheuses, où elle se trouvoit.

Milon alla delà en Provence, & assembla au château de Monteil plusieurs prélats, pour avoir leur avis sur la maniere dont il devoit en user avec le comte. Il fut résolu que le legat le citeroit pour comparoître devant lui à Valence.

Il promet de se soumettre.

Le comte sachant que l'armée des croisés s'assembloit, & se voyant perdu sans ressource, obéit à l'ordre du légat, & lui promit de se soûmettre à tout ce qu'il souhaiteroit de lui. Dès qu'il eut lâché ce mot; le légat lui ordonna de lui livrer sept forteresses en Provence, pour sureté de la parole qu'il lui donnoit, touchant sa parfaite soumission. Secondement, il voulut que les gentilshommes & les consuls des villes d'Avignon, de Nîmes, & de S. Gilles, fussent les cautions du comte, & qu'ils jurassent de ne le plus reconnoître pour leur seigneur, supposé qu'il manquât à sa promesse. En troisieme lieu, qu'en cas qu'il violât son serment, il consentît à perdre le comté de Melgueil, & que ce comté fût mis à la garde du S. Siége. Le comte de Toulouse accepta tout cela; & le legat envoya aussi-tôt Théodose, chanoine de Genes, que le pape lui avoit adjoint dans sa légation, pour prendre possession au nom de l'église Romaine, des sept forteresses que le comte devoit livrer en Provence.

Petrus Vall. Cern. cap. 11.

Et reçoit l'absolution de son excommunication.

Ces préludes qui étoient déja fort fâcheux pour Raimond, le déterminerent à se rendre avec le legat à S. Gilles, où il

il devoit recevoir l'absolution de son excommunication. La cérémonie s'en fit dans toutes les formes. 1208.

Le comte vint en chemise à la porte de l'église de saint Gilles, où l'on avoit apporté le saint Sacrement & plusieurs reliques. Là en présence du légat & d'un grand nombre de prélats, il jura (*a*) qu'il seroit obéissant aux ordres qu'il recevroit de la part de l'église Romaine, & qu'il exécuteroit fidelement ce qu'il avoit promis au légat à Valence. Après ce serment le légat lui mit son étole au cou, lui donna l'absolution, & l'introduisit dans l'église, en le frappant à coups de verges.

La foule du peuple étoit si grande, que le comte ne put sortir par la même porte qu'il étoit entré. On le conduisit par les soûterreins de l'église, & on le fit passer devant le tombeau de Pierre de Châteauneuf, religieux de Cîteaux, & missionnaire apostolique en Languedoc, que les hérétiques avoient assassiné, à ce qu'on croyoit, par l'ordre du comte de Toulouse, qui fit ainsi par hasard, & en équipage de criminel, amende honorable à ce saint martyr.

Le comte ayant reçu l'absolution, & commencé à exécuter une partie des choses qu'on lui ordonna, & entre autres la restitution des biens & des priviléges de diverses églises, il pria le légat de lui donner la croix, & de le mettre sur la liste des croisés, ce que le légat lui accorda. C'étoit une adresse de ce comte, qui vouloit par là en vertu du privilége des croisés, mettre ses terres à couvert des ravages de l'armée qui s'approchoit. 1209. Cap. 13.

Elle se rendit à Lyon vers la saint Jean. Le comte alla au-devant, & promit aux principaux chefs de contribuer avec eux de tout son pouvoir à l'extirpation de l'hérésie. Il leur livra quelques châteaux pour assurance de sa parole, & leur offrit même son propre fils en ôtage.

Quelles étoient ses vûes dans cette feinte.

Par cette soumission & cette franchise affectée, le comte mettoit à couvert Toulouse sa capitale, & les autres villes qu'il possédoit en propre, & où il avoit le domaine immé-

(*a*) Ce serment est rapporté tout au long dans l'histoire des comtes de Toulouse par Catel, cap. 12.

diat : mais il ne pouvoit pas ſauver pluſieurs ſeigneurs ſes
1209. vaſſaux ou ſes amis, qui auſſi gâtés & auſſi hérétiques, & plus fiers que lui, ne pouvoient ſe réſoudre à déférer ſi aveuglément aux ordres du pape ; Roger, vicomte de Beſiers & de Carcaſſonne ſon neveu, Bernard, comte de Foix, Pierre Roger, ſeigneur de Cabaret, Raimond de Termes, Aimeri de Montréal, Guillaume de Minerve, Roger de Comminge, & quelques autres encore protégeoient les hérétiques, les uns hautement, les autres en ſecret. C'étoit contre eux, après la paix accordée au comte de Toulouſe, que ſe devoit faire l'effort des croiſés. Le vicomte de Beſiers & de Carcaſſonne fut le premier attaqué.

L'armée ne laiſſe pas de marcher contre Beſiers, dont les habitans ſont maſſacrés. Cap. 15.

Les chefs de l'armée, en approchant de Beſiers, firent avertir les catholiques par l'évêque, de s'en retirer, pour n'être point enveloppés dans le carnage qu'on avoit réſolu d'y faire des hérétiques ; & on les exhorta à ſuggérer quelque moyen à l'armée de ſurprendre la place. Mais perſonne n'en voulut ſortir, ſoit qu'ils craigniſſent les hérétiques, ſoit qu'ils cruſſent la ville en état de ſe bien défendre.

A peine l'armée commençoit à prendre ſes quartiers, qu'il ſe fit une ſortie de la place, où quelques-uns des croiſés furent tués. Ce qui irrita tellement les Ribauds, qui étoient en ce temps-là une troupe de ſoldats qu'on employoit aux actions les plus dangereuſes, que ſans attendre l'ordre, ils prirent des échelles, les allerent planter contre la muraille, & y donnerent un aſſaut ſi bruſque, qu'ils l'emporterent. Ils firent enſuite paſſer au fil de l'épée ſans quartier tout ce qui ne put échapper à leur fureur. Le nombre des morts, en y comprenant les hommes & les femmes qu'on maſſacra ſans diſtinction, fut de trente mille. Quelques-uns en comptent beaucoup plus, & d'autres beaucoup moins. La ville fut priſe au jour de la Magdelaine de l'an 1209.

Guillelm. Brito, lib. 8.

Priſe de Carcaſſonne par capitulation. Guillelm. Brito, lib. 8.

Delà l'armée marcha à Carcaſſonne, & cette place après beaucoup de réſiſtance, fut priſe par capitulation, ou comme l'écrit un autre hiſtorien contemporain, l'unique de ce temps-là, que l'on ne voye pas ſe déchaîner contre le com-

te de Toulouse, ce fut par la terreur subite des habitans: ils abandonnerent la place, & s'enfuirent par des lieux soûterreins, lorsqu'ils furent que le vicomte de Besiers avoit été arrêté par le légat, que ce seigneur avoit été imprudemment trouver sans sauf-conduit.

1209.

Auteur anonyme chez Catel, histoire des comtes de Toulouse.

Jusqu'à la prise de Carcassonne, il ne paroît pas qu'il y eût eu aucune prééminence entre les seigneurs croisés: mais tous bien unis ensemble par la prudence du légat Milon, ils agissoient de concert, commandant chacun leurs vassaux & ceux qui s'étoient donnés à eux. Après la reddition de cette place, plusieurs proposerent d'élire quelqu'un d'entre eux pour commander en chef, & se charger de la défense des villes qu'on avoit conquises.

Le choix tomba d'abord sur le comte de Nevers, & à son refus sur le duc de Bourgogne, qui ne jugea pas à propos non plus d'accepter ce commandement. Ni l'un ni l'autre ne voulurent chagriner le comte de Toulouse, ou peut-être ils appréhenderent de ne pouvoir pas soûtenir cette guerre avec des troupes, sur lesquels le général n'avoit d'autorité, qu'autant que les seigneurs de qui elles dépendoient, voudroient lui en donner. Elles ne s'étoient engagées à demeurer en campagne que pour un temps, & ils prévoyoient que lorsque la premiere ferveur seroit ralentie, elles les abandonneroient. De plus ils se doutoient bien que le comte de Toulouse, à la premiere occasion qu'il en auroit, s'échapperoit du camp, & se mettroit à la tête des hérétiques. Le pays étoit plein de forteresses, qui étoient la plûpart occupées par la noblesse de ce parti. Enfin le roi d'Arragon paroissoit fort disposé à prendre la défense du comte de Toulouse son beau-frere, & en ce cas, la partie ne seroit pas tenable, à moins que le roi de France n'y employât toutes ses forces; ce que les défiances qu'il avoit du roi d'Angleterre & de l'empereur, ne lui permettoient pas de faire.

Petrus Vall. Cernai, cap. 17.

Il étoit néanmoins de la derniere importance d'avoir un chef, & un chef du premier mérite, capable de conduire jusqu'au bout une entreprise, qui avoit si bien commencé.

Voici comme on s'y prît pour ôter tout lieu à la jalousie
1209. & aux brigues. On nomma deux évêques, quatre chevaliers, & Arnaud Amauri, abbé de Cîteaux, que le pape avoit fait de nouveau son légat, & on leur donna pouvoir de choisir le général, après qu'on leur eut fait promettre de n'avoir égard dans leur choix, qu'à la gloire de Dieu & au bien commun.

Le comte de Montfort est élu général des croisés.

S'étant assemblés sur ce sujet, ils élûrent tous d'une voix Simon, comte de Montfort, qui refusa absolument cet emploi, à l'exemple du comte de Nevers & du duc de Bourgogne. Ces deux seigneurs, & la plûpart des autres firent en vain tous leurs efforts, pour l'obliger à l'accepter; en vain le légat se jetta à ses piés pour le fléchir, il tint toujours ferme. Alors le légat se levant, & prenant un ton d'autorité que lui donnoit son caractere, « Je vous commande, lui dit-il, de la part de Dieu & du pape, & en » vertu de l'obéissance que vous leur devez, de vous char- » ger de l'emploi que l'on vous présente, & pour lequel on » ne vous choisit, que parce qu'on le juge nécessaire au bien » de la religion & de l'église. »

Ibid.

Ces paroles du légat surprirent le comte & l'ébranlerent. L'applaudissement que toute l'assemblée y donna, l'honneur qu'un tel empressement lui faisoit, l'obligation où le pape, les légats, & tous les seigneurs de l'armée se mettoient par là, de le seconder dans la suite, tout cela fit qu'il se rendit.

Caractere de ce seigneur.

Ce seigneur dans la vérité étoit celui de toute l'armée, à qui cet honneur étoit plus justement dû. Il étoit alors chef de l'illustre maison de Montfort-l'Amauri, & portoit encore la qualité de comte de Leicestre, titre qui lui venoit de ses ancêtres, fort attachés pendant long-temps au roi d'Angleterre. Il étoit grand homme de guerre, & s'étoit toujours signalé par son courage & par sa conduite dans les plus fameuses expéditions. C'étoit l'homme de son temps le mieux fait, de la plus belle taille, & de la meilleure mine, vif, agissant, infatigable, intrepide, entreprenant, également sage & heureux dans ses entreprises; & avec toutes

Cap. 18.

ces qualités de heros, (*a*) il avoit une douceur, une affabilité, un honnêteté, qui le rendoient aimable à tout le monde. Une action qu'il venoit de faire au siége de Carcassonne lui avoit gagné le cœur de toute l'armée. Dans l'attaque de la seconde enceinte de la ville, les assiégés avoient disposé leurs pierriers de telle maniere, & en si grand nombre, que les assaillans battus de toutes parts, furent obligés d'abandonner le fossé dont ils s'étoient d'abord emparés. Un gentilhomme ayant eu la cuisse cassée, ne pouvoit faire retraite avec les autres, & demeuroit exposé à la fureur des habitans, qui ne faisoient quartier à personne. Le comte l'ayant apperçu, retourna au fossé seul avec son écuyer, & au travers d'une grêle effroyable de pierres & de fleches, le prit & l'emporta. Enfin ce qui relevoit infiniment le mérite de ses autres vertus, c'est qu'il étoit autant distingué par sa piété & par son éloignement de toutes sortes de débauches, que par tout le reste.

1209.

Cap. 16.

C'étoit là sans doute un digne chef d'une guerre sainte; & il soûtint glorieusement cette qualité. Après s'être fait mettre entre les mains le vicomte de Besiers, qui mourut quelque temps après en prison, & donné ses ordres pour la conservation de plus de cent châteaux ou forteresses, qui s'étoient rendus partie avant le siége de Carcassonne, partie depuis qu'il avoit été élu général, il commença par envoyer de tous côtés des missionnaires, pour ramener à l'église par une sincere obéissance, ceux que la terreur des armes avoit déja soumis malgré eux.

Matth. Paris.

Guillelm. de Podio. Cap. 14.

Il proposa au comte de Nevers & au duc de Bourgogne, de prolonger la campagne encore quelque temps, quoique le terme de l'engagement qu'ils avoient pris avec les légats,

Petrus de Vall. Cernai, cap. 20.

(*a*) S'il est vrai que la douceur dut entrer dans l'éloge de Simon de Montfort, on peut dire que les Albigeois n'en éprouverent pas les effets. Il les traita toujours avec une extrême rigueur, & ceux qui avoient le malheur de tomber dans ses mains étoient aussi-tôt pendus ou passés au fil de l'épée, ou brulés sans miséricorde; & c'est sans doute ce qui a fait dire à l'auteur de la nouvelle histoire du Languedoc, qui ne lui conteste pas d'ailleurs ses autres belles qualités, qu'il étoit *dur*, *fier*, *inflexible*, *colere*, *vindicatif*, *cruel & sanguinaire*. Le même auteur lui attribue encore *une passion démesurée de s'agrandir & d'élever sa famille au faîte des grandeurs*, tome 3, page 304. Il est certain que s'il travailla efficacement à détruire le parti des hérétiques, il en fut bien récompensé.

fût expiré, leur représentant la nécessité de se saisir de quel-
1209. ques châteaux voisins de Carcassonne, d'où les ennemis faisoient sans cesse des courses, & désoloient tout le pays. Il commença dès-lors à éprouver les difficultés qu'il avoit prévûes, & pour lesquelles il avoit eu tant de peine à accepter le commandement.

Le duc de Bourgogne & le comte de Nevers étoient mal ensemble, & la grande liaison que le duc affectoit d'avoir avec le comte de Montfort, donnoit de la jalousie au comte de Nevers; de sorte que bien que ce comte eût beaucoup contribué à faire élire le comte de Montfort général de l'armée de l'église, il n'en parut pas plus zélé pour seconder ses desseins. Le duc de Bourgogne demeura avec ses troupes: mais le comte de Nevers se retira avec les siennes, & ce mauvais exemple fut suivi de beaucoup d'autres seigneurs; ce qui affoiblit extrèmement l'armée catholique.

Cap. 22, 23 & 24.

Le comte de Montfort ne laissa pas d'aller avec le duc de Bourgogne se présenter devant Alzone, qui lui ouvrit ses portes. Il se saisit du château de Faniaux, que les ennemis avoient abandonné. Castres & Lumbez se donnerent à lui. Il fit insulter la forteresse de Cabaret, peu éloignée de Carcassonne, mais il fut repoussé, & obligé de se retirer.

Et du duc de Bourgogne, & ne laisse pas de continuer la campagne avec succès.
Cap. 25.

Le duc de Bourgogne après ces expéditions, lui fit agréer son départ, vû la rigueur de la saison, qui ne permettoit aucune entreprise; & ainsi le comte demeura avec très-peu de troupes. Mais sa réputation, son adresse, & le talent qu'il avoit de gagner les cœurs, lui fit faire de nouvelles conquêtes pendant l'hyver. Pamiers, Mirepoix, Albi, & presque tout l'Albigeois se soumirent à lui. Il attaqua Prissan forteresse, qui appartenoit au comte de Foix, un des principaux chefs des hérétiques. Ce comte voyant qu'on lui avoit déja enlevé plusieurs petites places, vint trouver Montfort au siége de Prissan, lui protesta qu'il étoit résolu de renoncer au parti des hérétiques, & de se soumettre à l'église. Montfort ne se fia pas à sa parole, & ne voulut lui accorder la paix, qu'à condition qu'il lui abandonneroit Prissan, & lui donneroit son fils en ôtage. Le comte de Foix

accepta ces conditions, & Montfort retourna à Carcaſſonne, pour donner quelque relâche à ſes ſoldats. 1209.

Ces heureux ſuccès de Simon de Montfort cauſoient beaucoup de chagrin & d'inquiétude au comte de Toulouſe, qui voyoit enlever les châteaux & les villes de ſes vaſſaux, ſans oſer s'y oppoſer, & ſans ſavoir quel parti prendre. Les places qu'il avoit données en ôtage au légat le retenoient bien plus que le ſerment qu'il avoit fait de ne pas ſoutenir les Albigeois: mais il ne put contenir ſa colere, lorſque Montfort par le conſeil du légat, lui propoſa de faire une ceſſion des villes, des châteaux & des terres que l'armée catholique avoit conquiſes, & de traiter des conditions auxquelles il renonceroit à la plûpart de ces domaines. Montfort lui fit cette propoſition, en le menaçant de lui déclarer la guerre, & de ſe ſaiſir de tout ce qu'il pourroit enlever de ſes états, s'il refuſoit un accommodement.

Auteur Anonyme chez Catel.

Raimond répondit au comte de Montfort, qu'il ne prétendoit point avoir rien à démêler avec lui, ni avec le légat; qu'ayant été abſous de ſon excommunication par l'autorité du pape, on n'avoit nul droit d'envahir ou de retenir aucune partie de ſes états, ni aucune des places ou des terres que ſes vaſſaux tenoient de lui; qu'il iroit porter lui-même ſes plaintes au pape, ſur les injuſtes vexations qu'on lui faiſoit; que ſi le pape ne lui rendoit pas juſtice, il auroit recours au roi de France & à l'empereur. Il alla en effet quelque temps après à Rome, & négocia aſſez heureuſement auprès du pape. Mais la mauvaiſe conduite qu'il tint dans la ſuite, l'empêcha de profiter des bonnes diſpoſitions où il l'avoit mis.

Ce qu'il fit pour retenir ſes conquêtes.

Dans le deſſein que le comte de Montfort avoit de retenir ſes conquêtes, il n'avoit pas ſeulement affaire au comte de Toulouſe, mais encore à Pierre II roi d'Arragon, pour Carcaſſonne, dont le domaine appartenoit à ce prince, qui lui-même tenoit cette ville en fief de la couronne de France. Il tiroit ſon origine des anciens comtes de Barcelone, devenus avec le temps par des alliances, rois d'Arragon, comtes de Provence, ſeigneurs de Majorque, & de quelques autres états. Il étoit bon catholique: mais le comte de

Geſta comitum Barcinonenſium. Cap. 24.

1209. Toulouse avoit épousé sa sœur, & lui avoit épousé Marie fille & héritiere de Guillaume seigneur de Montpellier; c'étoit par-là qu'il avoit acquis la seigneurie de Carcassonne, que le vicomte dont j'ai parlé, tenoit de lui. Le droit qu'il avoit sur cette place, l'avoit obligé de venir durant le siége au camp des catholiques, pour tâcher de ménager un accommodement entre eux & le vicomte qui la défendoit.

N'ayant pu réussir il s'étoit retiré en Arragon, fort mécontent de voir qu'on s'emparoit ainsi de ses états, & qu'on enlevoit plusieurs places à ses vassaux, comme au comte de Foix, & à quelques autres, sous prétexte d'en chasser les hérétiques, & il pensoit tout de bon à se faire faire raison. Le comte de Montfort qui s'en doutoit, tâcha de le gagner, & le pria de lui confirmer la possession de Carcassonne, à condition de l'hommage, tel que le vicomte Roger le lui rendoit auparavant. Mais il n'y voulut point consentir; au contraire, tandis qu'il amusa pendant quinze jours le comte à Montpellier, il traita sous-main avec plusieurs seigneurs & gentilshommes des environs de Besiers, de Carcassonne & d'Albi, pour les engager à reprendre les armes, leur promettant de les soutenir de toutes ses forces.

Petrus Vall. Cernai. Cap. 26.

La noblesse se souleve contre lui en plusieurs endroits.

Sommaire de l'hist. des Albigeois tiré du thrésor des chartres.

Il n'eut pas de peine à ranimer des gens qui ne s'étoient rendus que par la crainte de n'être pas défendus contre l'armée des croisés: & Montfort fut bien surpris de voir tout à coup en divers endroits, presque toute la noblesse se soulever contre lui. La révolution fut telle, qu'en très-peu de temps, il perdit plus de quarante, tant villes que forteresses, & qu'il ne lui demeura de places considérables, qu'Albi, Carcassonne, Pamiers & cinq châteaux.

Il ne laisse pas de prendre encore diverses places. Ibid.

Tout ce que pouvoit faire le comte de Montfort en cette fâcheuse conjoncture, étoit de tâcher de conserver le peu qui lui restoit, n'ayant pas de troupes pour faire aucune entreprise; jusqu'à ce que la comtesse Alix sa femme, lui ayant
1210. amené vers le carême un renfort d'assez bonnes troupes, il s'en servit pour recouvrer plusieurs places, & entr'autres la forteresse de Minerve, poste très-fort au diocese de Carcassonne, qui lui fut rendu au mois de juillet de l'an 1210. Il prit encore une autre place importante, appellée le Fort de

Termes,

Termes, par le secours d'un grand nombre de croisés, qui arriva fort à propos. Il lui en venoit ainsi, tantôt de France, tantôt de Bretagne, tantôt d'Allemagne, tantôt de Lorraine : mais ils s'en retournoient après quarante jours de service, qui étoit le temps de leur engagement. 1210.

Combat de Theniere où les Albiheois sont défaits.

Je trouve dans un titre original de la maison de Fontange-d'Aubroque, que cette même année il y eut un combat entre les troupes des Albigeois & les troupes catholiques dans la vallée de Theniere. Les catholiques étoient commandés par le seigneur Jean de Beaumont baron de Beaumont, seigneur de Theniere, un des lieutenans du comte de Montfort. Les Albigeois y furent défaits, & ensuite chassés de tout ce canton. Cette victoire fut regardée comme si importante pour la province de Rouergue, que par reconnoissance les consuls de la ville & du comté de Rodez s'obligerent à porter tous les ans le vingt-unieme d'octobre au seigneur de Theniere à son château de Theniere six florins d'or, & de crier par trois fois, *Vive lou seignou de Beaumont & de Theniere que nous a défendus & parats des Albigez & Bulgares.* Cette terre est venue par succession à la maison de Fontange-d'Aubroque, & tombée ensuite dans celle de Chambonas par le mariage de dame Marie Charlotte de Fontange-d'Aubroque héritiere de cette maison avec Henri-Joseph de la Garde marquis de Chambonas.

Il falloit autant d'habileté qu'en avoit le comte de Montfort, pour profiter de ces secours passagers de troupes ramassées, sans discipline & sans expérience : mais il s'en servoit à propos, sur-tout dans les attaques brusques où le désir que les soldats avoient d'accomplir leur vœu, & l'espérance de mourir pour la religion, faisoient qu'ils ne se ménageoient point.

Ce qui soutenoit son parti, étoit l'union étroite qu'il avoit avec les légats, & l'attachement que le comte de Toulouse conservoit pour les hérétiques, attachement que malgré sa dissimulation, il ne faisoit que trop connoître. Le dessein des légats étoit de le dépouiller de son état, & d'y installer le comte de Montfort, désespérant sans cela d'y pouvoir détruire l'hérésie.

1210.
Les légats excommunient de nouveau le comte de Toulouse.
Ibid.

Dans cette vûe ils ne gardoient gueres de mesures avec le comte de Toulouse ; & sur ce qu'il exigeoit de certains péages, auxquels il s'étoit engagé de renoncer par le serment qui avoit précédé son absolution, ils l'excommunierent de nouveau. Il obtint d'eux toutefois qu'il se tiendroit à Narbonne une conférence, où il se trouva avec le roi d'Arragon, & où le comte de Montfort vint accompagné de l'évêque d'Uzès & de l'abbé de Cîteaux. Le roi d'Arragon fit si bien, que les légats consentirent à laisser au comte de Toulouse toutes les terres de son domaine, celles de ses vassaux hérétiques, & la troisieme partie de celles de plusieurs autres hérétiques qui ne relevoient point de lui, pourvû que dans toutes les terres de son obéissance, il proscrivît l'hérésie, & en chassât tous les sectateurs.

Responsio concilii Vaurensis ad Petrum reg. Arragon.

A la vérité les légats s'attendoient bien que par son opiniâtreté & par entêtement pour l'erreur, il n'agréeroit pas cet accommodement, tout avantageux qu'il étoit ; ou que s'il l'acceptoit, il ne l'exécuteroit point. Mais ils vouloient le mettre entierement dans son tort. Ce qu'ils avoient prévû arriva ; car après avoir fait semblant de gouter cette proposition, il partit le lendemain sans les voir.

Le comte de Montfort profita de l'occasion. Il gagna le roi d'Arragon, que la conduite bisarre du comte de Toulouse irrita contre lui. La ville de Carcassonne fut cédée à Montfort, & son hommage reçu par le roi d'Arragon. Il conclut même le mariage de sa fille avec Jacques fils aîné de ce roi, qui le lui mit entre les mains pour l'élever, jusqu'à ce que le prince & la fille du comte fussent en âge d'être mariés.

Par cette démarche, le roi d'Arragon parut abandonner les intérêts du comte de Toulouse, & devoit rompre entierement avec lui, d'autant plus que la fille du comte de Montfort, qu'il faisoit épouser à son fils, avoit déja été accordée avec le fils du comte de Toulouse. Mais on fut fort surpris, quand peu de temps après, le roi d'Arragon traita du mariage de sa sœur avec le fils du comte de Toulouse ; & les légats, aussi-bien que le comte de Montfort, commencerent à s'en défier plus que jamais.

Sur ces entrefaites, arriva un corps considérable de croisés, du nombre desquels étoient les évêques de Paris & d'Auxerre, Enguerrand, Couci, Robert de Courtenai, Inel de Mante, & quelques autres seigneurs. Avec ce secours, Montfort prit la forteresse de Cabaret, qu'il avoit une fois inutilement attaquée; & de-là il alla assiéger Lavaur, place très-forte, & où il y avoit presque autant de gens pour la défendre, qu'il en avoit pour l'assiéger. Durant ce siége Robert de Courtenai & le comte d'Auxerre son frere, proches parens du comte de Toulouse, firent inutilement tout leur possible, pour le détacher du parti des Albigeois. On étoit convaincu, malgré tout ce qu'il pouvoit dire, qu'il les favorisoit en secret, & l'on sut qu'il avoit fait entrer la nuit dans Lavaur de ses propres soldats, pour en fortifier la garnison; quoique lui-même fût présent au camp des assiégeans. On dissimula toutefois, dans l'espérance de le gagner avec le temps. Mais il tint une conduite durant tout ce siége, qui ne laissa plus aucun lieu de douter de son opiniâtreté dans ses premiers desseins. Il ne voulut faire amener de ses magasins de Toulouse, aucunes machines. Il ne venoit de cette ville que très-peu de vivres au camp de la Foi; c'est ainsi qu'on appelloit le camp des croisés; & dans la suite il n'en vint plus du tout. Le comte de Foix de concert avec lui, dressoit des embuscades aux troupes qui arrivoient à l'armée, & en fit une fois entre autres périr un très-grand nombre. Malgré tout cela, le comte de Montfort vint à bout de la place au mois de mai, & les assiégés furent obligés de se rendre à discrétion.

1210. *Montfort reçoit un secours considérable de croisés, avec lequel il prend Lavaur.*

Petrus Vall. Cernai.

1211.

Comme cette place étoit un des principaux asyles de l'hérésie, que les assiégés avoient exercé de grandes cruautés contre ceux qu'ils avoient pris dans les sorties, que pour insulter aux catholiques, ils avoient fait à leurs yeux mille insolences & mille impiétés sur leurs murailles (a), le comte de Montfort voulut en faire un exemple de terreur pour les

Châtimens terribles qu'il fit dans cette ville.

(a) Ils avoient abbatu une des branches de la croix, qui étoit plantée sur une des machines de guerre du comte de Montfort, & avoient fait de grandes risées de cet accident.

autres villes hérétiques. Il fit pendre Aimeri de Montréal, qui s'étoit jetté dedans pour la défendre, parce qu'elle appartenoit à Giraude sa sœur hérétique obstinée. Il fit jetter cette infortunée dame dans un puits, fit passer par le fil de l'épée quatre-vingts gentilshommes qui y furent pris, & condamna au feu un grand nombre d'autres, tant bourgeois que soldats.

1211.

Cap. 50.

Lavaur n'appartenoit pas au comte de Toulouse; car ce n'étoit pas à quoi on avoit le plus d'égard. On alloit aux places où l'on savoit qu'il y avoit le plus d'hérétiques. Mais depuis le siége de Lavaur, où il donna tant de marques de sa mauvaise foi & de ses mauvaises intentions, les armes des croisés furent principalement employées contre ses places. On lui prit Castelnaudari, Rabasteins, Mongausi, Montagut, Gaillac, Causac, Severac, Guépie, Saint Marcel, Saint Antonin, Cassés & Montferrant, où le comte Baudouin son frere fut fait prisonnier. (a) Ce seigneur se convertit, & fit depuis vivement la guerre aux Albigeois.

Le comte de Cominge durant le siége de Lavaur étoit venu se donner au comte de Montfort, & s'étoit fait son homme-lige pour toutes ses terres, promettant de lui livrer toutes ses places, dès qu'il en seroit requis, à condition que le comte les lui rendroit dans le même état, & avec pareille quantité de munitions de guerre, qu'il y trouveroit en s'en faisissant. Mais il changea bien-tôt de parti, & il se trouva dans Toulouse pour la défendre, lorsque le comte de Montfort, après toutes les conquêtes que je viens de dire, alla l'assiéger.

Petrus Vall. Cernai. Cap 55.

Il assiége celle de Toulouse & ne réussit pas.

Ce siége ne réussit pas, faute d'une armée assez nombreuse, pour entourer une si grande ville, & le comte le leva. Cahors malgré cette disgrace ne laissa pas de se rendre à lui: mais le comte de Bar & les Allemans croisés qui l'étoient venus joindre, l'ayant quitté après avoir accompli le temps de leur vœu, il demeura presque seul. Les ennemis profitant de la conjoncture, reprirent une grande partie des pla-

(a) On prit à Cassés plus de 50 Albigeois que l'on fit bruler.

ces qu'il avoit prises. Il ne se vit jamais une guerre plus bisarre, ni après tout mieux conduite par l'habileté du chef, qui suppléoit à tout, & qui dans cette vicissitude d'avantages & de désavantages, se soutenoit, & perdoit toujours moins qu'il n'avoit gagné. Mais comme c'est dans les grands périls que les héros paroissent ce qu'ils sont, ce fut à celui qu'il courut alors qu'il dût cet accroissement de réputation, qui depuis en plus d'une rencontre, lui tint lieu d'armée, & le rendit invincible en des conjonctures, où il ne paroissoit pas possible qu'il ne fût vaincu. 1211.

Il est assiégé à son tour dans Castelnaudari. Cap. 56.

Après la retraite du comte de Bar, Montfort vint à Castelnaudari, pour y attendre quelques nouveaux secours des croisés de France. Il apprenoit tous les jours les progrès des ennemis, qu'il ne pouvoit empêcher. Quelques forteresses assez proches de-là s'étoient rendues à eux, & on lui vint donner avis que le comte de Toulouse, le comte de Foix, Gaston de Bearn & Savari de Mauleon venoient l'investir avec de très-nombreuses troupes. Ce dernier étoit un seigneur de Poitou, chef du parti que le roi d'Angleterre avoit encore dans cette province, & qui vrai-semblablement fut envoyé par ce prince au secours du comte de Toulouse, par la seule raison que le roi de France soutenoit & continuoit toujours d'assister le comte de Montfort.

Sur cet avis, plusieurs conseillerent au comte, de confier la garde de Castelnaudari à quelqu'un de ses capitaines, & de se retirer à Faniaux ou à Carcassonne, où il pourroit prendre à loisir des mesures pour le secours de la place, ou pour quelque diversion : mais il crut qu'il étoit de son honneur de ne pas fuir devant le comte de Toulouse, qu'il avoit toujours mené battant. Il regardoit Castelnaudari comme une place très-importante à son parti, & il résolut de la défendre en personne.

Il n'avoit avec lui que cinq cents hommes, mais gens d'élite pour la plûpart, & qui avoient autant d'estime & d'attachement pour leur général, qu'il avoit de confiance en eux. Avant que les ennemis eussent investi la place, Gui de Lucé vint encore le joindre avec cinquante gentilshommes. L'arrivée de ce seigneur réjouit beaucoup le comte, & il le

fit entrer dans le château, ne comptant pas de défendre la baſſe ville.

1211.

Vigoureuſe ſortie où il défait un grand nombre des aſſiégeans. Ibid.

Les ennemis étant arrivés à la vûe de la place, les bourgeois ſortirent au-devant d'eux, & leur ouvrirent les portes de la baſſe ville. Ils furent auſſi contens que ſurpris de cette prompte reddition. Mais ils n'y furent pas ſi long-temps, que le comte de Montfort fit une ſortie ſur eux, tailla en pieces tout ce qui ſe trouva de leurs ſoldats dans la ville, & rentra dans le château.

Le comte de Toulouſe tranſporta ſon camp ſur la montagne, ſur laquelle le château étoit bâti, & fit rentrer une autre partie de l'armée dans la baſſe ville, où elle ſe retrancha. Ce qui n'empêcha pas que dès le lendemain Montfort ayant fait une ſeconde ſortie par le même endroit, & forcé les retranchemens, n'obligeât les ennemis à abandonner de nouveau ce poſte, après une très-grande perte de leur part.

Ce comte, malgré le petit nombre de ſes gens, étoit ſans ceſſe en action. Il contraignit par-là les ennemis à ſe retrancher de toutes parts: de ſorte qu'à meſure qu'ils aprochoient leurs machines & leurs batteries, ils faiſoient à l'entour de nouveaux foſſés & de nouvelles paliſſades, pour les mettre hors d'inſulte, ce qui leur coûtoit un temps & une peine infinie.

Il envoie chercher du ſecours.

Montfort cependant vit bien que s'il ne recevoit du ſecours, il faudroit enfin périr. C'eſt pourquoi il fit ſortir de la place par un endroit que les ennemis n'avoient pas occupé, Gui de Levis ſon maréchal de camp, qu'on appelloit auſſi le Maréchal de la Foi, parce qu'il commandoit ſous Montfort les troupes catholiques, & le chargea de raſſembler tout ce qu'il pourroit de troupes, de venir enſuite faire quelque effort du côté de la campagne ſur l'armée ennemie, en même temps que du côté de la place, on attaqueroit le camp par une grande ſortie; & en cas qu'il ne pût pas par cet effort obliger le comte de Toulouſe à lever le ſiége, comme il n'y en avoit gueres d'apparence, de faire au moins entrer quelques ſecours à quelque prix que ce fût.

Levis étant sorti, trouva tout le pays ou dans la révolte, ou dans la consternation, & revint sans avoir pû assembler aucunes troupes. Le comte le renvoya de nouveau avec un seigneur nommé Mathieu de Marliac *, du côté de Narbonne & de Lavaur, où ils assemblerent quelques soldats : mais quand il fut question de marcher vers Castelnaudari, tous ceux de Narbonne déserterent. Levis & Marliac ne laisserent pas de poursuivre leur route avec ce qui leur restoit.

1211.

* Ou de Marli.

Le comte de Toulouse en ayant été averti, détacha le comte de Foix, à la tête d'un grand corps, pour aller les combattre. Le comte de Montfort de son côté trouva moyen de faire sortir quarante gentilshommes de sa garnison, pour aller fortifier le peu de troupes qui lui venoient, & pour les avertir que le comte de Foix étoit prêt de tomber sur eux.

Le comte de Foix ayant sû que le comte de Montfort avoit fait ce petit détachement, & voulant s'assûrer la victoire, revint au camp prendre encore de la cavalerie. Ces deux troupes se rencontrerent enfin à une grande distance de Castelnaudari, mais cependant à la vûe du château. Cap. 57.

Le comte de Foix partagea la sienne en trois. Son infanterie faisoit une des aîles; sa cavalerie légere faisoit l'autre aîle ; & au milieu étoit un gros escadron de cavaliers armés de pied en cap, avec des chevaux tout caparaçonnés de fer. Ils étoient trente contre un. Levis & Marliac, aussi bien que la plûpart de leurs soldats, s'étoient préparés à cette dangereuse action, par la confession & par la communion. L'évêque de Cahors & un religieux de Cîteaux, firent chacun une vive exhortation aux soldats, pour les faire souvenir qu'ils combattoient pour l'église ; qu'étant aussi bien disposés qu'ils l'étoient, ils devoient aller au combat comme au martyre, & que la victoire ou le paradis seroit la recompense de leur courage.

Le comte de Montfort voyant qu'on étoit prêt d'en venir aux mains, laissa dans le château autant de soldats qu'il en falloit pour repousser une escalade, & marcha avec le reste vers l'endroit où le combat alloit se donner. Les deux

1211. généraux l'ayant vu venir de loin, le firent remarquer aux soldats, dont le courage fut infiniment augmenté par cette vûe.

Et bat les ennemis qui vouloient s'y opposer.

Les catholiques s'ébranlerent les premiers, & n'ayant fait qu'un escadron du peu qu'ils avoient de cavalerie, vinrent fondre le sabre à la main d'une maniere si terrible sur le gros escadron, que le comte de Foix avoit placé au milieu, qu'ils le rompirent à la premiere charge, & ce coup de valeur épouvanta tellement le reste de la troupe, que sans rendre le moindre combat, elle se mit en fuite. L'action fut si brusque, que la déroute étoit déja achevée, quand Montfort arriva, & l'infanterie du comte de Foix fut taillée en pieces.

Le comte de Montfort appréhendant que le comte de Toulouse n'envoyât de nouvelles troupes, pour donner sur celles de Gui de Levis, tandis qu'elles étoient en désordre & à la poursuite des fuyards, se tint en bataille dans le camp, avec ce qu'il avoit amené de soldats. Il rallia quelque temps après tout son monde, & retourna triomphant vers le château, où Savari de Mauleon avoit fait donner un violent assaut durant le combat, & qu'il fit cesser, dès qu'il vit la déroute du comte de Foix.

Montfort au retour délibéra, si avec ses troupes victorieuses, il n'attaqueroit point les ennemis déja consternés par la défaite d'une partie de leur armée : mais on lui représenta que ses soldats étoient extrêmement fatigués, & que le camp ennemi étoit tellement retranché, qu'il seroit très-difficile de le forcer. Ainsi il rentra dans le château, où s'étant mis nuds piés, il marcha ainsi depuis la porte jusqu'à la chapelle, & y fit chanter le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter, & du secours qu'il avoit reçu.

Le comte de Foix ne laissa pas de faire répandre le bruit de tous côtés, qu'il avoit non-seulement battu le comte de Montfort ; mais encore qu'il l'avoit pris & fait pendre : & la chose passa pour si constante en divers endroits, que quelques forteresses qui tenoient pour le comte de Montfort, abandonnerent son parti & se rendirent aux hérétiques. Ce

1211.

Ce fut là une des raisons qui déterminerent le comte de Montfort, à sortir de Castelnaudari avec une partie de la garnison, pour se faire voir vers Narbonne. Il fut joint sur sa route par Alain de Rouci, qui s'étoit croisé avec quelques gentilshommes en assez petit nombre.

Ceux-ci levent le siége.

Cependant le comte de Toulouse, après l'entrée du secours dans la place, étoit résolu de lever le siége. Mais il n'avoit osé décamper, tandis que Montfort y étoit encore, ne doutant nullement qu'il ne le chargeât dans sa retraite. Sitôt qu'il eut appris son départ, il brûla toutes ses machines, & se retira avec grande précipitation. Bien lui en prit; car Montfort ayant été joint par un grand nombre de nouveaux croisés de France & d'Allemagne, & de gens du pays, revint bientôt sur ses pas, pour attaquer le camp des assiégeans: mais il trouva la place délivrée.

Montfort pousse vigoureusement ses conquêtes.

Ce secours venu si à propos, donna moyen au comte de Montfort de pousser vigoureusement ses conquêtes. Il le fit avec tant de bonheur, qu'à la fin de l'année suivante, il ne resta presque plus au comte de Toulouse de toutes ses places, que sa capitale & Montauban. Alors Montfort par droit de conquête, & avec le consentement des légats, ajoûta à la qualité de vicomte de Bésiers & de Carcassonne, qu'il avoit obtenue du roi d'Arragon, celle de seigneur d'Albi & de Rodez, & partagea entre quelques seigneurs François, les châteaux & les terres de plusieurs hérétiques qu'il confisqua. Il commença à agir en seigneur de tout le pays, & convoqua à Pamiers une grande assemblée de prélats & de barons, où furent faits plusieurs reglemens pour le rétablissement de l'état, de la religion, de la discipline des églises, & de leurs priviléges.

1212.

Cap. 59.

Cap. 65.

Catel, hist. des comtes de Toulouse.

Par un des articles, « chaque maison habitée de la » commune terre conquise, devoit payer tous les ans » trois deniers monnoyé du comté de Mergueil, à notre » S. pere le pape, à la sainte église Romaine, en signe & » mémoire perpétuelle, que par son aide, elle a été acqui- » se contre les hérétiques, & donnée à toujours audit comte » (de Montfort) & à ses successeurs, & sera le temps de

1212. » lever ce devoir, depuis le commencement du carême » jusqu'à Pâques. »

Par un autre, tous les habitans des villes, villages, & bourgs, de quelque condition qu'ils fussent, étoient obligés les dimanches & les fêtes d'assister à la messe & au sermon, sous peine d'amende.

En quelques autres étoient marqués les services que les barons de France, c'est-à-dire, ceux des seigneurs François, à qui le comte avoit donné des terres, seroient obligés de lui rendre en temps de guerre, & le nombre de chevaliers qu'ils devoient entretenir à l'armée.

Défense étoit faite aux dames de qualité, de se marier de-là à dix ans, à aucun gentilhomme ou seigneur du pays, sans le consentement du comte. Mais il leur étoit permis d'épouser tel François qu'elles jugeroient à propos.

Il y avoit plusieurs autres articles semblables, qui tendoient à ôter toute occasion, & tout pouvoir à la noblesse du pays de se révolter, & à le peupler de chevaliers François, qui devant leur fortune au comte, ne pouvoient manquer de lui être attachés. L'archevêque de Bourdeaux, les évêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Périgueux, de Couserans, de Comminges, de Bigorre, & un très-grand nombre de barons, souscrivirent à cet écrit.

Le comte de Toulouse se jette entre les bras du roi d'Arragon.

Petrus Vall. Cern. cap. 64.

Ces actes sont rapportés dans Catel, lib. 2.

Le comte de Toulouse se voyant perdu, alla se jetter entre les bras du roi d'Arragon, & lui demanda du secours, ou du moins sa médiation auprès des légats & du comte de Montfort, pour quelque accommodement. Ce prince joint à Alfonse le petit roi de Castille, au roi de Navarre, & à un grand nombre de François, venoit de remporter une victoire signalée sur les Sarasins, où l'on prétend qu'il en périt près de cent mille, sans que les chrétiens y eussent presque rien perdu. Un si grand service rendu à la religion, devoit donner beaucoup de poids aux prieres qu'il feroit aux légats en faveur du comte de Toulouse. Il ne voulut point toutefois entamer aucune négociation, qu'auparavant ce comte, aussi bien que le comte de Foix, le comte de Comminges, & Gaston de Bearn, qui étoient dans le

même embarras, ne lui eussent donné une promesse authentique, de se soûmettre aux volontés du pape, & à l'église. Ils le firent, & mirent toutes leurs terres comme en sequestre entre les mains de ce prince. Il obtint des légats une conférence, qui se tint entre Toulouse & Lavaur, où se trouverent le roi d'Arragon, l'archevêque de Narbonne revêtu de la qualité de légat du S. Siege, & quelques autres prélats. 1212.

Celui-ci s'employe inutilement en sa faveur auprès des prélats assemblés à Lavaur.

Le roi d'Arragon proposa à ces prélats la restitution des domaines enlevés au comte de Toulouse, au comte de Comminges, au comte de Foix, & à Gaston de Bearn, à condition qu'ils se soûmettroient aux ordres du pape.

L'archevêque de Narbonne le pria de mettre par écrit les propositions qu'il lui faisoit, afin de les presenter aux évêques qui étoient actuellement assemblés en concile à Lavaur. Il le fit, & pour faciliter encore davantage la chose, il ajoûta, que si l'église ne vouloit point faire grace au comte de Toulouse même, du moins on fit restituer le pays qui lui avoit été enlevé, au jeune comte Raimond son fils, à condition que ce jeune seigneur, quand il seroit un peu plus avancé en âge, iroit en personne combattre contre les Sarasins d'Espagne, ou contre les Mahométans dans la Terre-Sainte. *Ibid.*

Le concile ayant examiné le mémoire du roi d'Arragon, y répondit en termes fort respectueux, & qui marquoient beaucoup de considération pour lui, mais d'une maniere peu favorable à ceux pour qui il intercédoit. Ils dirent, touchant le comte de Toulouse, que la connoissance de sa cause n'étoit point de leur ressort, & que le pape l'avoit réservée à Hugues évêque de Riez & au docteur Théodose chanoine de Genes son légat: que pour ce qui regardoit les comtes de Foix & de Comminges, & Gaston de Bearn, on délibereroit sur ce qu'on auroit à faire en leur faveur malgré les maux qu'ils avoient causés aux églises & aux catholiques; mais qu'auparavant ils devoient se mettre en état de satisfaire à l'église, & de recevoir l'absolution de leur excommunication; qu'il falloit commencer par là, & qu'alors on leur rendroit justice. Responsio concilii Vaur.

1212. Epist. legatorum. Ibid.

Ensuite de cette réponse, le comte de Toulouse écrivit à l'évêque de Riez & au chanoine de Genes, qui ne lui répondirent rien autre chose, sinon qu'ils informeroient le pape de tout, & qu'ils lui demanderoient ses ordres.

Le concile écrit au pape contre le comte de Toulouse. Ibid.

Les légats étoient entierement dévoués au comte de Montfort, qui avoit le bonheur de voir ses intérêts inséparablement liés avec ceux de l'église; car on étoit persuadé qu'il n'y auroit jamais de sureté pour la religion dans tous ces quartiers-là, si une fois le comte de Toulouse étoit rétabli dans ses états. Sur ce principe, les légats & les évêques du concile écrivirent au pape, pour le prier de ne se point laisser fléchir, & de maintenir le comte de Montfort en possession de ses conquêtes. Plusieurs autres évêques du pays écrivirent de même au pape, & le conjurerent non-seulement de ne pas consentir au rétablissement du comte de Toulouse, ni à la proposition qu'on lui faisoit touchant son fils; mais même d'ordonner qu'on assiégeât Toulouse, & qu'après l'avoir prise, on la rasât; parce que c'étoit la retraite & l'asyle de l'hérésie, qui se répandoit de-là de tous côtés.

Epist. episcop. apud Catel.

Et le pape au roi d'Arragon pour le dissuader de le protéger. Ibid.

Le pape ainsi prevenu par ces évêques & par les légats, écrivit fortement au roi d'Arragon, pour le dissuader de protéger le comte de Toulouse, & pour l'exhorter à faire une treve avec le comte de Montfort, sans exiger que ce comte la fît avec les hérétiques. Il le menaça de la colere de Dieu, & lui fit entendre, que s'il tenoit une autre conduite, il ne pourroit s'empêcher de l'excommunier lui-même, comme il avoit excommunié le comte de Toulouse, & les autres protecteurs des hérétiques.

Le roi d'Arragon ne laisse pas de déclarer la guerre au comte de Montfort. Petrus Vall. Cernai. Cap. 67.

Le roi d'Arragon ne tint aucun compte de la lettre du pape, & déclara la guerre dans les formes au comte de Montfort. Peu de jours après le comte lui envoya Lambert de Touri, gentilhomme brave & résolu, pour lui représenter l'injustice de la guerre, qu'on se préparoit à lui faire; qu'il n'avoit violé en rien les devoirs du vassal envers son seigneur, & qu'il étoit prêt à subir sur cela le jugement du pape ou des légats : mais si nonobstant cette offre, le roi d'Arragon persistoit à vouloir lui faire la guerre, Lambert

avoit ordre de la lui déclarer de la part du comte de Montfort, & de protester au nom de ce comte, qu'il n'étoit plus obligé à aucun devoir de vassal pour les places & les terres, qu'il tenoit de la couronne d'Arragon. Lambert après s'être acquitté de sa commission, ajouta qu'il étoit prêt de soutenir la justice de la cause de son maître, par la preuve du combat singulier, contre quiconque des chevaliers de la cour d'Arragon voudroit l'accepter. Le roi ne voulut pas permettre qu'on acceptât ce défi, & renvoya Lambert, malgré le conseil que plusieurs lui donnerent de l'arrêter. Ainsi la guerre commença entre le roi d'Arragon & le comte de Montfort. 1212.

Jusques-là la cour de France n'avoit contribué à cette guerre, que par les quinze mille hommes que le roi y avoit envoyés d'abord, & qui n'y servirent que peu de temps. Il avoit outre cela laissé la liberté à tous ses sujets, de s'enrôler pour autant de temps qu'ils voudroient porter les armes contre les hérétiques. On s'étoit fort servi de cette permission en France, & excepté quelques Allemans, que le désir de participer aux indulgences & aux autres priviléges de la croisade, attira au camp de la Foi, l'armée du comte de Montfort n'étoit gueres composée que de François sujets du roi, dont plusieurs se donnerent pour toujours à ce comte, & s'établirent dans les places & dans les terres qu'il avoit conquises. Mais cette année 1212 le roi se crut obligé d'examiner dans son conseil, s'il devoit prendre plus ou moins de part à cette guerre qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

Philippe Auguste consent que son fils & plusieurs autres seigneurs s'engagent aussi dans la croisade.
Cap. 68.
Ibid.

Les évêques de Toulouse & de Carcassonne étoient venus à Paris, pour obtenir en faveur du comte de Montfort de plus grands secours contre les albigeois, & contre ceux qui les soutenoient. Ces deux évêques pour faire réussir leur négociation, s'y prirent d'une maniere qui déplut au roi, & qui l'embarrassa. Ils engagerent sans sa participation, Louis son fils à faire le vœu de la croisade contre les Albigeois, & à prendre la croix. Le roi quand il l'apprit, en témoigna beaucoup de chagrin : mais comme il étoit très-religieux, & que ce vœu de défendre l'église au péril de sa vie, étoit une dévotion alors fort à la mode, sur-tout

parmi les grands, il consentit que Louis l'accomplît.

1212. Ce jeune prince étoit âgé de vingt-cinq ans, plein de feu & de courage, & ne cherchoit que les occasions de se signaler. Son exemple ranima l'ardeur des François pour la guerre sainte, & une infinité de noblesse se croisa pour le suivre. Le roi qui vouloit que tout se fît avec ordre & sans précipitation, tint à Paris le jour du mercredi des cendres une assemblée d'évêques & de seigneurs. On régla par leurs avis le nombre de gens de guerre, dont on composeroit l'armée. On prit toutes les mesures nécessaires, pour assurer le succès de cette premiere entreprise du prince, & il fut résolu que l'armée se mettroit en marche peu de jours après Pâques.

Mesures du roi d'Arragon pour traverser ce dessein.

Le roi d'Arragon ayant appris la députation des deux prélats, entreprit de la traverser, & même de faire ensorte, que le roi ne permît plus désormais à ses sujets de s'enrôler pour cette guerre. Il envoya pour ce sujet à la cour l'évêque de Barcelone, & le chargea en même-temps de demander au roi en mariage Marie sa fille, veuve de Philippe de Hainaut comte de Namur, qu'elle venoit de perdre. Ce mariage étoit avantageux à la France, parce que c'étoit une voie de faire revivre les droits que nos rois avoient sur le comté de Barcelone, dont ils avoient depuis Charlemagne toujours été reconnus seigneurs souverains jusqu'en l'an 1180, c'est-à-dire, jusqu'à la premiere année du regne de Philippe Auguste; car ce ne fut qu'en ce temps-là, que dans un concile de Tarragone, il fut ordonné qu'on ne dateroit plus les actes publics du regne des rois de France, comme on avoit fait jusqu'alors, & comme on faisoit dans tous les duchés & comtés feudataires de la couronne.

Le roi d'Arragon pour lever tout obstacle à ce mariage, avoit déja par avance répudié Marie sa femme, fille de Guillaume seigneur de Montpellier. On a pu remarquer dans la suite de cette histoire, que ces sortes de divorces n'étoient pas fort extraordinaires. Ils subsistoient ou étoient annullés, selon que les papes étoient plus ou moins fermes, ou que les raisons, ou les prétextes qu'on en apportoit, étoient plus ou moins plausibles.

Le comte de Montfort, les évêques ses partisans, & surtout les légats, n'avoient pas manqué d'écrire au pape touchant ce divorce, & de lui faire comprendre le dessein du roi d'Arragon, dans le mariage qu'il prétendoit contracter avec Marie de France, qui étoit d'engager le roi, à empêcher que ses sujets ne prissent la croix pour le secours du comte de Montfort. Ils avoient fait aller à Rome Marie de Montpellier, afin qu'elle représentât elle-même au pape l'injustice que son mari pensoit à lui faire. Le pape avoit prononcé aussi-tôt sur cette affaire, & déclaré qu'il n'y avoit nulle raison de divorce. On avoit eu soin d'informer promptement la cour de France de ce jugement; & les ambassadeurs du roi d'Arragon l'y trouverent si universellement approuvé, qu'ils n'oserent faire la proposition du mariage avec Marie de France.

1212.

Elles ne réussissent pas.

Ils se contenterent de faire courir certaines lettres, que le comte de Toulouse dans un voyage qu'il fit à Rome, avoit obtenues du S. Siege, en contrefaisant le catholique, & par les intrigues des agents du roi d'Arragon. Dans ces lettres le pape témoignoit à quelques évêques la disposition où il étoit, de révoquer la croisade, & de conserver au comte de Toulouse, au moins ce qui n'avoit point encore été pris sur lui. Le roi d'Arragon avoit joint à ces lettres les témoignages de plusieurs évêques de ses états, par lesquels ils attestoient qu'elles étoient véritablement du pape. Il en envoya des copies au roi, à la comtesse de Champagne, & à plusieurs seigneurs, & les ambassadeurs les repandirent par-tout.

Ibid.

La chose ne leur avoit pas réussi, vû que l'expédition du prince Louis étoit déja résolue: mais une ligue, dont je parlerai bientôt, qui se fit alors contre la France, entre le roi d'Angleterre & l'empereur, & dont le roi fut informé, eut tout l'effet qu'ils tentoient en vain de produire par d'autres voies. Le roi obligea son fils à différer l'accomplissement de son vœu, & l'armée qu'on lui destinoit contre les Albigeois, fut jugée absolument nécessaire pour la défense du royaume. Ainsi le comte de Montfort ne reçut point d'autre secours de France, que quelque peu de trou-

Cependant le dessein de la croisade échoue par un autre endroit.

1212. pes que Manassés, évêque d'Orleans (*a*), & Guillaume, évêque d'Auxerre, qui avoient pris la croix, lui menerent, & avec lesquelles il ne put faire autre chose, que de prendre quelques châteaux peu importans qu'il rasa, & de ravager le pays aux environs de Toulouse.

Embarras du comte de Montfort.

Ce défaut de troupes ne fut pas le plus grand embarras du comte de Montfort. Les agents du roi d'Arragon à Rome, lui en causerent de bien plus fâcheux de ce côté-là. Ils firent fort leur cour au pape, de la soumission de leur maître aux ordres de Sa Sainteté, & de la résolution où il étoit, de reprendre sa femme Marie de Montpellier, si elle ne fût pas morte à Rome peu de temps après qu'elle y fut arrivée. Ils tâcherent en même temps de lui persuader que la guerre ne s'entretenoit plus en Languedoc, que par l'ambition du comte de Montfort; que le parti hérétique étoit entierement abattu; que les comtes de Foix & de Comminges, & Gaston de Bearn n'étoient encore en armes, que par le seul chagrin qu'ils avoient, d'avoir été dépouillés injustement de la plus grande partie de leurs états; qu'ils se soumettroient à tout, pourvu qu'on les leur fît restituer; qu'après cette restitution, tout seroit pacifié, & soumis à l'église; qu'on n'auroit plus besoin que de missionnaires, pour instruire les peuples, & les faire revenir par la douceur; que tandis que l'intérêt particulier du comte de Montfort, sous prétexte d'une guerre de religion, coûtoit tant de sang à la France, on négligeoit la sureté de l'Espagne, d'où l'on pourroit avec moins de frais, chasser tous les Sarasins, si l'on vouloit employer à cette entreprise les mêmes troupes, dont on prodiguoit la vie si inutilement en Languedoc & en Gascogne; qu'enfin si Sa Sainteté croyoit que le roi leur maître parlât en homme intéressé, lorsqu'il lui proposoit de faire la guerre aux Sarasins d'Espagne, avec toutes les forces des chrétiens de l'Europe, il ne la presseroit pas là dessus: mais qu'il le conjuroit de ne pas oublier le dessein

Cap. 70.

(*a*) Ce fut après l'arrivée de ces deux prélats que l'on fit la cérémonie de donner l'ordre de chevalerie au fils aîné du comte de Montfort, le jour de S. Jean-Baptiste, l'an 1212; l'évêque d'Orleans y célébra la messe, & fut assisté de l'évêque d'Auxerre.

qu'elle

qu'elle avoit toujours eu, à l'exemple de ses prédécesseurs, de secourir efficacement la Terre-Sainte; dont le peril croissoit tous les jours, que lui-même étoit prêt de contribuer à une si sainte & si nécessaire entreprise; qu'il étoit indigne de la sagesse d'un si grand pape, de prendre le change, & d'abandonner un si glorieux dessein, pour faire la fortune d'un seigneur particulier, qui abusoit du zele qu'elle avoit pour la religion & pour l'église, afin d'avoir lieu d'envahir le bien d'autrui, & de s'élever sur les ruines de tant de seigneurs & de tant de peuples. 1212.

Ordres fâcheux qu'il reçoit du pape prevenu par le roi d'Arragon.

Le pape se laissa éblouir de ces discours spécieux. Il envoya ordre au comte de Montfort, de remettre incessamment entre les mains des comtes de Foix & de Comminges, & de Gaston de Bearn, les places qu'il avoit prises sur eux, & révoqua l'indulgence de la croisade. Il fit son légat en France Robert de Corson, cardinal Anglois, afin d'y publier & faire prêcher la croisade pour le secours de la Terre-Sainte. Ce cardinal exécuta les ordres du pape, & se servit des prédicateurs mêmes qui avoient jusqu'alors prêché la croisade contre les Albigeois, pour prêcher celle de la Terre-Sainte. Le seul évêque de Carcassonne, malgré le légat, continua à prêcher contre les hérétiques, pour procurer de nouveaux secours au comte de Montfort.

Ce comte fut étrangement surpris des ordres qu'il recevoit du pape, & fit partir en grande hâte l'évêque de Comminges & deux des légats du pape, pour tâcher de le détromper. Ils le trouverent si prevenu, qu'à peine pouvoit-il les écouter. Toute la cour de Rome étoit dans les mêmes préventions, & ce ne fut qu'avec des peines extrèmes, que l'évêque de Comminges & ses collegues le firent enfin revenir, en lui exposant le véritable état des choses; & comme les hérétiques plus obstinés que jamais, n'attendoient que la retraite du comte de Montfort, & du peu de François qu'il avoit avec lui, pour rétablir l'hérésie dans les lieux où elle avoit été exterminée par les conquêtes qu'il avoit faites.

Le pape mieux informé ordonne la

Le pape qui vouloit sincerement le bien de la religion, s'étant laissé instruire de la vérité, écrivit au roi d'Arragon,

1212. continuation de la guerre. Ibid.

en lui reprochant ſon peu de ſincérité, & qu'il trahiſſoit la cauſe de l'égliſe en faveur des hérétiques. Il ordonna que l'on continuât la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, & qu'on ſuivît en toutes choſes les avis & les ordres de l'archevêque de Narbonne, à qui il confirma la qualité de ſon légat.

Cependant un ſi fâcheux contre-temps avoit déconcerté toutes les affaires du comte de Montfort. Il ne lui venoit plus de ſecours de France, tant à cauſe de la rude guerre qu'elle étoit obligée de ſoutenir contre le roi d'Angleterre & l'empereur, qu'à cauſe de la révocation de la croiſade contre les Albigeois; & il avoit été obligé de rappeller de Gaſcogne Amauri ſon fils, qui y avoit déja fait quelques progrès. Le roi d'Arragon préparoit une grande armée pour y entrer. Le ſeul bruit des préparatifs qu'il faiſoit pour cela, avoit déja fait révolter pluſieurs places contre le comte. Enfin peu de temps après, le roi d'Arragon, malgré les promeſſes dont il amuſoit les légats, de s'en rapporter de tout au pape, étoit entré en Languedoc avec ſon armée, où il vint mettre le ſiége devant Muret.

1213. Le roi d'Arragon aſſiége Muret en Languedoc.

Cette place ſituée à trois lieues de Toulouſe, étoit aſſez conſidérable, quoique peu forte. Mais ce qui a rendu ſon nom mémorable dans l'hiſtoire, eſt la grande action qui ſe paſſa ſous ſes murailles, à l'occaſion de ce ſiége.

Guillelm. de Podio Laurentii, c. 21.

Ce qui le fit entreprendre au roi d'Arragon, ſi nous en croyons une lettre de ce prince, que l'on fit voir au comte de Montfort, ce fut ſa complaiſance (*a*) pour une dame de qualité des environs de Toulouſe qu'il aimoit, & qu'il vouloit délivrer de l'inquiétude, d'avoir à tous momens les ennemis ſi proches d'elle. Il s'en fit toutefois un mérite auprès des habitans de Toulouſe, à qui la garniſon de cette place étoit fort incommode (*b*).

(*a*) 1°. Le roi d'Arragon avoit deux ſœurs, Eléonore & Sancie, dont l'une avoit épouſé le comte de Toulouſe le pere, & l'autre le fils. M. Baluze a prétendu que la dame à qui ſa lettre étoit adreſſée, n'étoit point, comme on l'a cru, & comme le pere Daniel ſemble le faire entendre, une de ſes maîtreſſes, mais une de ſes deux ſœurs à qui il mandoit que c'étoit pour l'amour d'elle & pour ſes intérêts qu'il avoit pris les armes contre les croiſés. L'opinion de M. Baluze a été adoptée par l'auteur de l'hiſtoire de Languedoc, tome 3, page 249.

(*b*) 2°. Ce même auteur obſerve que le nombre des troupes du roi d'Arragon

Il vint avec cent mille hommes se poster tout proche de Muret, le long de la Garonne du côté de la Gascogne. Il avoit avec lui le comte de Toulouse, le comte de Foix, & le comte de Comminges. La garnison étoit foible, & la place presque sans vivres; parce que le comte de Montfort prevenu par le roi d'Arragon, n'avoit pas eu le loisir de la ravitailler, comme c'étoit son dessein. Le fauxbourg fut d'abord emporté sans résistance: mais les ennemis ne jugerent pas à propos de s'y loger, & l'abandonnerent.

1213.
Petrus Vall. Cernai, cap. 71.

Le comte de Montfort étoit à Faniaux à huit lieues de Muret, quand il reçut cette nouvelle, & il se mit incessamment en marche pour y conduire quelque secours. Le vicomte de Corbeil qui s'en retournoit après sa campagne de quarante jours, le joignit en chemin, aussi-bien que le brave Guillaume des Barres son frere uterin, dont il a été déja fait mention plusieurs fois dans cette histoire. La comtesse sa femme lui envoya encore quelques soldats, qu'elle tira de Carcassonne & des environs. Il forma de tout cela un corps de huit à neuf cents hommes, avec une partie desquels il entra dans Muret, du côté de la riviere opposé à celui où les ennemis étoient campés; le reste arriva pendant la nuit.

Le comte de Montfort se jette dans la place pour la défendre.

(*a*) Il avoit avec lui l'archevêque de Narbonne légat du pape, & quelques autres prélats, dont il vouloit se servir pour faire les propositions de paix au roi d'Arragon, & lui représenter qu'il violoit les promesses qu'il avoit faites tant de fois au pape, d'abandonner la protection des hérétiques. Mais toutes les remontrances & toutes les propositions de paix furent inutiles dans une conjoncture, où une armée

est ici considérablement exageré. Ce monarque avoit à la vérité beaucoup plus d'infanterie que le comte de Montfort: mais cette infanterie, quoique nombreuse, n'étoit qu'une milice mal disciplinée. La principale force des armées consistoit en ce temps-là dans le nombre des chevaliers ou hommes d'armes, qui combattoient à cheval, & il n'y eut qu'eux en effet, qui se battirent à la bataille de Muret. Or la cavalerie du roi d'Arragon n'étoit qu'environ deux fois plus nombreuse que celle des croisés, ce qui ne laisse pas de diminuer un peu le merveilleux que le pere Daniel attribue à leur victoire. *Voyez* les notes sur l'histoire de Languedoc, tome 3, not. 17, p. 562.

(*a*) L'auteur de l'histoire de Languedoc observe encore que l'archevêque n'étoit point alors avec Simon de Montfort. Ce général n'étoit accompagné que des évêques de Toulouse, de Nevers, d'Uzès, & de quelques autres à qui le légat avoit ordonné de le suivre pour ménager la paix entre lui & le roi d'Arragon, tome 3, page 249.

1213. de cent mille hommes mettoit le roi d'Arragon en état de donner la loi. Le comte de Montfort ne ſongea donc plus qu'à ſoutenir vigoureuſement la guerre, malgré l'extrême inégalité de ſes forces.

Grand deſſein qu'il méditoit.

Il falloit avoir autant d'intrépidité qu'en avoit ce comte, & autant de confiance dans la bonté de la cauſe qu'il défendoit, pour prendre une telle réſolution : car ce n'étoit pas une ſimple ſortie qu'il méditoit ; c'étoit une bataille qu'il prétendoit livrer à cent mille hommes avec une poignée de gens, qui n'égaloit pas la centieme partie des ennemis.

Il ſort en bataille à la tête de huit ou neuf cents hommes contre le roi d'Arragon.

Il prit toutes les précautions d'un homme qui étoit réſolu à périr ou à vaincre, prévoyant que s'il laiſſoit avancer le roi d'Arragon avec ſon armée, tout étoit perdu ſans reſſource ; qu'on lui alloit enlever en un mois tout ce qu'il avoit conquis en quatre ans, & qu'il ſeroit obligé de retourner en France avec la ſeule gloire d'avoir fait & ſoutenu quelque temps une grande entrepriſe : mais avec le chagrin d'y avoir malheureuſement échoué. Il s'étoit confeſſé ſur le chemin de Muret, & avoit mis ſon teſtament entre les mains de l'abbé de Bolbonne, en lui ordonnant de l'envoyer au pape, en cas qu'il pérît dans l'exécution du deſſein qu'il méditoit. Il avoit fait de nouveau excommunier publiquement par le légat, le comte de Toulouſe & le comte de Foix, & les fils de ces deux comtes, le comte de Comminges, & tous ceux qui les protégoient, parmi leſquels on prétendoit comprendre le roi d'Arragon, quoiqu'on ne le nommât pas par reſpect pour ſa dignité royale. Cette cérémonie ſe fit pour animer le ſoldat, en lui faiſant entendre que le ſecours du ciel ne pouvoit lui manquer, en combattant contre des gens maudits de Dieu, & frappés des anathêmes de l'égliſe. Le comte en paſſant par l'abbaye de Bolbonne, s'étoit proſterné devant l'autel, & après y avoir fait une aſſez longue priere, il avoit mis ſon épée aux piés d'une image de Jeſus-Chriſt, en lui diſant tout haut : « Seigneur, vous m'avez choiſi, tout indi-» gne que j'en étois, pour le général de votre armée contre » vos ennemis ; c'eſt à vous à me défendre en l'extrémité

» où je me trouve, & à faire voir à toute la terre la justice de la cause que vous m'avez mise en main pour la » soutenir. » Cette piété du comte inspira une merveilleuse ardeur aux soldats. Ils se confesserent pour la plûpart, quand ils furent arrivés à Muret. Le comte y renouvella avec eux les protestations qu'ils avoient faites à Dieu, de mourir avec joie à son service. Après quoi il se mit à la tête de huit à neuf cents cavaliers, laissant l'infanterie pour la garde du château. Il en sortit en bataille, & en sortant, les troupes reçûrent la bénédiction de l'évêque de Comminges, qui les assura, que tandis qu'ils combattroient, il alloit avec ses confreres dans la chapelle, lever les mains au ciel, pour leur en attirer le secours, auquel seul ils devoient prendre confiance. 1213.

Le comte de Montfort partagea ses troupes en trois petits corps, que les généraux de l'armée ennemie rangée aussi sur trois lignes, laisserent avancer à dessein de les envelopper dès la premiere charge. Cap. 73.

Celui-ci est tué dès la premiere charge, ce qui donne la victoire au comte de Montfort.

Soit que le comte sût l'endroit où le roi d'Arragon avoit pris son poste, soit que quelqu'autre raison le déterminât à donner de ce côté-là, ce fut là qu'il chargea d'abord. Il enfonça en un moment la premiere ligne. Le roi d'Arragon qui s'étoit placé à la seconde, s'étant avancé pour arrêter l'ennemi, y fut tué d'abord sur la place, & le bruit de sa mort s'étant répandu par-tout en un instant, jetta tant de consternation dans toute l'armée, que sans plus songer à combattre, on commença à fuir de tous côtés. Il n'y eut nulle part aucune résistance, & les ennemis ayant jetté leurs armes, se laissoient tuer sans se défendre. Toute cette grande armée se dissipa en un instant, & en comptant ce qui périt dans la campagne & dans la riviere, le nombre des morts fut, selon quelques-uns, de vingt mille, & selon ceux qui en mettent le moins, de dix-sept mille : & du côté du comte de Montfort, il n'y eut qu'un chevalier de tué, & quelque peu de soldats.

Cette grande victoire fut remportée le 12 de Septembre. Elle a quelque chose de si prodigieux & de si surprenant, qu'elle seroit incroyable si elle n'étoit attestée non-seule- Ibid. Cap. 73.

1213. ment par les auteurs contemporains ; mais encore par des témoins oculaires, & par les évêques qui étoient avec le comte de Montfort, & qui en firent une relation qu'ils signerent ; c'est à savoir, les évêques de Toulouse, de Nîmes, d'Uzès, de Lodeve, de Besiers, d'Agde & de Comminges.

Diversité de sentimens sur la maniere dont le roi d'Arragon perdit la vie en cette occasion.
Ibid.

La maniere dont le roi d'Arragon fut tué est rapportée si diversement, qu'on ne sait qu'en croire. Les évêques n'en marquent aucun détail dans leur relation. Le moine du Val-Cernai qui étoit dans le pays, & qui avoit eu les mémoires de ces prélats, dit la chose comme je l'ai racontée, sans marquer d'autres circonstances. Guillaume de Pui-laurens, chapelain de Raimond fils du comte de Toulouse, dit que ce jeune seigneur qui étoit au camp, mais qui ne combattit pas, n'étant pas encore en âge de le faire, lui avoit raconté, que le comte de Montfort ayant apperçu l'enseigne royale, fit tout son effort de ce côté-là, & que le roi fut tué avec quantité de seigneurs qu'il avoit autour de lui ; mais sans nous dire par qui il fut tué. Guillaume le Breton, dit que le roi d'Arragon ayant apperçu le comte de Montfort, vint la lance en arrêt fondre sur lui ; que le comte ayant écarté la lance du roi, la saisit avec la main, & la lui arracha avec l'enseigne royale qui y étoit attachée ; que le roi d'Arragon mit aussi-tôt l'épée à la main, & en assena un terrible coup au comte, que la bonté de ses armes sauva ; que le comte ne voulant pas tuer le roi, le saisit au corps, & le renversa de cheval ; que ceux de la suite du roi d'Arragon chargerent en cet instant rudement le comte, & qu'au même-temps, un de ses écuyers nommé Pierre, qui étoit à pié, parce que son cheval avoit été tué, se jetta sur le roi d'Arragon, & lui passa au défaut de la cuirasse, son épée au travers de la gorge. Je laisse ce que quelques Espagnols modernes ont dit, que le roi d'Arragon ayant battu le comte de Montfort & ses François, avoit été tué dans la poursuite des fuyards. On voit assez de quel poids peut être un tel témoignage, quand il est si visiblement contredit par les auteurs contemporains.

Piété du comte

Après la défaite des ennemis, le comte de Montfort

reconnoissant qu'il tenoit sa victoire du ciel, en fit sur le champ hommage à Dieu; & s'étant mis nuds pieds, il marcha depuis là en cet état jusqu'à l'église de Muret, où il fit chanter le *Te Deum*. Il vendit le cheval & les armes, dont il s'étoit servi dans le combat, pour en donner l'argent aux pauvres, & il envoya à Rome la lance & l'étendart du roi d'Arragon, que le pape fit suspendre dans une salle du château saint Ange, pour conserver le souvenir d'une si mémorable victoire remportée sur les hérétiques, & sur les autres ennemis de l'église.

1213.
de Montfort après sa victoire.
Ibid.
Guillelm. Brito, lib. 8.

Si le comte de Montfort avoit eu une armée, rien ne lui auroit résisté après la journée de Muret : mais pouvant à peine mettre quinze cents hommes ensemble, il se contenta de ravager les terres du comte de Foix, les environs de Narbonne, de Toulouse & de Montpellier, qui loin de se soumettre, comme il l'avoit espéré, se déclarerent plus hautement que jamais contre lui. Quelques forteresses même se rendirent au comte de Toulouse, & ce prince ayant surpris son frere Baudouin, bon catholique, & qui avoit suivi le parti du comte de Montfort, eut la cruauté de le faire pendre.

1214.
Il reçoit de nouveaux secours.

Cependant le cardinal de Benevent arriva en Languedoc, avec ordre du pape d'examiner l'état des choses, & de tâcher de ménager la paix, pourvû qu'on pût le faire avec sûreté pour la religion catholique. Il réconcilia à l'église les comtes de Foix & de Comminges, & Gaston de Bearn, qui lui donnerent en ôtage quelques-unes de leurs forteresses, où il mit des gens sûrs pour les garder. Les habitans de Toulouse se soumirent aussi au cardinal, qui fut mis en possession du château appellé Narbonnois : c'étoit comme la citadelle de Toulouse. Durant que le cardinal traitoit avec ces seigneurs & avec les Toulousains, la croisade contre les Albigeois ayant été de nouveau prêchée en France, le comte de Montfort se trouva en peu de temps avec une armée de près de cent mille hommes, partie cavalerie, partie infanterie, parmi lesquels il y avoit un grand nombre de gentilshommes, & entr'autres le vicomte de Châteaudun. Et ce fut ce qui rendit les hérétiques & leurs protecteurs

Petr. Valk. Cernai.

si dociles, & ce qui fit si bien, & si facilement réussir les négociations du cardinal.

1214. Cap. 78. *Et continue ses expéditions.*

Avec cette armée, le comte de Montfort & Gui son frere dompterent tous les vassaux du comte de Toulouse & tous les gentilshommes qui tenoient encore son parti dans le Querci, dans le Rouergue & dans le Perigord. Le roi d'Angleterre étoit actuellement auprès de Perigueux à la tête d'une armée, à dessein de secourir le comte de Toulouse; il n'osa toutefois se déclarer. Il jetta seulement des troupes dans quelques places: mais elles furent obligées de se rendre. La plûpart des forteresses que l'on prit, furent rasées, hormis quelques-unes des plus fortes & des plus propres à tenir le pays en bride; & le comte de Montfort y mit des garnisons Françoises.

Cap. 79.

Après cette heureuse campagne du comte de Montfort, & les négociations du cardinal de Benevent, qui rendirent les catholiques maîtres de tous les états du comte de Toulouse, on tint au mois de décembre à Montpellier une grande assemblée de prélats, d'abbés & de barons, où l'on délibéra sur le choix de la personne, à qui l'on devroit confier la garde & le commandement du comté de Toulouse. Le comte de Montfort fut choisi tout d'une voix. Mais l'assemblée n'en demeura pas là, & pressa le cardinal de donner au comte de Montfort, non-seulement la garde de cet état, mais encore l'investiture, en le déclarant de la part du pape, comte de Toulouse, & Raimond déchu de ses états.

Cap. 81.

1215. *Le concile lui donne la garde du comté de Toulouse avec tous ses revenus.*

Le cardinal répondit, que cela passoit son pouvoir, & qu'il ne pouvoit rien faire en une chose de cette importance, sans de nouveaux ordres du pape. C'est pourquoi le concile députa sur le champ Girard archevêque d'Ambrun, pour aller faire cette demande au pape, qui confirma l'élection du comte de Montfort pour la garde du comté de Toulouse, lui permit d'en percevoir tous les revenus: mais pour l'investiture, il différa d'en délibérer jusqu'au concile général de Latran, qu'il avoit convoqué pour cette année 1215.

C'étoit là l'état où se trouvoient les affaires en ces quartiers-

tiers-là, lorsque Philippe Auguste permit à Louis son fils d'y aller, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait trois ans auparavant en prenant la croix. Mais avant que de parler de cette expédition, je dois reprendre la suite des choses qui se passerent en France depuis l'an 1209, où je les ai quittées, à l'occasion de la croisade contre les Albigeois, qui jusques-là fut moins une guerre du roi de France, qu'une guerre des François; car quoiqu'elle eût été faite presque par les seuls sujets du roi, & avec des armées quelquefois très-nombreuses, ce fut néanmoins d'ordinaire sans ses ordres, & par la seule condescendance qu'il eut pour la volonté & les bons desseins du pape, auxquels il ne voulut pas s'opposer.

1215.

1209.

Evenement qui pense rompre la treve d'entre la France & l'Angleterre.
Rigord.

La treve conclue en 1208, entre Philippe Auguste & Jean roi d'Angleterre, fut sur le point d'être rompue dès la même année à l'occasion d'un poste situé sur la côte septentrionale de Bretagne, appellé Warplie, dont quelques gens du pays s'étoient emparés, & où ils recevoient les Anglois, qui faisoient de-là des courses sur les terres de France. Le roi pour les en déloger ordonna à ses vassaux de lui envoyer leurs milices, dont le rendez-vous fut marqué à Mante. Il en donna le commandement au comte de saint Paul & à Juhel de Mayenne, qui prirent ce fort, & le gouvernement en fut confié à ce dernier. Le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne, qui devoient naturellement prendre part à cette affaire, laisserent faire le roi, & ainsi la chose n'eut point de suite.

Fermeté du roi contre deux prélats de son royaume qui refusoient de lui payer le ban.
Ibid.

En cette rencontre l'évêque d'Orléans & l'évêque d'Auxerre, qui, comme les autres, avoient amené leurs troupes au camp de Mante, voyant que le roi n'étoit point de cette expédition, s'en retournerent chez eux avec leurs soldats, sous prétexte qu'ils n'étoient obligés d'aller en campagne, & de fournir des troupes, que quand le roi marchoit en personne. Le roi fort choqué de cette conduite, leur demanda s'ils avoient quelque privilége, qui les autorisât à s'exempter de ce que la coûtume du royaume avoit généralement établi. Ils n'en purent produire aucun. Sur quoi il les condamna à payer une certaine somme taxée par l'ancien droit François, pour ceux des vassaux qui manqueroient à

[illegible] tôt ou tard il seroit attaqué, il se mé-
[illegible] capables de le défendre, & sur-tout
[illegible] Othon IV, qui d'ailleurs étoit très-disposé à en-
[illegible] avec lui contre la France, par les raisons que
[illegible], en reprenant les choses de plus loin.
[illegible] l'empereur & roi de Sicile étant mort l'an 1197,
[illegible] Frideric encore en bas âge, lui succéda au royaume
[illegible] Philippe duc de Suabe, frere de Henri, à qui ce
[illegible] avoit envoyé en mourant le sceptre impérial, com-
[illegible] celui qu'il désignoit pour son successeur à l'empire,
[illegible] aussi-tôt à se faire élire roi de Germanie, par les sei-
[illegible] Allemans. Il eut pour concurrent Othon duc de Sa-
[illegible] qui partagea toute l'Allemagne, & y excita une guer-
[illegible]

[illegible]ppe Auguste fut sur le point de former un tiers parti,
[illegible] intrigues de Marguarit amiral de Sicile, seigneur
[illegible]issant, que Henri avoit d'abord comblé d'honneurs,
[illegible]issant duc de Durazzo, prince de Tarente, & géné-
[illegible] ses flottes : mais depuis il l'avoit pris en telle aversion,
[illegible] avoit fait crever les yeux. Nonobstant l'état où Mar-
[illegible] étoit réduit, il avoit un parti en Italie tout à sa dé-
[illegible] & grand nombre de pirates, qui couroient les mers
[illegible], & le reconnoissoient comme leur chef. Il vint of-
[illegible]ervices à Philippe Auguste, l'assurant qu'il avoit as-
[illegible]rédit en Italie, pour la faire déclarer en sa faveur,
[illegible]aire donner l'exclusion par les Romains à Philippe
[illegible], & à Othon de Saxe, pourvu qu'il passât promp-
[illegible] Alpes avec une bonne armée. Philippe l'écouta,
[illegible]ença à faire ses préparatifs, tandis que Marguarit
[illegible] une nombreuse flotte à Brindes, pour agir par
[illegible] que Philippe paroîtroit en Italie. Ce grand projet
[illegible] de suite, Marguarit ayant été assassiné par un de
[illegible] il alloit à Rome, pour y former sa faction.
[illegible] manqué, résolut d'appuyer le
[illegible] celui d'Othon. Il avoit
[illegible] ; c'est qu'Othon étoit
[illegible] & entiérement dans les
[illegible] fort ai[illegible] & qui lui

avoit même donné un an auparavant l'investiture du comté de Poitiers. 1209.

Quand il n'y auroit eu ni alliance ni amitié particuliere entre Richard & Othon, c'étoit assez que le roi de France prît le parti de Philippe de Suabe, pour engager Richard à soutenir celui d'Othon. Il le fit, & Jean son frere lui ayant succedé en ses états, tint la même conduite. On eut toujours de part & d'autre cette affaire fort à cœur. On n'omit des deux côtés ni secours d'argent, ni négociations auprès des seigneurs d'Allemagne, ni sollicitations auprès du pape Innocent III, pour les faire déclarer en faveur de celui des deux que l'on soutenoit. Nous avons vû dans des traités de paix faits entre Philippe & ces deux rois d'Angleterre, que les intérêts de Philippe de Suabe & d'Othon y entroient toujours. Si le roi d'Angleterre étoit le plus fort, une des conditions du traité étoit, que le roi de France ne donneroit point de secours contre Othon, & si le roi de France avoit l'avantage dans la guerre, il obligeoit le roi d'Angleterre à promettre qu'il ne secourroit point Othon contre Philippe de Suabe. Enfin Philippe de Suabe ayant été malheureusement assassiné à Bamberg, le pape, qui jusqu'alors n'avoit pas voulu se déclarer, mais qui dans le fond, comme on le voit par plusieurs de ses lettres à Philippe Auguste, ne vouloit point de Philippe de Suabe, dont le pere & les ayeuls avoient toujours fait la guerre à l'église Romaine, décida en faveur d'Othon, & lui donna à Rome la couronne impériale l'an 1210, malgré les oppositions de Philippe Auguste, & de plusieurs seigneurs Romains.

Tom. I. epistolar. Innoc. III.

Rigord.

Il ne fut pas long-temps sans s'en repentir; car dès le même jour qu'Othon fut couronné empereur, il déclara au pape, nonobstant les engagemens qu'il avoit pris avec lui, qu'il ne pouvoit le remettre en possession de certaines places, dont les empereurs ses prédécesseurs s'étoient emparés, & sur lesquelles le pape avoit des prétentions.

Cette maniere d'agir n'étoit pas nouvelle; & on en avoit vu bien des exemples depuis que l'empire avoit passé aux Allemans. Les papes s'étoient mis en possession de conférer

le titre d'empereur, & ceux qui étoient élus, ne pouvoient
1210. le prendre qu'après certaines cérémonies faites à Rome, qui marquoient qu'ils le tenoient du pape. Ces princes s'y soumettoient, mais pour l'ordinaire avec répugnance; & les papes se servoient de cette occasion pour exiger d'eux bien des choses, qui leur faisoient beaucoup de peine. Si-tôt qu'ils avoient été couronnés, & solennellement reconnus pour empereurs, ils ne faisoient gueres de scrupule de ne pas tenir leur parole, parce qu'ils prétendoient qu'on exigeoit d'eux des choses indignes de la majesté impériale, & contraires aux droits de l'Empire. De-là venoient les querelles. Les papes sommant les empereurs de leur parole & de leur serment, procédoient à l'excommunication, & quelquefois même jusqu'à la déposition, prétendant avoir le pouvoir de déposer les empereurs, comme ils prétendoient avoir celui de les faire, & que leur couronnement étoit nul, dès-là qu'ils manquoient aux conditions, sans lesquelles ils ne l'auroient point obtenu.

Ainsi donc Othon s'étant emparé de quelques places qui appartenoient au saint siége, & continuant de faire plusieurs choses au préjudice de l'église Romaine, le pape dispensa tous les Sujets de l'empire du serment de fidélité qu'ils avoient fait à ce nouvel empereur, & défendit, sous peine d'anathème, de le reconnoître pour tel, & de lui en donner le titre. Aussi-tôt Othon se vit abandonné par le landgrave de Turinge, par les archevêques de Mayence & de Trèves, par le duc d'Autriche, par le roi de Bohème, & par plusieurs autres seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, qui lui refuserent l'obéissance.

Rigord.

Motifs qui obligent l'empereur à y entrer.
Ibid.

Philippe Auguste ne manqua pas une si belle occasion de détruire Othon, & il agit si fortement auprès de ces princes & des autres seigneurs d'Allemagne, qu'à sa persuasion ils élurent un autre empereur, qui fut Fridéric roi de Sicile, fils de Henri VI dernier empereur, & neveu de Philippe de Suabe, duquel le roi avoit soutenu hautement les intérêts, tandis qu'il vécut, & qu'il fut le concurrent d'Othon.

Ils firent tous ensemble leurs efforts auprès du pape,

pour l'engager à confirmer cette nouvelle élection : mais quelque envie qu'eût le pape de le faire, il crut qu'il n'étoit pas de la gravité & de la majesté de l'église Romaine de varier si aisément : outre qu'il haïssoit toujours la famille de Suabe, & qu'il appréhendoit que Frideric, quand il seroit empereur, ne suivît l'exemple d'Othon, & celui de ses prédécesseurs. 1210.

Néanmoins ce jeune prince, par le conseil du roi de France, alla à Rome par mer, où le pape le reçut avec beaucoup d'honneur. De-là il parcourut plusieurs villes d'Italie, qui l'assurerent de leur attachement. Il passa ensuite en Allemagne, & vint à Constance, qui lui ouvrit ses portes, & les ferma à Othon, lorsqu'il y arriva trois heures après. Ce prince fut obligé de se retirer à Brisac, d'où les habitans le contraignirent aussi de sortir, ne pouvant souffrir l'insolence & les désordres de ses soldats, & firent au contraire un très-bon accueil à Fridéric.

Ce prince étant là, souhaita avoir une conférence avec le roi de France. Le rendez-vous fut à Vaucouleurs sur la Meuse, entre Neuchâteau & Commerci. Le roi n'y alla pas cependant lui-même : mais il y envoya Louis son fils avec plusieurs seigneurs, & ce prince fit avec Fridéric un traité d'alliance. Ibid. 1211. & suiv.

Vû la conduite que Philippe Auguste tenoit depuis si si long-temps à l'égard d'Othon, il étoit naturel que cet empereur s'unît plus étroitement que jamais contre lui avec le roi d'Angleterre, comme contre un ennemi commun : & ce fut là en effet la véritable cause de l'étroite liaison qu'ils firent ensemble. Mais ce qui l'augmenta encore alors, fut la maniere dont le pape en usa envers le Roi d'Angleterre toute semblable à celle dont il avoit traité Othon.

Le roi d'Angleterre refusoit toujours constamment de recevoir le cardinal Langeton pour archevêque de Cantorberi. Il se moquoit de l'interdit que le pape avoit jetté sur le royaume. Il continuoit de maltraiter les évêques, parce-qu'ils faisoient observer l'interdit, & plusieurs d'entre eux s'étoient refugiés en France, où le roi pourvoyoit libéralement à leur entretien. Guillaume évêque de Lon- Ibid.

dres, & Elie évêque d'Eli, soit de leur propre mouvement; 1211. soit par le conseil de Philippe, allerent à Rome avec le cardinal Langeton, pour obliger le pape à faire cesser par toutes sortes de moyens la persécution qu'on leur faisoit. Ils firent au pape une si affreuse peinture de l'état de l'église d'Angleterre, & l'assurerent tellement de la haine des grands contre le roi, qu'il crut pouvoir tout entreprendre, & pousser sans danger ce prince jusqu'aux dernieres extrémités.

Le pape dépose le roi d'Angleterre, & déclare le throne vacant. Matth. Paris.

Le pape tint une grande assemblée de cardinaux, d'évêques, & des plus considérables de son conseil, & sur leur avis, il prononça la sentence de déposition contre le roi d'Angleterre, déclara le throne vacant, & écrivit à Philippe Auguste, pour le prier de se charger du soin de venger les injures faites à l'église, d'entrer en Angleterre, d'en chasser Jean, & d'unir ce royaume à celui de France. Il publia une croisade contre Jean, non-seulement en France, mais encore chez les nations circonvoisines, exhortant tous les seigneurs, tous les gentilshommes, & tous ceux qui étoient capables de porter les armes, à aller sous la conduite du roi de France, châtier un prince persécuteur déclaré de l'église. Il leur accorda pour cette guerre les mêmes indulgences, qu'on accordoit à ceux qui alloient au secours de la Terre-Sainte, & fit partir aussi-tôt un légat *à latere*, nommé Pandulphe pour hâter l'exécution de sa sentence.

Ibid.

Cette nouvelle étant venue en Angleterre, y causa beaucoup de joie; & le bruit courut, que les seigneurs ravis de se voir absous de leur serment de fidelité, avoient envoyé secrettement au roi de France, pour l'assurer qu'il pouvoit passer hardiment en Angleterre; & que si-tôt qu'il y paroîtroit, tout se déclareroit pour lui.

Ces dépositions des souverains ont été de tout temps mal reçûes, & sont toujours blâmées par les princes qui ne se trouvent pas en état d'en profiter: mais ceux qui peuvent en tirer avantage, les regardent d'un autre œil, & sans beaucoup s'embarrasser des conséquences, ils se détermi-

nent

nent aisément à se servir de l'occasion, pour augmenter leur puissance. 1211.

Philippe ne crut pas devoir laisser échapper celle-ci, pour mettre entierement les Anglois hors de France, & unir la couronne d'Angleterre à la sienne. Il convoqua à ce sujet une grande assemblée de seigneurs & d'évêques à Soissons, pour le lendemain du dimanche des Rameaux, où se trouverent entre autres Ferrand ou Ferdinand comte de Flandre, & Henri IV duc de la basse Lorraine, c'est-à-dire, de Brabant. Le premier étoit fils de Sanche roi de Portugal, à qui Philippe Auguste avoit fait épouser Jeanne fille & héritiere de Baudouin comte de Flandre & empereur de Constantinople. L'autre n'étoit pas vassal du roi : mais il se trouva alors à la cour, pour traiter de son mariage avec Marie de France veuve de Philippe comte de Namur, que le roi lui fit épouser après les fêtes de Pâques, & il l'assura qu'en cas que l'expédition d'Angleterre réussit, il le remettroit en possession de certaines terres, sur lesquelles ce duc avoit des prétentions.

1212.

Philippe Auguste profite de cette déposition.

Rigord.

Thrésor des Chartres.

Philippe dans cette assemblée proposa aux seigneurs la guerre contre le roi d'Angleterre, à laquelle le pape l'exhortoit. Ils l'approuverent fort, & lui promirent de le suivre en personne avec leurs troupes. Le seul comte de Flandre s'y opposa, ou du moins déclara qu'il ne seroit de cette guerre, qu'à condition que le roi le mît en possession d'Aire & de S. Omer. Ces deux places étoient du comté d'Artois, que le roi avoit donné comme en apanage à Louis son fils. Le roi ne jugea pas à propos de lui accorder sa demande : mais il lui offrit quelques autres places en échange, dont il ne s'accommoda point.

Ibid.

Les prétentions du comte de Flandre sur Aire & S. Omer, n'étoient qu'un prétexte affecté, pour avoir quelque sujet de rompre avec la France ; car il avoit cedé quelque temps auparavant par un traité ces deux places à Louis fils du roi. Le roi d'Angleterre avoit déja gagné à son parti le comte de Flandre, par les intrigues de Renaud de Dammartin comte de Boulogne, esprit brouillon & dangereux s'il en fut jamais, qui étant devenu suspect au roi, sur ce

Oudergheest annales de Flandre, fol. 165.

1212. qu'il faisoit fortifier Mortain aux confins de Normandie & de Bretagne, & y faisoit des magasins, s'étoit enfui en Angleterre.

Il fait de grands préparatifs de guerre.

Thrésor des chartres.

Le roi après l'assemblée de Soissons renouvella le traité d'alliance qu'il avoit fait avec Fridéric, & commença ses préparatifs ; à quoi il employa près d'une année, sur-tout à faire construire des vaisseaux. Avant que de se mettre en campagne, soit par principe de conscience, soit par complaisance pour le pape ; il rappella auprès de lui Ingelburge de Danemarc son épouse, qu'il avoit tenue éloignée pendant quinze ou seize ans. Cette réconciliation causa une grande joie à toute la France, qui connoissoit la vertu de cette princesse, & regardoit ce divorce comme l'unique tache remarquable dans la vie & dans la conduite de son roi.

Rigord.

Ibid.

Ce prince assembla sa flotte dans la Seine. Elle étoit de dix-sept cents vaisseaux de toutes sortes de façons & de grandeurs, partie pour combattre la flotte d'Angleterre, si elle vouloit s'opposer à son passage, partie pour le transport des troupes & des vivres, & il en donna la conduite à un fameux pirate nommé Savari, natif du Poitou.

Guillelm. Brito.

Le rendez-vous des troupes fut au port de Boulogne, où elles devoient s'embarquer. L'armée étoit très-belle, la noblesse de France, de Bourgogne, de Normandie, & de delà la Loire, s'empressant pour avoir part à la gloire de la conquête d'Angleterre. Il y avoit aussi beaucoup de seigneurs de Bretagne ; parce que le roi vers ce temps-là en fit duc Pierre de Dreux son cousin, qu'il maria avec Alix fille de Gui de Touars & de Constance duchesse de Bretagne.

Cartulaire MS. de Philippe Auguste, fol. 23.

Le roi Jean en fait aussi pour s'y opposer.

Matth. Paris.

Cependant le roi d'Angleterre voyant qu'il y alloit de sa ruine entiere, n'omit rien pour soutenir un si terrible assaut. Il fit équiper une très-nombreuse flotte, & l'assembla à Portsmouth, pour attaquer celle de France dans son passage. Il leva une très-belle armée, qui dans la revûe qu'il en fit, se trouva être de soixante mille hommes très-lestes & très-bien armés. Soutenu de tant de forces, il n'y avoit point de puissance capable de le forcer, s'il avoit pu comp-

ter ſur la fidélité des généraux : mais pluſieurs étoient d'intelligence pour le perdre, & il auroit ſuccombé, ſi ſon bonheur ne lui eût fourni une autre reſſource. 1212.

Le légat dont j'ai parlé, étoit un homme d'un eſprit modéré, & ennemi des deſſeins violens. Il demanda au pape, en prenant congé de lui, s'il étoit réſolu de pouſſer à bout le roi d'Angleterre, & ſi, ſuppoſé qu'on trouvât quelque voie plus douce de réduire ce prince, il ne voudroit pas bien qu'on s'en ſervît. Le pape lui répondit, que pourvu que l'autorité de l'égliſe & la ſienne fuſſent maintenues, que le roi d'Angleterre s'y ſoumît de bonne foi, & que les eccléſiaſtiques de ce royaume fuſſent rétablis dans leurs biens & dans leurs droits, il trouveroit bon qu'on en vînt à un accommodement.

Adreſſe du légat pour ramener ce prince. *Ibid.*

Le légat arriva en France, muni de ce plein pouvoir ; il y mit tout en mouvement pour la guerre d'Angleterre, & toutefois il envoya ſecretement à Douvre, où Jean étoit alors, deux chevaliers du temple, pour l'aſſurer de ſes bonnes intentions, lui demander une conférence, & lui faire eſpérer, que malgré tout ce qui s'étoit fait à Rome touchant ſa dépoſition, il ſe pourroit trouver des voies d'accommodement & de réconciliation avec l'égliſe.

Ce prince ravi de cette ouverture, renvoya ſur le champ les deux chevaliers vers le légat, pour le prier de venir à Douvre. Le légat ne tarda pas à partir, ſous prétexte qu'il vouloit connoître par lui-même l'état déplorable, où l'on diſoit à Rome, que l'égliſe d'Angleterre ſe trouvoit.

Dès la premiere converſation qu'il eut avec Jean, il lui fit le détail du prodigieux armement, qui ſe faiſoit en France contre l'Angleterre. Il lui dit que les évêques exilés, & une infinité d'autres perſonnes de toute condition, qui en avoient été chaſſés, étoient dans l'armée de Philippe, pour paſſer la mer avec lui, & le ſeconder de tout leur pouvoir dans ſon entrepriſe ; qu'il ſe vantoit d'avoir déja en main les ſermens de fidelité de preſque toute la nobleſſe d'Angleterre, & que dès qu'il auroit mis pied à terre dans l'iſle toute l'armée Angloiſe viendroit ſe rendre à lui : que le danger preſſoit, le roi de France étant prêt de ſe mettre en campagne ; qu'il y *Ibid.*

avoit un moyen sûr de détourner la tempête, qui étoit de
1212. déclarer publiquement & authentiquement, qu'il se soumettoit au jugement du pape & de l'église, & de donner des cautions de sa parole, sur lesquelles on pût compter; qu'il n'auroit pas plûtôt fait cette démarche, que les esprits de ses sujets changeroient à son égard; que ce qui lui avoit attiré leur aversion, étoit les persécutions qu'il avoit faites aux ecclésiastiques; qu'ils le voyoient depuis cinq ans retranché de l'église par l'excommunication, sans qu'il parût s'en mettre en peine; que si-tôt qu'il donneroit des marques de pénitence, & quelque espérance de retour, ils reprendroient les sentimens qu'ils devoient avoir pour leur prince légitime, & quitteroient aisément la pensée de se donner à un étranger.

Il se laisse ébranler & promet de se soumettre à l'église.

Le roi d'Angleterre fut d'autant plus aisément touché de ces raisons, qu'il en reconnoissoit la solidité. Tout dereglé qu'il étoit, l'excommunication où il se voyoit depuis si long-temps, lui donnoit de l'inquiétude. Il n'avoit que trop d'assurance du peu d'attachement que ses sujets & ses trou-
1213. pes avoient pour lui. Mais ce qui faisoit le plus d'impression sur son esprit, étoit la prédiction d'un certain hermite, qui quelque-temps auparavant, avoit dit en homme inspiré, en présence d'un grand nombre de personnes, que Jean ne seroit plus roi à la fête de l'Ascension de cette année 1213. Ce prince l'avoit fait mettre en prison comme un séditieux: mais il n'en étoit pas pour cela moins inquiet, à cause des dispositions qu'il voyoit à la vérification de la prophétie.

Il promit donc au légat d'en passer par tout ce qu'il voudroit, & de se soumettre absolument au jugement de l'église. Le légat lui fit confirmer par serment cette protestation générale, & seize barons d'Angleterre jurerent la même chose *sur l'ame du roi*, s'engageant à l'obliger de tenir sa parole par toutes sortes de voies, en cas qu'il voulût s'en dédire.

Ibid.

Il tient sa parole.

Il se fit quelques jours après une assemblée nombreuse de seigneurs à Douvre, le lundi de devant l'Ascension, où le roi s'engagea à reconnoître le cardinal Langeton pour archevêque de Cantorberi, à rétablir tous les évêques & tous

Ibid.

les ecclésiastiques exilés, à les dédommager des pertes qu'il leur avoit causées, à révoquer tous les édits qui avoient été faits au désavantage des églises & des ecclésiastiques, & à s'en rapporter au pape ou à son légat, sur toutes les autres difficultés qui pourroient naître dans l'exécution de ce qu'il promettoit. Cette promesse fut mise par écrit, & signée de la main du roi. 1213.

Et fait hommage au pape de ses états.

Les seigneurs s'étant encore assemblés la veille de l'Ascension en la maison des chevaliers du Temple, au fauxbourg de Douvre, le roi fit publiquement une nouvelle protestation, par laquelle en exécution de la sentence qui avoit été rendue contre lui à Rome, il remettoit sa couronne, son royaume d'Angleterre & l'Irlande entre les mains du pape, pour ne les tenir que du S. siége, s'engageant à lui en faire hommage-lige en son nom, & au nom de ses successeurs, les déclarant déchus des droits qu'ils auroient à la couronne, s'ils refusoient de se soumettre aux choses auxquelles il s'obligeoit actuellement, & à quoi il les obligeoit comme lui. Il ajouta au denier de S. Pierre, qu'on avoit depuis long-temps levé régulierement en Angleterre, mille livres sterlin, payables par lui & par ses successeurs tous les ans, partie à la S. Michel, partie à Pâques. Ensuite il fit entre les mains du légat l'hommage de ses états, dont la formule commençoit en ces termes.

« Moi, Jean par la grace de Dieu roi d'Angleterre & seigneur d'Hybernie, depuis ce moment & dans la suite je » serai fidele à Dieu, à S. Pierre, à l'église Romaine, & au » pape Innocent, mon seigneur, & à ses successeurs légitimement élus » (*a*). Cette formule dans le reste est la même que celle dont usoient les vassaux, en faisant hommage & serment de fidelité à leur seigneur. On présenta sur le champ au légat une somme d'argent, qui étoit comme des arrhes du vasselage auquel le roi d'Angleterre venoit de se soumettre. Le légat jetta l'argent à terre, & mit le pié dessus, apparemment pour marquer que la puissance spirituelle avoit

(*a*) L'acte entier est à la bibliotheque royale, parmi les MSS. de Brienne, vol. 27, il ne s'y agit que de l'Angleterre & de l'Irlande, & nullement des états que le roi d'Angleterre possédoit en France.

1213. mis sous ses piés la temporelle. L'archevêque de Dublin, qui étoit là présent, en fut indigné, & ne put s'empêcher de se récrier contre cette maniere d'agir du légat : mais le légat s'en embarrassa peu.

Le légat satisfait veut détourner le roi de faire la guerre au roi d'Angleterre. Ibid.

Il repassa aussi-tôt la mer, & vint dire au roi, qu'il n'étoit plus question de faire la guerre au roi d'Angleterre ; que ce prince s'étant soumis à l'église, il le prioit de congédier ses troupes, l'assurant que le pape trouveroit mauvais qu'il passât outre, & qu'il attaquât un royaume, qu'il devoit regarder comme un fief de l'église Romaine. Le roi surpris & irrité d'un tel discours, répondit au légat, qu'il étoit fort étrange, que le pape l'eût engagé lui-même à cette entreprise par les motifs les plus saints ; qu'il lui eût fait faire une dépense excessive pour un grand armement de terre & de mer, & qu'après cela on terminât sans sa participation une affaire de cette importance ; qu'au reste il verroit ce qu'il auroit à faire, & qu'il prendroit dans ces conjonctures tel parti qu'il jugeroit à propos.

Philippe Auguste irrité de cette proposition, n'en poursuit pas moins son premier dessein. Rigord.

Il se détermina en effet à poursuivre son entreprise. Il fi[t] sortir sa flotte de la Seine, & elle arriva heureusement [à] Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer.

Le roi qui se défioit beaucoup de Ferdinand comte d[e] Flandre, lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gr[a]velines. Le comte le lui avoit promis, & l'avoit assuré qu['il] le satisferoit sur tout ce qu'il souhaitoit de lui. Mais aya[nt] appris l'accommodement du roi d'Angleterre, il manq[ua] à sa parole, & ne parut point. Surquoi le roi ayant assemb[lé] les seigneurs de l'armée, il fut résolu de différer l'emb[ar]quement, pour entrer dans le comté de Flandre, & met[tre] Ferdinand hors d'état de traverser l'expédition d'An[gle]terre.

Il commence par entrer en Flandre, pour mettre Ferdinand hors d'état de le traverser. Ibid.

Le roi entra donc en Flandre, prit Cassel, Ypres [&] toutes les places des environs jusqu'à Bruges, qui se re[ndit] aussi. La flotte du roi côtoyoit toujours son armée, [pour] lui fournir des vivres, & elle entra dans le port de Dam[me] à deux lieues de Bruges. Une partie des vaisseaux se [mit] à couvert dans ce port ; la plus grande partie ne pou[vant] y tenir, demeura dans le canal & à la mer. De Bruge[s]

roi ayant laissé autant de soldats qu'il en falloit pour la garde de ses vaisseaux, alla mettre le siége devant Gand. 1213.

La flotte Angloise vient au secours de ce prince.

Ferdinand donna avis au roi d'Angleterre, du ravage que les François faisoient en Flandre, & ce prince se prépara à le secourir. Il lui fit savoir le temps auquel sa flotte s'avanceroit vers les côtes de Flandre, afin qu'il vînt au-devant avec les vaisseaux qu'il avoit dans ses ports. La flotte Angloise au nombre de cinq cents voiles, se mit à la mer, sous le commandement de Guillaume comte de Salisberi, de Guillaume comte de Hollande, & de Renaud comte de Boulogne, Hugues de Boves seigneur d'auprès d'Amiens, dont la famille fut toujours fort dans les intérêts des comtes de Flandre, & plusieurs autres seigneurs étoient aussi sur cette flotte. Le comte de Flandre les joignit avec la sienne.

Matth. Paris. Rigor.

Et surprend une partie de celle de France.

Ils firent reconnoître celle de France, d'où la plûpart des soldats qui avoient été chargés de la garder, étoient descendus à terre pour aller au pillage. Les ennemis en ayant été avertis, vinrent fondre sur la flotte Françoise, dont ils enleverent trois cents vaisseaux, la plûpart vaisseaux de charge, pleins de toutes sortes de munitions. Plus de cent autres en fuyant échouerent contre le rivage, où les Anglois les brûlerent, & vinrent avec toute leur flotte bloquer le reste de celle du Roi, qui étoit renfermée dans le canal & dans le port de Damme. Ils oserent même descendre à terre pour attaquer le port, & mettre le feu au reste des vaisseaux.

Le roi s'en venge par la défaite des Anglois, qui étoient descendus à terre.

Le roi averti de ce désordre, leva le siége de Gand, & vint en grande hâte avec une partie de ses troupes, pour chasser les ennemis. Il les surprit, les mit en déroute, les obligea de fuir vers leur flotte, en laissant près de deux mille morts tant tués que noyés. On fit un assez grand nombre de prisonniers, & de ce nombre fut le comte de Boulogne : mais ce seigneur étant tombé entre les mains de quelques gentilshommes ses amis, ils le laisserent évader.

Et par la ruine de plusieurs places de Flandre.

Cet avantage fut une petite consolation pour le roi, qui voyoit sa flotte perdue, & le dessein de passer en Angleterre avorté. Les ennemis bloquerent toujours le canal de Dam-

me, & le roi désespérant de sauver le reste de ses vaisseaux,
1213. ordonna qu'on en retirât toutes les munitions, tous les vivres, toutes les machines, & ensuite les fit brûler aussi-bien que la place même, & retourna à Gand, qui se racheta en donnant des ôtages. Il en prit aussi d'Ypres & de Bruges, & les leur rendit pour une somme d'argent. Il garda Douai, Lisle & Cassel. Quelques jours après, Lisle s'étant révoltée, le roi revint sur ses pas, & la mit en cendres. Il abandonna aussi Cassel, après l'avoir à demi ruiné, & ne conserva que Douai. Ainsi finit cette campagne de l'année 1213, dont le succès ne répondit pas aux préparatifs. Le seul légat en fut la cause, sa conduite lui fit beaucoup d'honneur à Rome, & le rendit fort odieux en France.

Guillem. Brito, lib. 9.

Le roi d'Angleterre porte la guerre en France au printemps suivant.

Dès le commencement du printemps de l'année suivante, le roi d'Angleterre, quoiqu'il y eût encore bien des semences de brouilleries dans son royaume, prit le parti de passer en France, & d'y porter la guerre aux environs de la Loire, tandis que le comte de Flandre occuperoit les François à l'autre extrémité du royaume. Il partit de Portsmouth, & débarqua à la Rochelle au commencement du carême avec une armée, & fit rentrer dans son parti, tant par promesses que par menaces, le comte de la Marche, Geoffroi de Lusignan, & plusieurs autres seigneurs de ces quartiers-là. Il traversa le Poitou, vint fondre dans l'Anjou, emporta Angers, & se rendit maître de quelques autres places moins considérables.

Rigordus.

Delà il détacha de la cavalerie, pour faire des courses dans le pays Nantois. Robert de Dreux fils aîné de Robert comte de Dreux, étant sorti de Nantes, pour repousser les ennemis, en fut enveloppé & pris avec quatorze gentilshommes François.

Ibid.

Ces avantages du roi d'Angleterre ne furent pas de longue durée. Le Roi envoya de ce côté-là Louis son fils avec Henri Clément maréchal de France, & il fut joint auprès de Chinon par le duc de Bretagne. Ayant appris que le roi d'Angleterre avoit mis le siége devant une forteresse importante, appellée la Roche-au-Moine, entre Nantes & Angers,

Guillelm. Brito, l. 10.

Angers, il marcha au ſecours de la place avec ſept mille hommes de pié & deux mille chevaux. 1214.

Il eſt battu & obligé de s'enfuir.

Le roi d'Angleterre, quoiqu'il eût une armée beaucoup plus nombreuſe que celle du prince, n'oſa l'attendre, ne ſe fiant pas aſſez aux chefs des milices de Poitou. Il leva le ſiége, & ce fut avec tant de précipitation, qu'il y abandonna ſes machines, ſes tentes, & tous ſes bagages. Louis le ſuivit, & l'ayant atteint, lui défit une grande partie de ſon armée. Le roi d'Angleterre fit ce jour-là en fuyant dix-huit lieues ſans débrider. Enſuite Louis revenant ſur ſes pas, & profitant de cette déroute, vint attaquer Angers, le prit & le raſa, & reconquit en peu de jours toutes les places dont le roi d'Angleterre s'étoit emparé. Mais ce n'étoit pas de ce côté-là que les ennemis de la France avoient réſolu de faire le plus grand effort.

L'empereur Othon, tout excommunié qu'il étoit, avoit encore dans ſon parti, pluſieurs princes & ſeigneurs d'Allemagne, dont les troupes étoient à ſa dévotion. Durant l'hyver il étoit convenu avec le roi d'Angleterre, que ſi-tôt qu'on auroit commencé la guerre du côté de la Loire, & attiré de ce côté-là une partie des forces de Philippe, il partiroit d'Allemagne, & viendroit joindre le comte de Flandre, avec une groſſe armée, pour entrer par là en France. Henri duc de Brabant, quoique gendre du roi, étoit de cette ligue, ayant été contraint d'y entrer par le comte de Flandre, lequel appuyé du ſecours des autres ligués, le menaça d'envahir ſes états. Le duc de Lorraine, Guillaume comte de Hollande, le duc de Limbourg, le comte de Namur, & quantité d'autres ſeigneurs des Pays-Bas, furent auſſi de la partie contre la France.

Chronic. Belgicum.

Les troupes qu'il avoit en Flandre, jointes à celles de l'empereur s'aſſemblent ſous Valenciennes.

Guillelm. Brito, lib. 10.
Rigord.

Le roi d'Angleterre avoit déja fait paſſer en Flandre un grand corps d'armée, où Hugues de Boves, Renaud comte de Boulogne, Guillaume comte de Saliſberi frere bâtard du roi d'Angleterre, avoient le principal commandement. Toutes ces troupes réunies avec celles de l'empereur, faiſoient près de cent cinquante mille hommes. Philippe Auguſte, à cauſe de la diverſion faite par le roi d'Angleterre du côté du Poitou, n'en avoit pas plus de cinquante mille.

1214. Il visita les places de sa frontiere, y donna ses ordres pour une vigoureuse défense, en cas d'attaque, & vint se mettre à la tête de son armée sous les murailles de Péronne, tandis que les ennemis s'assembloient sous Valenciennes.

Le roi marche avec les siennes à Tournai & ensuite vers Lisle.
Rigordus.

Le roi décampa de Péronne le vingt-troisieme de juillet, & marcha jusqu'à Tournai, qui lui appartenoit, en désolant tout le pays. L'empereur s'avança de Valenciennes à Mortagne, à trois ou quatre lieues de Tournai. Le roi proposa dans le conseil de guerre de l'y aller attaquer: mais on l'en détourna, à cause des défilés qu'il falloit passer, pour arriver au camp des ennemis.

Le lendemain, qui étoit un dimanche, vingt-septieme de juillet, le roi partit de Tournai, & marcha vers Lisle. Le dessein de cette marche étoit premierement de faire sortir l'empereur de son poste, & de l'engager en pleine campagne, parce que l'armée Françoise étoit très-forte en cavalerie; & en second lieu, de le tirer du voisinage du Hainaut, qu'il avoit toujours couvert jusqu'alors, & où le roi, en cas qu'on ne pût pas en venir à une bataille, avoit dessein de mener son armée, pour l'y faire subsister quelque temps, & l'enrichir du pillage de ce riche pays.

L'empereur se met aussi en marche pour suivre les François.
Ibid.

Dès que l'empereur eut appris que les François étoient en marche, il s'y mit lui-même pour les suivre, croyant qu'ils fuyoient, & qu'ils vouloient s'éloigner pour éviter le combat. On se faisoit alors un scrupule de donner bataille le dimanche, & quand on vint dire au roi que l'empereur le suivoit pour l'attaquer, il eut peine à le croire. Toutefois pour prendre ses sûretés, il détacha avec quelque cavalerie légere & quelques arbalêtriers, Adam vicomte de Melun, & Garin ou Guerin chevalier de l'hôpital de Jerusalem, nommé à l'évêché de Senlis; mais qui n'en avoit pas pris possession, & qui portoit encore l'habit de chevalier. Ils s'avancerent jusqu'à une lieue & demie vers l'armée ennemie, sur une éminence, d'où ils la découvrirent. Elle marchoit en ordre de bataille, & les chevaux étoient couverts de leurs armures derriere l'infanterie, signe évident qu'ils venoient pour combattre.

Guillelm. Brito.

Le chevalier Garin partit aussi-tôt, pour en porter l'avis

au roi, & le vicomte demeura encore quelque temps, pour reconnoître plus à loisir le nombre & la disposition des ennemis. Sur cet avis le roi fit faire alte à l'armée, & délibéra avec les généraux, si on continueroit la marche, ou si on se rangeroit là en bataille. La plûpart furent d'avis qu'on marchât toujours vers Lisle, & qu'on passât le pont de Bouvines, pour se mettre en bataille au-delà du pont, qui est à peu près à mi-chemin de Tournai à Lisle, en tirant un peu vers Douai. 1214.

Les ennemis en traversant un ruisseau, dont le passage étoit assez difficile, furent obligés de défiler, & à cette occasion, soit exprès, soit déterminés par le terrein, ils firent un mouvement, par lequel il parut qu'ils vouloient aller à Tournai: ce qui confirma l'avis de ceux qui soutenoient, que les ennemis ne pensoient point à combattre, & qui vouloient qu'on passât le pont de Bouvines. Le chevalier Garin soutint toujours le contraire; que c'étoit une feinte; qu'infailliblement ils reviendroient tomber sur l'arriere-garde, quand ils verroient la plus grande partie de l'armée passée, & qu'on s'exposoit à recevoir un échec.

On ne fut pas long-temps sans voir qu'il avoit raison. La plus grande partie de l'armée Françoise ayant passé le pont, & le roi s'étant fait ôter ses armes, afin de prendre un moment le frais sous un arbre en-deçà du pont, on vit les coureurs venir à grande hâte, pour dire que les impériaux arrivoient, & qu'on commençoit à escarmoucher.

En effet, le vicomte de Melun qui avoit toujours devancé les ennemis, en se rapprochant de l'armée, sans les perdre jamais de vûe, tâchoit par toutes sortes de moyens de retarder leur marche, en caracollant avec ce qu'il avoit de cavalerie armée à la légere, & en faisant sans cesse tirer ses arbalêtriers: mais enfin pressé par le grand nombre d'escadrons qu'on détachoit sur lui, il doubloit le pas, pour venir se joindre au gros de l'armée.

Les armées se trouvent en présence au pont de Bouvines.

Le roi alors certain, mais un peu tard du dessein des ennemis, donna promptement ses ordres, pour faire repasser le pont de Bouvines à l'avant-garde qui étoit déja bien au-delà; & après une courte & fervente priere qu'il fit dans une

1214. église, qui se trouva tout proche du lieu où il étoit, monta à cheval. Il vint le sabre à la main avec un air guai qui encouragea beaucoup le soldat, se mettre à la tête de son arriere-garde, pour soutenir les premiers efforts des ennemis, & donner le temps à ses autres troupes de venir à son secours.

L'empereur avoit compté que le roi auroit passé le pont avec l'avant-garde, & qu'en son absence il auroit bon marché du reste. Il fut étonné de le trouver au premier rang, où il affecta de se faire voir & de se faire connoître aux ennemis, pour leur ôter la pensée qu'ils l'eussent surpris.

En arrivant, l'empereur prit à droite du côté du septentrion, en tirant un peu vers l'occident, pour occuper quelques hauteurs. Le roi prolongeoit sa ligne à mesure que les ennemis s'étendoient, de sorte que dans le commencement du combat, le corps de bataille où étoit le roi & celui de l'empereur, avoient un front d'un peu plus de demi-lieue. La situation des armées étoit avantageuse aux François ; parce qu'il faisoit ce jour-là une extrème chaleur, & un soleil fort ardent qu'ils avoient à dos, & qui donnoit contre le visage des impériaux.

Disposition de celle du roi. Guillelm. Brito.

Le roi avoit à son aîle gauche Robert comte de Dreux, avec les milices du comte de Gamaches & celles du Ponthieu, auxquelles étoit opposé le comte de Boulogne avec les Anglois. A l'aîle droite de l'armée de France étoit Eudes duc de Bourgogne, avec les troupes de Champagne & celles du comté de Soissons, ayant en tête le comte de Flandre qui commandoit l'aîle gauche de l'armée ennemie. Dans ce même corps étoient avec le duc de Bourgogne, le chevalier Garin qui y faisoit l'office de maréchal de bataille, pour ranger les troupes, Adam vicomte de Melun, Jean comte de Beaumont, Gaucher comte de S. Paul, de qui on avoit quelque défiance, Matthieu de Montmorenci, Hugues de Malaunai, les deux freres Hugues & Jean de Mareuil. Un peu avant la charge, le roi parcourant les rangs, anima les soldats, en les faisant souvenir qu'ils alloient combattre des excommuniés, ennemis de Dieu & de l'église, contre lesquels le ciel ne pouvoit pas manquer de se décla-

Ibid.

rer. Ils répondirent par de grands cris de joie, & prîant le roi de leur donner sa bénédiction. Philippe ordonna à son chapelain de faire la priere, le chapelain entonna avec quelques autres ecclésiastiques ce pseaume de David; *que le Seigneur se leve, & que ses ennemis soient dissipés.* Aussitôt les trompettes sonnerent, & on commença à s'ébranler. 1214.

La charge commence au désavantage des ennemis.

Le combat avoit déja été engagé à l'aile droite. Le chevalier Garin, par le conseil du comte de saint Paul, y fit charger d'abord un gros de gendarmerie Flamande, par un escadron de cent cinquante cavaliers de cavalerie légere des milices de Soissons. Cette troupe étoit soutenue par le comte de saint Paul, à la tête des gendarmes de son comté.

Les gendarmes Flamands très-indignés de l'affront qu'on leur faisoit, de les faire attaquer par de la cavalerie légere, & non par de la gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des gentilshommes, ne daignerent pas faire un seul pas pour s'avancer contre cet escadron : mais ils le reçurent avec beaucoup de fermeté. Deux de ces cavaliers François furent tués, & la plûpart des autres blessés ou démontés.

Alors le comte de saint Paul voyant que ce premier assaut avoit rompu en partie les premiers rangs de la gendarmerie Flamande, dit au chevalier Garin, « On me soupçonne d'intelligence avec l'ennemi, vous allez voir que je suis un bon traître ». Il partit en même-temps de la main, & donna avec tant de furie, que passant sur le ventre à toute cette troupe, & renversant tout ce qu'il rencontra, il perça toute la ligne, qui fut en cet endroit mise en déroute.

Deux seigneurs Flamans, l'un nommé Gautier de Guistelle, & l'autre Buridan de Furnes, s'étoient détachés avec quelques gendarmes, pour prendre en flanc le comte de saint Paul. Mais ils furent arrêtés par Pierre de Remi gentilhomme de Ponthieu, qui les défit & les prit tous deux prisonniers.

Sanglante mêlée à l'aile droite.

Avant le combat, l'empereur, le comte de Flandre, & le comte de Boulogne, étoient convenus, que si-tôt que la bataille seroit commencée, ils tâcheroient de se réunir,

1214. pour faire tous leurs efforts contre l'endroit, où ils sauroient que seroit le roi de France, persuadés que s'il étoit tué ou pris, la déroute de l'armée Françoise suivroit bientôt après. Selon ce projet, le comte de Flandre après le premier choc, fit marcher toute son aîle en la courbant, pour s'avancer vers le corps de bataille où étoit le roi. Mais le duc de Bourgogne avec ses milices & celles de Champagne, le comte de Beaumont & Matthieu de Montmorenci pénétrant son dessein, lui couperent chemin, & le combat fut là infiniment sanglant. Le duc de Bourgogne eut son cheval tué sous lui, & fut renversé par terre ; & comme il étoit extrèmement gros & pesant, il courut un grand risque, ne pouvant se relever, à cause du poids de ses armes : mais ses Bourguignons l'ayant investi de tous côtés, & empêché les ennemis de l'approcher, il fut remis sur un autre cheval. Hugues de Malaunai & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes ayant aussi perdu leurs chevaux, combattirent long-temps à pié.

Le vicomte de Melun & le comte de saint Paul se signalerent en cette rencontre. L'un & l'autre percerent encore en cet endroit les ennemis : & étant revenus à leurs postes pour reprendre un peu haleine, le comte de saint Paul vit un gentilhomme de ses vassaux entouré d'ennemis, contre lesquels il se défendoit presque seul avec une valeur surprenante ; le comte se couchant sur son cheval, & l'acollant avec les deux bras courut à toute bride vers cet endroit, se jetta au milieu de la troupe, puis se levant sur les étriers, & écartant les ennemis avec le sabre, les dissipa & sauva son vassal. Quelques-uns de ceux qui étoient présens à cette action, rapporterent qu'ils l'avoient vu en même-temps attaqué par douze lances, dont il soutint les coups, sans pouvoir être désarçonné.

Où le comte de Flandre est fait prisonnier.

Le combat fut très-opiniâtre de ce côté-là. Le comte de Flandre y combattit comme un homme résolu à vaincre ou à périr : mais ses troupes ayant été rompues, il fut enveloppé, renversé de son cheval, & contraint de se rendre aux deux seigneurs de Mareuil, tout couvert de sang & de blessures.

Tandis que cela se passoit à l'aîle droite de l'armée Françoise, le roi soutenoit les efforts des Allemans avec des forces beaucoup inférieures aux leurs pour le nombre, faisant en même-temps tout ce qu'on pouvoit attendre d'un sage général & d'un brave soldat. Le point capital étoit de donner le temps aux troupes qui avoient passé le pont, de le repasser, & de se mettre en bataille sans confusion. Le roi fit si bien, que jusqu'à leur arrivée, il repoussa toujours les ennemis, sans rien perdre du terrein qu'il avoit occupé.

1214. *Le roi durant ce temps-là soutient l'effort des Allemans dans un autre endroit.*

Une grande partie de ces troupes qui venoient le joindre, étoient celles des communes de diverses villes, & entre autres de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiegne & d'Arras, la plûpart infanterie. On fit passer ces bataillons par les intervalles de la cavalerie, dont étoit composée la ligne que le roi avoit d'abord formée, & on fit de ces bataillons comme une premiere ligne qui couvroit celle du roi.

Ce qui obligea apparemment ce prince à faire cette disposition, fut premierement que ces troupes-là n'avoient point encore combattu; & en second lieu que l'armée Allemande, selon l'ordinaire de ce temps-là, étoit pour la plûpart composée d'infanterie, & que l'empereur avoit mis la sienne sur trois lignes à la tête de tout le corps où il avoit pris son poste. Mais la chose réussit mal au roi.

Guillelm. Brito.

Soit que cette infanterie, qui étoit revenue à grands pas, n'eût point encore repris haleine, ou qu'elle n'eût pas eu le moyen de prendre assez de terrein; soit que l'infanterie Allemande, qui étoit très-bonne, & faite à combattre en pleine campagne, même contre la cavalerie, lui fût autant supérieure par cet endroit-là, que par le nombre, dès le premier choc la Françoise plia, & fut poursuivie si vivement par l'Allemande, que celle-ci parvint jusqu'à la seconde ligne de l'armée Françoise, y mit le désordre, & s'avança fierement vers la troupe du Roi, où paroissoit la banniere royale, reconnoissable par les fleurs de lis dont elle étoit semée, & desquelles on voit ici le nom * pour la premiere fois dans notre histoire.

* Floribus Lilii.

Ce prince durant le combat avoit toujours eu à ses côtés

1214. grand nombre des plus braves ſeigneurs de ſon armée ; ſavoir Guillaume des Barres, Barthelemi de Roye, le jeune Gautier, Pierre de Mauvoiſin, Gerard Scrophe, Etienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean du Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri comte de Bar, & pluſieurs autres.

Ce prince eſt enveloppé.

Ces ſeigneurs pour couvrir le Roi, formerent tous enſemble un eſcadron, & s'avançant vers les Allemans, en firent un grand carnage : mais malgré tous leurs efforts, un gros bataillon pénétra juſqu'au roi, & l'inveſtit de tous côtés. Il ſe défendit long-temps le ſabre à la main avec un petit nombre de gentilshommes qui étoient reſtés autour de ſa perſonne, & tua de ſa propre main pluſieurs de ceux qui oſerent l'approcher.

Et court un extrême danger. Rigord.

Galon de Montignac ou de Montigni, chevalier plus vaillant que riche, ainſi que parle notre Hiſtorien, portoit l'étendard royal, & s'élevant ſur ſon cheval, donnoit inceſſamment en baiſſant & relevant cet étendart, le ſignal du péril où étoit le roi. Il devint extrême. On ne s'attachoit preſque qu'à lui : on lui portoit des coups de tous côtés, que ſon adreſſe, ſa force, & la bonté de ſes armes paroient heureuſement, juſqu'à ce qu'un ſoldat Allemand avec un de ces javelots, dont ſe ſervoient les anciens François, où il y avoit deux crochets à chaque côté de la pointe, l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuiraſſe. Une eſpece de collier que le roi avoit par deſſous, rompit le coup, & empêcha la bleſſure : mais les crochets du javelot s'étant engagés entre la cuiraſſe & la mentonniere du caſque, ce ſoldat en tirant de toutes ſes forces entraîna le roi de deſſus ſon cheval, & l'abattit par terre.

Il s'en tire heureuſement par la valeur de divers ſeigneurs qui le dégagent.

Philippe eut l'adreſſe & la force de ſe relever auſſi-tôt : mais ſans que le ſoldat le lâchât. L'empereur qui ſe trouva proche delà accouroit pour le percer, & le roi eût péri ſans doute, ſi dans le moment de ſa chûte, pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes renverſant à grands coups de ſabre tout ce qui ſe préſentoit pour les arrêter, ne ſe fuſſent fait paſſage juſqu'à lui. Le ſoldat ou tué, ou écarté, lâcha priſe. On ſe battit là avec une extrême furie. Etienne de Longchamp,

champ, un des plus estimés seigneurs de l'armée Françoise, tomba mort aux piés du roi d'un coup d'épée qu'il reçut dans l'œil. Un autre gentilhomme nommé Pierre Tristan, sauta promptement de son cheval, & le donna au roi, & Guillaume des Barres survenant avec un nouveau renfort, chargea si furieusement les ennemis, qu'il les obligea de reculer. 1214.

L'empereur à son tour manque d'être pris & tué.

Les François les pousserent à leur tour, & ce premier succès les animant, ils les poursuivirent si vivement, qu'ils les mirent en désordre, & bientôt après en fuite. Ils arriverent jusqu'à l'empereur. Pierre de Mauvoisin lui saisit la bride de son cheval, & la foule l'empêchant de l'amener, Gerard Scrophe porta à ce prince un grand coup d'épée dans l'estomac. L'épée plia contre la cuirasse, sans qu'il en fût désarçonné; il voulut lui en porter un second: mais le cheval de l'empereur se cabrant dans le moment, reçut le coup dans l'œil, ce qui lui fit faire un effort extraordinaire; de sorte qu'échappant au seigneur de Mauvoisin, il emporta l'empereur d'une extrême vîtesse en passant sur le corps à ceux qui se rencontrerent devant lui. Guillaume des Barres, dont le cheval avoit été tué, s'étant rencontré sur le passage de l'empereur, le saisit au corps: mais comme ce prince se tint ferme sur ses étriers, & qu'à l'instant il piqua son cheval, il lui échappa, & ce seigneur attaqué à l'instant par plusieurs de ceux qui accompagnoient l'empereur, y fût demeuré sans le secours de Thomas de saint Valeri, qui le délivra. A quelque distance de-là, le cheval de l'empereur tomba mort, & ce Prince en ayant monté un autre, ne pensa plus qu'à fuir à toutes jambes, & fut suivi de tous ceux qui restoient autour de lui.

Il est abandonné du comte de Nevers.

Le comte de Boulogne, qui commandoit l'aîle droite de l'armée ennemie avec le comte de Salisberi, combattoit encore avec une extrême opiniâtreté. Dès le commencement du combat, il avoit fait autour de lui une espece de bataillon à double rang de soldats choisis, rangés en rond, & armés de piques. Ce bataillon avoit une ouverture à la tête, par où il sortoit pour charger, & rentroit de temps en temps pour reprendre haleine. Il fit paroître dans toute

l'action un courage & une conduite, qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas combattu son souverain. Il pénétra même une fois jusqu'au roi, qui dans le commencement du combat, étoit allé voir lui-même l'état où se trouvoit son aîle gauche. Ce comte parut d'abord venir vers lui la lance en arrêt: mais apparemment l'horreur du crime qu'il alloit commettre l'ayant saisi, il tourna tout à coup contre Robert comte de Dreux, qui le reçut vaillamment, & le fit reculer.

1214.

Le comte de Boulogne est fait prisonnier.

Malgré la déroute du reste de l'armée & de ses propres troupes, il tenoit encore ferme avec quelque peu de ses gens qui étoient autour de lui, tuant tous ceux qui l'approchoient, lorsqu'un gentilhomme François nommé Pierre de la Tourelle, qui avoit été démonté, l'ayant joint, leva l'armure du flanc de son cheval, & y plongea son épée jusqu'à la garde. Le cheval tomba mort, & le comte sous lui. En ce moment arriverent Hugues & Jean des Fontaines, Jean du Rouvrai, & Jean de Nesle, qui tous quatre prétendirent le faire leur prisonnier. Cette dispute auroit pu causer du désordre, si le chevalier Garin ne fût survenu. Le comte, qui sans cela auroit pu être la victime du différend, le pria de vouloir bien le faire son prisonnier, & il se rendit à lui. Toutefois ayant apperçu un brave gentilhomme Flamand nommé Arnoul d'Oudenarde, qui venoit à son secours avec quelque cavalerie, il vouloit se dédire, & se remettre en défense: mais il fut promptement saisi, mis sur un cheval & amené; & Arnoul avec ceux qui l'accompagnoient ayant été enveloppé, demeura lui-même prisonnier.

Et l'armée ennemie est mise dans une entiere déroute.

Les ennemis fuyoient de tous côtés dans la campagne, excepté un gros de sept cents Brabançons, qui s'étant retranchés, vouloient attendre la nuit pour se retirer, ou vendre leur vie bien cher, en cas qu'on entreprît de les forcer. Le roi les fit attaquer par Thomas de saint Valeri, à la tête de deux mille hommes, & de quelque cavalerie, qui les investirent de toutes parts. La plûpart furent passés au fil de l'épée, & l'affaire fut faite si promptement & si heureusement, que saint Valeri ramena tous ses gens, ex-

cepté un ſeul homme qui fut trouvé après parmi un tas de corps morts des ennemis, extrèmement bleſſé, & qui guérit de ſes bleſſures. 1214.

Comme la nuit approchoit, le roi ne voulut pas qu'on pourſuivît les ennemis bien loin, & fit ſonner la retraite.

Perte des deux partis.

Les hiſtoriens les plus sûrs ſe contentant de nous dire en général, qu'il ſe fit un grand carnage des ennemis, n'ont point marqué le nombre des morts de part & d'autre, non plus que des priſonniers. Il y en a un qui fait monter la perte des vaincus juſqu'à trente mille hommes, tant tués que priſonniers. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que du côté des ennemis, furent pris deux comtes Allemans, le comte de Flandre, le comte de Boulogne, le comte de Hollande & le comte de Saliſberi ſurnommé Longue-épée, que Philippe de Dreux évêque de Beauvais abattit à ſes piés d'un coup de maſſue, dont il ſe ſervit durant tout le combat, prétendant qu'en aſſommant ſeulement les ennemis avec cet inſtrument, & n'uſant ni de l'épée, ni du javelot, il ne faiſoit rien contre les canons, qui défendent aux évêques de tremper leurs mains dans le ſang, même en une guerre juſte. C'étoit ce même évêque de Beauvais dont j'ai déja parlé, que Richard roi d'Angleterre tint ſi long-temps dans une étroite priſon. Vingt-cinq ſeigneurs bannerets ou portant bannieres, furent auſſi du nombre des priſonniers, & un très-grand nombre d'autres gentilshommes de moindre rang. Il y périt du côté des François peu de perſonnes de marque.

Chronic. Senonenſe.
Chronic. Belgicum.
Rigord.

Henri Clément maréchal de France, ne ſe trouva point à cette bataille, bien que quelques-uns ayent écrit le contraire; parce que peu de jours après la victoire, que le prince Louis avoit remportée en Anjou ſur le roi d'Angleterre, ce maréchal qui commandoit ſous lui tomba malade, & mourut auſſi-tôt après la journée de Bouvines. Quand il en reçut la nouvelle, il fit préſent de ſon cheval de bataille à celui qui la lui apporta. C'étoit tout ce qui lui reſtoit à donner, ayant auparavant légué aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent & de meubles. Le roi pour lui marquer ſon eſtime & ſa bienveillance, créa Jean ſon fils, encore enfant, ma-

1214. réchal de France, chose extraordinaire, dit l'historien, parce que cette dignité n'étoit point héréditaire, & elle ne le fut en effet jamais depuis ce temps-là. Le roi nomma Gautier de Nîmes pour exercer les fonctions qui étoient attachées à la qualité de maréchal de France, jusqu'à ce que le fils de Henri fût en état de les exercer par lui-même.

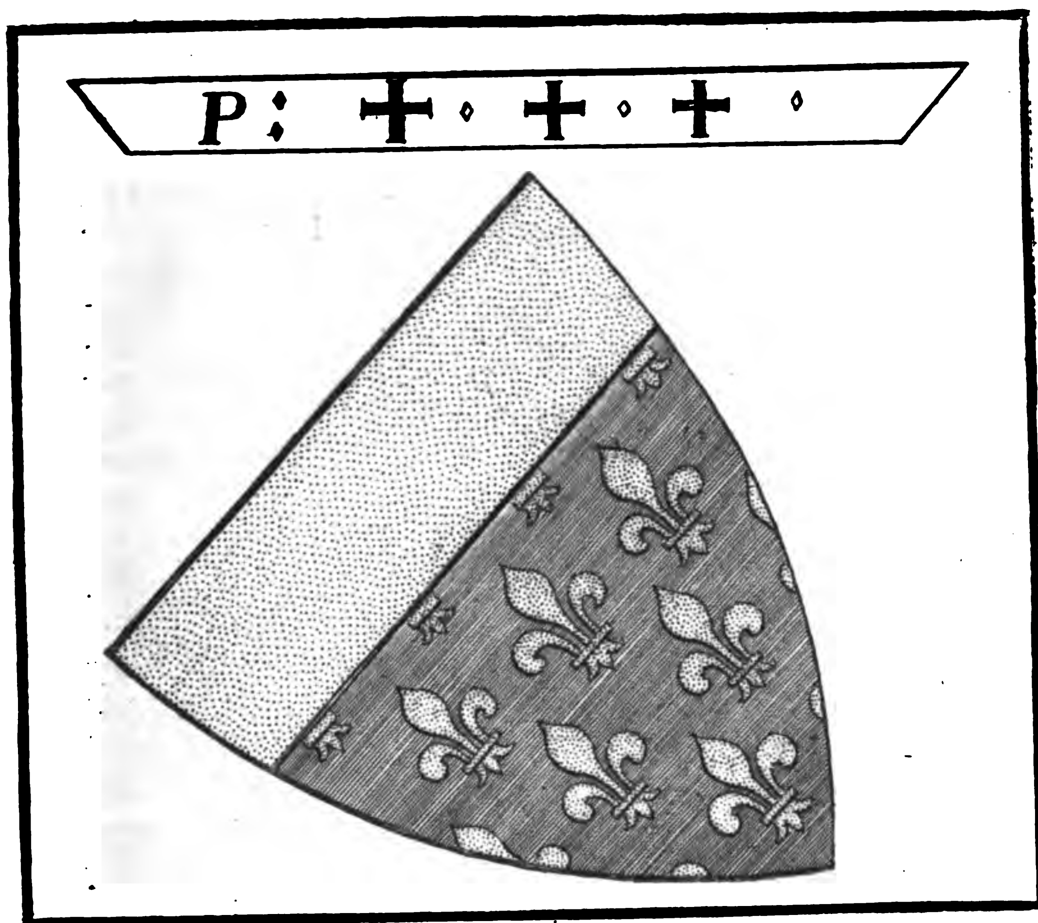
Rigord.

Origine du privilége des comtes d'Estaing de porter les armes de France.

Il y a une tradition dans l'illustre & ancienne maison des comtes d'Estaing, selon laquelle celui qui releva Philippe Auguste & le remonta après qu'il eut été renversé de son cheval par le soldat Allemand, étoit un seigneur de cette maison, & que c'est là l'origine du privilége singulier & particulier à ces seigneurs d'avoir pour armoiries les armes de France au chef d'or, & de faire porter à leurs gens les livrées du roi. Ce qui est certain est que cet usage est immémorial, qu'on voit dans quelques églises du Rouergue les armes d'Estaing, qui sont des fleurs de lis sans nombre en champ d'azur, quand nos rois les portoient ainsi, & ensuite quand nos rois ne porterent que trois fleurs de lis, on voit les armes d'Estaing changer de même. Quoi qu'il en soit de l'origine d'une si belle prérogative, elle suppose nécessairement ou l'action dont il s'agit, ou quelqu'autre qui ne doit pas avoir été moins éclatante. Quelques-uns pour appuyer la tradition dont je viens de parler, disent que dans d'anciens manuscrits il y avoit Petro de Stanno; que ceux qui les avoient transcrits n'avoient pas bien lû cette ancienne écriture, & qu'au lieu de lire Petro de Stanno, ils avoient crû y voir Petro Tristanno. Il y a beaucoup de vrai-semblance dans cette critique.

Dans le temps que j'écrivois ceci, j'ai reçû la copie d'un monument qui est dans le cloître de l'abbaye de Bonneval diocese de Rodez, avec l'attestation du prieur & des religieux. C'est le tombeau de ce Pierre d'Estaing. J'en représente ici la tombe. On y voit les armes d'Estaing qui sont des fleurs de lis sans nombre, telles que nos rois les portoient autrefois, avec le chef d'or de la maison d'Estaing. Le P. qui est au haut signifie Pierre, qui étoit le nom du seigneur d'Estaing, dont est le tombeau. Les croix sont pour marquer qu'il avoit été de la croisade de Philippe Auguste. L'attesta-

tion porte qu'ils avoient eu dans leurs archives le teſtament
ou donation contenant un legs de ce ſeigneur en faveur de 1214.
l'abbaye ; qu'ils l'avoient vûe & lûe dans leurs archives avant
l'incendie de 1719 qui les conſuma. On m'a ajouté qu'il y
avoit encore quelques actes de ce Pierre d'Eſtaing de l'an
1204. Tout ceci peut ſervir à confirmer la tradition de la
maiſon d'Eſtaing, & la conjecture du P. Triſtanno mis par
les copiſtes des anciens manuſcrits pour P. de Stanno.



Le roi, ſelon les loix de la juſtice devoit condamner à
mort les comtes de Flandre & de Boulogne, comme des

1214. vaſſaux rebelles, pris les armes à la main, en combattant contre leur ſouverain. Le comte de Boulogne étoit encore plus coupable que le comte de Flandre, parce que le roi lui avoit déja pardonné pluſieurs révoltes ; pour le gagner, il l'avoit comblé d'honneurs & de richeſſes ; & de plus que le roi d'Angleterre s'étoit ſervi de lui pour traiter de la ligue avec l'empereur, & pour engager dans ſon parti les ſeigneurs Flamans & Allemans. Il s'étoit néanmoins toujours oppoſé à la bataille, à laquelle il ne conſentit, que quand il vit que cette oppoſition le rendoit ſuſpect à l'empereur & aux autres ligués.

Le roi fait charger de chaînes le comte de Boulogne.

Philippe du camp de Bouvines alla à Bapaume, où le comte de Boulogne & le comte de Flandre avoient d'abord été envoyés priſonniers. Il apprit là, que le comte de Boulogne depuis ſa priſon, avoit fait ſolliciter l'empereur de continuer la guerre, l'aſſurant que Gand, les villes des environs, & les ſeigneurs Flamans y étoient très-diſpoſés. Soit que l'accuſation fût véritable, ſoit que la choſe fût controuvée par les ennemis du comte de Boulogne, le roi la crut, & il en fut fort irrité. Il lui reprocha à cette occaſion toutes ſes ingratitudes & toutes ſes perfidies paſſées, & le mit en priſon dans la tour de Péronne, où il le fit charger de chaînes.

Il avoit donné dès le jour même du combat, le comte de Saliſberi à Robert comte de Dreux, pour le faire échanger avec le fils de ce comte, qui avoit été pris auprès de Nantes, un peu auparavant, par les troupes d'Angleterre, ainſi que je l'ai raconté. Mais le roi d'Angleterre aima mieux laiſſer ſon frere priſonnier, que de rendre au comte de Dreux le fils de ce comte. Pluſieurs apporterent alors pour raiſon de cette conduite, que le roi d'Angleterre étoit amoureux de la comteſſe de Saliſberi.

Pour ce qui eſt du comte de Flandre, le roi le mena avec lui à Paris, en le faiſant ſoigneuſement garder. Les autres priſonniers furent mis dans les deux châtelets de Paris, ou diſtribués en diverſes priſons du royaume. On a la liſte des principaux de ces priſonniers, qui furent livrés au Prevôt de Paris, au nom des communes de Noyon, d'A-

Tome 4, du Chêne.

miens, de Beauvais, de Soiſſons, & des autres, dont les troupes les avoient eus en partage, ou les avoient pris dans le combat. Pluſieurs furent relâchés ſous la caution de divers ſeigneurs du royaume, qui répondirent pour leur rançon, & pour la promeſſe qu'ils firent de ne porter jamais les armes contre le roi. 1214.

Triomphe de Philippe Auguſte à ſon retour.

Le triomphe de Philippe Auguſte commença dès qu'il rentra dans le royaume. C'étoit une réjouiſſance univerſelle, des cris de joie, des applaudiſſemens dans la campagne, dans les villes, dans les chemins, où l'on accouroit au-devant de lui de tous côtés. A ſon arrivée à Paris, tout le clergé, tout le peuple, & tous les écoliers l'allerent recevoir chacun en corps ſéparés. La fête dura pendant huit jours, durant leſquels ce ne furent que feſtins, que danſes, qu'illuminations pendant la nuit.

Mortifications qu'y eſſuya le comte de Flandre.

Dans cette entrée triomphante, l'objet qui après le roi attira le plus les yeux des ſpectateurs, fut le comte de Flandre, qui y parut dans une eſpece de litiere ouverte, expoſé aux brocards & aux injures, dont la populace le chargeoit. On ſavoit que dans le partage de la France, que les ennemis avoient fait entr'eux avant la bataille de Bouvines, ce comte devoit avoir Paris pour ſa part. On prétendit même, & le bruit en fut conſtant parmi le peuple, que la vieille comteſſe de Flandre, tante du comte, avoit conſulté les démons ſur le ſuccès de la bataille. On racontoit que le magicien avoit répondu, que le roi de France ſeroit renverſé par terre dans le combat, foulé aux piés des chevaux; qu'il n'auroit point de ſépulture, & que le comte de Flandre ſeroit reçû à Paris en grande pompe. Cette prédiction qui fut apparemment faite après coup, ſe trouvant vérifiée en un ſens tout oppoſé à celui qu'elle paroiſſoit avoir, donnoit lieu à une infinité de railleries, ſur les deſſeins & ſur les eſpérances chimériques du comte, & on les lui faiſoit tout haut. Le roi après cette rude mortification, le fit renfermer dans une tour, appellée la tour neuve, hors les murailles de Paris, d'où il ne ſortit qu'après la mort de ce prince, & celle de Louis huitieme, ſous le regne de S. Louis.

Le roi envoya l'aigle impériale priſe dans la bataille, à

1214. Frideric, qui sut bien profiter de la disgrace de son concurrent, que la fortune commença dès-lors d'abandonner, & qui s'étant retiré dans la Saxe, mourut quelque temps après, sans avoir pû relever son parti.

Ce grand évenement donne lieu à la fondation de l'abbaye de la Victoire, près de Senlis.

Enfin le roi voulant rendre à Dieu l'honneur de ce grand évenement, dont il lui étoit redevable, bâtit & fonda l'abbaye de la Victoire proche de Senlis, laquelle porte encore aujourd'hui ce nom, & en même-temps un illustre monument de la piété & de la gloire de ce grand prince.

Il connut peu de temps après le plus grand avantage de sa victoire, & de quelle importance il lui avoit été de ne pas perdre cette bataille. On lui découvrit les intrigues secretes que les ennemis avoient avec une infinité de seigneurs, qui n'attendoient pour se révolter, que la nouvelle de la défaite de l'armée royale. Hervé comte de Nevers, presque tous les seigneurs de de-là la Loire, ceux d'Anjou, excepté le sénéchal Guillaume des Roches, la plûpart de ceux du Maine & de Normandie, étoient résolus de se remettre sous l'obéissance du roi d'Angleterre leur ancien maître; de sorte que si le roi eût eté battu à Bouvines, il se fût fait une terrible révolution. Mais après la victoire, pas un ne branla. Le roi, à cause de la multitude des coupables, prit le parti de dissimuler à l'égard de la plûpart, & les obligea seulement à faire un nouveau serment de fidelité.

Rigord.

Le roi marche avec une armée en Poitou.

Il crut toutefois sa presence nécessaire en Poitou, & y marcha avec une armée, nonobstant les soumissions que la noblesse du pays lui fit par ses députés. Il vint jusqu'à Loudun, où il reçut des envoyés du vicomte de Touars, le plus puissant seigneur de de-là la Loire, qui venoient le supplier de sa part, de lui accorder l'honneur de ses bonnes graces. Pierre de Dreux duc de Bretagne, qui avoit épousé la niece du vicomte, s'entremit pour cette réconciliation, & l'obtint.

Il accorde une treve de cinq ans à l'Angleterre. Ibid.

Le roi d'Angleterre étoit alors à Parthenai dans le Poitou, fort embarrassé, n'osant paroître en campagne devant l'armée Françoise, & ne sachant où se mettre en sûreté. Il envoya au roi Ranulfe comte de Chester, pour lui proposer un

un accommodement ; & le cardinal Robert de Corçon légat du pape, agit si bien auprès du roi, en le piquant de générosité & de modération, qu'il en obtint une treve de cinq ans entre la France & l'Angleterre, mais sans qu'on s'obligeât à rendre les prisonniers de part & d'autre. Les deux rois se réserverent la liberté de soutenir le parti des deux princes, qui se disputoient la couronne impériale, le roi celui de Fridéric, & le roi d'Angleterre celui d'Othon, à moins que ces princes ne voulussent eux-mêmes être compris dans la treve. Philippe en cette rencontre sacrifia sans doute ses intérêts à la considération qu'il avoit pour le pape ; car les choses étoient en tel état, que le roi d'Angleterre ne pouvoit lui échapper, & que le reste des places qui tenoient encore pour lui en deçà de la mer, n'attendoient que la presence de l'armée Françoise pour se rendre.

1214.

Ce traité est à la bibliotheque du roi, au 28 vol. des MSS. de Brienne, cartulaire MS de Philippe Auguste.

Ibid.

Le roi étant de retour à Paris, la comtesse de Flandre vint l'y trouver, pour traiter de la délivrance de son mari, & l'on fut bien surpris de la facilité avec laquelle il se rendit à ses prieres. Les articles du traité furent, que le roi accorderoit la liberté au comte de Flandre, & aux autres seigneurs Flamans prisonniers, à condition d'une grosse rançon, dont on conviendroit. En second lieu, qu'on donneroit au roi en ôtage Godefroi fils du duc de Brabant, qui n'avoit encore que cinq ans, & qu'enfin toutes les fortifications de toutes les places fortes de la Flandre & du Hainaut seroient rasées aux dépens des gens du pays. Néanmoins soit qu'on n'eût pu convenir de la rançon du comte de Flandre, soit pour quelqu'autre raison, ce traité fut sans effet.

Ibid.

Le roi ayant ainsi procuré par ses victoires la paix & la tranquillité à son royaume, Louis son fils n'eut plus d'obstacle, qui l'empêchât d'accomplir le vœu qu'il avoit fait, d'aller servir l'église contre les Albigeois pendant quarante jours : car, comme je l'ai déja remarqué, on ne s'engageoit pas pour plus long-temps dans cette croisade.

Louis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois.

Il partit donc pour Lyon, où étoit le rendez-vous des troupes, qui devoient s'y trouver prêtes à marcher aux fêtes

Petrus Vall. Cern.

Fridéric, qui ſut bien profiter de la diſgrace de ſon concurrent, que la fortune commença dès-lors d'abandonner, & qui s'étant retiré dans la Saxe, mourut quelque temps après, ſans avoir pû relever ſon parti.

1214.

Ce grand évenement donne lieu à la fondation de l'abbaye de la Victoire, près de Senlis.

Enfin le roi voulant rendre à Dieu l'honneur de ce grand évenement, dont il lui étoit redevable, bâtit & fonda l'abbaye de la Victoire proche de Senlis, laquelle porte encore aujourd'hui ce nom, & en même-temps un illuſtre monument de la piété & de la gloire de ce grand prince.

Il connut peu de temps après le plus grand avantage de ſa victoire, & de quelle importance il lui avoit été de ne pas perdre cette bataille. On lui découvrit les intrigues ſecretes que les ennemis avoient avec une infinité de ſeigneurs, qui n'attendoient pour ſe révolter, que la nouvelle de la défaite de l'armée royale. Hervé comte de Nevers, preſque tous les ſeigneurs de de-là la Loire, ceux d'Anjou, excepté le ſénéchal Guillaume des Roches, la plûpart de ceux du Maine & de Normandie, étoient réſolus de ſe remettre ſous l'obéiſſance du roi d'Angleterre leur ancien maître; de ſorte que ſi le roi eût eté battu à Bouvines, il ſe fût fait une terrible révolution. Mais après la victoire, pas un ne branla. Le roi, à cauſe de la multitude des coupables, prit le parti de diſſimuler à l'égard de la plûpart, & les obligea ſeulement à faire un nouveau ſerment de fidelité.

Rigord.

Le roi marche avec une armée en Poitou.

Il crut toutefois ſa preſence néceſſaire en Poitou, & y marcha avec une armée, nonobſtant les ſoumiſſions que la nobleſſe du pays lui fit par ſes députés. Il vint juſqu'à Loudun, où il reçut des envoyés du vicomte de Touars, le plus puiſſant ſeigneur de de-là la Loire, qui venoient le ſupplier de ſa part, de lui accorder l'honneur de ſes bonnes graces. Pierre de Dreux duc de Bretagne, qui avoit épouſé la niece du vicomte, s'entremit pour cette réconciliation, & l'obtint.

Il accorde une treve de cinq ans à l'Angleterre.
Ibid.

Le roi d'Angleterre étoit alors à Parthenai dans le Poitou, fort embarraſſé, n'oſant paroître en campagne devant l'armée Françoiſe, & ne ſachant où ſe mettre en ſûreté. Il envoya au roi Ranulfe comte de Cheſter, pour lui propoſer

un

un accommodement ; & le cardinal Robert de Corçon légat du pape, agit si bien auprès du roi, en le piquant de générosité & de modération, qu'il en obtint une treve de cinq ans entre la France & l'Angleterre, mais sans qu'on s'obligeât à rendre les prisonniers de part & d'autre. Les deux rois se réserverent la liberté de soutenir le parti des deux princes, qui se disputoient la couronne impériale, le roi celui de Fridéric, & le roi d'Angleterre celui d'Othon, à moins que ces princes ne voulussent eux-mêmes être compris dans la treve. Philippe en cette rencontre sacrifia sans doute ses intérêts à la considération qu'il avoit pour le pape ; car les choses étoient en tel état, que le roi d'Angleterre ne pouvoit lui échapper, & que le reste des places qui tenoient encore pour lui en deçà de la mer, n'attendoient que la presence de l'armée Françoise pour se rendre.

1214. Ce traité est à la bibliotheque du roi, au 28 vol. des MSS. de Brienne, cartulaire MS de Philippe Auguste. *Ibid.*

Le roi étant de retour à Paris, la comtesse de Flandre vint l'y trouver, pour traiter de la délivrance de son mari, & l'on fut bien surpris de la facilité avec laquelle il se rendit à ses prieres. Les articles du traité furent, que le roi accorderoit la liberté au comte de Flandre, & aux autres seigneurs Flamans prisonniers, à condition d'une grosse rançon, dont on conviendroit. En second lieu, qu'on donneroit au roi en ôtage Godefroi fils du duc de Brabant, qui n'avoit encore que cinq ans, & qu'enfin toutes les fortifications de toutes les places fortes de la Flandre & du Hainaut seroient rasées aux dépens des gens du pays. Néanmoins soit qu'on n'eût pu convenir de la rançon du comte de Flandre, soit pour quelqu'autre raison, ce traité fut sans effet.

Ibid.

Le roi ayant ainsi procuré par ses victoires la paix & la tranquillité à son royaume, Louis son fils n'eut plus d'obstacle, qui l'empêchât d'accomplir le vœu qu'il avoit fait, d'aller servir l'église contre les Albigeois pendant quarante jours : car, comme je l'ai déja remarqué, on ne s'engageoit pas pour plus long-temps dans cette croisade.

Louis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois.

Il partit donc pour Lyon, où étoit le rendez-vous des troupes, qui devoient s'y trouver prêtes à marcher aux fêtes

Petrus Vall. Cern.

Fridéric, qui sut bien profiter de la disgrace de son concurrent, que la fortune commença dès-lors d'abandonner, & qui s'étant retiré dans la Saxe, mourut quelque temps après, sans avoir pû relever son parti.

1214.

Ce grand évenement donne lieu à la fondation de l'abbaye de la Victoire, près de Senlis.

Enfin le roi voulant rendre à Dieu l'honneur de ce grand évenement, dont il lui étoit redevable, bâtit & fonda l'abbaye de la Victoire proche de Senlis, laquelle porte encore aujourd'hui ce nom, & en même-temps un illustre monument de la piété & de la gloire de ce grand prince.

Il connut peu de temps après le plus grand avantage de sa victoire, & de quelle importance il lui avoit été de ne pas perdre cette bataille. On lui découvrit les intrigues secretes que les ennemis avoient avec une infinité de seigneurs, qui n'attendoient pour se révolter, que la nouvelle de la défaite de l'armée royale. Hervé comte de Nevers, presque tous les seigneurs de de-là la Loire, ceux d'Anjou, excepté le sénéchal Guillaume des Roches, la plûpart de ceux du Maine & de Normandie, étoient résolus de se remettre sous l'obéissance du roi d'Angleterre leur ancien maître; de sorte que si le roi eût eté battu à Bouvines, il se fût fait une terrible révolution. Mais après la victoire, pas un ne branla. Le roi, à cause de la multitude des coupables, prit le parti de dissimuler à l'égard de la plûpart, & les obligea seulement à faire un nouveau serment de fidelité.

Rigord.

Le roi marche avec une armée en Poitou.

Il crut toutefois sa presence nécessaire en Poitou, & y marcha avec une armée, nonobstant les soumissions que la noblesse du pays lui fit par ses députés. Il vint jusqu'à Loudun, où il reçut des envoyés du vicomte de Touars, le plus puissant seigneur de de-là la Loire, qui venoient le supplier de sa part, de lui accorder l'honneur de ses bonnes graces. Pierre de Dreux duc de Bretagne, qui avoit épousé la niece du vicomte, s'entremit pour cette réconciliation, & l'obtint.

Il accorde une treve de cinq ans à l'Angleterre. Ibid.

Le roi d'Angleterre étoit alors à Parthenai dans le Poitou, fort embarrassé, n'osant paroître en campagne devant l'armée Françoise, & ne sachant où se mettre en sûreté. Il envoya au roi Ranulfe comte de Chester, pour lui proposer un

un accommodement ; & le cardinal Robert de Corçon légat du pape, agit si bien auprès du roi, en le piquant de générosité & de modération, qu'il en obtint une treve de cinq ans entre la France & l'Angleterre, mais sans qu'on s'obligeât à rendre les prisonniers de part & d'autre. Les deux rois se réserverent la liberté de soutenir le parti des deux princes, qui se disputoient la couronne impériale, le roi celui de Fridéric, & le roi d'Angleterre celui d'Othon, à moins que ces princes ne voulussent eux-mêmes être compris dans la treve. Philippe en cette rencontre sacrifia sans doute ses intérêts à la considération qu'il avoit pour le pape ; car les choses étoient en tel état, que le roi d'Angleterre ne pouvoit lui échapper, & que le reste des places qui tenoient encore pour lui en deçà de la mer, n'attendoient que la presence de l'armée Françoise pour se rendre.

1214. Ce traité est à la bibliotheque du roi, au 28 vol. des MSS. de Brienne, cartulaire MS de Philippe Auguste. *Ibid.*

Le roi étant de retour à Paris, la comtesse de Flandre vint l'y trouver, pour traiter de la délivrance de son mari, & l'on fut bien surpris de la facilité avec laquelle il se rendit à ses prieres. Les articles du traité furent, que le roi accorderoit la liberté au comte de Flandre, & aux autres seigneurs Flamans prisonniers, à condition d'une grosse rançon, dont on conviendroit. En second lieu, qu'on donneroit au roi en ôtage Godefroi fils du duc de Brabant, qui n'avoit encore que cinq ans, & qu'enfin toutes les fortifications de toutes les places fortes de la Flandre & du Hainaut seroient rasées aux dépens des gens du pays. Néanmoins soit qu'on n'eût pu convenir de la rançon du comte de Flandre, soit pour quelqu'autre raison, ce traité fut sans effet.

Ibid.

Le roi ayant ainsi procuré par ses victoires la paix & la tranquillité à son royaume, Louis son fils n'eut plus d'obstacle, qui l'empêchât d'accomplir le vœu qu'il avoit fait, d'aller servir l'église contre les Albigeois pendant quarante jours : car, comme je l'ai déja remarqué, on ne s'engageoit pas pour plus long-temps dans cette croisade.

Louis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois.

Il partit donc pour Lyon, où étoit le rendez-vous des troupes, qui devoient s'y trouver prêtes à marcher aux fêtes

Petrus Vall. Cern.

1214. Fridéric, qui sut bien profiter de la disgrace de son concurrent, que la fortune commença dès-lors d'abandonner, & qui s'étant retiré dans la Saxe, mourut quelque temps après, sans avoir pû relever son parti.

Ce grand évenement donne lieu à la fondation de l'abbaye de la Victoire, près de Senlis.

Enfin le roi voulant rendre à Dieu l'honneur de ce grand évenement, dont il lui étoit redevable, bâtit & fonda l'abbaye de la Victoire proche de Senlis, laquelle porte encore aujourd'hui ce nom, & en même-temps un illustre monument de la piété & de la gloire de ce grand prince.

Il connut peu de temps après le plus grand avantage de sa victoire, & de quelle importance il lui avoit été de ne pas perdre cette bataille. On lui découvrit les intrigues secretes que les ennemis avoient avec une infinité de seigneurs, qui n'attendoient pour se révolter, que la nouvelle de la défaite de l'armée royale. Hervé comte de Nevers, presque tous les seigneurs de de-là la Loire, ceux d'Anjou, excepté le sénéchal Guillaume des Roches, la plûpart de ceux du Maine & de Normandie, étoient résolus de se remettre sous l'obéïssance du roi d'Angleterre leur ancien maître; de sorte que si le roi eût eté battu à Bouvines, il se fût fait une terrible révolution. Mais après la victoire, pas un ne branla. Le roi, à cause de la multitude des coupables, prit le parti de dissimuler à l'égard de la plûpart, & les obligea seulement à faire un nouveau serment de fidelité.

Rigord.

Le roi marche avec une armée en Poitou.

Il crut toutefois sa presence nécessaire en Poitou, & y marcha avec une armée, nonobstant les soumissions que la noblesse du pays lui fit par ses députés. Il vint jusqu'à Loudun, où il reçut des envoyés du vicomte de Touars, le plus puissant seigneur de de-là la Loire, qui venoient le supplier de sa part, de lui accorder l'honneur de ses bonnes graces. Pierre de Dreux duc de Bretagne, qui avoit épousé la niece du vicomte, s'entremit pour cette réconciliation, & l'obtint.

Il accorde une treve de cinq ans à l'Angleterre.

Ibid.

Le roi d'Angleterre étoit alors à Parthenai dans le Poitou, fort embarrassé, n'osant paroître en campagne devant l'armée Françoise, & ne sachant où se mettre en sûreté. Il envoya au roi Ranulfe comte de Chester, pour lui proposer

un

un accommodement ; & le cardinal Robert de Corçon légat du pape, agit si bien auprès du roi, en le piquant de générosité & de modération, qu'il en obtint une treve de cinq ans entre la France & l'Angleterre, mais sans qu'on s'obligeât à rendre les prisonniers de part & d'autre. Les deux rois se réserverent la liberté de soutenir le parti des deux princes, qui se disputoient la couronne impériale, le roi celui de Fridéric, & le roi d'Angleterre celui d'Othon, à moins que ces princes ne voulussent eux-mêmes être compris dans la treve. Philippe en cette rencontre sacrifia sans doute ses intérêts à la considération qu'il avoit pour le pape ; car les choses étoient en tel état, que le roi d'Angleterre ne pouvoit lui échapper, & que le reste des places qui tenoient encore pour lui en deçà de la mer, n'attendoient que la presence de l'armée Françoise pour se rendre.

1214.

Ce traité est à la bibliotheque du roi, au 28 vol. des MSS. de Brienne, cartulaire MS de Philippe Auguste.

Ibid.

Le roi étant de retour à Paris, la comtesse de Flandre vint l'y trouver, pour traiter de la délivrance de son mari, & l'on fut bien surpris de la facilité avec laquelle il se rendit à ses prieres. Les articles du traité furent, que le roi accorderoit la liberté au comte de Flandre, & aux autres seigneurs Flamans prisonniers, à condition d'une grosse rançon, dont on conviendroit. En second lieu, qu'on donneroit au roi en ôtage Godefroi fils du duc de Brabant, qui n'avoit encore que cinq ans, & qu'enfin toutes les fortifications de toutes les places fortes de la Flandre & du Hainaut seroient rasées aux dépens des gens du pays. Néanmoins soit qu'on n'eût pu convenir de la rançon du comte de Flandre, soit pour quelqu'autre raison, ce traité fut sans effet.

Ibid.

Le roi ayant ainsi procuré par ses victoires la paix & la tranquillité à son royaume, Louis son fils n'eut plus d'obstacle, qui l'empêchât d'accomplir le vœu qu'il avoit fait, d'aller servir l'église contre les Albigeois pendant quarante jours : car, comme je l'ai déja remarqué, on ne s'engageoit pas pour plus long-temps dans cette croisade.

Louis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois.

Il partit donc pour Lyon, où étoit le rendez-vous des troupes, qui devoient s'y trouver prêtes à marcher aux fêtes

Petrus Vall. Cern.

de Pâques. Il fut accompagné par l'évêque de Beauvais, 1214. par les comtes de S. Paul, de Ponthieu, de Séez, d'Alençon, par Guichard de Beaujeu, par Matthieu de Montmorenci, par le vicomte de Melun, & par un grand nombre d'autre noblesse.

Le cardinal de Benevent & le comte de Montfort ne voyoient pas volontiers venir ce prince en Languedoc, où tout étoit assez soumis, & où il ne paroissoit presque plus aucuns Albigeois en campagne. Ils appréhenderent que Louis ne voulût se saisir de quelques-unes des places conquises, & prendre une trop grande autorité aux dépens de la leur. Le comte de Montfort vint toutefois au-devant de lui jusqu'à Vienne, & le légat jusqu'à Valence.

Louis, dans l'entretien qu'il eut avec le légat, s'apperçut de son embarras, & de l'inquiétude que sa presence lui causoit : mais il le rassura, en lui promettant de ne rien faire contre la volonté du pape, & en lui disant qu'il ne venoit que pour seconder ses bonnes intentions, & accomplir le vœu qu'il avoit fait ; que les troupes qu'il avoit amenées ne seroient point inutiles ; & que si faute d'ennemis, elles n'avoient pas lieu de combattre, leur presence obligeroit Narbonne & Toulouse à exécuter ce qu'elles refusoient de faire, qui étoit d'abattre leurs murailles, afin que désormais elles ne fussent plus la retraite des Albigeois.

1215. En effet, il obligea ces deux villes à raser leurs murailles, & fit démanteler encore quelques autres forteresses. Le comte de Montfort envoya Gui son frere prendre de sa part & en son nom possession de la ville de Toulouse. Ce fut là l'unique chose, mais très-importante, que Louis exécuta dans son expédition de quarante jours, après quoi il retourna à Paris, où on l'attendoit, pour traiter avec lui d'une entreprise d'une toute autre conséquence. Il ne s'agissoit pas de moins que de la couronne d'Angleterre, qu'on lui offroit, à l'occasion que je vais dire.

Il fait raser les murailles de Narbonne & de Toulouse.

Jean roi d'Angleterre étoit un prince que sa cruauté, son avarice, son impiété, sa lâcheté faisoient également haïr & mépriser de ses sujets. Cette aversion & ce mépris croissoient tous les jours, & s'étoient infiniment augmentés par

les mauvais ſuccès de la guerre contre la France. La révolte eſt une ſuite infaillible de cette diſpoſition des ſujets envers leur ſouverain. Les moindres prétextes ſuffiſent, & les états ne manquent jamais d'eſprits brouillons pour les faire valoir. 1215.

Le cardinal Langeton, que le pape avoit fait archevêque de Cantorberi malgré le roi d'Angleterre, étoit de ce caractere. Lorſqu'en 1213 cet archevêque donna à Jean l'abſolution de ſon excommunication, il l'obligea à promettre avec ſerment, de faire obſerver dans tout ſon état les loix portées par le roi ſaint Edouard, & de caſſer toutes celles qui ſeroient injuſtes.

Matth. Paris in Joanne.

Le roi d'Angleterre convoque les états du royaume à Londres.

Comme le roi après ſon abſolution vouloit aller châtier quelques ſeigneurs, dont il avoit été abandonné, ſur le point qu'il étoit d'être attaqué par le roi de France, l'archevêque s'y oppoſa, diſant qu'il ne pouvoit pas en uſer ainſi, ſans violer ſon ſerment: & qu'avant que de punir les criminels, on devoit les faire comparoître devant la chambre des pairs du royaume. Le roi fut extrèmement irrité de cette remontrance du cardinal: mais par la crainte de retomber dans l'embarras des cenſures, il ne paſſa pas outre, & convoqua les états d'Angleterre à Londres, pour y faire ſes plaintes contre ceux qui lui avoient été infideles.

Ce fut dans cette conjoncture, que le cardinal ayant ſecretement aſſemblé quelques-uns des plus conſidérables ſeigneurs, leur dit qu'il étoit temps de ſe remettre en poſſeſſion de leurs anciens priviléges; que pour peu qu'ils vouluſſent tenir ferme, le ſerment que le roi avoit fait à Windſor le lioit étroitement; qu'il n'y avoit qu'à inſiſter ſur ce point, & l'obliger à l'obſerver: « mais, ajoûta-t-il, je vous » donne avis que j'ai trouvé une charte de Henri I, qui » n'eſt preſque qu'une confirmation des loix établies par le » roi ſaint Edouard, ſous le regne duquel les loix de la na» tion étoient en vigueur, & la liberté du royaume dans » ſon entier. » Il leur lut ſur le champ une charte, à laquelle ils applaudirent fort. Ils firent tous ſerment d'obliger le roi à en faire obſerver le contenu, & le cardinal leur pro-

mit de les seconder de tout le pouvoir, que sa qualité de primat & de cardinal lui donnoient.

1215.

Il tâche d'engager la cour de Rome dans ses intérêts.
Ibid.

Le roi d'Angleterre ayant eu avis, ou du moins de grands soupçons de ce complot, ne parla plus du châtiment des seigneurs, & tâcha d'engager la cour de Rome dans ses intérêts, & de l'animer contre l'archevêque de Cantorberi & contre la noblesse d'Angleterre, comme contre des rebelles. S'il eût pu parvenir à les faire excommunier, il étoit bien résolu de prendre cette occasion, de se venger d'eux par toutes sortes de moyens. Nicolas évêque de Tusculum étoit arrivé en Angleterre avec la qualité de légat du pape. Le roi avoit eu le plaisir de le voir brouillé avec le cardinal archevêque de Cantorberi, au sujet de la nomination aux évêchés vacans : mais ce différend eut peu de suite, & il ne put s'en servir pour se tirer d'embarras.

Conférences secretes des principaux seigneurs contre ce prince.

Un grand nombre des principaux seigneurs s'étant trouvés à S. Edmond, sous prétexte d'un pelerinage de dévotion, ils y eurent diverses conférences secretes. Enfin ils s'assemblerent & jurerent tous sur le grand autel, que si le roi refusoit de confirmer les priviléges & les libertés de la nation contenus dans la charte, ils lui déclareroient la guerre, & refuseroient de lui faire serment de fidélité, jusqu'à ce qu'il eût fait sceller la charte de son sceau royal. Ils convinrent d'aller le trouver en corps après les fêtes de Noël, pour lui présenter leur requête sur ce sujet, & que s'il la rejettoit, ils partiroient sur le champ, pour se fortifier dans leurs châteaux & dans les places qui leur appartenoient.

Ils lui demandent la confirmation de leurs anciens priviléges.
Ibid.

Ils ne manquerent pas de se rendre à Londres au temps marqué, tous bien accompagnés & bien armés, & présenterent leur requête au roi, qui en fut fort surpris. Il leur répondit, que la chose qu'ils lui proposoient étoit de si grande importance, qu'elle méritoit bien qu'il y pensât, & qu'il les prioit de lui donner du temps jusqu'à Pâques, pour en délibérer. Ils eurent peine à convenir de ce délai. Néanmoins l'archevêque de Cantorberi, l'évêque d'Eli & le seigneur Guillaume maréchal comte de Pembrok, s'étant faits la caution de la parole qu'il leur donnoit, ils se retirerent.

Le roi d'Angleterre qui prévoyoit bien les suites de cette conspiration, prit dans cet intervalle toutes les mesures qu'il put, pour se précautionner contre la révolte. Il fit renouveler à tous ses feudataires leurs hommages & leur serment de fidelité ; & afin de mettre le pape dans ses intérêts, & de jouir des privilèges de la croisade, un desquels étoit, qu'on ne pouvoit faire la guerre aux croisés sans encourir l'excommunication, il prit la croix, comme s'il eût eu dessein de faire le voyage de la terre-sainte. 1215.

La noblesse confédérée se rendit à Stanfort aux fêtes de Pâques, & s'y assembla avec sa suite, comme en un corps d'armée, où il y avoit bien deux mille gentilhommes. Le roi étoit alors à Oxford. Les confédérés s'en approcherent, & se posterent à Brakelei. *Ibid.*

Le roi leur envoya le comte de Pembrok, l'archevêque de Cantorberi, & quelques autres personnes de son conseil, pour écouter leurs demandes. C'étoient les mêmes choses qu'ils lui avoient demandées aux dernieres fêtes de Noël : mais ils chargerent les envoyés de lui déclarer, que s'il refusoit de confirmer les libertés de la nation, ils se tenoient délivrés de leur serment de fidelité, & alloient lui faire la guerre pour les maintenir.

Le roi rejette leurs demandes.

Les envoyés étant retournés vers le roi, & lui ayant rapporté la réponse de la noblesse, il demanda à voir le contenu de la charte. L'archevêque de Cantorberi, qui étoit l'auteur secret de cette ligue, savoit par cœur tous les articles compris dans la charte, & les récita au roi. Ce prince les ayant entendus, dit à l'archevêque, « il ne manque » plus qu'une chose à la requête qu'on me présente, c'est » qu'on y a oublié de me demander aussi ma couronne. On » se moque de moi, ajouta-t-il, en colere, ce sont des » chimeres que toutes ces libertés, par lesquelles on veut » me rendre moi-même esclave : » & il protesta avec serment, que jamais il ne passeroit ces indignes & injustes demandes.

Sur ce refus les seigneurs mettent à leur tête un de leur corps nommé Robert.

L'archevêque & le comte de Pembrok ayant fait à la noblesse le rapport de la réponse du roi, les seigneurs sur le champ mirent à leur tête un de leur corps nommé Robert,

qu'ils reconnurent pour leur général, & qu'ils appellerent le maréchal de l'armée de Dieu & de la sainte église, sans doute parce que le premier article de ces libertés dont il s'agissoit, regardoit les immunités de l'église d'Angleterre; car la charte de Henri I commençoit en ces termes. « Henri » par la grace de Dieu roi d'Angleterre .... par le respect » que j'ai pour Dieu, & par l'amour que j'ai pour vous tous » mes sujets, je fais l'église de Dieu entierement libre; en- » sorte que je ne vendrai, ni n'affermerai rien de ce qui lui » appartiendra, & quand il mourra quelque archevêque, » quelque évêque, ou quelque abbé, je ne me saisirai point » du domaine de son église, ni de ses vassaux, &c. » On avoit encore en vûe d'imposer par là au peuple, comme c'est l'ordinaire en ces sortes de soulevemens, & de plus d'empêcher au moins que le pape ne s'opposât à cette confédération, où les intérêts de l'église se trouvoient mêlés avec ceux de la noblesse.

1215. *Ibid.*

Les habitans de Londres entrent dans la confédération.

Dès ce moment, on commença à attaquer ou à sommer diverses forteresses de se rendre : quelques-unes se rendirent, & quelques autres se mirent en défense. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux pour le roi d'Angleterre, fut que les habitans de Londres entrerent dans la confédération, & firent dire à l'armée, qu'elle pouvoit venir, & qu'on la recevroit dans la ville.

Elle ne manqua pas de s'y rendre, & on lui ouvrit les portes. De là le général de l'armée, & ceux qui composoient son conseil, écrivirent des lettres circulaires aux seigneurs & aux gentilshommes absens, & sur-tout à ceux qui s'étoient déclarés pour le parti du roi, leur ordonnant d'entrer dans la cause commune, sous peine de voir tous leurs châteaux rasés, toutes leurs terres désolées, & d'être déclarés ennemis de la patrie.

Comme la plûpart étoient d'intelligence avec les confédérés, quelque zele qu'ils affectassent de faire paroître pour le roi, la seule menace leur fut un prétexte suffisant pour l'abandonner. Ils se rendirent presque tous à Londres, & signerent la confédération.

Ibid.

Ce qui oblige le

Le roi se voyant ainsi abandonné, & appréhendant que

l'armée ne vint l'enlever dans ſon camp, où il n'avoit preſque plus de troupes, prit le parti de la diſſimulation, & envoya le comte de Pembrok à Londres, pour dire à la nobleſſe, qu'une guerre civile étant le plus grand mal qui pût arriver à un état, il conſentoit pour le bien de la paix, à tout ce qu'on ſouhaitoit de lui : & qu'il prioit les ſeigneurs de convenir d'un jour & d'un lieu, où il pût en ſureté conférer avec eux ſur ce ſujet.

1215.
roi de consentir à tout ce qu'on souhaite de lui.

Le jour qu'on choiſit fut le quinzieme de juin, & le lieu fut une prairie entre Stantes & Windſor, où le roi confirma la charte de Henri I, & y ajouta même encore de nouveaux priviléges. C'eſt l'acte arrêté dans cette aſſemblée, qu'on nomme la grande charte, qui depuis a été l'occaſion de tant de guerres civiles, la ſource de tant de différends du ſouverain avec ſes peuples & avec les aſſemblées des états, appellées aujourd'hui du nom de parlement, & qu'on y regarde comme le frein & la barriere, qu'on oppoſe à ce qu'ils appellent le pouvoir arbitraire. Cet acte ſe fit en préſence de Pandulfe légat du pape. Il fut envoyé par tout le royaume, & enſuite au pape, qui le confirma ; de ſorte que jamais acte ne fut plus forcé, & en même-temps plus authentique.

Ibid.

La nobleſſe malgré les ſermens qu'elle avoit exigés du roi, s'attendoit bien qu'il feroit tout ſon poſſible pour ſecouer le joug qu'il s'étoit impoſé : mais tous les membres de la confédération étoient ſi bien unis & ſi déterminés à maintenir la charte, qu'ils ne le croyoient pas en état de s'en pouvoir dédire, au moins ſi-tôt. Toutefois à peine l'aſſemblée étoit-elle finie, qu'il commença à chercher des moyens de détruire tout ce qu'il avoit fait.

En de pareilles occaſions, quelque générale que ſoit la conſpiration, un prince a toujours quelques gens à lui, qui ſe font honneur de ſignaler leur fidelité dans ces délicates épreuves. Il y avoit alors au château de Nottingam un gentilhomme Poitevin, nommé Philippe Marc, qui lui étoit très-dévoué. Il lui ordonna de mettre la place en état de défenſe, de la fournir de vivres, de munitions & d'inſtrumens propres à ſoutenir & à faire des ſiéges. Il envoya le

Ordres qu'il donne aux commandans de quelques places.

même ordre aux commandans de quelques autres places;
1215. qui n'étoient point Anglois, mais de ses sujets de de-là la mer. Il leur ordonna de fortifier leurs garnisons le plus qu'ils pourroient de soldats étrangers, en leur promettant une bonne solde, & de faire ces préparatifs sans bruit, & le plus secretement qu'il leur seroit possible : mais la noblesse étoit trop alerte & trop dans la défiance, pour être si aisément trompée.

Il se retire dans l'isle de Wigt. Ibid.

Quelques seigneurs se plaignirent au roi, de ce qu'il paroissoit par toutes ces démarches, vouloir se préparer à la guerre. Le roi, à qui les faux sermens ne coûtoient rien, leur jura plusieurs fois, qu'il n'avoit en tout cela aucun dessein qui dût les inquiéter : mais enfin une nuit il s'évada de Windsor avec sept ou huit gentilshommes de sa confidence, & se jetta dans l'isle de Wigt.

Quand il se vit là en sûreté, il engagea le légat Pandulfe, qui étoit dans ses intérêts, & qui l'avoit suivi dans sa retraite, à s'en retourner à Rome, & à agir en sa faveur auprès du pape. Il envoya Vautier évêque de Worchester, & son chancelier Hugues de Boves, & quelques autres, pour lui lever des soldats au-delà de la mer, & exhorta par lettres les commandans des forteresses de son royaume à se bien défendre, s'ils étoient attaqués, leur promettant de les secourir dans quelque temps en personne.

La retraite du roi inquiéta la noblesse, & sous prétexte d'un tournois, elle prolongea son séjour à Londres. On savoit que le roi avoit dans cette capitale un fort parti, auquel le général Robert opposa un grand nombre de gentilshommes, qu'il fit venir de toutes parts.

Le légat étant arrivé à Rome, où le pape tenoit le quatrieme concile général de Latran, il lui exposa l'état des affaires du royaume d'Angleterre, & les entreprises de la noblesse contre l'autorité du roi, qu'on ne pouvoit attaquer, sans donner atteinte à celle du S. Siége, dont la couronne d'Angleterre relevoit : que le roi avoit en vain représenté aux rebelles, qu'il ne pouvoit souscrire à l'acte qu'ils lui présentoient, sans le consentement du pape, dont il étoit vassal; qu'il avoit protesté de violence, & appel-

lé au jugement du S. Siége : mais qu'enfin contraint par la force, & par le danger où il se trouvoit, il avoit signé tout ce qu'ils avoient voulu ; que les voyant maitres de sa capitale, il s'étoit enfui dans l'isle de Wigt, & qu'il imploroit le secours du saint Siége, dans la derniere extrémité où il étoit réduit. 1215.

Le pape prend son parti, & declare nulle la charte d'Henri I.

Le pape sur ces informations, cassa tout ce qui s'étoit fait en Angleterre, & déclara nulle la charte de Henri I qui avoit donné lieu à tous les troubles, ordonna au cardinal Langeton archevêque de Cantorberi, & aux autres prélats d'Angleterre, de faire finir la révolte, & d'agir contre les rebelles par les censures, pour les obliger à rentrer dans leur devoir. Il écrivit aussi à la noblesse d'Angleterre, pour l'exhorter à se désister d'une entreprise si violente & si injuste, & à lui remettre ses intérêts entre les mains, promettant de lui faire justice, & d'obliger le roi à satisfaire la nation sur ses griefs, dans toute la rigueur de la justice. *Ibid.*

Les Anglois ne s'embarrasserent pas beaucoup de ces lettres du pape ; & pour empêcher que le roi, quand il auroit reçû les secours qu'il attendoit, ne vînt assiéger Londres, ils se saisirent de Rochester, que l'archevêque de Cantorberi, à qui le roi d'Angleterre l'avoit confié, leur livra.

Le roi repasse en Angleterre, & se rend maître de Rochester & de quelques autres places.

Le roi cependant fortifié d'un assez grand nombre de troupes, qui lui étoient venues de divers endroits, sortit de l'isle de Wigt, & vint mettre le siége devant Rochester, que Guillaume d'Albinet seigneur Anglois, très-experimenté dans la guerre, soutint pendant trois mois, mais il se rendit enfin faute de secours.

Durant ce siége, Hugues de Boves, que le roi d'Angleterre avoit envoyé au-delà de la mer, pour lui faire des troupes, se rendit à Calais avec une armée de près de quarante mille hommes, tirés partie du Poitou & des autres terres que le roi d'Angleterre avoit en France, partie aussi de Flandre. Tout ce qu'il y avoit de brigands, soit en France soit aux Pays-Bas, s'étoit enrôlé dans cette armée, attirés par la grosse paye qu'on leur donnoit, & par l'espérance du pillage de l'Angleterre.

1215. Avec cette armée, conduite par un général auſſi habile que l'étoit Hugues de Boves, le roi d'Angleterre auroit infailliblement mis ſes ſujets à la raiſon : mais elle ne fut pas plutôt en mer, qu'il ſurvint une tempête effroyable, qui la fit preſque toute périr, & le général y périt lui-même.

Les ſeigneurs Anglois le déclarent déchu de la couronne.

Ce malheur n'empêcha pas quelques autres ſecours de paſſer, & le roi s'en ſervit utilement à la faveur des excommunications réitérées, que le pape lança contre la nobleſſe d'Angleterre. Il reprit quelques places, & ſon parti commençoit à prévaloir, lorſque les ſeigneurs Anglois prirent une réſolution qui le jetta dans de bien plus fâcheux embarras, & mit ſes affaires en un plus grand danger, qu'elles n'avoient jamais été. Ils le déclarerent déchu de la couronne, comme violateur de ſes ſermens, & comme ayant attenté ſur la liberté de ſes ſujets; & après quelque délibération ſur un point de cette importance, ils réſolurent d'envoyer en France, pour offrir la couronne d'Angleterre au prince Louis, dont ils connoiſſoient la valeur & la prudence déja éprouvées en pluſieurs occaſions. On peut dire toutefois, que le mérite de ce prince n'étoit pas le principal motif de ce choix. Ce qui les détermina, fut l'eſpérance d'être ſecourus de toutes les forces de la France, quand ils auroient le prince à leur tête; & en ſecond lieu, comme une grande partie du renfort qui étoit venu au roi de de-là la mer, étoient des François, ils ne doutoient pas qu'ils ne l'abandonnaſſent, dès que Louis paroîtroit en Angleterre.

Et envoyent des députés au prince Louis, pour la lui offrir.
Ibid.

Le général Robert & le comte de Winchester furent députés au nom de la nobleſſe vers le prince, pour l'inviter à venir prendre poſſeſſion du throne d'Angleterre, vacant par la dépoſition de Jean, qui s'en étoit rendu indigne par ſa mauvaiſe conduite, & ſur-tout par la tyrannie qu'il exerçoit ſur ſes ſujets. Ils préſenterent au roi de France des lettres ſignées de la plûpart des ſeigneurs d'Angleterre, où ils témoignoient qu'ils avoient élu Louis pour leur roi, & le ſupplioient de ne pas tarder à venir ſe faire couronner.

Quelque avantageuſe que fût cette propoſition, le roi l'écouta, ſans faire paroître aucun empreſſement. Il dit qu'il

l'examineroit: mais que quelque parti qu'il prit, il ne permettroit jamais à son fils de passer la mer, sans exiger toutes les suretés qu'il pourroit prendre, pour une personne qui lui étoit aussi chere, que lui devoit être un fils unique héritier de tous ses états, & qu'il faudroit commencer par lui donner des ôtages, qui fussent des plus considérables seigneurs d'Angleterre. Les députés lui demanderent combien il en souhaitoit. Il dit qu'il en vouloit au moins vingt-quatre, & ils les lui promirent. 1215.

Ce n'étoit pas là l'unique difficulté du roi. Il y avoit une treve de cinq ans entre lui & le roi d'Angleterre. C'étoit la violer visiblement, que d'envoyer son fils à la tête d'une armée pour chasser ce prince de ses états. De plus, il voyoit bien qu'il alloit avoir sur les bras le pape, qui s'étoit déja si hautement déclaré en faveur du roi d'Angleterre. Le parti qu'il prit, & à quoi il s'en tint toujours dans la suite de cette affaire, fut de séparer ses intérêts d'avec ceux de son fils; de paroître ne point entrer dans ses desseins, d'affecter même de s'y opposer en quelques rencontres. En un mot, il s'agissoit de sauver les apparences, conduite trop ordinaire aux princes, mais que les loix de la politique autorisent plus qu'elles ne la justifient.

Ce prince l'accepte, & se dispose à passer en Angleterre.

Les envoyés comprirent parfaitement la pensée du roi, & sur l'assurance que Louis leur donna, de se disposer à passer incessamment en Angleterre, ils s'en retournerent fort satisfaits. Peu de temps après arriverent les vingt-quatre ôtages, tels qu'on les demandoit. On leur assigna Compiegne pour leur demeure, où on leur donna des gardes.

En attendant que Louis fût en état de passer la mer, il envoya en Angleterre quelques seigneurs, pour affermir la noblesse dans la résolution qu'elle avoit prise, & pour voir de près sur quoi l'on pouvoit compter. Ces seigneurs furent le châtelain de S. Omer, le châtelain d'Arras, Baudouin de Breteuil, Gilles de Melun, Guillaume de Beaumont, Eustache de Neuville, Guillaume de Vuime, & quelques autres, qui furent accompagnés d'un grand nombre de gentilshommes & d'autres volontaires. Ils arriverent heureusement à l'embouchure de la Tamise, d'où ils monterent 1216.

Chronic. MSS. Alberici.

1216. jusqu'à Londres. Ils y furent reçus sur la fin de février avec une extrème joie, & se trouverent durant le reste de l'hyver en quantité de petits combats, qui se donnerent entre les troupes du roi d'Angleterre, & celles de la noblesse.

Matth. Paris.

L'archidiacre de Poitiers & l'official de Norvik, à qui le pape avoit adressé la sentence d'excommunication fulminée contre les confédérés d'Angleterre, ne sûrent pas plutôt l'arrivée des seigneurs François, & le secours qu'ils donnoient aux Anglois, qu'ils firent de nouveau publier les mêmes censures, & y comprirent ces seigneurs avec toute leur suite.

Ces censures firent d'autant moins d'effet, que la noblesse reçut en même-temps une lettre de Louis, qui après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils lui avoient fait, de le choisir pour leur roi, les assuroit qu'il seroit aux fêtes de Pâques à Calais, avec des troupes toutes prêtes à passer au premier vent favorable.

Le pape envoye un légat en France pour le détourner de ce dessein.

Sur ces entrefaites, le cardinal Gallon légat du pape, arriva à la cour de France, qui étoit alors à Lyon, pour prier le roi de la part de sa sainteté, de ne pas permettre que son fils passât en Angleterre, & pour l'exhorter au contraire à prendre la défense du roi Jean pour l'amour du saint Siége, dont ce roi étoit vassal.

Le roi lui donne une audience publique, & répond à ses raisons.

Le cardinal, dans l'audience publique que le roi lui donna, appuya beaucoup sur cette qualité de vassal du saint Siége, que portoit le roi d'Angleterre, & en vertu de laquelle il prétendoit engager Philippe à prendre en main ses intérêts. Ce prince l'ayant entendu, lui répondit, en lui apportant plusieurs raisons, pour lesquelles le roi d'Angleterre s'étoit rendu indigne d'être secouru par la France : & il ajoûta ces paroles : « Pour sa qualité de vassal du saint » Siége, que vous faites tant valoir, il est bon que vous sa- » chiez, qu'on tient ici pour maxime certaine, qu'un roi » ne peut point disposer de son royaume, sans le consente- » ment de ses barons, qui sont obligés, aussi-bien que lui, » de le défendre, & que le pape en voulant prendre droit » sur la donation que le roi d'Angleterre lui a faite de son

» état, choque par cette prétention tous les royaumes & » tous les princes de la chrétienté. » 1216.

Cette réponse fut reçue avec applaudissement de toute l'assemblée, & on commença à crier de tous côtés, qu'on étoit prêt à mourir, pour soutenir la vérité de ce que le roi venoit de dire : qu'un prince n'est point maître de son état pour le donner, ou pour le rendre tributaire, & faire par là sa noblesse esclave. Le roi toutefois dit au légat, que comme le prince son fils étoit le principal interessé dans cette affaire, il falloit l'entendre, & que le jour suivant, il lui donneroit une nouvelle audience, où le prince assisteroit.

Nouvelle audience où le prince Louis assiste.

Le lendemain Louis se trouva à l'audience, assis à côté du roi son pere, & jetta en entrant un œillade au légat, qui dut lui être d'un mauvais présage. Ce cardinal ne laissa pas de haranguer, & tantôt s'adressant au roi, tantôt au prince, il conclut en les conjurant de ne point se déclarer contre les intérêts de l'église, en lui enlevant, ou en permettant qu'on lui enlevât son patrimoine.

La réponse du roi fut, qu'il avoit toujours été fort attaché à l'église Romaine & au S. siége, & qu'il avoit fait paroître en mille occasions sa considération & son respect à leur égard ; que dans l'affaire dont il s'agissoit, il ne donneroit ni conseil, ni secours à son fils, pour faire quoi que ce fût, contre les droits de l'église : mais que si ce prince avoit des prétentions légitimes sur le royaume d'Angleterre, on ne pouvoit lui ôter le droit de les soutenir, & qu'il ne convenoit pas à un pere, de refuser à son fils la justice qu'il devoit à tout le monde. Il fit en même-temps signe à un chevalier, que le prince avoit chargé d'exposer & de défendre ses droits sur la couronne d'Angleterre, & lui ordonna de parler.

Et où l'affaire est encore débattue.

Le chevalier fit d'abord un détail de divers crimes, pour lesquels le roi Jean étoit devenu indigne de porter cet auguste titre, & s'étendit particulierement sur la mort d'Artur duc de Bretagne, que Jean avoit poignardé de sa propre main, quoique ce jeune duc fût son neveu. Il dit entr'autres choses, que ce prince ayant été cité par le roi de France son seigneur à la cour des pairs pour ce crime, il avoit

refusé d'y comparoître, & y avoit été condamné à mort; & que tant pour cette action, que pour une infinité d'autres très-indignes de la majesté royale, les barons d'Angleterre l'avoient dégradé. Cette raison prise de la mort du duc de Bretagne, étoit peu propre à prouver le droit de Louis; car la condamnation de Jean à la cour de France, ne pouvoit avoir au plus d'autre effet, que la confiscation des Domaines qu'il possédoit en France, pour lesquels seuls il relevoit de la couronne, & étoit soumis à la jurisdiction du roi : ce qui ne pouvoit être tiré à conséquence pour le royaume d'Angleterre. Mais ce même avocat du prince appuya son droit d'un autre raisonnement plus spécieux, & capable dans les conjonctures, de donner quelque couleur de justice à l'invasion qu'il se préparoit à faire en Angleterre. Il étoit fondé sur la donation que Jean avoit faite de son royaume au pape, pour ne le tenir désormais que de lui.

1216.

« Le roi Jean, continua-t-il, en donnant son royaume au » pape, mit sa couronne entre les mains du légat, ensuite il » la reçut de ses mains, & se reconnut vassal du pape. En » quittant ainsi sa couronne, il se déposa lui-même, & dès » ce moment le throne fut vacant. Le pape lui rendit sa cou» ronne : mais comme le pape ne pouvoit en disposer sans le » consentement des barons d'Angleterre, il ne put rétablir » ce prince. Le throne a donc été vacant depuis ce temps» là : & les barons d'Angleterre, selon leur droit, viennent » de le remplir, par l'élection du prince Louis. Mais, ajou» ta-t-il, ce n'est pas là une élection pure & simple; elle » est fondée sur un droit très-réel, que ce prince a sur la » couronne d'Angleterre, du chef de Blanche de Castille sa » femme. Cette princesse est fille d'Eléonore d'Angleterre » sœur de Richard, autrefois roi d'Angleterre, & de Jean, » qui a cessé d'être roi, en se déposant lui-même. Elle re» présente sa mere, à qui le throne vacant seroit dévolu. Il » lui est donc dévolu à elle-même, & l'élection du prince » ne fait que confirmer le droit qu'il a déja sur ce throne par » la princesse Blanche son épouse. » Ainsi parla l'avocat de Louis.

Ibid.

Le légat, ou surpris de ce nouveau tour qu'on donnoit

aux droits du prince sur la couronne d'Angleterre, ou plutôt voyant que ce titre de feudataire du saint siége, par lequel il prétendoit mettre à couvert le roi d'Angleterre, n'étoit pas du gout de la cour de France, prit un autre moyen de défense, & dit que le roi Jean ayant pris la croix, & que le privilége des croisés tout nouvellement publié par le concile général de Latran, étant de ne pouvoir être attaqués pendant quatre ans, & d'être en sureté sous la protection du S. siége, on ne pouvoit faire la guerre à ce prince, sans encourir les censures fulminées contre les violateurs de ce privilége. 1216.

L'avocat de Louis répliqua, que ce privilége n'avoit point de lieu, quand celui qui avoit pris la croix étoit l'aggresseur; que Jean avant que de la prendre, avoit attaqué le prince Louis; qu'il lui avoit pris le fort de Buncham *; que ses troupes sous la conduite du comte de Flandre, avant la bataille de Bouvines, lui avoient enlevé Aire & Lens, & fait des courses dans le comté de Guines; que quoique le roi Jean eût fait une treve avec le roi de France, il ne l'avoit pas faite avec Louis, dont il avoit ravagé les terres, qu'ainsi la guerre duroit encore entre eux; que par conséquent le privilége des croisés n'empêchoit point le prince Louis de pousser son ennemi par toutes les voies, que le droit de la guerre lui permettoit.

* C'est apparemment Bouchain.

Le légat défend au prince de passer en Angleterre, & au roi de l'y laisser passer.

Le légat qui voyoit bien que l'assemblée ne lui étoit pas favorable, coupa court, & sans plaider davantage, défendit de la part du pape au prince Louis de passer en Angleterre, & au roi de l'y laisser aller.

Alors Louis se tournant vers le roi son pere, lui parla en ces termes: « Monsieur, je suis votre homme-lige pour les » fiefs que vous m'avez donnés en France: mais il ne vous » appartient point de rien décider touchant le royaume » d'Angleterre: & si vous entreprenez de vous opposer à » mes prétentions, sur lesquelles vous n'êtes ni en droit, » ni en pouvoir de me rendre justice, je me pourvoirai de » cette violence devant la cour des pairs: & je vous déclare » que je suis résolu de combattre jusqu'à la mort, pour dé- » fendre l'héritage de ma femme, à qui le royaume d'An-

» gleterre appartient. » Après ce discours il sortit de l'assemblée sans attendre la réponse.

1216.

Le légat, qui s'appercevoit bien que le roi & son fils agissoient de concert en toute cette affaire, ne fit plus d'instance : mais il pria le roi de lui donner un sauf conduit pour passer en Angleterre. Le roi lui répondit qu'il le lui accordoit volontiers : mais qu'il prît garde à lui, & qu'il ne prétendoit point répondre de ce qui pourroit lui arriver, si par malheur il tomboit entre les mains de ceux, que le prince son fils avoit sur les chemins vers la mer, pour empêcher que personne ne passât en Angleterre sans sa permission : mais cet avertissement ne fit pas changer de dessein au légat.

Le prince ne laisse pas de partir.

La négociation du légat retarda de quelques jours le départ de Louis, & ce prince après avoir envoyé des agens à Rome, pour soutenir ses droits auprès du pape, partit pour Calais, où son armée s'étoit déja rendue, & où six cents vaisseaux de diverses grandeurs l'attendoient pour le passer. Il y avoit dans l'armée un grand nombre de seigneurs accompagnés de leurs vassaux, & elle étoit très-belle.

Guillelm. Armoric.

Il fit voile d'un assez beau temps, une des fêtes de la Pentecôte. Mais il fut battu d'une tempête dans la route, qui obligea une grande partie de ses vaisseaux de relâcher à Calais : il aborda néanmoins avec le reste à Tanet entre Sandwic & l'embouchure de la Tamise le vingt-troisieme de mai.

Quand Louis descendit à terre en ce lieu-là, le roi d'Angleterre étoit campé auprès de Douvre avec une armée très-nombreuse, en comparaison de laquelle Louis n'avoit qu'une poignée de gens, & chacun délibéroit de son côté, s'il marcheroit à l'ennemi. Louis prit ce parti sans vouloir attendre le reste de l'armée. Le roi d'Angleterre au contraire, malgré l'avantage du nombre, décampa dès qu'il sut que les François venoient à lui, & se retira à Winchester, n'osant se fier à ses troupes, la plûpart levées en France. Ainsi son armée, qu'il avoit exprès, & fort prudemment toute composée d'étrangers, pour l'opposer aux Anglois, lui devint inutile contre ce nouvel ennemi.

Louis

Louis ayant été joint au bout de trois jours par le reste de ses troupes, s'empara de toutes les places des environs, excepté de Douvre, où Jean avoit laissé une forte garnison, sous le commandement de Hubert du Bourg. De-là il vint attaquer Rochester, qu'il prit, & arriva enfin à Londres, où il fut reçu avec les acclamations du peuple, & une joie extrême de toute la noblesse. Il y fut proclamé roi, reçut les hommages & le serment de fidélité de tous les seigneurs & des bourgeois de Londres, & fit lui-même serment de leur conserver leurs libertés & leurs priviléges. Cette prise de possession pourroit être un titre aux rois de France, de prendre la qualité de roi d'Angleterre, & d'en porter les armes : & ce titre seroit pour le moins aussi valable, que celui sur lequel les rois d'Angleterre prennent la qualité de roi de France & en portent les armes.

1216.

Il arrive à Londres, & y est proclamé roi.

Louis partit de Londres le quatorzieme de juin, & s'avança plus avant dans le royaume, où tout se soumit à lui, excepté quelques forteresses qu'on n'osa entreprendre de forcer. Il envoya sommer le roi d'Ecosse de lui rendre hommage, à quoi il obéit. Il fit faire la même sommation à tous les autres seigneurs qui ne l'avoient pas encore reconnu, & sur-tout à ceux qui étoient dans l'armée de Jean. La plûpart abandonnerent ce malheureux prince, & se rendirent auprès de Louis, entr'autres Guillaume comte de Varennes, Guillaume comte d'Arondel, & même Guillaume comte de Salisberi frere bâtard de Jean. La désertion fut presque générale. Tout ce que Jean avoit de troupes Flamandes le quitta, & repassa la mer, & une partie de celles du Poitou alla se rendre à son ennemi.

Il avance plus avant dans le royaume où tout se soumet à lui.

Louis choisit pour son chancelier Simon de Langeton archevêque d'Yorck frere du cardinal de Langeton. Ce cardinal auteur de toute la révolte d'Angleterre, étoit allé à Rome pour s'en disculper auprès du pape, qui d'abord lui avoit fait signifier une suspense, dont il ne fut relevé, qu'après avoir promis de ne point retourner en Angleterre, avant que tout y fût pacifié. Louis en son absence donna toute sa confiance à l'archevêque d'Yorck, qui commença par persuader à la noblesse & aux bourgeois de Londres,

de ne se pas mettre fort en peine de l'excommunication du pape, & rétablit par-tout l'usage des sacremens & le service divin.

1216.

Comme rien ne résistoit aux forces de Louis, de la noblesse d'Angleterre, & du roi d'Ecosse même, qui agissoient tous contre Jean avec un merveilleux concert, le siége de Douvre fut résolu par le conseil de Philippe Auguste, qui en fit concevoir l'importance à son fils. Mais il fut si bien soutenu par Hubert du Bourg, qu'on fut obligé de le changer en blocus. Le siége de Windsor ne réussit pas mieux, & Jean prenant le temps que les troupes ennemies étoient occupées autour de ces deux places, fit des courses dans une grande partie du royaume, où il désola les terres, & rasa une infinité de châteaux de la noblesse.

Matth. Paris.

Le pape l'excommunie & le roi Philippe son pere. Ibid.

Durant que tout cela se passoit en Angleterre, les envoyés de Louis à Rome, tâcherent en vain de justifier au pape la conduite de leur maître. Il prononça la sentence d'excommunication contre lui; & comme il croyoit toujours, que Philippe Auguste étoit d'intelligence avec son fils, il résolut aussi de l'excommunier. Il écrivit en effet une lettre à l'archevêque de Sens & à ses suffragans, par laquelle il leur déclaroit qu'il excommunioit le Roi, comme fauteur de la révolte d'Angleterre.

Déclaration des évêques de France assemblés à Melun sur ce sujet.

La résolution étoit un peu violente; car quoiqu'on ne doutât gueres des intentions de Philippe Auguste, cependant il faisoit à l'extérieur plus que le pape ne sembloit devoir exiger de lui en de telles conjonctures, jusques-là qu'il confisqua toutes les terres de Louis, & celles des seigneurs qui l'avoient suivi en Angleterre. C'est pourquoi plusieurs évêques de France s'étant assemblés en concile à Melun, déclarerent que le roi nonobstant la lettre du pape, ne seroit point tenu pour excommunié, jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouvelles lettres de Rome. On sut par celles qui en vinrent peu de temps après, ce qui suit.

Le pape excommunie de nouveau le prince Louis dans un sermon, & meurt quelque temps après.

Le pape ayant appris les progrès de Louis en Angleterre, monta en chaire, & prit pour texte de son sermon ces paroles du Prophete: *Glaive, glaive, sors du fourreau, aiguise-toi, pour tuer & pour briller.* Et après avoir forte-

ment invectivé contre Louis & contre ceux qui l'avoient accompagné dans son expédition, il l'excommunia de nouveau dans le sermon même, & aussi-tôt après, ayant fait venir son secretaire, il dicta des lettres foudroyantes au roi de France. Elles ne furent point toutefois envoyées, à cause que le pape fut attaqué d'une fievre, qui l'arrêta quelque temps; & à peine en fut-il quitte, qu'il tomba en une espece d'apoplexie, dont il mourut le seizieme de juillet. 1216.

Le roi Jean meurt aussi, & déclare Henri son fils héritier de ses états.

Le roi Jean par cette mort perdit un puissant & ardent protecteur. Mais lui-même trois mois après mourut d'une indigestion dans le nord d'Angleterre, après avoir regné dix-huit ans cinq mois & quatre jours, étant alors dépouillé de presque tous ses états; ce qui lui confirma le surnom de Jean *sans terre*, qui lui avoit été donné dès sa jeunesse, lorsque dans le partage que Henri II son pere fit de ses états entre ses enfans, il n'y eut qu'une très-petite part. Ce prince est extrêmement décrié dans l'histoire par une infinité de mauvaises qualités, parmi lesquelles à peine en pouvoit-on reconnoître quelque bonne.

Il mourut avec plus de marques de piété & de christianisme, qu'il n'en avoit fait paroître de son vivant. Il avoit un fils âgé de neuf ans nommé Henri, qu'il déclara héritier de ses états, & il écrivit une lettre circulaire aux seigneurs d'Angleterre, par laquelle il les constituoit tuteurs de ce jeune prince.

De la maniere dont les choses tournoient, tout paroissoit seconder les desseins de Louis. La mort de Jean lui ôtoit son concurrent, & le seul qui étoit en état de lui disputer encore quelque temps la couronne d'Angleterre: mais ce qui sembloit la lui devoir assurer, fut ce qui l'en éloigna le plus, par les raisons que je vais dire.

Le cardinal Gallon légat du pape repasse en Angleterre, & excommunie encore Louis & tous ses partisans. Ibid.

Le cardinal Gallon, malgré les précautions de Louis, avoit trouvé moyen de passer en Angleterre, & étoit venu trouver le Roi Jean à Glocestre. Il y avoit assemblé quelques évêques & quelques abbés du parti de ce prince, & dans une espece de concile il avoit excommunié Louis & tous ses partisans, & plus particulierement que les autres,

Simon de Langeton archevêque d'York, qui s'en étoit mis
1216. fort peu en peine. La présence & les intrigues du légat n'avoient pas laissé de maintenir quelque peu de seigneurs & de prélats dans le parti du roi, & même d'en faire revenir quelques-uns, jusques-là que ce prince fort peu avant que de mourir, reçut des lettres de plus de quarante seigneurs, qui le prioient de les recevoir en grace.

Rien n'est plus difficile à un prince étranger, en des conjonctures pareilles à celles où se trouvoit Louis, que de se ménager avec ses nouveaux sujets. La prudence l'oblige à prendre des précautions pour sa propre sûreté, & contre la légereté d'un peuple inconstant, qu'un rien fait changer, à s'attacher par ses bienfaits des gens sûrs & de confiance, & à rendre leurs intérêts communs avec les siens. Mais toutes ces prétentions ne manquent gueres de passer pour des effets d'une défiance injurieuse à ceux, à qui il est redevable de son élévation, de produire des jalousies, des aigreurs, des soupçons, & ensuite le repentir de s'être donné un nouveau maître.

Bruit fâcheux qui se répand contre ce prince.

Louis mit des François pour commandans en plusieurs des forteresses dont il s'étoit saisi, & confisqua certaines terres en faveur de quelques autres de la même nation. Il n'en fallut pas davantage pour irriter les Anglois. Un bruit vrai ou faux, qui se répandit par-tout, fit un très-méchant effet. Le vicomte de Melun venoit de mourir de maladie à Londres, & on prétendit que se voyant hors d'espérance de vivre, il avoit demandé à parler à quelques seigneurs Anglois, qui étoient restés pour la garde de la ville, qu'il leur avoit dit, comme pour décharger sa conscience, avant que de paroître devant Dieu, que Louis étoit bien résolu de profiter de leur révolte contre leur roi : mais que ce prince les regardoit comme des traîtres qu'il avoit en horreur, & dont il se défieroit toujours ; que si-tôt qu'il se verroit paisible possesseur de la couronne, il étoit déterminé à se défaire des principaux d'entr'eux, & à les envoyer en exil hors du royaume ; qu'il leur parloit de science certaine, puisqu'il étoit un de ceux avec qui Louis avoit pris cette résolution.

Ibid.

La chose paroît peu vrai-semblable dans la plûpart de ces circonstances : mais elle est rapportée comme certaine dans l'ancienne histoire d'Angleterre. Ce bruit fut apparemment un artifice des ennemis de Louis & des partisans de Jean & de sa famille. Quoi qu'il en soit, il fit beaucoup d'impression sur la noblesse Angloise, & sur le peuple. Dès-lors on commença à avoir plus d'inquiétude qu'auparavant, sur l'excommunication fulminée par le pape contre ceux qui soutenoient le parti de Louis, & à se faire un point de conscience de ce qu'on méprisoit auparavant.

1216.

Et qui fait beaucoup d'impression sur les Anglois.

Ibid.

Telle étoit la disposition des Anglois, lorsque le roi Jean mourut. Le légat ne manqua pas de s'en bien servir, & la haine que les seigneurs avoient pour le feu roi, n'agissant plus sur leur esprit, il fit aisément concevoir à plusieurs d'entre eux, les inconvéniens d'une domination étrangere, & combien il leur seroit avantageux, en rentrant dans leur devoir, de se soumettre à l'héritier de la couronne, qui n'étant qu'à la dixieme année de son âge, & en leur puissance, & devant leur être redevable du throne, leur accorderoit sans difficulté tout ce que son pere leur avoit refusé.

Sur cela il se tint à Glocestre une nombreuse assemblée, composée d'évêques ayant le légat à leur tête, de seigneurs, parmi lesquels fut Guillaume comte de Pembrok grand maréchal du royaume, de plusieurs abbés & prieurs des monasteres circonvoisins, où après avoir fait faire serment au jeune Henri d'abolir toutes les mauvaises coutumes introduites dans le gouvernement d'Angleterre, & de rétablir les anciennes, il fut couronné & salué roi, & fit ensuite hommage de son royaume au saint siége, entre les mains du légat.

Il se tient une assemblée à Glocestre, où Henri fils du roi Jean est couronné & salué roi.

Matthæus Paris in Henrico III.

On confia la garde de la personne du jeune roi Henri III du nom, & la régence du royaume au comte de Pembrok, qui écrivit à tous les vicomtes & à tous les châtelains d'Angleterre, pour leur donner avis du couronnement du roi, leur ordonner de le reconnoître, & de lui venir rendre leurs hommages, & faire serment de fidélité. De plus, par l'ordre du légat, on ne manquoit aucun dimanche ni aucune fête dans les endroits qui tenoient pour le roi de renouvel-

La régence du royaume est donnée au comte de Pembrok.

ler en toutes les paroiſſes l'excommunication contre Louis
1216. & ſes adhérens ; en un mot, on mettoit tout en œuvre pour remuer les peuples, & les animer contre les François.

Louis étoit devant Douvre pour en recommencer le ſiége, lorſqu'il apprit la mort de Jean. Il demanda une conférence à Hubert du Bourg, qui étoit connétable ou gouverneur de la ville. Il lui apprit la mort du roi, le pria de lui remettre la place, en lui faiſant les plus belles offres & les plus capables de toucher en de telles circonſtances, un homme moins généreux & moins déſintéreſſé que n'étoit ce gouverneur.

Il répondit au prince, qu'il croyoit ſur ſa parole que le roi étoit mort : mais qu'il laiſſoit des fils & des filles, qui étoient ſes héritiers légitimes ; & que pour ce qui étoit de lui rendre la place, il le prioit de trouver bon, qu'il en conférât avec les principaux de ceux, qui l'avoient juſqu'alors ſi vaillamment défendue.

Louis leve le ſiége de Douvre.

Il rentra dans le château, où de ſon avis & de celui de la garniſon, la propoſition fut rejettée, & ſur le champ Louis
1217. leva le ſiége. Il prit enſuite Herford avec quelques autres places, & retourna à Londres au mois de Janvier.

Matth. Paris. Guillelm. Armoric.

Il y reçut des lettres des agens qu'il avoit à Rome, qui lui mandoient la réſolution où étoit le pape Honoré III ſucceſſeur d'Innocent, de l'excommunier de nouveau le jour du jeudi ſaint, s'il ne ſe déſiſtoit de ſon entrepriſe d'Angleterre. Cette nouvelle fut la raiſon, ou plûtôt le prétexte dont il ſe ſervit, pour faire approuver à la nobleſſe une treve qu'il fit avec le nouveau roi juſqu'à Pâques, à condition que toutes choſes demeureroient en l'état où elles ſe trouvoient alors. Mais le véritable motif de cette treve fut, que ne recevant depuis long-temps aucun ſecours de France, ni d'hommes, ni d'argent, il avoit réſolu d'y faire un voyage.

Il fait un voyage en France pour avoir du ſecours.

La crainte de l'excommunication empêchoit Philippe Auguſte de ſeconder cette entrepriſe, qui eût infailliblement réuſſi, pour peu qu'elle eût été ſoutenue. Mais il porta la tendreſſe de conſcience, ou la déférence pour les ordres du pape, juſqu'à refuſer à ſon fils de lui parler, quand

il eut repassé en France, de peur qu'en ayant quelque communication avec un excommunié, il ne participât lui-même à la censure. 1217.

Pendant son voyage plusieurs seigneurs rentrent dans le parti du jeune roi.

Ce voyage fit grand tort aux affaires de Louis; car le comte de Pembrok régent du royaume, & le légat profitant de son absence, solliciterent plusieurs seigneurs de rentrer dans le parti du roi, & ils réussirent. Guillaume fils du comte de Pembrok quitta le parti de France, qu'il avoit jusqu'alors suivi, quoique son pere fût à la tête du parti contraire. Le comte de Salisberi, le comte d'Arondel, le comte de Varennes, & quelques autres en firent autant.

Le comte de Pembrok surprend l'armée Françoise & la défait près de Lincolne.

Le prince pourtant ne perdit pas courage. Après avoir amassé quelque argent, & fait quelques troupes, il repassa en Angleterre, & fit lever le siége de Monsorel, que le comte de Pembrok, après la fin de la treve, avoit fait assiéger. Il revint à Londres, où il croyoit sa présence nécessaire, & fit faire le siége de Lincolne par la meilleure partie de son armée. Le comte de Pembrok alla au secours, surprit l'armée Françoise, & la défit avec un grand carnage. Le comte du Perche y fut tué. Plusieurs seigneurs Anglois avec quatre cents gentilshommes furent pris, & presque toute l'infanterie fut taillée en pieces.

Cette défaite réduisit Louis à l'extrémité; car le comte de Pembrok ayant soumis après sa victoire, la plûpart des forteresses des environs de Londres, prenoit ses mesures pour l'assiéger, & la tenoit presque bloquée de toutes parts.

Louis qui y étoit renfermé, donna avis au roi son pere, & à Blanche sa femme du péril où il se trouvoit. Le roi extrèmement inquiet, fit entendre à cette princesse, que la crainte de l'excommunication l'empêchant de secourir ouvertement son fils, il la chargeoit de cette affaire, & lui donnoit tout pouvoir d'agir, le pape ne pouvant pas trouver mauvais, qu'elle fit tous ses efforts pour sauver son mari.

Matth. Paris Guillelm. Armoric.

La princesse ne perdit point de temps. Trois cents gentilshommes avec un bon nombre de leurs vassaux, formerent un corps assez considérable, & s'embarquerent. Ils

1217. avoient à leur tête Robert de Courtenai parent du prince; & la flotte étoit conduite par un brave gentilhomme nommé Eustache le Moine, qui entendoit fort bien la mer.

Le roi d'Angleterre ne pouvoit pas ignorer les nouveaux préparatifs qui se faisoient en France. Après la victoire de Lincolne, il s'étoit rendu maître de toute la côte méridionale d'Angleterre, où il posta par-tout des troupes. Il avoit une flotte capable de disputer le passage à celle de France; & il fut résolu qu'elle l'attaqueroit.

La flotte de France est aussi battue & mise en fuite par celle d'Angleterre.

Les Anglois vinrent donc couper chemin aux François, comme ils cingloient, vent en poupe, vers la Tamise le jour de S. Barthelemi. D'abord quatre vaisseaux ennemis s'avancerent, & Robert de Courtenai, qui montoit celui d'Eustache, alla au devant d'eux pour les combattre. Quelques vaisseaux qui l'accompagnoient, au lieu de le soutenir, prirent la fuite. Etant ainsi abandonné, il fut pris. La premiere chose que firent les Anglois, s'étant rendus maître du vaisseau, fut d'amener Eustache sur le tillac avec quelques autres hommes de l'équipage, & de leur couper la tête à la vûe de l'armée Françoise. Ce spectacle donna de la terreur aux François, qui voyant leur chef pris & mort, se débanderent après quelque résistance, & regagnerent les ports de France. Plusieurs vaisseaux furent pris dans la fuite, & menés en triomphe à Douvre.

Ensuite de cette victoire Louis est assiégé dans Londres.

La nouvelle de cette victoire ne fut pas plutôt portée au roi d'Angleterre, que le comte de Pembrok vint investir Londres, résolu de la prendre par famine, si elle refusoit de se rendre. Il fit entrer sa flotte dans la Tamise, afin que rien ne pût passer dans la place par mer, & en forma le blocus par terre.

Il demande à capituler.

Louis renfermé dans Londres, sans nulle espérance de secours, à la discrétion d'une bourgeoisie, à laquelle il ne pouvoit pas se fier, prit son parti. Il envoya au légat & au grand maréchal, & leur fit dire qu'il étoit content de leur rendre la place, pourvu qu'il le pût faire avec sureté pour lui & pour ses gens, & à des conditions qu'il pût accepter sans deshonneur.

Le légat & le maréchal ménageoient la France, & avoient conçu

conçu de l'estime & de l'amitié pour Louis. Loin de le vouloir perdre, ils souhaitoient fort de le voir tiré de ce mauvais pas. Ils s'opposerent dans le conseil au plus grand nombre, qui vouloit qu'on poussât les choses à l'extrémité. Ils firent comprendre que la reddition de Londres rétablissoit la tranquillité & l'autorité du roi dans le royaume; que Louis avec le grand nombre de François qu'il avoit avec lui, pouvoit résister long-temps; que le roi de France sachant que son fils étoit perdu, s'il ne le secouroit, passeroit par dessus toutes sortes de considérations, & feroit les derniers efforts pour le venir délivrer; que la guerre se ralumeroit plus vivement que jamais, & qu'au contraire, en accordant à Louis une composition honorable, & la permission de se retirer d'Angleterre, tout seroit fini. 1217.

Leur avis l'emporta, & ils répondirent au prince, qu'ils entreroient volontiers en traité avec lui. Le jour fut pris, & Louis avec les principaux de sa suite, se rendit hors de la ville sur le bord de la Tamise, où le jeune roi d'Angleterre, le légat & le grand maréchal se trouverent, & le traité fut bien-tôt conclu aux conditions suivantes.

Conditions du traité.

Que Louis, & tous ceux de sa suite & de son parti jureroient sur les évangiles de s'en rapporter au jugement de l'église, & qu'ils seroient désormais obéissans au S. siége; qu'il repasseroit au plutôt en France, avec promesse de ne jamais revenir en Angleterre à mauvais dessein; qu'il feroit tout son possible auprès du roi son pere, pour faire rétablir le roi d'Angleterre en tous ses droits au-delà de la mer, & que lui, quand il seroit un jour sur le throne, lui feroit justice là-dessus; qu'il remettroit sans délai entre les mains du roi toutes les villes & toutes les forteresses, dont lui & ses gens s'étoient emparés.

Matth. Paris.

Le roi d'Angleterre jura pareillement sur les évangiles, aussi-bien que le légat & le grand maréchal, que la noblesse d'Angleterre seroit remise en possession de tous ses biens, de tous les priviléges & de toutes les libertés dont ils avoient demandé le rétablissement au défunt roi Jean, & dont le refus avoit donné lieu à la guerre; qu'il y auroit une amnistie générale pour tous ceux qui avoient pris les armes de

part & d'autre : on en excepta l'archevêque d'York, & plu-
1217. sieurs autres ecclésiastiques ; que tous les prisonniers faits de part & d'autre, soit à la journée de Lincolne, soit à la défaite de la flotte Françoise, soit en quelqu'autre occasion que ce fût, seroient relâchés ; que si quelques-uns d'eux avoient payé leur rançon, ou une partie de leur rançon, elle ne leur seroit point rendue : mais que pour ceux qui n'en avoient rien payé, ou qui en avoient seulement payé une partie, on ne leur demanderoit rien davantage, & qu'enfin le légat donneroit au prince & à tous ses gens l'absolution de leur excommunication.

Il repasse en France.

Cet article fut exécuté sur le champ, & ensuite on s'embrassa les uns les autres, comme si on n'avoit jamais eu rien à démêler ensemble. Louis retourna à Londres, & remit la place au roi. Il emprunta de quelques bourgeois cinq mille livres sterlin pour les frais de son retour, & avec un sauf-conduit du grand maréchal, il repassa en France au mois de septembre.

Pénitence qui lui est imposée pour cette guerre, & à ceux qui l'avoient suivi.

Ce fut là le succès de l'expédition d'Angleterre, qui n'échoua que par la seule appréhension des censures de Rome. Cette unique raison empêcha Philippe Auguste de seconder son fils de toutes ses forces : s'il l'eût fait, l'adresse du légat n'eût rien produit, & la noblesse Angloise, trop engagée pour s'en dédire, auroit malgré son inconstance naturelle, été obligée de s'en tenir au maître qu'elle avoit choisi. La déférence pour ces censures alla si loin, que Louis & ceux qui l'avoient suivi, en demanderent au pape une nouvelle absolution, & une pénitence pour cette guerre. Le cardinal de S. Martin légat apostolique donna pour pénitence à Louis, de payer pendant deux ans la dixieme partie de son revenu ; & les laïques qui l'avoient accompagné furent taxés à la vingtieme du leur, pour le secours de la terre-sainte. Les ecclésiastiques furent obligés d'aller à Rome, où le pénitencier leur ordonna la pénitence suivante. Que dans l'espace d'un an aux fêtes de Noël, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de la Nativité de Notre-Dame & de la Toussaints, ils feroient amende honorable dans Notre-Dame de Paris, nuds piés & en chemise devant la messe,

Thrésor des chartes.

à l'issue de Tierce, marchant en procession depuis le grand autel tout le long du chœur, tenant en main des verges, dont le chantre les frapperoit, tandis qu'ils feroient la confession publique de leur péché. Telle étoit alors la maniere dont on en usoit en ces sortes d'occasions, de laquelle on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui. 1217.

Soit en vertu de la treve de cinq ans faite entre le roi Jean & Philippe Auguste, soit en vertu du traité de Louis avec Henri, que le pape Honoré III confirma, les hostilités cesserent entierement entre la France & l'Angleterre. Philippe content de la Normandie & des autres domaines qu'il avoit enlevés aux Anglois, ne pensoit qu'à y affermir sa domination, & le jeune Henri occupé à rétablir la tranquillité dans son royaume, où il y avoit encore quelques semences de révolte, trouvoit trop d'avantage dans la paix avec la France, pour songer à la rompre. Thrésor des chartes.

1219.

Nouvelle expédition de Louis contre les Albigeois.

En 1219, quand les cinq ans de la treve furent passés, Philippe Auguste envoya son fils attaquer la Rochelle, qu'il obligea de se rendre : mais elle fut remise aux Anglois, par un nouveau traité de treve (*a*) que l'on conclut pour quatre autres années, de laquelle Hugues du Bourg comte de Kent & le comte de Salisberi furent garans. Louis au retour de la Rochelle fit une nouvelle expédition contre les Albigeois, que la mort du comte de Montfort avoit ranimés.

Ce comte, ainsi que je l'ai dit, avoit fait demander au pape Innocent III l'investiture du comté de Toulouse, dont il avoit déja l'administration. Innocent avoit remis la décision de cette affaire jusqu'au concile général de Latran, où le comte Raimond de Toulouse avoit promis de comparoître.

Le concile de Latran prive le comte de Toulouse de son comté, & le donne à Simon de Montfort.

Guillelm. de Podio Laurentii, c. 26.

Il se rendit en effet à Rome avec Raimond son fils. Pierre Bermond, qui avoit épousé la fille aînée du comte de Toulouse, y vint aussi, afin de demander que le comté lui fût adjugé, en cas que le concile en privât le comte & son fils. Gui de Montfort s'y rendit en même-temps, pour soutenir les intérêts du comte Simon son frere. Après un long exa-

(*a*) Ce traité est à la bibliotheque du roi, au 28 vol. des manus. de Brienne.

1219. Sommaire de l'histoire des Albigeois, tirée des chartes.

men de tout ce procès, le concile prononça la sentence contre le comte de Toulouse, par laquelle il le priva de son comté, comme hérétique & fauteur des hérétiques, en lui assignant seulement une pension de quatre cents marcs d'argent sa vie durant : & Toulouse & les autres villes de cet état furent données en propre au comte de Montfort, avec le titre de comte de Toulouse. Pour ce qui est du jeune Raimond on lui conserva les domaines que sa maison avoit en Provence, pourvu que dans la suite, l'église & le S. siége fussent satisfaits de sa conduite : & ces domaines mêmes furent confiés à la garde du comte de Montfort. La dot de la comtesse de Toulouse, parce qu'elle étoit catholique, lui fut assurée.

Ce dernier en demande l'investiture au roi de France, & l'obtient. Cartulaire de Philippe Auguste.

Le comte de Montfort n'eut pas plutôt reçu cette nouvelle, qu'il vint à la cour de France demander au roi l'investiture du comté de Toulouse, que le concile lui avoit adjugé. Le roi le traita à Melun avec beaucoup d'honneur, lui accorda ce qu'il lui demandoit, & reçut de lui l'hommage pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, & les vicomtés de Besiers & de Carcassonne. Il étoit au comble de ses vœux, devenu maître d'un assez grand état, & parfaitement récompensé du zele qu'il avoit fait paroître pour la religion catholique. Mais dès qu'il fut revêtu du titre de comte de Toulouse, il sembla attirer sur lui le malheur, qui depuis long-temps y étoit attaché.

Le jeune Raimond s'empare de toutes les forteresses de Provence & du château de Beaucaire. Guillelm. de Podio Laurentii, c. 28 & 29.

Tandis qu'il étoit à la cour de France, le jeune Raimond, par le secours des habitans de Marseille, d'Avignon & de Tarascon, s'empara de toutes les forteresses de Provence, qui avoient appartenu au comte Raimond son pere, & prit depuis le château de Beaucaire, à la vûe du comte de Montfort, qui étoit accouru au secours de la place.

Ceux de Toulouse sur cette nouvelle, commencerent à remuer. Montfort fut bientôt à eux, il entra dans la ville l'épée à la main, avec quelques troupes, & mit le feu en divers endroits. Les habitans racheterent le pillage au prix de trente mille marcs d'argent : mais la maniere dont cette somme fut exigée du peuple, & la rigueur dont on usa

contre ceux qui ne payerent pas aſſez promptement, irrita extrêmement les eſprits. Les principaux habitans conſpirerent enſemble, pour ſecouer le joug à la premiere occaſion favorable qu'ils en auroient. Un d'entr'eux nommé Aimeric, que le comte n'avoit pas voulu ſouffrir dans la ville, alla trouver le vieux Raimond en Eſpagne, où il s'étoit retiré chez le roi d'Arragon, & l'aſſura qu'il n'auroit qu'à ſe préſenter devant Toulouſe pour y être reçu. 1217.

La comteſſe de Montfort de ſon côté vint en France, pour demander du ſecours. Le pape en écrivit fortement au roi & au prince Louis. On recommença à prêcher la croiſade dans le royaume. L'archevêque de Bourges & l'évêque de Clermont menerent quelques troupes, avec leſquelles Montfort reprit divers châteaux en Provence, & du côté de Narbonne.

Epiſt. 3, Honorii ad Philipp. Appendix Roberti S. Marian.

Ce n'étoit par-tout que petits combats, & que priſes de petites places de part & d'autre, juſqu'à ce que l'an 1217, tandis que Montfort étoit occupé au-delà du Rhône contre les partiſans du jeune Raimond, le vieux comte paſſa les Pyrenées, & vint avec les comtes de Comminges & de Paliés, accompagnés de pluſieurs gentilshommes de leurs vaſſaux, ſe préſenter devant Toulouſe, où il fut reçu avec joie des bourgeois.

Le comte Raimond ſon pere ſe préſente devant Toulouſe, où il eſt reçu des bourgeois.

La ville étoit ouverte de tous côtés, depuis que le prince Louis en avoit fait abattre une partie des murailles, & le comte de Montfort y avoit fait faire encore de nouvelles breches. Les habitans encouragés par la préſence de leur comte, nettoyerent les foſſés, firent ſur les murailles & ſur la contreſcarpe de fortes paliſſades, & travaillant ainſi jour & nuit, ils mirent en quelque ſorte leur ville en défenſe. Ainſi quand Montfort y arriva, il fut obligé d'en former le ſiége, qui dura neuf mois, pendant leſquels il y eut des combats & des aſſauts continuels, que les aſſiégés ſoutinrent avec une valeur & une opiniâtreté ſurprenante.

Montfort aſſiége cette ville.

Au printemps de 1218, le comte ayant reçu un nouveau ſecours de croiſés, malgré les efforts que firent les Toulouſains auprès du roi, pour l'empêcher, commença à ſerrer la ville de plus près : mais quoi qu'il fît, il n'avoit pû 1218.

Epiſt. 4. Honorii ad Philipp.

1218. encore à la S. Jean combler les fossés, pour donner l'assaut au rempart.

Et y est tué. Petr. Vall. Cernai. Cap. 86.

Le lendemain de cette fête, les assiégés de grand matin firent une furieuse sortie par deux endroits; l'une du côté de la principale attaque, pour tâcher de ruiner les machines, & l'autre sur un des quartiers du camp. Le comte de Montfort entendoit en ce moment la messe dans une église voisine. Il sortit promptement, & vint à la tête de quelques troupes au secours de ces machines. Il lui étoit de la derniere importance de les conserver; parce qu'il les avoit déja conduites sur le bord du fossé, & qu'il lui eût fallu perdre beaucoup de temps pour les rétablir, si elles eussent été brûlées ou détruites. Il repoussa les ennemis jusques dans leur fossé, mais en essuyant une effroyable grêle de pierres & de fleches qu'on tiroit de dessus les remparts. Une de ces pierres lancée d'un mangonneau, le frappa à la tête, & le renversa, & au même-temps son bouclier lui étant échappé de la main, il fut percé de cinq coups de fleches, dont il expira sur le champ.

Ainsi mourut le fameux & le vaillant Simon comte de Montfort, le héros de son siecle, & un de ces hommes extraordinaires, auxquels très-peu peuvent être égalés ou même comparés.

Amauri son fils lui succede & leve le siége.

Cette mort fut le salut des assiégés, & releva les espérances du comte Raimond. Plusieurs gentilshommes rentrerent dans son parti. Tous les François néanmoins que le comte de Montfort avoit établis dans le pays & en diverses forteresses, firent hommage à Amauri son fils, & le reconnurent pour comte de Toulouse. La consternation de l'armée, le défaut de vivres & d'argent, la retraite d'un grand nombre de croisés obligerent le nouveau comte de lever le siége, & même d'abandonner le château Narbonnois, qui étoit, ainsi que j'ai dit, comme la citadelle de Toulouse. Il se retira à Carcassonne, où il fit transporter le corps de son pere.

Ibid.

Guillelm. de Podio. Cap. 32.

Castelnaudari peu de temps après se donna au comte de Toulouse. Amauri l'assiégea. Il y perdit son frere Gui de Montfort, & ne put prendre la place.

Une grande partie de ce que je viens de raconter se passa, tandis que Louis étoit encore en Angleterre. Ce prince après son retour fut envoyé par le roi son pere au secours d'Amauri. Il prit Marmande sur le comte de Toulouse, quoique la place fût vigoureusement défendue par le comte d'Astarac, par le seigneur de Blanquafort, & par plusieurs autres gentilshommes qui s'y étoient renfermés. De-là il vint mettre le siége devant Toulouse, s'étant seulement engagé au légat pour quarante jours, & sans obliger ses gens à demeurer au-delà de ce terme, auquel j'ai déja remarqué que se bornoit le vœu de cette croisade. Il ne put dans cet espace de temps emporter la place, & s'en retourna en France.

1218.

1219.

Propositions avantageuses qu'il fait à Philippe Auguste.

Sommaire de l'hist. des Albigeois tiré du thrésor des chartes.

Amauri fort pressé par ses ennemis, voyant la ferveur de la croisade se rallentir de jour en jour, fit faire à Philippe Auguste une proposition fort avantageuse. C'étoit de lui céder toutes les conquêtes que le défunt comte de Montfort avoit faites, plutôt que de les laisser enlever par les hérétiques. La chose fut proposée de la part d'Amauri, par le cardinal de sainte Rufine légat du pape, & par les évêques de Montpellier, de Lodeve, de Besiers & d'Agde. Le roi consulta sur cela les états assemblés à Melun : mais la France avoit besoin de la paix, pour se remettre des guerres passées, & ce prince préféra en cette occasion, le repos de ses sujets à son avantage & à sa gloire. On dit encore qu'une des raisons qui empêcha le roi d'accepter cette offre, fut la difficulté de cette guerre. Il prévit qu'elle devoit être de longue durée ; que s'il venoit à mourir après l'avoir entreprise, son fils se trouveroit engagé d'honneur à la poursuivre ; que le connoissant d'une complexion très-délicate, il ne le croyoit pas capable d'en supporter les fatigues, sans courir risque de la vie. Peut-être encore ne crut-on pas devoir beaucoup compter sur les offres d'Amauri, qui vouloit apparemment s'appuyer de la France, pour intimider le comte de Toulouse, & l'amener à un accommodement, qu'il lui proposa diverses fois dans la suite. On appréhenda encore que le pape n'intervînt, & ne traversât la négociation, à cause que c'étoit le saint siége qui avoit

Guillelm. de Podio. Cap. 34.

donné le comté de Toulouſe au défunt comte de Mont-
1219. fort. Vers ce temps-là même le pape fit faire quelques propoſitions de paix au jeune comte de Toulouſe, qui ne furent point acceptées. Il fit enſuite prêcher de nouveau la croiſade, & penſa même à créer un ordre militaire de chevaliers contre les Albigeois, ſur le modele de ceux qui avoient été établis à Jeruſalem contre les Turcs: mais tous ces projets n'eurent point d'effet.

Quelque temps après le vieux comte Raimond mourut.
1220. Son fils plus aimé, & moins méchant que lui, fit revenir dans ſon parti quantité de nobleſſe du comté de Toulouſe, & reprit ſur Amauri preſque tout ſon état. C'eſt où en étoient les choſes, lorſque l'an 1223 Philippe Auguſte fut attaqué d'une fievre quarte, qui ſe changea en continue,
1223. & dont il mourut à Mante, où il tenoit une aſſemblée des barons & des prélats de ſon royaume. Cette mort arriva le quatorzieme de juillet, après qu'il eut regné quarante-trois ans huit mois & quatorze jours. Il avoit environ cinquante-huit ans, étant né à Paris en l'an 1165, ou ſelon d'autres en 1166.

Mort du vieux comte Raimond & de Philippe Auguſte.

Rigord. Guillelm. Brito, l. 12.

Eloge de Philippe Auguſte.

Il orna Paris & l'augmenta.

Ce fut ſans contredit le plus grand prince, qui eût monté ſur le throne de France depuis Charlemagne. Le courage, la prudence, l'application à l'aggrandiſſement, à la ſûreté, à l'ornement de ſes états, vertus dont l'aſſemblage forme l'idée d'un grand roi, ſe trouverent toutes en ſa perſonne. Juſqu'à lui les rois de France avoient été moins puiſſans que quelques-uns de leurs ſujets, tant leur domaine étoit retréci. Depuis lui, la puiſſance royale a toujours cru à meſure que le nombre de ces anciens uſurpateurs, ſous le nom de Feudataires, a diminué. La conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, fut le rétabliſſement de l'autorité royale, & la plûpart de ces grands vaſſaux, qui à l'hommage près, agiſſoient eux-mêmes en ſouverains, rabattirent beaucoup de leur fierté. L'acquiſition des comtés d'Auvergne & d'Artois, de la Picardie, & de quantité de places & de terres en Berri, & en d'autres endroits du royaume, furent les fruits de ſa politique & de ſon ménage. Toutes ces nouvelles poſ-

Thréſor des chartes.

ſeſſions

1223.

ceſſions l'enrichirent lui & ſes ſucceſſeurs, & le mirent diverſes fois en état de lever des ſoldats à ſes dépens, & de ſe paſſer de ſes vaſſaux, dont la biſarrerie avoit ſi ſouvent cauſé bien du chagrin, & de grandes pertes à ſes prédéceſſeurs. Il fit paver Paris, il l'orna, & l'augmenta de beaucoup, faiſant entourer les fauxbourgs de murailles. Cette nouvelle enceinte faiſoit du côté du ſeptentrion un demi-cercle ou un arc, dont la riviere étoit comme la corde.

Rigord in vita Philipp. Auguſti.

Cet arc commençoit ſur le bord de la Seine vis-à-vis du Louvre, enfermoit ſaint Germain l'Auxerrois, & finiſſoit ſur le bord oriental de la riviere vis-à-vis de la Tournelle. Le point du milieu de cet arc étoit en-deçà de S. Nicolas des Champs. Il y a encore une tour de cette ancienne clôture dans le monaſtere de l'*Ave-Maria*.

De la Mare, traité de la Police, l. 1 tit. 6.

Du côté méridional de la riviere, cette enceinte fut continuée preſque en triangle, depuis la Tournelle, vis-à-vis de laquelle l'autre finiſſoit, juſqu'au bord occidental de la riviere, où eſt maintenant le collége des Quatre-Nations. La pointe de cette eſpece de triangle renfermoit le couvent des Jacobins de la rue S. Jacques.

Le ſavant auteur d'où j'ai tiré ce détail, ſoutient & prouve bien contre le préjugé ordinaire, que ce ne fut pas là la premiere augmentation de Paris, & qu'une partie du côté ſeptentrional avoit déja été enfermée de murailles long-temps auparavant vis-à-vis de l'iſle où eſt la Cité, qui étoit autrefois toute la ville de Paris. Cette augmentation commençoit ſur le bord ſeptentrional de la riviere, un peu au-deſſous du grand châtelet, & renfermoit S. Merri du côté du nord, & la greve du côté de l'orient. Mais je ne ſuis nullement de l'avis de cet auteur, lorſqu'il prétend que cette enceinte fut un ouvrage des Romains. La relation du ſiége de Paris, fait par les Normans l'an 886 & 887, qui eſt d'un auteur contemporain, & préſent à ce ſiége, marque expreſſément que la ville de Paris étoit alors toute renfermée dans l'iſle, & toute la ſuite des attaques le ſuppoſe. Il eſt conſtant par les preuves de M. de la Mare, que cette enceinte étoit faite dès le temps de Louis le Gros ou

Abbo de Obſidione Pariſienſi.

de Louis le Jeune : mais on ne sait sous quel regne la muraille fut bâtie.

1223.

Il commença le château du Louvre.
Lib. IX. Epist. 85.

Philippe Auguste commença le château du Louvre. Il fit enceindre de murailles plusieurs villes du royaume. Il conçut le dessein de faire bâtir un hôtel ou hôpital des invalides pour ses soldats & ses officiers. Nous avons une lettre du pape Innocent III, qui lui écrivit sur ce sujet, & exemptoit de la jurisdiction de l'évêque cette maison, quand elle seroit bâtie. Mais nous ne voyons pas que ce prince eût exécuté ce dessein.

Il abattit la puissance de la nation Angloise.

Il se maintint contre Henri second & Richard rois d'Angleterre, deux ennemis redoutables ; & sous le regne de Jean leur successeur, il abattit & anéantit presque entierement la puissance de la nation Angloise en-deçà de la mer.

Il perfectionne l'art militaire.
Guillelm. Brito.
Ribaldi.

Il perfectionna beaucoup l'art militaire en France, par le soin qu'il prit d'animer & de s'attacher quantité de bons ingénieurs, en leur donnant de grandes récompenses, & rien ne contribua plus à ses conquêtes & à la prise des plus fortes places sur les Anglois. On parle sous son regne d'une espece de soldats appellés Ribauds, qui par ce qui en est dit dans la narration de la prise de Tours sur Henri II roi d'Angleterre, semblent avoir beaucoup de rapport avec nos dragons ou grenadiers d'aujourd'hui. C'étoit ceux que l'on mettoit à la tête des assauts, & dont on se servoit dans les escalades & dans d'autres actions subites & vigoureuses. Comme c'est la premiere fois que cette milice est nommée dans notre histoire, il est vrai-semblable qu'elle fut instituée par Philippe-Auguste. Ce nom de Ribaud est devenu depuis ce temps-là infame en France, à cause des débauches, auxquels ces déterminés s'abandonnoient. Ils avoient un chef, qui portoit la qualité de roi * des Ribauds. C'étoit une charge considérable, qui avoit même jurisdiction pour certains points de police dans la maison du roi & dans le royaume.

* Rex Ribaldorum.

Il vient à bout d'une puissante ligue.

Les conquêtes de Philippe l'ayant rendu redoutable, il eut le sort de tous les princes conquérans, qui fut de voir se liguer contre lui les plus grandes puissances de son temps, savoir, l'Angleterre, l'Empire, le comté de Flandre, &

plusieurs petits états, qui se joignirent à ces trois chefs. Il vint à bout de cette ligue, par la grande victoire qu'il remporta à la mémorable journée de Bouvines, où la bravoure des François, animés par la présence & par le danger de leur roi, suppléa en même-temps au désavantage du nombre, & aux inconvéniens d'une surprise & d'une attaque, à laquelle ils ne s'attendoient point. 1223.

Sa piété & sa religion.

La piété & la religion de ce prince parurent, par la haine qu'il eut toujours pour les ennemis de la religion. Il ne fit aucun quartier aux hérétiques : il fit la guerre aux Albigeois, il chassa les Juifs de son état : il leur permit toutefois d'y revenir quelque temps après, & le seul besoin d'argent dans les pressantes affaires qu'il avoit sur les bras, l'obligea à cette condescendance. Il alla par le même motif de religion, faire la guerre en personne aux Mahométans dans la Palestine : & la plus grande partie des legs qu'il fit dans son testament, fut en faveur de cette chrétienté désolée. C'étoit alors une coutume, que les rois de France donnassent aux comédiens les habits dont ils ne vouloient plus se servir. Philippe abolit cette coutume, & ordonna que les siens fussent donnés aux pauvres. Il fit de séveres Edits contre les blasphémateurs. Il eut toujours de grands égards pour le saint siége, & l'on a vu que s'il en avoit eu moins, il se seroit assurément rendu maître de la couronne d'Angleterre. On voit par un monument de ces temps-là, qu'il porta sa dévotion si loin, que pendant un temps il eut dessein de se retirer au monastere de Cluni, & il ne tint pas à l'abbé qu'il n'y prît l'habit de moine. Il favorisa les beaux arts. L'université de Paris fut très-florissante, extraordinairement fréquentée sous son regne, & en même-temps un peu moins docile, qu'elle ne devoit à l'égard de son souverain. Son divorce avec Ingelburge de Danemarc, & son mariage avec Agnès de Meranie, du vivant de cette reine, un fils naturel nommé Pierre-Charlot, qu'il avoit eu durant son divorce, & qui fut depuis évêque de Noyon, montrent que du côté de la chasteté, il ne fut pas sans reproche. Mais il se soumit enfin aux avis du pape & des évêques, & avec le temps, il se résolut à reprendre son épouse légitime.

Rigord.

Tom. 2 Spicilegii, pag. 401. Gesta Philipp. Augusti.

Guillelm. Brito sub finem.

1223.

Le nom d'Auguste ne lui a jamais été donné de son vivant.

Rigordus.

Guillelm. Brito, lib. 9.

* Rigord in Prologo.

Philippe étoit d'une taille médiocre, beau de visage, hormis qu'il avoit deux petites tayes sur l'un des deux yeux. Il avoit les manieres fort honnêtes. Il parloit toujours fort juste, s'exprimoit avec beaucoup d'agrément, d'esprit, de vivacité, & disoit beaucoup en peu de paroles. Il aimoit ses sujets, & en étoit aimé. Je ne vois pas que le nom d'Auguste qu'il porte dans l'histoire, lui ait jamais été donné de son vivant. L'Historien de sa vie * s'applique même à se justifier sur cet article, & à prevenir ses lecteurs sur la nouveauté de ce titre. *On sera surpris*, dit-il, *qu'à la tête de cet ouvrage, je donne au roi le titre d'Auguste.* Ce qui marque évidemment qu'on ne le lui donnoit pas alors : mais il le méritoit, & c'est avec justice que les Historiens plus modernes ont suivi cet exemple.

Ses enfans.

Outre Louis qui succéda à la couronne, Philippe Auguste eut encore d'Agnès de Méranie sa troisieme femme, un fils du même nom que lui, & qui fut comte de Boulogne par sa femme Mathilde, fille unique de Renaud comte de Dammartin & de Boulogne. Ce Renaud est celui, qui s'étant révolté & ligué avec le roi d'Angleterre, l'empereur, & le comte de Flandre, fut pris à la bataille de Bouvines.

Il eut aussi de la même Agnès une fille nommée Marie, qui épousa en premieres nôces Philippe comte de Hainaut & marquis de Namur, & en secondes nôces, Henri IV duc de Brabant & de la basse Lorraine.

Il réunit à sa couronne plusieurs domaines qui en avoient été démembrés.

C'est sous ce regne que messieurs de Sainte-Marthe dans leur histoire généalogique de la maison de France, commencent à marquer les réunions faites par nos rois, de plusieurs domaines qui avoient été démembrés de la couronne dans les siecles précédens : & ils le font d'ordinaire sur les actes qu'ils ont trouvés dans le thrésor des chartes, qui fournit fort peu de choses à cet égard pour les regnes qui avoient précédé celui-ci, parce qu'ainsi que je l'ai remarqué, le chartrier de France fut enlevé par le roi d'Angleterre, dans la déroute de l'arriere-garde de Philippe Auguste, qui ne put obtenir qu'on le lui rendît.

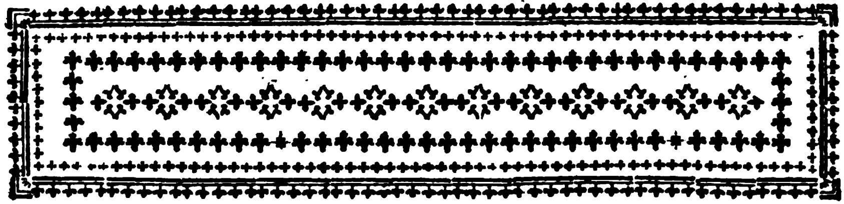
Ces remarques de messieurs de Sainte-Marthe sont un des

points les plus importans de leur histoire, & je ne manquerai pas de les transcrire à la fin de chaque regne, lorsqu'il s'y trouvera quelque chose de considérable en cette matiere. 1223.

Outre les réunions que j'ai marquées dans la suite de l'histoire de ce regne, comme celle de la Normandie, & quelques autres, Philippe Auguste réunit à sa couronne le comté d'Amiens, dont Philippe comte de Flandre s'étoit emparé. La châtellenie de Passi, la ville d'Evreux, & puis toute la vicomté, la terre de Nogent, & Nogent-Erembert, les seigneuries de Charroux, de Linieres, & de Bomez, Gien avec sa châtellenie. Jean de Beaugenci en 1215 ratifia la donation des terres de Valois & de Vermandois faite au même roi par Alienor comtesse de Vermandois. Philippe réunit aussi à sa couronne le comté d'Alençon, la forêt d'Escoue, de la Haye, & de Ferrieres, & celle de Chaumont & de la Roche, & la ville de Domfront.

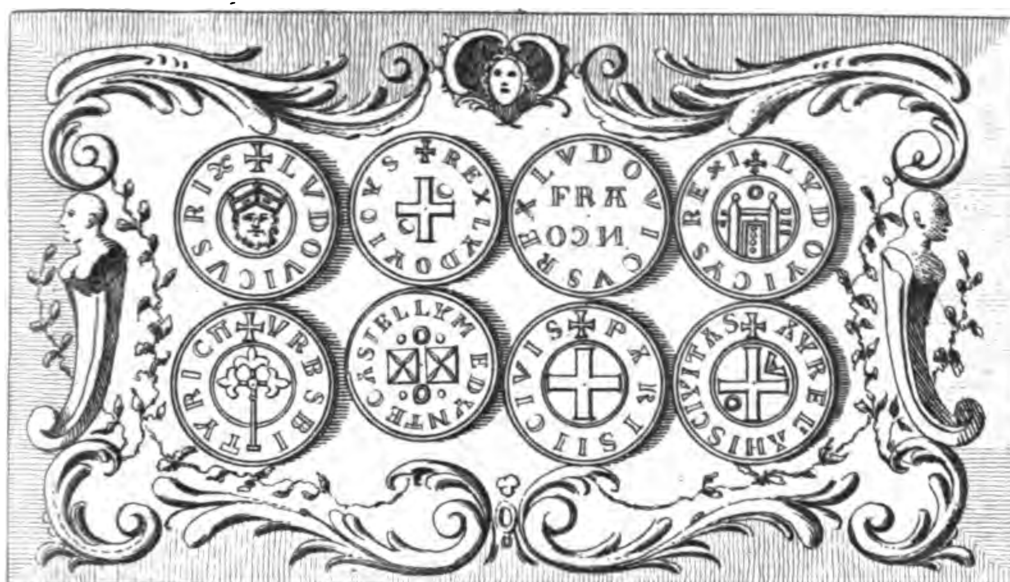
Inventaire du thrésor des chartes, tom. 3. Normandie 2, n°. 2.





SOMMAIRE
DU REGNE
DE LOUIS VIII.

Louis VIII est couronné à Reims avec la reine Blanche sa femme. Le roi d'Angleterre lui demande la restitution de la Normandie. Le roi fait un traité d'alliance avec l'empereur, & s'assure de divers seigneurs. Il confisque ensuite les fiefs mouvans de la couronne, qui appartenoient au roi d'Angleterre. Il prend plusieurs places. Il fait une treve de trois ans avec l'Angleterre. Il tourne ses armes contre les Albigeois. Il accepte la cession qu'Amauri lui fait de tous ses droits sur le comté de Toulouse. Il prend Avignon par capitulation, entre en Languedoc, tombe malade à Montpensier, & meurt peu de jours après. Son éloge. Son testament.



HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS VIII.



N peu plus de trois ſemaines après la mort de Philippe Auguſte, le huitieme d'Août de l'année 1223, Louis huitieme du nom, âgé de trente-ſix ans, fut couronné à Reims avec la reine Blanche ſa femme, par l'archevêque Guillaume de Joinville. Jean de Brienne roi de Jéruſalem, qui avoit paſſé en europe, pour venir demander du ſecours contre les Turcs, aſſiſta à ce Sacre, & la plûpart des principaux ſeigneurs & vaſſaux de la couronne s'y trouverent.

1223.
Louis VIII eſt couronné à Reims, avec la reine Blanche ſa femme.
Geſta Ludov. VIII, an 1223.

1223. *Le roi d'Angleterre lui demande la restitution de la Normandie.* Matth. Paris. in Henric. III.

Henri III roi d'Angleterre ne jugea pas à propos de s'acquitter de ce devoir, ni par lui-même, ni par procureur. Il espéra au contraire rétablir sous ce nouveau regne, le mauvais état de ses affaires en-deçà de la mer. Il envoya l'archevêque de Cantorberi à la cour de France, pour demander la restitution de la Normandie, & de toutes les places dont Philippe Auguste s'étoit emparé, prétendant que Louis dans le traité de Londres, avant sa sortie d'Angleterre, s'étoit engagé à les rendre si-tôt qu'il seroit sur le throne. Ce fut là le compliment qu'il lui fit faire, au lieu de l'excuse qu'il lui devoit en qualité de vassal, pour s'être absenté du sacre. Le roi répondit qu'il possédoit à juste titre la Normandie & les autres domaines, que le roi son pere avoit enlevés aux Anglois, non-seulement par le droit de la guerre, mais encore par celui que lui donnoit sa qualité de souverain sur ses vassaux rebelles, & qu'il étoit prêt de le soutenir au tribunal des pairs du royaume, si le roi d'Angleterre vouloit y comparoître. Que de plus le roi d'Angleterre avoit lui-même violé le traité de Londres, principalement en deux points. Premierement en ce qu'il n'avoit pas rétabli les anciennes loix d'Angleterre, ni aboli les abus introduits par ses prédecesseurs, comme on en étoit convenu dans ce traité. En second lieu, en ce qu'il avoit exigé de grosses rançons des prisonniers François, contre ce qui étoit expressément porté dans un des articles, & que par ces infractions importantes & notoires, il l'avoit lui-même délivré de ses engagemens.

Les ambassadeurs s'en retournerent avec cette réponse, & on prévit bien que si-tot que la treve de quatre ans faite entre les deux états, seroit expirée, la guerre recommenceroit plus vivement que jamais.

En effet, le pape Honoré III fit en vain tous ses efforts, pour faire conclure une nouvelle treve, & incontinent après les fêtes de Pâques, qui étoit le terme de la treve, les hostilités recommencerent.

Le roi fait un traité d'alliance avec l'empereur, & s'assure de divers seigneurs.

Le roi avant que de recommencer la guerre, prit ses suretés du côté de l'Allemagne. Car quoique l'empereur Fridéric II eût des obligations essentielles à Philippe Auguste, qui avoit

tant

tant contribué à l'élever sur le throne de l'empire, il appréhenda que le roi d'Angleterre ne l'engageât dans son parti, le souvenir des bienfaits passés s'effaçant aisément dans l'esprit des princes à la vûe des avantages présens. Ainsi au mois de novembre de l'année 1223, Louis renouvella avec lui le traité d'alliance, par lequel ce prince promit de n'entrer en aucune confédération avec le roi d'Angleterre contre la France. Ce traité fut encore confirmé depuis dans une conférence qui se tint à Vaucouleurs entre les envoyés du roi & ceux de Henri roi d'Allemagne fils de Fridéric. Louis avoit, deux mois auparavant, renouvellé la treve que le roi son pere avoit faite avec le vicomte de Touars, celui de tous les seigneurs de delà la Loire, qui pouvoit le plus traverser ses desseins par sa puissance & par ses richesses. 1223.

Il en fit autant avec Hugues comte de la Marche, qui quelque-temps après, se déclara ouvertement pour lui. Les principales conditions du traité furent, que le comte seroit dédommagé du douaire de sa femme Isabelle veuve du défunt roi d'Angleterre, que les Anglois ne manqueroient pas de saisir. On lui assigna pour dédommagement Langès, mais sans le droit de fortifier cette place qu'avec l'agrément du roi, deux mille livres par an sur le thrésor royal, en attendant que la ville de Bourdeaux fût prise sur le roi d'Angleterre; & dès qu'elle le seroit, on devoit l'en mettre en possession, le roi se réservant seulement les régales & les hommages des vassaux qui seroient à la distance de plus de trois lieues de la ville. On consentoit que le comte retînt la ville de Xainte, & on lui promettoit l'isle d'Oleron si-tôt qu'elle seroit conquise, comme elle le fut peu de temps après. *Ibid.*

Il confisque ensuite les fiefs mouvans de la couronne, qui appartenoient au roi d'Angleterre.

Le roi s'assura encore de quelques autres seigneurs de delà la Loire, & ensuite publia de nouveau la confiscation que le roi son pere avoit faite, de tous les fiefs mouvans de la couronne qui avoient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre. C'étoit déclarer bien hautement qu'il ne vouloit point de paix.

Inventaire du thrésor des chartes.

Il prend plusieurs places.

En effet, il partit à la S. Jean avec une nombreuse armée. Il se rendit à Tours, & alla assiéger Niort. Savari de Mau-

léon, qui avoit maintenu jusqu'alors la faction Angloise dans
1224. le Poitou, s'étoit renfermé dans la place & la défendit avec
Gesta Ludovici VIII. vigueur : mais se voyant sans espérance de secours, il fut obligé de capituler. Un des articles de la capitulation fut qu'il seroit conduit à la Rochelle, & que ni lui, ni aucun de ses officiers ou de ses soldats ne pourroient jusqu'à la Toussaints prochaine, porter les armes contre la France dans aucune autre place.

Le roi marcha ensuite à S. Jean d'Angeli, qui se rendit sans résistance, & vers la mi-juillet il alla mettre le siége devant la Rochelle, où Savari de Mauleon se défendit encore mieux qu'à Niort. Il avoit avec lui un très-grand nombre de noblesse & une forte garnison, avec laquelle il fit de fréquentes & de vigoureuses sorties, & tenoit sans cesse le camp

Nangius.

du roi en alarme : mais étant extrèmement pressé, il écrivit au roi d'Angleterre, pour avoir du secours, & sur-tout de l'argent, dont il avoit beaucoup plus de besoin que du reste. Il arriva à quelque temps de là quelques navires Anglois au port de la Rochelle, avec des munitions pour la place, mais

Gesta Ludovici.

point d'argent. Les plaintes que ce commandant fit à cette occasion, causerent de la mésintelligence entre lui & les Anglois. Il capitula malgré eux, du consentement des principaux de la garnison, & la ville fut rendue au roi le troisieme jour d'Août. Savari de Mauleon passa en Angleterre : les Anglois qui l'accompagnerent dans son passage, lui rendirent de mauvais services à la cour, & tâcherent de le rendre responsable de tous les mauvais succès de la campagne, jusques-là que l'on pensa à l'arrêter : mais en ayant été averti, il s'échappa ; & chagrin de ce que l'on reconnoissoit si mal les grands & longs services qu'il avoit rendus à la couronne d'Angleterre sous les derniers regnes, il vint se jetter entre les bras du roi de France. Louis le reçut avec joie, lui promit sa protection, le remit en possession de toutes ses terres, & ce seigneur lui en fit hommage.

Presque tout ce qu'il y avoit d'Anglois naturels en Guienne s'étoient retirés à la Rochelle, & par la capitulation ils furent obligés de retourner en Angleterre, de sorte que les habitans du pays se voyant abandonnés, se soumirent au roi.

Le vicomte de Limoges, le comte de Périgord, & tous les seigneurs de delà la Loire, lui firent serment de fidelité. Il n'y eut que les Gascons au-delà de la Garonne, qui refuserent de le faire, & Bourdeaux demeura toujours fidele à son ancien maître. 1224.

La jeunesse du roi d'Angleterre, la mort du grand maréchal arrivée depuis que les François avoient quitté le royaume, la prison de Ferrand comte de Flandre, la ruine des affaires & la mort de l'empereur Othon, qui avoient été les plus zelés alliés du roi d'Angleterre contre la France, les révoltes de quelques seigneurs, qui faisoient encore de la peine à ce jeune roi, avoient été cause de l'entiere décadence des Anglois dans la Guienne, & dans les pays d'au-delà de la Loire. Mais la prise de la Rochelle, & les grandes suites qu'elle eut, les firent penser sérieusement à la défense de ce qui leur restoit au-delà de la mer.

Ils équiperent pendant l'hyver une flotte de trois cents voiles, qui partit au printemps, sous la conduite du comte de Salisberi, & sous les ordres de Richard, frere cadet du roi d'Angleterre. Richard avoit alors au plus quinze ans, le roi son frere le créa chevalier en lui ceignant l'épée, & le fit comte de Cornouaille, & comte de Poitou. Il lui donna exprès ce dernier titre, pour réveiller dans le cœur des Poitevins l'ancienne inclination qu'ils avoient eue pour la domination d'Angleterre, & ranimer, s'il pouvoit, les restes de la faction Angloise, qui avoit entierement succombé.

Gesta Ludovici.

Matth. Paris.

Il fait une treve de trois ans avec l'Angleterre.

La flotte arriva heureusement à Bourdeaux, où Richard fut bien reçu par l'archevêque, & par les habitans. Il leur lut les lettres du roi son frere, par lesquelles il les conjuroit de se souvenir de la fidélité qu'ils lui devoient, & de seconder les efforts que ses généraux alloient faire, pour chasser les François des provinces qu'ils lui avoient enlevées. L'arrivée de la flotte fit un grand effet : quantité de noblesse vint offrir ses services à Richard, & le comte de Salisberi se servant de cette bonne disposition, alla assiéger la Réole, qu'il prit après un assez long siége, aussi-bien que Bergerac & S. Macaire. Le comte de la Marche ayant par ordre du roi assemblé des troupes durant le siége de la

Réole pour le faire lever, se mit en chemin pour exécuter
1224. ce dessein : mais ayant donné imprudemment dans une embuscade, il fut défait. Les François de leur côté prirent quelques châteaux. C'est là tout ce qui se passa durant cette campagne, après laquelle une treve de trois ans se fit, &
1225. la flotte d'Angleterre s'en retourna. Mais Richard demeura en Gascogne avec une partie des troupes Angloises ; ce qui n'empêcha pas que le vicomte de Touars, qui s'étoit jusqu'alors tenu neutre, ne prît le parti des François, & ne soumît au roi toutes ses places par l'hommage qu'il lui en fit.

Il tourne ses armes contre les Albigeois.
Ibid.

Le roi d'Angleterre, quoique sa présence fût fort nécessaire dans son royaume à cause des semences de troubles qu'il y voyoit encore, délibéra toutefois, si au printemps prochain il n'iroit point en Gascogne. Mais ayant appris que le légat du pape avoit engagé le roi de France à tourner ses armes contre les Albigeois, il se rassura & ne passa point la mer. Il fut encore déterminé à ne pas sortir d'Angleterre, par la prédiction d'un fameux astrologue nommé Guillaume de Perepond, qui lui dit avec beaucoup d'assurance, que la guerre des Albigeois seroit funeste au roi de France, & que selon les regles de son art, il lisoit dans le ciel, que ce prince y mourroit, ou que s'il en revenoit, il y perdroit la plus grande partie de son armée. Le roi d'Angleterre compta apparemment beaucoup plus sur la diversion des Albigeois, que sur la prophétie de son astrologue, pour demeurer en Angleterre. La piété du roi de France eut beaucoup plus de part que la politique, à cette guerre contre les Albigeois ; car s'il n'eût pas pris le change, il étoit difficile que les Anglois pussent conserver long-temps le peu qui leur restoit en-deçà de la mer.

Il accepte la cession qu'Amauri lui fait de tous ses droits sur le comté de Toulouse.
Epist. Amalrici apud Catel.
Guillelm. de Podio, cap. 34.

Depuis la mort de Philippe Auguste, les choses alloient toujours de mal en pis en Languedoc pour le comte Amauri de Montfort, de sorte que faute d'argent, ne pouvant mettre des vivres & des munitions dans Carcassonne & dans les autres places qu'il tenoit encore, il fut obligé de les abandonner, & fit au roi la même proposition qu'il avoit faite à Philippe Auguste, de lui céder tous ses droits sur

le comté de Toulouse. Le roi à la persuasion du cardinal de S. Ange, l'accepta, & promit en récompense à Amauri, la charge de connétable de France, quand elle seroit vacante, ce qui fut exécuté par S. Louis. La guerre que le roi avoit commencée contre les Anglois, retarda pour quelque-temps celle qu'il promit au légat, de faire aux Albigeois. Ce ne fut que l'an 1226, qu'ayant pris la croix sur les pressantes sollicitations que le cardinal lui en fit, il se mit en devoir d'accomplir son vœu : & il n'entra en action qu'après avoir reçu assurance du roi Jacques d'Arragon, qu'il ne soutiendroit en aucune maniere les Albigeois.

1225.

1226.

Un grand nombre de seigneurs se croiserent avec le roi; savoir les comtes de Boulogne & de Clermont, le duc de Bretagne, les comtes de Dreux, de Chartres, de saint Pol, de Rouci, de Vendôme, le sire Matthieu de Montmorenci, Robert de Courtenai, Enguerand sire de Couci, le sénéchal d'Anjou, Jean sire de Néesle, les vicomtes de sainte Susanne & de châteaudun, Savari de Mauleon, Thomas & Robert de Couci, Gaucher de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Silli, Philippe de Nanteuil, Etienne de Sancerre, Renaud de Montfaucon, Gui de la Roche, Renaud d'Amiens, Robert & Simon de Poissi, Bouchard de Mailli, & Florent de Hangest. Tous ces seigneurs suivirent le roi en cette expédition, & Thibaud comte de Champagne l'y vint joindre devant Avignon.

Inventaire des chartes, tome 7. Sommaire de la guerre des Albigeois, tiré du thrésor des chartes.

L'armée prit sa route par Lyon pour la commodité des charrois & des équipages, & descendit le long du Rhône jusqu'à Avignon, pour entrer de-là dans le Languedoc, où plusieurs châteaux & forteresses du comte de Toulouse se soumirent avant l'arrivée du roi. Les habitans d'Avignon, quoique de tout temps fort attachés à la famille des comtes de Toulouse, lui envoyerent des députés & des ôtages, pour l'assurer de leur obéissance, & promirent de fournir à son armée tout ce qu'il souhaiteroit.

Guillelm. de Podio, cap. 35.

Les troupes au nombre de cinquante mille hommes arriverent proche de cette ville-là, la veille de la Pentecôte. Une partie s'avançoit pour y entrer, & étoit déja sur le pont de la Sorgue, lorsque les bourgeois appréhendant que les

1226. ſoldats ne les pillaſſent en paſſant, changerent tout-à-coup de réſolution, & fermerent leurs portes.

Le roi ſurpris de ce procédé, leur en envoya demander la raiſon. Ils apporterent celle que je viens de dire, & lui offrirent ſeulement le paſſage par la ville, pourvu qu'il ne fût pas accompagné de beaucoup de monde, & la liberté à l'armée de paſſer au-deſſous de la roche, à côté de la ville, où le chemin étoit fort étroit, & où peu de ſoldats pouvoient marcher de front.

Le roi peu ſatisfait de cette réponſe, leur envoya dire que s'ils ne lui ouvroient leurs portes, il les aſſiégeroit: ils répondirent inſolemment qu'ils ſe défendroient. Sur quoi les ordres furent donnés d'inveſtir la place. On diſtribua les poſtes, on prépara les machines, & peu de jours après on commença les attaques. Elles furent vigoureuſement ſoutenues par les aſſiégés durant trois mois, pendant leſquels Pierre archevêque de Narbonne, qui venoit de ſuccéder au gouvernement de cette égliſe à Arnaud Amauri, fut envoyé par le roi & le légat en Languedoc, pour négocier l'accommodement des ſeigneurs & des peuples avec l'égliſe & avec le roi. Il y réuſſit ſi bien, que toute la partie orientale du Languedoc entre Avignon & Toulouſe, juſqu'aux portes de cette capitale, ſe ſoumirent. La ville de Carcaſſonne envoya ſes clés au roi durant le ſiége d'Avignon, & même Roger comte de Foix, & Bernard comte de Comminges, ſi dévoués de tout temps aux comtes de Toulouſe, vinrent au camp demander la paix.

Ibid.

Il prend Avignon par capitulation.

Chronic. Nangii.

Enfin après une longue & opiniâtre réſiſtance Avignon ſe rendit par capitulation, & le roi en fit raſer les murailles. Le comte de S. Pol fut tué à ce ſiége. Ce fut un grand bonheur que cette place n'eût pas tardé plus long-temps à ſe rendre; car peu de jours après il ſe fit une ſi grande inondation de la Durance, que tout l'endroit où étoit le camp durant le ſiége, fut noyé; & l'on auroit infailliblement été contraint d'abandonner l'entrepriſe.

Invent. des chartes, t. 7.

Comme Avignon étoit encore alors cenſé être des terres de l'empire, le roi en commençant le ſiége en avoit donné avis par une lettre à l'empereur Fridéric, pour lui expoſer

les raisons qu'on avoit eues de le faire, & il ne paroît pas que ce prince s'en fût tenu offensé. 1226.

Après cette expédition, le roi accompagné du légat entra en Languedoc, vint à Besiers & à Carcassonne, & de-là à Pamiers, à Lavaur, & puis à Albi, où il établit Imbert de Beaujeu commandant dans tout le pays, & lui laissa des troupes pour le défendre, en attendant la campagne prochaine, où il étoit résolu d'achever sa conquête.

Entre en Languedoc.

Guillelm. de Podio, cap. 36.

Il reprit ensuite la route de Paris par l'Auvergne. Il fut obligé de s'arrêter à Montpensier, se sentant plus vivement pressé d'un mal qu'il avoit tenu caché jusqu'alors, & qui le mit en un extrême danger. Ce fut en cette occasion, que ce prince montra qu'il étoit véritablement chrétien. Quel que fût ce mal, dont on ne marque point la nature, les médecins lui proposerent un remede, que la loi de Dieu lui défendoit; & nonobstant le refus qu'il fit de s'en servir, on ne laissa pas dans le temps qu'il dormoit, de mettre auprès de lui une jeune demoiselle. A son réveil il appella l'officier de sa chambre, fit retirer la demoiselle, & dit cette belle parole, *qu'il valoit mieux mourir, que de se sauver la vie par un péché mortel.* L'auteur contemporain, de qui nous tenons ce fait, dit qu'il l'avoit appris de la propre bouche d'Archambaud de Bourbon, qui étoit fort dans la confidence du roi. Cet exemple qui ne devroit jamais être oublié de ceux que Dieu a revêtus de la souveraine puissance, est autant digne d'en être imité, qu'admiré.

Tombe malade à Montpensier.

Peu de jours après ce grand prince mourut de la plus précieuse mort, qu'un roi chrétien pût souhaiter, martyr de la chasteté & les armes à la main pour la défense de la religion contre l'hérésie. Ce fut le dimanche de l'octave de la Toussaints, après avoir regné trois ans, trois mois, & vingt-quatre jours, & dans la quarantieme année de son âge.

Et meurt peu de jours après.

C'est à tort que quelques-uns de nos historiens ont borné son éloge à dire, qu'il fut fils d'un grand roi * & pere d'un grand roi †. Cette idée est aussi fausse qu'injurieuse à la mémoire de ce prince. Il n'y a pour s'en convaincre, qu'à rappeller ce qu'il fit devant & après la mort du roi son pe-

Son éloge.

* Philippe Auguste.

† S. Louis.

1226. re ; la défaite du roi d'Angleterre en Anjou, & la prompte réduction de toutes les places, que les ennemis avoient prises de ce côté-là avant qu'il y fût arrivé, son expédition & sa conquête d'Angleterre, qu'il soutint pendant une année, malgré les oppositions & les intrigues du légat, & manquant des secours qu'il pouvoit attendre du roi son pere, l'estime qu'il s'acquit parmi la noblesse Angloise, que ceux même du parti ennemi ne purent lui refuser, & qui les engagea à lui accorder une composition honorable, le surnom de Lion qu'on lui donna à cause de sa valeur, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de son regne, & qui ne laissent nul lieu de douter, que s'il avoit vécu, vû l'état où il avoit mis les choses, il n'eût bientôt chassé les Anglois de France, & exterminé l'hérésie en Languedoc. On ne voit en tout cela rien que de grand, & qui ne suppose dans ce prince toutes les qualités d'un héros & d'un grand roi.

Thrésor des chartes.

Suivant les vûes de son prédécesseur, il travailla à augmenter son domaine. Il réunit à la couronne la seigneurie de Beaufort en Anjou, celle d'Aubigni en Cotentin, & le château de Dourlens.

Dès l'an 1225 au mois de juin, il avoit fait son testament que je rapporterai ici tout au long, à cause des lumieres qu'il nous fournit pour l'histoire.

TESTAMENT
DE LOUIS VIII ROI DE FRANCE.

Son testament.

» AU nom de la sainte & indivisible Trinité, *Amen.* » Louis par la grace de Dieu, roi des François : à tous » ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Desirant de » pourvoir en toutes manieres aux avantages de notre suc» cesseur, & pour empêcher les troubles qui pourroient » naître dans notre royaume, nous avons étant en santé par » l'aide de Dieu, de qui tout bien procede, fait la dispo» sition de tout notre domaine, & de tous nos biens meu» bles l'an de notre Seigneur 1225 au mois de juin en cette » maniere.

» Premierement

» Premierement nous voulons & nous ordonnons que » notre fils * qui nous succedera à la couronne, soit maî- » tre de tout le pays, que notre très-cher pere Philippe de » pieuse mémoire a possédé, & de la maniere qu'il l'a pos- » sédé, & que nous le possédons, soit en fiefs, soit en do- » maines, excepté les terres, fiefs & domaines que nous » exceptons par ce présent écrit. Car nous voulons & nous » ordonnons que notre second fils * aye tout le pays d'Ar- » tois, tant les fiefs que les domaines & tout ce que nous » possédons du chef de notre mere Elisabeth, hormis le » douaire de la reine, si elle survit à notre second fils. Que » si celui de nos fils qui aura l'Artois, vient à mourir sans » héritiers, nous voulons que tout ce pays & tout ce qu'il » possédera de terres, revienne entierement & sans contes- » tation à notre fils successeur de notre royaume.

1226.

* Louis né en 1214.

* Robert.

» Nous voulons & ordonnons que notre troisieme fils * » aye pour partage les comtés d'Anjou & du Maine, tant » les fiefs que les domaines, & toutes leurs dépendances.

* Alfonse.

» Nous voulons & ordonnons que notre quatrieme fils ** » soit mis en possession du comté de Poitou & de toute » l'Auvergne, tant des fiefs, que des domaines avec leurs » dépendances.

** Charles.

» Nous ordonnons & voulons que tout le pays que notre » très-cher frere & fidele Philippe comte de Boulogne tient » de nous par donation, revienne à notre successeur le roi » de France, si ledit Philippe comte de Boulogne meurt » sans enfans.

» Nous voulons & ordonnons que notre cinquieme fils * » & tous les autres qui pourront naître après lui, entrent » dans la cléricature.

* Jean.

» Pour ce qui est de nos biens meubles, que nous possé- » dons actuellement, nous ordonnons que la disposition » s'en fasse de la maniere qui suit.

» Nous donnons à notre fils & successeur en notre royau- » me, tout ce qui se trouvera dans notre tour de Paris au- » près de S. Thomas, c'est-à-dire, tout l'or & tout l'ar- » gent, & tout ce qu'il y a de monnoyé, afin qu'il s'en » serve pour la défense de l'état.

» Nous voulons & ordonnons que sur nos biens meu-
1226. » bles, soit pris tout ce qu'il faudra payer pour les torts » que nous pourrions avoir faits, & pour satisfaire nos » créanciers.

» Nous donnons & léguons à notre chere épouse Blan- » che, illustre reine des François, trente mille livres.

» Nous donnons & léguons à notre très-chere fille Elisa- » beth, vingt mille livres.

» Nous donnons & léguons à deux cents Hôtels-Dieu, » vingt mille livres, c'est-à-dire, cent livres à chacun.

» Nous donnons & léguons à deux mille Léproseries, » dix mille livres, c'est-à-dire, cent sols à chacune.

» Nous donnons & léguons à soixante abbayes de l'ordre » de Prémontré, six mille six cents livres, pour faire notre » anniversaire, c'est-à-dire, soixante livres à chaque ab- » baye.

» Nous donnons & léguons à quarante abbayes de l'ordre » de S. Victor, quatre mille livres, pour faire notre anni- » versaire, c'est-à-dire, cent livres à chaque abbaye.

» Nous donnons & léguons à l'abbaye de S. Victor, pour » faire notre anniversaire, quarante livres.

» Nous donnons & léguons à l'abbaye de sainte Marie » de la Victoire auprès de Senlis, mille livres, outre les re- » venus que nous lui avons donnés.

» Nous donnons & léguons à soixante abbayes de l'ordre » de Cîteaux, six mille livres pour faire notre anniversaire, » c'est-à-dire, cent livres à chaque abbaye.

» Nous léguons & donnons aux orphelins, aux veuves, » & à de pauvres filles, pour les marier, trois mille livres.

» Nous voulons que le partage que nous avons fait ci- » dessus entre nos fils pour empêcher toute discorde, soit » exactement observé dans toutes ses circonstances. C'est » à savoir que notre fils qui nous succedera à notre royau- » me, aye & possede tout le royaume de France & toute » la Normandie, comme nous la possédions, & tenions le » jour que nous avons fait ce testament, hormis les com- » tés que nous avons exceptés d'abord ; savoir le comté » d'Artois, les comtés d'Anjou & du Maine, & les comtés

» d'Auvergne & de Poitou, que nous avons donnés à nos » autres fils, comme il a été dit. 1226.

» De plus, nous voulons que tous nos joyaux, tant ceux » qui sont à nos couronnes, que les autres, soient vendus, » & que le prix en soit employé à fonder une nouvelle ab- » baye de l'ordre de S. Victor, à l'honneur de la bienheu- » reuse Vierge Marie, & que pareillement tout l'or de nos » couronnes, de nos anneaux, & de tous nos autres joyaux, » soit vendu pour l'employer au bâtiment de ladite abbaye.

» Nous constituons pour exécuteurs de notre testament » en ce qui regarde nos biens meubles, nos amis & fideles » les évêques de Chartres, de Paris & de Senlis, & l'abbé » de S. Victor. Que si tous ne pouvoient pas être présens » à cette exécution, nous voulons qu'au moins deux des » trois évêques y assistent avec l'abbé de S. Victor. Que si » après nos dettes payées, & le dédommagement des torts » que nous pourrions avoir faits, il n'y avoit pas de quoi » remplir les autres legs, nous voulons que les exécuteurs » testamentaires diminuent de ces legs, comme ils le juge- » ront plus à propos. »

Tel étoit le Testament de Louis VIII, par lequel nous apprenons premierement, qu'outre quelques autres enfans qu'il avoit eus, & qui étoient morts avant lui tout jeunes, & outre sa fille Elisabeth qui vécut saintement, & mourut dans le célibat, il laissa cinq fils, savoir Louis neuvieme, qui lui succéda à la couronne, Robert de France comte d'Artois, Alfonse de France comte de Poitou, Charles de France comte d'Anjou, & Jean qui mourut peu de temps après le roi son pere.

En second lieu, l'ordre que Louis donne dans son testament à son cinquieme fils & à ceux qui pourroient naître après lui de se faire d'église, est remarquable, & montre que ce prince tout religieux qu'il étoit, n'avoit pas sur cela les idées tout-à-fait justes : mais c'étoit pour empêcher la multiplication des démembremens de l'état. Il faut après tout que Louis eût fait du changement à cet égard par quelque codicile ; car on voit dans la suite de l'histoire, que les comtés d'Anjou & du Maine furent destinés à Jean son cin-

quieme fils, & que l'Anjou ne vint à Charles, que par la
1226. mort de Jean, qui ne vécut pas long-temps.

En troisieme lieu, par ce testament, on connoît jusqu'où Philippe Auguste & Louis avoient poussé leurs conquêtes & leurs acquisitions; & de plus l'état où étoit le royaume, quand Louis neuvieme du nom parvint à la couronne.

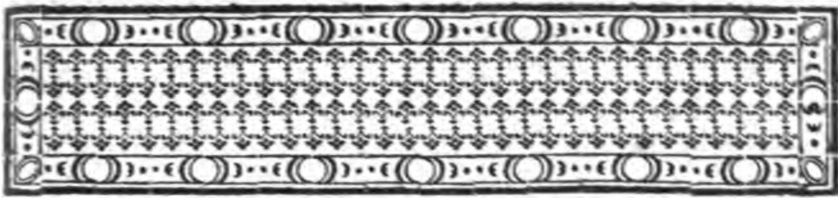
On voit encore en quatrieme lieu, premierement que les rois faisoient alors leur testament en la même forme que les particuliers. Secondement, que les apanages ou partages des fils de France étoient à la vérité réversibles à la couronne, si les hoirs manquoient; mais qu'ils n'y étoient pas reunis, dès que la ligne masculine cessoit, & qu'ils passoient aux femelles. Le droit de succession n'étoit point restreint aux mâles par ce testament, & dans la suite, on vit que le comté d'Artois en particulier tomba en quenouille, & qu'il fut possédé par des femmes. On suivoit en cela l'usage observé jusqu'à ce temps-là dans les successions des grands vassaux de la couronne, auxquels les filles succédoient au défaut des mâles; de quoi notre histoire nous fournit quantité d'exemples.

1232. Alberic moine de l'abbaye des trois Fontaines donne à Louis VIII un fils nommé Dagobert, dont il rapporte la mort en l'an 1232 sous le regne de S. Louis: mais nul de nos historiens ne fait mention de ce prince, il n'en est point parlé dans le testament, & il n'est gueres vrai-semblable qu'il y ait eu un fils de France de ce nom dans la troisieme race, où ces sortes de noms devenus en quelque façon barbares, ne furent jamais en usage.

Chronic. Alberic.

(a) Louis VIII fut enterré à S. Denis, où l'on lui fit des obseques magnifiques. Son corps fut mis proche de celui du roi son pere, dans un tombeau couvert de lames d'argent, que l'on en ôta depuis sous le regne de Charles VI. Ce fut Gautier Cornu archevêque de Sens, & alors métropolitain de l'église de Paris, qui fit la cérémonie de ses funérailles : mais les religieux de S. Denys l'obligerent à déclarer auparavant par un acte authentique, qu'il ne prétendoit aucun droit dans leur église.





SOMMAIRE

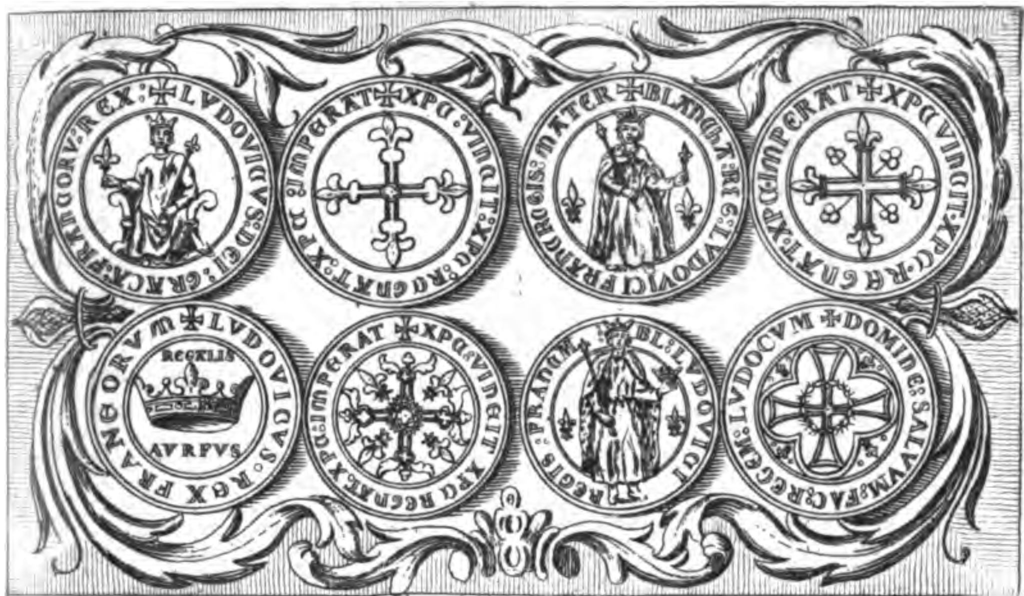
DU REGNE

DE LOUIS IX.

IDÉE de ce regne. Age de Louis IX, lorsqu'il parvint au
throne. Couronnement de ce prince. Révolte de quelques grands 1226.
vassaux de la couronne. Caractere de la régente. Ses pretendus
amours avec le comte de Champagne. Clémence du roi envers les 1227.
seigneurs révoltés. Les anciens traités sont renouvellés. Nou-
velles brouilleries. Philippe comte de Boulogne veut envahir
la régence. Conjuration pour cet effet, sans succès. Circonstance
peu vrai-semblable de cette conspiration. Secours donné contre 1228.
les Albigeois. Traité auquel on obligea le comte de Toulouse.
Guerre des factieux contre Thibaut, comte de Champagne. Le
roi va à son secours. Soumission du comte de Boulogne. Le roi
marche contre le comte de Bretagne, qui étoit le chef de ce parti.
Descente des Anglois en France. Paix conclue à Compiegne. 1229.
Le bon ordre rétabli dans le royaume. Fermeté du roi contre le 1230.
pouvoir excessif des ecclésiastiques. La reine pense à le marier 1231.
avec Marguerite fille aînée du comte de Provence. Caractere & 1232.
portrait de cette princesse. Suite de la guerre contre le comte de 1233.
Bretagne, suivie d'un accommodement. Défense aux vassaux 1234.
de la couronne de s'allier avec les étrangers. Le roi est déclaré
majeur. Brouilleries du comte de Champagne, devenu roi de Na- 1235.
varre. Risque que courut la personne du roi. Les infideles en- 1236.
voyent une ambassade en France, & pourquoi. Détail de cette 1237.
affaire. Grand différend entre le pape & l'empereur. Guerre dans 1238.

comte d'Anjou arrive à Rome, où il est fait sénateur. Monnoie frappée à cette occasion. Il y reçoit l'investiture du royaume de Sicile. Mainfroi s'approche de Rome, & pourquoi. Le nouveau roi marche contre lui avec une armée. Ils se préparent tous deux à la guerre. Premieres conquêtes du nouveau roi. Places qui lui
1266. *ouvrent leurs portes. Disposition des deux armées dans la plaine de Benevent. Bataille dans laquelle le nouveau roi eut l'avantage. Mainfroi y périt, & sa mort est suivie de la déroute de son armée. Mariage de Jean de France avec Iolande de Bourgogne. Le roi forme le dessein d'une nouvelle expédition en Palestine. La croisade est prêchée en europe. Le roi prend la croix. Préparatifs qu'il fait pour cette expédition. Mesures qu'il prend*
1267. *avant son départ. Mariage de Blanche de France avec Ferdi-*
1268. *nand de Castille, suivi de celui de Marguerite de France avec*
1269. *le fils du duc de Bourgogne. Le roi laisse la régence du royaume à l'abbé de S. Denys, & au comte de Nesle. Il part pour Aigues-*
1270. *Mortes. Il y reçoit une ambassade de Michel Paleologue. Il met à la voile. Il propose d'aller à Tunis, & pourquoi. Vûe du roi dans ce voyage. Il y arrive avec sa flotte. Comment il y fit descente. Expéditions dont elle fut suivie. Prise de Carthage. Maladies dans le camp du roi. Il en est attaqué lui-même & meurt. Consternation que sa mort produisit. Eloge de ce prince. Lettre du comte de Champagne sur sa mort. Maximes qu'il laissa à Philippe son fils. Domaines qu'il avoit réunis à la couronne.*





HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS IX.



ON ne voit gueres, ou plutôt on ne voit point de héros sans ambition. Cette noble passion, ainsi que l'appellent ceux qui les flattent, est le principe de toutes leurs grandes actions, le premier mobile de toutes leurs entreprises, & à quoi d'ordinaire ils font céder tout le reste. Celui dont je commence l'histoire, est d'un caractere tout différent. Il a eu les qualités de ces hommes au-dessus du commun, le courage, l'intrépidité, la grandeur d'ame, les grands projets. Il a conduit de nom-

1226.

Idée de ce regne.

1226. breuſes armées au-delà des mers, il a fait des prodiges de valeur : mais le deſir de ſa propre gloire n'a eu aucune part en tout cela. Sa vie toujours conſtamment ſainte, mais d'une ſainteté non commune, & qui n'avoit rien d'équivoque, & l'autorité de l'égliſe qui l'a canoniſé, nous en répondent. Sa religion, ſon zele pour la gloire de Dieu & pour le bien de ſon état, ſuppléerent dans ſa perſonne aux mouvemens de l'ambition la plus vive, pour en faire, non pas un héros tout profane, mais un héros tout chrétien.

Age de Louis IX lorſqu'il parvint au throne.

Thréſor des chartes. Layette des régences.

Philip. Mouskes.

Cartul. de Champagne à la chambre des comptes de Paris.

Joinville, vie de S. Louis, II partie.

Cronicon Andrenſe.

Louis, lorſque le roi ſon pere mourut, n'étoit pas en âge de gouverner ſon état par lui-même n'ayant encore que douze ans commencés ; & il fallut établir une régence. Le roi un peu avant que de mourir déclara régente la reine Blanche de Caſtille, en préſence de l'archevêque de Sens & des évêques de Beauvais & de Chartres, qui le déclarerent authentiquement par leurs lettres ſcellées de leurs ſceaux. Il recommanda ſon fils aux ſeigneurs François, & principalement à Matthieu de Montmorenci connétable de France. Les archevêques de Sens & de Bourges, les évêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres, Philippe comte de Boulogne, le comte de Montfort, les ſires de Couci & de Bourbon, & quelques autres ſeigneurs lui promirent que ſes ordres ſeroient exactement ſuivis, qu'ils feroient ſerment de fidélité au jeune prince, qu'on le couronneroit au plutôt, & qu'en cas qu'il vînt à manquer, Robert ſon frere ſeroit mis ſur le throne. En effet, Louis IX du nom, après avoir été fait chevalier à Soiſſons, fut ſacré & couronné le premier dimanche de l'avent à Reims, par Jacques de Baſoches évêque de Soiſſons, ſuffragant de l'archevêché de Reims, qui alors étoit vacant (*a*).

La minorité du roi & la régence d'une reine étrangere, ne manquerent pas de produire les effets ordinaires en de pareilles conjonctures. La puiſſance des grands vaſſaux de la couronne, avoit été extrèmement abaiſſée ſous les précédens regnes, & principalement ſous les deux derniers, par l'accroiſſement de celle des rois qui avoient gouverné, & par

(*a*) Toute la dépenſe de ſon ſacre monta à quatre mille trois cents trente-trois livres. *Regiſtre de la chambre des comptes.*

l'autorité qu'ils avoient sû prendre. Ces seigneurs n'alloient plus, comme autrefois, presque de pair avec le souverain. On les ménageoit toujours : mais on resserroit leurs droits dans les bornes des loix de l'état. On les obligeoit à obéir, & ils n'étoient plus gueres sur le pié de refuser le service selon leur fantaisie. 1226.

Cette gêne qu'ils étoient contraints du subir, toute juste qu'elle étoit, leur paroissoit une violence, quand ils la comparoient avec la liberté, ou plutôt avec la licence de leurs ancêtres, dont ils mesuroient la gloire & la grandeur, par l'audace & par les moyens qu'ils avoient eus de se faire craindre. Le nouveau regne leur parut une occasion favorable de se rétablir dans cette ancienne indépendance : plusieurs d'entr'eux conçurent ce dessein, & le concerterent ensemble.

Couronnement de ce prince.

On eut tout sujet de se défier de quelque complot de cette nature, dès le jour du couronnement du roi. Le nombre des seigneurs qui y assisterent ne fut pas à beaucoup près aussi grand qu'il le devoit être, en conséquence des lettres que la régente avoit fait expédier pour les y inviter. Pierre de Dreux comte de Bretagne ne s'y trouva point. Quelques autres seigneurs s'excuserent d'y venir, prétendant qu'avant le couronnement, il falloit délivrer de prison les vassaux de la couronne. Ils parloient principalement du comte de Flandre, & du vieux comte de Boulogne, prisonniers depuis la bataille de Bouvines. Ils demandoient de plus qu'on restituât à plusieurs d'entr'eux diverses terres, qui avoient été confisquées sous les deux derniers regnes, sans en avoir cité les seigneurs devant la cour des pairs. Mais la régente ne laissa pas de passer outre par le conseil du légat, le retardement paroissant dangereux.

Thrésor des chartes mêlanges.

Matth. Paris.

In Henric. l. 1.

Thibault comte de Champagne se mit en chemin pour assister à la cérémonie : mais comme il approchoit de Reims, on l'envoya prier de n'y pas entrer, à cause du bruit faux, mais fâcheux, qui couroit de lui, qu'il avoit fait empoisonner le feu roi. Il obéit. La comtesse sa femme fut néanmoins de la fête, aussi-bien que la comtesse de Flandre, qui se disputerent l'une à l'autre le droit de porter l'épée

Philip. Mouskes. fol. 182, MSS. de la biblioth. du roi.

devant le roi, comme repréſentant leurs maris abſens. Mais
1226. elles conſentirent que Philippe comte de Boulogne oncle du roi, eût cet honneur, ſans préjudice de leurs droits, ou plutôt de ceux de leurs maris.

L'affront que l'on venoit de faire au comte de Champagne ne pouvoit manquer, eu égard à ſon eſprit brouillon, de le jetter dans le parti des factieux; & il ſemble qu'il eût été de la prudence de ne lui pas donner cette occaſion de s'y engager : mais ou bien l'on ſavoit qu'il y étoit déja, ou bien la reine régente ne ſe crut pas aſſez d'autorité, pour obtenir de l'aſſemblée des ſeigneurs, qu'il ne fût pas exclus de la cérémonie du couronnement.

Révolte de quelques grands vaſſaux de la couronne.

Nangius in vita ſancti Ludovici & in chronic.

Gujart hiſt. de S. Louis en vers.

Quoi qu'il en ſoit, il fut un des premiers qui fit ouvertement des préparatifs pour la révolte, de concert avec deux autres ſeigneurs de ſa faction, redoutables par leur puiſſance : c'étoit Pierre de Dreux comte de Bretagne ſurnommé Mauclerc, à qui le roi Philippe Auguſte avoit fait épouſer l'héritiere de ce comté, & Hugues de Luſignan comte de la Marche, qui avoit épouſé après la mort du roi Jean, Iſabelle reine d'Angleterre, mere de Henri actuellement regnant, & poſſédoit des états conſidérables au-delà de la Loire, tant de ſon chef, que de celui de cette princeſſe, fille d'Aimar comte d'Angoulême. Ces trois ſeigneurs firent entr'eux une dangereuſe ligue, dont le but n'étoit que d'augmenter leur domaine, en extorquant de la régente la ceſſion de quelques places, & de quelques terres, & de ſe faire craindre & conſidérer à la cour.

Ibid.

Ils commencerent par faire fortifier, & par remplir de vivres les châteaux de Beuvron en Normandie, & celui de Belleſme dans le Perche, dont le feu roi avoit confié la garde au comte de Bretagne. Ce fut là comme le ſignal de
1227. la rébellion.

Caractere de la régente.

La régente étoit une princeſſe, dont l'adreſſe, la prudence, la préſence d'eſprit, l'activité, la fermeté, le courage furent toujours le ſalut de l'état durant la minorité de ſon fils. Jugeant bien que dans ces commencemens de troubles, il falloit agir avec vigueur, elle aſſembla promptement une armée aſſez nombreuſe de ſes ſujets fideles; elle

fut parfaitement secondée par Philippe comte de Boulogne oncle du roi, par Robert comte de Dreux frere du comte de Bretagne, par Hugues IV duc de Bourgogne, & par le cardinal de saint Ange, légat apostolique en France. Elle marcha avec eux & avec le roi son fils en Champagne, contre le comte Thibault, qui surpris de cette diligence, mit les armes bas, & eut recours à la clémence du roi : ce prince lui pardonna & le reçut en ses bonnes graces. 1227.

C'est sur cette réconciliation subite, & principalement sur les discours malins d'un auteur Anglois * de ce temps-là, qu'il a plû à quelques-uns de nos historiens d'orner, ou plutôt de salir leur histoire de l'épisode imaginaire des amours du comte de Champagne & de la reine régente, à quoi sur les médisances qu'on faisoit alors courir en Angleterre, on a encore ajouté ceux de la même princesse avec le légat. Le desir de trouver des mysteres où il n'y en a point, le plaisir de médire des grands, & de se faire applaudir par une infinité de gens corrompus, dont notre siecle n'est pas plus exempt que les autres, donnent vogue à ces fables : mais il faudroit ici des fondemens plus solides, & des conjectures moins frivoles, pour entreprendre de fletrir ainsi la réputation d'une reine, dont le caractere parut toujours être une vertu exacte, & une piété constante, & à laquelle notre ancienne histoire rend par-tout ce témoignage. A la vérité, selon les mémoires de ce temps-là, il n'y a nul lieu de douter de l'inclination du comte de Champagne pour cette princesse : mais on n'y voit rien qui marque, qu'elle y ait jamais correspondu en aucune maniere, & l'on y trouve même le contraire. *

* Matth. Paris.

Grande chronique de France.

* Voyez les observations.

Le parti révolté étant fort affoibli par le retour du comte de Champagne à l'obéissance du roi, ce prince conduisit son armée au-delà de la Loire contre les deux autres chefs, & les cita devant son parlement. Ils refuserent d'abord d'obéir : mais par le conseil de leurs amis les plus sages, ils promirent à la seconde citation de se rendre auprès du roi à Tours. Ils différerent néanmoins de le faire sous divers prétextes. Enfin le roi les ayant fait citer une troisieme fois, ils se rendirent à Vendôme, où n'ayant point de meilleure

Nangius in histor. Ludov. IX.

ressource que la miséricorde du prince, pour éviter le châ-
1227. timent qu'ils méritoient, ils y eurent recours. La bonté du roi, la nécessité de ménager les autres seigneurs amis ou parens des deux comtes, l'espérance de rétablir plus promptement par les voies de douceur la tranquillité dans l'état, firent qu'ils obtinrent non-seulement leur pardon, mais encore des graces & des conditions très-avantageuses. Car premierement, pour ce qui regarde le comte de la Marche, il fut conclu qu'Alphonse de France frere du roi, épouseroit Elisabeth fille de ce comte : & que Hugues de la Marche fils aîné du même comte épouseroit Elisabeth de France sœur du roi (*a*). De plus, que le roi ne pourroit faire de paix avec l'Angleterre, sans y comprendre le comte, & que ce seigneur auroit droit de choisir des tuteurs à ses enfans tels qu'il voudroit, pourvû qu'ils ne fussent point ennemis du roi. Le comte de sa part céda au roi ses prétentions sur le Bourdelois, & sur la ville de Langez, que Louis VIII lui avoit laissée par le traité de 1224, & il se contenta de quelques sommes d'argent payables pendant un certain nombre d'années, en dédommagement du douaire de la reine d'Angleterre sa femme saisi par les Anglois. Le comte fit hommage au roi, lui donna des ôtages & des cautions, & d'autre part Matthieu de Montmorenci connétable de France, fit serment pour l'observation du traité *en l'ame du roi.*

Thrésor des chartes. Registre 22 & 26.

A l'égard du comte de Bretagne, il fut résolu que Iolande sa fille épouseroit Jean de France frere du roi, & que jusqu'à ce que Jean eût vingt & un ans, (il n'en avoit alors que huit,) le comte de Bretagne auroit la possession d'Angers, de Beaugé, de Beaufort, & de plus de la ville du Mans, après la mort de Berengere, veuve de Richard roi d'Angleterre, laquelle en recevoit les revenus, & les devoit recevoir sa vie durant : mais que Saumur, Loudun, & tout ce qui appartenoit au comte d'Anjou, hors les limites de l'évêché d'Angers, demeureroit au roi & à la reine sa
Ibid. mere. Que le comte donneroit à sa fille en dot Braye, Châ-

(*a*) Ces deux mariages n'eurent point lieu.

teauceaux, les châteaux de Beuvron, de la Perriere & de Bellesme, à condition qu'il jouiroit de ces trois derniers le reste de sa vie, & qu'il ne feroit aucune alliance avec Henri roi d'Angleterre, ni avec Richard frere de Henri. Le comte stipula encore, qu'en cas que son fils Jean vînt à mourir, Jean de France ne pourroit rien prétendre sur le comté de Bretagne, tandis que lui-même survivroit.

1227.
Layette Bretagne.

Aussi-tôt après ce traité le comte de Bretagne, pour marquer son attachement aux intérêts du roi, marcha avec Imbert de Beaujeu contre Richard frere du roi d'Angleterre du côté de Bourdeaux, l'obligea de se retirer, & l'empêcha de rien entreprendre. Le roi d'Angleterre sollicita en vain les seigneurs de Normandie, d'Anjou, & la plûpart de ceux du Poitou, de prendre les armes en sa faveur; & il n'y eut que Savari de Mauleon, & quelques autres Poitevins qui se jetterent dans son parti: de sorte qu'il fut contraint de faire une treve pour un an avec la France, & il interposa même la médiation du pape Gregoire IX qui venoit de succéder à Honoré, pour empêcher les François de lui faire la guerre.

Chronic. Alberic.
Matth. Paris.
Thrésor des chartes. Reg. 26, 27.

Les choses étant ainsi pacifiées, la régente renouvella les traités faits sous les précédens regnes avec l'empereur Fridéric II, & avec Henri roi des Romains fils de ce prince, par lesquels ils s'engageoient à ne prendre aucune liaison avec l'Angleterre contre la France. Elle mit en liberté Ferdinand comte de Flandre, à l'instance de la comtesse Jeanne sa femme, à des conditions avantageuses au royaume, & après avoir pris toutes ses furetés, pour empêcher que le comte ne s'unît avec les factieux. En effet, soit par la crainte de retomber dans son premier malheur, soit par considération pour la régente, dont la bonté & la générosité l'avoient gagné, il fut désormais fidele: c'étoit tout ce que la reine pouvoit faire de mieux alors, que de se maintenir en bonne intelligence avec les princes alliés de la France, de s'attacher le plus qu'elle pouvoit de seigneurs vassaux de la couronne, & d'être toujours attentive, pour arrêter dans leur naissance toutes les entreprises des esprits brouillons: car elle ne devoit pas compter qu'ils en demeurassent

Ibid.
Leibnitz in codice Diplomat. p. 11.

à une premiere tentative. Ils en avoient tiré trop d'avanta-
1227. ge, & l'esprit de faction s'appaise bien moins par les bienfaits reçus, qu'il ne s'anime par l'espérance d'en extorquer de nouveaux.

L'union de Philippe comte de Boulogne oncle du roi avec la reine régente, étoit pour eux un frein, qui les arrêtoit. Ils entreprirent de les brouiller ensemble, & ils s'y prirent de la maniere qu'il falloit pour y réussir. Ils lui firent représenter qu'étant celui de tous les princes, qui touchoit le roi de plus près, c'étoit un affront pour lui que la régence du royaume fût en d'autres mains que dans les siennes, & sur-tout entre les mains d'une femme, & d'une femme étrangere, qui par ces deux raisons devoit être exclue du gouvernement du royaume de France (*a*). Ils l'assurerent de leurs services, pour soutenir son droit, pour peu qu'il voulût le faire valoir, & lui firent même entendre qu'il ne tiendroit pas à eux, qu'on ne lui mît la couronne de France sur la tête. Ce dessein pouvoit paroître au comte de Boulogne moins chimérique, qu'il ne paroîtroit aujourd'hui en de pareilles conjonctures. Les rois de la troisieme race, jusqu'à Philippe Auguste, se défiant de leurs grands vassaux, avoient toujours eu la précaution de faire couronner leur successeur de leur vivant. Louis VIII ne l'avoit pas fait, & de-là vint l'inquiétude de ce prince pour son fils, quand il se vit près de mourir.

Joinville, l. 1.

Nang. in vita S. Lud.

Chronic. MSS. de M. de Thou.

Le comte de Boulogne avoit épousé Mathilde, fille du vieux comte de Boulogne, qui étoit demeuré prisonnier à la bataille de Bouvines, & durant la prison de son beaupere, il avoit été investi de ce comté, & de tous ses autres biens. C'étoit apparemment ce qui l'avoit tenu jusqu'alors attaché aux intérêts du roi son neveu. Car si le vieux comte de Boulogne fût sorti de prison en même-temps que le comte de Flandre, il auroit pû causer de l'embarras à Philippe ; & il est fort vrai-semblable que ce fut là la raison qui empêcha la délivrance de ce comte, lorsqu'on relâcha

(*a*) Ces plaintes étant venues aux oreilles du jeune roi, il dit qu'*il ne savoit pas de quoi ces gens-là s'inquiétoient, puisqu'il se sentoit capable de gouverner son royaume, avec le secours de la reine sa mere & de son conseil.*

le

le comte de Flandre. Il en mourut de chagrin, ou plutôt de fureur, car le bruit courut qu'il s'étoit fait mourir lui-même. Philippe par cette mort, n'ayant plus le motif, qui lui avoit fait jusqu'alors ménager la régente, se trouva disposé à écouter les mauvais conseils qu'on lui donnoit, & se laissa persuader d'envahir la régence. 1227.

Il concerta avec plusieurs seigneurs, de se saisir de la personne du roi, qui se trouva dans l'Orleanois dans le temps de cette conjuration. Les conjurés avoient résolu d'exécuter leur dessein sur le chemin d'Orleans à Paris, quand le roi y retourneroit. Ce prince en fut averti par le comte de Champagne, il se réfugia à Montlheri, & en donna avis aux habitans de Paris. Il eut la satisfaction de voir l'extrême inquiétude que leur causa le danger où il se trouvoit. On en fit partir promptement tous ceux qui étoient capables de porter les armes, & tout l'espace, depuis Paris jusqu'à Montlheri, fut aussi-tôt occupé par une nombreuse armée, au travers de laquelle le roi passa, & fut ramené en sureté parmi les cris de joie, & mille témoignages d'affection, que lui donna le peuple de sa capitale en cette rencontre.

Joinville, l. 2.

1228.

Chronique MS. de M. de Thou.

Les seigneurs conjurés qui s'étoient rendus à Corbeil, pour l'exécution de leur dessein, voyant leur coup manqué, se retirerent faisant bonne contenance, & traitant de terreur panique la précaution que le roi avoit prise. Peu de temps après, quelques-uns des chefs se donnerent un autre rendez-vous au même lieu, & formerent un nouveau projet contre le roi. Il fut résolu que le comte de Bretagne se révolteroit ouvertement; que comme le roi ne manqueroit pas alors d'envoyer ses ordres à ses grands vassaux pour le service, ils se rendroient tous au lieu qu'il leur marqueroit, pour obéir à son commandement : mais qu'ils n'y meneroient que chacun deux chevaliers, ce qui avec leur suite feroit très-peu de monde, sauf à trouver des excuses dans la désobéissance de leurs propres vassaux, sur ce qu'ils n'en amenoient pas davantage. Rien en ce cas n'auroit été plus facile au comte de Bretagne que d'envelopper le roi, & de l'enlever : mais l'inconstance du comte de Champagne qui

Ibid.

1228. étoit du complot, ou plûtôt la providence de Dieu, qui veilloit sur ce jeune prince, rompit encore leurs mesures. Le comte de Champagne saisi des remords du crime qu'il alloit commettre, découvrit la trahison au roi, & vint à son secours avec trois cents chevaliers, qui avec leur suite faisoient un corps assez considérable.

Ibid. Et Nang. in vita S. Lud.

Le comte de Bretagne surpris de se voir tant de monde sur les bras, au moment qu'il pensoit qu'on ne venoit que pour lui livrer la personne du roi, fut dans un grand embarras. L'histoire ne marque point le lieu où la rencontre se fit : mais elle ajoute que le comte de Bretagne se trouva si fort engagé, qu'il ne pouvoit éviter d'être pris lui-même. C'est ce qui l'obligea à venir se jetter aux piés du roi, & ce prince lui pardonna de nouveau, partie par bonté, partie par nécessité, n'étant pas trop sûr, que le comte de Champagne, à qui il étoit redevable de son salut, n'eût point abandonné son parti en cas qu'il en eût usé autrement.

Joinville, l. 2.

On voit dans quelques chroniques une circonstance de cette conspiration, qui n'est gueres vrai-semblable ; c'est que les rebelles en cette occasion, vouloient non-seulement se saisir de la personne du roi, mais encore le déthroner, & mettre en sa place Enguerrand de Couci, homme à la vérité de grande naissance, & allié à la maison de France, mais auquel ni le comte de Boulogne oncle du roi, ni le comte de Bretagne, ni les autres princes n'auroient eu garde de se soumettre, ni de lui céder une couronne, à laquelle le sang leur donnoit droit, en supposant la mort du roi. Si la chose est véritable, cet Enguerrand de Couci auroit été un de ces phantômes de roi, tel qu'on en a vû quelquefois, que des intérêts secrets auroient fait paroître quelque temps sur la scene, & qui n'y seroit demeuré qu'autant qu'il auroit fallu, pour frayer le chemin du throne à quelque autre, qui eût eu un droit plus apparent d'y prétendre.

Chronique MS. de M. de Thou.

Malgré les continuels embarras, que l'esprit inquiet des grands du royaume causoit à la régente, elle vint à bout d'une autre affaire importante, dont la consommation lui auroit été glorieuse, même dans la situation de l'état le plus

tranquille. Le pape la sollicitoit tous les jours de ne point abandonner la cause de la religion, & de continuer à pousser à bout les Albigeois, dont la mort du roi son mari avoit empêché la ruine totale. Le légat pour ce sujet fit payer par le clergé une grosse contribution, & la reine s'en servit utilement. Elle procura des secours à Imbert de Beaujeu, dont la prudence & l'activité, au défaut d'un grand nombre de troupes, duquel il auroit eu besoin, avoient maintenu jusqu'alors la plûpart des conquêtes, qu'on avoit faites sur ces hérétiques. Ayant reçu un nouveau renfort, il fatigua tellement les Toulousains, par ses courses continuelles, & par ses ravages aux environs de Toulouse, par les alarmes qu'il leur donnoit sans cesse, qu'il les mit enfin à la raison, & obligea le comte de Toulouse à demander quartier, & à se soumettre aux plus rigoureux ordres de l'église.

1228.

Guillelm. de Podio Laurentii, c. 38.

Le cardinal de saint Ange, qui étoit revenu en France depuis quelque temps, ne manqua pas de profiter de la consternation des Toulousains. Il leur envoya Elie Guérin abbé de Grand-Selve, pour leur offrir la paix. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à la recevoir; & sur cette réponse, une treve ayant été faite, on commença à traiter à Basiége auprès de Toulouse: & peu de temps après la ville de Meaux, qui appartenoit au comte de Champagne, fut choisie pour les conférences de la paix. Le comte Raimond s'y rendit avec plusieurs des principaux habitans de Toulouse. Le cardinal légat, & grand nombre de prélats s'y trouverent aussi. La négociation ayant été fort avancée dans diverses conférences, l'assemblée fut transportée à Paris, pour terminer entierement l'affaire en présence du roi. Elle fut en effet terminée, mais de telle maniere, que Guillaume du Pui-Laurens, chapelain du comte de Toulouse, dit, en rapportant ce fait, que quand le comte auroit été fait prisonnier de guerre par le roi, une seule des conditions de ce traité, eût suppléé à la plus grosse rançon qu'on eût pû exiger de lui. Voici les principales de ces conditions.

Cap. 39.

Premierement, par ce traité, il fut stipulé que le comte de Toulouse donneroit en mariage Jeanne sa fille, qui n'avoit alors que neuf ans, à Alphonse un des freres du roi,

Ibid.

1228. Alphonſe avoit été auparavant accordé avec la fille du comte de la Marche : mais les nouvelles révoltes de ce comte l'avoient rendu indigne d'un tel honneur.

Secondement, que le comte de Toulouſe ne jouiroit ſa vie durant, que des ſeuls biens qui lui appartenoient dans les bornes de l'évêché de Toulouſe, & de quelques autres dans les évêchés de Cahors & d'Agen, qu'il n'en auroit que l'uſufruit, avec la permiſſion ſeulement d'en tirer quelques legs pieux, qu'il pourroit faire dans ſon teſtament, & que toute ſa ſucceſſion viendroit après ſa mort à ſa fille, & à Alphonſe ſon mari, & à leur poſtérité, ſans pouvoir aller à aucun de ſes héritiers, non pas même aux héritiers de ſa fille, ſinon à ceux qu'elle auroit d'Alphonſe, c'eſt-à-dire, qu'en cas qu'il n'y eût point d'enfans de ce mariage, le comté de Toulouſe ſeroit réuni à la couronne, comme il arriva en effet, après la mort de Jeanne & d'Alphonſe, quoique cependant cette réunion ne ſe ſoit faite avec toutes les formalités, que plus de deux cents ans après. Dans l'article de ce qu'on laiſſoit au comte dans l'évêché de Toulouſe, étoient exceptées les terres de Gui de Levis, qui prenoit le titre de maréchal de la Foi : & le roi voulut qu'elles relevaſſent immédiatement de ſa couronne.

Traité rapporté par Catel dans l'hiſtoire de Toulouſe.

En troiſieme lieu, que le comte remettroit au roi toutes les places & toutes les terres qu'il poſſédoit au-delà du Rhône, & en-deçà hors de l'évêché de Toulouſe, qu'il lui livreroit la citadelle de Toulouſe, appellée le château Narbonnois, & quelques autres places des environs, où le roi tiendroit garniſon pendant dix ans.

Guillelm. de Podio Laurentii. Cap. 40.

En quatrieme lieu, que le comte iroit dans deux ans au plûtard, combattre contre les Saraſins, pendant l'eſpace de cinq ans à ſes propres frais.

Enfin, le comte de Toulouſe, pour montrer qu'il vouloit accomplir exactement tous les articles du traité, ſe conſtitua priſonnier dans la tour du Louvre, juſqu'à ce que les murailles de Toulouſe & de quelques autres villes & forteresses furent raſées, comme on en étoit convenu, & que Jeanne ſa fille eût été miſe entre les mains des envoyés du roi.

Il y avoit d'autres conditions qui regardoient immédiatement l'église, & la satisfaction que le comte lui devoit. 1229.
La plus remarquable fut que les terres du côté du Rhône, seroient mises à la garde de l'église romaine avec tous les droits que le comte y avoit, ou prétendoit y avoir, sans parler de diverses compensations particulieres, auxquelles il fut condamné envers plusieurs abbayes ou églises, & de quelques autres points pour l'extirpation de l'hérésie, & le rétablissement de la religion catholique.

Ensuite de ce traité, le comte fit amende honorable dans l'église de Paris, nuds piés, en chemise, n'ayant dessous que ses haut-de-chausses, en présence du roi, du cardinal de saint Ange, & d'un autre cardinal, qui alloit en qualité de légat en Angleterre, & de tout le peuple de Paris.

Après cette paix conclue, on tint un célebre concile à Toulouse, pour réconcilier cette ville à l'église, & y établir une inquisition contre les hérétiques & les schismatiques. Il fallut toutefois encore quelques années pour rétablir une parfaite tranquillité dans le pays, où il se fit de temps en temps quelques soulevemens, par les intrigues du comte de la Marche, & de quelques autres seigneurs : mais elles n'eurent pas de fort grandes suites pour la religion, dont le roi eut toujours grand soin de maintenir les intérêts par ses ordonnances, & dans les traités qui se firent en divers temps.

Tout cela s'exécuta la troisieme année de la minorité du jeune roi, avec beaucoup de gloire pour la reine régente, & beaucoup de chagrin pour les factieux, qui n'osant plus s'attaquer au roi, résolurent de tourner leurs armes contre Thibault comte de Champagne, en vengeance de ce qu'il avoit sauvé ce prince de leurs mains.

Joinville 2 partie. Gesta Ludovici IX.

C'étoit toujours le comte de la Marche & le comte de Bretagne qui étoient les auteurs & les chefs de la faction, aussi-bien que le comte de Boulogne, qui sans paroître vouloir d'abord se mettre en campagne, se contenta de faire fortifier Calais & quelques autres places de sa dépendance.

Chroniq. Andrense.

Parmi les seigneurs ligués contre le comte de Champa-

gne, il s'en trouva quelques-uns, qui faisant céder la colere
1229. où ils étoient contre lui, à leur haine & à leur jalousie
Joinville 2 partie. contre la régente, proposerent un moyen de la perdre qu'ils crurent infaillible. Ce fut de lui débaucher ce seigneur, qui par sa puissance étoit son principal appui, & qui seroit le plus dangereux & le plus redoutable ennemi qu'on pût lui susciter, à cause de la situation de ses états au milieu du royaume. Pour cela il falloit le remettre dans ses anciennes liaisons avec le comte de Bretagne. L'expédient qu'on imagina pour en venir à bout, fut de faire épouser au comte
Joinville 2 partie. de Champagne, Iolande fille du comte de Bretagne. On en fit la proposition, & Thibault l'écouta volontiers. Après quelques négociations l'affaire fut conclue, & le jour pris pour amener la jeune princesse au monastere de Val-Secret, proche Château-Thierri, où la cérémonie du mariage devoit se faire. Le comte de Bretagne se mit en chemin pour y assister lui-même avec tous les parens de l'une & de l'autre maison.

Cette affaire avoit été tenue fort secrette, & le roi n'en fut informé, que par les préparatifs qui se firent pour l'exécution. Il en prévit les suites, & sur le premier avis qu'il en eut, il dépêcha au comte Thibault le seigneur de la Chapelle, grand pannetier de France, avec une lettre conçue en ces termes.

« Sire Thibault de Champagne, j'ai entendu que vous » avez convenance, & promis prendre à femme la fille du » comte Pierre de Bretagne : pourtant vous mande que si » cher que avez tout quant que amez au royaume de France, que ne le facez pas. La raison pourquoi vous savez » bien. Je jamais n'ai trouvé pis qui mal m'ait voulu faire » que lui. »

Cette lettre & d'autres choses importantes que Godefroi de la Chapelle étoit chargé de dire au comte de la part du roi, eurent leur effet, & lui firent changer de résolution,
[illegible] quelque avantageuse que fût l'affaire. Car il ne reçut cette lettre, que lorsqu'il étoit déja en chemin pour le monastere de Val-Secret, où ceux qui étoient invités aux nôces se rendoient de tous côtés. Il retourna à Château-Thierri ; &

envoya dire à ces seigneurs, qu'il les prioit de l'excuser, s'il ne se rendoit pas à Val-Secret; qu'il avoit des raisons de la derniere importance qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il avoit donnée au comte de Bretagne, & de ne pas épouser sa fille. 1229.

Ce changement & cette déclaration du comte de Champagne les mirent en plus grande fureur que jamais contre lui. Ils voyoient par là toutes leurs mesures rompues, la plûpart de ceux qui se devoient trouver au mariage étoient ennemis du roi, & cette assemblée étoit moins pour la célébration des nôces, que pour concerter entr'eux une révolte générale dans l'état, où ils s'attendoient bien d'engager le comte de Champagne. Ils reprirent donc la résolution de lui faire la guerre à toute outrance: mais pour y donner au moins quelque couleur de justice, ils s'aviserent de se déclarer les protecteurs des droits d'Alix, reine de Chypre, sur le comté de Champagne.

Alix étoit fille de Henri comte de Champagne, qui avoit suivi Philippe Auguste & Richard d'Angleterre au voyage d'Outremer. Il y demeura avec Richard après le départ de Philippe, & y épousa l'héritiere du royaume de Jerusalem, qui lui apporta cette couronne en mariage. De ce mariage étoit venue Alix dont il s'agit, & elle fut depuis mariée à Hugues I, roi de Chypre. Henri de Champagne, roi de Jerusalem, étant mort, Thibault son frere cadet qui étoit demeuré en France se mit en possession du comté de Champagne. Philippe Auguste reçut son hommage, & il passa depuis pour l'unique & légitime héritier de ce comté. Il étoit le pere du comte Thibault, contre lequel s'étoit formée la ligue dont je parle. La question étoit, si Thibault frere du roi de Jerusalem avoit eu droit de se saisir du comté de Champagne & d'en frustrer Alix fille de Henri. Dès le temps de Philippe Auguste Errard de Brienne, mari de Philippe sœur d'Alix, avoit remué en vain cette affaire. Le droit de ces princesses auroit été, ce semble, incontestable, s'il n'eût pas été certain, que Henri en partant pour son voyage d'Outremer, avoit fait cession à son frere de son comté de Champagne, en cas qu'il ne revînt pas de la terre-sainte,

Inventaire du thrésor des chartes, t. 2.

Cartulaire de Philippe Auguste, p. 182.

Inventaire des chartes, t. 2.

comme en effet il n'en revint pas, & si le mariage de Henri
1229. avec la reine de Jerusalem pere & mere de ces mêmes princesses eût été constamment légitime : mais ce second point étoit au moins fort douteux. Les papes n'avoient jamais voulu reconnoître ce mariage comme tel, & avoient fait défense à Alix pour cette raison de prendre le titre de comtesse de Champagne, avant qu'elle eût prouvé qu'elle étoit née d'un légitime mariage. Sur ces entrefaites elle étoit venue en France, & c'étoit ses prétendus droits que les seigneurs ligués faisoient valoir contre son cousin Thibault comte de Champagne, & qui servoient de prétexte à la guerre que je raconte. De sorte qu'il ne s'agissoit pas de moins, que de la ruine entiere du comte de Champagne.

Ibid. C'étoit donc sous couleur de protéger cette princesse, qu'ils fondirent tous ensemble sur lui pour l'accabler.

Chronic. Alberic. Le comte de Boulogne, Hugues duc de Bourgogne, le comte Robert de Dreux, qui avoit aussi quitté le parti du roi, le comte Robert de Brienne avec tous les seigneurs de sa famille, Enguerrand de Couci & Thomas son frere, Hugues comte de S. Paul, le comte de Nevers, & une infinité d'autres ayant réuni toutes leurs troupes auprès de Tonnerre, entrerent en Champagne quinze jours après la S. Jean, mirent tout à feu & à sang, & vinrent se réunir auprès de Troyes à dessein d'en faire le siége, & ils disoient par-tout qu'ils vouloient exterminer celui qui avoit empoisonné le feu roi ; car c'étoit encore un prétexte dont ils coloroient leur révolte.

Chronique MS. de M. de Thou. Le comte de Champagne n'ayant pas de quoi résister à tant d'ennemis, parce que la plûpart de ses vassaux étoient entrés dans la confédération, eut recours au roi comme à son seigneur, & le conjura de ne le pas abandonner à la haine de ses ennemis, qu'il ne s'étoit attirée, que pour lui avoir été fidele ; & cependant il fit lui-même raser quelques-unes de ses places les moins fortes, comme Epernai, Vertus, Sezanne, pour empêcher les ennemis de s'y loger.

Ibid. Le seigneur Simon de Joinville, pere de l'auteur de l'histoire de S. Louis, se jetta dans Troyes pendant la nuit avec beaucoup de noblesse, pour la défendre, & fit par ce secours

cours & par son courage reprendre cœur aux habitans, qui pensoient déja à se rendre. 1229.

Le roi, sur ces avis, envoya aussi-tôt commander de sa part aux confédérés de mettre les armes bas, & de sortir incessamment des terres de Champagne. Ils étoient trop forts & trop animés, pour obéir à un simple commandement. Ils continuerent leurs ravages : mais se voyant prévenus par le seigneur de Joinville, ils s'éloignerent un peu des murailles de Troyes, & allerent se camper dans une prairie voisine, ayant le jeune duc de Bourgogne à leur tête. Louis qui avoit bien prévû qu'il ne seroit pas obéi, assembla promptement une armée, se fit joindre en chemin par Matthieu II du nom duc de Lorraine, & vint en personne au secours du comte de Champagne.

Nangius in hist. Lud. IX.

Les approches du souverain, dont on commençoit à ne plus si fort mépriser la jeunesse, étonnerent les rebelles. Ils envoyerent au-devant de lui, pour le supplier de leur laisser vuider leur querelle avec le comte de Champagne, & avec le duc de Lorraine, le conjurant de se retirer, & de ne point exposer sa personne, en une occasion qui ne le regardoit point. Le roi leur répondit qu'en attaquant son vassal, ils l'attaquoient lui-même, & qu'il le défendroit au péril de sa propre vie. Quand ce jeune prince parloit de la sorte, il n'étoit au plus que dans sa quinzieme année.

Joinville. *Ibid.*

Sur cette réponse, les rebelles lui députerent de nouveau, pour lui dire qu'ils ne vouloient point tirer l'épée contre leur souverain, & qu'ils alloient faire leur possible pour engager la reine de Chypre à entrer en négociation avec le comte Thibault sur la discussion de leurs droits. Le roi répliqua qu'il n'étoit point question de négociation, qu'il vouloit qu'avant toutes choses ils sortissent des terres de Champagne ; que jusqu'à ce qu'ils en fussent dehors, il n'écouteroit, ni ne permettroit au comte d'écouter aucune proposition.

Ibid.

On vit en cette occasion l'impression que fait la fermeté d'un souverain armé, qui parle en maître à des sujets rebelles. Ils décamperent dès le jour même d'auprès de Troyes, & allerent se camper à Juli. Le roi les suivit, & se posta

dans le lieu même qu'ils venoient d'abandonner. Ils quitterent Juli, & le roi marchant toujours à leurs trousses, ne cessa point de les poursuivre, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés sous Langres qui n'étoit plus des terres du comte de Champagne, & qui appartenoit au comte de Nevers.

1229.

Chronic. Andrense.

Ce qui contribua apparemment beaucoup à ce respect forcé, qu'ils faisoient paroître pour leur souverain, fut la diversion que le comte de Flandre à la priere de la régente, fit dans le comté de Boulogne, dont le comte, qui étoit le chef le plus qualifié des ligués, fut obligé de quitter leur camp pour aller défendre son propre pays. On le sollicita en même-temps de rentrer dans son devoir, en lui représentant, qu'il étoit indigne d'un oncle du roi, de paroître à la tête d'un parti de séditieux, & combien étoient vaines les espérances dont on le flattoit, pour s'engager à se faire le ministre de la passion & des vengeances d'autrui.

Chronique MS. de M. de Thou.

La crainte de voir toutes ses terres désolées, beaucoup plus que ces autres motifs, eut tout l'effet qu'on prétendoit. Il écrivit au roi avec beaucoup de soumission, & sur l'assurance du pardon qu'on lui promit, il se rendit auprès de sa personne.

Pour ce qui est du différend de la reine de Chypre avec le comte de Champagne, le roi le termina dans la suite de cette maniere. La princesse fit sa renonciation aux droits qu'elle avoit jusqu'alors prétendus sur le comté de Champagne, à condition seulement que Thibault lui donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille livres une fois payées. Comme le comte n'avoit pas alors de quoi fournir cet argent, le roi le donna pour lui, & le comte lui céda pour cette somme le comté de Blois, le comté de Chartres, le comté de Sancerre & la vicomté de Châteaudun (a). Le roi par ce traité tira un grand avantage d'une guerre dont il avoit tout à craindre : mais elle ne finit pas là.

Inventaire des chartes, t. I. Chartes III, n. 4.

Le comte de Bretagne, l'ame de la révolte, & le plus intriguant de tous ceux qui y avoient part, n'oublia rien

(a) L'acte de cette vente est rapporté par M. du Cange dans ses observations sur l'histoire de S. Louis par Joinville.

pour engager le roi d'Angleterre à seconder ses mauvais desseins. L'archevêque de Bourdeaux, plusieurs seigneurs de Gascogne, de Guienne, de Poitou & de Normandie passerent exprès en Angleterre, pour presser Henri de se servir des conjonctures favorables qui se présentoient, de reconquérir toutes les provinces que son pere avoit perdues, l'assurant qu'il n'avoit qu'à passer en France avec une armée, & s'y faire voir, pour y causer une révolution générale. Ils l'en solliciterent plus fortement que jamais durant le parlement qu'il tint en ce temps-là à Oxford aux fêtes de Noël.

1229.
Nang. in gestis Ludov. IX.

L'irrésolution de ce prince fut le salut de la France. Hubert du Bourg, à qui il avoit d'extrèmes obligations, pour lui avoir sauvé sa couronne, en lui conservant le château de Douvres, lorsque Louis VIII passa en Angleterre, étoit tout son conseil. Ce ministre gagné peut-être par la régente de France, de quoi on le soupçonna fort en Angleterre, ou bien par d'autres raisons qu'on ne put deviner, s'opposa presque seul à la proposition qu'on fit au roi de passer la mer, & son avis fut suivi. Il se fit même cette année-là un traité de treve pour un an entre les deux couronnes : ce qui n'empêcha pas le roi d'Angleterre d'envoyer quelques troupes Angloises au comte de Bretagne. Si ce secours étoit arrivé assez tôt, il auroit encore été suffisant, pour embarrasser beaucoup le roi occupé en Champagne contre les autres rebelles : mais il n'arriva qu'après que ce prince les eut dissipés de ce côté-là ; de sorte que le comte de Bretagne ne put entrer en action que durant l'hyver, & ne fit que quelques courses sur les terres du roi. Il fut cité à Melun pour comparoître à la cour des pairs, & sur le refus qu'il fit de venir, on le déclara déchu des avantages que le roi lui avoit faits au traité de Vendôme, & en particulier de ce qu'il lui avoit cédé en Anjou.

Matth. Paris.

MSS. de Brien. vol. 28.

Lettres du comte de Bretagne. Voyez les notes de du Cange sur Joinville, p. 44.

Le roi partit de Paris avec la régente, pour marcher contre lui, & vint mettre le siége devant le château de Bellesme, place très-forte qu'il avoit laissée à sa garde par le traité de Vendôme. Il eut là à combattre non-seulement contre une garnison, qui d'abord fit une vigoureuse résis-

1229. tance : mais encore contre la rigueur de la saison qui étoit extrême. De sorte que pour empêcher les chevaux de mourir de froid, la régente ordonna qu'on eût soin d'entretenir pendant tout le siége, un très-grand nombre de feux tout à l'entour d'un endroit du camp, où l'on les avoit rassemblés. On prit néanmoins la place en peu de temps par capitulation, & une autre en Normandie appellée la Haye Pesnel, qui s'étoit révoltée. Aussi-tôt après les Anglois mécontens du comte de Bretagne, dont les grands projets n'avoient abouti à rien, moins par sa faute que par celle de leur roi, s'en retournerent en Angleterre.

Nangius *Ibid.*

Quelque ascendant que le roi prît peu à peu sur ses vassaux, par la promptitude avec laquelle il réprimoit leur audace, la France n'en étoit pas plus tranquille, & l'on voyoit sous ce nouveau regne, comme sous les derniers rois de la seconde race, & sous les premiers de la troisieme, tout le royaume en combustion, par les guerres que les seigneurs se faisoient de tous côtés les uns aux autres pour le moindre sujet. Les comtes de Flandre & de Champagne désoloient les terres de Hugues de Châtillon comte de S. Pol, vassal du comte de Boulogne : le sire de Joinville en faisoit autant sur celles du comte de Bar, par les ordres du comte de Champagne son seigneur. Au-delà de la Loire, les seigneurs de Bourbon & ceux de la maison des comtes d'Auvergne, étoient sans cesse en armes les uns contre les autres ; c'étoit la même chose en divers endroits de l'état, où de pareils animosités entre les grands seigneurs causoient de continuels désordres.

Alberici chronic.

Ces divisions particulieres avoient d'ailleurs un bon effet, en suspendant les efforts de la haine que la plûpart avoient contre la régente, & cette princesse durant ce temps-là, négocia heureusement avec plusieurs seigneurs au-delà de la Loire, qu'elle engagea à reconnoître le roi son fils pour duc de Guienne. C'est ce que firent entr'autres plusieurs seigneurs, abbés & prélats du Limousin, qui de tout temps avoit été un arriere-fief de la couronne, mouvant immédiatement du duché de Guienne, & le roi reçut leur hommage en cette qualité.

Thrésor des chartes, chez du Tillet au recueil des traités d'entre les rois de France & d'Angleterre.

La régente affermissoit ainsi, autant qu'elle le pouvoit, la puissance & l'autorité de ce jeune prince : mais elle ne 1229. put rien gagner sur le comte de Bretagne. C'étoit un esprit indomptable, qui malgré tous les mauvais succès qu'il avoit eus jusqu'alors, ne cessoit point de cabaler, & qui voyant la plûpart des autres vassaux de France divisés entre eux, fit si bien par ses intrigues auprès du roi d'Angleterre, qu'il le détermina enfin à prendre la résolution de faire la guerre à la France & d'y passer en personne.

Le roi d'Angleterre avoit déja une fois assemblé une armée nombreuse à Portsmouth, pour passer de-là en France Matth. Paris. à la S. Michel de l'année précédente. Il s'étoit rendu en ce port avec les généraux & tous les seigneurs qui le devoient suivre : mais quand il fut question de s'embarquer, il se trouva si peu de vaisseaux, qu'à peine eussent-ils suffi pour passer la moitié des troupes. Henri en fut si irrité contre son ministre & son favori Hubert du Bourg, qui s'étoit chargé de l'armement, que peu s'en fallut qu'il ne lui passât son épée au travers du corps. Il le traita de traître, & lui reprocha de se laisser corrompre par l'argent de la régente de France.

Le ministre se retira pour laisser passer la colere du prince. Quelques jours après le comte de Bretagne étant arrivé dans le dessein de conduire l'armée d'Angleterre en quelqu'un de ses ports, selon qu'on en étoit convenu, se trouva frustré de son espérance. Comme il s'apperçut néanmoins que le roi, après avoir jetté son premier feu, avoit toujours de l'attachement pour son ministre, il prit lui-même le parti de l'excuser, & il réussit si bien, qu'il le remit en grace, s'assurant qu'après un service si signalé, il seroit désormais tout à lui.

Avant que de partir pour retourner en Bretagne, il voulut donner au roi d'Angleterre une assurance parfaite de son dévouement à ses intérêts. Il lui fit hommage de son comté, dont il étoit néanmoins redevable au seul Philippe ; & comme il savoit bien que plusieurs seigneurs de Bretagne étoient fort contraires à Henri, il ajouta dans son serment de fidélité, qu'il le faisoit contre tous les vassaux de Bre-

tagne, qui ne seroient pas dans les intérêts d'Angleterre.
1229. Henri en récompense le remit en possession du comté de Richemont, & de quelques autres terres d'Angleterre, sur lesquelles il avoit des prétentions. Il lui donna de plus cinq mille marcs d'argent, pour l'aider à se soutenir contre le roi de France, & lui promit que vers Pâques il l'iroit joindre avec une belle armée.

Le comte étant de retour, & assuré d'un tel appui, ne ménagea plus rien; & agissant conséquemment à la démarche qu'il venoit de faire, il eut la hardiesse de publier une déclaration (*a*), par laquelle, après s'être plaint de n'avoir pû jamais obtenir justice ni du roi, ni de la régente sur les justes requêtes qu'il avoit présentées plusieurs fois, après avoir exagéré l'injustice qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite par l'arrêt donné à Melun contre lui, la violence avec laquelle on lui avoit enlevé le château de Bellesme, & les domaines qu'il possédoit en Anjou; il protestoit qu'il ne reconnoissoit plus le roi pour son seigneur, & qu'il prétendoit d[illegible]ais n'être plus son vassal. Cette déclaration fut présent[illegible]roi à Saumur à la fin de janvier, par un cheva-
1230. lier du Temple de la part du comte. C'étoit porter l'audace
Hist. du Perche. & la félonie aussi loin qu'elles pouvoient aller.

Matth. Paris. Sa témérité ne demeura pas impunie. Le roi dès le mois de février vint assiéger Angers, & le prit après quarante jours de siége. Il auroit pû pousser plus loin ses conquêtes, & même accabler le comte de Bretagne avant l'arrivée des Anglois. Mais les seigneurs dont les troupes composoient son armée, qui n'aimoient pas que le roi fît de si grands progrès, lui demanderent leur congé après ce siége. Il ne put le leur refuser sur ce qu'ils lui dirent, que leurs ennemis & entre autres le comte de Champagne, profitant de leur absence, s'étoient jettés sur leurs terres, & les pilloient. A leur retour la plûpart tournerent leur armes contre ce comte, qui eut assez de peine à se défendre. Tout se termina néanmoins à plusieurs petits combats, à la prise de quelques châteaux & de quelques autres places peu im-

(*a*) Cet acte est rapporté par M. du Cange, dans les observations sur l'histoire de Joinville.

portantes de part & d'autre, jusqu'à ce que l'été fût venu. Alors lassés de se battre, & ayant reçû de nouveaux ordres de se rendre au service, la plûpart revinrent joindre le roi. 1230.

Durant cet intervalle, la régente ne perdit pas tout-à-fait le temps; car elle regagna le comte de la Marche. Elle conclut à Clisson un nouveau traité avec lui au mois de mai, par lequel le roi s'obligea d'obtenir dans l'espace de deux ans la dispense de Rome, pour le mariage d'Elisabeth de France avec le fils aîné de ce comte, dont on étoit convenu dans le traité de Vendôme; & en cas que le roi manquât à l'exécution de sa parole, ou que le mariage ne se fît point, S. Jean d'Angeli, Montreuil en Gastine, Langez & Aulnis, qu'on avoit déja engagés au comte, devoient lui demeurer en propre, & garantis contre tous, & en particulier contre les prétentions de celui des freres du Roi, qui pourroit être investi du comté de Poitou. Thrésor des chartes, registre 27.

La régente traita le mois suivant au pont de Cé avec Raimond nouveau vicomte de Thouars. Ce seigneur fit hommage au roi de ce qu'il tenoit dans le Poitou & dans l'Anjou, & s'engagea à tenir pour la régence de la reine contre tous ceux qui voudroient la lui disputer. *Ibid.* Registre 26.

Ces précautions étoient beaucoup plus nécessaires à l'égard de ces seigneurs de de-là la Loire, qu'à l'égard des autres, parce que c'étoit de ce côté-là principalement, qu'on savoit que le roi d'Angleterre, quand il seroit arrivé en France, entreprendroit de faire valoir les droits de ses prédécesseurs.

Cependant le roi d'Angleterre étant parti de Portsmouth le dernier jour d'Avril, vint débarquer à saint Malo, où il fut reçû avec de grands honneurs par le comte de Bretagne; & ce comte soutenant parfaitement la nouvelle qualité de vassal de la couronne d'Angleterre, lui ouvrit les portes de toutes ses places. Plusieurs seigneurs Bretons à son exemple vinrent faire hommage à ce prince, qui ayant marché jusqu'à Nantes, se campa sous les murailles. Matth. Paris.

Louis n'eut pas plutôt appris le débarquement de l'armée Angloise, qu'il assembla la sienne, & vint se poster auprès d'Angers, où il demeura quelque temps, pour voir de quel

côté le roi d'Angleterre tourneroit ses armes, & aller à sa
1230. rencontre, en cas qu'il voulût entrer dans le Poitou. Mais comme il vit que les ennemis ne faisoient aucun mouvement, il s'avança lui-même jusqu'à quatre lieues de Nantes, & assiégea Ancenis.

Durant ce siége, plusieurs seigneurs de Bretagne qui s'étoient fortifiés dans leurs châteaux à l'arrivée des Anglois, dont ils appréhendoient la domination, vinrent trouver le roi, lui offrirent leurs services, & lui firent leurs hommages. On a encore l'acte de l'hommage d'André seigneur de Vitré, celui du seigneur d'Avaugour, (a) celui de Raoul seigneur de Fougeres & de quelques autres, datés du mois de juin 1230 au camp d'Ancenis.

Le roi avant que de recevoir ces hommages, avoit tenu, comme on le voit par ces mêmes actes, une assemblée des seigneurs & des prélats François, où le comte de Bretagne, pour peine de sa félonie, avoit été déclaré déchu de la garde du comté de Bretagne, qu'il ne possédoit qu'en qualité de tuteur de son fils Jean, & de sa fille Iolande, auxquels le comté de Bretagne appartenoit du chef de leur mere. Les seigneurs Bretons eurent grand égard aux intérêts de ces deux pupilles dans leur acte d'hommage, & il y fut spécifié que Jean & Iolande à l'âge de vingt & un ans seroient mis en possession du comté de Bretagne, pourvû néanmoins qu'ils fussent fideles au roi.

Nangius in gesta Ludov. IX.

Math. Paris.

Cependant Ancenis fut pris, & les Anglois ne firent aucun mouvement pour le secourir. Le roi s'avança encore plus près de Nantes; & fit insulter les châteaux d'Oudon & de Chanteauceaux qu'on emporta aussi, sans que l'armée ennemie s'y opposât : on eût dit que le roi d'Angleterre n'étoit venu en Bretagne, que pour s'y divertir; car ce n'étoit que festins, que réjouissances, que fêtes dans la ville de Nantes, tandis que les François étoient aux portes.

Rien n'étoit plus propre que cette inaction, à confirmer le soupçon qu'on avoit depuis long-temps, que le favori du roi d'Angleterre étoit pensionnaire de la régente de France.

(a) Ces actes sont rapportés par Vignier, dans son traité de la petite Bretagne, & au thrésor des chartes, Layette Bretagne.

France. Ce soupçon dut augmenter par la maniere dont fut reçûe la proposition d'un seigneur de Normandie nommé Fouque Paynel, qui vint avec Guillaume son frere, & soixante gentilshommes du même pays des plus considérables, présenter leur service au roi d'Angleterre, & l'assurer que s'il vouloit entrer en Normandie avec son armée, cette province se rendroit à lui. L'affaire fut proposée au conseil. Hubert du Bourg s'y opposa de toutes ses forces, soutenant que ce dessein étoit chimérique, & qu'on n'y réussiroit jamais, & son avis prévalut. Ces seigneurs Normans tout chagrins qu'ils étoient de ce qu'on les rebutoit ainsi, demanderent qu'on leur donnât seulement deux cents chevaliers de l'armée Angloise avec leur suite, & se firent forts de chasser avec ce seul secours tous les François de Normandie. Cela leur fut aussi refusé, & tout ce que produisit leur zele pour l'Angleterre, fut que le roi de France, averti de leur complot, confisqua leurs terres & leurs autres biens.

1230.

Ibid.

Comme la saison s'avançoit, & que l'on voyoit bien que les Anglois parmi lesquels les maladies & la disette commençoient à se faire sentir, ne pouvoient désormais rien exécuter d'important, la régente pensa à mettre la derniere main à un ouvrage qu'elle avoit déja fort avancé, & qui étoit de la derniere conséquence pour le bien de l'état. C'étoit la réconciliation des grands du royaume entr'eux, & leur réunion entiere avec le roi. On laissa sur la frontiere autant de monde qu'il en falloit, pour empêcher l'invasion de l'ennemi, & la cour se transporta à Compiegne au mois de Septembre. Ce fut là qu'après diverses négociations, pour ajuster tant d'intérêts différens, la paix enfin se fit. Les comtes de Flandre & de Champagne se remirent bien avec le comte de Boulogne à qui l'on donna une grande somme d'argent, pour le dédommager des dégâts qui avoient été faits sur ses terres par le comte de Flandre. Jean comte de Châlon reconnut le duc de Bourgogne pour son seigneur. Le duc de Lorraine & le comte de Bar furent accommodés par le comte de Champagne & par la régente. Tous promirent au roi de lui être fideles, après que lui

& la régente leur eurent accordé la confirmation de leurs
1230. droits & de leurs priviléges, selon les loix & les coutumes de l'état.

Le roi d'Angleterre, afin qu'il ne fût pas dit qu'il n'avoit passé en France que pour faire des fêtes, & y ruiner ses troupes, prit l'occasion de l'éloignement du roi, décampa d'auprès de Nantes, & conduisit son armée par le Poitou jusqu'en Gascogne, où il reçut les hommages de ses sujets. Il revint par le Poitou, où il obligea plusieurs seigneurs à lui renouveller leur serment de fidélité, & prit d'assaut la petite ville de Mirebeau.

Matth. Paris. Etant de retour à Nantes, & voyant bien que son séjour en France lui seroit désormais entierement inutile, sur-tout après ce qui venoit de se faire à Compiegne, il repassa la
Ibid. mer, & arriva à Portsmouth au mois d'Octobre, fort chagrin d'avoir fait en vain une excessive dépense, & perdu un très-grand nombre de noblesse par les maladies. Il laissa en Bretagne quelques troupes, qui pendant l'hyver coururent l'Anjou, prirent Château-Gontier, & brûlerent Pontorson en Normandie.

L'année suivante le roi d'Angleterre sembla vouloir faire encore un nouvel effort pour réparer son honneur, en repassant en France avec une nouvelle armée : mais la difficulté de trouver de l'argent, la sollicitation du pape Gregoire IX qui s'étoit aussi l'année d'auparavant entremis pour la réconciliation des seigneurs François avec le roi, afin d'engager les deux rois au secours des chrétiens d'orient ; l'empressement du comte de Dreux pour tirer le comte de Bretagne son frere du danger où il étoit, si le roi alloit l'attaquer ; tout cela fit enfin conclure une treve de trois ans au
1231. mois de juillet de l'année 1231 à S. Aubin, château du diocese de Rennes (*a*). Les choses par ce traité demeurerent de part & d'autre à peu près au même état qu'elles se trouvoient alors, & l'on y prit des précautions contre les hostilités, & contre les occasions de rupture qui pourroient arriver.

(*a*) L'acte des conventions pour cette treve est rapporté par Vignier, dans son traité de la petite Bretagne.

Sur ces entrefaites le connétable Matthieu de Montmorenci mourut, & à sa mort le roi mit en exécution le traité 1230.
de Louis son pere avec Amauri comte de Montfort, par lequel il s'étoit engagé à lui donner la charge de connétable de France, pour la cession que ce seigneur lui avoit faite de ses droits sur le comté de Toulouse.

La France commença donc à respirer un peu, après tant de désordres causés par les guerres civiles, & la régente n'oublia rien pour remettre l'ordre & la tranquillité partout. Elle s'appliqua à l'accommodement des différends de quelques seigneurs, qu'on n'avoit pû terminer dans le Parlement de Compiegne. On fit revenir à Paris les professeurs de l'université, qui s'étoient tous retirés de concert, à l'occasion d'une querele de quelques écoliers avec des gens du fauxbourg S. Marceau, sur laquelle le roi n'avoit pas donné à l'université toute la satisfaction qu'elle prétendoit.

Nangii chronic.

On tint la main à l'exécution d'une ordonnance qui avoit été publiée quelque temps auparavant contre les Juifs, dont les usures excessives ruinoient la France (*a*). On fit fortifier Angers & quelques autres places sur les frontieres. On renouvella les traités d'alliance avec l'empereur Frideric & le roi des Romains, pour maintenir la concorde entre les vassaux des deux états, & empêcher qu'aucun ne prît des liaisons avec l'Angleterre contre la France. Et comme le comte de Toulouse paroissoit très-bien intentionné pour maintenir la religion catholique dans ses domaines, le roi traita avec le pape, pour l'engager à remettre ce comte en possession des terres au-delà du Rhône, qui avoient 1232.
été mises à la garde de l'église Romaine. Mais le pape, qui se défioit toujours de Raimond, ne voulut point y consentir.

Thrésor des chartes, registre 16 & 17.

Les interdits étoient depuis long-temps fort en usage. Les papes les jettoient sur les royaumes entiers, & les évêques à leur exemple, dès qu'ils croyoient avoir reçu quelque tort ou du roi, ou de ses officiers, ou de leurs diocesains, faisoient cesser par-tout l'office divin & fermer les

(*a*) Cette ordonnance est rapportée dans la chronique manuscrite d'Alberic. Elle est signée du comte de Boulogne & de plusieurs autres seigneurs.

églises, si on leur refusoit une prompte satisfaction. Cela
1233. fut regardé par la régente, & avec raison, comme un grand désordre. Milon évêque de Beauvais, & Maurice archevêque de Rouen en ayant usé ainsi, leur temporel fut saisi au nom du roi, & ils furent obligés de lever l'interdit. Ce prince, tout saint qu'il étoit, tint toujours depuis pour maxime, de ne pas se livrer à un aveugle respect pour les ordres des ministres de l'église, qu'il savoit être sujets aux emportemens de la passion comme les autres hommes. Il balançoit toujours dans les affaires de cette nature, ce que la piété & la religion d'un côté, & ce que la justice de l'autre, demandoient de lui. Le sire de Joinville, dans l'histoire de ce saint roi, en apporte un exemple, sans marquer précisément le temps où la chose arriva, & qui mérite d'avoir ici sa place.

Hist. de S. Louis, 1 partie.

« Je vy une journée, dit-il, que tous les prélats de France se trouverent à Paris pour parler au bon S. Louis, & lui faire une requête, & quand il le sut, il se rendit au palais pour les oyr de ce qu'ils vouloient dire, & quand tous furent assemblés, ce fut l'évêque Gui d'Auseure * qui fut fils de monseigneur Guillaume de Melot, qui commença à dire au roi par le congié & commun assentement de tous les autres prélats : Sire, sachez que tous ces prélats qui sont en votre presence, me font dire que vous lessez perdre toute la chrétienté, & qu'elle se perd entre vos mains. Adonc le bon roi se signe de la croix, & dit : Evêque, or me dites comment il se fait & par quelle raison? Sire, fit l'évêque, c'est pour ce qu'on ne tient plus compte des excommuniés ; car aujourd'hui un homme aimeroit mieux mourir tout excommunié, que de se faire absoudre, & ne veut nulli faire satisfaction à l'église. Pourtant, sire, ils vous requierent tous à un voiz pour Dieu, & pour ce que ainsi le devez faire, qu'il vous plaise commander à tous vos baillifs, prévôts, & autres administrateurs de Justice, que où il sera trouvé aucun en votre royaume, qui aura été an & jour continuellement excommunié, qu'ilz le contraignent à se faire absoudre par la prinse de ses biens. Et le saint homme répondit, que

* D'Auxerre.

» très-voulentiers le commanderoit faire de ceux qu'on » trouveroit être torçonniers à l'église & à son presme *: » & l'évêque dit qu'il ne leur appartenoit à cognoître de » leurs causes. Et à ce, répondit le roi, il ne le feroit au- » trement, & disoit que ce seroit contre Dieu & raison » qu'il fît contraindre à soi faire absoudre ceulx, à qui les » clercs feroient tort, & qu'ils ne fussent oyz en leur bon » droit. Et de ce que leur donna exemple du comte de Bre- » taigne, qui par sept ans a plaidoyé contre les prélats de » Bretaigne tout excommunié ; & finablement a si bien » conduite & menée sa cause, que notre saint pere le pape » les a condamnés envers icelui comte de Bretaigne. Par- » quoi disoit, que si dez la premiere année il eût voulu con- » traindre icelui comte de Bretaigne à soi faire absoudre, » il lui eût convenu laisser à iceulx prélats contre raison, » ce qu'ils lui demandoient contre son vouloir, & que en » ce faisant, il eût grandement malfait envers Dieu & en- » vers ledit comte de Bretaigne. Après lesquelles choses » ouies pour tous iceulx prélats, il leur suffisit de la bonne » réponse du roi, & onques puis ne oui parler, qu'il fust » fait demande de telles choses. »

1233.

* Son prochain.

Ces plaintes des évêques furent faites au roi en conséquence d'une ordonnance qu'il avoit publiée en 1228 ou 1229 contre les hérétiques excommuniés, pour les obliger de satisfaire à l'Eglise. Mais les ecclésiastiques en avoient tellement abusé, & les juges avoient sur cela fait de si fréquentes remontrances, que ce sage prince se crût obligé d'y mettre des modifications.

Le roi ayant atteint sa dix-neuvieme année, la régente pensa à le marier. Il est étrange que la piété solide de ce prince, & la vie exemplaire qu'il menoit dès-lors, ne fût point à couvert des traits de la plus noire médisance. Les libertins, dont la cour ne manqua jamais, & dont le plus grand plaisir est, quand ils le peuvent, de flétrir la pure vertu, oserent faire courir le bruit que ce jeune prince avoit des maîtresses; que la régente ne l'ignoroit pas; mais qu'elle ne vouloit pas trop le contraindre, afin de n'être point obligée de le marier si-tôt, pour se conserver par-

Gaufridus de bello loco in vita S. Ludov.

là plus long-temps l'autorité entiere du gouvernement.

1233. La régente avec sa grandeur d'ame ordinaire, méprisa toutes ces calomnies, & ceux qui les faisoient n'eurent pas la satisfaction de l'en voir fort touchée : mais elle confondit leur malignité sur ce qui la regardoit, lorsqu'elle envoya demander au comte de Provence sa fille aînée en mariage pour le roi son fils.

Le comte de Provence s'appelloit Raimond-Beranger, de l'illustre & ancienne maison des comtes de Barcelonne, dont on voit les commencemens sous nos premiers rois de la seconde race. Le royaume d'Arragon y étoit entré depuis près de cent ans par une héritiere de cet état. Le comté de Provence démembré de la couronne du temps de Charles le Simple, étoit aussi venu par alliance dans la maison de Barcelonne, au moins pour la plus grande partie : car les comtes de Toulouse y avoient des terres & des places, & se disoient marquis de Provence. Ce comté fut le partage de la branche cadette, dont Raimond Beranger étoit le chef, & cousin germain de Jacques, régnant actuellement en Arragon. Ce roi Jacques étoit le fils de Pierre roi d'Arragon, dont j'ai parlé à l'occasion de la bataille de Muret, où il fut tué en combattant contre Simon de Montfort.

Gesta comitum Barcinonensium.

Raimond Beranger eut de Beatrix de Savoye quatre filles, qui toutes quatre furent Reines. Eléonor la seconde, fut mariée à Henri roi d'Angleterre. Ce prince fit épouser la troisieme nommée Sancie à Richard son frere, qui fut depuis fait roi des Romains. Béatrix, qui fut la cadette de toutes, épousa Charles comte d'Anjou roi de Sicile, frere de S. Louis. Enfin Marguerite l'aînée, dont je parle, fut mariée à ce S. roi.

Nangius in histor. Ludovici.

Louis en fit faire la demande par Gautier archevêque de Sens, & par le seigneur Jean de Nesle. Le comte de Provence très-sensible à cet honneur, leur mit sa fille entre les

1234. Mouskes.

mains, pour la conduire au roi. Marguerite étoit une princesse d'une grande beauté, & de beaucoup d'esprit : elle avoit de la piété & de la vertu, parce que ses parens lui avoient donné une éducation fort semblable à celle que

Louis avoit reçûe de la reine sa mere. Ce prince l'épousa à Sens, & l'y fit couronner par l'archevêque. Son douaire fut assigné sur la ville du Mans, & sur quelques terres du Perche. On l'assigna depuis sur Orléans, & enfin sur Poissi, Corbeil, Etampes, Dourdan, Pontoise, & sur quelques autres terres plus voisines de Paris. Le roi tâcha de faire à cette occasion un accommodement entre le comte de Provence & le comte de Toulouse, qui se disoit toujours marquis de Provence, ainsi que je l'ai déja remarqué, à cause de quelques fiefs qu'il y possédoit de la mouvance de l'empire. Marseille, qui s'étoit révoltée, & mise sous la protection du comte de Toulouse, étoit le sujet principal de la querelle. Mais ces différends ne purent être entierement accommodés, & ils durerent encore assez long-temps depuis.

1234.

Guillelm. de Podio Laurentii, c. 42.

Les trois ans de la treve que l'on avoit faite par le traité de S. Aubin, avec le roi d'Angleterre & le comte de Bretagne, alloient finir à la S. Jean. Le comte l'avoit même déja rompue, par plusieurs violences exercées sur les terres de Henri d'Avaugour, à cause de l'attachement que ce seigneur avoit toujours fait paroître pour la France: & on s'attendoit bien qu'il feroit tous ses efforts, pour engager le roi d'Angleterre à recommencer la guerre. Mais les conjonctures n'étoient pas favorables. Ce prince avoit trop d'affaires chez lui avec les grands de son état la plûpart mécontens du gouvernement, pour songer à porter la guerre chez ses voisins. De sorte que le comte de Bretagne ne put obtenir que deux mille hommes, qu'il partagea dans les places de sa frontiere les plus exposées.

Math. Paris.

Le roi averti de toutes ses intrigues, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Le comte de Boulogne & le comte de Dreux étoient morts durant la treve; & par leur mort, le comte de Bretagne avoit perdu dans le premier, un homme toujours assez disposé à seconder ses mauvais desseins; & dans le second, qui étoit son frere, un médiateur, dont le crédit eût été pour lui une ressource, en cas que ses affaires tournassent mal. Le roi envoya ses ordres de tous côtés, pour faire assembler les milices, & s'avan-

1234. ça ſur les frontieres de Bretagne avec une armée nombreuſe.

Les François, qui ſavoient que l'ennemi n'oſoit paroître en campagne, entrerent d'abord dans le pays avec trop peu de précaution; quelques-unes des troupes Angloiſes, qui étoient venues au ſecours du comte de Bretagne, leur dreſſerent une embuſcade, où ils leur prirent quelques chevaux & une partie de leurs bagages.

Matth. Paris.

Ce petit échec fit qu'on ſe tint ſur ſes gardes. L'armée fut partagée en trois corps, dont un ſeul ſurpaſſoit en nombre, tout ce que le comte eût pû leur oppoſer. On fit partout le ravage, de ſorte que le comte ſe voyant ſur le point d'être accablé, envoya au roi pour le prier d'épargner le ſang de ſes peuples, & d'écouter quelques propoſitions, qu'il eſpéroit lui faire agréer.

Le roi le voulut bien, & l'on traita. Le comte lui repréſenta que les engagemens qu'il avoit avec le roi d'Angleterre, tout criminels qu'ils étoient, ne pouvoient être rompus tout d'un coup, & il le ſupplia de vouloir bien lui donner le temps de ſe dégager avec honneur, & lui accorder pour cela une treve juſqu'à la Touſſaints, pendant laquelle il demanderoit au roi d'Angleterre une choſe, qu'aſſurément ce prince n'étoit pas en état de lui accorder: ſavoir, qu'avant le mois de novembre il vînt à ſon ſecours en perſonne, avec une armée capable de réſiſter à celle des François; & promit que ſur ſon refus, il renonceroit à ſa protection & à l'hommage qu'il lui avoit fait, remettroit entre les mains du roi toute la Bretagne, & lui ouvriroit toutes ſes villes & toutes ſes fortereſſes.

Le roi, qui ſavoit qu'en effet le roi d'Angleterre ne pourroit jamais, en ſi peu de temps, faire un armement de terre & de mer ſuffiſant pour une telle expédition, accorda au comte ce qu'il lui demandoit; mais à condition qu'il lui livreroit ſur le champ trois de ſes meilleures places, que l'hiſtoire ne nomme point; qu'il rétabliroit dans leurs biens les ſeigneurs Bretons partiſans de France, & qu'il remettroit à ſon jugement & à celui de la régente, les différends qu'il avoit avec le comte de la Marche. Le comte de Bretagne accepta

Invent. des chartres, t. 2. Bretagne.

accepta ces conditions. Le duc de Bourgogne, les comtes de S. Pol & de Mâcon se firent les garans du traité. Après quoi le roi retira ses troupes de Bretagne. 1234.

Le comte, peu de temps après, passa en Angleterre, où il exposa à Henri l'état où il étoit réduit, le pria de venir en Bretagne avec une armée, lui demanda l'argent nécessaire pour soutenir la guerre contre un ennemi aussi puissant que celui qu'il avoit sur les bras, & lui dit que faute de cela, il seroit obligé de quitter la partie, & de faire sa paix à quelque prix que ce fût.

Le roi d'Angleterre lui répondit, comme il l'avoit bien prévû, qu'il lui demandoit une chose impossible, lui reprocha son inconstance, & lui fit avec beaucoup de chagrin le dénombrement des grosses dépenses, que l'Angleterre avoit faites inutilement pour le soutenir, sans qu'il eût sû en profiter. Il lui offrit néanmoins encore le secours de quelques troupes, s'il vouloit s'en contenter. Le comte de Matth. Paris.
Bretagne faisant le fâché à son tour, se plaignit de ce qu'on *Ibid.*
l'abandonnoit, après qu'il s'étoit sacrifié pour le service de la couronne d'Angleterre, qu'il étoit entierement ruiné, & que le petit secours qu'on lui offroit, étoit moins pour le défendre, que pour l'engager à se perdre sans ressource. On se retira fort mécontent de part & d'autre.

Le comte n'eut pas plutôt repassé la mer, qu'il vint se jetter aux piés du roi la corde au cou, pour demander mi- *Ibid.*
séricorde, en confessant qu'il étoit un rebelle & un traître, qu'il lui abandonnoit tous ses états, & sa propre personne, pour en tirer tel châtiment qu'il lui plairoit.

Le roi touché de cette posture humiliante, où il le voyoit, fit céder ses justes ressentimens à sa compassion, & après lui avoir fait quelques reproches sur sa conduite passée, il lui dit, que quoiqu'il méritât la mort pour sa félonie, & pour les maux infinis qu'il avoit causés à l'état, il lui donnoit la vie; qu'il accordoit ce pardon à sa naissance, & à l'horreur qu'il avoit de répandre le sang d'un homme qui le touchoit de si près; qu'il lui rendoit ses états; qu'il consentoit même qu'ils passassent à son fils, qui n'étoit pas coupable des crimes de son pere; mais qu'il prétendoit qu'après

la mort de cet héritier, la Bretagne fût réunie à la couronne
1234. de France. Le comte charmé de la bonté du roi, lui promit de le servir envers tous & contre tous. Il renonça à tous les avantages qu'on lui avoit faits au traité de Vendôme. Il remit entre les mains du roi, les forteresses de saint Aubin, de Chanteauceaux, & de Mareuil pour trois ans; & consentit qu'elles fussent confisquées, en cas qu'il manquât à quelqu'un des articles. Il s'obligea de plus, à servir cinq ans à ses frais en Palestine, & à rétablir la noblesse de Bretagne dans tous ses privilèges; & le roi pour l'exécution de cet article, nomma des commissaires.

De Podio Laurentii, cap. 39. Inventaire des chartes, t. 2. Bretagne.

Le comte trop content d'en être quitte à si bon marché, retourna en Bretagne, & envoya déclarer au roi d'Angleterre, qu'il ne se reconnoissoit plus pour son vassal. Henri ne fut pas fort surpris de cette déclaration: mais sur le champ il confisqua le comté de Richemond, & les autres terres que le comte possédoit en Angleterre. Ce comte s'en vengea bien; & ayant fait équiper quelques vaisseaux dans ses ports, il courut sur les Anglois, troubla par-tout leur commerce, & remplit en cela, dit l'historien Anglois, comme en toute autre chose, son surnom de Mauclerc, c'est-à-dire, d'homme malin & méchant.

Math. Paris. Ibid.

C'étoit un coup de la derniere conséquence pour affermir l'autorité du jeune roi, que d'avoir ainsi réduit le comte de Bretagne. La vigueur avec laquelle il l'avoit poussé, tenoit en respect tous les autres grands vassaux de la couronne: mais il ne fut pas moins attentif à prevenir les occasions de ces sortes de révoltes, que vif à les réprimer. Les alliances que les vassaux prenoient par des mariages avec les ennemis de l'état, & sur-tout avec les Anglois, y donnoient beaucoup de lieu: ainsi une des précautions dont usoient les rois à cet égard étoit d'empêcher ces sortes d'alliances autant qu'ils le pouvoient; & dans les traités qu'ils faisoient avec leurs vassaux, cette clause étoit ordinairement exprimée, que ni le vassal, ni aucun de sa famille, ne pourroient contracter mariage avec les étrangers, sans avoir l'agrément du prince.

Louis étoit infiniment exact à faire observer cet article

important. Le roi d'Angleterre, dans le dessein d'acquérir de nouvelles terres, & de nouvelles places en France, demanda en mariage à Simon comte de Ponthieu, Jeanne l'aînée de ses quatre filles, & sa principale héritiere. Le traité de mariage fut fait: elle fut épousée au nom du roi d'Angleterre par l'évêque de Carlile, & le pape même s'en étoit mêlé. Mais nonobstant toutes ces avances, le roi s'opposa à ce mariage, dont il prévoyoit les mauvaises suites pour l'intérêt de l'état, menaça le comte de confisquer toutes ses terres, s'il passoit outre, & tint si ferme, que le comte, sur le point de se voir beau-pere du roi d'Angleterre, fut obligé malgré qu'il en eût, de renoncer à cet honneur.

1234.

Matth. Paris.

Le roi un peu après en usa encore de même à l'égard de Jeanne comtesse de Flandre, veuve du comte Ferrand, mort deux ou trois ans auparavant. Simon de Montfort comte de Leicestre, & frere cadet d'Amauri de Montfort connétable de France, s'étoit établi en Angleterre, pour y posséder le comté de Leicestre, dont il hérita du chef de sa grand-mere, & dont le roi d'Angleterre n'auroit pas voulu lui accorder la possession, s'il étoit demeuré en France. Ce seigneur, homme de beaucoup de mérite, étoit en passe par ses grands biens, & par le grand crédit où il étoit parvenu en Angleterre, d'épouser la comtesse de Flandre, & on négocia pour cet effet. Le roi dans un traité fait à Peronne avec la comtesse de Flandre quelques années auparavant, n'avoit pas manqué d'y faire insérer un article, par lequel elle s'engageoit à ne point s'allier avec les ennemis de l'état; & ce fut en vertu de ce traité, qu'il l'obligea à rompre toute négociation sur ce mariage, & qu'il empêcha encore le même Simon d'épouser Mathilde veuve du comte de Boulogne.

Inventaire des chartes, tom. 5. Flandre.

On voit par cette conduite, qu'il profitoit dans l'art de régner, des bonnes leçons que lui en avoit faites la reine sa mere. Cette princesse cessa de prendre la qualité de régente du royaume, si-tôt que le roi eut vingt & un ans accomplis, & ce fut au vingt-cinquieme d'avril de l'an 1236. Ce terme de la minorité fut avancé depuis, par les successeurs de Louis, & sur-tout par une ordonnance de Char-

1236.

1236. les V, suivant laquelle les rois sont déclarés majeurs dès qu'ils commencent leur quatorzieme année.

Le gouvernement ne changea pas pour cela de face, & la reine-mere n'y eut pas moins de part qu'auparavant. Le bon naturel & la reconnoissance de son fils lui conserverent autant de crédit, que son titre de régente lui avoit donné d'autorité jusqu'alors. Il ne s'écarta en rien de ses vûes & des maximes qu'elle avoit suivies ; & tant qu'elle vécut, la confiance qu'il avoit en elle ne diminua jamais.

La premiere affaire importante qu'il eut en prenant le gouvernement de son état, lui fut suscitée par le comte de Champagne, que sa légereté naturelle ne laissoit gueres en repos. Il se brouilloit tantôt avec son souverain, tantôt avec ses voisins, tantôt avec ses vassaux, & une couronne, dont il avoit hérité depuis deux ans, ne contribuoit pas à le rendre plus traitable.

Alberic. chronic.

Il étoit fils de Blanche de Navarre, sœur de Sanche roi de Navarre. Sanche mourut en 1234 sans enfans ; & ainsi le comte de Champagne comme son neveu lui succéda au throne de Navarre. Il trouva dans le thrésor de son prédécesseur, dix-sept cents mille livres, somme qui réduite au poids de notre monnoie d'aujourd'hui, feroit environ quinze millions. Avec ces richesses & cet accroissement de puissance, il se crut moins obligé que jamais à ménager le roi.

Ibid.

Il prétendit que la cession qu'il avoit faite des comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & des autres fiefs, dont il avoit traité avec le roi pour son accommodement avec la reine de Chypre, n'étoit point une vente, mais seulement un engagement de ces fiefs, avec pouvoir de les retirer, en rendant la somme d'argent que le roi avoit donnée pour lui. Il entreprit donc de l'obliger à les lui rendre. Il leva une armée, & pour engager le comte de Bretagne dans ses intérêts, & dans une nouvelle révolte, il maria Blanche sa fille unique, qu'il avoit eue d'Agnès de Beaujeu sa premiere femme, à Jean fils du comte, & héritier de Bretagne. Il conclut ce mariage sans en rien communiquer au roi, & contre les sermens qu'il avoit faits à Ferdinand roi

de Castille, de faire épouser Blanche à Alfonse fils de ce roi.

1236.

Outre son humeur inquiete, il fut encore animé par le comte de la Marche, & encore plus par la comtesse, qui après avoir ravalé sa qualité de reine, en épousant un simple vassal du roi de France, conservoit néanmoins toujours sa fierté, & ne pouvoit s'accommoder de la dépendance.

Il y avoit un an que toutes ces intrigues se tramoient. Le roi, dès qu'il en fut averti, en prévint l'effet, faisant lever promptement les milices des communes, & celles des vassaux. Ses ordres furent exécutés, & l'armée se trouva prête à marcher, avant que le roi de Navarre eût pû mettre en défense ses places les plus voisines de Paris.

Ibid.

Nang. in gestis Lud. IX.

Ce prince avoit pris les devans à Rome, & tâchoit de suspendre l'orage, jusqu'à ce qu'il fût en état de le soutenir. Il s'étoit croisé pour la guerre sainte, à laquelle les papes, depuis la derniere croisade, ne cessoient point d'exhorter les princes chrétiens. Cela produisoit toujours quelque petit secours de temps en temps aux chrétiens d'Asie. Plusieurs prenoient la croix, mais il s'en falloit beaucoup que tous s'acquittassent de leur vœu : la plûpart se contentoient de jouir des priviléges des croisés, un desquels étoit d'être à couvert des attaques de leurs ennemis à la faveur des bulles des papes, qui mettoient les croisés sous la protection de l'église.

Thibault ne manqua pas de s'en prévaloir, & fit entendre au pape que le roi vouloit attaquer ses états, & qu'il le mettroit par-là dans l'impuissance de se préparer au voyage de la terre-sainte. Le pape Grégoire IX qui avoit cette expédition fort à cœur, & qui travailloit depuis long-temps à pacifier toute la chrétienté, pour faire une croisade générale, écrivit sur le champ au roi, pour le prier de laisser en paix le roi de Navarre, le faisant ressouvenir des censures publiées contre quiconque feroit la guerre à ceux qui avoient pris la croix.

Epist. 157 & 159.

Le roi moins scrupuleux sur cet article, que plusieurs de ses prédécesseurs, & qui connoissoit parfaitement ce qu'il pouvoit, & ce qu'il devoit faire en conscience en cette matiere, n'eut pas beaucoup d'égard aux lettres du pape mal

informé des mauvais desseins du roi de Navarre. Il assembla

1236. son armée au bois de Vincennes, en résolution de fondre incessamment dans la Brie & dans la Champagne.

Le roi de Navarre fort embarrassé, parce que l'affaire pressoit, eut recours à la voie de la soumission qui lui avoit déja réussi. Il fit partir promptement un envoyé, qui vint témoigner au roi le chagrin qu'il avoit, de lui avoir donné lieu de soupçonner sa fidélité, & le conjurer de lui pardonner sa faute.

Nangius in gestis Ludovici.

Le roi toujours porté à la douceur, pourvû que son autorité n'en souffrît pas, répondit qu'il étoit près de recevoir les soumissions du roi de Navarre, à ces conditions. La premiere, qu'il renonçât à ses injustes prétentions sur les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & sur les autres fiefs qu'il lui avoit cédés par un traité solennel. La seconde, que pour assurance de sa fidélité, il lui mît incessamment entre les mains, quelques places de ses frontieres de Brie & de Champagne. La troisieme, qu'il accomplît au plutôt son vœu d'aller à la terre-sainte: & la quatrieme, que de sept ans il ne remît le pié en France.

L'envoyé consentit à tout, & le roi de Navarre vint peu de jours après trouver le roi, auquel il livra Brai-sur-Seine & Montereau-Faut-Yone. C'est là ce que son infidélité & son imprudence lui valurent. Il eut ordre peu de temps après de se retirer de la cour de la part de la régente, choquée apparemment de la liberté qu'il prenoit de lui témoigner toujours trop de tendresse.

Grande chronique de France.

Quelque sérieuse que fût cette affaire, le roi de Navarre la mit en chansons, chose pour laquelle il avoit un grand talent. Rien n'étoit alors plus en vogue que les *chansons du roi de Navarre*. Il en fit écrire plusieurs en des cartouches, qu'il mit dans la salle de son palais de Provins, & dans celle de son palais de Troyes: & ce fut à l'occasion que je viens de dire, qu'il fit ce couplet.

Grande chronique de France.

Amour le veut & ma dame m'en prie
Que je m'en part; & je moult l'en mercy
Quand par le gré ma dame m'en châty
Meilleur raison ni voye en ma partie.

L'horrible affront qu'il reçut à Paris, étant sur le point d'en sortir, devoit lui ôter l'envie d'y revenir, & lui occuper l'esprit d'autre chose, que de faire des chansons. Robert frere du roi, & qui fut depuis comte d'Artois, haïssoit à mort le roi de Navarre, je ne sai pour quelle raison. Les domestiques du jeune prince ayant sû que Thibault devoit aller au palais, pour prendre congé du roi, l'attendirent sur le chemin, & lui firent les plus offensantes insultes, jusqu'à couper la queue de son cheval, & à le charger lui-même d'ordure. 1236.

Quelques-uns des coupables ayant été saisis par ordre du roi, furent condamnés à la mort : mais Robert, pour leur sauver la vie, avoua que c'étoit lui qui étoit le principal coupable, & que tout s'étoit fait par son ordre. Ce qui ne causa pas peu d'embarras. On fit au roi de Navarre toutes les satisfactions qu'on put imaginer ; le roi le combla d'amitiés & d'honneurs ; & comme le roi de Navarre devoit au plutôt aller en Palestine, le roi lui promit de prendre la Champagne sous sa protection, & de la défendre comme son propre bien, contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer.

Thibault fit au moins semblant d'être content, & comme il est certain que dans la suite il revint en France avant les sept ans marqués dans le traité, on se relâcha apparemment sur cet article pour l'adoucir ; il partit aussi-tôt, & retourna en Navarre. Joinville.

Vers ce même temps-là le roi courut un grand péril. On sût en orient, que le pape ne cessoit d'exciter les princes chrétiens à s'unir ensemble pour le secours de la Palestine ; que le roi de France qui joignoit à une grande puissance beaucoup de courage, de sainteté, & de zele pour sa religion, étoit de tous les princes celui sur qui le pape pouvoit le plus compter, pour le faire chef d'une de ces expéditions générales, qui avoient mis déja plus d'une fois le mahométisme sur le penchant de sa ruine, & qui avoient coûté tant de sang & causé de si grandes pertes aux Musulmans. Le vieux de la Montagne, prince de ces assassins, dont j'ai parlé à l'occasion des croisades, crut qu'il rendroit Nangius.

1236. un ſervice de la derniere importance à ſon pays, s'il pouvoit faire périr Louis. Car on ne peut imaginer d'autre motif qui dût l'engager à cet exécrable deſſein.

Sur cela, il commanda à deux de ſes gens, toujours diſpoſés à exécuter aveuglément ſes ordres, d'aller en France, & de prendre leur temps pour aſſaſſiner ce prince. Ils partirent dans cette réſolution : mais la providence de Dieu, qui veilloit particulierement à la conſervation d'une vie ſi précieuſe, toucha le cœur du prince aſſaſſin, par le moyen de quelques chevaliers du Temple, qui eurent connoiſſance de la choſe; il envoya un contre-ordre, & ceux qui le portoient, arriverent par bonheur en France avant ceux qui étoient chargés du premier ordre, & avertirent eux-mêmes le roi de ſe tenir ſur ſes gardes. Il profita de l'avis, & ſe fit une nouvelle compagnie de gardes armés de maſſes d'airain, qui l'accompagnoient par-tout. On fit la recherche des deux aſſaſſins, & on les découvrit. On les renvoya ſans leur rien faire. On leur donna même des préſens pour leur maître, que l'aveugle obéiſſance de ſes ſujets rendoit redoutable par-tout, mais que le roi traita depuis, d'une toute autre maniere.

Mouskes, fol. 293.

Cette viſible protection du ciel, fut un nouveau motif au roi pour redoubler ſa ferveur & ſa piété. Il la fit paroître quelque temps après, en dégageant à ſes frais la couronne d'épines de notre Seigneur, & depuis encore un morceau conſidérable de la vraie Croix, & d'autres précieuſes reliques, qui avoient été engagées par Baudouin empereur de Conſtantinople, pour une très-groſſe ſomme d'argent. La couronne d'épines fut quelque temps après apportée en France, & reçue au bois de Vincennes par le roi, qui la conduiſit de-là à Paris, marchant nuds piés, auſſi-bien que les princes ſes freres, tout le clergé & un nombre infini de peuple. Toutes ces ſaintes reliques furent enſuite placées dans la ſainte Chapelle, où l'on les garde encore aujourd'hui, comme un des plus riches thréſors qu'il y ait dans le monde.

Nangius in hiſtor. Ludovici.

Tout étoit alors tranquille en France, excepté dans les quartiers de Toulouſe, où le comte Raimond étoit fort embarraſſé,

embarrassé, à se ménager en même-temps avec le pape & les inquisiteurs d'un côté, & les restes des Albigeois de l'autre. Le milieu étoit bien difficile à garder pour ce seigneur, menacé d'excommunication dès qu'il paroissoit se relâcher en quelque point en faveur des hérétiques, & exposé à des révoltes, dès qu'il prenoit la voie de rigueur. Il étoit heureux d'avoir affaire à un souverain tel que Louis. Ce prince le raccommodoit de temps en temps avec le pape, & le soutenoit de ses troupes contre les hérétiques, quand il les voyoit s'émanciper : une chose chagrinoit le roi, c'étoit les quereles continuelles que ce prince avoit avec le comte de Provence touchant la ville de Marseille. Il auroit fort souhaité de les réconcilier. Car le comte de Provence étoit beau-pere du roi, & le comte de Toulouse étoit sur le point de l'être d'Alfonse frere du roi. On ne sait pas trop comment ces quereles finirent alors : mais nous les verrons recommencer dans la suite. 1236.

Ce qui contribua beaucoup à entretenir la paix dans le royaume, fut la résolution que prirent quelques-uns des vassaux du roi, les plus difficiles à gouverner, d'accomplir leur vœu d'aller à la terre-sainte. Le roi de Navarre, le comte de Bretagne qui venoit de remettre ce comté entre les mains de Jean son fils, à qui il appartenoit comme à l'héritier de sa mere, Henri comte de Bar, le duc de Bourgogne, Amauri de Montfort connétable de France, & quantité d'autres seigneurs passerent en Palestine, où plusieurs d'entr'eux périrent sans avoir rien fait de mémorable, ni de fort avantageux pour la religion.

Nangius in gestis Ludov.

1238.

Sur ces entrefaites arriva à la cour de France une ambassade à laquelle on ne devoit gueres s'attendre. C'étoit de la part des Infideles : mais ce fut sur-tout au nom du vieux de la Montagne, que les envoyés firent leur compliment au roi, pour lui demander du secours contre les Tartares, qui s'étant répandus dans l'Asie avec des armées innombrables, exerçoient par-tout des cruautés inoüies, & mettoient tout à feu & à sang, sans distinction de mahometan & de chrétien. Le motif que les envoyés apportoient pour obtenir leur demande, étoit qu'après que ces barbares auroient

Matth. Paris.

ſubjugué l'aſie, ils ſe répandroient dans toute l'europe,
1238. où ils feroient les mêmes déſordres, & qu'ainſi c'étoit un intérêt commun aux Saraſins & aux chrétiens de les exterminer, ou du moins de les repouſſer juſques dans les déſerts du ſeptentrion, d'où ils étoient ſortis.

Le péril ſans doute n'étoit pas encore fort preſſant pour le royaume de France; & il auroit fallu avoir un grand empreſſement de prevenir cet ennemi, pour aller ſi loin audevant de lui.

On prit là-deſſus en France le même parti qu'en Angleterre, où le principal ambaſſadeur envoya un de ſes collegues, ponr y faire de pareilles propoſitions. Ce fut de laiſſer les Mahometans ſe battre avec les Tartares, & comme

Ibid. s'exprima l'évêque de Winchester, de laiſſer ces chiens ſe manger les uns les autres, d'autant que c'étoit un moyen d'en avoir enſuite meilleur marché dans la croiſade que l'on méditoit. Ces Tartares firent en effet depuis de très-grandes conquêtes, & ſe rendirent très-redoutables aux Ottomans, juſqu'au regne de Mahomet qui les dompta.

Vita Greg. IX. papæ.

Le pape néanmoins ne regarda pas la choſe avec une égale indifférence, & ces courſes des Tartares qui avoient pénetré juſques dans la Hongrie, furent un des motifs qui le firent penſer à aſſembler un concile général. Il en avoit encore d'autres raiſons, dont la principale étoit la guerre que lui faiſoit l'empereur Fridéric II. Comme le roi entra dans ces différends, qui cauſerent beaucoup de maux dans la chrétienté, que les deux partis voulurent tantôt le prendre pour médiateur, tantôt l'attirer chacun de leur côté, qu'il travailla à les réconcilier, qu'il fit dans toutes ces occaſions paroître beaucoup de zele pour le bien de l'égliſe, beaucoup de conduite, beaucoup de généroſité, il faut deſcendre ici dans quelque détail de ce qui regarde les commencemens & la ſuite de cette grande affaire; & pour cela reprendre les choſes de plus haut.

Fridéric II étant venu à bout d'Othon ſon concurrent, que la perte de la bataille de Bouvines mit hors d'état de ſe relever jamais, fut couronné empereur à Aix-la-Chapelle, dès le temps du pontificat d'Innocent III, & depuis à Ro-

me sous le pontificat d'Honoré III, successeur d'Innocent. C'étoit un prince d'un génie & d'un caractere au-dessus du commun, à qui l'ambition fit d'abord tout promettre aux papes, afin de parvenir à l'Empire, & de s'en assurer la possession, mais qui jaloux de son autorité, toujours attentif à n'y pas laisser donner d'atteinte, ne suivit point d'autres regles pour tenir ou ne pas tenir ce qu'il avoit promis. De là vinrent les grands démêlés qu'il eut avec les papes, dont les intérêts depuis long-temps se trouvoient presque toujours opposés à ceux des empereurs, l'autorité pontificale ne pouvant croître, ni se maintenir au point où elle étoit parvenue, sans la diminution de l'autorité impériale. 1238.

Mais ce fut sous le pontificat de Grégoire IX que se firent les grands éclats. L'occasion & le fondement de toutes ces divisions, fut l'engagement que Fridéric avoit pris de passer la mer en personne avec une armée, pour combattre les infideles. C'étoit par ce moyen qu'il avoit gagné Innocent & Honoré, & ce fut en manquant à sa parole qu'il irrita furieusement Grégoire contre lui. Ce pape l'excommunia conformément au traité fait entre Fridéric & le pape Honoré, par lequel ce prince se soumettoit à l'excommunication, si dans le temps marqué il n'accomplissoit pas son voeu.

Fridéric outré de la rigueur dont le pape usoit à son égard, ne pensa plus qu'à satisfaire le vif ressentiment qu'il en eut. Outre les manifestes qu'il répandit dans toute l'europe, pour justifier sa conduite, par les nécessités pressantes de son état, qui l'obligeoient à différer son voyage, quelque envie sincere qu'il eût de le faire, il mit les Frangipanes & diverses autres seigneurs Romains dans son parti: & pour se les attacher davantage, il acheta toutes leurs terres argent comptant, & ensuite les leur rendit. Il les fit par-là ses feudataires, & princes de l'Empire, avec obligation de le servir envers tous & contre tous. Le premier service qu'ils lui rendirent, fut d'exciter dans Rome une sédition contre le pape, qui ayant été contraint d'en sortir, se retira à Perouse.

L'empereur, pour convaincre toute l'europe de la sincé-

rité de ses intentions, ne laissa pas de se préparer au voyage
1238. de la terre-sainte, & partit en effet l'an 1228, mais avec vingt galeres seulement, & assez peu de troupes, ayant laissé au duc de Spolete la plus grande partie de celles qu'il avoit sur pié, avec ordre de continuer durant son absence la guerre contre le pape.

Grégoire aussi surpris que choqué d'une telle conduite, lui fit défense de passer outre, disant que c'étoit une chose indigne qu'un excommunié parût à la tête des armées du Seigneur. Il poursuivit néanmoins son voyage, & arriva à Acre, où suivant les ordres du pape, le patriarche de Jérusalem & les chevaliers du Temple, refuserent de communiquer avec lui. Il ne laissa pas de négocier avec le soudan d'Egypte, & de conclure un traité de treve. Par un des articles de ce traité, les chrétiens rentroient en possession de Jérusalem, mais non pas du temple, qui demeuroit aux mahométans avec son parvis & son enceinte. Bethléem, Nazaret, Thoron, Sidon, étoient pareillement rendues aux chrétiens, avec toutes les bourgades & tous les villages jusqu'à Jaffa. Après la conclusion de ce traité, Fridéric alla à Jérusalem suivi de son armée, visita l'église du saint Sépulchre, où ayant fait mettre une couronne d'or sur l'autel, il se la mit lui-même sur la tête, & se fit proclamer roi de Jérusalem, fondé sur le droit de sa femme Iolande fille & héritiere de Jean de Brienne encore vivant, & qui étoit en europe plus dans les intérêts du pape, que dans ceux de son gendre. Ensuite comme il avoit appris les avantages que le pape remportoit sur ses troupes, & l'union des villes de Lombardie confédérées en faveur du saint siége, il repassa promptement la mer. Il arriva au royaume de Naples, & eut bientôt repris les places qu'on lui avoit enlevées. Il voulut faire beaucoup valoir son traité fait avec le soudan, qui remettoit les chrétiens en possession de Jérusalem & des autres lieux saints: mais outre le partage bisarre qu'il avoit fait avec les mahometans, en leur laissant le quartier du temple, l'avantage qu'il prétendoit avoir procuré aux chrétiens n'étoit rien dans le fond, parce que Jérusalem & toutes les autres places des environs étoient démantelées, & par cette

raison n'appartiendroient aux chrétiens, qu'autant qu'il plairoit aux mahometans de les y laisser en repos. Quoi qu'il en soit, peu de temps après l'empereur fit sa paix avec le pape, qui lui donna l'absolution de son excommunication : mais cette réconciliation ne répara pas les désordres & les grands maux, que les divisions des deux puissances avoient causés. Un des plus grands, furent ces deux factions fameuses dans l'histoire par leurs excès & leurs violences, dont les partisans s'appelloient les uns Guelphes, qui étoient pour les papes, & les autres Gibelins, qui étoient pour les empereurs. Ce fut vers ce temps-là que l'empereur renouvella avec la France les anciens traités, dont j'ai parlé au commencement de ce regne. 1238.

Plusieurs années se passerent sans aucune rupture éclatante, jusqu'à ce que vers l'année 1239 Frideric, après avoir dompté une partie des villes confédérées de Lombardie, entreprit de se rendre maître de la Sardaigne, qui depuis long-temps étoit regardée comme un fief de l'église. Il en investit Henri son fils naturel, & érigea cette isle en royaume feudataire de l'Empire, dont il prétendoit qu'elle avoit été injustement démembrée. Sur cela le pape fulmina une nouvelle excommunication contre lui, & en envoya la formule à tous les princes, & à tous les évêques de la chrétienté, avec ordre de la publier tous les dimanches & toutes les fêtes pendant l'office divin au son des cloches, & avec les plus solennelles cérémonies, & il déclara tous les sujets de ce prince absous du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait. 1239.

Regest. Gregor.

Frideric accoutumé depuis long-temps au bruit de tous ces foudres, s'en mettoit fort peu en peine, & s'en vengeoit à toute occasion sur les partisans du pape, qui prévit bien que les armes spirituelles produiroient peu d'effet contre un tel ennemi, s'il les employoit toutes seules ; c'est pourquoi il écrivit à divers souverains, & leur envoya des légats, pour leur demander du secours.

Il écrivit une lettre au roi de France datée d'Anagnie du vingtieme d'octobre, & de la treizieme année de son pontificat : il en chargea Jacques cardinal de Palestrine, qu'il

Au thrésor des chartes, cité par M. de Sponde, ad an 1239.

envoya avec le titre de légat en France, & qui se déguisa pour y passer, de peur d'être arrêté par les partisans de l'empereur. Dans cette lettre, le pape après de grands éloges des rois de France, dont il relevoit sur-tout la piété & le zele à défendre la sainte église contre ses persécuteurs, prioit le roi de ne le pas abandonner, & de l'assister de ses troupes dans la nécessité fâcheuse où il étoit, de prendre les armes contre l'empereur.

1239.

Matth. Paris in Henrico III, ad an. 1239.

Afin de l'y engager plus fortement, il lui fit présenter une autre lettre, pour être lûe dans l'assemblée des seigneurs de France, parce qu'elle leur étoit adressée aussi-bien qu'au roi. Elle étoit conçûe en ces termes.

« L'illustre roi de France fils spirituel, bien-aimé de l'é» glise, & tout le corps de la noblesse françoise appren» dront par cette lettre, que du conseil de nos freres, & » après une meure délibération, nous avons condamné Fri» déric soi-disant empereur, & lui avons ôté l'Empire, & » que nous avons élû en sa place le comte Robert frere du » roi de France, que nous le soutiendrons de toutes nos » forces, & le maintiendrons par toutes sortes de moyens, » dans la dignité que nous lui avons conférée. Faites-nous » donc connoître promptement que vous acceptez l'offre » avantageuse que nous vous faisons, & par laquelle nous » punissons les crimes innombrables de Fridéric, que toute » la terre condamne avec nous, sans lui laisser aucune es» pérance de pardon..»

Le pape avoit lieu d'espérer que sa lettre seroit reçûe favorablement en France, tant à cause de l'offre de l'Empire, qu'il faisoit au frere du Roi, qu'à cause de la mésintelligence qui étoit depuis un an entre l'Empire & la France: car l'empereur étoit fort soupçonné d'avoir voulu surprendre le roi, & même se saisir de sa personne dans une entrevûe qu'ils devoient avoir ensemble à Vaucouleurs, où toutefois l'empereur ne se rendit point, quand il sût que le roi y venoit à la tête d'une armée. Néanmoins la proposition du pape fut rejettée, même d'une maniere très-dure, si la réponse rapportée par l'historien d'Angleterre, fut telle qu'il le dit: car cet auteur envenimé contre les papes, ne

Nangius in chronic.
Matth. Paris.

doit pas être toujours crû, sur ce qui les regarde.

Les termes de cette réponse sont très-offensans, & nullement du style du roi, qui, plein de respect pour le chef de l'église, n'auroit jamais usé de ces expressions outrageantes, dont elle est remplie d'un bout à l'autre. Il est vrai qu'il portoit beaucoup plus impatiemment que ses prédécesseurs, l'extension de la puissance spirituelle sur la jurisdiction temporelle : mais on voit par tous les actes qui nous restent de lui sur ce sujet, qu'il ne s'emportoit jamais contre les papes, ni contre les évêques. 1239.

Ainsi cette lettre, au lieu d'être la réponse du roi, pourroit bien avoir été celle de l'assemblée des seigneurs très-animés pour la plûpart contre les évêques, & que la déposition d'un empereur auroit choqués contre le pape. Le contenu en étoit tel. « Qu'on étoit surpris de la téméraire » entreprise du pape, de déposer un empereur, qui s'étoit » exposé à tant de périls dans la guerre & sur la mer, pour » le service de Jesus-Christ ; qu'il s'en falloit bien, qu'ils » n'eussent reconnu tant de religion dans la conduite du » pape même, qui au lieu de seconder les bons desseins de » ce prince, s'étoit servi de son absence pour lui enlever ses » états. Que les seigneurs François n'avoient garde de s'en» gager dans une guerre dangereuse, contre un si puissant » prince soutenu des forces de tant d'états, auxquels il com» mandoit, & par-dessus cela, de la justice de sa cause. » Que les Romains ne se mettoient gueres en peine de l'ef» fusion du sang François, pourvû qu'ils satisfissent leur » vengeance, & que la ruine de l'empereur entraîneroit » celle des autres souverains, qu'on fouleroit ensuite aux » piés. »

« Ils ajoutoient néanmoins, que pour montrer qu'ils » avoient quelque égard aux demandes du pape, quoiqu'ils » vissent bien que l'offre qu'il faisoit, étoit plus l'effet de » sa haine contre l'empereur, que d'une singuliere affection » pour la France, on enverroit vers Fridéric, pour s'in» former de lui, s'il étoit sincerement catholique. Que s'il » l'est en effet, continuoient-ils, pourquoi lui ferions-nous » la guerre ? Que s'il ne l'est pas, nous la lui ferons à ou-

» trance, comme nous la ferions au pape même, & à tout
1239. » autre mortel, s'ils avoient des sentimens contraires à Dieu
» & à la véritable religion. »

En effet, ils envoyerent à l'empereur, pour lui demander compte de sa foi, & l'informer de la proposition que le pape leur avoit faite. L'empereur protesta qu'il n'avoit que des sentimens très-catholiques. Il rejetta toute la faute sur le pape, & les remercia fort de la conduite qu'on avoit tenue en France à son égard. Ce qui est très-certain en tout cela, c'est que le roi refusa de prendre les armes contre l'empereur, ainsi qu'on le voit par une lettre, qu'il écrivit à ce prince quelque temps après.

Le roi néanmoins, pour contenter le pape, laissa publier en France l'excommunication de l'empereur, selon l'ordre que les évêques en avoient reçû de Rome. Le roi d'Angleterre en fit autant, & dans l'un & l'autre royaume on permit des levées d'argent pour le pape sur les bénéfices : mais ces levées furent beaucoup moins fortes en France qu'en Angleterre ; & si nous en croyons même l'historien Anglois, le roi de France fit arrêter ce qu'on avoit levé, pour déliberer encore s'il étoit à propos que cet argent sortît du royaume, de peur qu'il ne servît à continuer une guerre si funeste au christianisme.

Apud Petrum de Vineis, cap. 11.

Matth. Paris.

Le pape parut s'en ressentir quelque temps après, par les oppositions qu'il fit à l'élection de Pierre Charlot, fils naturel de Philippe Auguste, à l'évêché de Noyon, sous prétexte qu'il n'étoit pas légitime, & que les canons excluoient les bâtards de l'épiscopat. Le roi tint ferme, & le pape y consentit.

Mouskes.

Ibid.

Il étoit impossible que tant de maux qui affligeoient l'église, ne touchassent le pape & l'empereur : mais ni l'un ni l'autre ne vouloient se relâcher. Leurs prétentions étoient si contraires, qu'il n'y avoit pas d'apparence de les rapprocher par la négociation, & qu'il n'étoit gueres possible d'imaginer une voie, dont ils pussent convenir. Les lettres de l'empereur aux rois de France & d'Angleterre supposent manifestement que ces deux princes, & principalement le roi de France, s'intéressoient à leur réunion, quoique l'histoire

Apud Petrum de Vineis. Epist. 16, &c.

l'histoire de ce temps-là ne nous ait pas instruit en détail des moyens, dont ils se servirent pour y parvenir. Il est fort vrai-semblable que ce furent ces deux princes, qui proposerent l'expédient d'un concile général, au jugement duquel les deux parties s'en rapporteroient. Le pape y consentit, & l'empereur fit d'abord instance, pour qu'il s'assemblât au plutôt. 1239.

Le pape fit donc expédier des lettres circulaires, pour la convocation du concile. Il en envoya à Baudouin empereur de Constantinople, aux rois de France & d'Angleterre, & généralement à tous les princes chrétiens, aux patriarches, aux évêques, aux abbés, & leur marqua le temps auquel ils devoient se rendre à Rome pour l'ouverture du concile : elle fut fixée au jour de Pâques de l'année suivante 1241. On proposa même une treve jusqu'à ce temps-là : mais ou elle ne se fit pas, ou elle ne dura gueres. Les uns en attribuent la faute au pape, les autres à l'empereur. Il paroît par les lettres de ce prince, que le pape vouloit que les villes confédérées de Lombardie fussent comprises dans la treve, & que l'empereur ne le vouloit pas. Nonobstant la guerre, le pape ne laissa pas de presser l'assemblée du concile. 1240.

Sententia depositionis in Frideric. sub Innocent. IV. Regest. Gregorii.

Matth. Paris. Frideric. Epist. 34.

Nangius in gestis Ludov.

L'empereur au contraire, voyant le pape déterminé à soutenir la confédération des villes de Lombardie, prit toutes les mesures possibles, pour empêcher que le concile ne s'assemblât. Il écrivit au roi, pour le prier de défendre aux évêques de France d'aller à Rome, déclarant qu'il ne leur donneroit point de sauf-conduit, ni par mer, ni par terre, & qu'il ne seroit point responsable des malheurs, qui pourroient leur arriver sur le chemin.

Friderici Epist. 34. Apud Petrum de Vineis.

Cependant le cardinal de Palestrine assembla à Meaux un grand nombre d'évêques & d'abbés ; & leur commanda en vertu de l'obéissance qu'ils devoient au pape, de quitter toutes autres affaires, & de le suivre à Rome, pour y arriver au temps marqué pour le concile. Il les assura qu'ils trouveroient à l'embouchure du Rhône, des vaisseaux tout équipés, pour les transporter par mer, le chemin par terre étant impratiquable, parce que l'empereur étoit le maître de tous les passages.

Nangius in gestis Ludov.

Le roi après avoir délibéré, s'il déféreroit aux prieres de
1240. l'empereur, ou aux instances du légat, se détermina à laisser aux évêques la liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. La plûpart de ceux qui s'étoient trouvés à Meaux, prirent la résolution d'obéir au pape.

Ibid. Ils se rendirent à Vienne avec le légat. Mais quand ils y furent arrivés, ils ne trouverent pas ce qu'on leur avoit promis. Il y avoit bien à la vérité quelques vaisseaux préparés pour leur embarquement, mais en si petit nombre, & si mal armés, que de s'y embarquer, c'étoit s'exposer à un très-grand danger d'être pris par les armateurs de l'empereur, qui couroient toute la méditerranée.

1241. Sur cela les archevêques de Tours & de Bourges, l'évêque de Chartres, & les députés de quelques autres évêques, qui ne vouloient assister au concile que par procureur, quitterent le légat & s'en retournerent chez eux. D'autres hazarderent le passage, mais pour leur malheur : car Henri fils naturel de l'empereur les ayant rencontrés, les attaqua à la hauteur de Pise, & après quelque résistance, les obligea de se rendre, & les envoya en diverses forteresses de la Pouille, pour y être étroitement gardés. Quelques prélats d'Angleterre & d'Italie qui s'étoient joints aux François à Genes, ne furent pas mieux traités. Cet accident, & la mort de Grégoire IX, rompirent toutes les mesures prises pour le concile.

Quelque temps avant que le légat assemblât les évêques de France à Meaux, pour leur intimer l'ordre du pape de se rendre au concile de Rome, peu s'en étoit fallu que le pape ne vît ce qu'il avoit tant souhaité, je veux dire le roi en guerre ouverte avec l'empereur. L'occasion de la brouillerie fut ce que je vais dire.

Thomas de Savoye, oncle de la reine, avoit épousé Jeanne comtesse de Flandre, demeurée veuve par la mort du comte Ferrand son mari. C'étoit une grande fortune pour ce seigneur cadet de cette maison, & il en étoit redevable au
Matth. Paris. roi. Il passa en Angleterre en 1240, tant pour y voir la reine d'Angleterre sa niece, sœur de la reine de France, que pour y faire hommage au roi Henri de quelques fiefs qu'il tenoit

de lui. Thomas étoit un prince tout-à-fait aimable, & né avec de grandes qualités : il charma le roi d'Angleterre, qui le reçut avec toutes sortes d'honneurs, & lui fit présent de cinq cents marcs sterlin. Il lui assigna même sur son échiquier une pension de pareille somme, qu'il s'obligea de lui faire payer pendant vingt ans. Ce comte ne demeura pas long-temps en Angleterre, parce que le roi de France qui ne voyoit pas volontiers ses vassaux en cette cour, ne lui avoit donné permission d'y passer, qu'à condition d'en revenir à un temps marqué, dont le terme étoit fort court. 1241.

Il y avoit alors guerre pour l'évêché de Liége entre deux concurrens, dont l'un étoit Othon chanoine de Liége, parent de l'empereur, & l'autre Guillaume de Savoye frere de Thomas comte de Flandre. Othon étoit dans le parti de l'empereur.

Le comte Thomas ne fut pas plutôt de retour d'Angleterre, qu'il se servit de l'argent qu'il y avoit reçû, pour lever des troupes, & attaquer Othon en faveur de Guillaume on frere. *Ibid.*

Dès que l'empereur en eut avis, il écrivit avec menace au comte de Flandre, & envoya ordre au duc de Brabant & à ses autres vassaux de ces quartiers-là, de protéger Othon contre les entreprises du comte de Flandre. Ainsi la guerre s'alluma dans les Pays-Bas. *Guerre dans les Pays-Bas.*

En même temps l'empereur fit commandement au comte de Provence, comme à son vassal, d'entrer sur les terres voisines de son comté, qui appartenoient à Thomas de Savoye, & de faire en sorte par ses conseils, de le detourner de son entreprise contre Othon.

Le comte de Provence, loin d'obéir aux ordres de l'empereur, étoit celui qui animoit le plus le comte de Flandre, à soutenir Guillaume concurrent d'Othon.

L'empereur fort irrité de ce procédé, sollicita le comte de Toulouse, toujours ennemi du comte de Provence, de l'attaquer, & lui envoya même des troupes & de l'argent pour lui faire la guerre. *Ibid.*

Le comte de Toulouse ne manqua pas une si belle occasion. Cependant Guillaume de Savoye mourut, & le *Bientôt suivie de la paix.*

comte de Flandre se voyant pressé par ses voisins, vassaux
1241. de l'empereur, & la raison qui lui avoit fait entreprendre la guerre cessant par la mort de son frere, accepta la paix.

Autre guerre en Provence.

Cette paix ne termina pas la guerre, que le comte de Toulouse avoit déclarée au comte de Provence. Son dessein étoit de reprendre les places qu'il avoit été obligé de mettre entre les mains du roi pour sûreté du traité de Paris, par lequel il avoit été autrefois reconcilié avec le pape & l'église.

Le comte de Provence eut recours au roi, qui se trouva pour son propre intérêt obligé de le soutenir. De sorte que la querelle particuliere touchant l'évêché de Liége, brouilla insensiblement la France avec l'empereur.

Le roi marcha au secours du comte de Provence: mais avant qu'il pût le secourir, le comte de Toulouse avoit déja enlevé plus de vingt places, tant de celles qui appartenoient au comte de Provence, que de celles que le roi avoit en sa garde.

Ibid,

Cependant la reine d'Angleterre employoit en faveur de son pere tout le crédit, qu'elle & le roi son mari pouvoient avoir auprès de l'empereur, pour obtenir de lui, que le comte de Toulouse retirât ses troupes de Provence: & le roi même, qui ne souhaitoit que la paix & une satisfaction, agissoit pareillement auprès de l'empereur pour le même sujet. Il s'avançoit néanmoins toujours avec une grande armée vers la Provence, précédé d'un moindre corps de troupes, qui faisoit grande diligence, pour y arriver au plutôt.

L'empereur qui avoit tant d'autres affaires sur les bras, épouvanté du grand armement du roi, avec lequel il n'avoit garde de rompre, assura les ambassadeurs de France, qu'il ne prétendoit point entrer en guerre avec leur maître. Ils lui dirent de sa part, qu'il ne tiendroit qu'à lui d'entretenir la paix, mais que ce ne seroit qu'à deux conditions. La premiere, d'engager le comte de Toulouse à se désister de son entreprise contre la Provence; & la seconde, de faire satisfaction au roi, en l'assurant que ce n'étoit pas par son conseil, que le comte de Toulouse avoit attaqué le comte de Provence.

Fridéric, quelque peine qu'il eût à se résoudre à ce second article, y consentit néanmoins; & non-seulement il fit dire au roi qu'il n'avoit eu nulle part aux violences du comte de Toulouse, mais il obligea même ce comte à témoigner lui-même au roi que la chose étoit ainsi. Le comte retira aussi-tôt ses troupes, & la tranquillité fut rétablie dans la Provence, & bientôt après dans le Languedoc, où Trincavel fils du vicomte de Besiers, le seigneur Olivier de Termes, & quelques autres des plus considérables du pays, soit de leur propre mouvement, soit de concert avec le comte de Toulouse, s'étoient révoltés, avoient couru sur les terres qui appartenoient au roi dans les dioceses de Narbonne & de Carcassonne, & s'étoient emparés de quelques châteaux & de la basse ville de Carcassonne. Le roi y envoya des troupes sous la conduite de Jean de Beaumont son chambellan, qui après avoir pris Mont-Real avec assez de peine, obligea les rebelles à demander quartier. Mais la nouvelle qu'on reçut alors de l'emprisonnement des prélats François, pris sur la mer par les armateurs impériaux, pensa de nouveau brouiller l'empereur avec la France.

1241. *Comment terminée. Ibid.*

Guillelm. de Podio Laurentii, cap. 43.

Nangius in gestis Ludovici.

Le roi ayant appris le traitement qu'on leur avoit fait, écrivit à Fridéric pour s'en plaindre, & demander leur délivrance. Il lui disoit dans cette lettre, « que s'il vouloit que » la bonne intelligence subsistât entre les deux états, il fal- » loit qu'il mît au plutôt les évêques François en liberté. » Qu'ils n'avoient eu aucun mauvais dessein contre lui, mais » que l'obéissance qu'ils devoient au S. siége, ne leur avoit » pas permis de manquer d'aller au concile : qu'il devoit se » souvenir de la conduite qu'on avoit tenue en France à son » égard, du refus qu'on avoit fait au légat du pape du se- » cours qu'il demandoit, & des propositions avantageuses » qu'on n'avoit point voulu écouter, pour ne rien faire à son » préjudice. Qu'au reste, il lui déclaroit qu'il regardoit l'em- » prisonnement des évêques, comme une injure faite à sa » propre personne, & que si on ne les relâchoit incessam- » ment, il lui feroit connoître qu'on n'étoit pas d'humeur » en France, à se voir impunément insulté. » C'étoient là les dernieres paroles de la lettre.

Apud Petrum de Vineis, cap. 12.

1241. L'empereur répondit assez fierement à cette lettre, & sans rien promettre au roi de ce qu'il lui demandoit, il conclut sa réponse, en disant, que ces prélats avoient conspiré contre lui avec le pape, qu'il avoit eu droit de les regarder comme ses ennemis, & ensuite de les arrêter, de les mettre en prison, & de les y retenir. Les choses s'adoucirent néanmoins, & l'histoire, sans nous faire le détail des négociations qu'il y eut sur ce sujet, nous apprend que les évêques furent délivrés, l'empereur après une plus sérieuse réflexion, ayant appréhendé que le roi ne se liguât avec le pape.

Ibid. *Cap.* 13.

Nangius in chronic.

C'étoit là où en étoient les choses, lorsque Gregoire IX mourut. Celestin IV lui succéda, & ne vécut que dix-huit jours depuis son élévation sur le siége pontifical, qui ne fut rempli que vingt mois après par l'élection d'Innocent IV.

Le royaume est menacé de nouveaux troubles.

Le roi âgé de vingt-six ans, avoit remis l'autorité royale à peu près au point où la sagesse & la fermeté de son pere & de son ayeul l'avoient portée. Les grands vassaux paroissoient soumis, & il ne pensoit qu'à maintenir désormais la tranquillité dans l'état, & à conduire lui-même dans quelque temps du secours aux chrétiens de l'orient : mais l'esprit d'indépendance ne peut être si-tôt entierement abattu. L'occasion le réveille, & la différence d'un gouvernement sage & ferme, sur-tout quand il commence, d'avec un gouvernement foible, n'est pas qu'on n'y voye aucunes révoltes, mais qu'on y en voye rarement, & jamais impunément.

Il étoit impossible que le roi d'Angleterre, le comte de Toulouse, & le comte de la Marche regardassent tranquillement la prospérité de Louis. Le premier avoit trop perdu sous les regnes précédens, & le second sous le regne présent : le troisieme étoit d'un esprit trop inquiet, & avoit une femme impérieuse & fiere de sa qualité de reine. Nul d'eux séparé des autres n'eût été fort à craindre : mais unis ensemble, ils pouvoient causer de l'inquiétude. Jacques roi d'Arragon qui possédoit Montpellier, étoit aussi assez disposé à entrer dans leurs intrigues.

Surita in Ind.

Il s'étoit tenu l'année d'auparavant une conférence à

Montpellier, entre lui, le comte de Toulouse, & le comte de Provence, & la conduite de ce dernier parut en cela pleine d'ingratitude, vû qu'il étoit beau-pere du roi, & qu'il lui avoit des obligations extrèmes, & toutes récentes, pour avoir sauvé ses états, que l'empereur avoit voulu faire envahir par le comte de Toulouse. Dans cette conférence ils résolurent, que le comte de Toulouse répudieroit Sancie tante du roi d'Arragon, afin que Jeanne née de ce mariage, qui devoit épouser Alfonse frere du roi de France, & qui l'épousa en effet peu de mois après, ne pût point prétendre à la succession du comté de Toulouse, & que par ce moyen Alfonse lui-même en fût exclus. Ensuite de ce divorce, le comte de Toulouse devoit épouser la troisieme fille du comte de Provence, qui s'appelloit aussi Sancie.

1241.

Guillelm. de Podio Laurentii, c. 45.

Ils envoyerent au pape, pour obtenir la dispense, à cause de la parenté du comte de Toulouse & de Sancie. Car pour le divorce, ils paroissoient ne s'en pas faire une affaire, vû que le roi d'Arragon, neveu de la comtesse de Toulouse y consentoit. Mais les envoyés étant arrivés à Pise, apprirent la mort du pape Gregoire IX. Cet incident rompit toutes les mesures qu'on avoit prises, & quelque temps après la fille du comte de Provence épousa Richard frere du roi d'Angleterre.

Nangius in gestis Ludovici.

Le comte de Toulouse ne parut pas s'en embarrasser, & pensa à se marier avec la fille du comte de la Marche: la même raison de parenté, dont il ne put obtenir dispense, l'empêcha aussi de l'épouser: mais en attendant l'occasion favorable de conclure quelque autre alliance, il fit avec le roi d'Angleterre & le comte de la Marche une ligue pour attaquer la France; & il engagea dans la même ligue le comte de Foix, Amauri vicomte de Narbonne, & plusieurs autres seigneurs de ces quartiers-là.

Le roi d'Angleterre avoit signé une prolongation de treve pour quelques années avec la France vers l'an 1238. Mais le dessein qu'il savoit que le roi avoit d'investir incessamment Alfonse son frere du comté de Poitou, devoit fournir un sujet plausible de rupture, parce que lui-même

Matth. Paris.

plusieurs années auparavant avoit donné l'investiture de ce
1241. comté à Richard son frere.

Le comte de Toulouse avoit un prétexte de se révolter, où il paroissoit de la justice. Il prétendoit avoir donné assez de preuves de son attachement à la religion catholique, pour être remis en possession de plusieurs de ses places, que le pape avoit mises à la garde du roi pour dix ans, & cependant on les lui retenoit encore treize ans après le traité. Mais on ne convenoit ni en France ni à Rome, de la droiture de ses intentions, & on l'accusoit avec raison de plusieurs infractions du traité.

Pour ce qui est de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, il avoit sujet de se plaindre du roi, supposé qu'il ne se fût fait aucun changement au traité de Clisson de l'an 1230, d'autant que par ce traité Elisabeth de France devoit épouser le fils de ce comte, & le roi s'étoit chargé d'obtenir de Rome au plus tard dans deux ans la dispense pour le mariage, ce qui ne s'étoit point fait. Mais outre l'exactitude du roi pour l'exécution des traités, qui alloit jusqu'au scrupule, il y a sujet de croire, que si cet article n'eut point d'exécution, ce fût du consentement des deux parties, puisqu'on ne voit point que le comte de la Marche ait fait aucune plainte sur ce sujet, & ce fut sans doute la princesse elle-même, qui y mit obstacle, en embrassant l'état du célibat, où elle vécut & mourut saintement; & ce qui confirme cette conjecture, c'est que quelque temps après l'empereur ayant proposé le mariage de Conrad son fils avec cette princesse, & le pape Innocent IV la sollicitant d'y consentir, parce qu'il espéroit que cette alliance pourroit beaucoup contribuer à la tranquillité de l'europe, & à celle de l'église, elle demeura toujours ferme & constante dans sa premiere résolution.

Quoi qu'il en soit, car quand il s'agit de déclarer la guerre, les princes ne manquent jamais de raisons ou bonnes ou mauvaises, la ligue offensive contre la France fut conclue.

Ce traité demeura secret jusqu'à ce qu'on se crût en état de l'exécuter. Ce fut le comte de la Marche qui le premier leva le masque, à l'occasion que je vais dire.

Le roi en exécution du testament du roi son pere, donnoit à ses freres, dès que l'âge de vingt & un ans les en rendoit capables, les biens qui leur étoient destinés. En 1238 il avoit fait Robert son frere chevalier à Compiegne, il l'avoit en même-temps investi du comté d'Artois, & lui avoit fait épouser Mathilde fille du duc de Brabant. Il voulut en cette année 1241, faire aussi chevalier Alfonse son troisieme frere : la cérémonie s'en fit à la S. Jean, & quelques jours après il le mit en possession du comté de Poitou, & du comté d'Auvergne. Il tint sa cour à Saumur, où il invita toute la noblesse de France, & un grand nombre d'évêques, & d'abbés. 1241.

Nang. in gestis Lud. Joinville.

Entre ceux qui s'y trouverent, les plus considérables furent Pierre comte de Bretagne, qui prenoit encore ce titre, quoiqu'il en eût mis son fils en possession, Thibault roi de Navarre, l'un & l'autre revenus depuis quelque temps de la terre-sainte, le jeune comte de Bretagne, le comte de la Marche, Robert comte d'Artois, le comte de Soissons, Imbert de Beaujeu depuis connétable de France, Enguerrand de Couci, & Archambaud de Bourbon. Chacun affecta de s'y distinguer par la magnificence des habits & des équipages, & par une nombreuse suite de gentilshommes.

Ibid.

Le roi en présence de cette brillante cour, déclara Alfonse son frere comte de Poitiers & d'Auvergne, & seigneur de tous les pays, que le comte de Toulouse lui avoit cédés par le traité de Paris.

Après la cérémonie, il y eut un grand repas à deux tables. A la premiere étoit le roi avec le nouveau comte de Poitiers, les deux comtes de Bretagne, & le comte de la Marche. Le comte d'Artois y fit l'office de maître d'hôtel. A l'autre table étoit le roi de Navarre avec plusieurs seigneurs.

Tout se passa, au moins en apparence, avec une satisfaction universelle, & le roi au sortir de Saumur, mena le nouveau comte de Poitou dans la capitale de son comté. Ce jeune prince y reçut les hommages de ses vassaux, & le roi commanda au comte de la Marche de faire le sien comme les autres. Il obéit avec beaucoup de peine, & fit hom-

Inventaire des chartes, tom. I. Poitou. Diverses Lettres.

mage pour son comté de la Marche, & pour les autres domaines qu'il possédoit en Poitou, en Xaintonge & en Gâtinois. Il lui remit aussi saint Jean d'Angeli, & la terre d'Aunis.

1241.

A cette occasion la reine Isabelle sa femme, qui lui inspiroit sans cesse des sentimens de révolte, & dont la fierté la porta, comme nous le verrons bientôt, jusqu'aux crimes les plus noirs, lui reprocha sa lâcheté, le fit ressouvenir des engagemens qu'il avoit pris avec le roi d'Angleterre, & avec le comte de Toulouse, & lui persuada enfin de réparer au moins par quelque marque de mécontentement, la honteuse démarche qu'il venoit de faire.

Il le fit dès qu'il fut sorti de Poitiers; car ayant envoyé sécretement ordre à quantité de troupes de le venir joindre, il se mit à leur tête, & se posta à Lusignan, d'où il envoyoit des partis faire des courses jusqu'aux portes de Poitiers: de sorte que le roi, qui ne pensant en aucune maniere à la guerre, avoit amené très-peu de monde avec lui, fut obligé de demeurer pendant quinze jours renfermé dans la place, sans oser en sortir; & il ne put le faire en sureté, qu'après avoir eu un pourparler avec le comte & la comtesse de la Marche, qu'il fut obligé d'aller trouver hors de Poitiers. On ne sait point ce qui fut arrêté dans cette conférence, où apparemment le roi fut obligé de se relâcher sur quelques articles importans: mais aussi-tôt après il partit pour retourner à Paris.

Joinville.

Ibid.

Révolte du Comte de la Marche Vassal du roi.

Il laissa à Poitiers le comte son frere, qui n'ignorant pas les menées du comte de la Marche, dont toute l'application étoit à soulever la noblesse d'au-delà de la Loire, voulut après quelques mois, qu'il lui renouvellât son hommage. Il l'envoya prier de venir à Poitiers aux fêtes de Noël. Le comte s'y étant rendu, Alfonse lui déclara ses intentions. Il répondit qu'il étoit prêt à tout, & que dès le lendemain il feroit son hommage. Mais ayant rendu compte à sa femme de ce qu'on lui avoit proposé, & de ce qu'il avoit promis, elle se moqua de lui, lui disant qu'ayant donné dans un piége qu'il devoit avoir prévû, il n'eût pas dû avoir la foiblesse d'engager ainsi sa parole, & lui ajouta qu'il

Matth. Paris. ad an. 1242.

étoit temps de se déclarer, & de rompre ouvertement. Ils concerterent ensemble la maniere de le faire, & voici comme ils s'y prirent. 1241.

Le comte de la Marche s'étant fait escorter d'un grand nombre de gens armés, vint trouver le prince qui l'attendoit à dîner, & lui parla de la maniere du monde la plus audacieuse. « Vous m'avez surpris & trompé, lui dit-il, pour » m'engager malgré moi à vous faire hommage : mais je » vous déclare, & je jure que jamais je ne le ferai. Vous *Ibid.*
» êtes un injuste, qui avez envahi le comté & le titre de » comte de Poitiers sur le comte Richard fils de la reine » mon épouse, tandis qu'il étoit occupé à combattre en » Palestine pour la foi, & à tirer de la captivité & de la » tyrannie des infideles la noblesse françoise, qui sans lui y » seroit encore. » Il ajouta plusieurs menaces en se retirant, monta aussi-tôt sur un cheval qu'il avoit tout prêt, & sortit de Poitiers après avoir fait mettre le feu à la maison où il étoit logé.

Le prince surpris de cette incartade n'auroit pas manqué de le faire arrêter, s'il avoit eu le temps de se reconnoître. Mais le comte avoit pris toutes ses suretés, & fut en un moment hors de la ville avec sa femme & toute sa famille.

Alfonse ne tarda pas à faire savoir à la cour ce qui s'étoit passé, & le roi vit bien qu'il en falloit venir à la guerre. Le comte de la Marche s'y étoit bien attendu, & il ne songea plus qu'à mettre toutes ses forteresses en état de défense, & à lever des troupes. Il envoya en Angleterre sommer le roi de la parole qu'il lui avoit donnée, de passer incessamment en France. Il lui manda qu'il devoit moins se mettre en peine d'amener des troupes, que d'apporter beaucoup d'argent, qu'en arrivant il trouveroit une armée toute prête à ses ordres; qu'il étoit sûr du comte de Toulouse, du roi d'Arragon, du roi de Navarre, de toute la noblesse de Poitou & de Gascogne, qui n'attendoient que son arrivée pour se déclarer contre la France, & pour le remettre en possession de toutes les provinces, que les rois ses prédécesseurs avoient perdues sous les derniers regnes. *Ibid.*

Le roi d'Angleterre, qui attendoit avec impatience quel-

que démarche du comte, pour commencer la guerre, apprit
1241. cette nouvelle avec joie. Il promit à l'envoyé tout ce que son maître lui demandoit, & dit qu'il alloit incessamment assembler son parlement, pour se mettre en état de passer la mer aux fêtes de Pâques.

Ibid. En effet, il fit expédier des lettres circulaires à tous les seigneurs, à tous les évêques, & à tous les abbés, où il leur ordonnoit de se rendre à Londres pour le mardi de devant la Purification de la Vierge, afin de lui donner leur avis sur des affaires de la derniere importance pour le bien de l'état, & qui ne souffroient point de retardement.

Tandis que les membres du parlement s'assembloient à Londres, le comte Richard arriva de son voyage de la Palestine, où il avoit acquis beaucoup plus de gloire que le roi de Navarre & les seigneurs François, dont plusieurs lui étoient redevables de leur salut & de leur liberté.

Ibid. Les agens du comte de la Marche ne manquerent pas de lui faire les plus vives instances pour l'engager à seconder les bonnes intentions du roi son frere, & à ne pas perdre une si belle occasion de se remettre en possession du comté de Poitou, dont il n'avoit jusqu'alors porté qu'un vain titre, tandis que les François lui retenoient un bien, qui lui appartenoit si justement. Il n'avoit pas besoin d'être fort pressé là-dessus, & dès que le roi d'Angleterre eut sû qu'il approuvoit cette expédition, il résolut de surmonter tous les obstacles qu'on y pourroit faire.

Ibid. Il avoit bien prévû que le parlement ne seroit pas de son avis là-dessus. Il en fut encore plus convaincu, lorsqu'il sût que la plûpart des membres étant arrivés à Londres, s'étoient donné mutuellement parole avec serment, de ne consentir à aucune levée d'argent, quelque instance que le Roi pût faire.

Ils tinrent leur parole; car sur l'exposition que le roi leur fit de son dessein dans la premiere assemblée, en leur représentant fortement la gloire & l'avantage que la nation tireroit de cette guerre, où il répareroit les pertes que la couronne avoit faites depuis plusieurs années, & que la chose étoit immanquable dans la conjoncture de la révolte

du comte de la Marche, & de ceux qui entroient dans son parti, ils répondirent tous d'une voix, que cette entreprise n'étoit point de saison; qu'elle ne pouvoit réussir sans d'excessives dépenses; que le royaume étoit épuisé par les levées qu'il avoit faites depuis long-temps sur le peuple, & qu'on étoit dans l'impuissance d'en soutenir de nouvelles. 1241.

Henri voyant cette opposition universelle, n'insista pas davantage. Il les pria seulement de faire attention aux choses qu'il leur avoit proposées, de ne pas oublier le zele qu'ils devoient avoir pour la gloire de la nation; qu'il les rassembleroit le lendemain, & qu'il espéroit les revoir en de meilleurs sentimens.

Cependant il fit venir en particulier les plus considérables & les plus accrédités du parlement. Il les conjura de ne point s'opposer à un si glorieux dessein, les assurant que plusieurs des membres du parlement, quoi qu'ils eussent dit dans l'assemblée, lui avoient promis secretement de l'aider. Il leur montroit une liste de leurs noms, & des sommes qu'ils s'étoient engagés à lui fournir. C'étoit un pur artifice, car il n'étoit rien de tout cela. Il lui réussit néanmoins à l'égard de la plûpart. Mais un assez grand nombre s'en tint à la premiere résolution prise le jour précédent.

Le parlement s'étant rassemblé, & le roi représentant comme il avoit fait dans l'autre séance, l'intérêt que toute la nation devoit prendre à l'entreprise qu'il méditoit, les engagemens qu'il avoit avec le comte de la Marche, le comte de Toulouse & tant d'autres seigneurs François; qu'il y alloit de son honneur; qu'il passeroit dans l'esprit de ces seigneurs pour un trompeur & pour un parjure qui les avoit jettés dans le péril, & qui les y abandonnoit; plusieurs lui répondirent premierement ce qu'ils lui avoient déja dit touchant l'épuisement du royaume. En second lieu qu'il s'étoit engagé dans la ligue contre la France sans les consulter, & qu'il pouvoit, s'il vouloit, soutenir cet engagement à ses frais. En troisieme lieu qu'il n'étoit ni de son honneur, *Ibid.* ni de sa conscience de faire la guerre à la France, avant la fin de la treve qui duroit encore, & que les François avoient religieusement observée: qu'il avoit traité avec des rebelles

& des perfides, qui le trahiroient lui-même, après avoir
1241. violé, comme ils avoient déja fait, les droits les plus sacrés de l'obéïssance & de la soumission envers leur souverain; qu'ils n'en vouloient qu'à l'argent d'Angleterre, comme ils le faisoient assez connoître en ne demandant rien autre chose, & qu'il n'étoit nullement à propos de l'employer à un si mauvais usage; qu'enfin les rois ses prédécesseurs étoient pour lui un exemple qu'il ne devoit point oublier; que la plûpart de leurs expéditions en France avoient échoué; que la noblesse françoise étoit invincible dans son pays; que ce que les rois d'Angleterre y avoient acquis par des alliances & des mariages, ils n'avoient non-seulement pû l'augmenter par la guerre; mais même qu'ils n'avoient pû le conserver que par la paix, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'empêcher la perte du peu qu'on y possédoit.

Ces remontrances mirent Henri en une colere qu'il ne put contenir. Il répliqua en des termes pleins d'aigreur & d'amertume, & conclut en jurant par tous les saints qu'il exécuteroit son dessein, & que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient en un si grand besoin, il passeroit la mer
Ibid. avec une flotte aux fêtes de Pâques. Il congédia le parlement, qui néanmoins avant que de se séparer, fit mettre par écrit tout ce qu'il avoit représenté au roi; à quoi on ajouta le dénombrement des sommes qu'il avoit levées depuis plusieurs années, dont on n'avoit vû aucun emploi: qu'on devoit supposer qu'il les avoit encore dans ses coffres, & qu'en cas qu'il ne les eût pas dissipées, il auroit dequoi faire la dépense de l'armement qu'il avoit résolu de faire.

Ce qui fut énoncé en ce dernier article étoit vrai, & c'étoit là la ressource du roi d'Angleterre, qui trouva encore quelques autres moyens d'avoir de l'argent. Il engagea plusieurs seigneurs par promesses & par présens à le suivre en France, & sur-tout le comte Richard son frere, en promettant de lui confirmer la donation qu'il lui avoit faite dès le commencement de son regne du comté de Poitou. Il traita aussi dans le même temps du mariage de Richard avec Sancie, troisieme fille du comte de Provence, dans l'espé-

rance d'engager ce comte à entrer dans la ligue contre le roi de France. Ce mariage qui se fit, déplut fort aux Anglois. Ils n'aimoient point à voir deux sœurs mariées, l'une à leur roi, & l'autre au frere de leur roi, prévoyant qu'elles seroient toujours unies entr'elles, pour s'attirer toute l'autorité du gouvernement & pour se rendre maîtresses de toutes les graces. 1241.

Les envoyés du comte de la Marche, que la résistance du parlement avoit tenus en de grandes inquiétudes, eurent bien de la joie de la fermeté & de la résolution de Henri. Ils en donnerent avis de sa part à leur maître, en l'assurant que l'armement seroit prêt pour les fêtes de Pâques, & que le roi d'Angleterre débarqueroit en France incontinent après. *Ibid.*

Si-tôt qu'on eut appris à la cour de France la détermination du roi d'Angleterre, le roi se prépara de son côté, & après avoir pris l'avis des principaux seigneurs qu'il assembla à Paris, il fit équiper quatre-vingts vaisseaux pour la garde du Poitou, commanda les troupes des communes & de ses vassaux, fit faire un très-grand nombre de machines alors en usage dans les siéges. Tout fut prêt pour la fin d'avril, terme marqué aux troupes, pour s'assembler dans le Poitou, où le roi en fit la revûe auprès de Chinon. *Ibid.*

Elle se trouva composée de quatre mille chevaliers avec leur suite, ce qui faisoit un très-grand nombre d'hommes, & de vingt mille autres soldats très-bien armés.

Le roi profitant du temps & du retardement du roi d'Angleterre, que le vent contraire retenoit à Portsmouth, entra sur les terres du comte de la Marche, où il se vengea bien des courses que ce comte avoit commencé de faire sur les terres de France. Il assiégea & prit plusieurs villes ou forteresses, savoir Montreuil en Gastine, la tour de Beruge, malgré la forte résistance de ceux qui la défendoient, Moncontour, Fontenai le comte & Vouvant. Nangius in gestis Ludov.

Durant ce temps le comte de la Marche n'osoit paroître en campagne : mais ayant jetté ses troupes dans ses places, il attendoit le secours d'Angleterre, & pour arrêter l'impétuosité des François, il fit embarrasser les entrées des

montagnes & des défilés, par où l'on pouvoit pénétrer plus
1241. avant dans le pays. Il fit palissader quelques passages pour les défendre, fit faire le dégât par-tout, bruler tous les fourrages & tous les vivres, arracher les vignes, boucher les puits, & empoisonner ceux qu'il laissa ouverts.

Dessein d'empoisonner le roi découvert.

Matth. Paris.

Nangius in gestis Ludov.

Cette maniere de se défendre, en ruinant son propre pays, étoit déja pour le comte de la Marche une partie de la peine qu'il méritoit par sa révolte: mais la reine sa femme n'en demeura pas là. C'étoit une princesse que l'ambition portoit jusqu'à la fureur: ses emportemens lui firent donner le nom de Jesabele, au lieu de celui d'Isabelle, par une anagramme qui lui convenoit fort. Elle conçut l'horrible dessein d'empoisonner le roi, & fit passer dans son camp des scélérats qui devoient, ou en gagnant quelque officier de la bouche, ou par quelque autre moyen, empoisonner la coupe où il buvoit. Dieu permit que le dessein fût découvert. On arrêta ces scélérats, on les trouva saisis du poison, & on les garda sûrement pour en faire justice.

Le roi d'Angleterre vient en France, au secours des Rebelles.

Matth. Paris.

Nangius in gestis Ludovici.

Sur ces entrefaites le roi d'Angleterre arriva enfin au port de Royan avec beaucoup d'argent, accompagné de sept comtes, parmi lesquels étoient Richard frere de ce prince, & Simon de Montfort comte de Leicestre, à la tête de trois cents chevaliers. Henri fut reçû en Xaintonge avec beaucoup de joie par les seigneurs ligués, & dès qu'il fut à terre, il envoya des ambassadeurs au roi, qui faisoit actuellement le siége de Frontenai, aux frontieres de la Xaintonge, place alors très-forte, & qui n'est aujourd'hui qu'une bourgade. La garnison, commandée par un fils naturel du comte de la Marche, se défendoit avec beaucoup de valeur, & le comte de Poitiers venoit d'y être blessé. Le roi reçut les ambassadeurs avec bonté, les fit manger à sa table, & ensuite leur donna audience. Ils lui exposerent le sujet de leur ambassade, qui se réduisoit à dire, que le roi leur maître étoit fort surpris que l'on rompît si hautement la treve faite entre les deux états, & qui ne devoit finir que dans trois ans.

Le roi écouta, sans rien perdre de sa modération, une fausseté aussi évidente que celle-là, & répondit qu'il n'avoit rien plus à cœur que de garder la treve, & même de la prolonger,

prolonger, ſans demander aucun dédommagement; que c'étoit le roi leur maître qui la rompoit manifeſtement, en venant avec une flotte ſoutenir la rébellion des vaſſaux de la couronne de France; qu'il ne lui appartenoit pas de ſe mêler des différends qu'ils avoient avec leur ſouverain; que le comte de Toulouſe & le comte de la Marche n'étoient en aucune maniere compris dans le traité de treve; que c'étoit leur félonie qui leur avoit attiré ſa juſte indignation, & le châtiment qu'il alloit leur faire ſubir, comme à des traîtres & à des parjures. 1241.

L'hiſtorien d'Angleterre ajoute, que le roi fit une autre propoſition aux ambaſſadeurs, de laquelle notre hiſtoire ne parle point, & il offrit, ſelon lui, de rendre le Poitou & une partie de la Normandie au roi d'Angleterre. Il en dit les raiſons; ſavoir, que le feu roi Louis huitieme avoit recommandé à ſa mort que l'on fit cette reſtitution, à cauſe de la promeſſe qu'il en avoit faite dans le traité de Londres, lorſqu'il s'y vit abandonné de la nobleſſe d'Angleterre; que d'ailleurs les rois d'Arragon & de Caſtille étoient ſur le point de ſe déclarer pour le comte de la Marche, & qu'on étoit en danger de voir une grande partie de la Normandie ſe révolter en faveur du roi d'Angleterre. Matth. Paris.

Pour ce qui eſt du traité de Londres, Henri l'avoit violé en tant d'articles, que le roi tout ſcrupuleux qu'il étoit, en matiere de fidélité, pour l'obſervation des traités, ne pouvoit gueres ſe reprocher rien ſur celui-là. La raiſon priſe des deſſeins des rois Eſpagnols paroît plus vrai-ſemblable: ſur-tout le roi d'Arragon avoit fait aſſez connoître les ſiens dans la conférence de Montpellier, dont j'ai parlé, & il étoit encore vrai, qu'il y avoit bien des ſeigneurs en Normandie portés d'inclination pour la domination Angloiſe.

Il déclare la guerre au roi.

Quoi qu'il en ſoit, les ambaſſadeurs étant retournés vers leur prince, il rejetta toute propoſition de paix, animé par les agens du comte & de la comteſſe de la Marche, qui l'aſſuroient que la guerre lui procureroit bien-tôt de beaucoup plus grands avantages, que ceux qu'on lui offroit, & que la conduite du roi de France en cette occaſion, ſi oppoſée à la hauteur ordinaire aux François, n'étoit qu'un ef-

1241. fet de la peur, que sa présence & la puissance de la ligue lui inspiroient. Dans cette persuasion, il envoya sur le champ quelques chevaliers de l'hôpital de Jerusalem, déclarer la guerre au roi dans les formes.

Le roi sur cette dénonciation, protesta en présence de toute sa cour, que c'étoit avec bien de la douleur, qu'il entroit en guerre avec le roi d'Angleterre, dont il auroit voulu acheter l'amitié aux dépens de ses propres intérêts; mais qu'il y étoit contraint. On pressa plus vivement qu'on n'avoit fait jusqu'alors le siége de Frontenai: & il fut emporté au bout de quinze jours, avec l'étonnement des ennemis, qui regardoient cette place comme imprenable. Le fils du comte de la Marche & toute la garnison furent obligés de se rendre à discrétion. On conseilla au roi de les faire pendre, pour faire un exemple, & donner de la terreur aux autres rebelles: mais il n'y voulut pas consentir, disant que le fils du comte de la Marche étoit excusable, n'agissant que par les ordres de son pere. Il se contenta de les envoyer tous dans les prisons de Paris.

La bonté du roi, jointe à la valeur avec laquelle il poussoit son entreprise, fit plus d'effet, que n'en auroient eu les violens conseils qu'on lui donnoit: car après cette conquête, plusieurs autres forteresses se rendirent à lui, sans attendre l'attaque. Il garda les meilleures, & fit raser les autres. Il y en eut quelques-unes qui résisterent, & qui furent forcées. Le roi par la prise de tous ces postes, s'ouvrit le chemin jusqu'à la Charente, & répandant la terreur de toutes parts, s'avança vers Taillebourg, place située sur cette riviere en-deçà.

Nangius in gestis Ludovici. Guilelm. Guyart, &c.

Le roi d'Angleterre avoit passé quelques jours à Xaintes, pour y grossir son armée des troupes du comte de Toulouse & des autres ligués, que le comte de la Marche lui avoit fait espérer, & qui ne venoient point. Il en sortit & descendit la Charente, pour en défendre le passage, contre l'armée Françoise. Il se campa sous Tonnai-Charente, & puis ayant appris que le roi prenoit la route de Taillebourg, il vint se poster vis-à-vis de cette place, qui avoit ouvert ses portes au roi. Ce prince s'y logea avec les plus

Matth. Paris.

considérables seigneurs, & fit camper son armée dans la prairie aux environs de la ville.

1241.

Forces des deux armées.

Ainsi les deux armées n'étoient séparées que par la riviere, qui est là fort profonde, mais peu large. Le roi d'Angleterre avoit vingt mille hommes de pié, six cens arbalêtriers, & seize cens chevaliers, qui en comptant leur suite, faisoient un corps considérable de cavalerie. Le roi en commençant la campagne avoit autant d'infanterie, & presque le double de cavalerie : mais il en avoit perdu une partie, par les siéges & par les maladies que les grandes chaleurs avoient causées.

Nangius in gestis Ludovici.

Le dessein du roi étoit de passer la Charente, & celui du roi d'Angleterre de l'en empêcher. La profondeur de la riviere étoit un grand obstacle pour les François. Il y avoit un pont de pierre devant Taillebourg, mais fort étroit, dont Henri s'étoit saisi, aussi-bien que d'un fort, qui étoit à la tête du pont de son côté.

Joinville.

Le roi toutefois pensoit à forcer ce passage, & avoit ramassé quantité de bateaux, pour s'en servir à faire passer le plus qu'il pourroit de ses troupes, dans le même-temps qu'il feroit attaquer le pont, supposé qu'il trouvât quelque apparence à y réussir.

Sanglant combat.
Nangius loc. cit.

L'ardeur du soldat ne lui permit pas de délibérer plus long-temps, & un mouvement que le roi d'Angleterre fit faire à son armée, pour l'éloigner du bord de la riviere seulement de deux portées d'arc, engagea l'affaire, lorsque le roi y pensoit le moins. Quelques officiers de l'armée Françoise prirent ce mouvement pour une retraite. Ils crurent que les ennemis avoient peur. Dans cette persuasion cinq cens hommes, sans attendre d'ordre, se détachent & donnent l'assaut au pont. L'exemple de ceux-ci en entraîna d'autres, plusieurs se jetterent dans les bateaux, & gagnerent l'autre bord.

Les Anglois soutinrent vaillamment l'attaque du pont, & on se battit à coup de main dans ce défilé, avec beaucoup de valeur de part & d'autre.

Joinville.

Les assaillans n'ayant pû d'abord emporter ce poste, leur ardeur, comme il arrive dans ces brusques attaques, se ral-

lentit par la résistance des ennemis, & ils commençoient
1241. à reculer; le roi qui étoit accouru au bruit, les ranima par sa présence, & encore plus par son exemple: il s'avança lui-même le sabre à la main, & se jettant au plus chaud de la mêlée, suivi de plusieurs seigneurs, il poussa les Anglois hors du pont, & s'en rendit le maître.

Les Anglois sont battus.

Le péril ne fit qu'augmenter par cet avantage: car le roi ayant très-peu de terrein, & ses soldats n'arrivant qu'à la file par le pont, & peu pouvant passer en même-temps dans les bateaux, il se trouva exposé à toute l'armée ennemie avec une fort petite troupe; de sorte que les Anglois étoient bien cent contre un. Mais l'ardeur qu'inspire un premier succès, suppléa au nombre. On fit reculer les Anglois, on gagna du terrein. La plûpart des troupes passerent, & se rangeoient en bataille à mesure qu'elles arrivoient. Enfin les Anglois, à qui on ne donna pas le temps de revenir de leur premiere frayeur, lâcherent le pié; on les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à Xaintes, où plusieurs François entrerent mêlés avec eux, emportés par la foule, & y furent faits prisonniers. Cette vigoureuse action se passa la veille de sainte Magdelaine.

Ibid.
Nangius loc. cit.

1242.

Après la déroute, le roi d'Angleterre, qui n'avoit plus que très-peu de troupes ensemble, ne pouvoit gueres manquer d'être enveloppé dans la campagne, & d'être pris. Le comte Richard son frere, connoissant bien le péril où étoit ce prince, pensa aux moyens de le sauver, en proposant une treve.

Richard savoit bien que le roi l'aimoit & l'estimoit, & que les grands services qu'il avoit rendus dans la Palestine à plusieurs seigneurs François, en les tirant des mains des infideles, lui avoient fait une grande réputation à la cour de France. Il quitta son casque & sa cuirasse, il s'avança vers l'armée Françoise, n'ayant qu'une canne à la main, & demanda à parler au comte d'Artois.

Le comte étant venu, & l'ayant reçû avec beaucoup de civilité, il le pria de le conduire au roi, qui lui fit bien des caresses, & l'assura de la disposition où il étoit de le contenter. Richard le pria de lui accorder une suspension d'ar-

mes pour le reste de ce jour-là, & jusqu'au lendemain. Le roi toujours porté à la paix, la lui accorda, & lui dit ces paroles en le congédiant : « Monsieur le comte, la nuit » porte avis, donnez-en un salutaire au roi d'Angleterre, » & faites ensorte qu'il le suive. » Le roi vouloit lui dire, qu'il devoit conseiller à Henri de faire une bonne paix avec la France, & de se départir de la protection qu'il donnoit à des rebelles contre leur souverain : mais Richard alla au plus pressé, & pensa d'abord à mettre la personne du roi d'Angleterre en sureté. Il piqua vers le lieu où il étoit, & lui ayant appris qu'il avoit obtenu la suspension d'armes pour le reste du jour & pour la nuit, il le pressa de partir & de gagner Xaintes. C'est ce qu'il fit sans tarder, & dès le commencement de la nuit ayant décampé avec ce qu'il avoit pû rassembler de ses troupes, il se rendit en cette ville-là.

1242.

Matth. Paris.

Ibid.

Il y trouva le comte de la Marche, qui étoit aussi chagrin que lui, de cette malheureuse journée. Il lui parla avec aigreur, lui fit de grands reproches de l'avoir engagé mal-à-propos dans cette guerre, sans lui tenir les paroles qu'il lui avoit données ; & lui demanda en colere où étoient le comte de Toulouse, le roi d'Arragon, le roi de Castille, le roi de Navarre, & toutes ces nombreuses troupes, qui devoient accabler le roi de France ? Le comte rejetta toute la faute sur la comtesse reine sa femme ; « c'est votre mere, » repartit-il, dont la rage contre la France, l'ambition in- » satiable, & le zele aveugle qu'elle a pour votre aggrandis- » sement, ont lié toute cette partie, & lui ont fait regarder » comme immanquables des desseins chimériques ; j'y perds » & elle aussi plus que vous. »

Ibid.
Joinville.

De telles raisons n'étoient pas capables de satisfaire le roi d'Angleterre. Cet entretien ne servit qu'à les brouiller, & à les empêcher de concerter ensemble les moyens de se défendre.

Cependant le roi durant la nuit fit passer le pont de Taillebourg à toute son armée, & établit son camp au même lieu, où le roi d'Angleterre avoit eu le sien le jour précédent. Dès le matin il envoya faire un grand fourrage jusques sous

Ibid.

les murailles de Xaintes, & l'on en ravagea tous les environs.

1242.
Guillelm. Guyart.

Le comte de la Marche espérant avoir sa revanche, fit, sans consulter le roi d'Angleterre, une grande sortie sur les fourrageurs, qui s'étoient débandés, & les chargea vigoureusement. Ils se rallierent, & quoiqu'en nombre beaucoup inférieur à l'ennemi, ils firent ferme, & se battirent en retraite, mais avec grande perte. Trois cens hommes de la commune de Tournai furent taillés en pieces, & le reste étoit en un danger évident d'être enveloppé, parce que le roi d'Angleterre, qui dissimula sagement son ressentiment en cette occasion, envoyoit sans cesse de nouvelles troupes au comte de la Marche, & il sortit lui-même pour le soutenir.

Mousk.

Guillelm. Guyart. Nangius in gestis Ludovici.

L'officier qui commandoit le fourrage, se voyant en cette extrémité, envoya promptement demander du secours au camp. Le duc de Bourgogne, d'autres disent le comte de Boulogne, dont le quartier étoit plus avancé, ayant reçû cet avis, courut aussi-tôt le porter au roi, & fit en mêmetemps prendre les armes à toutes les troupes. Chacun se rangea sous ses drapeaux, & le roi fit avancer à grands pas les escadrons & les bataillons, qui se trouverent le plutôt en état de marcher. Ces premieres troupes arrêterent la furie de l'ennemi. Le comte de Boulogne tua de sa main le châtelain de Xaintes, qui portoit l'enseigne du comte de la Marche, & insensiblement les deux armées s'étant assemblées, l'action devint générale.

Autre action générale, où les François sont vainqueurs.
Matth. Paris.

Si-tôt que les deux rois parurent, on entendit retentir des deux côtés le cri de guerre, *montjoye S. Denys*, du côté des François; & *réalistes*, du côté des Anglois. On combattit de part & d'autre avec un acharnement extrême, & tel qu'on devoit l'attendre de deux partis animés, l'un par la victoire du jour précédent, & l'autre par le desir de réparer sa perte. On se battoit dans un pays fort peu propre à une bataille, embarrassé de vignobles, & plein de défilés, où il étoit impossible de s'étendre, de sorte que c'étoit plutôt une infinité de petits combats séparés qui se donnoient, qu'une bataille réguliere. Ce terrein étoit avantageux aux

l'Anglois, dont les troupes étoient alors notablement moins nombreuses que celles des François. 1242.

La victoire fut long-temps douteuse, par l'opiniâtre résistance des Anglois, parmi lesquels Simon de Montfort comte de Leicestre, se distingua beaucoup : mais le roi, qui se trouvoit par-tout, secondé de la noblesse de France, presque toujours invincible, quand elle étoit d'intelligence avec son souverain, combattit avec tant de valeur & de conduite, que l'ennemi plia de tous côtés, & fut repoussé jusques sous les murailles de Xaintes, où le roi d'Angleterre se sauva, laissant la victoire & le champ de bataille aux François. Mousk.

Le nombre des morts n'est pas marqué: mais il dut être grand, à en juger par la maniere dont les historiens parlent de l'ardeur & de l'opiniâtreté des combattans. Le seigneur Henri de Hastinges, vingt chevaliers & une grande partie de l'infanterie ennemie furent faits prisonniers par les François. Le seigneur Jean des Barres avec six chevaliers, & quelques autres furent pris par les Anglois. Matth. Paris.

Le comte de la Marche fait sa paix avec le roi.

Cette seconde victoire du roi réduisit ses ennemis à la derniere extrémité, & le comte de la Marche pensa tout de bon à faire sa paix. Il envoya secretement un de ses confidens à Pierre comte de Bretagne son ami, & l'ancien complice de ses premieres révoltes, qui étoit dans le camp du roi. Il le pria de ménager son accommodement de concert avec l'évêque de Xaintes, & d'offrir au roi la carte blanche de sa part.

Le comte & l'évêque vinrent trouver le roi : mais ce fut le comte qui négocia tout, ou plutôt, qui sans rien demander en particulier, obtint le pardon du comte, aux conditions qu'il plut au roi de prescrire. Elles furent fâcheuses, mais en même-temps l'effet d'une grande clémence du roi, qui étoit en pouvoir & en droit de dépouiller ce seigneur rebelle de tous ses états. Matth. Paris.

On voit ces conditions marquées en détail dans l'acte signé de la main du comte de la Marche, qui est au thrésor des chartes (*a*), & qui commence ainsi. *Hugues de Lusignan*,

(*a*) M. du Cange rapporte cet acte tout au long dans ses observations sur l'histoire de S. Louis, page 42.

1242. *comte de la Marche & d'Angoulême, & Isabelle par la grace de Dieu, reine d'Angleterre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. La guerre s'étant allumée entre nous d'une part, & nos très-chers seigneurs Louis, illustre roi de France, & le comte de Poitou frere du même seigneur roi, de l'autre : après plusieurs conquêtes faites sur nous par ledit seigneur, sachez que nous & nos fils Hugues le Brun, Gui & Geoffroi de Lusignan, chevaliers, sommes venus nous soumettre avec notre terre haut & bas* (a) *à la volonté dudit seigneur roi; & avant que le roi notre seigneur nous reçût à sa discrétion, il nous dit, &c.*

Conditions de l'accommodement.

Ensuite sont exprimées les conditions auxquelles le roi leur faisoit grace, dont les principales furent; que toutes les places qu'il avoit prises sur eux, lui demeureroient, & au comte de Poitou à perpétuité; que le roi seroit quitte de la somme de cinq mille livres tournois qu'il leur payoit tous les ans; que les traités faits auparavant par le roi avec eux, seroient regardés comme non faits, & en particulier, qu'il pourroit faire paix ou treve avec le roi d'Angleterre, comme bon lui sembleroit, sans leur consentement, & sans qu'ils y fussent compris; qu'il en seroit de même de tous les traités faits jusqu'alors avec le feu roi, ou avec le comte de Poitiers; que le comte de la Marche feroit au roi hommage-lige pour le comté d'Angoulême, pour Castres, pour la châtellenie de Coignac, de Jarnac, & pour tout ce que le roi lui laissoit, & pour tout ce qui en dépendoit. Qu'il feroit pareillement hommage-lige au comte de Poitiers pour Lusignan, pour le comté de la Marche, & pour toutes leurs dépendances, & cela *contre tous les hommes & toutes les femmes qui pourroient vivre & mourir :* ces derniers mots étoient une formule du style ordinaire en ce temps-là dans ces sortes d'hommages, pour marquer qu'on étoit obligé de servir son seigneur envers tous & contre tous, sans nulle exception; & c'étoit ce qui s'appelloit proprement hommage-lige; quoiqu'on voye néanmoins quelques exemples d'hommages, qui portent la qualité d'hommage-lige, où l'on mettoit quelque exception.

(a) *Alte & basse*, c'est-à-dire, absolument, sans restriction.

Ce

Ce traité se fit à l'insû du roi d'Angleterre, qui, dans le mauvais état où il voyoit ses affaires, pensoit à regagner le comte de la Marche. C'est pour cela que prétendant être seigneur de la ville de Xaintes, il la donna à Hugues le Brun fils aîné de ce comte; & il fit cette donation sans demander le consentement des habitans, qui haïssant extrèmement Hugues le Brun, à cause de sa fierté & de son esprit violent, porterent la chose fort impatiemment, & en furent fort indignés contre le roi d'Angleterre. 1242. Matth. Paris.

Ce prince, qui se voyoit encore un assez bon nombre de troupes, qui savoit que plusieurs seigneurs du Poitou & des environs étoient dans ses intérêts, & qui sur-tout comptoit sur la fidélité du comte de la Marche, qu'il croyoit être irréconciliable avec le roi, résolut de passer quelques jours à Xaintes, afin d'y délibérer à loisir sur le parti qu'il avoit à prendre pour le reste de la campagne. Il ne craignoit point d'y être attaqué, parce que la place étoit assez forte, & en état de se bien défendre. Mais il fut bien surpris, lorsque le comte Richard son frere vint l'avertir du traité que le comte de la Marche avoit conclu avec le roi. Richard en sut le détail par un de ces seigneurs François, qu'il avoit tirés de la captivité des Turcs, & qui par reconnoissance pour son bienfaicteur, & par une générosité très-mal entendue, crut qu'il pouvoit trahir le secret de son souverain en cette occasion. Il fit savoir de plus au comte Richard, que le roi, dont l'armée augmentoit tous les jours par l'arrivée de quantité de nouvelles troupes de tous les quartiers du royaume, avoit résolu de ne pas tarder à investir Xaintes, de la prendre par force ou par famine, & d'obliger le roi d'Angleterre, & tous ceux qui se trouveroient dans la place, à se rendre à discrétion. Ce fut le vingt-huitieme de juillet que cet avis fut donné. *Ibid.*

Alarmes qu'en eut le roi d'Angleterre.

Henri eut peine à croire une telle nouvelle: mais il reçut un pareil avis presque en même-temps de la part de Gui & de Geoffroi de Lusignan, deux des fils du comte de la Marche. Ils l'assûroient que dès la nuit suivante, Xaintes seroit investie; que même les habitans étoient d'intelligence avec le roi de France, & qu'il n'y avoit pas un instant à perdre; *Ibid.*

1242. Il étoit sur le point de se mettre à table : mais l'affaire étoit si pressante, qu'il monta sur le champ à cheval. Il fut suivi de ceux qui se trouverent les plus prêts à partir ; le reste des seigneurs prirent après lui la route de Blaye, où il leur fit savoir qu'il se rendroit. Ce chemin, qui est de treize à quatorze lieues, se fit presque tout d'une traite ; l'armée suivit à la débandade, sans provisions & sans vivres ; de sorte que la plûpart des soldats seroient morts de fatigue & de faim, s'ils n'avoient trouvé des fruits aux arbres, dont ils se nourrirent dans la route. Les bagages furent abandonnés, le roi d'Angleterre y perdit sa chapelle, qui étoit fort riche, & plusieurs autres meubles précieux, dont les François profiterent.

Le roi averti de la fuite du roi d'Angleterre, se consola de l'avoir manqué, par la reddition de Xaintes, où il fut reçû avec une extrême joie du peuple & du clergé. Il en sortit aussi-tôt pour suivre l'armée Angloise, dont plusieurs soldats furent pris. Il cessa de la poursuivre, s'étant trouvé mal après quelques lieues de chemin : & le roi d'Angleterre ne se croyant pas encore en sureté à Blaye, gagna Bourdeaux, & mit la Garonne entre les François & lui.

Matth. Paris.

Pour revenir au comte de la Marche, lorsque Pierre de Bretagne alla lui annoncer les conditions auxquelles le roi lui accordoit le pardon, elles lui parurent si rudes, qu'il en demeura tout consterné, & fut quelque temps sans pouvoir parler, tant la douleur le serroit. Mais le comte de Bretagne lui fit comprendre, qu'il valoit mieux sauver une partie de ses états, que de perdre tout. Il prit enfin son parti, & apporta lui-même le traité signé au roi. Il se jetta à ses piés, pour lui demander miséricorde. La reine sa femme, dont l'orgueil ne fut jamais plus humilié qu'en cette occasion, y parut aussi en posture de suppliante. Le roi fit promettre au comte sur le champ, en vertu de son hommage & de sa qualité de vassal, qu'il accompagneroit au plutôt avec ses troupes, le comte de Bretagne contre le comte de Toulouse, qu'on avoit pareillement résolu de châtier.

Inventaire des chartes, tom. I. Poitou, I sac, n. 18.

Soumissions des autres rebelles.

La fuite du roi d'Angleterre ruina tout son parti en Poitou & en Xaintonge. Renaud de Pons employa le crédit

de tous les amis qu'il avoit à la cour, pour faire sa paix [illegible]
Il l'obtint avec beaucoup de peine, en se livrant lui-même [illegible]
& sa ville de Pons à la miséricorde du roi. Guillaume l'Ar[illegible]
chevêque seigneur de Partenai en fit autant. Le vicomte de [illegible]
Touars, & tous les autres racheterent de même leur [illegible]
prochaine, par une soumission entiere. Herveblo de Mire[illegible]
beau fut le seul qui refusa de se rendre, avant que d'en avoir
eu la permission du roi d'Angleterre. Il alla le trouver à
Bordeaux, l'assura de son zele & de son attachement pour
son service, & qu'il périroit plutôt, que de rien faire [illegible]
digne de la fidelité [illegible]
même-tems il lui représenta [illegible]
résister à un ennemi [illegible]
pliroit. Le roi d'Angleterre [illegible]
Il vint [illegible] trouver le roi [illegible]
nérosité, & lui laissa la garde [illegible]
auroit [illegible]
fidélité [illegible]
places, qui appartenoient [illegible]
tiers-là, [illegible]
tance, excepté [illegible]
sions.

On n'étoit [illegible]
étoit si grande [illegible] les Anglois [illegible]
[illegible] la Gascogne [illegible]
[illegible] étoit sur le point de [illegible]
[illegible], quoiqu'alors on ne [illegible]
[illegible] à ceux que nous [illegible]
[illegible]eurs des deux [illegible]
[illegible] Anglois avoient [illegible]
[illegible] succès [illegible]
[illegible] comme les autres.

[illegible], tout port[illegible]
[illegible] chemin, [illegible]
[illegible] de chasser [illegible]
[illegible]ent mis le [illegible]
[illegible] en soutenant [illegible]
[illegible]geoit aisément [illegible]

res étoient les plus favorables du monde. Mais d'autre part
1242. les chaleurs excessives avoient causé tant de maladies & de morts dans l'armée, qu'elle en étoit très-affoiblie. Il étoit mort près de quatre-vingts seigneurs portans bannieres, & plus de vingt mille soldats. Le roi même ne se portoit pas fort bien, & ce fut principalement cette derniere raison, qui obligea le conseil de ce prince à écouter les propositions du roi d'Angleterre, auquel on accorda, non pas la paix, mais une treve de cinq ans & demi.

Le roi à son retour fit faire de nouvelles fortifications à Xaintes, pourvût à la sureté & à la tranquillité du pays, & revint à Paris, où sa santé se rétablit. Mais Henri, soit pour tenir les Gascons dans l'obéissance, soit pour ne pas paroître en Angleterre, jusqu'à ce que le temps y eût un peu effacé l'idée de sa honteuse expédition, demeura en Gascogne, & y fit reconnoître par les peuples son fils le prince Edouard pour leur seigneur, quoiqu'il n'eût encore que trois ans. Ainsi finit cette année 1242, si glorieuse & si heureuse pour la France, qui fit voir qu'un roi saint, peut être non-seulement vaillant, mais encore conquérant; pourvû que l'injustice de ses ennemis lui fournisse des sujets de conquêtes, que la vertu & la justice, hors de ce cas, lui défendent de faire.

Après avoir dompté les Anglois & les rebelles, il restoit
1243. encore au roi de mettre le comte de Toulouse à la raison. Il avoit été un des principaux & des plus ardens chefs de
Guillelm. de Podio Laurentii. la ligue. Il y avoit fait entrer Roger comte de Foix, Amauri vicomte de Narbonne, Pons de Olargues, & quantité d'autres des plus puissans seigneurs du pays. Mais en trahissant son souverain, il étoit lui-même trahi par ses vassaux, qui le haïssant beaucoup, avoient moins dessein de le secourir, que de l'engager à se perdre lui-même par cette fausse & injuste démarche. En effet, Guillaume Arnaud, de l'ordre de saint Dominique, inquisiteur de la Foi, & Etienne de l'ordre de saint François son collegue, ayant été assassinés par les Albigeois dans le palais même du comte de Toulouse à Avignonnet, sans qu'on en fît aucune justice, le comte de Foix & les autres prirent cette occasion pour dé-

gager leur parole, proteſtant qu'ils ne prendroient jamais les armes en faveur d'un fauteur d'hérétiques, & d'un perſécuteur déclaré des catholiques.

1243.

C'étoit là ce qui avoit empêché le comte de Toulouſe, de venir joindre le comte de la Marche & le roi d'Angleterre avec ſes troupes, & ce qui rompit les meſures du roi d'Arragon. Car ce prince qui avoit le même deſſein, n'oſa s'expoſer à paſſer au travers d'un pays, dont ces ſeigneurs étoient maîtres, & où ils pouvoient l'attaquer à tous les paſſages des montagnes, & à tous les défilés, dont le chemin qu'il auroit été obligé de tenir étoit plein. De ſorte que jamais diverſion ne fut plus favorable au roi, & c'eſt ce qui lui facilita beaucoup ſes victoires.

Matth. Paris.

Le comte de Foix en profita pour ſecouer la domination du comte de Toulouſe, & pour rendre ſon comté, un fief relevant immédiatement de la couronne.

Hommages du comte de Foix rapportés par Catel dans ſon hiſtoire de Toulouſe.
Matth. Paris.

Le comte de Touloufe dans cet embarras, ne penſa plus qu'à faire ſon accord avec le roi, ſi toutefois il le vouloit ſérieuſement; (*a*) car il vint ſecretement trouver le roi d'Angleterre, pour l'exhorter à ne point perdre courage, lui promettant d'être toujours dans ſes intérêts contre la France.

Quoi qu'il en ſoit, tandis que l'évêque de Toulouſe agiſſoit pour lui à la cour de France, il n'oublia rien pour engager la reine-mere à ménager ſa paix auprès du roi. Il écrivit à ce prince pour lui demander pardon de ſa révolte, & lui donna la carte blanche.

Le roi n'étoit pas éloigné d'un accommodement : mais pour le hâter, il envoya en même-temps un corps d'armée du côté de Cahors, & des plénipotentiaires, pour écouter les propoſitions du comte de Toulouſe. Ces plénipotentiaires étoient Hugues évêque de Clermont, Imbert de Beaujeu, Ferri maréchal de France, Jean le Jai, & Guillaume de Limoges.

Lettre du comte de Toulouſe à la reine Blanche.
Inventaire des chartes, tom. 5. Toulouſe. 5.

(*a*) Le pere Daniel, dit l'auteur de la nouvelle hiſtoire de Languedoc « n'auroit » pas accuſé Raymond d'une pareille du» plicité, s'il eût connu la date des faits; » car il eſt certain que ce comte vint trou» ver le roi d'Angleterre à Bourdeaux, à » la fin du mois d'Août, & qu'il ne ſon» gea au plutôt à traiter avec le roi Louis » qu'à la fin de ſeptembre. » Voyez la preuve de ces deux dates, dans l'hiſtoire de Languedoc, tome 3, note 34, page 588.

1243. *Le comte de Toulouse fait aussi sa paix.*

Ils conférerent avec le comte, & conclurent une treve, en attendant qu'on pût traiter de la paix en présence du roi. Cette paix fut conclue quelque temps après, conformément à l'ancien traité de Paris. Le comte livra encore quelques forteresses au roi pour sureté de sa parole. Il renonça à tout commerce avec les hérétiques, promit de les exterminer, & fit pendre ainsi qu'il s'y étoit engagé, ceux qui avoient assassiné les inquisiteurs. Ces saints religieux furent, depuis leur mort, regardés & honorés avec raison, comme des martyrs mis à mort par les hérétiques en haine de la foi.

Mouskes.

Le comte de Toulouse, pour marquer au roi la sincerité de son retour à l'obéissance qu'il devoit à son souverain, lui mit entre les mains des lettres de l'empereur Fridéric, par lesquelles ce prince l'exhortoit à continuer dans sa révolte. Il est difficile de pénétrer les motifs, qui obligeoient Fridéric à en user ainsi, vû que le roi avoit toujours refusé de prendre les armes contre lui, nonobstant les grands avantages qu'on lui offroit, pour l'engager à le faire. Mais c'est qu'il y eut toujours autant de différence entre la politique de Fridéric, & celle de S. Louis, qu'il y en avoit entre le caractere de l'un & de l'autre; tous deux étoient grands princes, mais selon des idées de grandeur très-différentes.

Thrésor des chartes, layette. M. Treugæ Anglia.

Au mois d'avril de cette même année, la treve entre la France & l'Angleterre fut confirmée à Bourdeaux, & mise en exécution. Jusques-là, à voir la maniere dont on se comporta de part & d'autre, depuis que les armées eurent quitté la campagne au-delà de la Loire, il semble qu'on n'eût fait qu'un simple projet de traité, sans rien déterminer de bien positif; car le roi d'Angleterre reprit quelques châteaux, si-tôt que le roi se fut retiré, & d'autre part le comte de Bretagne & les armateurs de Calais, rendoient la mer entierement impratiquable aux Anglois.

Math. Paris.

Ibid.

Par ce traité de Bourdeaux, le roi demeura en possession de toutes ses conquêtes; Henri lui rendit les places qu'il avoit prises depuis la fin de la derniere campagne, & s'obligea à lui payer cinq mille livres sterlin en cinq années.

Malgré la treve, le comte de Bretagne continua encore ses courses dans la Manche; & il fallut que le roi, à la priere de Henri, usât des plus rudes menaces, pour l'en empêcher. 1243.

Les Gascons qui trouvoient leur compte à avoir le roi d'Angleterre en leur pays, pour les grandes largesses qu'il leur faisoit, afin de se les attacher, & de les empêcher de suivre l'exemple de leurs voisins, faisoient toujours naître divers incidens pour le retenir. Ce qui joint au danger du passage, à cause des armateurs du comte de Bretagne, lui fit retarder son embarquement jusqu'à la fin de septembre. Il repassa enfin en Angleterre autant déchargé des grands thrésors qu'il en avoit transportés en France, qu'accablé de chagrin pour le mauvais succès de son entreprise, qui n'avoit pû lui réussir plus mal.

Le roi d'Angleterre repasse la mer. Ibid.

Au contraire, le fruit des victoires de Louis, & de cette tréve en même-temps si glorieuse & si avantageuse, fut la tranquillité de la France, qui ne s'étoit de long-temps trouvée en une si profonde paix dans toutes les parties de l'état. C'est ce qui donna lieu au roi de penser plus que jamais à celle de l'église.

Il y avoit dix-huit mois que le S. siége étoit vacant par la mort de Celestin IV. Les cardinaux en rejettoient la faute sur Fridéric, & Fridéric sur les cardinaux. Ceux-ci se plaignoient sur-tout de ce que l'empereur retenoit encore dans ses prisons, ceux de leurs confreres qu'il avoit pris sur la mer, lorsqu'ils alloient au concile convoqué par Gregoire IX, & protestoient qu'ils n'éliroient point de pape, que les cardinaux prisonniers ne fussent mis en liberté, afin que tous pussent faire l'élection d'un commun consentement.

Matth. Paris.

L'empereur se relâcha sur ce point & délivra les cardinaux: mais voyant qu'ils ne pouvoient encore s'accorder, que les divers intérêts les tenoient partagés, & qu'une affaire de cette importance n'étoit gueres plus avancée qu'auparavant, il eut recours aux moyens les plus violens pour les contraindre à la finir; car il fit investir Rome par son armée, & ravager toutes les terres des cardinaux.

1243. Apud Petrum de Vineis, c. 35, l. 1.

Le roi animé d'un zele ſans doute beaucoup plus pur & moins violent que celui de l'empereur, écrivit en même-temps aux cardinaux une lettre (*a*) fort vive ſur le même ſujet, où il leur reprocha leurs partialités, & leur inſenſibilité pour le bien général de l'égliſe, leur promettant néanmoins ſa protection contre Fridéric, *dont nous ne craignons*, diſoit-il, *ni la haine, ni les artifices, & dont nous blâmons la conduite, parce qu'il ſemble vouloir être en même-temps empereur & pape.*

Election d'un nouveau pape ſous le nom d'Innocent IV.

Les cardinaux preſſés & ſollicités ainſi de toutes parts, s'aſſemblerent à Anagnie, & élurent enfin le jour de ſaint Jean-Baptiſte le cardinal Sinibalde de la maiſon de Fieſque, qui prit le nom d'Innocent IV. C'étoit un homme de mérite, d'un grand ſens, fort habile, & aimé de l'empereur, qui connoiſſant pourtant ſa fermeté, dit à un de ſes confidens lorſqu'il apprit la nouvelle de ſon élection, *Le cardinal étoit mon bon ami : mais le pape ſera pour moi un dangereux ennemi.* Il en témoigna néanmoins beaucoup de joie en public, lui envoya une ſolennelle ambaſſade, dont étoit le fameux Pierre des Vignes ſon chancelier, qui nous a conſervé quantité de lettres ſur les différends de l'empereur ſon maître avec les papes.

Joannes Villani, l. 6, c. 24.

Les ambaſſadeurs préſenterent à Innocent une lettre de ce prince fort honnête, où il lui faiſoit offre de ſes ſervices & de toute ſa puiſſance pour le bien de l'égliſe, en ajoutant toutefois à la fin du compliment, *ſauf les droits & l'honneur de l'empire, & des royaumes que nous poſſédons*; paroles dont la ſignification étoit toute autre à la cour des empereurs, qu'en celles des papes, & qui faiſoient entre eux toute la difficulté des accommodemens.

Petrus de Vineis, cap. 33.

Le pape récrivit à l'empereur, qu'il le verroit avec joie rentrer dans la communion des fideles, dont l'excommunication le tenoit depuis long-temps ſéparé, & qu'il le recevroit à bras ouverts, pourvû qu'il ſatisfît l'égliſe ſur les points, pour leſquels Gregoire ſon prédéceſſeur l'avoit ex-

(*a*) Cette lettre commence par ces mots, *Philippus rex Francorum* : mais c'eſt une mépriſe du copiſte qui a tranſcrit l'original, & qui a mis *Philippus* pour *Ludovicus*.

communié ;

communié ; que lui de son côté étoit prêt de le satisfaire sur ses plaintes ; qu'en cas qu'il pût montrer que le saint siége lui eût fait quelque tort, il étoit en résolution de le réparer, & qu'il s'en rapporteroit volontiers au jugement des rois & des évêques, dans un concile qu'il s'offroit de convoquer sur ce sujet. Il lui fit demander aussi avant toutes choses, par ses envoyés la délivrance des autres prisonniers, qui avoient été pris sur la mer avec les cardinaux qu'on avoit déja relâchés.

1243. Regest. Innocent. IV. Epist. 1.

Sententia depositionis Friderici.

Ces envoyés furent Pierre de Colmieu archevêque de Rouen, qui étoit venu à Rome de la part du roi pour travailler à la réunion des deux puissances, Guillaume évêque de Modene, & Guillaume abbé de saint Facond.

L'empereur ayant écouté les demandes des envoyés du pape, fit aussi les siennes, & demanda entre autres choses, que le pape rappellât le légat qui maintenoit toujours la révolte des villes de Lombardie, contre leur souverain. Surquoi les envoyés ayant écrit au pape, il répondit en montrant le peu d'équité de plusieurs des plaintes de l'empereur ; & sur l'article du légat en particulier, il dit qu'il ne pouvoit pas avec honneur le rappeller, ni abandonner des peuples, qui avoient soutenu si constamment les intérêts du saint siége, à moins que l'empereur ne promît de ne les pas maltraiter, & ne leur accordât une treve.

Comme la protection que le S. siége donnoit aux villes de Lombardie, avoit toujours été l'obstacle invincible de l'accommodement de l'empereur avec Gregoire IX, & qu'en ce même temps-là plusieurs autres villes d'Italie, qui avoient été ou neutres, ou pour l'empereur, se déclarerent hautement pour le parti du pape, la négociation de l'archevêque de Rouen n'aboutit à rien, non plus que les sollicitations du roi qui avoit cette paix fort à cœur. Il obtint alors la réconciliation du comte de Toulouse avec l'église, qu'il demanda instamment au pape, tout indigne qu'étoit le comte par sa conduite passée, de cette nouvelle bonté du roi à son égard.

Fridéric recommença à mettre en usage les voies de fait. Il fit garder tous les passages des Alpes. Il mit en mer quan-

Rupture de l'empereur avec lui.

tité d'armateurs, pour empêcher que le pape ne pût avoir

1243. communication avec les autres princes : & quelques peres Cordeliers ayant été pris & trouvés saisis de lettres du pape

Matth. Paris. pour diverses cours de l'europe, il les fit pendre.

Il naît un fils au roi. Nangius. Pendant que cette rupture jettoit de nouveau l'Italie dans la consternation, la France étoit dans la joie par la naissance d'un successeur de la couronne. C'étoit le troisieme enfant que la reine avoit mis au monde : les deux autres étoient deux filles, qui furent nommées, l'une Blanche, & l'autre Isabelle. On donna au prince nouveau né le nom de Louis.

Nouveau reglement pour prevenir les troubles. Le roi qui vouloit, autant qu'il étoit en son pouvoir, s'assurer de la fidélité de ses sujets, en vûe de maintenir la tranquillité dans son royaume, fit vers ce temps-là une chose, que nul de ses prédécesseurs n'avoit entrepris de faire. Elle étoit contre un usage reçû de tout temps, & qui devoit faire de la peine à beaucoup de seigneurs : mais d'ailleurs, elle étoit d'une très-grande importance pour la sureté de l'état, & pour empêcher toutes les intelligences secretes, que des esprits brouillons tâchoient toujours d'entretenir avec les ennemis.

Plusieurs seigneurs & gentilshommes François, & principalement les Normans, avoient des fiefs en Angleterre. La coutume étoit, que quand il y avoit guerre entre les deux nations, ceux qui en vertu de ces fiefs qu'ils possédoient dans l'un & dans l'autre royaume, étoient vassaux des deux rois, se déclarassent pour le parti de celui dont ils tenoient le plus considérable de leurs fiefs, étant par là censés être comme ses sujets naturels tant que la guerre duroit. Le prince contre qui ils servoient, saisissoit les autres fiefs du seigneur qui se trouvoient dans son royaume, mettoit ses troupes dans les places & dans les forteresses qui en dépendoient, à condition de les restituer après la guerre finie. Cela ne s'observoit pas seulement entre les rois de France & d'Angleterre ; mais encore entre la France & d'autres souverains ; & on en usa ainsi toutes les fois que l'Empire eut guerre avec la France.

Bien plus, dans les guerres particulieres que les seigneurs & les gentilshommes fieffés se faisoient souvent les uns aux

autres, & qu'ils prétendoient avoir droit de faire, sans que le roi pût les en empêcher hors certains cas particuliers, 1243.
les choses se passoient à proportion de même. Le vassal optoit : il prenoit le parti d'un des seigneurs dont il relevoit, & abandonnoit pendant la querelle, le château qu'il avoit dans le fief de celui contre qui il prenoit les armes, & on le lui rendoit dans le même état après l'accommodement. Il y avoit sur cela divers reglemens qui s'observoient assez exactement.

Le roi prit donc la résolution d'abolir cet usage à l'égard de l'Angleterre, & dans une assemblée qu'il fit de ces seigneurs, qui avoient des fiefs des deux côtés, il leur déclara, qu'il leur laissoit la liberté entiere de le choisir lui, ou le roi d'Angleterre pour leur seul & unique seigneur : mais qu'il vouloit qu'ils se déterminassent à l'un ou à l'autre, alléguant à ce propos le passage de l'Ecriture, qui dit : *Que personne ne peut servir en même-temps deux maîtres.* Matth. Paris.

Quelque intérêt que ces seigneurs eussent à ne pas subir cette nouvelle loi, qui les privoit ou des biens qu'ils avoient en Angleterre, ou de ceux qu'ils possédoient dans le royaume de France, ils s'y soumirent néanmoins, les uns par complaisance pour le roi, les autres, parce qu'ils voyoient que leur résistance auroit été inutile. Quelques-uns d'entre eux passerent au service du roi d'Angleterre : la plûpart s'attacherent à celui du roi de France, & ce prince, sans doute, les dédommagea de la perte de ce qu'ils abandonnoient, en leur donnant les terres de ceux qui le quittoient.

Le roi d'Angleterre ayant appris ce que le roi avoit fait, en fut choqué, & sans garder les mêmes ménagemens, ni 1244.
proposer l'option, comme le roi de France, il confisqua les terres que les seigneurs François, & principalement les seigneurs Normans, possédoient dans ses états. Dequoi ils furent tellement irrités, qu'ils firent tous leurs efforts pour engager le roi à lui déclarer la guerre, soutenant que par cette confiscation, il avoit rompu la treve. Mais il les adoucit par ses promesses & par ses libéralités, & ne crut pas que la chose méritât qu'on recommençât une guerre si funeste aux deux nations.

1244.
Guerre en Italie. Excommunication fulminée contre l'empereur Frideric.

Tandis que le roi mettoit toute son application à maintenir la tranquillité dans son état, l'Italie se trouvoit déchirée plus que jamais par les guerres civiles, dont le pape rejettoit toujours la faute sur l'empereur, & l'empereur sur le pape. L'empereur écrivoit aux princes, qu'il étoit prêt de s'en rapporter aux rois de France & d'Angleterre pour ses intérêts les plus essentiels, & le pape protestoit au contraire, qu'il ne demandoit que l'exécution des paroles que l'empereur lui avoit fait porter de sa part pour la paix, & que ce prince ne cherchoit par ses feintes & par ses artifices, qu'à imposer à toute l'europe, & à réduire l'église & le S. siége en servitude. Il fulmina de nouveau l'excommunication contre lui, & la fit publier par-tout. Elle fut publiée à Paris dans les églises, & à cette occasion un curé de cette capitale fit une action aussi téméraire, qu'elle étoit peu convenable à un sujet trop sérieux pour y faire entrer la plaisanterie. Il monta en chaire & parla de la sorte à ses auditeurs. « Vous savez, mes freres, que j'ai reçû ordre de publier l'excommunication fulminée par le pape, » contre Fridéric empereur, & de le faire au son des cloches, & tous les cierges de mon église étant allumés. » J'en ignore la cause, & je sai seulement qu'il y a entre » ces deux puissances de grands différends, & une haine » irréconciliable. Je sai aussi qu'un des deux a tort, mais je » ne sai qui l'a des deux. C'est pourquoi de toute ma puissance, j'excommunie & je déclare excommunié celui qui » fait injure à l'autre, & j'absous celui qui souffre l'injustice, d'où naissent tant de maux dans toute la chrétienté. » Ainsi parla ce téméraire pasteur. La chose fit rire non-seulement dans l'auditoire & dans tout Paris, mais encore dans tous les pays étrangers. L'empereur qui l'apprit des premiers en fit faire au curé des complimens, qu'il accompagna de présens considérables. Le pape s'en ressentit à son tour, & le curé quelque temps après fut mis en pénitence. C'est le sort ordinaire de ces sortes d'aventuriers, qui s'ingerent sans caractere, de dire leurs sentimens sur les différends des deux puissances : ils sont d'abord applaudis d'un parti, & puis ensuite sacrifiés aux ressentimens de l'autre.

Matth. Paris.

Cependant l'empereur poussa si vivement le pape, qu'il fut obligé de s'enfuir d'Italie, & de chercher un asyle endeçà des Alpes. Il se sauva d'abord au travers de bien des dangers à Genes sa patrie : mais ne s'y croyant pas en sureté, il en partit sans trop savoir encore quel lieu il choisiroit pour sa retraite. Son dessein étoit de venir en France; il n'étoit pas certain qu'on voulût l'y recevoir; & son incertitude n'étoit pas sans fondement.

1244. Le pape s'enfuit d'Italie.

Soit qu'il eût déja fait sonder le roi là-dessus, soit qu'il sût que les seigneurs de France n'étoient pas dans une disposition favorable à son dessein, il ne s'adressa pas immédiatement à ce prince : mais il prit une autre voie. Il savoit que le roi avoit une extrème considération pour tout l'ordre de Cîteaux. Il apprit qu'il honoreroit de sa présence le chapitre qui devoit s'y tenir au mois de Septembre, & il engagea l'abbé & tout l'ordre à demander au roi son agrément pour sa retraite dans le royaume.

Le roi se rendit en effet à Cîteaux avec la reine sa mere, les comtes d'Artois & de Poitiers, & quelques autres des principaux seigneurs de France.

Math. Paris.

Comme c'étoit la premiere fois qu'il venoit à cette célébre abbaye, on l'y reçut avec les honneurs & les cérémonies dûes à la majesté & à la vertu d'un si saint & d'un si grand prince. L'abbé de Cîteaux, tous les abbés de l'ordre & les religieux au nombre de cinq cents, vinrent au-devant de lui. Le roi descendit de cheval, & reçut leurs complimens avec toute la bonté possible.

Ce prince entra dans le chapitre, & s'y étant assis, accompagné des seigneurs, & de la reine sa mere, à qui par le respect qu'il avoit toujours pour elle, il fit prendre la premiere place, l'abbé de Cîteaux à la tête de ce grand cortége d'abbés & de religieux, vint se jetter à ses piés; le roi les voyant tous à genoux, se mit à genoux lui-même, les fit relever, & leur demanda ce qu'ils souhaitoient de lui.

L'abbé lui fit un discours fort pathétique, pour le supplier de prendre en main la cause du chef de l'église persécuté par l'empereur, & finit en le conjurant les larmes aux yeux, de vouloir bien lui donner un asyle dans son royau-

Il fait demander un asyle en France.

me ; comme ses prédécesseurs avoient toujours fait à l'égard
1244. des autres papes, & en particulier Louis le Jeune son bisayeul à l'égard du pape Alexandre III. Les autres abbés & les religieux accompagnerent le discours de l'abbé de Cîteaux de leurs gémissemens & de leurs larmes, & firent par-là connoître au roi, que c'étoit une grace, que l'ordre en général, pour qui il avoit tant de considération, lui demandoit tout d'une voix.

Rien n'étoit plus capable de toucher le roi que ce spectacle, & les prieres de tant de saints religieux en faveur du chef de l'église. Il leur répondit qu'il étoit très-édifié de l'attachement qu'ils faisoient paroître pour le pere commun des fideles, qu'ils ne pouvoient pas douter que lui-même n'en eût aussi beaucoup, & qu'il ne fût bien sensible aux maux que souffroit le pape ; qu'il auroit égard à leur requête, qu'il étoit très-disposé à soutenir les intérêts de l'église, & à la mettre à couvert de toutes sortes d'injures ; qu'il prendroit la protection du pape autant que son devoir & son honneur l'exigeoient de lui : mais qu'il ne pouvoit point recevoir le pape en France, qu'il n'eût consulté sur cela les seigneurs qui l'accompagnoient, & il ajouta qu'il ne tiendroit pas à lui que tout l'ordre de Cîteaux ne fût satisfait.

On le lui refuse. L'abbé le remercia d'une si favorable réponse, & lui promit en reconnoissance au nom de l'ordre, de le rendre participant de toutes les prieres, & de toutes les bonnes œuvres qui s'y feroient. Mais les seigneurs consultés quelque temps après, ne furent pas d'avis que le pape vînt faire sa demeure en France. La jalousie qu'ils avoient conçûe contre la puissance des ecclésiastiques dans le royaume, avec lesquels ils contestoient sans cesse sur les bornes de leur jurisdiction, leur fit appréhender la présence du pape, en qui cette puissance réside avec plus de plénitude. On le pria, comme il s'avançoit vers Lyon, de ne pas passer outre. Le roi d'Angleterre, & le roi d'Arragon lui refuserent pareillement l'entrée de leurs états. De sorte qu'il fut obligé de demeurer à Lyon qui n'étoit pas encore alors réuni au royaume de France. Il relevoit de l'Empire, comme je l'ai

déja remarqué : mais de maniere néanmoins, que l'archevêque en étoit le seigneur, & que les empereurs depuis longtemps n'y avoient aucune autorité. 1244. Matth. Paris.

Le souverain pontife ressentit vivement ce refus, & lorsque le docteur Martin son envoyé lui rapporta la réponse du roi de France, on dit que dans la colere il lâcha ces paroles, qui choquerent extrèmement les souverains. « Il » faut, dit-il, venir à bout de l'empereur, ou nous accom» moder avec lui ; & quand nous aurons écrasé ou adouci ce » grand dragon, nous foulerons aux piés sans crainte, tous » ces petits serpens. » Dès-lors il résolut de faire son séjour à Lyon, & d'y assembler un concile, pour y citer Frideric & l'y déposer, s'il refusoit de s'accommoder avec le saint siége : mais sur ces entrefaites il survint un accident, qui jetta toute la France dans une extrème consternation. *Ibid.*

Le roi tombe malade dangereusement.

Le roi fut attaqué d'une dyssenterie & d'une violente fievre, qui en peu de jours firent désesperer de sa vie. Le sire de Joinville dit que ce fut à Paris qu'il tomba malade : les autres disent que ce fut à Pontoise. Il se condamna lui-même, & après avoir donné ses ordres pour quelques affaires importantes de son état, il ne pensa plus qu'à paroître au jugement de Dieu, & à mourir en saint, ainsi qu'il avoit vécu.

C'est en ces tristes occasions, où paroissent l'estime & l'amour que les peuples ont pour leur souverain, & jamais on n'en vit de plus sensibles & de plus sinceres marques qu'en celle-ci. L'affliction étoit générale par toute la France. L'inquiétude & la douleur étoient peintes sur le visage de tout le monde. La noblesse, le peuple, les ecclésiastiques prenoient également part à ce malheur public. Les églises ne désemplissoient point ; on faisoit par-tout des prieres & des processions publiques. On venoit en foule de toutes les provinces, chacun voulant s'assurer par soi-même de l'état où ce prince se trouvoit. Nangius in gestis Ludov. Joinville.

Il tomba dans une si profonde léthargie, qu'on fut en doute s'il étoit mort, ou s'il avoit encore quelque reste de vie ; de sorte qu'une dame de la cour, qui l'avoit toujours assisté pendant sa maladie, le croyant passé, voulut lui cou- *Ibid.*

vrir le visage : mais une autre s'y opposa, soutenant qu'il
1244. n'étoit pas encore mort. Il fut un jour entier dans cet état, & la nouvelle de sa mort se répandit par toute l'europe. La reine-mere ordonna qu'on exposât la châsse de S. Denys, & fit apporter le morceau de la vraie croix, & les autres reliques qu'on avoit eues de l'empereur Baudouin, & les fit mettre sur le lit du malade, en faisant tout haut à Dieu cette priere fervente : « Seigneur glorifiez, non pas nous, » mais votre saint Nom, sauvez aujourd'hui le royaume de » France, que vous avez toujours protegé. » Le roi revint à l'instant de son assoupissement, & la chose fut regardée de tout le monde comme un effet miraculeux de ces sacrés monumens de la Passion du Sauveur du monde.

Matth. Paris. Matthæus Westmonaster.

Les premieres paroles que le roi proféra en ce moment, furent pour demander la croix à Guillaume évêque de Paris, qui étoit là présent, & pour faire le vœu du voyage d'outre-mer, résolu d'employer ses armes & la vie qui lui avoit été rendue, à délivrer la terre-sainte de la tyrannie des Mahometans. L'évêque le satisfit, & lui présenta une croix qu'il baisa avec beaucoup de dévotion.

Nangius in gestis Ludovici.

Il est rétabli. Joinville.

Ce vœu que le roi fit, diminua beaucoup la joie que ce premier rayon d'espérance avoit donnée à toute la cour; & la reine-mere, qui prévoyoit qu'il accompliroit infailliblement cette promesse, en parut presque aussi consternée, qu'elle l'avoit été du danger extrême où elle l'avoit vû un moment auparavant. La fievre diminua peu à peu, & le roi après un ou deux mois de convalescence, se trouva parfaitement rétabli.

1245. Il n'exécuta pas néanmoins si-tôt son dessein. Les préparatifs pour une expédition si importante, & d'autres affaires lui firent différer le voyage pendant deux ans & demi. Mais il écrivit aux chrétiens de la terre-sainte pour ranimer leur courage, les assurant qu'il iroit bien-tôt à leur secours, & en attendant il y fit passer quelques troupes. Il demanda au pape des missionnaires, pour prêcher la croisade dans son royaume, & s'appliqua durant cet intervalle, à mettre la France en état de pouvoir se passer de sa présence,

Sanud. p. 227. Matth. Paris.

Le

Le concile convoqué à Lyon occupoit cependant l'attention de toute l'Europe, il commença à la fin du mois de juin. Cent quarante-quatre évêques de diverses nations s'y trouverent en personne, & plusieurs autres par procureur. Baudouin empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse & de Provence, les ambassadeurs de la plûpart des souverains de l'Europe s'y rendirent, & Thadée de Sessa, envoyé de l'empereur Fridéric, y parut aussi avec quelques autres agens ses collegues, pour y soutenir les intérêts, & défendre la cause de son maître.

1245. *Concile à Lyon, où le Pape s'étoit réfugié.*

Le but de la convocation du concile n'étoit pas seulement, de terminer les différends de ce prince avec le saint siége, & de rendre la paix à l'église; mais encore d'unir tous les princes chrétiens entr'eux, pour la défense de la religion contre les Infideles. L'engagement que le roi avoit déja pris par son vœu, étoit un grand exemple, & l'on peut même assurer que sans cela, tous les efforts & toutes les bonnes intentions du pape sur ce point-là, auroient eu peu d'effet.

La premiere de ces deux importantes affaires, fut celle qui occupa d'abord le concile. Il ne s'agissoit pas de moins que de la déposition de l'empereur. Les manifestes qui avoient depuis long-temps été publiés de part & d'autre, étoient entre les mains de tout le monde; & l'on peut dire que la lecture de ces pieces, que tous les évêques du concile avoient vûes, étoit suffisante pour l'instruction du procès. On ne laissa pas toutefois d'admettre à l'audience l'ambassadeur de l'empereur, qui après avoir tâché par un discours fort éloquent, de justifier la conduite de son maître, offrit de sa part au concile : Premierement, de restituer à l'église romaine tout ce qu'il avoit pris sur elle, & de réparer tous les dommages qu'il lui avoit causés pendant la guerre. En second lieu, de faire tous ses efforts pour réunir l'église greque à l'église romaine. En troisieme lieu, d'attaquer en divers endroits les Infideles, & de passer en personne dans la terre-sainte, pour y rétablir les affaires des chrétiens, & remettre sur pié le royaume de Jerusalem.

L'ambassadeur avoit besoin de motifs aussi forts que

1245. ceux-là, pour ramener les esprits, & pour ébranler les peres du concile, la plûpart fort mal disposés à l'égard de l'empereur. Ces offres néanmoins étoient si considérables, que si on eût pû s'assurer de l'exécution, l'accommodement auroit été bien-tôt conclu. Ce fut aussi par cet endroit, que le pape s'y prit, pour diminuer l'impression que le discours de l'ambassadeur paroissoit faire sur ceux qui l'écoutoient,

Matth. Paris. Il se leva & adressant la parole à ce ministre ; « Voilà, » dit-il, de belles & de magnifiques promesses, mais qui » ont été déja faites plusieurs fois, sans qu'on en ait vû aucun effet ; & on est trop convaincu qu'elles ne s'accompliront jamais. On en voit l'artifice. La coignée est déja » à la racine de l'arbre ; on veut suspendre le coup qui doit » l'abbattre, & empêcher le concile de rien décider, pour » se moquer des évêques qui le composent, si-tôt qu'ils se » seront séparés. Après que Fridéric a tant de fois violé la » paix qu'il avoit jurée sur le salut de son ame, comment » l'en croire aujourd'hui sur sa parole ? Quelle caution peut-» il donner ? & s'il ne gardoit pas encore ses nouvelles promesses, quels moyens nous resteroit-il pour le contraindre » à les tenir ? »

Ibid. L'ambassadeur reprit, & dit que pour des cautions, il en avoit de bonnes à donner, & que l'on ne pouvoit refuser sans faire affront aux plus puissans princes de l'europe ; que c'étoit le roi de France & le roi d'Angleterre.

« Autre artifice, répliqua le pape : si j'acceptois ces garans, & que Fridéric violât de nouveau son serment, je » serois obligé de contraindre ces deux princes à le lui faire » observer ; & alors l'église courroit risque d'avoir trois » puissans ennemis, au lieu d'un. » Il ajoûta que l'ambassadeur faisoit cette proposition de lui-même, sans être avoué, & que supposé qu'il le fût, il n'avoit qu'à produire son ordre. En effet, il n'en avoit point par écrit, & il n'osa plus insister sur cet article.

Dans la séance suivante le pape fit un discours fort véhément contre l'empereur, où il descendit dans le détail de quantité de crimes, dont il l'accusoit, d'hérésie, de parju-

re, de sacrilége, d'intelligence avec les Sarasins, & produisit plusieurs lettres scellées du sceau impérial, par lesquelles il le convainquit d'avoir souvent violé ses sermens. 1245.

L'ambassadeur parla ensuite, & produisit aussi des lettres du pape, par lesquelles il entreprit de prouver, que lui-même avoit violé & manqué aux traités faits avec l'empereur. Il nia plusieurs faits avancés par le pape : il s'étendit sur diverses récriminations, & conclut que c'étoit sur le pape, & non point sur son maître qu'on devoit rejetter la faute, & les causes de toutes les dissentions & de tous les maux, dont l'église & l'Italie étoient affligées. Mais comme il s'apperçut bien de la mauvaise disposition du concile à l'égard de l'empereur, il demanda du temps pour l'avertir de l'état des choses, promettant que ce prince viendroit lui-même au concile, pour rendre compte de sa conduite.

Le pape ne voulut rien écouter, & le concile étoit prêt de procéder à la condamnation & à la déposition de Frideric, lorsque les ambassadeurs de France & d'Angleterre s'y opposerent, disant qu'on ne pouvoit pas raisonnablement refuser quelque délai, afin de donner le temps à ce prince, de venir se défendre devant le concile.

Le pape avoit trop d'intérêt à ne pas choquer ces deux couronnes, pour rejetter la demande des ambassadeurs : c'est pourquoi sur leurs pressantes instances, on accorda deux semaines de surséance. Un des agens de l'empereur partit pour l'aller trouver. Frideric le renvoya avec cette réponse, que c'étoit déshonorer la majesté impériale, que d'obliger un empereur à comparoître devant un concile pour y être jugé, & qu'il n'y viendroit pas.

Le pape sût parfaitement bien se prévaloir de cette réponse de l'empereur. Elle aliéna de lui bien des gens, qui auparavant lui étoient favorables. Les Anglois sur-tout en furent choqués. On le traita de réfractaire & de rebelle à l'église, & d'homme qui ne vouloit reconnoître d'autre loi, que sa volonté & sa passion.

Le pape voyant les esprits dans la disposition où il les

souhaitoit, tint une nouvelle séance, & ayant de nouveau
1245. exposé tous ses griefs & la contumace de Fridéric, il conclut qu'il falloit sur le champ procéder au jugement.

L'ambassadeur, pour détourner ce coup, protesta contre tout ce qui s'alloit faire; & au nom de son maître, il en appella à un concile plus solennel & plus général que celui-ci, où il manquoit quantité d'évêques de la chrétienté, qui n'y étoient ni en personne, ni par leurs procureurs, non plus que les envoyés de plusieurs princes.

On y procede contre l'empereur, qui est déclaré déchu de l'Empire.

Le pape repartit que ce concile étoit assez nombreux & représentoit toute l'église; que les évêques absens attendoient eux-mêmes depuis long-temps avec impatience, que Fridéric se soûmît au jugement de cette mere commune de tous les fideles; qu'une partie de ceux qui manquoient au concile, étoient dans les prisons de Fridéric, & que plusieurs autres n'y étoient pas venus par la seule crainte des embûches, qu'on leur tendoit sur les passages. Ainsi sans plus différer, on alla aux suffrages, & la condamnation, aussi bien que la déposition fut résolue à la pluralité des voix. Après quoi le pape prononça la sentence, par laquelle il déclara Fridéric déchu de l'Empire & de ses états, défendant à tous les fideles de le reconnoître désormais, ni pour empereur, ni pour roi, & de lui obéir en ces deux qualités, & dispensant tous les sujets de l'Empire & des autres états, du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Il ajoûta que quiconque dans la suite suivroit son parti, lui donneroit conseil, secours ou protection, seroit excommunié *ipso facto*; qu'il ordonnoit aux électeurs de l'Empire de procéder à l'élection d'un nouvel empereur, & se réservoit la nomination d'un autre roi pour le royaume de Sicile, laquelle il feroit avec le conseil de ses freres les cardinaux de l'église Romaine.

Ex regesto vatican. Innocentii IV.

L'ambassadeur entierement déconcerté, voyant les cardinaux prêts à éteindre les cierges qu'ils tenoient allumés, selon l'usage ordinaire dans la prononciation des excommunications, s'écria, en proférant ces paroles d'une priere de l'église: *Jour, jour de colere, jour de calamité & de misere*, & se retira.

Fridéric étoit à Turin, quand il apprit cette nouvelle. On peut s'imaginer les mouvemens qu'elle produisit dans le cœur d'un prince aussi violent qne celui-là. S'étant un peu calmé, il se fit apporter la couronne imperiale, & la mettant sur sa tête, il dit d'un ton mêlé de colere & de raillerie : *La voilà cette couronne que l'on veut m'enlever : je la tiens encore, & il y aura bien du sang répandu avant qu'elle m'échappe.*

1245.
Mesures de l'empereur contre le pape.
Matth. Paris.

Cette menace n'eut que trop d'effet. Mais pour prevenir l'impression que pourroit faire dans les cours de l'Europe, la publication de la sentence du pape contre lui, il écrivit une lettre circulaire à tous les princes, pour leur faire comprendre les conséquences de cette entreprise, pour les exhorter à abbattre une puissance, dont abusoient si étrangement ceux qui en étoient revêtus, & à réduire tous les ecclésiastiques de leurs états à la même pauvreté, où étoient ceux de la primitive église; qu'il s'agissoit ici, non pas de son intérêt particulier, mais de celui de tous les rois, lesquels doivent tout craindre d'un homme, qui traitoit si outrageusement le premier des souverains.

Epist. 2 apud Petrum de Vineis.

Outre cette lettre circulaire, Fridéric en écrivit une particuliere au roi de France, où répétant les principales choses qui regardoient l'intérêt commun que tous les souverains avoient à ne pas souffrir, que les papes osassent ainsi attaquer les têtes couronnées, il lui faisoit remarquer, que quoique par l'usage le couronnement des empereurs appartint au pape, il ne lui donnoit nul droit sur leur couronne, & sur leur puissance temporelle, & qu'en vertu de cette cérémonie, il ne pouvoit pas plus les en dépouiller, qu'un évêque particulier d'un royaume pouvoit dethroner le roi qu'il auroit couronné. Ensuite il lui représentoit la nullité des procédures qu'on avoit faites contre lui, le prioit de se souvenir de l'alliance étroite, qu'il y avoit depuis si long-temps entre les empereurs de sa maison, & les rois de France, le conjurant de ne point soûtenir le pape, ni ses légats, & de ne pas permettre qu'aucun des prélats, ou des ecclésiastiques de son royaume, qui pourroit avoir cette qualité de légat, fit rien de préjudiciable à ses intérêts.

Ibid. Epist. 3.

1245. Inventaire des chartes, tome 3. Bul. d'or, p. 302. Chronicon abbatiæ Senonensis in Vosago.

On voit encore une lettre de Fridéric à saint Louis sur le même sujet, qui fut apportée par Pierre des Vignes son chancelier, où il faisoit le roi juge, avec les pairs laïques & la noblesse de France, de la justice de sa cause, le prioit de ne point permettre que le pape tirât de son royaume aucun secours, s'offroit à faire la guerre dans la Terre-Sainte ou en personne, ou par son fils Conrad, soit que le roi y allât lui-même, soit qu'il y envoyât seulement du secours.

Chronicon abbatiæ Senonensis in Vosago, lib. 4.

On ne sait point en détail ce que le roi répondit à ces lettres. Mais on sait seulement par le témoignage d'un auteur contemporain, qu'il n'approuva point du tout la conduite du pape en cette occasion; & comme il désapprouvoit aussi beaucoup certains emportemens de Fridéric, il ne prit point alors de parti dans cette affaire; & le respect qu'il avoit pour le chef de l'église, & d'autre part l'intérêt qu'il avoit à ne pas autoriser ces dépositions de souverains, firent qu'il demeura neutre.

Decrets du concile touchant la croisade.

Louis entra bien plus volontiers dans les vûes du concile de Lyon sur l'autre article qui y fut traité, & qui regardoit la guerre sainte, pour laquelle le pape & tous les cardinaux se cottiserent, & réglerent ce que les ecclésiastiques de toute la chrétienté devoient fournir, chacun à proportion de leur revenu. Le concile fit les mêmes décrets touchant cette guerre, qu'Innocent troisieme avoit faits dans celui de Latran, & accorda aux croisés les mêmes indulgences, & les mêmes priviléges. Il fut de plus ordonné, qu'il y auroit une paix ou une treve de quatre ans entre tous les princes chrétiens; qu'on ne feroit point de tournois durant tout ce temps-là, & que ceux qui en d'autres occasions avoient pris la croix sans s'être encore acquittés de leur vœu, seroient contraints par les évêques de la reprendre, sous peine d'excommunication. L'entrevûe que le roi eut avec le pape au mois de novembre en l'abbaye de Cluni, fut sur ce sujet, aussi bien que sur les moyens de rétablir la paix dans l'église. La reine-mere fut seule admise à cette conférence, & le secret qu'on affecta de garder sur ce qui y fut traité, donna lieu à bien des conjectures. Ce

Acta conc.

Matth. Paris.

qu'on sait seulement par une lettre de Fridéric au roi d'Angleterre, c'est que le pape ne put être fléchi par les prieres du roi, & qu'il ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, à moins que Fridéric ne se soumît absolument, & sans restriction, à ce qu'il plairoit au S. Siege de déterminer touchant les villes de Lombardie, qui s'étoient depuis long-temps révoltées contre ce prince. Les intérêts de ces villes, que le pape vouloit ménager, furent toujours un obstacle invincible à la paix.

1245.

Epist. 16 apud Petrum de Vineis.

Le roi au sortir de Cluni revint par Mâcon, qu'il avoit quelque temps auparavant réuni à son domaine avec le Comté, dont cette ville étoit la capitale. Il l'avoit acheté de la comtesse de Mâcon, qui se fit religieuse, après avoir distribué aux pauvres, l'argent qu'elle avoit tiré de cette vente. Il y séjourna quelques jours, & il y vit encore le pape, qui prit sa route par-là, pour retourner à Lyon.

Ce prince étant revenu à Paris, comme il étoit toujours occupé de la pensée de sa croisade, fit à cette occasion un petit trait de plaisanterie à ses courtisans, qui en engagea quelques-uns à se croiser autant par respect humain, que par dévotion. C'étoit la coûtume que le roi aux fêtes de Noël, fît présent aux seigneurs qui étoient à sa cour, de certaines capes ou casaques, dont ils se revêtoient sur le champ. C'est ce qui, dans des anciens comptes de la maison du roi, qu'on voit à la chambre des comptes de Paris, est appellé du nom de *Livrées*, parce que le roi donnoit ou livroit lui-même ces habits aux seigneurs. (Il y a encore aujourd'hui quelque reste de cette ancienne coûtume pour les officiers commensaux de la maison du roi.) Il en avoit fait faire un plus grand nombre, & d'étoffes beaucoup plus précieuses qu'à l'ordinaire.

Matth. Paris.

Plaisanterie du roi à ses courtisans, pour les engager à se croiser.

La veille de Noël, qui étoit le jour qu'il avoit destiné à cette distribution, il fit savoir qu'il iroit à la messe de grand matin. Ces seigneurs se trouverent de bonne heure dans sa chambre, où l'on avoit affecté d'avoir peu de lumieres. Le roi leur distribua ces capes, & après qu'ils les eurent prises, ils le suivirent à la messe. Quand il fut jour, ou bien à la clarté des cierges de l'église, chacun remarqua sur l'en-

droit de la cape, qui répondoit à l'épaule de ceux qui étoient
1245. devant lui, des croix en belle broderie d'or, & s'apperçurent qu'ils en avoient autant ſur la leur. Ils comprirent la penſée du roi, & en rirent avec lui au ſortir de la meſſe : mais il n'y eut pas moyen de s'en dédire, il fallut que tous ſe croiſaſſent.

Tandis que le roi traitoit à Cluni avec le pape, des affaires qui les y avoient amenés, il s'en négocioit une autre fort ſecretement, dont le ſuccès, juſqu'au point de la concluſion, comme il arrive quelquefois en ces ſortes de négociations, paroiſſoit devoir être tout autre qu'il ne fut, & où les apparences flatterent toujours juſqu'à ce moment, celui qui en fut la dupe.

Raimond comte de Toulouſe, ainſi que je l'ai raconté ci-deſſus, avoit eu deſſein d'épouſer Sancie troiſieme fille du comte de Provence, & ſœur des reines de France & d'Angleterre. La mort du pape Gregoire IX, arrivée dans le temps qu'on lui envoyoit demander la diſpenſe pour la parenté, & enſuite la longue vacance du S. ſiége, avoient fait manquer ce coup au comte de Toulouſe ; & depuis ce temps-là, Sancie avoit été mariée au comte Richard frere du roi d'Angleterre. Raimond trois ou quatre ans après, demanda au comte de Provence Béatrix ſa quatrieme fille en mariage. Le comte de Provence y conſentit : mais il falloit avant que de le conclure, lever les deux mêmes obſtacles qui s'étoient rencontrés, lorſqu'on parla de celui de Sancie ſœur de Béatrix. On ne pouvoit paſſer outre, que le pape ne conſentît au divorce du comte de Toulouſe avec (a) Sancie d'Arragon, qu'il avoit épouſée depuis long-temps ; & il falloit enſuite obtenir la diſpenſe pour le mariage avec Béatrix, à cauſe de la parenté.

Le comte de Provence & le comte de Toulouſe s'étant trouvés au concile de Lyon, agirent pour cet effet auprès du pape, qui après les preuves faites de la parenté entre

(a) Il ne s'agiſſoit point, en 1245, de rompre le mariage du comte de Toulouſe avec Sancie d'Arragon, qui avoit été diſſous par les commiſſaires du pape, dès l'an 1241, il avoit épouſé en 1242 Marguerite de la Marche, & c'étoit ce ſecond mariage qu'il falloit diſſoudre, pour qu'il épousât Beatrix de Provence. Voyez l'hiſtoire de Languedoc, tome 3, note 35, p. 592.

Sancie

Sancie d'Arragon & le comte de Toulouse, consentit au divorce, & fit espérer la dispense pour le mariage avec Béatrix. Cependant le comte de Provence peu de temps après son retour de Lyon, mourut. 1245. Guillelm. de Podio Laurentii, cap. 47.

Le roi apprenant cette mort, fit marcher des troupes du côté de la Provence pour s'en saisir, comme d'un bien appartenant à la reine sa femme, fille aînée du comte, & par conséquent son héritiere. Le comte avoit deux principaux ministres, (*a*) l'un nommé Albert, & l'autre Romée ou Romieu, cet homme si fameux dans l'histoire de Provence, par sa sagesse & son désintéressement dans la conduite des affaires de son maître. Ils avoient été choisis (*b*) pour administrateurs du Comté après sa mort.

Ces ministres ne vouloient point du comte de Toulouse pour maître. Ils avoient fait sous main proposer le mariage de Béatrix avec Charles le cadet des freres du roi, & on écouta volontiers cette proposition à la cour de France. En attendant que l'affaire fût entierement conclue, on amusa le comte de Toulouse. Un seigneur nommé (*c*) Raimond-Hamelin, par l'avis de Romieu & d'Albert, envoya aussitôt que le comte de Provence fut mort, un courier au comte de Toulouse, pour l'avertir avec beaucoup d'empressement de venir promptement en Provence, & d'y venir sans troupes, pour ne point effaroucher les Provençaux; mais c'étoit en effet de peur qu'il ne se rendît maître de

(*a*) Le plus accrédité de ces deux ministres étoit Romée de Villeneuve baron de Vence, & connétable de Provence, qui est toujours nommé le premier dans tous les actes de ce temps-là. Son nom de baptême étoit en latin *Romeus*, en François Romée, en Provençal Romiou ou Romieu. Le second ministre du comte se nommoit Albert de Tarascon.

(*b*) On lisoit dans le texte du pere Daniel, que ces deux seigneurs avoient été choisis, *apparemment suivant ses intentions*: mais on a jugé à propos de retrancher ces paroles, parce qu'il est incontestable que le testament du comte portoit expressément que Romée de Villeneuve seroit un des tuteurs de la princesse, avec la qualité de gardien & d'administrateur du comté de Provence. Voyez Bouche & Nostradamus, qui rapportent les propres termes du testament.

(*c*) L'auteur de la nouvelle histoire de Languedoc, observe que le nom de ce seigneur est défiguré dans l'histoire du P. Daniel. Il se nommoit Raimon-Gaucelin seigneur de Lunel. Le comte de Toulouse l'avoit fait son sénéchal dans le pays Venaissin. Il étoit fort attaché au comte de Toulouse, & le conseil qu'il lui donna de ne point amener de troupes en Provence, venoit uniquement des deux administrateurs, qui lui firent accroire qu'il étoit de l'intérêt du comte de ne pas effaroucher les Provençaux. Histoire de Languedoc, tome 3, note 35.

quelque place, ou qu'il n'enlevât Béatrix.

1245. Le comte de Toulouse ayant appris cette nouvelle, partit dès le lendemain. Il fut reçu par les deux administrateurs avec beaucoup d'honneur & de témoignage de zele pour son service. Ils l'entretinrent dans de grandes espérances sur l'article du mariage : mais à force de délais dont ils trouvoient toujours des prétextes fort plausibles, ils traînerent l'affaire en longueur durant cinq mois.

Pendant ce temps-là, Béatrix étoit soigneusement gardée, jusques-là que Jacques roi d'Arragon, qui étoit venu à Aix, comme pour lui rendre visite, ne put obtenir la permission de la voir, parce qu'on le soupçonnoit de favoriser les prétentions du comte de Toulouse. Et cependant la reine-mere de France, la reine d'Angleterre, & leur sœur Sancie femme de Richard d'Angleterre, firent si bien auprès du pape, qu'il différa toujours de donner la dispense, quoiqu'il l'eût fait esperer depuis long-temps au comte de Toulouse.

Thrésor des chartes. Layette, testamens de ceux de Lusignan comtes de la Marche.

Le grand intérêt que la France & la Provence avoient à empêcher ce mariage, étoit que le feu comte de Provence par son testament, avoit déclaré Béatrix héritiere du comté & de tous ses états, quoiqu'elle ne fût que la cadette de toutes ses filles. Par-là le roi se voyoit privé de la succession, & les Provençaux exposés à une dangereuse guerre de la part de la France, où l'on ne manqueroit pas de soûtenir le droit de la reine, qui étoit l'aînée. Il fallut long-temps négocier pour accommoder les choses, & enfin le roi consentit que Béatrix eût la succession, à condition qu'elle épousât Charles frere de ce prince.

Le comte de Toulouse, à qui toutes ces intrigues étoient fort cachées, comptoit toujours sur son mariage avec Béatrix, comme sur une chose sûre; & pensant être à la veille de le conclure, il envoya un homme de sa cour à la reine de France, pour lui demander son agrément, & de trouver bon qu'il eût l'honneur d'être son beau-frere. Mais cet envoyé rencontra sur le chemin Charles, qui alloit épouser Béatrix. L'envoyé retourna sur ses pas, pour por-

ter cette nouvelle à ſon maître, qui ſe voyant joué de la ſorte, penſa mourir de chagrin; car la choſe étoit ſans remede. Il avoit à la vérité l'armée du roi d'Arragon à ſa dévotion: mais les Provençaux avoient pris les armes en faveur de Charles. Le comte de Savoye avoit auſſi armé pour la défenſe de ſa niece. Le roi avoit des troupes à portée. La comteſſe mere étoit d'intelligence avec les deux adminiſtrateurs & avec le roi. Ainſi ce fut une néceſſité au comte de Toulouſe de laiſſer impunément échapper ſa proie. 1245.

Charles épouſa Béatrix au commencement de l'année 1246. Il fut reconnu comte de Provence, & mis en poſſeſſion de toutes les places; ſans même en excepter quelques-unes, que la comteſſe mere s'étoit engagée de conſerver au roi d'Angleterre, qui avoit épouſé ſa ſeconde fille; de quoi ce prince eut beaucoup de chagrin: mais il fallut qu'il s'en conſolât à l'exemple du comte de Toulouſe. 1246. Matth. Paris.

Par ce mariage la Provence qui avoit été uſurpée ſur la couronne après la mort de Louis le Begue, & avoit toujours été ſéparée depuis, rentra dans la maiſon royale de France plus de trois cents ans après cette ſéparation. Le roi, dans la même année, fit chevalier à Melun le nouveau comte de Provence, l'inveſtit des comtés d'Anjou & du Maine: lui aſſigna ſur ſon épargne une penſion conſiderable, & par là le rendit un prince puiſſant. Guyart, p. 139.

C'étoit moins pour augmenter ſon état, que pour le mettre en aſſûrance, que Louis employoit quelquefois les adreſſes de la politique, & toujours ſans paſſer les bornes de l'équité. Mais ce qu'il avoit alors le plus à cœur, étoit ſon deſſein de la guerre ſainte, à laquelle il s'étoit engagé ſi ſolennellement envers Dieu.

Dès le mois d'août de l'année précédente, le pape à ſa priere, avoit envoyé en France avec la qualité de légat, le cardinal Eudes de Châteauroux évêque de Tuſcule *, pour prêcher la croiſade. Il étoit François de nation, & avoit été chancelier de l'égliſe de Paris. Peu de temps après ſon arrivée, au commencement d'octobre, le roi tint à Paris Nangius in geſtis Ludovici.

* Aujourd'hui Freſcati.

1246. un parlement, c'est-à-dire, une grande assemblée d'évêques, d'abbés, de seigneurs, & de la principale noblesse de France, où le légat commença à faire les fonctions de sa mission.

La croisade est prêchée à Paris. Seigneurs qui se croiserent.

Comme il fut parfaitement secondé de l'autorité, de l'exemple & des discours mêmes du roi, son zele eut tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Chacun s'enrôla à l'envi dans cette sainte milice, où l'on vit renaître dans le cœur des grands & du peuple, cette ancienne ardeur des premieres croisades, qui faisant oublier tous les intérêts particuliers, & cesser les haines & les dissentions, les anima du désir de sacrifier leur vie à l'honneur de Jesus-Christ, & de reconquérir sur les Infideles les lieux saints, depuis tant de temps si indignement profanés. Voici les noms des plus illustres personnes, qui se croiserent à l'exemple du roi. Ses trois freres Alfonse comte de Poitiers, Robert comte d'Artois, & Charles, que j'appellerai désormais le comte d'Anjou, furent les premiers à signaler leur zele en cette occasion.

Nangius. Joinville, &c.

Les autres furent Pierre comte de Bretagne, & Jean son fils, Hugues duc de Bourgogne, Guillaume de Dampierre comte de Flandre, & Guyon son frere, Hugues de Châtillon sur Marne comte de S. Paul, Gaucher de Châtillon son neveu, Hugues de Lusignan comte de la Marche, & Hugues le Brun son fils aîné, les comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Retel, de Montfort, de Vendôme, Imbert de Beaujeu connétable de France, Jean de Beaumont amiral & grand chambellan, Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci, Jean des Barres, Gilles Sire de Mailli, Gaubert & Jean d'Apremont, Robert de

Titres de la maison de Noailles.

Béthune, Avoué d'Arras, Olivier de Termes, Hugues de Noailles, dont un des ancêtres, savoir Pierre de Noailles, avoit été de la premiere croisade, Simon comte de Salbruk, Jean Sire de Joinville auteur de l'histoire de saint Louis, les archevêques de Reims & de Bourges, les évêques de Beauvais, de Laon & d'Orléans.

On peut juger de l'effet que produisit sur le peuple & sur la simple noblesse, l'exemple des princes & des premiers seigneurs de l'état. Par-tout où la croisade fut prêchée, on

vint en foule prendre la croix, & le roi eut dequoi choisir parmi tout ce qui se présenta, pour former une nombreuse & florissante armée. 1246.

S'il étoit à propos pour le bien du royaume d'entreprendre de pareilles croisades.

Quelque louables que fussent ces sortes d'expéditions, & quelque dignes qu'elles parussent du zele & du courage d'un prince véritablement chrétien, par la fin qu'on s'y proposoit de chasser les Infideles des saints lieux, & d'étendre dans l'Asie le culte du vrai Dieu; à les regarder toutefois par d'autres endroits & par les regles même de la véritable prudence, il y avoit de grandes raisons de douter s'il étoit expédient de les entreprendre, à cause des difficultés extrèmes que l'on trouvoit à y réussir, quelques mesures que l'on prît. L'éloignement des lieux où l'on alloit porter la guerre, le péril du transport des troupes au-delà des mers, ou de leur marche au travers des pays habités par des peuples barbares, ou ennemis, ou suspects, le mauvais succès de tant de semblables entreprises, où les plus belles & les plus nombreuses armées avoient péri, partie par le fer, partie par la famine, partie par les maladies, les inconvéniens de l'absence du prince pendant plusieurs années, dont l'état demeuroit exposé par là à mille désordres, aux révoltes des séditieux, aux insultes des voisins, tandis qu'il se trouvoit plus que jamais épuisé d'hommes & d'argent; tout cela méritoit d'être balancé avec l'espérance d'un bien très-incertain, & d'une conquête encore plus difficile à soutenir qu'à commencer.

La prévoyance de la reine mere, & sa longue expérience dans le gouvernement, la faisoient trembler, quand elle faisoit ces réflexions sur le dessein du roi son fils; & quelque zele qu'elle eût elle-même pour la gloire de Dieu, elle ne put jamais l'approuver. Elle n'étoit pas seule de son opinion: plusieurs seigneurs pensoient là-dessus de même qu'elle. Elle attira l'évêque de Paris dans son sentiment: & comme c'étoit lui qui avoit donné la croix au roi dans sa maladie, elle employa son autorité pour tâcher de l'ébranler.

Discours de l'évêque de Paris au roi pour l'en détourner.

Il vint avec elle trouver le roi, & lui parla de cette sorte. « Sire, c'est de l'avis des plus sages personnes de votre » royaume, que je viens vous faire une humble remontrance.

» Vous avez pris la croix, c'est une action qu'on ne peut assez
1246. » louer : mais la ferveur de votre zele ne doit pas être votre
» seule regle. Le salut du grand état, dont Dieu vous a
» confié la conduite, est une des premieres choses que vous
» devez envisager dans vos résolutions. On ne s'oppose point
» à celle que vous avez prise, de secourir une chrétienté af-
» fligée, & prête de succomber sous les efforts des Sarasins.
» Il le faut faire. Il faut y envoyer au plutôt un puissant se-
» cours d'argent & de troupes. Vous avez des généraux ca-
» pables de conduire cette entreprise : mais dans la situation
» présente de l'Europe & dans la disposition où se trouvent
» les princes vos voisins, on ne croit pas qu'il soit de votre
» prudence de vous en charger vous-même. Vous ne pou-
» vez compter sur la fidélité de la noblesse de delà la Loire,
» qui n'est soumise, que parce qu'elle n'ose se soulever. Le
» roi d'Angleterre n'attend que l'occasion, pour reprendre
» ce qu'il y a perdu, & pour se venger de sa honteuse dé-
» faite. Les mouvemens du Languedoc ne sont qu'assoupis,
» l'hérésie y respire encore, & vous ne pouvez prudemment
» vous fier à la plûpart des seigneurs de ce pays-là. La guer-
» re du pape & de Fridéric met l'Allemagne & l'Italie en
» combustion, toute l'Europe est ébranlée, la seule France,
» par l'autorité que votre présence vous y donne, demeure
» tranquille, tandis que la guerre est violemment allumée sur
» toutes les frontieres. Vos enfans sont presque encore au
» berceau. S'il arrive quelque malheur à votre personne, que
» votre courage ne vous permettra jamais de ménager assez,
» que deviendra votre royaume en de telles conjonctures?
» Je sai bien que vous avez fait le vœu de la guerre sainte :
» mais, sire, pensez dans quelles circonstances vous l'avez
» fait. C'est un emportement de ferveur, où vous vous êtes
» laissé aller, au moment que vous croyiez aller paroître au
» tribunal de Dieu. A peine aviez-vous alors une demi-con-
» noissance, & une demi-liberté, au lieu que pour une ré-
» solution de cette conséquence, il falloit l'avoir entiere.
» Par cette raison, je suis persuadé que votre vœu ne vous
» lie point. En tout cas, ce vœu est de telle nature, que le
» pape peut vous en dispenser; nous espérons qu'il le fera.

» Ainsi je vous conjure par la tendresse que vous devez avoir » pour votre royaume & pour votre maison royale, de vou- » loir bien écouter là-dessus nos conseils. » 1246.

Ce monarque n'en est point ébranlé.

Ce discours de l'évêque de Paris, soutenu des prieres, des instances les plus pressantes que put faire la reine mere, & des larmes qu'elle versoit en abondance, n'ébranla point le roi. Il fit pourtant d'abord une chose, qui les tint un moment en suspens. » Vous m'assurez, dit-il, en s'adressant à » l'évêque, que je n'avois pas une entiere liberté d'esprit, » quand je vous demandai la croix, & que je fis mon vœu, » je vous crois ; & puisque vous le jugez ainsi, je tiens ce » vœu pour nul : & en même temps il s'ôta la croix de dessus » l'épaule, & la remit entre les mains de l'évêque : mais il » ajouta aussi-tôt. » Je vous la redemande maintenant, & je » fais vœu d'aller combattre contre les infideles. Pouvez- » vous douter que je n'aye actuellement toute la connoissan- » ce requise pour faire un vœu qui m'oblige ? Je vous déclare » donc que je ne boirai ni ne mangerai, que je n'aye repris » la croix. »

La reine-mere & l'évêque de Paris virent bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer, & que le roi étoit inébranlable dans sa résolution. Ainsi on ne pensa plus qu'à prendre tous les moyens les plus efficaces, que la prudence pourroit suggérer, pour assurer, autant qu'il seroit possible, le succès de cette périlleuse expédition.

Pour augmenter les thrésors que le roi avoit amassés dans cette vûe, on imposa une taxe sur le clergé, tant séculier que régulier. Elle étoit de la dixme de leur revenu, ce qui causa de grands murmures dans ce corps, qui avoit jusqu'alors fort applaudi à la croisade, mais dont le zele n'alloit pas toujours jusqu'au parfait désintéressement. Ils étoient encore fort choqués de ce que cette levée de deniers se faisoit par les commissaires du pape, qui imposoit en même-temps une autre taxe, pour avoir dequoi se maintenir contre l'empereur. Mais le roi sur les remontrances qu'on lui fit, empêcha cette seconde levée. Matth. Paris.

Préparatifs pour son voyage.

Ce prince ayant fait dessein de débarquer d'abord au royaume de Chypre, comme en un entrepos, qui lui parois-

1246.

soit commode, & où Henri de la maison de Lusignan régnoit, fit faire avec l'agrément de ce prince, de prodigieux magasins dans cette isle, & fréter par-tout des vaisseaux qui devoient se rendre à Aigues-Mortes, où l'embarquement de l'armée Françoise se préparoit. Fridéric le seconda généreusement, ayant envoyé ordre dans tous ses ports de fournir aux munitionnaires de France des blés, des vivres, des vaisseaux, & toutes les choses dont ils auroient besoin.

Lettre de Fridéric, rapportée par M. du Cange dans les observations sur l'histoire de S. Louis.

Inventaire des chartes, t. 7.

Comme le roi d'Angleterre étoit presque l'unique voisin, que le roi eût à craindre pour son royaume durant son absence, & que la treve faite après la journée de Taillebourg, étoit sur sa fin, un de ses principaux soins fut d'en assurer la prolongation. Les seuls priviléges que le concile de Latran sous Innocent III, avoit accordés aux princes croisés, & qui avoient été confirmés dans celui de Lyon, suffisoient pour le mettre en sureté, s'il avoit eu affaire à un prince aussi sincere & aussi religieux que lui; car il étoit défendu par ces conciles, d'attaquer les états des princes croisés, pendant qu'ils seroient à la terre-sainte: mais la jalousie du roi d'Angleterre contre la France, demandoit qu'on prît d'autres précautions avec lui, sur-tout depuis les nouvelles prétentions de ce prince sur quelques places de Provence, dont il disoit que le roi s'étoit injustement saisi, après la mort du comte de Provence pere de la reine d'Angleterre.

Il y eut sur ce sujet diverses négociations, dont parle l'historien d'Angleterre, d'une maniere qui n'est gueres vraisemblable, soit qu'on regarde les offres qu'il prétend que le roi fit, soit qu'on ait égard au refus ou au délai du roi d'Angleterre, à qui elles auroient été trop avantageuses, pour n'être pas acceptées sur le champ, soit qu'on considere les intérêts du comte de Poitiers frere du roi, qui auroit trop perdu dans ce traité, pour ne s'y pas opposer. Selon cet historien, le roi fit proposer à Henri, de lui restituer tout ce qu'on lui avoit pris en-deçà la mer dans les guerres passées, pourvû qu'il voulût renoncer à toutes ses prétentions sur la Normandie, à quoi il ajoute que le roi d'Angleterre répondit qu'il accordoit volontiers la prolongation de la treve,

Matth. Paris.

treve, en considération de la croisade, pourvû qu'on le mît en possession de ce qu'il prétendoit lui appartenir en Provence. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette treve se fit, & que le pape en fut le garant. 1246. Matth. Paris.

Le roi menoit avec lui le comte de la Marche & le comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands brouillons de son état : mais le comte de Toulouse auquel il ne se fioit gueres davantage, n'avoit point pris encore, du moins de concert avec lui, la même résolution : quoique depuis longtemps il se fût croisé pour faire sa paix avec le pape & avec le roi. Il fallut l'engager à accomplir son vœu en une occasion si favorable, & qu'il ne pouvoit pas refuser avec honneur. Il promit au roi de le suivre, & ce prince lui prêta de l'argent pour faire ses préparatifs. Néanmoins n'ayant pû les achever quand le roi eut fait tous les siens, il retarda son voyage jusqu'à l'année suivante.

Testament du comte de Toulouse chez Catel.

En tout cela le roi agissoit en prince sage. Mais il parut durant ce temps-là dans toute sa conduite autant de piété que de prudence. Quand il se vit proche de son départ, il se fit une loi qu'il garda depuis toute sa vie, de ne plus se vêtir d'écarlate, ni d'aucune autre étoffe précieuse. Il ne portoit plus d'éperons dorés, il affectoit une extrème simplicité jusques dans ses armes, dans les harnois des chevaux qu'il montoit, faisant donner exactement aux pauvres ce qu'il épargnoit par cette pieuse modestie. On lui voyoit dans tout son extérieur un air de pénitence & d'humilité, qui marquoit parfaitement, que le désir de la gloire n'avoit aucune part dans l'expédition qu'il méditoit. Je ne dis rien des austérités & des mortifications très-rudes qu'il pratiquoit en particulier, & dont son propre confesseur a laissé un ample détail à la postérité. C'est ainsi que ce saint prince se disposoit à cette grande entreprise.

Nangius in gestis Ludovici.

Gaufridus de bello loco vita & conversatio sancti Ludovici.

Il ne manqua pas de satisfaire dans un même esprit à un autre devoir de chrétien, dont les moins scrupuleux & les moins exacts de ceux qui s'enrôloient en ce temps-là pour les croisades, s'acquittoient d'ordinaire fidelement. Les perils extrèmes qu'ils alloient courir, la résolution où ils

étoient de prodiguer leur vie, & d'acquérir la couronne du
1247. martyre en combattant contre les Infideles, faisoient qu'ils se préparoient au voyage comme à la mort. Ils donnoient ordre à leurs affaires domestiques, & plusieurs faisoient leur testament, ils se réconcilioient avec leurs ennemis: mais sur-tout ils avoient grand soin de restituer le bien mal acquis, & d'examiner s'ils n'avoient rien à se reprocher en cette matiere. Les anciens titres des églises sont pleins de ces restitutions, auxquelles se condamnoient nos chevaliers François avant leur départ pour la terre-sainte. Ce qui n'empêchoit pas que dans la suite du voyage, plusieurs ne fussent aussi emportés, aussi sujets à la jalousie & à la violence, & souvent aussi débauchés qu'ils l'avoient été dans leur pays. Mais c'étoit là au moins un bon effet de la premiere ferveur, & d'une sainte coûtume, qui étoit pour quelques autres le commencement d'une véritable & constante conversion.

Le Sire de Joinville raconte de lui-même ce qu'il fit avant que de partir, en ces termes. « Je fus toute la semaine à faire fêtes & banquets, avec mon frere de Vauquelour, & tous les riches hommes du pays qui là étoient, & disoient après que avions beu & mangé chanzons les uns après les autres, & demenoit grant joye chacun de sa part. Et quant ce vint le vendredy, je leurs dis: Seigneurs, saichez que je m'en vois oultremer. Je ne sai si je reviendrai jamais, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui j'aye jamais fait aucun tort, & qui se veuille plaindre de moi, se tire avant; car je le veux amender, ainsi que j'ai coûtume de faire à ceulx qui se plaignent de moi, ne de mes gens, & ainsi le feys par commun dict des gens du pays, & de ma terre. Et afin que je n'eusse point de support leur conseil tenant, je me tirai à cartier, & en voulus croire tout ce qu'ils en rapporteroient sans contredict. Et le faisoye pour ce que je ne vouloye emporter ung seul denier à tort. Et pour faire mon cas je engaigé à mes amis grand quantité de ma terre, tant qu'il ne me demoura point plus haut de douze cents livres de terre de rente. Car madame ma mere vivoit encore, qui

» tenoit la plûpart de mes choſes en douaire. »

Hugues comte de la Marche, qui par tout ce qu'on a vû juſqu'à préſent dans l'hiſtoire de ce regne, n'étoit pas aſſurément le plus dévot ſeigneur de ſon temps, fit ſon teſtament, qui eſt encore gardé dans le thréſor des chartes du roi, par lequel *il ordonne*, comme s'il étoit au moment de ſa mort, *que s'il retient injuſtement l'héritage de quelqu'un, & qu'il ne l'ait pas encore ſatisfait, il veut qu'on le lui reſtitue à pur & à plein, pourvû que l'intéreſſé puiſſe prouver en préſence des exécuteurs teſtamentaires le tort qu'on lui a fait.* Auſſi pluſieurs croyent que la plûpart des monaſteres bâtis dans les temps des croiſades, ont été fondés des reſtitutions que les grands ſeigneurs faiſoient, avant que de s'engager à ces longs & perilleux voyages.

1247.

Voyez les obſervations de M. du Cange ſur la vie de S. Louis, p. 52.

Délicateſſe de conſcience du roi avant ſon départ.
Matth. Paris.

Le roi, ſuivant cette pieuſe coûtume, envoya des religieux par tout ſon royaume, pour publier que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il étoit prêt d'y ſatisfaire dès qu'on viendroit s'en plaindre, & donna ordre à ſes baillifs de faire d'exactes recherches ſur cela, ſoit que le dommage eût été cauſé immédiatement par ſes ordres, ſoit par la violence de ſes officiers.

Le roi d'Angleterre tâche de s'en prévaloir.
Ibid.

Peu de gens ſe préſenterent pour faire leurs plaintes, au moins l'hiſtoire ne marque pas qu'aucun l'eût fait, excepté le roi d'Angleterre, qui eſpera profiter de cette tendreſſe de conſcience du roi. Il envoya en France le comte Richard ſon frere, pour lui repréſenter que les torts qu'il pouvoit avoir faits à quelques-uns de ſes ſujets n'étoient rien en comparaiſon de l'injuſtice, avec laquelle il retenoit le comté de Poitou & la Normandie, qui appartenoient inconteſtablement à la couronne d'Angleterre, & qu'en vain il croiroit rendre un ſervice agréable à Dieu en allant combattre contre les Infideles, tandis qu'il auroit la conſcience chargée d'une telle uſurpation.

Il parla ſi fortement au roi ſur ce ſujet qu'il l'ébranla. La choſe fut portée & examinée dans le conſeil, où l'on lui apporta diverſes raiſons pour lui lever ſon ſcrupule. Ce qui ne le raſſura pas néanmoins ſur l'article de la Normandie; & par ſon ordre le cas de conſcience fut porté aux évê-

ques de ce duché, pour en avoir la décision. Elle fut
1247. conforme à celle du conseil ; & ce prince s'en tint là. Ainsi le comte Richard s'en retourna sans avoir rien obtenu.

Le roi, tout occupé qu'il étoit des préparatifs de son voyage, ne voyoit qu'avec une extrème douleur les maux de l'église continuer, par la guerre cruelle que l'empereur & le pape se faisoient l'un à l'autre, & qui produisit même de part & d'autre des conjurations contre leur propre personne.

Henri landgrave de Hesse & de Thuringe, après la déposition de Fridéric, avoit été élu empereur à sa place par les archevêques de Cologne & de Mayence, & par quelques autres princes de l'Empire. Quelque temps après son élection, il avoit défait Conrad fils de Fridéric, à qui le pape étoit devenu par là beaucoup plus redoutable qu'auparavant. Ce prince espéra que le roi, dans la conjoncture du grand service qu'il alloit rendre à la religion pourroit par de nouvelles instances gagner quelque chose sur l'esprit du souverain pontife. Il lui écrivit, pour lui demander de nouveau sa médiation, & le pria de faire de sa part une proposition au pape, par laquelle il s'offroit à passer dans la terre-sainte, pour n'en jamais revenir, à y employer ses thrésors & ses armes contre les Infideles, & à rétablir le royaume de Jérusalem qui lui appartenoit, dans toute son ancienne splendeur, à condition seulement que le pape lui donnât l'absolution de son excommunication, & qu'il fit empereur à sa place son fils Conrad.

Matth. Paris.

Cette offre avoit de quoi toucher, ou du moins de quoi éblouir le pape : mais il ne craignoit gueres moins le fils que le pere ; & dans une entrevûe qu'il eut avec le roi à Cluni sur cette affaire, il lui répondit, que c'étoit là un des artifices ordinaires de Fridéric, auquel il étoit bien résolu de ne se pas laisser surprendre ; que les parjures de ce prince devoient lui avoir ôté toute créance ; qu'au reste il s'agissoit ici de la cause de l'église, dans laquelle rien n'ébranleroit jamais sa fermeté.

Le roi lui répliqua, que quelque grandes que fussent les

fautes que Fridéric avoit commises contre l'église, on ne devoit point lui ôter toute espérance de pardon; que Jesus-Christ, dont les papes étoient les vicaires sur la terre, avoit ordonné de pardonner autant de fois que le pécheur se reconnoîtroit; que la réconciliation de ce prince étoit de la derniere importance pour le bien de l'église, & en particulier pour la guerre sainte; qu'il étoit maître de la mer Méditerranée, & que par-là il pouvoit beaucoup contribuer au succès de cette entreprise, ou y beaucoup nuire: & que par toutes ces raisons, & par plusieurs autres, il falloit accepter ses offres.

1247.

Tout ce qu'il put dire fut inutile: le pape ne voulut rien écouter, & le roi sortit de cette conférence avec quelque indignation. Il n'en auroit pas fallu davantage à un autre, pour se choquer jusqu'à suivre son ressentiment, même aux dépens de la religion & de l'église: mais Louis avoit des intentions trop droites & trop saintes, pour faire dépendre d'un chagrin sa conduite en une affaire si importante, & où il étoit persuadé qu'il s'agissoit des intérêts & de la plus grande gloire de Dieu. Il souffrit patiemment ce refus du pape. Il se fit un grand mérite auprès de Fridéric de la nouvelle tentative qu'il venoit de faire en sa faveur; & ce prince lui en tint compte dans le temps de l'expédition de la terre-sainte. Néanmoins comme quelque temps après Fridéric eut fait mine de vouloir passer les Alpes pour venir attaquer le pape jusques dans Lyon, le roi qui ne vouloit pas voir la guerre si près de ses états, se mit en devoir de s'y opposer, & il manda au pape, que non-seulement il viendroit à son secours jusqu'à Lyon, mais qu'il porteroit la guerre jusques dans l'Italie, si Fridéric persistoit dans son dessein. La chose n'eut point de suite, la révolte de Parme ayant obligé Fridéric de tourner ses armes de ce côté-là; & nous avons encore des lettres du pape au roi, à la reine-mere, aux comtes d'Artois, de Poitiers & d'Anjou, par lesquelles il les remercie de leur bonne volonté, & du secours qu'ils étoient prêts de lui donner.

Ibid.

Apud Rainaldum continuatorem Baronii.

Ces divisions eurent encore un autre mauvais effet. Com-

me le pape vouloit à quelque prix que ce fût venir à bout de Frideric, il publia une croisade contre lui, comme contre un excommunié, un tyran & un persécuteur de l'église. C'étoit une diversion à contre-temps, qui ôta beaucoup de monde à la guerre d'outre-mer. De sorte qu'excepté quelques seigneurs Anglois & quelques autres étrangers, qui se joignirent au roi, l'armée qui passa dans le Levant, ne fut que des seules troupes Françoises. Il est vrai que Hacon roi de Norvege prit la croix, & écrivit même au roi, pour lui demander la permission d'entrer dans les ports de France, en cas qu'il eût besoin d'y aborder durant sa route. Sur quoi le roi donna ses ordres, & écrivit avec beaucoup d'honnêteté à ce prince : mais cette croisade du nord n'eut point de suite ; au moins n'est-il fait aucune mention de l'armée de Norvege dans l'histoire de la guerre sainte. Ce qui prouve assez que Hacon n'exécuta point son dessein.

1247. *Croisade publiée par le pape contre l'empereur.*

Matth. Paris.

Après trois ans de préparatifs, l'an 1248, tous les vaisseaux étant assemblés à Aigues-Mortes, où les croisés se rendirent de toutes parts, le roi qui étoit alors âgé de trente-trois ans, se mit en état de partir. Il manda à Paris ses barons, leur fit faire serment de fidélité & hommage, & obligea ceux qui demeuroient en France, à jurer qu'ils ne feroient rien contre son service pendant son voyage, & garderoient fidélité & loyauté aux deux princes ses enfans Louis & Philippe, qu'il laissoit tout jeunes.

1248. *Le roi se prépare pour le voyage de la terre-sainte.* Joinville.

Il alla d'abord à S. Denys, pour y prendre, selon la coûtume, l'étendart, le bourdon, & les autres marques de pelerin de la terre-sainte. Il les y reçut des mains d'Odon cardinal légat, qui devoit l'accompagner pendant tout le voyage, & se mit en marche au mois de juin le vendredi d'après la Pentecôte, conduit par les processions de Paris jusqu'à l'abbaye de S. Antoine.

Nangius.

Il déclare régente la reine sa mere en son absence.

Etant arrivé à Corbeil, il y déclara régente la reine sa mere, & lui fit expédier des lettres patentes, par lesquelles il l'établissoit authentiquement en cet emploi, lui donnoit le pouvoir de se former un conseil, d'y admettre, ou d'en exclure tous ceux qu'elle jugeroit à propos, d'établir & de

casser des baillifs, des châtellains, des forestiers par tout le royaume, de conférer les charges & les bénéfices vacans, de recevoir en vertu de la régale les sermens de fidélité des évêques & des abbés, en un mot tout l'exercice de l'autorité royale.

1248.
Mémoires MSS. de M. du Pui. Volume 1, des édits & ordonnances.

Quoique Alfonse comte de Poitiers eût pris la croix avec les autres princes & seigneurs, le roi jugea à propos qu'il différât d'un an son voyage, pour assister la reine-mere de ses conseils & de son autorité dans les commencemens de la régence. La reine voulut absolument suivre le roi son mari, la comtesse d'Anjou imita cet exemple. La comtesse d'Artois prit la même résolution : mais étant enceinte, & s'étant trouvée trop proche de ses couches au temps de l'embarquement, on ne voulut pas permettre qu'elle s'engageât sur la mer en cet état. Elle retourna à Paris, & ne fit le voyage que l'année d'après avec le comte de Poitiers.

Nangius in gestis Ludov.

Le roi continua sa route par la Bourgogne jusqu'à Lyon, où il eut encore diverses conférences avec le pape, principalement sur l'accommodement de Fridéric avec le S. siége : mais elles furent aussi inutiles que les précédentes, nonobstant la mort de Henri landgrave de Hesse, qui fut un fâcheux contre-temps pour le pape. Il fit élire à sa place roi des Romains Guillaume comte de Hollande, qu'il opposa de nouveau à Fridéric. Il donna sa parole au roi d'employer toute son autorité pontificale, pour empêcher que personne, & en particulier le roi d'Angleterre, ne fît aucune entreprise contre la France, lui promettant, que quoique ce prince fût vassal du S. siége, il se déclareroit contre lui en toutes manieres, s'il manquoit en la moindre chose à l'observation de la treve ; & incontinent après il envoya deux ecclésiastiques de sa cour, pour en avertir le roi d'Angleterre.

Ibid.

Le roi fit à Lyon une confession générale, gagna les indulgences, que le pape lui donna ; & ayant reçû sa bénédiction, il continua son voyage. Il fit forcer en chemin faisant la Roche de Glui, qui étoit un château, dont le seigneur nommé Roger de Clorege, faisoit de grandes vexa-

Il s'embarque à Aigues-mortes
Ibid.
Guillelm. de Podio Laurentii, c. 48.

1248. tions aux passagers & aux pelerins de la terre-sainte, & on l'obligea à rendre ce qu'il leur avoit enlevé. Le roi arriva à Aigues-Mortes, où tout étoit prêt pour l'embarquement. Il s'embarqua le vingt-cinquieme d'août; & après avoir attendu deux jours à l'ancre un vent favorable, il fit voile avec une très-belle armée, & une flotte parfaitement bien équipée.

Nangius in gestis Ludov.

Le trajet fut de trois semaines, & le roi arriva heureusement en Chypre vers le vingtieme de septembre au port de Limesson à la côte orientale de l'isle, où Henri de Lusignan roi de Chypre le reçut à la tête de la noblesse de son royaume. Ce prince avoit aussi pris la croix, & il promit au roi de le suivre dans son expédition dès qu'on auroit résolu de quel côté on porteroit la guerre. Mais avant que de voir le saint roi s'engager dans cette glorieuse carriere, il faut exposer la situation où se trouvoit alors la chrétienté du Levant, aussi bien que les ennemis, dont elle étoit investie de toutes parts, & faire un précis des changemens arrivés à cet égard depuis la croisade qui se fit sous la conduite de Philippe Auguste & de Richard Cœur-de-Lion roi d'Angleterre l'an 1191, c'est-à-dire, cinquante-sept ans avant celle-ci.

Etat de la chrétienté du Levant.

Ces deux rois, malgré leurs dissensions, ayant pris la fameuse ville d'Acre sur le conquerant Saladin, soudan d'Egypte, Philippe après quelques mois de séjour en ce pays-là, revint en France avec une partie de ses troupes, & confia le reste à Eudes duc de Bourgogne. Richard demeura encore plus d'un an en Palestine, où il fit de grandes actions, gagna une bataille contre Saladin, reprit sur ce prince la ville de Jaffe, dont le château se défendoit encore, & l'obligea à se retirer en désordre. Mais enfin les nouvelles qu'il reçut d'Europe sur les liaisons que Jean-sans-Terre son frere avoit avec Philippe, pour s'emparer de la couronne d'Angleterre, l'empêcherent de poursuivre ses victoires, & de faire le siége de Jérusalem.

Avant que de partir il fit une treve de trois ans avec Saladin, par laquelle Acre & Jaffe demeuroient aux Chrétiens, avec une partie de la côte de la mer, & à condition que

que les chrétiens auroient toute liberté d'aller à Jérusalem. Quelque délabré que fût le royaume de Jérusalem, il y avoit plusieurs prétendans à cette couronne. Il la donna à Henri comte de Champagne, & Gui de Lusignan renonçant aux prétentions qu'il y avoit, reçut de lui en dédommagement le royaume de Chypre. 1248.

Saladin étant mort peu de temps après, ses enfans se firent la guerre les uns aux autres, sans que les Chrétiens profitassent de ces divisions. Saphadin frere de Saladin en tira plus d'avantage; & ayant fait la guerre à ses neveux les ruina presque tous, & conquit la plus grande partie de leurs états.

La nouvelle de la mort de Saladin, & des guerres civiles qui la suivirent, firent penser le pape Celestin III à une nouvelle croisade, à laquelle il ne put engager que l'empereur Henri VI & les princes d'Allemagne, & quelques seigneurs d'Italie. Ni Philippe Auguste, ni Richard roi d'Angleterre n'en voulurent point être, leur jalousie mutuelle les tenant toujours en défiance l'un de l'autre.

L'empereur n'alla pas en personne à cette expédition. Conrad archevêque de Mayence, Conrad évêque de Wirtzbourg, les ducs de Saxe & de Brabant, & plusieurs autres seigneurs de l'empire y conduisirent de nombreuses troupes, dont une partie arriva commandée par Valeran de Limbourg, avant que la treve, qui avoit été conclue avec Richard & Saladin, fût expirée. Les Chrétiens la rompirent se voyant si forts, & ne voulant pas laisser rallentir la premiere ardeur des croisés, dont le nombre croissoit tous les jours par l'arrivée des nouveaux secours de l'Europe.

Alors les Sarasins suspendant leurs querelles particulieres, se réunirent contre l'ennemi commun sous la conduite de Saphadin, qui alla sur le champ assiéger Jaffe. Henri comte de Champagne, à qui j'ai dit que la couronne de Jérusalem avoit été donnée, & qui ne prenoit que le titre de prince d'Acre, parce qu'il n'étoit pas maître de la capitale de son royaume, se mit en devoir de secourir la place. Mais comme il voyoit défiler les troupes d'une fenêtre de son palais, il arriva par le plus grand malheur du monde, que la

1248. croisée sur laquelle il étoit appuyé, rompit tout à coup, & étant tombé du haut en bas, il se tua. Ce funeste accident déconcerta les chrétiens, & Saphadin ayant forcé Jaffe, y fit passer au fil de l'épée tous les habitans, & rasa cette place de peur que les croisés ne pensassent à la reprendre, comme étant pour eux de la derniere importance.

Une autre partie de l'armée des croisés étant arrivée presque en ce même-temps avec les ducs de Saxe & de Brabant, il fut résolu de donner au plutôt bataille, si l'on pouvoit y engager l'ennemi. Saphadin prit le même dessein. On se battit entre Tyr & Sidon; le carnage fut grand de part & d'autre: mais la victoire demeura aux chrétiens. Soixante Emirs resterent sur la place; & Saphadin ayant été lui-même blessé, pensa être pris. Le fruit de cette victoire fut la prise de Sidon, de Laodicée de Syrie, de Giblet, & de quelques autres places moins importantes. La forte ville de Baruth peu de temps après fut surprise par les chrétiens esclaves, qui rompirent leurs fers. De sorte que par tous ces avantages les chrétiens se virent beaucoup plus au large qu'ils n'avoient été depuis long-temps.

Emeri de Lusignan roi de Jérusalem.

La couronne du royaume de Jérusalem, vacante par la mort de Henri comte de Champagne, fut donnée du consentement des seigneurs chrétiens de la Palestine, & des seigneurs croisés, à Emeri de Lusignan, qui avoit succédé au royaume de Chypre à Gui de Lusignan son frere, & qui en épousant Isabeau héritiere du royaume de Jérusalem, dont il fut le quatrieme mari, réunit en sa personne ces deux états.

Les choses étant en si bon train, on délibéra si l'on iroit droit à Jérusalem, ou à la forteresse de Thoron la plus forte place de toute la Palestine. L'avis de ceux qui vouloient qu'on assiégeât Thoron prévalut. La place fut réduite à la derniere extrémité, & la garnison demanda même à capituler: mais les chevaliers du Temple, & l'évêque de Wirtsbourg corrompus par l'argent de Saphadin, ne voulurent pas qu'on la reçût à composition: ensuite ayant fait courir le bruit que Saphadin alloit assiéger Baruth, ils opinerent à aller au secours de cette place, & ayant aussi-tôt après

décampé, ils obligerent par leur retraite le reste de l'armée à les suivre.

1248.

Combat près de Jaffe où les chrétiens ont l'avantage.

Saphadin au lieu d'aller à Baruth, s'avança du côté de Jaffe, où il se donna un grand combat, mais qui ne fut pas décisif. Les troupes de Saphadin y eurent du désavantage, & les chrétiens y perdirent le duc de Saxe & Fridéric duc d'Autriche. Cette nouvelle victoire des chrétiens eût pû avoir des suites, si leurs divisions, & la nouvelle qui arriva de la mort de l'empereur, n'eussent achevé de tout perdre. Les seigneurs croisés, qui prévoyoient que cette mort alloit causer de grands mouvemens en Allemagne, où leurs intérêts particuliers seroient fort mêlés, prirent la résolution d'y retourner, & abandonnerent Emeri de Lusignan avec les seules forces qu'il pourroit tirer de ses états, lesquelles n'étoient nullement comparables à celles des Sarasins.

Autre croisade publiée par le pape Innocent III.

Le pape Innocent III ayant succédé à Celestin, forma le dessein d'une nouvelle croisade, malgré les divisions de l'Europe, causées par la double élection de Philippe duc de Suabe frere du dernier empereur, dont Philippe Auguste appuya le parti, & d'Othon frere de Henri duc de Saxe, pour lequel Richard roi d'Angleterre son oncle se déclara. Il envoya des légats dans tous les états de l'Europe. On prêcha par-tout la croisade, & ce fut alors que le saint & fameux Fouques curé de Neuilli sur Marne, fit dans Paris tant de prodiges par ses ferventes prédications, non-seulement en inspirant aux peuples une grande ardeur pour la guerre sainte; mais encore en réformant leurs mœurs, & en les convertissant à Dieu, ce qui n'étoit pas toujours l'effet des missions qui se faisoient pour la croisade.

Celle-ci fut particulierement composée des seigneurs François, & de ceux des Pays-Bas, auxquels les Venitiens se joignirent. Thibaud IV comte de Champagne, frere du feu Henri roi de Jérusalem, & pere de Thibaud V, fut élû chef de cette croisade: mais il mourut en faisant les préparatifs pour son départ, & Boniface marquis de Montferrat, prit sa place. Baudouin comte de Flandre, Louis comte de Blois & de Chartres, Simon comte de Montfort si renom-

mé par ses hauts faits d'armes contre les Albigeois, Geoffroi de Joinville, Geoffroi de Ville-Hardouin maréchal de Champagne, Matthieu de Montmorenci, & un très-grand nombre d'autres des plus distingués par leur noblesse, par leur rang & par leur puissance, furent de cette expédition. Jean de Nesle, & Nicolas de Mailli, conjointement avec Thierri fils du comte de Flandre, commandoient la flotte.

1248.

Les troupes nombreuses que tant de seigneurs avoient levées dans leurs états, se rendirent la plûpart à Venise, où ils trouverent tout prêt pour l'embarquement, outre cinquante galeres que la république avoit fait équiper en son nom, pour contribuer à la croisade. Les autres s'embarquerent à Marseille & en divers ports de la Pouille.

Ces troupes, principalement celles qui s'étoient rendues à Venise, passerent en Dalmatie, où elles soumirent la ville de Zara, qui s'étoit révoltée contre la république. Le premier dessein étoit d'aller faire descente en Egypte, pour y attaquer Saphadin, tandis que les chrétiens de la Palestine agiroient du côté de Jérusalem. L'hyver qui approchoit obligea l'armée à s'arrêter en Dalmatie jusqu'au printemps. Durant cet intervalle, un accident fit changer le dessein qu'on avoit formé sur l'Egypte, & l'on prit la route de Constantinople.

Quelques années auparavant, l'empereur Isaac l'Ange avoit été déthroné par son frere Alexis, qui lui fit crever les yeux, & le mit en prison, aussi-bien que le jeune Alexis fils de ce malheureux prince. Il leur avoit donné depuis la liberté, mais il les faisoit toujours observer. Ce qui n'empêcha pas que le jeune Alexis ne se sauvât de Constantinople, d'où il vint à Rome trouver le pape Innocent III, & par le moyen de Philippe duc de Suabe frere de sa mere, qu'une partie des princes d'Allemagne venoient d'élire empereur, il traita avec les croisés, qui étoient en Dalmatie, pour se faire rétablir par leurs secours sur le throne de Constantinople.

Il y eut sur cela diverses négociations, qui furent fort traversées par plusieurs des seigneurs, qui ne vouloient pas

qu'on prît le change, & qui selon l'intention du pape, dont l'avis étoit qu'on poursuivît le premier dessein, demandoient qu'on passât incessamment en Egypte ou en la terre-sainte : mais les Venitiens, avec la plûpart des seigneurs François conclurent qu'il valloit mieux aller à Constantinople, pour en chasser l'usurpateur. Ils se persuaderent, qu'étant sûrs du jeune Alexis, quand ils l'auroient mis sur le throne, la croisade réussiroit infailliblement par les facilités que ce prince y donneroit, & par les secours dont il fortifieroit l'armée des croisés. 1248.

Siége de Constantinople en 1203.

On se mit en mer, & le jeune Alexis s'étant rendu à Corfou, où l'armée & la flotte des croisés étoient déja, on marcha vers Constantinople; plusieurs villes & isles se soumettant sur la route à leur prince légitime. On entra dans l'Hellespont. L'armée qui étoit d'environ quarante mille hommes, mit pied à terre, & fut en état d'assiéger Constantinople au mois de juillet l'an 1203.

La lâcheté de l'usurpateur Alexis Comnene, & la valeur héroïque des croisés fit réussir une entreprise, qui, eu égard à la force de la place, à la multitude infinie de ceux qui la défendoient, au petit nombre des assaillans, paroissoit une des plus téméraires qui se fût jamais faite. Après un premier assaut, où les assaillans se rendirent maîtres d'une partie des murailles, mais sans pouvoir s'y maintenir, Alexis sortit de la ville emportant avec lui ses thrésors, & s'enfuit par mer à Zagora ville de Thrace au pié du mont Hemus.

Le peuple & les troupes de la ville ayant appris sa fuite, allerent à la prison, où Alexis avoit fait de nouveau renfermer Isaac l'Ange pere du jeune Alexis, & lui ayant ôté les fers dont il étoit chargé, le remirent sur le throne tout aveugle qu'il étoit, & de son consentement envoyerent au camp des croisés porter cette heureuse nouvelle, & les prier de leur rendre leur jeune empereur, pour être associé à l'empire par son pere.

Les croisés agréablement surpris d'une nouvelle si inespérée, après avoir pris leurs sûretés, & fait renouveller à Alexis le traité qu'il avoit fait avec eux, le conduisirent

en triomphe dans la ville. Il y fut reçû avec toutes sortes
1248. de témoignages de joie par le peuple, & par le vieux empereur, qui ratifia le traité, & fit couronner son fils dans sainte Sophie.

Les croisés, à la priere des deux empereurs, passerent le reste de l'année & tout l'hyver à Constantinople, malgré la répugnance de plusieurs, qui vouloient qu'on marchât incessamment en Syrie. On alla chercher l'usurpateur vers Andrinople, où il s'étoit retiré avec une armée: on le défit, & on soumit la plûpart des villes de Thrace.

Tout plioit sous les loix des deux empereurs; les villes, les provinces entieres rentroient à l'envi dans l'obéissance, & l'on étoit à la veille de voir ces princes, agissant de concert avec l'armée des croisés, se joindre à eux pour reconquérir la Syrie & la Palestine sur les Sarasins, lorsque l'ambition d'un seul homme renversa tout, & rejetta l'Empire dans les plus effroyables désordres.

C'étoit Alexis Murtzulfe, de la maison imperiale des Ducas, qui espera de monter lui-même sur le throne, s'il pouvoit venir à bout de perdre le jeune empereur en le brouillant avec les croisés: car pour le vieux empereur, on le comptoit pour rien; outre qu'il étoit aveugle, sa prison lui avoit affoibli l'esprit, & il lui échappoit de temps en temps des extravagances, qui en étoient de grandes marques.

Les insolences des soldats croisés ne fournissoient à Murtzulfe que trop de prétextes, pour irriter le jeune empereur. Il sût les faire valoir, & les croisés ne furent pas long-temps sans s'appercevoir du changement de ce prince à leur égard. On en vint aux éclaircissemens. Les députés de l'armée des croisés, dans une conférence qu'ils eurent avec l'empereur, parlerent avec beaucoup de hauteur, & conclurent par dire, que si on n'exécutoit au plûtôt le traité dans tous ses articles, on trouveroit bien moyen de se faire rendre justice, & qu'ils avoient ordre de lui déclarer la guerre s'il differoit à donner la satisfaction qu'ils demandoient.

Cette liberté des députés fut traitée d'insolence, & re-

gardée comme une insulte faite à la majesté imperiale. Ils se retirerent sans attendre de réponse, voyant bien qu'il n'étoit pas sûr pour eux de demeurer plus long-temps dans la ville. La rupture suivit bientôt. On en vint d'abord à de petits combats, & peu de jours après les Grecs entreprirent de brûler avec des brûlots remplis de feu Gregeois la flote Vénitienne. Si la chose eût réussi, les Grecs n'avoient plus rien à craindre; mais la valeur & l'adresse des Vénitiens parerent ce coup dangereux. 1248.

Cependant Murtzulse engagea l'empereur à traiter de nouveau avec le marquis de Montferrat général de l'armée, & se servit de la nouvelle de ce traité pour persuader aux Grecs que ce prince vouloit les livrer aux croisés. Le peuple animé par les émissaires de ce scelerat, se souleva, & dans le tumulte le proclama empereur. Il accepta la pourpre; & pour prevenir le changement du peuple, il descendit dans le cachot, où il avoit fait renfermer l'empereur, & l'étrangla de ses propres mains.

Cet horrible attentat ne put demeurer caché, & les croisés qui ne pouvoient espérer d'être secondés par ce tyran dans leur expedition de la terre-sainte, résolurent de la differer, de tourner tous leurs efforts contre lui, & de se rendre maîtres de Constantinople. Ils le firent après deux assauts, dont le premier leur réussit mal. La ville fut emportée le douzieme d'avril de l'an 1204 par ces prodiges de valeur, dont les histoires des croisades nous fournissent seules plus d'exemples & de plus surprenans, que toutes les autres histoires ensemble. Le tyran s'enfuit de Constantinople, & évita alors par sa fuite le supplice qu'il méritoit.

Réunion des églises Greque & Latine.

Les Vénitiens & les François s'assemblerent pour l'élection d'un empereur. Le choix balança entre le marquis de Montferrat général de l'armée, & Baudouin comte de Flandre, & tomba enfin sur ce dernier.

Par la réduction de Constantinople l'église Greque fut tout de bon réunie avec la Latine après un long & déplorable schisme de plusieurs siecles. Dans le partage des conquêtes le marquis de Montferrat eut le royaume de Thessa-

lie, les Vénitiens eurent les isles de l'Archipel, une grande
1248. partie de la Morée, & quelques autres villes maritimes. La Bithynie fut donnée au comte de Blois. Plusieurs autres seigneurs furent pareillement recompensés, à condition de tenir en fief du nouvel empereur leurs principautés ou seigneuries. La Thrace fut soumise. Murtzulfe tomba quelque temps après entre les mains du nouvel empereur, qui le fit mourir.

La fortune de ceux, qui s'étoient séparés de l'armée pour aller en Palestine, ou qui s'y étoient rendus d'Europe par d'autres routes, ne fut pas si heureuse. Dans cette armée étoient entre autres Simon de Montfort, Jean de Nesle, Renard de Dampierre, & un grand nombre de Bretons sous la conduite d'un moine nommé Herloin, qui, à l'exemple de Pierre l'Hermite, s'étoit fait leur général. La peste en enleva une grande partie, & en fit rembarquer plusieurs pour retourner en Europe. Un autre corps des meilleures troupes qui étoient restées, fut taillé en pieces par le Soudan d'Alep; & Emeri roi de Jérusalem, après cette défaite se voyant abandonné de tout secours, fut obligé de faire une treve désavantageuse avec les Sarasins. Elle fut observée, parce que ces Infideles, délivrés de la crainte qu'ils avoient des Européens, recommencerent à se battre les uns contre les autres.

Ce roi mourut peu de temps après, & ne laissa qu'un fils en bas âge. Les seigneurs du pays envoyerent demander un roi François à Philippe Auguste, qui choisit Jean de Brienne, & lui fit épouser Marie fille du second lit d'Isabeau reine de Jérusalem. Lorsque Jean de Brienne arriva en Palestine, la treve étoit finie, & il n'avoit que très-peu de troupes, à cause de la croisade publiée contre les Albigeois, qui n'étant ni si dangereuse, ni si pénible que celle d'outre-mer, lui fut préferée. De sorte que ce prince se vit sur le point de perdre son état en même temps qu'il en prit possession.

Le pape Innocent III, sur l'avis qu'il en eut, écrivit partout des lettres circulaires pour exhorter les chrétiens à secourir leurs freres prêts de succomber sous la puissance des

des Sarasins. Elles firent peu d'effet, ou plûtôt elles n'en firent qu'un très-mauvais. Car à la nouvelle du méchant état des affaires de la Palestine, une espece du fureur saisit un nombre infini d'enfans en France & en Allemagne, qui se mirent en tête que Dieu vouloit se servir de leur âge, pour délivrer Jérusalem des mains des Infideles. Il y en eut jusqu'à cinquante mille qui prirent la croix. Des prêtres autorisant cette folie, se mirent à leur tête. Ceux d'Allemagne périrent la plûpart par les chemins. Ceux de France ayant trouvé des marchands à Marseille, qui leur fournirent des vaisseaux, s'embarquerent. Quelques-uns des vaisseaux qui les portoient firent naufrage, les autres furent conduits en Egypte par ces marchands mêmes, qui les y vendirent aux Sarasins : ce qui fut pour quelques-uns de ces enfans l'occasion d'un glorieux martyre, & pour plusieurs autres la cause de la perte de leur religion. 1248.

Innocent dans le quatrieme concile de Latran fit résoudre une nouvelle croisade. Sa mort qui survint lorsqu'il pressoit vivement cette entreprise, fut un contre-temps fâcheux : mais Honoré III son successeur poursuivit ce dessein, & sur les délais de l'empereur Fridéric II qui devoit être le chef de la croisade, André roi de Hongrie se mit à la tête des croisés.

Une partie de cette armée composée pour la plûpart de Hongrois & d'Allemans, ne fit que paroître dans la Palestine sans y faire rien de mémorable. Saphadin évita le combat, persuadé par expérience qu'il n'y avoit qu'à laisser rallentir la premiere ferveur de ces expéditions pour les rendre inutiles. En effet, le roi de Hongrie ayant été rappellé par les nécessités de son état, fut obligé de repasser la mer avec la meilleure partie de ses troupes.

Prise de Damiette l'an 1219.

Quelque temps après son départ, Guillaume comte de Hollande, arriva avec une nouvelle flotte & un renfort considérable de troupes. Il résolut de concert avec le roi Jean de Brienne, Leopold duc d'Autriche, & les autres principaux chefs, de porter la guerre en Egypte & d'assiéger Damiette, qui étoit presque la seule place capable de résister,

Elle fut prise l'an 1219, après dix-huit mois de siége, bien
1248. des combats & la perte d'une infinité de vaillans hommes: mais ils furent remplacés par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux croisés de diverses parties de l'Europe, & surtout de la France.

Durant ce siége le soudan Saphadin mourut. Son fils aîné Meledin lui succéda au royaume d'Egypte, & Corradin son second fils au royaume de Damas & de la Palestine. Celui-ci durant le siége de Damiette fit raser les murailles de Jérusalem, dans la crainte que les croisés après la prise de Damiette ne s'en rendissent maîtres.

Cette importante conquête jetta la terreur parmi les Sarasins, & ranima beaucoup les Chrétiens. Le roi des Georgiens, peuples situés entre la mer Caspienne & le pont Euxin qui suivoient le rit Grec, envoya assurer les croisés qu'il alloit prendre les armes en leur faveur: mais les Tartares qui parurent sur ses frontieres empêcherent l'exécution de son dessein. Les nouveaux secours qui arriverent d'Europe suppléerent à ce défaut, & par les renforts de troupes que l'empereur Frideric II envoya, l'armée chrétienne se trouva forte de soixante & dix mille hommes.

On est contraint de la rendre.

On pouvoit tout attendre d'une si belle armée, sans les divisions du légat Pelage & du roi de Jérusalem. L'entêtement du premier, qui vouloit que tout pliât sous ses ordres, lui fit refuser une très-avantageuse paix que le soudan Meledin lui offroit. Cependant on engagea imprudemment l'armée au milieu de l'inondation du Nil, d'où on fut trop heureux de la retirer, à condition de rendre Damiette au soudan, de qui il dépendoit de faire périr cette armée au milieu de l'eau sans tirer l'épée.

Survinrent ensuite ces grands démêlés entre les papes & l'empereur, si funestes à l'église & à toute la chrétienté. Néanmoins la modération du pape Honoré III en empêcha les premieres suites; & le roi de Jérusalem étant venu en Italie, maria sa fille Iolande héritiere de sa couronne, à l'empereur, pour l'engager par là à protéger un royaume, qui devoit un jour lui appartenir. En effet Frideric promit que dans deux ans il iroit en Palestine avec toutes les

forces de l'Empire, pour combattre les Infideles. Mais ces promesses n'aboutirent à rien, jusqu'à ce que six ans après il passa en Palestine avec peu de troupes, où il fit une paix peu avantageuse, dont j'ai déja parlé sous l'an 1229, & repassa en Europe, pour faire la guerre au pape Gregoire IX successeur d'Honoré III. 1248.

Quelques années après Thibault comte de Champagne & roi de Navarre, prit la croix avec Pierre de Bretagne, Amauri de Montfort connétable de France, & plusieurs autres seigneurs. Ils mirent de nombreuses troupes sur pié. Les fâcheuses révolutions de l'empire de Constantinople obligerent le pape à prier ces princes de tourner leurs armes de ce côté-là. L'empereur Baudouin premier, un an après sa conquête, avoit été pris par le roi des Bulgares, & mourut dans sa prison. Henri son frere lui succéda, & gouverna glorieusement pendant dix ans. Pierre de Courtenai son beau-frere monta sur le throne après lui, & s'étant laissé surprendre, fut massacré par Théodore Comnene prince d'Epire. Robert de Courtenai son second fils, ayant pris en main le gouvernement, se vit enlever les plus belles provinces de son empire par Jean Ducas surnommé Vatace : & après sa mort, on mit en sa place Jean de Brienne, que Fridéric son beau-pere avoit dépouillé de son royaume de Jérusalem. Il rétablit un peu les affaires : mais n'ayant pas vécu long-temps depuis son couronnement, Baudouin son gendre, qui fut le dernier empereur Latin de Constantinople, n'eut point d'autre ressource que la protection du saint siége.

Le pape voulut en sa faveur employer l'armée des croisés, dont je viens de parler, contre Vatace & Azen roi des Bulgares qui s'étoient ligués ensemble, pour exterminer les Latins en Grece. Mais le roi de Navarre, le comte de Montfort, les comtes de Bar & de Vendôme ne purent se résoudre à quitter leur premier dessein, & allerent en Palestine. Les autres croisés marcherent à Constantinople ; & ce partage fit qu'on ne réussit gueres en Grece, & très-mal en Syrie. La plûpart des seigneurs François furent tués ou pris auprès de Gaze, dans un combat contre Melech-Sala soudan

de Babylone, c'est-à-dire, du grand Caire, fils de Meledin,
1248. mort depuis peu.

Le comte Richard d'Angleterre arriva sur ces entrefaites en Palestine, & trouva les choses en très-mauvais état, d'autant plus que le roi de Navarre & la plûpart de ceux qui étoient échapés à la défaite, en étoient partis. Il se contenta de bâtir & de mettre en défense une forteresse auprès d'Ascalon, & d'obliger le soudan à lui rendre les prisonniers qu'il avoit faits au combat de Gaze, après quoi il remonta sur ses vaisseaux, & fit voile en Italie, où il arriva l'an 1241.

Au bout de trois ans, la treve que Richard avoit faite avec le soudan d'Egypte, fut rompue par les Chrétiens, qui se liguerent contre lui avec le soudan de Damas; & ce soudan ennemi déclaré de l'autre, permit aux Chrétiens, en vertu de cette ligue, de s'établir librement dans la Palestine, depuis le Jourdain jusqu'à la mer, & dans la ville de Jérusalem, qui étoit démantelée. Le soudan d'Egypte de son côté s'allia avec les Corasmins peuples mahométans, que les Tartares, qui inondoient alors l'Asie, avoient chassés de leur pays, & qui avoient supplié ce soudan de les recevoir dans ses terres.

Ces Corasmins étoient une nation très-guerriere & très-féroce. Le soudan d'Egypte, qui ne vouloit pas les chasser de chez lui par force, mais qui ne les y voyoit qu'avec peine, leur dit qu'il leur abandonnoit la Palestine, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ils n'avoient pas besoin d'y être exhortés. Cette permission ne leur eut pas plutôt été donnée, qu'ils entrerent dans la Palestine, y mirent tout à feu & à sang, pillerent Jérusalem, y firent mille profanations dans l'église du saint Sépulchre, que tous les autres Sarasins avoient jusqu'alors épargnée, & sept mille tant Chrétiens que Mahométans y furent passés au fil de l'épée, sans parler des vieillards, des femmes & des enfans, sur lesquels on fit main basse.

Bataille de Gaze funeste aux chrétiens.

Il n'y avoit point alors de roi dans la Palestine, mais une espece d'anarchie par l'absence de Conrad, que l'empereur son pere avoit fait roi de Jérusalem, où il se contentoit de

tenir un lieutenant, tandis qu'Alix reine de Chypre lui disputoit cette couronne. Gautier comte de Brienne & de Jaffe, neveu du défunt roi Jean, étoit un des plus puissans seigneurs chrétiens du pays, & le seul capable de faire quelque résistance. Il assembla tout ce qu'il put de troupes, se fit joindre par les chevaliers du Temple, par ceux de l'Hôpital & par les Teutoniques, par les soudans de Damas & d'Emesse, & livra la bataille aux Corasmins auprès de Gaze. Elle dura deux jours, mais le nombre prévalut: les Chrétiens furent défaits, Gautier de Brienne fut pris avec le grand maître de l'Hôpital; les grands maîtres du Temple & des Teutoniques furent tués, & des trois ordres de chevaliers il ne resta après la bataille que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers & trois Teutoniques: tout le reste y périt, ou fut pris: les débris de l'armée se sauverent à Jaffe & à Acre. On a écrit que S. Louis dans cette léthargie où l'on le crut mort, eut une vision de cette défaite, & que ce fut ce qui le détermina à demander la croix au moment qu'il revint. 1248.

Les Corasmins marcherent vers Jaffe dans l'espérance que la consternation où étoient les Chrétiens la leur feroit rendre: mais ils furent contraints de se retirer sans rien faire; & quelque temps après le soudan d'Egypte les ayant obligés à sortir de ses états, ils furent en proie aux Sarasins, qui s'étant unis contre eux, les exterminerent.

Les nouvelles guerres civiles des Mahométans empêcherent l'entiere ruine des Chrétiens, qui devoit naturellement être la suite de la bataille de Gaze, & donnerent le temps à saint Louis de se préparer au secours de cette chrétienté désolée. De sorte que lorsqu'il débarqua en Chypre, il y avoit encore en Palestine & en Syrie quatre principautés possédées par des chrétiens originaires de l'Europe: savoir celle d'Acre ou Ptolemaïs dans laquelle les Vénitiens, les Genois, les Pisans & quelques autres avoient chacun leur quartier, qui leur appartenoit: celle de Tripoli, celle de Tyr, & celle d'Antioche, sans parler de quelques autres seigneuries mouvantes pour la plûpart de ces quatre principales; mais tout cela se trouvoit investi & resserré de tou-

1248. tes parts par les Mahometans, dont le plus puissant étoit Melech-Sala, soudan d'Egypte. Telle étoit à peu près la situation des affaires des Chrétiens, lorsque le roi saint Louis arriva en Chypre.

Le roi arrive en Chypre.

Etant en cette isle, il étoit à portée d'attaquer les Sarasins, ou dans la Palestine ou dans l'Egypte. L'effort de la plûpart des autres croisades avoit été en Palestine. Mais le succès que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, avoit eu d'abord quelques années auparavant en portant la guerre en Egypte, où la prise de Damiette avoit jetté les Sarasins dans la derniere consternation, fit résoudre le roi à tourner ses armes de ce côté-là. Les suites funestes de l'expédition de Jean de Brienne ne l'étonnerent point, espérant éviter aisément les embarras où ce prince s'étoit jetté, & qui l'avoient obligé de rendre Damiette aux Infideles.

Lib. 2, part. 2, cap. 36.

Le patrice Vénitien Sanudo, qui vivoit quelque temps après saint Louis, & nous a laissé une histoire des guerres saintes, raisonnant sur ce sujet, approuve ce parti: mais il blâme ce prince d'avoir débarqué en Chypre, & de n'être pas venu, sans se détourner, faire d'abord descente en Egypte. Il soûtient que le temps que ce détour lui coûta, auroit suffi pour en conquérir une bonne partie; & que les eaux & l'air y étant beaucoup meilleur qu'en Chypre, il n'auroit pas perdu par les maladies un grand nombre de soldats, ainsi qu'il arriva pendant le séjour qu'il fit en cette isle.

Rien n'est plus injuste que la maniere dont on prononce sur la conduite des princes en ces sortes d'occasions. Le succès est d'ordinaire la regle de ces jugemens: regle très-fausse, puisque quelquefois on réussit par des voies, que la prudence défendroit, & que celles qu'elle prescrit n'ont pas toujours un succès heureux. On doit dire au contraire à la gloire de saint Louis, que jamais expédition de cette nature ne fut commencée avec plus de sagesse. Ce qui avoit fait périr les plus belles armées dans les précédentes croisades, c'est qu'on s'étoit engagé dans le pays ennemi sans en avoir assez de connoissance, sans l'avoir reconnu de près, sans avoir des magasins d'armes & de vivres, sans s'être

assuré une retraite dans le voisinage en cas de malheur. Saint Louis auroit commis la même faute, s'il avoit été brusquement débarquer en Egypte dans l'espérance d'y surprendre l'ennemi, & de ne lui pas donner le temps de se reconnoître. Au contraire prenant d'abord terre en Chypre, il avoit là le moyen de s'instruire de l'état des ennemis, des secours qu'il pouvoit attendre de ce royaume, de donner ses ordres pour le transport des vivres, d'y attendre en sûreté l'arrivée de toutes ses troupes, en cas que durant la route quelque tempête ou quelque autre accident en retardât une partie. Il est toujours imprudent de ne compter que sur la surprise, dans des entreprises de cette importance; la prudence veut qu'en attaquant on suppose que l'ennemi est préparé, & qu'on se mette en état de le vaincre en quelque disposition qu'on le trouve.

1248.

Il y séjourne quelque temps.

Ce furent là les raisons qui obligerent le roi à prendre ce sage parti. Celles qui le déterminerent à séjourner quelque temps en Chypre malgré l'inclination & l'ardeur qu'il avoit d'aller au plûtôt aux ennemis, ne furent pas moins considerables. La plûpart des vaisseaux qui portoient les machines de guerre n'étoient pas encore arrivés, l'hyver qui approchoit rendoit dangereux le trajet de Chypre en Egypte. La plûpart des seigneurs & gentils-hommes de l'isle, qui avoient pris la croix, étoient en différend avec l'archevêque de Nicosie qui les avoit presque tous excommuniés, & ils ne vouloient pas accomplir leur vœur ni suivre le roi, tandis que l'excommunication dureroit. Il falloit du temps au légat pour ménager la réconciliation, & il en vint à bout. On proposa donc dans le conseil des seigneurs des deux nations, s'il étoit à propos de faire voile incessamment en Egypte, ou si l'on attendroit quelque temps. L'avis qui fut pour attendre jusqu'à Pâques prévalut, & le roi s'y rendit.

Joinville. Nangius in gestis Ludov.

Ce retardement néanmoins eut effectivement deux mauvais effets. Le premier fut que la maladie se mit parmi les troupes, il en mourut un grand nombre, & jusqu'à deux cents quarante, tant chevaliers qu'autres personnes de distinction, du nombre desquels furent l'évêque de Beauvais,

Ibid.

Matth. Paris. Epist. Odonis episcop. Tusculani ad Innoc. IV.

1248. l'évêque de Noyon, Jean comte de Montfort, les comtes de Dreux & de Vendôme, Guillaume de Merlo, Guillaume des Barres, & Archambaud de Bourbon. En second lieu, une partie des magasins qu'on devoit porter en Egypte fut consumée pour la subsistance des troupes; ce qui pouvoit causer la disette pour la suite de l'expédition. Mais les Vénitiens & l'empereur Fridéric, à la priere du roi, envoyerent d'Italie des vivres en abondance, & les magasins furent rétablis.

Lettres de Fridéric au thrésor des chartes, rapportées par M. du Cange dans ses observations sur l'histoire de Joinville.

Quoique le bruit fût assez constant que le dessein du roi étoit d'aller en Egypte, néanmoins son séjour en Chypre tenoit en échec les soudans de Syrie, jusques-là que celui de Babylone se flatta pendant quelque temps que l'armement étoit en effet destiné contre la Syrie, & même que le roi, dans l'impatience de se mettre au plûtôt en possession de Jérusalem, se joindroit à lui contre le soudan d'Alep & contre les autres, avec lesquels il étoit en guerre. Le soudan de Babylone assiégeoit actuellement Ernesse ville du domaine de celui d'Alep, qui ayant trouvé moyen de le faire empoisonner, l'obligea de retourner en Egypte, où il ne fit plus que languir. Cependant le caliphe de Baldak agit si bien auprès d'eux par ses envoyés, qu'il leur fit conclure une suspension d'armes, pour être plus en état de repousser l'armée chrétienne, qui leur alloit tomber sur les bras.

Joinville.

Ambassade qu'il y reçoit.

Nangius. Joinville, epist. Odonis episcop. Tusculani ad Innocent. IV.

Le roi ne fut pas surpris de cette réunion, à laquelle il s'étoit bien attendu: mais il le fut agréablement d'une ambassade qu'il reçut vers les fêtes de Noël de la part d'un prince Tartare, nommé Ercalthai. Ce prince lui écrivoit, que sachant qu'il devoit arriver en Chypre, pour délivrer la chrétienté de Palestine opprimée par les Sarasins, il étoit bien-aise de lui témoigner le zele sincere qu'il avoit pour la religion chrétienne, qu'il le seconderoit de toutes ses forces, en faisant la guerre aux ennemis du vrai Dieu, & qu'il lui demandoit avec empressement son amitié. Le chef de l'ambassade nommé David, assûra le roi que le grand cham des Tartares s'étoit fait chrétien depuis trois ans, que Ercalthai s'étoit fait aussi baptiser, & il ajoûtoit qu'autant

tant qu'il le pouvoit conjecturer, le dessein de ce prince étoit d'assiéger au printems Baldak ou Bagdad, ville bâtie des ruines de l'ancienne Babylone, & située sur le Tygre, pour empêcher le caliphe qui y faisoit sa demeure, de secourir le soudan d'Egypte, comme il avoit fait lorsque le roi Jean dè Brienne assiégea Damiette. Ces caliphes avoient été autrefois à l'égard des soudans, ce que les rois des autres peuples sont à l'égard de leurs ministres ou de leurs généraux d'armée. Mais depuis que le soudan Saladin se fut rendu maître de l'Egypte, ils n'étoient plus gueres que ce que sont aujourd'hui les mouftis parmi les Turcs, c'est-à-dire, les chefs de la religion mahométane, & n'avoient plus gueres d'autre domaine que la ville de Baldak.

1248.

Nangius.

Le roi charmé de voir de telles dispositions en faveur de la religion dans des princes barbares, fit tout l'accueil possible aux ambassadeurs, les traita magnifiquement, les mena lui-même au service de l'église pendant les fêtes, & les renvoya chargés de présens pour leur maître. Il les fit accompagner par quelques religieux de l'ordre de saint Dominique & de l'ordre de saint François, & par deux gentils-hommes. Les uns avoient ordre du roi d'aller de sa part trouver Ercalthai, & les autres le cham des Tartares. Tout cela néanmoins n'eut point d'effet, & il n'est point parlé dans l'histoire d'aucune diversion faite par les Tartares, au moins si-tôt: car quelques années après, Baldak fut pris par le grand cham des Tartares, & le caliphe fait prisonnier.

Hist. de Joinville, édition de Poitiers.

Voyez les notes de du Cange, p. 97.

Ibid.

La treve que le roi fit conclure en même temps entre Aython roi d'Armenie, qui étoit Chrétien, & Bohémond V prince d'Antioche, fut un avantage plus solide pour les Chrétiens d'orient, que les divisions achevoient d'affoiblir. Ces princes remirent leurs intérêts entre ses mains. Il les accommoda, & envoya au prince d'Antioche un secours de six cents arbalêtriers, pour fortifier ses troupes contre les soudans ses voisins, dont il appréhendoit d'être attaqué, tandis que l'armée chrétienne seroit en Egypte.

Il tâcha encore d'appaiser la guerre, que les Genois & les Pisans se faisoient les uns aux autres dans la ville d'Acre. Ces accommodemens furent les principales occupations du

Ibid.

roi pendant son séjour en l'isle de Chypre. Quelques Sarasins
1248. déguisés y passerent pour attenter sur sa vie; mais ils furent découverts, & l'aveu qu'ils firent de leur crime, lui fit connoître que Dieu le protégeoit, & combien les Sarasins le craignoient.

La perte que l'on avoit faite de tant de braves gens par la maladie populaire, fut en partie réparée par l'arrivée d'un
Matth. Paris. assez bon nombre de nouveaux croisés, qui n'avoient pû partir de France avec la grande flotte. Le plus considérable renfort fut amené par Guillaume comte de Salisburi, surnommé Longue-épée, qui aborda en Chypre avec deux cents chevaliers Anglois. Le roi le reçut avec beaucoup d'honneur. Il recommanda extrèmement aux François d'en bien user à l'égard du comte & de toute sa suite, & il conjura les uns & les autres de suspendre au moins pendant la guerre sainte l'antipathie des nations, & de penser qu'ils combattoient tous sous les enseignes de Jesus-Christ leur unique chef.

Cependant tout se préparoit pour le départ. Quantité de vaisseaux plats propres à faire les descentes, que le roi avoit fait construire en divers endroits de l'isle, se rendoient au lieu de l'embarquement; aussi-bien qu'un grand nombre de mariniers & de navires, qu'il avoit achetés fort cher à Acre des Génois & des Vénitiens.

1249.

Il déclare la guerre au soudan d'Egypte.

Nangius. Joinville.

Un peu avant l'embarquement, le roi envoya déclarer la guerre à Melech-Sala soudan d'Égypte, qui tout malade qu'il étoit, répondit à cette déclaration avec beaucoup de fierté. Enfin le samedi d'après l'Ascension l'armée monta sur la flotte au port de Limesson, & fut en état de faire voile dès que le vent seroit favorable.

Cette flotte étoit composée de dix-huit cents vaisseaux, tant grands que petits. Il y avoit dans l'armée deux mille huit cents chevaliers François, Anglois, Cypriots. A en juger par cette multitude de chevaliers, il falloit que l'armée fût très-nombreuse : car, comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, chaque chevalier avoit d'ordinaire une assez grande suite, & les histoires de ce temps-là ne marquent gueres la grandeur des armées que par le nombre des che-

valiers qui s'y trouvoient, & dont les plus considérables avoient chacun leur ost, c'est-à-dire, leurs troupes, & plusieurs leurs bannieres. 1249.

Il part pour Damiette. Nangius.

Le roi, avant que de quitter le port de Limesson, assembla les principaux seigneurs de l'armée, & après le conseil de guerre déclara à tous les capitaines des vaisseaux, qu'on alloit à Damiette, & qu'en cas que dans la route quelques-uns fussent séparés de la flotte, ils eussent à se rendre de ce côté-là. Le vent contraire les empêcha de sortir du port jusqu'au mercredi suivant. Ils en partirent ce jour-là: mais ils n'étoient pas encore fort loin en mer, lorsqu'une furieuse tempête survint, & dissipa la flotte. Le roi fut obligé de relâcher à la pointe de Limesson le jour de la Pentecôte avec une partie des vaisseaux; le reste fut poussé du côté d'Acre & en divers autres endroits, de sorte qu'il ne se trouva avec le roi que sept cents chevaliers, sans qu'il sût ce que le reste étoit devenu. Joinville.

Il se remit en mer le jour de la Trinité. Il rencontra en chemin Guillaume de Ville-Hardouin prince de Morée, fils de Geoffroi de Ville-Hardouin, qui avoit eu cette principauté de Guillaume de Champlite, à qui elle étoit échûe en partage après la prise de Constantinople. Le duc de Bourgogne ayant passé l'hyver en Morée, avoit joint son escadre à celle de Ville-Hardouin. Cette rencontre consola un peu le roi, mais ne le tira pas de l'inquiétude où il étoit pour le reste de sa flotte. Il arriva en quatre jours à la vûe de Damiette, & jetta l'ancre assez près du rivage, où les Sarasins l'attendoient bien préparés.

Une grande flotte Sarasine composée de navires & de galeres paroissoit rangée en l'une des embouchures du Nil, par où l'on montoit vers Damiette. La place étoit située sur un bras de cette riviere qui l'entouroit: & ce bras est le second, qui est marqué dans les cartes ordinaires en venant de la Palestine. Elle étoit à la distance d'environ une demi-lieue de la mer.

La flotte Sarasine avoit à ses deux côtés sur les rivages une multitude innombrable de cavalerie & d'infanterie rangée en bataille le long du bord de la mer. Le soudan, quoi-

que fort malade, paroiſſoit à la tête couvert d'une armure
1249. toute de fin or, qui le faiſoit paroître éclatant comme un
ſoleil, ainſi que s'exprime le Sire de Joinville; & les trompettes & les naquaires (a) ſonnoient de tous côtés. Ce fut là le ſpectacle qui ſe préſenta d'abord aux yeux des croiſés; & c'étoit en affrontant cette armée, qu'il falloit hazarder la deſcente. On étoit réſolu de le faire, & il n'étoit plus queſtion que de délibérer, ſi on la tenteroit avant l'arrivée du reſte de la flotte.

Le roi tint ſur cela conſeil de guerre. La plûpart furent d'avis d'attendre que toute l'armée fût raſſemblée, le roi n'en ayant pas alors le tiers avec lui. Il ne put approuver cette penſée : ſes raiſons furent que le retardement feroit croire aux ennemis qu'on les craignoit; que ſi par malheur il ſurvenoit quelque tempête, on n'avoit point de ports où ſe retirer, & qu'en ce cas la flotte courroit riſque d'être de nouveau diſperſée & jettée ſur les côtes d'Egypte avec un danger évident d'y périr & de devenir la proie des ennemis. Cette ſeconde raiſon étoit eſſentielle; elle fit revenir tous les chefs au ſentiment du roi, & la deſcente fut réſolue pour le lendemain.

Deſcente des Chrétiens devant cette ville.

Nangius. Joinville.

Dès la pointe du jour on fit deſcendre les troupes dans les vaiſſeaux plats & dans les chaloupes. Jean d'Ybelin comte de Jaffe eut ſon poſte à la gauche, en tirant vers le bras du nil, ſur lequel étoit la ville de Damiette. Le roi choiſit la droite accompagné des princes ſes freres & du cardinal légat, qui portoit lui-même une croix fort haute, pour animer les ſoldats par cette vûe. Le comte Erard de Brienne, le Sire de Joinville, le ſeigneur Baudouin de Reims furent placés au milieu.

Les ennemis parurent ſur le bord de la mer à peu près dans le même ordre que le jour précédent: mais le ſoudan n'y étoit pas, parce que ſa maladie ayant beaucoup augmenté, il s'étoit fait tranſporter en une maiſon de plaiſance, une lieue au-delà de Damiette.

Le ſignal ayant été donné, les vaiſſeaux chargés de troupes s'avancerent vers les ennemis, qui d'abord qu'on fut à

(a) Ces naquaires étoient aſſez ſemblables à nos timbales d'aujourd'hui.

portée, tirerent un nombre infini de fleches, à quoi l'on répondit de même, pour tâcher de les écarter. 1249.

Les bateaux du milieu, où étoit le Sire de Joinville, avancerent plus vîte que les autres, & quoique de ceux du roi l'on criât à ce seigneur de régler sa marche sur le bateau qui portoit la banniere de saint Denys, autrement appellé l'oriflamme, derriere lequel étoit le roi, il ne s'arrêta point; & lui & ses gens sauterent à terre, vis-à-vis d'un gros de six mille Sarasins à cheval, vers lesquels ils marcherent. Cette cavalerie vint au galop, comme pour leur passer sur le ventre : mais eux sans s'étonner, se couvrant de leurs boucliers, s'arrêterent, & présentant la pointe de leurs lances, qui étoient alors beaucoup plus longues qu'elles ne furent dans la suite, firent comme une espece de rempart, derriere lequel ces bataillons se formoient à mesure que les soldats arrivoient. Les Sarasins effrayés d'une telle contenance, n'oserent entreprendre de les forcer, se contentant de caracoller, sans en venir aux mains. Mais ils furent bien plus surpris, lorsqu'après que la plûpart des troupes de ce corps furent descendues, ils virent toute cette infanterie s'ébranler, & marcher droit à eux pour les enfoncer : alors ils tournerent bride, & s'enfuirent sans rendre aucun combat.

La chose se passa à peu près de même à la gauche, où le comte de Jaffe faisoit la descente. Le comte marcha en avant pour gagner du terrein, & vint former une même ligne avec le Sire de Joinville. Alors la cavalerie Sarasine accourut une seconde fois vers eux, comme pour les rompre : mais voyant qu'ils ne s'épouvantoient point, & qu'ils les attendoient de pié ferme, ils rebrousserent chemin, & retournerent au gros de l'armée.

Les bateaux de la droite où étoit le roi, aborderent les derniers à une portée d'arbalête du corps de Joinville. Les soldats du bateau où étoit la banniere de S. Denys, sauterent à terre, au milieu desquels un cavalier Sarasin, ou emporté par son cheval, ou se croyant suivi de ses gens, vint se jetter le sabre à la main : mais il fut en un moment percé de plusieurs coups, & demeura sur la place.

1249. Le roi voyant la banniere de S. Denys arrivée, ne put se contenir ni attendre que son vaisseau gagnât le bord; il se jetta dans la mer l'épée à la main, malgré les efforts que le légat fit pour l'arrêter, & les chevaliers de sa troupe en firent de même. Dès qu'il eut gagné la terre, il voulut aller enfoncer les Sarasins, quoiqu'il n'eût encore que très-peu de monde avec lui: mais on l'obligea à attendre que son bataillon fût formé. Alors il s'avança vers l'ennemi qu'il avoit en tête, & qui ne tint presque point. Toute l'armée ennemie se débanda, laissant sur la place quelques morts, du nombre desquels furent le commandant de Damiette & deux autres émirs.

Durant la descente, les généraux Sarasins envoyerent trois fois au soudan, pour lui rendre compte de ce qui se passoit, & pour recevoir ses ordres. Le troisieme message fut pour l'avertir que le roi de France étoit lui-même à terre: mais ils n'en reçûrent aucune réponse. La raison étoit, que le soudan dans cet intervalle s'étoit fait transporter plus avant dans le pays. Le bruit se répandit qu'il étoit mort; & cette nouvelle fut sans doute la cause du peu de résistance de l'armée Sarasine.

La flotte ne fit pas mieux son devoir que l'armée de terre. Elle remonta le Nil avec précipitation. Les vaisseaux chrétiens la poursuivirent, mais sans pouvoir l'atteindre. Après cette victoire, le roi établit son camp sur le bord de la mer. Le lendemain qui étoit le samedi, il fit débarquer tous les chevaux & toutes les machines, sans que les Sarasins parussent davantage.

Quand le bruit de la mort du soudan fut répandu parmi le peuple, l'épouvante s'y mit de telle maniere, que les habitans & la garnison abandonnerent Damiette, après y avoir mis le feu, pour empêcher les François de profiter du butin. Le roi en ayant eu avis, & s'en étant assûré de nouveau par un chevalier qu'il y envoya, il y fit marcher les troupes. On trouva le pont du Nil, par où il falloit passer pour aller à la place, rompu en partie. Il fut bien-tôt raccommodé: on éteignit le feu, & on se vit maître sans coup férir, & contre toute espérance, d'une des plus

fortes villes de l'orient, le premier dimanche d'après la Trinité.

1249.

Le roi y fait son entrée.

Ce fut là sans doute un de ces coups extraordinaires de la providence de Dieu, qui répandit la terreur dans le cœur de ses ennemis, & ménagea cette conjoncture du départ & du bruit de la mort du soudan, pour produire un effet aussi surprenant & aussi inespéré que celui-là. On ne perdit presque personne à la descente, & nul seigneur de marque, excepté le comte de la Marche, qui mourut peu de temps après de ses blessures. Le saint roi ne manqua pas de reconnoître une protection de Dieu si singuliere. Il le fit bien voir en entrant dans Damiette, non pas avec la pompe & le faste d'un conquérant qui triomphe, mais avec l'humilité d'un prince véritablement chrétien, qui fait à Dieu un hommage humble & sincere de sa victoire. Il y entra en procession piés nuds avec la reine, les princes ses freres, le roi de Chypre, & tous les seigneurs de l'armée, précédé par le légat, le patriarche de Jérusalem, les évêques & tout le clergé du camp. On alla de cette maniere jusqu'à la principale mosquée, que le légat purifia & consacra avec les cérémonies ordinaires de l'église, & qu'il dédia à la mere de Dieu. Il y célébra pontificalement la messe : & le roi résolut en même-temps d'y fonder un évêché & un chapitre, pour sanctifier un lieu, qui avoit été si long-tems profané par le culte sacrilége du mahométisme.

Addit. ad Matth. Paris.

Nangius.

Débauche des Chrétiens en ce pays-là.

Il eût été à souhaiter que ces sentimens de piété, qui parurent en tous les croisés, y eussent été aussi constans, qu'ils le furent toujours dans le roi même. La prospérité en eût sans doute été dans la suite la récompense, au lieu des malheurs dont Dieu châtia leurs débauches & les autres excès, où ils s'abandonnerent, malgré les ordres, les exhortations, & l'exemple d'un prince, qui n'étoit pas toujours aussi exactement obéi, qu'il l'eût souhaité, & qu'il le méritoit.

On fut obligé de s'arrêter à Damiette, non-seulement pour attendre les vaisseaux dispersés par la tempête, & qui arriverent pour la plûpart heureusement les uns après les autres; mais encore à cause de l'accroissement du Nil, qui

se fait au mois de juin, où l'on se trouvoit alors. L'exem-
1249. ple du roi Jean de Brienne, qui s'étoit malheureusement engagé au milieu de l'inondation après la premiere prise de Damiette, fit prendre cette sage précaution.

Ce fut durant ce séjour & ce repos si fatal à l'armée chrétienne, que la plûpart des croisés ne penserent qu'à se divertir, ou plûtôt à se livrer aux plus horribles désordres. Ce n'étoit qu'ivrogneries dans le camp. On n'entendoit
Joinville. parler que de filles & de femmes violées par les soldats: & le roi avoit le chagrin d'ouir dire tous les jours qu'aux environs même de sa tente, tout étoit plein de lieux de débauches. Il se commettoit mille violences contre les gens du pays, sur-tout envers les marchands: de sorte que la plûpart de ceux qui d'abord apportoient des vivres au camp en abondance, cesserent d'y venir, & on y vit bientôt la cherté, qui faisoit appréhender la disette.

Cependant on apprit certainement que le bruit qui avoit couru de la mort du soudan, n'étoit pas véritable. Ce prince, quoiqu'il fût alors très-mal, eut soin de cacher aux Chrétiens l'état où il étoit. Il envoya défier le roi à la bataille, pour décider par un seul combat, de la fortune de
Addit. pag. 168. l'Egypte. Le roi lui répondit, qu'il ne tiendroit pas à lui, & qu'il pouvoit s'assûrer que quand il paroîtroit à la tête de son armée, loin de l'éviter, on iroit au-devant de lui, pour lui épargner une partie du chemin.

Cette bravade n'aboutit à rien; car le soudan n'avoit pas assez de forces pour se tenir à cheval. Il envoya seulement un grand corps de troupes, qui fit mine de vouloir donner l'assaut au camp. Mais le roi sans permettre à quantité de seigneurs, qui le prioient de leur laisser faire une sortie sur
Joinville. les Sarasins, se contenta de se mettre en état de les repousser, s'ils osoient tenter l'attaque. Il n'y eut que le seigneur Gautier d'Autresche châtelain de Bar, qui malgré la défense du roi, sortit avec un seul homme, pour voir s'il ne pourroit point enlever ou tuer quelques Mahometans. Il étoit monté sur un cheval entier fort en bouche, qui l'emporta vers l'armée des ennemis, & le jetta par terre. Aussitôt quatre Sarasins vinrent fondre sur lui, & l'assommerent

à

à coups de massue. Il fut toutefois secouru par le connétable de Beaujeu, avant qu'ils eussent pû l'achever : mais il mourut de ses blessures. Tout vaillant qu'il étoit, le roi ne le plaignit point, & dit sagement, qu'il seroit fâché d'avoir dans son armée beaucoup de ces faux braves sans obéissance, & capables d'y faire beaucoup de mal par leur sotte vanité & leur mauvais exemple. 1249.

Mais les Sarasins n'osant attaquer l'armée chrétienne à force ouverte ne laissoient pas de l'incommoder en rodant tout au tour, & tuant tous ceux qui s'en écartoient. Comme le soudan avoit promis un besant d'or à quiconque lui apporteroit la tête d'un Chrétien, quelques Arabes appellés Bedouins, se couloient toutes les nuits dans le camp, malgré la garde à cheval qui faisoit la ronde, & entroient jusques dans les tentes, où ils coupoient la tête aux soldats qu'ils trouvoient seuls : de sorte que le roi fut obligé de mettre des corps-de-garde à pié tout à l'entour du camp, si près les uns des autres, qu'il étoit impossible que personne y entrât sans être découvert.

Les eaux du Nil étant rentrées dans leur lit à l'ordinaire vers la fin de septembre, les seigneurs pressoient le roi de se mettre en campagne : mais il avoit résolu de n'en rien faire, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles de son frere Alfonse comte de Poitiers, qui étoit parti au mois d'août d'Aigues-Mortes avec la comtesse sa femme, la comtesse d'Artois, & l'arriere-ban de France. Leur retardement tenoit le roi fort en peine, dans la crainte qu'il ne leur fût arrivé quelque malheur : mais enfin le comte débarqua heureusement sur la fin d'octobre. Joinville. Nangius.

Cette arrivée causa une grande joie à toute l'armée, & on délibéra sans tarder, de quel côté on porteroit la guerre. Il y eut sur cela deux sentimens : les uns proposerent d'assiéger le grand-Caire, appellé Babylone dans les histoires de ce temps-là, quoique bien différente de l'ancienne Babylone, qui étoit bâtie sur l'Euphrate, & de Bagdat, appellé aussi Babylone, qui est sur le Tigre, au lieu que le Caire est sur le Nil : les autres étoient pour le siége d'Alexandrie. C'étoit le sentiment de Pierre comte de Bretagne, fondé Joinville.

1249. ſur ce que cette ville avoit un bon port, où l'on pourroit mettre la flotte en ſureté, & tirer aiſément des vivres par mer, ſoit de la Paleſtine, ſoit des autres endroits de la mer Méditerranée. Le comte d'Artois avoit ouvert le premier avis, parce que le Caire étant la capitale d'Egypte, ſa priſe entraîneroit infailliblement celle de toutes les autres villes. Cet avis l'emporta ; on ſe prépara à marcher, & on ſe mit en campagne le vingtieme de novembre.

La reine & les autres princeſſes & dames demeurerent à Damiette avec une forte garniſon. L'armée du roi augmentée des troupes que le comte de Poitiers lui avoit amenées, & des autres renforts qu'il avoit reçûs de la Paleſtine, étoit de ſoixante mille hommes, parmi leſquels il y avoit vingt mille cavaliers. De ſi nombreuſes troupes, ſi la diſcipline & l'obéiſſance y avoient égalé la bravoure, étoient plus que ſuffiſantes pour la conquête entiere de l'Egypte.

Chronique de S. Louis, citée dans les obſervations de Ménard ſur Joinville.

On fit monter le Nil à la flote, qui côtoyoit l'armée de terre, & l'on marcha juſqu'à l'endroit, où le bras le plus oriental du Nil ſe ſépare de celui ſur lequel étoit Damiette. Durant cette marche, cinq cents cavaliers Saraſins, faiſant ſemblant de déſerter de l'armée du ſoudan, vinrent ſe rendre au roi, qui les crut un peu trop légerement, & leur permit de marcher en corps. Ils voulurent ſurprendre les Templiers, dont la brigade marchoit à la tête de l'armée. Mais Renaut de Bichers maréchal du Temple, s'étant auſſitôt mis en défenſe, les chargea ſi vigoureuſement, que pas un ſeul de ces traîtres n'échappa. Les Saraſins firent encore quelques autres tentatives : & il eſt parlé dans leurs hiſtoires d'un combat, où un de leurs émirs, appellé Megelas, fut tué avec beaucoup de perte de leur côté, & très-peu du côté des Chrétiens.

Joinville.

Traductions d'hiſtoriens Arabes, dans la bibliotheque du roi.

Le roi étant arrivé à la pointe qui ſépare les deux bras du Nil, s'y arrêta, & y établit ſon camp, tant pour y faire repoſer l'armée, que pour déliberer ſur la maniere dont on pourroit paſſer le bras oriental de la riviere, parce que le ſoudan étoit campé fort proche de l'autre côté, auprès d'une ville appellée Maſſoure. L'armée du ſoudan étoit très-

nombreuse, toutes les forces de l'Egypte s'y étant rendues sur les nouvelles de l'approche du roi, qui répandit la terreur dans tout le pays. De sorte que dans la grande mosquée du Caire, on exhorta publiquement tous les Musulmans à prendre les armes pour la défense de la patrie & de la religion mahométane, qui n'avoient jamais été dans un plus grand peril. 1249.

Les premiers exploits qu'on avoit vû faire aux François à leur débarquement, la perte de Damiette, la maladie du soudan, qui augmentoit tous les jours, étoient pour les Mahométans de terribles présages de ce qu'ils avoient à craindre d'une armée victorieuse, à qui rien ne paroissoit impossible, & ils voyoient bien que si elle passoit une fois la riviere, tout étoit perdu. C'est ce qui obligea le soudan à faire des propositions de paix, qui paroissoient si avantageuses, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit les rejetter. Il envoya offrir au roi de le mettre en paisible possession de tout ce qu'avoient possédé autrefois les rois de Jérusalem, de donner la liberté à tous les Chrétiens captifs de son Empire, & même de lui laisser Damiette avec ses environs. Sanudo, l. 2, part. 2, cap. 9.

Ces offres étoient en effet telles, qu'on n'eût pas balancé pour les accepter, si l'on eût pû s'assurer de l'exécution. Mais cette incertitude, & les difficultés qu'on y prévoyoit, les fit refuser; & quand on les auroit acceptées, la mort du soudan qui arriva en ce même temps-là, y auroit fait naître de nouveaux obstacles.

Cette mort, comme il l'avoit fort recommandé avant que d'expirer, fut tenue secrete, pour donner le temps à son fils Almoadan, qui étoit en Mésopotamie, de venir prendre possession de ses états. Il mit même entre les mains de deux de ses ministres, auxquels il se fioit le plus, un grand nombre de blancs-signés, afin d'envoyer par-tout les ordres sous son nom jusqu'à l'arrivée de son fils. Il chargea du gouvernement Scecedun Facardin, général de son armée. Cet homme passoit pour le plus vaillant & le plus sage de l'Egypte, & l'empereur Frideric dans son voyage de Palestine, & après la treve qu'il conclut avec les Mahométans, Joinville.

l'avoit fait chevalier : honneur dont ce général faisoit tant
1249. de cas, que dans sa banniere il portoit les armoiries de Fridéric avec celles du soudan d'Alep, & celles du soudan d'Egypte.

Facardin justifia par sa conduite le choix que son maître avoit fait de lui dans des conjonctures si délicates. Il tenoit sans cesse l'armée des Chrétiens en haleine, & tandis qu'avec le gros de ses troupes, il demeuroit toujours en état de s'opposer à leur passage, il envoyoit continuellement des détachemens, & leur faisoit passer la riviere par de petites places dont il étoit maître, pour insulter le camp par les derrieres, & enlever les convois qui venoient de Damiette.

Ibid. Un de ces détachemens s'étant avancé secretement le jour de Noël, jusques fort près du camp, tua ou enleva tout ce qui se trouva dehors, & força ensuite un quartier. Le Sire de Joinville qui étoit actuellement à table, monta promptement à cheval avec le seigneur Pierre d'Avalon, & soutenu des chevaliers du Temple, le repoussa, & délivra les seigneurs Perron & du Val deux freres, que les Sarasins emmenoient prisonniers.

Le roi pour plus grande sureté, fit rapprocher les quartiers les uns des autres, donna moins d'étendue à son camp, & fit tirer du côté de Damiette des lignes d'un bras du Nil à l'autre. Il se chargea lui-même avec son frere le comte d'Anjou, de la garde des retranchemens, opposés au camp des ennemis, & confia au comte de Poitiers & à Joinville celles des lignes du côté de Damiette. Le comte d'Artois eut celle du parc de l'artillerie ou machines de guerre, & de quelques ouvrages qu'on avoit faits sur le bras oriental du Nil.

Ils sont attaqués par les Infideles. ibid. Facardin quelques jours après, s'étant mis à la tête d'un grand détachement, parut en bataille entre Damiette & le camp, comme pour l'attaquer. Le comte d'Anjou s'étant trouvé en cet endroit, sortit sur les ennemis, dont il fit un assez grand carnage dans leur premiere ligne, & dans la déroute plusieurs se noyerent dans le Nil : mais il n'osa pousser jusqu'à la seconde, à cause de la multitude des

pierriers qu'il y avoit, qui tiroient ſans ceſſe au travers de ſes bataillons, & qui tuoient beaucoup de monde. Toutefois Gui comte de Forêt avec ſa troupe, chargea une fois cette ligne : mais il fut repouſſé, & ayant été renverſé de deſſus ſon cheval, il eut la jambe caſſée, & ſeroit demeuré priſonnier ſans deux vaillans chevaliers, qui le ſauverent, & le rapporterent au travers d'une grêle effroyable de fleches & de pierres qu'ils eſſuyerent. Le comte d'Anjou fit paroître beaucoup de valeur en cette occaſion, où il ſe mêla pluſieurs fois avec les ennemis, & s'acquit une grande réputation parmi les troupes. 1249.

Les Infideles attaquerent encore une autre fois le quartier du comte de Poitiers & de Joinville : mais ils furent repouſſés, & il en demeura un grand nombre ſur la place.

La vigilance & la vigueur des Infideles faiſoit de plus en plus reconnoître au roi la difficulté du paſſage de la riviere. Il y avoit déja quelques ſemaines qu'on étoit dans ce camp : & comme les bateaux qu'on avoit fait monter dans le bras occidental, ne pouvoient paſſer dans l'autre à cauſe que les ennemis qui étoient ſur le rivage, les auroient mis en pieces avec leurs pierriers, on n'imagina point de moyen plus aiſé que de faire une chauſſée dans la riviere, & de la pouſſer le plus près que l'on pourroit de l'autre bord. *Ibid.*

Ce travail étoit infini : on s'y réſolut néanmoins, & pour ſoutenir les travailleurs, on fit élever ſur le bord de la riviere deux béfrois. C'étoit des eſpeces de tours faites de charpente à pluſieurs étages, ſemblables à celles dont on ſe ſervoit dans l'attaque des villes, & dont j'ai déja parlé en pluſieurs endroits. On y logeoit des arbalêtriers, ou des archers pour écarter les ennemis à coups de fleches, & on les couvroit de cuirs de bœuf ou de cheval, contre les feux d'artifices des ennemis. Derriere ces tours on avoit fait deux chats, c'eſt le nom que l'on donnoit à des galleries, pour aller à couvert dans les béfrois, & à l'extrémité de ces galleries du côté du camp, on avoit élevé comme deux maiſons, dont les toits étoient à l'épreuve des plus groſſes pierres. Le comte d'Anjou commandoit en cet en- Voyez les notes de du Cange ſur Joinville.

droit-là pendant le jour, & le Sire de Joinville pendant la
1249. nuit.

Si-tôt que les ennemis eurent reconnu le dessein des François, ils firent transporter de ce côté-là seize grosses machines, qui lançoient sans cesse des pierres contre les travailleurs & contre les tours. Le roi, pour démonter ces machines, & pour empêcher les ennemis d'approcher de si près, en fit faire dix-huit de l'invention d'un ingenieur nommé Josselin de Courvant.

Joinville.

Les grands efforts de part & d'autre se firent en cet endroit. C'étoit une grêle continuelle de pierres & de fleches, qui tuoient beaucoup de soldats: malgré cet obstacle la chaussée s'avançoit toujours. Mais ce fut quelque chose de bien plus épouvantable, lorsque les ennemis eurent préparé leur feu grégeois, qui étoit d'un artifice tout particulier, & dont le secret s'est perdu. Ils le jetterent avec une espece de mortier ou de pierrier, ou bien avec des arbalêtes à tour, ainsi qu'on les appelloit, desquelles on le décochoit, après les avoir fortement bandées par le moyen d'une manivelle, qui avoit pour cela beaucoup plus de force que le bras seul. Celui principalement qu'on lançoit avec le mortier, paroissoit quelquefois en l'air de la grosseur d'un tonneau avec une longue queue, & un bruit semblable à celui du tonnerre. Nos François savoient le secret de l'éteindre, & ils y réussirent diverses fois.

Les Infideles le jettoient plus souvent la nuit que le jour. Mais une fois en plein jour, après avoir fait pendant quelque temps des décharges continuelles de leurs pierriers contre les béfrois & aux environs, pour écarter tous ceux qui paroissoient sur le bord de la riviere, ils jetterent leur feu si juste & si heureusement, qu'il ne put être éteint, & qu'il consuma les béfrois & les galleries. Le comte d'Anjou étoit présent, & se désesperoit de voir que ce malheur arrivoit durant le temps de sa garde: on eut toutes les peines du monde à l'arrêter, à l'empêcher de se jetter lui-même au milieu du feu pour tâcher de l'éteindre.

Cet accident chagrina fort le roi, d'autant plus qu'en cet endroit on n'avoit point de bois propre à réparer ce dom-

mage, & il fut contraint de faire mettre en pieces plusieurs de ses vaisseaux pour s'en servir à faire un nouveau béfroi 1249.
& une nouvelle gallerie : mais il ne voulut point qu'on les mît tout-à-fait en état, que lorsque le comte d'Anjou seroit de jour pour la garde de ces ouvrages. Il le faisoit exprès pour le consoler du premier accident : mais ce béfroi ne fut pas plutôt élevé, que les ennemis recommencerent à faire jouer leurs batteries & leur feu gregeois, & vinrent encore à bout de le brûler.

Il y avoit près de trois mois qu'on étoit en ce poste, & le travail n'étoit gueres plus avancé qu'aux premiers jours, parce que les ennemis, avec leur artillerie, ruinoient quelquefois en un jour ce qu'on avoit fait en plusieurs pour la construction de la chaussée. Le roi déconcerté ne savoit quel parti prendre, lorsqu'un Bedouin ou Arabe vint trouver le connétable Imbert de Beaujeu, & s'offrit moyenant cinq cents besans d'or de lui montrer un gué dans la riviere, où l'on pourroit passer à cheval.

Le roi en ayant été averti par le connétable, ne balança pas à accepter cette offre, & voulut lui-même aller reconnoître le gué. Il donna ses ordres avant que de partir. Le duc de Bourgogne avec les seigneurs & les troupes de la Palestine furent chargés de la garde du camp, jusqu'à ce qu'on décampât, en cas qu'on pût tenter le passage. Il se fit suivre du reste de l'armée, & le gué s'étant trouvé praticable, il fut résolu qu'on le passeroit.

Le comte d'Artois, homme avide de gloire & vif jusqu'à l'emportement, pria le roi de lui accorder l'honneur de passer le premier à la tête de l'armée. Le roi, qui le connoissoit par de trop fréquentes expériences, en fit difficulté ; lui disant qu'en cette occasion il falloit aller bride en main, & ne pas s'engager témérairement dans un pays qu'on ne connoissoit pas ; qu'il appréhendoit sa trop grande bravoure, & qu'il ne falloit qu'un peu trop de précipitation pour tout perdre.

Le comte d'Artois persista, & ayant promis avec serment de se contenir & de ne rien entreprendre que le roi ne fût passé, ce prince se laissa vaincre, ordonnant cependant,

1249. que si-tôt qu'on seroit passé, les chevaliers du Temple avec leurs troupes feroient l'avant garde, & que le comte les suivroit à la tête du corps de bataille. Cette disposition étoit sage, & c'étoit ôter au comte d'Artois le moyen de donner sans ordre sur les ennemis.

Dès qu'on se fut engagé dans la riviere une garde avancée de trois cents hommes de cavalerie Sarasine parut comme pour empêcher le passage. Mais dès que les premiers cavaliers chrétiens eurent gagné le bord, cette garde s'enfuit à toute bride, & l'armée continua de passer sans obstacle. Il en couta quelques hommes, qui se noyerent, le gué manquant en quelques endroits, & les chevaux étant contraints de nager. Ceci se passa le mardi gras de l'an 1250.

Joinville.

1250.

C'étoit le coup le plus heureux que pût faire l'armée dans les conjonctures embarrassantes où elle se trouvoit, & ce passage lui ouvroit un pays dont la conquête lui auroit apparemment peu couté, vû la consternation & le désordre où étoient les Sarasins, si la témérité du comte d'Artois n'eût entraîné tant de braves gens à leur perte malgré eux.

Combat entre les deux armées, près de Massoure.

Epist. S. Ludov. de captione & liberatione sua.

Si-tôt que l'armée fut passée & rangée en bataille, le roi marcha vers le camp des ennemis sur le bord du bras occidental du Nil, où ils avoient depuis long-temps toutes leurs machines dressées contre le camp des Chrétiens. L'avant-garde y entra l'épée à la main, & fit main basse sur tout ce qui s'y rencontra. Plusieurs Emirs demeurerent sur la place. Facardin lui-même, en homme désespéré, y fut tué d'un coup de lance qu'il reçut au travers du corps, & on se rendit maître des machines.

Ibid.

Ce fut là que le désordre commença. Le comte d'Artois voyant fuir les ennemis de toutes parts, il n'en fallut pas davantage pour lui faire oublier son serment. Il quitta son poste, & prenant un détour pour éviter l'avant-garde, il se mit avec sa troupe à poursuivre les ennemis à toutes jambes.

Les chevaliers du Temple regardant comme un affront, qu'on leur ôtât ainsi l'honneur de marcher à la tête de l'armée

mée ne purent se contenir, & coururent à bride abbattue après les fuyards, tâchant de devancer le comte d'Artois. 1250.
Ils firent les uns & les autres un grand carnage des Infideles, dont les uns s'enfuirent vers le grand Caire, & les autres entrerent dans la ville de Massoure : mais les Chrétiens les serroient de si près, qu'ils n'eurent pas le loisir d'en fermer les portes, & on y entra après eux pêle-mêle.

Si le comte d'Artois & les Templiers en fussent demeurés là : & si agissant de concert & avec ordre, ils se fussent assurés de cette place ; s'ils y eussent attendu le roi, & fait reprendre haleine à leurs soldats, leur désobéissance aux ordres du prince eût été réparée au moins par un si heureux succès, qui les mettoit en état de tout entreprendre. Guillaume de Sonnac grand maître du Temple, & le comte de Salisberi avoient tâché d'arrêter Robert, même avant qu'il entrât dans Massoure, en lui représentant leur petit nombre ; que les ennemis ne seroient pas long-temps sans s'en appercevoir, & que se ralliant selon leur coûtume aussi aisément qu'ils fuyoient, on s'exposoit à s'en voir envelopper sans aucune espérance de retour : mais la réponse piquante que leur fit le comte d'Artois en les raillant sur leur trop grande prudence, qui ressembloit, disoit-il, un peu trop à la peur, leur fit suivre malgré eux son emportement, que la prise de Massoure ne fit qu'augmenter. Il continua de poursuivre les fuyards au-delà de cette ville dans la campagne qui conduisoit au grand Caire, encore moins accompagné qu'auparavant, parce que plusieurs soldats étoient demeurés dans Massoure pour butiner.

Les Chrétiens ont du désavantage.

Ce que le grand maître du Temple avoit prédit au comte d'Artois ne manqua pas d'arriver. Les Infideles s'étant ralliés en divers endroits, vinrent fondre sur lui, conduits par Bondocdar, un des chefs des Mammelus (c'est ainsi qu'on appelloit un des plus considérables corps de la milice Turque.) Ce général ayant chargé avec beaucoup de vigueur le comte d'Artois, l'obligea à rentrer dans Massoure, & fit avancer un grand corps de troupes au-delà de la ville, qui en coupa la communication avec l'armée du roi : il entra

avec le reste en poursuivant le comte d'Artois, qui se jetta
1250. dans une maison, où il fut assiégé.

Les habitans & les soldats ennemis, qui s'étoient cachés dans la premiere déroute, se voyant secourus reprirent cœur, & des fenêtres des maisons où ils s'étoient barricadés, ils lançoient des javelots, des pierres, des fleches sur tout ce qui paroissoit de soldats chrétiens dans les rues.

Guyart. Le comte d'Artois se défendit pendant plusieurs heures : mais enfin accablé du nombre, épuisé de forces, & tout couvert de blessures, il expira sur un tas d'Infideles qu'il avoit tués de sa propre main : mort tout-à-fait glorieuse, si elle n'avoit pas été l'effet d'une témérité, qui causa tant d'autres malheurs.

Ainsi périt ce brave prince, à qui l'histoire avec l'éloge du courage, qu'il ne porta que trop loin, donne encore celui d'une inviolable chasteté. Le comte de Salisbéri, Raoul de Conci eurent le même sort, aussi-bien que Robert de Vert, qui portoit la banniere d'Angleterre, & qui percé de plusieurs coups, s'envelopa de son drapeau en mourant; trois cents chevaliers François, & selon les histoires du pays, quatorze cents y furent tués.

Matth. Paris. Joinville. Chronic. Orient.

Le grand maître du Temple, après avoir perdu un œil dans ce combat, se fit jour au travers des ennemis, & se sauva de Massoure avec quelque peu de ses gens, ayant laissé morts dans cette place deux cents quarante de ses chevaliers. Le comte Pierre de Bretagne s'échappa aussi fort blessé, quoique vivement poursuivi par plusieurs Infideles, qui n'oserent jamais l'approcher, étonnés de l'intrépidité avec laquelle il s'arrêtoit de temps en temps comme pour les attendre, & leur insultoit même par des paroles de raillerie.

Ibid. Tandis que tout cela se passoit dans Massoure, on vint dire au roi le péril où se trouvoit le comte d'Artois. Ce fut le connétable de Beaujeu, qui lui apporta cette triste nouvelle. Le roi lui ordonna de faire marcher des troupes de ce côté-là, & lui dit qu'il l'alloit suivre : mais le corps d'armée que Bondocdar avoit posté entre celle du roi & la ville,

& qui croissoit de moment en moment par le ralliement des fuyards, étoit un obstacle qu'il n'étoit pas aisé de vaincre. 1250.
Les ennemis même faisoient paroître une contenance plus assurée qu'à l'ordinaire, & sembloient vouloir réparer la honte de leur premiere fuite.

Outre le corps dont j'ai parlé, on voyoit encore de tous côtés sur les hauteurs & dans les campagnes diverses troupes qui se rallioient, & qu'il étoit dangereux de laisser grossir davantage. C'est pourquoi le roi & le connétable faisoient avancer promptement les bataillons & les escadrons, pour se saisir de quelques postes avantageux, & charger les ennemis dans les endroits où ils ne paroissoient pas encore en ordre de bataille.

Le Sire de Joinville fut un des premiers, qui donna sur une de ces troupes. Il la mit en déroute. Il passa son épée au travers du corps à un Sarasin, d'une taille extraordinaire, au moment que ce Sarasin mettoit le pié à l'étrier pour monter à cheval. Joinville qui s'étoit séparé du gros, pour aller à la charge, & qui s'étoit un peu trop abandonné à la poursuite, fut coupé par près de six mille Infideles qu'il apperçut trop tard. Ils vinrent fondre sur son escadron. Le seigneur de Trichâteau, qui portoit la banniere, y fut tué; Raoul de Wainon fut pris, mais délivré aussi-tôt après par Joinville, qui reçut de si rudes coups sur ses armes, qu'il en fut presque assommé; & son cheval s'étant abbattu dans le moment, il pensa être pris. La même chose arriva à Errart de Sujerai. Ils se démêlerent néanmoins l'un & l'autre du milieu des ennemis, se faisant jour l'épée à la main, pour gagner une maison voisine, & s'y défendre avec ce qui leur restoit de gens, la plûpart démontés aussi-bien qu'eux, en attendant que le roi leur envoyât du secours: mais ils furent encore chargés dans leur retraite. Un escadron entier passa sur le corps du Sire de Joinville, qui ne fut point pris, parce qu'on le crut mort; il se releva & gagna la maison avec Errart de Sujerai, Hugues Descossé, Ferrois de Loppei, Renaut de Menoncour.

Ibid.

Les Infideles revinrent pour les y forcer, & le combat y recommença. Les seigneurs Descossé, Raoul de Wainon, de

Loppei & de Sujerai y furent blessés. Celui-ci, tout blessé
1250. mortellement qu'il étoit, fut envoyé par Joinville au comte d'Anjou, qui étoit le plus à portée de les secourir. Ce prince s'avança aussi-tôt vers eux, & ayant dissipé les ennemis, les délivra.

Le roi charge à la tête des troupes.

Cependant le roi parut en bataille sur le haut d'une colline, d'où il vint fondre avec un grand bruit de trompettes, de tambours, & de timbales sur l'armée Sarasine, qu'il fit attaquer l'épée & la lance à la main. La charge fut terrible; mais elle fut vigoureusement soûtenue. Ce vaillant prince monté sur un grand cheval de bataille, qui le faisoit paroître au-dessus de tous ses gens, étoit dans l'impatience de charger lui-même : mais par le conseil du seigneur Jean de Valeri grand capitaine, & très-expérimenté, il s'avança du côté de la droite pour s'approcher du Nil. Ce mouvement se fit pour deux raisons : la premiere, afin qu'au moins une partie des soldats pussent soulager la soif, que la chaleur, qui étoit extrême, leur causoit; & la seconde, pour pouvoir en cas de besoin être soûtenu par le duc de Bourgogne qu'on avoit laissé dans le premier camp, au-delà de la riviere.

Ibid.

Les Sarasins, dont les troupes grossissoient toujours, firent aussi approcher leur aîle gauche de la riviere, & vinrent fierement à leur tour charger le roi. Le choc fut rude en cet endroit : quelques escadrons François plierent, & s'enfuirent vers le camp du duc de Bourgogne. Mais comme leurs chevaux étoient extrêmement fatigués, la plûpart porterent la peine de leur lâcheté en se noyant dans la riviere, qu'il falloit passer à la nage pour gagner le camp.

La nouvelle du danger où étoit le roi fut apportée par le connétable de Beaujeu, qui étoit à la tête de six cents cavaliers. Il délibera avec Joinville sur ce qu'il y avoit à faire. Ils résolurent de prendre un détour, pour éviter la rencontre de douze cents Infideles, qui étoient entre eux & le roi, & qu'il auroit été difficile de rompre. Il y avoit dans le chemin qu'ils prenoient un ruisseau sur lequel étoit un pont. Quand ils y furent arrivés, Joinville représenta au connétable l'importance de garder ce passage, parce que si les

ennemis s'en rendoient maîtres, ils pourroient, vû le grand nombre de leurs troupes, venir prendre l'armée en flanc, & envelopper le roi même. Le connétable trouva ce conseil très-sage, & qu'il étoit plus à propos de garder ce passage que d'aller secourir le roi, quelque pressé qu'il fût. 1250.

Danger qu'il y courut.

Il ne pouvoit l'être davantage; & ce ne fut qu'à la valeur & à la conduite de ce prince, que l'armée fut redevable de son salut. Il étoit par-tout, & dès qu'il voyoit ses gens poussés en un endroit, il y accouroit, se mêloit parmi les ennemis, & son exemple & sa présence ranimant le courage du soldat, rétablissoient tout. Il fut une fois investi par six Infideles, dont un prit son cheval par la bride, pour l'emmener prisonnier; mais il fit de si grands efforts à coups d'épée, qu'il s'en débarrassa en tuant les uns & écartant les autres.

Ibid.

Cependant comme les Sarasins, qui ne se battirent jamais mieux qu'en cette occasion, accabloient le roi par leur nombre, le connétable se résolut de faire un détachement de ses gens pour le lui envoyer, & ayant recommandé au Sire de Joinville, au comte de Soissons, & au seigneur Pierre de Noville ou de Neuville, qui étoient venus les joindre, de faire tout leur possible, pour bien garder le poste du pont, il partit pour aller chercher du renfort, afin de remplacer les troupes qu'il venoit d'envoyer au roi. Ce fut en ce moment que le comte Pierre de Bretagne arriva de Massoure tout couvert de sang, & demeura avec eux.

On vit peu de temps après combien étoit sage la précaution qu'on avoit prise de se saisir du pont. Car un corps d'infanterie ennemie s'avança de ce côté-là, pour passer le ruisseau. Les Infideles n'oserent venir combattre de près: mais ils jetterent un nombre infini de fleches & de pierres, & même du feu grégeois. Joinville y reçut cinq blessures, & son cheval vingt-cinq.

Ibid.

Au milieu de tant de périls, l'intrépidité de ces seigneurs leur permettoit encore de se réjouir; & ce fut en cette occasion, que le comte de Soissons dit ces paroles au Sire

de Joinville, qui les rapporte dans son histoire: « Séné-
1250. » chal, lui dit-il, laissons crier & braire cette quenaille,
» & par la cresse-Dieu encore parlerons-nous vous & moi
» de cette journée en chambre devant les dames. »

Le connétable étant revenu avec les arbalêtriers du roi, qu'on rangea le long du ruisseau, l'infanterie Turque perdit l'espérance de forcer le passage, & s'enfuit. Joinville, par ordre du connétable, quand les ennemis se furent retirés, alla joindre le roi.

Retraite des Infidèles.

La nuit approchoit, les efforts des Sarasins se rallentissoient par la résistance opiniâtre de l'armée chrétienne, & après un grand massacre fait de part & d'autre, le combat cessa, sans qu'on se mît en peine de poursuivre les ennemis dans leur retraite, qui n'eut rien de précipité. La gloire des François en cette occasion, fut, non pas d'avoir vaincu, mais de n'avoir pas été vaincus par des ennemis très-braves, & par une armée infiniment plus nombreuse que la leur. La perte des hommes fut très-grande dans les deux armées: mais celle des chevaux, dont les Chrétiens perdirent un très-grand nombre, fut pour eux d'autant plus fâcheuse, qu'elle étoit irréparable. Le roi retournant à son camp sur le bord du Nil, qui étoit au lieu même où les ennemis avoient eu le leur avant son passage de la riviere, rencontra Henri de Ronnai, prieur des chevaliers

Joinville.

de l'Hôpital, qui lui demanda s'il savoit des nouvelles du comte d'Artois. *Celles que je sai*, répondit-il, *c'est qu'il est en paradis*; & comme le prieur, pour le consoler, lui faisoit des complimens sur ses hauts faits d'armes dans cette journée, les larmes commencerent à lui couler des yeux, & il ne lui dit autre chose, sinon qu'il falloit louer Dieu de tout, & adorer ses profonds jugemens.

Quelque besoin que le roi & ses troupes eussent de repos après une telle journée, il fallut se mettre en état de n'être pas surpris par un ennemi, à qui la gloire de n'avoir pas été battu par des gens qui avoient paru jusqu'alors invincibles, tenoit lieu d'une grande victoire. On fit travailler pendant toute la nuit à un pont de communication avec le camp du duc de Bourgogne, dont on fit dès le len-

demain passer une partie des troupes dans le camp du roi. 1250.

Les ennemis n'attendirent pas jusqu'au jour à inquiéter l'armée : mais sur la fin de la nuit, le mercredi des cendres, ils vinrent avec de la cavalerie & de l'infanterie, pour insulter le camp. On sonna aussi-tôt l'alarme, & un valet de chambre que Joinville avoit envoyé pour voir ce que c'étoit, revint à grande hâte lui dire que les Infideles, après avoir taillé en pieces les gardes avancées, attaquoient le quartier du roi, pour se saisir des machines qu'on leur avoit prises le jour de devant, & qu'on avoit placées en cet endroit-là. Joinville monta aussi-tôt à cheval avec sa brigade, armé à la légere comme la plûpart de ses autres chevaliers, leurs blessures, ne leur permettant pas de se charger de toutes leurs armes ordinaires. Il repoussa les ennemis, & cependant le roi envoya Gaucher de Châtillon, avec ordre de se poster devant les machines, & entre Joinville & les Sarasins, sur ce qu'il apprit que ce seigneur & ses chevaliers n'étoient pas assez armés.

Ils reviennent attaquer les Chrétiens.

Châtillon les repoussa de nouveau jusqu'à leur gros, qui avoit passé là toute la nuit sous les armes hors de leur camp, de peur qu'on ne vint les y forcer. Alors les Infideles, en présence des troupes chrétiennes, commencerent à travailler à un épaulement, pour se couvrir contre les arbalêtriers François, & tiroient eux-mêmes sans cesse des fleches dans le camp du roi, où quoique tirées au hasard, elles blessoient ou tuoient bien du monde.

Joinville étant allé reconnoître le retranchement des ennemis, & l'ayant trouvé assez foible, proposa à ses gendarmes de le ruiner la nuit suivante. Ils lui promirent de le suivre : mais la hardiesse d'un prêtre leur donna occasion de le renverser plûtôt. Ce prêtre s'appelloit messire Jean de Vaisy, qui après qu'on se fut retiré de part & d'autre dans les deux camps, vit six capitaines Mahometans qui s'entretenoient devant le retranchement. Il prend une cuirasse, un pot de fer en tête, & un sabre, s'avance par un chemin détourné, vient le long du retranchement vers ces *Ibid.*

fix capitaines, qui le voyant feul, le prirent pour un homme de leur camp. Etant tout proche d'eux, il tire fon fabre, & commence à donner deffus d'eftoc & de taille. Dans cette furprife ils fe fauverent prefque tous bleffés dans leur camp. L'alarme s'y mit auffi-tôt, & en même temps plufieurs cavaliers, en fortent, qui ne voyant que le prêtre, piquent vers lui. On les apperçut du camp du roi, d'où cinquante gendarmes de Joinville fortirent, les arrêterent, & donnerent le temps au prêtre de fe fauver. Les ennemis furent pourfuivis par les cinquante gendarmes, & par d'autres qui fe joignirent à eux, & qui pour ne pas perdre leur peine, allerent de ce pas à l'épaulement. Comme il n'étoit fait que de pierres mifes les unes fur les autres, il fut bientôt renverfé, & les pierres même emportées. Ce fut là l'unique exploit de cette journée, qui fut le premier jour de carême.

1250.

Dès le lendemain le roi fit travailler à une palliffade, ou barriere tout au tour de fon camp, contre les infultes de la cavalerie ennemie. Mais Bondocdar chef des Mammelus, à qui le commandement de l'armée fut déferé pour les belles actions qu'il avoit faites le jour précédent, ne demeura pas oifif de fon côté: & pour animer davantage fes gens, il fit courir le bruit que le comte, dont on avoit démêlé le corps parmi ceux qui avoient été tués à Maffoure, étoit le roi même. La cotte d'armes de ce prince toute dorée & fleurdelifée, qu'il fit élever dans le camp, pour être vûe de tout le monde, lui fervit à ce ftratagême, & toute l'armée fut perfuadée que c'étoit celle du roi.

Joinville.

Il affembla tous fes officiers, leur exagéra la perte que les Chrétiens avoient faite dans la bataille, leur dit que n'ayant plus de chef, c'étoient des gens perdus, qu'on n'auroit plus que la peine de les prendre, & fit réfoudre pour le vendredi fuivant l'attaque de leur camp.

Le roi fut averti de cette réfolution par les efpions qu'il avoit dans leur armée, il la communiqua à tous les feigneurs, il ordonna qu'on fe tînt prêt à bien recevoir les Sarafins. Il affigna à chacun fon pofte, & dès le minuit du jeudi au vendredi, chacun rangea fes troupes devant la barriere du camp.

Le

Le comte d'Anjou avoit la droite au bord du Nil. A côté de lui étoient Gui & Baudouin d'Ybelin deux freres, avec les troupes de Palestine & de Syrie; & puis Gaucher de Châtillon avec les siennes. Ces deux corps étoient les plus entiers, les mieux montés & les mieux équipés, parce que celui de Gaucher de Châtillon avoit moins souffert à la bataille, & que les troupes de Palestine étoient demeurées durant le combat dans l'ancien camp au-deçà du Nil. A côté de Châtillon étoit Guillaume de Sonnac grand maître des Templiers, avec le peu qui lui étoit resté de la défaite de Massoure; & comme ce corps étoit très-foible, il avoit devant lui les machines qu'on avoit prises sur les Sarasins, pour s'en servir durant le combat. 1250.

A la gauche des Templiers étoit Gui de Mauvoisin seigneur de Rosni, & puis le comte de Flandre, jusqu'au bras occidental du Nil. Cette brigade étoit au-dedans de la barriere du camp, & couvroit celle de Joinville, qui fut la moins exposée, parce que la plûpart de ceux qui la composoient avoient été blessés à la bataille, & ne pouvoient, à cause de leurs blessures, comme j'ai déja dit, se charger de leur armure.

Plus avant vers l'ennemi, en tirant toujours vers la gauche, étoit le comte de Poitiers, qui n'avoit que de l'infanterie, lui seul étant à cheval; & enfin le seigneur Jocerant de Brancion oncle du Sire de Joinville, fermoit la ligne de ce côté-là. Lui & Henri son fils étoient seuls à cheval, tous les chevaliers qui avoient perdu leurs chevaux étant à pié. Le duc de Bourgogne étoit encore dans l'ancien camp, tant pour le défendre, en cas qu'on l'attaquât, que pour faire un corps de réserve, & pour envoyer du secours par le pont de communication où il en seroit besoin.

Il s'en falloit bien que ces troupes fussent aussi nombreuses & aussi lestes que quand elles passerent la riviere. La perte d'hommes & de chevaux qu'on avoit faite à Massoure & dans la bataille, les avoit extrêmement diminuées. Plusieurs étoient hors de combat, & même parmi ceux qui devoient combattre, il y en avoit quantité de blessés, à qui le seul courage & la nécessité de vaincre ou de périr, don-

noit assez de force pour se tenir à cheval ou à pié. Telle étoit l'ordonnance de cette armée.

1250.

Bataille près du Nil.

Joinville.

Celle des ennemis parut en bataille dès la pointe du jour. Bondocdar, qui fut étonné de se voir prevenu par des gens qu'il espéroit lui-même surprendre, étoit à la tête de quatre mille hommes de cavalerie très-bien montés, & très-bien armés. Il en fit une ligne parallele au front de l'armée chrétienne, laissant entre les escadrons d'assez grands espaces pour y faire passer des fantassins, selon qu'il le jugeroit à propos durant la bataille. Il fit une seconde ligne d'une multitude infinie d'infanterie, à laquelle il donna plus de longueur, & qui en se courbant sur sa droite, pourroit investir tout le camp du roi jusqu'au bras occidental du Nil. Outre cela, il avoit encore derriere ces deux lignes une autre armée, qui seule étoit aussi forte que celle des Chrétiens, & dont il faisoit son corps de réserve.

Ces troupes étant rangées dans cet ordre, Bondocdar monté sur un petit cheval, s'approcha de l'armée chrétienne, pour en connoître mieux la disposition, & selon qu'il reconnut que les escadrons ou bataillons étoient plus ou moins forts, il renforça plus ou moins ceux de son armée qui leur étoient opposés. Il fit ensuite passer le bras occidental de la riviere à trois mille Bédouins, pour tenir en échec le duc de Bourgogne, & l'empêcher d'envoyer du renfort au roi durant la bataille. Il employa toute la matinée à ranger ainsi à loisir toute son armée, assuré qu'il étoit, que celle du roi ne seroit pas en état de l'attaquer, & qu'on n'y pensoit qu'à défendre le camp.

Sur le midi il fit sonner la charge par les tambours, les trompettes, les timbales, avec un bruit effroyable dans toute l'étendue de cette grande armée, qui s'ébranla toute ensemble.

Feu Grégeois que les Infideles jettent sur les Chrétiens.

Le premier qui fut attaqué, fut le comte d'Anjou, parce qu'il étoit le plus avancé le long du Nil, en montant vers le grand Caire. Plusieurs bataillons de la seconde ligne des ennemis passerent dans les espaces des escadrons, & furent les premiers à l'attaque, soutenus de la cavalerie. Le nombre infini de fleches & de javelots que lançoient ces fan-

tassins, fut ce qui embarrassa le moins les troupes du comte d'Anjou. On s'attendoit & on étoit accoûtumé à cette sorte d'attaque : mais elles n'avoient point vû encore mettre le feu grégeois en usage dans les batailles ; & c'est ce qui les déconcerta étrangement, lorsqu'ils virent les fantassins des premiers rangs emboucher leur tuyaux d'airain, & répandre par-tout cet horrible feu, qui s'attachant aux habits des soldats, ou aux caparaçons des chevaux, les embrasoit depuis les piés jusqu'à la tête, sans qu'ils pussent s'en défaire. On entendoit de toutes parts les cris épouvantables de ceux qui bruloient ; les uns se jettoient à terre, les autres quittoient leurs rangs, & en se sauvant communiquoient le feu aux habits de ceux qu'ils touchoient. Cela mit le désordre par-tout, & en même-temps la cavalerie ennemie fondant avec impétuosité, faisoit un terrible carnage. Tout fut presque mis en déroute ; & le comte d'Anjou ayant eu son cheval tué sous lui, combattoit à pié avec ses chevaliers, investi de tous côtés par les ennemis. 1250.

Le roi charge à la tête d'un escadron.

Le roi averti du danger où étoit son frere, y courut à bride abbattue avec un gros escadron des plus braves de l'armée, qui l'accompagnoient, & se jettant l'épée à la main au milieu des Infideles & du feu dont il fut lui-même atteint, fit à son ordinaire des prodiges de valeur, tuant & renversant tout ce qui lui faisoit obstacle. Il perça jusqu'à l'endroit où le comte d'Anjou combattoit avec un courage égal, mais prêt d'être accablé par la multitude. Il le délivra après avoir reçû lui-même plusieurs coups sur ses armes. Il n'en demeura pas là : mais ayant rallié les troupes que sa présence ranima, il repoussa les ennemis, les mena battant fort loin, regagna le terrein qu'on avoit perdu, & rétablit entierement les choses de ce côté-là.

Ce qui facilita ce succès, fut que Gaucher de Châtillon, qui commandoit le corps le plus voisin du comte d'Anjou, soutint l'effort des Sarasins, sans que jamais ils eussent pû le rompre après plusieurs charges redoublées, étant toujours repoussés avec grande perte.

Il n'en fut pas de même des Templiers, qui étoient les plus proches de Gaucher de Châtillon. Outre les machi-

nes, dont ils avoient couvert leur brigade, ils avoient en-
1250. core fait un retranchement de bois devant eux, pour sup-
pléer à leur petit nombre. Mais les Sarasins ayant essuyé les premieres décharges des pierriers, & tiré une infinité de fleches, dont le champ après la bataille parut tout couvert, ils mirent le feu au retranchement; & dès qu'ils y eurent fait breche, ils passerent, taillerent en pieces presque tous les chevaliers, & le grand maître Guillaume de Sonnac, qui avoit perdu un œil à Massoure, fut tué sur la place.

Le seigneur de Mauvoisin & le comte de Flandre combattirent plus heureusement, & les Infideles ne purent jamais les enfoncer. Mauvoisin fut fort blessé. Le comte de Flandre, non-seulement empêcha les ennemis de forcer la barriere du camp; mais faisant une vigoureuse sortie, les poursuivit l'épée dans les reins. Ce que voyant le Sire de Joinville, il commanda ses arbalêtriers pour appuyer la sortie, fit faire à propos de fréquentes décharges de fleches sur les ennemis, qui leur tuerent beaucoup d'hommes & de chevaux, & c'est ce qui acheva de les mettre en déroute. Le seigneur de la Horgne, qui portoit la banniere du comte d'Apremont, se distingua beaucoup en cette occasion.

Il en fut tout autrement de l'extrémité de l'aîle gauche, où le comte de Poitiers & le seigneur de Brancion n'avoient que de l'infanterie. Les ennemis, avec leur cavalerie, passerent sur le ventre aux bataillons du comte de Poitiers, & le prirent prisonnier. Ils l'emmenoient déja, lorsque la nouvelle qui en vint dans le camp y inspira, non pas la peur, mais une espece de fureur à tous les goujats, aux vivandiers & aux femmes mêmes. Ils s'armerent de tout ce qu'ils trouverent sous leur main, s'en allerent en courant sans ordre donner sur les Infideles, qui eux-mêmes étoient en désordre, & ces troupes ramassées firent de si grands efforts, qu'ils arracherent le comte des mains des Sarasins, & les obligerent de fuir.

Le seigneur de Brancion fut plusieurs fois enfoncé: mais étant secondé par Henri de Cone, que le duc de Bourgogne envoya avec des arbalêtriers à son secours, il rallia

toujours ses gens, & contraignit par sa résistance les ennemis à se retirer: mais il y perdit la plûpart de ses chevaliers, & lui-même reçut plusieurs blessures dont il mourut le même jour. C'étoit un des vaillans hommes de son temps, & qui s'étoit trouvé à trente-six tant batailles que combats, où il s'étoit toujours distingué, aussi-bien que dans les tournois, & dans les autres exercices militaires en usage parmi la noblesse de ce temps-là. 1250.

Les Infideles rebutés se retirent.

Le général Mahométan voyant ses troupes rebutées de tant de résistance, fit sonner la retraite, après avoir perdu beaucoup plus de monde que les Chrétiens. Mais quelque grande que fût sa perte, il pouvoit la réparer, & se vanter par cette raison, d'avoir fait plus de mal aux ennemis, qu'il n'en avoit reçû, cette bataille & celle qui l'avoit précédée, ayant mis hors de combat la plus grande partie de l'armée du roi, qui n'avoit point de ressource pour se remettre.

Ibid.

En des conjonctures si fâcheuses, il semble que le parti qu'on devoit prendre, étoit de se retirer à Damiette, d'autant plus qu'on n'étoit pas en état d'attaquer les ennemis, ni d'avancer dans le pays. Cependant le roi ayant assemblé les seigneurs de l'armée, auxquels il fit un discours digne de sa piété, pour les exhorter à souffrir courageusement leurs fatigues & leurs blessures pour l'amour de Jesus-Christ, & leur représenter les obligations qu'ils avoient à Dieu, de les avoir rendus vainqueurs en tant d'occasions si périlleuses; il fut conclu qu'on demeureroit dans le camp, pour donner le temps aux blessés & aux malades de reprendre leurs forces. On savoit d'ailleurs que les ennemis n'étoient pas trop en état de tenter un troisieme combat, & on ne vouloit pas qu'une retraite leur donnât lieu de s'attribuer l'avantage du dernier. Peut-être que d'autres raisons que nous ne savons pas, & qui nous empêcheroient apparemment de blâmer si fort la conduite de ce grand prince, lui firent prendre cette résolution, que le succès a fait condamner de tout le monde.

Ils proposent un accommodement.

Durant que le roi faisoit ainsi reposer son armée, dont il adoucissoit les peines par ses libéralités & par l'exemple de

1250. patience qu'il lui donnoit, il apprit l'arrivée d'Almoadan, fils & successeur du dernier soudan dans l'Egypte & dans tous les états qui en dépendoient. C'étoit un jeune prince de vingt-cinq ans, d'une grande sagesse, qui avoit déja de l'expérience, & dont le mérite causant de la jalousie à son propre pere, le lui avoit fait toujours tenir éloigné, & comme prisonnier au château de Caifa en Mésopotamie. Sa présence, les bonnes qualités qui paroissoient en sa personne, les troupes qu'il avoit amenées avec lui, firent reprendre cœur à toute l'Egypte, & il paroissoit dans les soldats Musulmans un grand empressement, pour aller sous sa conduite, achever d'exterminer ce reste de Chrétiens, dont on n'ignoroit pas le mauvais état.

Ibid.

Ibid.

Ce jeune prince toutefois ayant pris les avis de son conseil, jugea que la voie du traité étoit plus sûre, & en fit faire la proposition au roi, qui l'accepta. On convint d'un lieu, où les deputés s'assembleroient; & le roi y envoya entre autres Geoffroi de Sargines, qui fut depuis sénéchal du royaume de Jérusalem.

On convient de leur rendre Damiette.

On convint que le roi rendroit la ville de Damiette, & que le soudan le mettroit en possession de tout le royaume de Jérusalem. Que tous les malades & les blessés de l'armée seroient transportés à Damiette; qu'on y pourvoiroit à leur sureté jusqu'à ce qu'ils fussent guéris & en état d'en partir; que le roi en tireroit toutes les machines de guerre qui lui appartenoient; que les Sarasins laisseroient emporter aux François tous les magasins de chair salée qu'ils y avoient faits, & qu'ils pourroient, après avoir évacué la place, en tirer des provisions pour de l'argent à un prix raisonnable.

Les Infideles veulent avoir le roi pour ôtage, & rompent là-dessus la négociation.

Quand ce traité eut été conclu, le soudan demanda des ôtages, pour assurance de l'exécution. On lui offrit de lui donner un des deux freres du roi, le comte d'Anjou, ou le comte de Poitiers. Les députés Mahométans n'en voulurent point, & dirent qu'ils ne recevroient point d'autres ôtages que la personne du roi même. A cette proposition, *répondit le bon chevalier messire Geoffroi de Sargines*, ainsi que s'exprime Joinville, *que j'a n'auroient les Turcs la per-*

ſonne du roi, & qu'il aimoit beaucoup mieux que les Turcs les euſſent tous tués, qu'il leur fût reprouché qu'ils euſſent baillé leur roi en gaige. D'autre part, le roi vouloit qu'on acceptât cette condition, & fit tous ſes efforts, afin qu'on lui permît de ſe ſacrifier lui-même pour le ſalut de ſon peuple : mais il ne fut point obéi. 1250.

Soit que les Infideles n'euſſent commencé à traiter avec les François, que pour les amuſer, ſoit que l'état fâcheux où ils les voyoient réduits, leur fît eſperer de les amener aux plus dures conditions, ils rompirent la négociation ſur ce refus. Cette ſeconde raiſon paroît la plus vrai-ſemblable : car on ne vit jamais d'armée accablée en même temps de plus de maux & de miſeres, que l'étoit celle des Chrétiens. Peu de jours après qu'on eut pris la funeſte réſolution de demeurer dans ce camp, les maladies ſe mirent dans tous les quartiers, & principalement le ſcorbut & les fievres malignes, cauſées par les extrèmes chaleurs : mais ce qui augmenta la corruption de l'air, fut l'infection des corps qui avoient été jettés dans la riviere après les deux batailles, & qui au bout de neuf ou dix jours revenans ſur l'eau, s'amaſſerent auprès du pont de communication des deux camps, répandant fort loin une puanteur inſupportable.

On eût remedié à ce mal, ſi on eût voulu rompre le pont ; mais on n'avoit garde de prendre cet expédient, pour ne pas ſéparer les deux camps. Le roi paya cent hommes, pour faire couler les cadavres par-deſſous le pont, & ce travail dura huit jours, parce que ce prince par piété, vouloit qu'on démêlât les corps des Chrétiens d'avec ceux des Mahométans, afin de pouvoir enterrer les premiers, qu'il regardoit comme les reliques d'autant de martyrs qui avoient donné leur vie pour Jeſus-Chriſt. Cette peine qu'on ſe donna à remuer tous ces corps déja tout pourris, & qui dura ſi long-temps, ne ſervit qu'à empeſter l'air encore davantage. Nul de ceux qui y furent occupés, ou qui y furent préſens, ne manqua d'être frappé de maladie, tous en moururent, & tout le camp ne fut plus qu'un hôpital & un cimetiere.

1250. *Contagion dans l'armée du roi. Ibid.*

Ce fut là pour le saint roi une épreuve digne de sa constance & de sa charité. Jamais ni l'une ni l'autre ne parurent en lui plus héroïques. Il adoroit les ordres secrets de la providence de Dieu, & bénissoit la main qui le frappoit d'une si rude maniere. Il prodigua ses thrésors pour soulager les malades. Il étoit sans cesse au chevet des mourans, pour les consoler & les disposer à faire à Dieu de bon cœur le sacrifice de leur vie. Et quelques raisons que lui apportassent ceux qui vouloient le détourner de ce saint exercice, de peur que lui-même ne fût frappé du mal, il ne les écoutoit point. Sa présence & ses exhortations soûtenoient le courage des moins résignés, & un témoin oculaire de ce charitable soin, nous raconte que lui-même étant allé visiter un des valets de chambre de ce saint prince, nommé Gaugelme, pour l'exciter à la confiance en Dieu au moment de sa mort, auquel il touchoit, le malade lui repartit: « J'attens à mourir que mon saint roi m'honore de sa présence, & je ne partirai point de ce monde, que je n'aye reçû cette consolation. » Le roi la lui donna; & à peine fut-il sorti de la tente, que le malade expira. Pour comble de malheur, le roi fut frappé du mal comme les autres. Mais ce n'étoient pas les maladies seules qui désoloient l'armée, la famine le faisoit encore plus cruellement.

Guilleim. Carnotensis de vita & miraculis S. Ludovici.

Joinville. Nangius in gestis Ludov.

Les Sarasins n'ayant plus rien à craindre de gens demimorts, & qui n'avoient pas seulement la force de porter leurs armes, se rendoient impunément maîtres de la campagne. Non-seulement ils se posterent entre le camp du roi & Damiette, d'où lui venoient tous ses vivres; mais encore ils s'emparerent de la riviere par où les barques montoient au camp pour le ravitailler. Ils firent transporter par terre des bois tout préparés, & qu'il étoit aisé de rassembler les uns avec les autres pour faire des bateaux. Ils en composerent une flotte, qu'ils armerent, & dont ils se servirent pour enlever toutes les barques qui retournoient du camp à Damiette. On étoit si peu averti de ce qui se passoit entre Damiette & le camp, faute d'espions, qu'on étoit surpris de ce que ces barques ne revenoient point, & on n'apprit ce dernier malheur, que par une de celles du com-

Epist. S. Ludov. de captione sua. Joinville.

te

te de Flandre, qui s'échappa au travers la flotte Sarasine. 1250.
On sût par ceux qui montoient cette barque, que les deux derniers convois qui étoient partis de Damiette, avoient été pris; que les Sarasins s'étoient rendus maîtres de quatre-vingts des vaisseaux qui portoient les munitions, & que tous ceux qui étoient dessus, avoient été passés au fil de l'épée.

Dans cette extrémité, on prit la résolution de quitter ce camp, & de tâcher de faire retraite vers Damiette: c'étoit une chose bien difficile. Les Sarasins qui voyoient bien qu'on en viendroit là, avoient une armée toute prête à charger l'arriere-garde durant la marche, & ce n'étoit pas là encore le plus grand danger. Il y avoit du camp à Damiette près de vingt lieues, & il falloit les faire au travers d'une multitude innombrable d'ennemis, qui gardoient les passages & les défilés: mais c'étoit une nécessité, & il falloit tout hasarder.

Le roi, pour mieux assurer le passage du pont de communication, qui aboutissoit au camp du duc de Bourgogne, fit faire à la tête de ce pont une barbacane, c'est-à-dire, une espece de fort ou de grande redoute, au travers de laquelle l'armée devoit défiler par deux ouvertures. On étoit alors au cinquieme d'avril. Joinville.

Elle quitte son camp & est attaquée par les ennemis dans sa retraite.

Avant que l'armée se mit en marche, le roi fit passer tous les bagages & tous les malades. Il les suivit étant malade lui-même, & confia l'arriere-garde à Gaucher de Châtillon. Dès le premier mouvement que fit l'armée, les ennemis chargerent l'arriere-garde, & prirent le seigneur Errart de Valeri: mais il fut repris par Jean son frere, & les Infideles furent repoussés. Ils n'oserent plus revenir, jusqu'à ce que presque toute l'armée étant passée, il n'y eut plus au-delà de la riviere, que ceux qui gardoient la barbacane. Car en ce moment les ennemis après une grêle de fleches & de pierres dont ils accablerent ceux qui défendoient ce fort, vinrent y donner l'assaut. Il fut soutenu quelque temps: mais les soldats eussent succombé, si le comte d'Anjou n'eût repassé promptement, pour charger les ennemis, qu'il obligea de reculer, & par ce moyen il donna le

temps à cette troupe de paſſer le pont, qu'il paſſa enſuite
1250. lui-même.

Le roi ordonna qu'on fît de grands feux dans le quartier des malades, tant pour leur commodité, que pour éclairer le camp durant la nuit. On les avoit placés ſur le bord de la riviere, pour les mettre dans des bateaux, afin de les transporter à Damiette. Quelques Saraſins vers le commencement de la nuit, s'étant coulés dans le camp, donnerent ſur ce quartier-là, & firent un aſſez grand maſſacre de ces malheureux, juſqu'à ce qu'ayant été apperçus à la lueur de la flamme, ils en furent chaſſés.

Le roi avoit encore quelques vaiſſeaux aſſez grands & aſſez bien armés. On le pria de ſe mettre dans un de ces vaiſſeaux; car quelque riſque qu'il y eût à courir ſur l'eau, il y en avoit beaucoup moins qu'à aller par terre, parce qu'il n'étoit pas fort difficile aux plus grands vaiſſeaux de paſſer malgré la flote Saraſine, compoſée pour la plûpart de ſimples barques. En effet pluſieurs vaiſſeaux paſſerent juſqu'à Damiette, & entre autres celui où le légat s'étoit embarqué avec quelques évêques, auſſi bien que celui du
Joinville. duc de Bourgogne: mais le roi ne voulut jamais prendre ce parti, diſant qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner tant de vaillans hommes, avec leſquels il étoit réſolu de périr.

Il marcha donc à l'arriere-garde, que commandoit Gaucher de Châtillon. Il n'avoit de ſes propres gendarmes avec lui que Geoffroi de Sargines, ayant placé tout le reſte dans le corps de bataille; & ſa foibleſſe ne lui permettant pas de s'armer, il étoit ſans cuiraſſe & ſans caſque. L'armée n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'elle ſe vit harcelée par les troupes Saraſines. Le roi avoit commandé que l'on rompît tous les ponts qui ſe trouveroient ſur la route, dès
Joinville. que l'armée les auroit paſſés: mais ſes ordres n'avoient point été exécutés par la négligence, ou par la précipitation de ceux qui en étoient chargés: de ſorte que les Saraſins tomboient de toutes parts ſur l'armée, & ſans s'engager au combat, ils ſe contentoient d'eſcarmouches redoublées à tous
Joinville. momens. Gui de Châtel évêque de Soiſſons, de la maiſon

de Châtillon fur Marne, ne fongeant plus qu'à périr glorieufement, s'abandonna en une de ces efcarmouches au milieu des ennemis, & après en avoir tué grand nombre de fa main, il y demeura avec plufieurs autres. 1250.

Le roi fut ainfi attaqué diverfes fois; mais toujours promptement fecouru, & couvert par Geoffroi de Sargines, dont il faifoit depuis l'éloge en toutes rencontres, & difoit qu'il n'avoit jamais vû de chevalier faire tant & de fi vaillans exploits l'épée à la main, que ce feigneur en avoit fait pour le défendre durant cette marche. Il fut conduit au travers de tous ces dangers jufqu'à une petite ville nommée Cafel dans l'hiftoire de Joinville, & par d'autres Sarmofac ou Charmafach, où il tomba en une fi grande défaillance, que l'on crut qu'il alloit expirer. *Ibid.*

Ce fut là que Gaucher de Châtillon fur Marne, défendit feul l'entrée d'une rue étroite, par où l'on arrivoit à la maifon où étoit le roi. Ce feigneur pendant long-temps donnoit à grands coups de fabre fur tous les Infideles, qui approchoient, criant de toute fa force *à Châtillon, chevaliers, à Châtillon*, mais en vain, perfonne ne paroiffoit. Les ennemis lui tiroient de loin une infinité de fleches, dont fon bouclier fe trouvoit à tous momens couvert, & d'où il étoit obligé de les arracher de temps en temps, ne pouvant en foutenir le poids. On n'apprit cette furprenante valeur que par un Sarafin, qui ayant eu la hardieffe de le joindre, après qu'il l'eut vû tout épuifé de forces, le tua, & emmena fon cheval tout couvert du fang de ce vaillant homme.

Cependant Philippe de Montfort, qui fut depuis feigneur de Tyr, vint trouver le roi, & lui dit qu'il venoit de voir aux premiers rangs de l'armée ennemie l'Emir, avec qui on avoit traité d'une treve quelques jours auparavant, & que s'il vouloit, il l'iroit trouver de fa part, pour voir s'il ne pourroit point lui perfuader d'entendre à quelque nouveau traité. Le roi le pria de le faire, & de dire à l'Emir qu'on étoit prêt d'accepter telle condition qu'il voudroit. *Ibid.*

Montfort alla trouver l'Emir, & en l'abordant, tira l'anneau qu'il avoit au doigt, & le lui préfenta pour affurance de la parole qu'il lui donneroit. Il lui dit qu'on étoit prêt de

traiter d'une treve aux conditions que le soudan avoit demandées quelques jours auparavant.

1250.

Le roi est fait prisonnier avec plusieurs autres seigneurs.

L'Emir qui savoit les intentions du soudan, le désir qu'il avoit de se revoir en possession de Damiette, la crainte où il étoit que les restes de l'armée ne s'y cantonnassent, pour attendre de nouveaux secours d'Europe, écouta la proposition de Montfort, & consentit à traiter de nouveau : mais un moment après un héraut du roi, nommé Marcel, soit que la crainte du péril lui eût troublé l'esprit, soit par un zele à contretemps pour la vie de son maître, vint sans ordre crier de toutes parts : *Seigneurs chevaliers, rendez-vous tous, le roi vous le mande par moi, & ne le faites point tuer.* Alors tous obéirent à ce prétendu commandement du roi, & se rendirent prisonniers aux Infideles. Ce qui ayant été rapporté à l'Emir, il dit à Montfort qu'il n'étoit plus question de traité, puisqu'on s'étoit rendu, & qu'on avoit mis les armes bas. En même temps l'Emir Gemaledin étant entré dans Casel sans résistance, fit le roi prisonnier. Ce prince pour se consoler, demanda son breviaire à son chapelain pour le dire ; & il le fit avec autant de tranquillité, que s'il eût été en une santé parfaite, & dans son palais de Paris. Les comtes de Poitiers & d'Anjou, avec tous ceux généralement qui alloient par terre à Damiette, furent enveloppés par les Infideles, & obligés de se rendre, & pas un n'échappa, tout fut tué ou pris.

Epist. Ludovici de captione sua.

Le sort de ceux qui descendoient par la riviere vers Damiette, ne fut pas plus heureux, & excepté le vaisseau du légat, & peu d'autres, tous tomberent entre les mains des Infideles. L'escorte de cavalerie que le roi avoit donnée aux vaisseaux, s'enfuir vers Damiette, & les abandonna à leur malheur. Un vent contraire fort violent, qui s'éleva, les empêcha de profiter du courant de la riviere, à la faveur duquel, plusieurs auroient pû s'échaper. Ils avoient & en queue & en tête des vaisseaux Sarasins, & à leur gauche sur le bord du Nil, des ennemis sans nombre, qui leur tiroient des fleches, & leur jettoient sans cesse du feu grégeois en si grande quantité, que l'air en paroissoit tout enflammé. Ceux que le vent poussoit sur le rivage, étoient aussi-tôt pris

Joinville.

& égorgés par les Infideles, excepté ceux qui paroissoient gens de marque, dont ils espéroient tirer une bonne rançon. 1250.
Ce massacre fit résoudre le Sire de Joinville à faire jetter l'ancre au milieu du fleuve : mais il vit dans le moment quatre grands vaisseaux ennemis venir vers lui, & de l'avis de ceux qui étoient en sa compagnie, il se rendit, après avoir jetté à la riviere un petit coffre, où il avoit toutes ses pierreries & quantité de reliques.

Un de ses mariniers pour lui sauver la vie, dit aux Infideles que Joinville étoit cousin du roi ; & sur cela un Sarasin, qui vouloit le faire son prisonnier, vint à lui, & lui dit, qu'il étoit perdu, s'il ne le suivoit, & n'entroit dans son vaisseau. Il y consentit ; & s'étant fait attacher à une corde il se jetta à l'eau avec le Sarasin même, qui se fit tirer avec lui dans le vaisseau. Il fut conduit à terre, où d'autres Sarasins voulurent le tuer : mais celui qui l'avoit pris le tenant embrassé, crioit de toute sa force, *c'est le cousin du roi, c'est le cousin du roi*. Cela le sauva, & même le fit traiter avec assez d'humanité, jusques-là, qu'un seigneur Sarasin lui fit prendre d'un breuvage dont il fut guéri en deux jours d'une maladie qui l'avoit mis à l'extrémité.

Il fut conduit au commandant de la flotte, qui lui demanda s'il étoit cousin du roi. Il répondit que non, & que c'étoit un des mariniers qui avoit dit cela de lui-même. Il lui demanda ensuite, s'il n'étoit point allié de l'empereur Fridéric, il répondit qu'il étoit son parent par sa mere. Le général lui répartit qu'à la considération de ce prince qu'il estimoit, il auroit des égards pour lui.

Il eut la douleur de voir égorger en sa présence un grand nombre de malades, & entr'autres ce brave prêtre messire Jean de Vaisy, dont j'ai parlé, qui avoit attaqué & mis en fuite six capitaines Mahométans sur le bord de leur retranchement. Et comme il eut fait dire par le Sarasin, dont il étoit prisonnier, aux officiers qui présidoient à ce cruel massacre, *qu'ils faisoient grand mal, & contre le commandement de leur grand Saladin, qui disoit qu'on ne devoit tuer, ne faire mourir homme depuis qu'on lui avoit donné à manger de son pain & de son sel* ; ils lui répondirent qu'ils en usoient ainsi

par compassion pour leur misere, & pour leur épargner les
1250. douleurs que leur maladie leur causoit.

Ils firent amener devant lui ses mariniers, & lui dirent qu'ils avoient tous renié Jesus-Christ. Il leur repartit, qu'ils ne devoient pas s'y fier ; que c'étoit la seule crainte, qui les y avoit obligés, & que si-tôt qu'ils pourroient sortir de leurs mains, ils renonceroient à Mahomet, comme ils avoient renoncé à Jesus-Christ. *Je vous crois*, lui dit l'amiral; *car notre Saladin avoit coûtume de dire, que jamais on ne vit Chrétien bon Sarasin, n'aussi d'un bon Sarasin Chrétien.*

Un peu après l'amiral le fit monter à cheval, & marcher à côté de lui, & le mena avec tous les captifs au lieu où le roi étoit prisonnier avec ses deux freres, quantité de seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions. Il eut une grande joie d'avoir rejoint le roi. Ce prince & tous les seigneurs en eurent aussi beaucoup de le revoir, parce qu'ils croyoient qu'il avoit été tué : mais cette légere consolation fut beaucoup troublée, par le triste spectacle dont ils furent témoins.

Les prisonniers de marque étoient toujours séparés des autres, & ceux-ci étoient renfermés dans une espece de parc fermé de murailles. Un des principaux officiers Sarasins arriva avec des soldats, & faisant sortir les prisonniers du parc les uns après les autres, on leur demandoit en sortant, s'ils vouloient renoncer Jesus-Christ ; quand ils répondoient que non, on leur coupoit la tête dans le moment, les autres qui renonçoient étoient mis à part.

Joinville & les autres seigneurs furent mis dans un quartier que les Infideles faisoient garder exactement, & le roi dans une tente entourée pareillement d'une grosse garde. Le dessein du soudan en les faisant ainsi séparer, étoit de traiter en même temps avec le roi & avec ces seigneurs, mais séparément.

On traite de leur rançon.

Ce soudan leur envoya un de ses officiers avec un truchement qui leur demanda s'ils vouloient traiter de leur délivrance, & leur dit qu'ils choisissent quelqu'un d'entr'eux pour convenir de leur rançon. Ils choisirent le comte Pierre

de Bretagne ; auquel on proposa d'abord de mettre entre les mains du soudan quelques-unes des forteresses que les Chrétiens tenoient encore en Palestine ; à quoi le comte répondit que la chose n'étoit pas en leur disposition, mais en celle de l'empereur Fridéric, comme roi de Jérusalem ; & que ce prince n'y consentiroit pas. On lui proposa en second lieu, de rendre au soudan quelques places qui dépendoient des chevaliers du Temple ou de ceux de l'Hôpital. Le comte répondit que cela étoit aussi impossible, parce que ceux à qui on en confioit la garde, faisoient un serment particulier en y entrant, de ne point rendre la place pour sauver la vie à qui que ce fût. L'officier Mahométan repartit en colere, qu'il voyoit bien qu'ils ne vouloient pas être délivrés, & qu'il arriveroit bientôt des gens qui les traiteroient comme ils venoient d'en voir traiter tant d'autres. 1250.

Ils en eurent la peur toute entiere : car un moment après ils virent venir un vieillard Musulman, qui paroissoit homme de distinction, accompagné de quantité de jeunes soldats l'épée au côté, & qui leur fit demander par un interprete, s'il étoit vrai qu'ils crussent en un seul Dieu, & qu'il fût né, crucifié & mort pour eux, & ensuite ressuscité. Ils répondirent tous avec fermeté qu'ils le croyoient ainsi : mais la repartie qu'il leur fit les surprit beaucoup. « Si cela est, » leur dit-il, ne vous découragez point dans l'état malheu» reux où vous vous trouvez. Vous souffrez, mais vous » n'êtes pas encore morts pour lui, comme il est mort pour » vous ; & s'il s'est ressuscité lui-même, il aura le pouvoir de » vous délivrer bientôt de votre captivité. » Après leur avoir parlé de la sorte, il se retira. Comme on ne devoit gueres attendre une pareille morale de la bouche d'un Mahométan, les prisonniers tirerent delà un bon augure pour leur délivrance.

En effet l'officier du soudan, qui avoit fait les propositions, dont j'ai parlé, revint les trouver, leur dit que le roi avoit traité pour lui & pour eux, & qu'ils eussent à députer quatre personnes de leurs troupes, pour venir parler à ce prince, afin de convenir de tout, & de conclure le traité. *Ibid.*

1250. Ils choisirent les seigneurs Jean de Valeri, Philippe de Montfort, Baudouin d'Ybelin, sénéchal de Chypre, & son frere Gui, connétable de cette isle, qui furent conduits au quartier où étoit le roi, & dont la conduite, la fermeté & les manieres également royales & chrétiennes, avoient rempli les Infideles d'admiration & d'étonnement.

Constance du roi dans son malheur.

Tout foible & tout malade qu'il étoit, on ne lui vit jamais échapper une parole d'impatience ou de chagrin. Il récitoit tous les jours son breviaire avec son chapelain, & il se faisoit lire toutes les prieres de la messe contenues dans le missel, hormis les paroles de la consécration. Parmi les brutalités que lui faisoient les ennemis, il conservoit un certain air d'empire & de majesté, qui les contenoit : de sorte qu'ils disoient quelquefois qu'étant leur prisonnier, il les traitoit comme si eux-mêmes avoient été ses esclaves. Ils lui firent les mêmes propositions, que j'ai dit qu'ils avoient faites aux seigneurs prisonniers, touchant les forteresses de Palestine & des chevaliers, & il leur fit la même réponse. Pour l'obliger à changer là-dessus, ils le menacerent de le faire *mettre en bernicles*. C'étoit une espece de torture très-cruelle, où les os du patient étoient tout fracassés. Joinville la décrit ; mais d'une maniere où il est difficile de rien comprendre. Cette menace, qui devoit être beaucoup plus terrible pour le roi, que celle de la mort même, ne l'étonna point, & ne lui fit rien relâcher de sa fermeté.

Guillelm. Carnotensis de vita & miraculis sancti Ludovici.

Joinville.

Offre qu'il fait pour sa rançon.

Le soudan voyant bien qu'il ne gagneroit rien par cette voie, lui fit proposer de donner pour sa rançon, & pour celle des autres prisonniers, un million de besans d'or & la ville de Damiette. Le roi répondit qu'il ne vouloit point se racheter par de l'argent, qu'il donneroit pour la délivrance de sa personne la ville de Damiette, & le million de besans pour celle de tous les prisonniers. Le soudan charmé de la générosité & de la franchise du roi, lui envoya faire compliment, ajoûtant que par l'estime qu'il avoit pour lui, il lui remettoit la cinquieme partie de la somme, & se contentoit de huit cents mille besans, lesquels selon quelques auteurs contemporains, réduits à la monnoie de France de ce temps-là, faisoient environ cent mille marcs d'argent.

Cet

Cet article étant arrêté, on convint des autres, qui furent une treve de dix ans entre le roi & le ſoudan : que tous les Chrétiens qui avoient été faits captifs en Egypte, non-ſeulement depuis cette derniere guerre, mais depuis la treve que l'empereur Fridéric avoit faite avec le ſoudan Meledin, vingt-un ans auparavant, ſeroient délivrés. Que les Chrétiens de la Paleſtine ſeroient compris dans le traité avec toutes les places & tous les territoires qu'ils poſſédoient. Que tout ce que le roi & les gens de ſon armée laiſſeroient à Damiette de meubles & d'équipages, leur ſeroit fidelement conſervé, juſqu'à ce qu'on pût les tranſporter commodément. Que tous les malades & tous les autres Chrétiens, que leurs affaires obligeroient à demeurer à Damiette après le départ de l'armée, y ſeroient en ſûreté juſqu'au temps qu'ils auroient la commodité d'en partir. Qu'ils pourroient prendre leur chemin par terre ou par mer ſelon leur volonté, & que le ſoudan ſeroit obligé de donner des ſaufs-conduits à ceux qui voudroient s'en aller par terre. Que le roi, outre la ſomme dont on étoit convenu, & la reddition de Damiette, s'engageroit à délivrer & à faire délivrer de captivité tous les Mahométans qui avoient été faits priſonniers durant la guerre & depuis la treve de l'empereur avec Meledin.

1250.
Treve de dix ans.
Epiſt. Ludov. de captione, & liberatione ſua.

Les choſes étant ainſi reglées, il n'étoit plus queſtion que de ſe diſpoſer au départ & à l'évacuation de Damiette. On fit monter le roi avec les principaux ſeigneurs de ſon armée ſur quatre vaiſſeaux, pour deſcendre la riviere vers cette ville, & pour s'aboucher en chemin avec le ſoudan en une maiſon de plaiſance ſur le bord du Nil, nommée Phareſcour. Mais l'accident du monde le plus imprévû rejetta le roi en de plus fâcheux embarras, & en de plus grands dangers que jamais. Ce fut la mort du ſoudan, contre lequel les Mammelus avoient fait une conſpiration qui éclata ſur ces entrefaites, & dont voici les cauſes & les ſuites.

Damiette eſt rendue aux Infideles.
Joinville.

Ces Mammelus étoient une eſpece de milice à peu près ſemblable à celle des janiſſaires d'aujourd'hui, excepté qu'elle combattoit d'ordinaire à cheval. Melech-Sala pere du

Ce que c'étoit que les Mammelus.

soudan l'avoit formée : elle étoit composée de soldats, qui
1250. dès leur enfance avoient été achetés, soit en Europe, soit en Asie par les ordres du soudan : ainsi ne connoissant ni leur pere, ni leur mere, ni souvent même leur pays, ils ne pouvoient avoir d'attachement que pour le prince & pour son service. Il les faisoit élever dans tous les exercices de la guerre, & s'en fit comme un régiment des gardes qu'il distinguoit fort des autres troupes : & c'étoit delà que se tiroient la plûpart des émirs & des autres officiers les plus considérables de l'armée. On leur donna le nom de Mammelus, qui signifioit esclave acheté.

Ce corps étoit fort nombreux & fort brave, & devint par-là redoutable au soudan même, qui sur le moindre soupçon faisoit couper la tête aux commandans, & confisquoit tous leurs biens à son profit. Almoadan fils de Melech-Sala, étant monté sur le throne, suivit à contre-temps cette dure politique ; & si-tôt qu'il fut arrivé en Egypte, & qu'il en eut pris possession, il déposa la plûpart de ceux qui avoient les charges de la cour & de l'armée, pour les donner à d'autres qu'il avoit amenés d'Orient.

Joinville.

Dès-lors se forma le dessein de la conjuration, dans laquelle entra la sultane Sajareldor, veuve du défunt soudan, qui avoit été disgraciée. Les émirs conjurés prévirent bien que si une fois Almoadan étoit maître de Damiette, & que l'Egypte fût entierement pacifiée, il étoit d'un caractere à devenir absolu, & à disposer de leur vie selon ses soupçons & ses caprices ; c'est pourquoi ils résolurent d'exécuter leur dessein à Pharescour. Ils gagnerent un grand nombre de simples soldats, & des moindres officiers qu'ils avoient à leur dévotion : & comme il étoit sur le point de partir, après avoir conclu le traité avec le roi de France, toute l'armée se mit sous les armes, & marcha vers Damiette. Pour la faire aller plus promptement, les chefs des Mammelus firent répandre le bruit que Damiette avoit été prise sur les Chrétiens, & qu'il falloit se hâter pour avoir part au butin. Cette fausse nouvelle donna de mortelles inquiétudes au roi pour la reine, pour les princesses & les dames de qualité, & pour la garnison qu'il y avoit laissée.

De cette maniere le ſeul corps des Mammelus, qui faiſoient la garde du ſoudan, demeura à Phareſcour, & ce prince infortuné, qui ne ſe défioit de rien, fut ainſi à leur diſcrétion. Il dînoit dans une tour bâtie de bois, toute couverte en dehors de belle toile peinte; ce qui faiſoit une eſpece de tente d'une hauteur & d'une largeur prodigieuſe, où il y avoit divers appartemens. Après le repas, comme il ſe levoit de table, congédiant pluſieurs émirs, pour ſe retirer dans une chambre voiſine, celui qui portoit l'épée nue devant lui ſelon la coûtume, ſe tourna bruſquement, & lui en déchargea un grand coup, qui ne fit cependant que lui fendre la main depuis le doigt du milieu juſques bien avant dans le bras. Le ſoudan s'échappa & ſe ſauva vers le haut de la tour, implorant le ſecours des émirs, dont il n'eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il valoit mieux qu'on le tuât, que non pas qu'il les fît tous mourir, comme il en avoit le deſſein. Il ſe barricada au haut de la tour, ſans qu'on ſe mît en peine de l'y pourſuivre: mais auſſi-tôt le feu grégeois fut jetté en divers endroits de la tour, qui fut en un moment toute en feu. Le ſoudan voyant qu'il falloit périr, aima mieux s'expoſer à la fureur de ſes ennemis, que de bruler vif. Il deſcendit de la tour, & ſe jetta au travers des épées, pour gagner la riviere. Il fut bleſſé dans le flanc d'un poignard qui y demeura, & avec lequel il ſe jetta dans l'eau pour paſſer la riviere à la nage. Il y fut pourſuivi par neuf des aſſaſſins, qui l'y acheverent tout proche du vaiſſeau où étoit le Sire de Joinville. Un d'eux nommé Octai l'ayant tiré à terre, lui arracha le cœur de la poitrine. Et auſſi-tôt montant dans le vaiſſeau où étoit le roi, tenant ce cœur dans ſa main toute enſanglantée, il lui dit: « Que me donneras-tu » pour t'avoir vengé d'un ennemi, qui t'en eût fait autant » s'il eût vécu? » Le roi ne répondit à cette brutale queſtion que par une œillade, qui fit aſſez voir à ce barbare qu'il avoit horreur d'une ſi déteſtable action. On ajoute qu'Octai le pria de le faire chevalier de ſa main, que le roi lui répondit qu'il le feroit volontiers, pourvû qu'il voulût ſe faire Chrétien, & que cet Infidele ſe retira plein de reſpect pour ce prince, dont il ne pouvoit aſſez admirer la fermeté & le courage.

1250.

Ibid.

1250.

Un moment après entrerent tout forcenés dans le vaisseau de Joinville trente de ces assassins criant *tue, tue*. Chacun en ce moment se crut mort. Plusieurs se jetterent aux piés d'un religieux de la Trinité de la suite de Guillaume comte de Flandre, pour lui demander l'absolution. Le seigneur Gui d'Ybelin connétable de Chypre se jetta à genoux devant Joinville, & se confessa à lui. *Et je lui donnai*, ajoute ce seigneur, *telle absolution, comme Dieu m'en donnoit le pouvoir; mais de chose qu'il m'eût dit, quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot. Mais en droit moi ne me souvenois alors de mal, ne de péché que oncques j'eusse fait; & je m'agenouillai aux piés de l'un d'eux, lui tendant le cou, & disant ces mots, en faisant le signe de la croix: Ainsi mourut sainte Agnès.* Telle étoit la simplicité de ces bons chevaliers, qui avoient au moins beaucoup de foi.

Guillelm. Carnot. in vita & miracul. S. Ludov.

Ils n'eurent que la peur; les trente assassins sortirent du vaisseau sans faire mal à personne. Ils firent au roi une pareille algarade sans autre dessein, que de faire épreuve de sa constance, & le lendemain les émirs envoyerent demander communication du traité fait avec le soudan. Le comte de Flandre & le comte de Soissons, avec plusieurs autres seigneurs, allerent leur parler sur cela. Les émirs leur répeterent ce qu'ils avoient déja dit au roi, que le dessein du soudan, si-tôt qu'il eût été mis en possession de Damiette, étoit de lui faire couper la tête & à tous les seigneurs François; & que pour marque de sa perfidie, il en avoit déja envoyé quelques-uns au grand Caire, qu'il y avoit fait massacrer contre le serment, par lequel il s'étoit engagé à les délivrer tous.

Serment exécrable qu'on veut exiger du roi.
Joinville.

Le traité fut confirmé: mais les émirs voulurent que la moitié de la somme leur fût payée avant le départ du roi, & il y consentit. Il fut question de faire un nouveau serment de part & d'autre. Les émirs le firent en leur maniere, & le roi le reçût: mais ils voulurent lui prescrire la forme du sien; ce qui causa un grand embarras. Ils en firent composer la formule par quelques renégats en cette maniere; qu'au cas que le roi manquât à sa promesse, il consentoit à être à jamais séparé de la compagnie de Dieu, de la Vierge Marie, des

douze Apôtres, & des saints & saintes du paradis. Le roi n'eut nulle peine sur ce point-là : mais la seconde partie lui fit horreur. On vouloit qu'il l'exprimât en ces termes : que s'il violoit son serment, il seroit réputé parjure, comme un Chrétien qui a renié Dieu, son baptême & sa loi, & qui en dépit de Dieu crache sur la croix & la foule aux piés. 1250.

Il protesta que ces horribles paroles ne sortiroient jamais de sa bouche. Les émirs ayant appris la réponse du roi, en furent très-irrités, & assurerent celui qui la leur porta, que s'il ne faisoit ce serment comme eux avoient fait le leur de la maniere qu'il avoit voulu, ils lui couperoient la tête & à tous les seigneurs de sa suite. Cette menace rapportée au roi ne l'ébranla point, non plus que les instances que lui firent les deux princes ses freres, lui représentant qu'il devoit passer par dessus ce scrupule, puisqu'il étoit en résolution d'exécuter sa promesse avec toute l'exactitude possible.

Danger qu'il court par son refus.

Les émirs pleins de rage vinrent en foule à sa tente, comme pour le tuer : mais l'avarice étoit un frein pour leur fureur. Ils craignoient de perdre la grosse rançon que le roi avoit promise, & ils vouloient avoir Damiette. Ils s'imaginerent que le patriarche de Jérusalem étoit celui qui empêchoit le roi de les satisfaire. Un émir fut sur le point de lui couper la tête : mais ils se contenterent de le faire lier à un poteau, où ils lui serrerent les mains avec tant de violence, qu'elles furent en un moment tout enflées, & le sang en ruisseloit. Ce pauvre vieillard qui avoit quatre-vingts ans, pressé par la douleur, crioit au roi de toute sa force, « ah, » sire, ah, sire, jurez hardiment, j'en prens le péché sur moi » & sur mon ame, puisque vous avez volonté d'accomplir » votre promesse. » Le roi tint ferme ; & les émirs voyant qu'il se mettoit peu en peine de toutes leurs menaces, furent contraints d'en passer par où il voulut. Ainsi lui & les seigneurs prononcerent seulement la premiere partie du serment.

Ce que les Sarasins avoient vû faire au roi dans toute la suite de la guerre, & cette intrépidité qu'il avoit toujours soutenue durant sa prison, le leur fit regarder comme un des hommes des plus admirables dont ils eussent jamais en-

tendu parler. L'idée qu'ils avoient de lui étoit telle, que
1250. quelques-uns dans leurs assemblées proposerent de le choisir pour leur soudan à la place de celui qu'ils avoient massacré; & ils l'eussent fait, à ce que dit Joinville, si ce n'est que d'autres dirent que c'étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais connu, & qu'il seroit trop leur maître. Ce prince s'entretenant un jour avec Joinville de cette idée bisarre des émirs, lui demanda s'il croyoit qu'en cas qu'ils l'eussent choisi pour leur soudan, il eût accepté cette offre. « Vous » auriez été fou, lui répondit-il nayvement, après que vous » les aviez vûs de vos yeux mettre en pieces leur dernier prin- » ce. Ho bien, reprit le roi, je n'aurois pas balancé un mo- » ment à ratifier leur choix. » Tant étoit vif & ardent le zele de ce saint roi, à qui la seule espérance de convertir ces Infideles à la religion chrétienne, auroit fait mépriser son royaume & les dangers les plus évidens, auxquels il eût été exposé. Les Sarasins donnerent la couronne à la sultane Sajareldor, lui firent serment de fidélité, & choisirent des officiers pour commander les armées sous son autorité. Ce fut à ces officiers que le roi eut affaire pour l'exécution du traité, qui venoit d'être conclu de nouveau.

Les vaisseaux qui portoient le roi & les prisonniers voguerent vers Damiette, où tout étoit dans la consternation sur les bruits divers qui avoient couru touchant la personne du roi & celle des deux princes ses freres, dont on ne savoit rien d'assuré, ni s'ils étoient morts ou en vie. La comtesse d'Artois y étoit dans une affliction extrème de la mort de son mari. L'incertitude du sort du roi & des princes, & de l'approche de l'armée ennemie, tenoit la reine & les comtesses d'Anjou & de Poitiers dans de mortelles & de continuelles alarmes. Le duc de Bourgogne & Olivier de Termes, qui commandoient la garnison, avoient toutes les peines du monde à la rassurer. Les Pisans & les Genois furent sur le point d'abandonner la ville, & de s'enfuir sur leurs vaisseaux. Il fallut que la reine s'engageât à leur fournir des vivres à ses dépens, pour les obliger à demeurer. Elle étoit accouchée avant terme d'un fils qui fut nommé Jean, & surnommé Tristan, pour marquer la triste &

Joinville.

fâcheuse conjončture de sa naissance. Ces couches prématurées furent l'effet de sa douleur, & trois jours avant 1250.
qu'elles arrivassent, ayant fait retirer tout ce qu'il y avoit de monde dans sa chambre, excepté un vieux chevalier de plus de quatre-vingts ans, auquel elle avoit beaucoup de confiance, elle se jetta à genoux, pour lui demander une grace, qu'elle le conjuroit de ne lui point refuser. Il le lui promit avec serment. « C'est, dit-elle, que si les Sarasins » se rendent maîtres de la ville, vous me coupiez la tête » avant qu'ils me puissent prendre. » Le chevalier lui répondit, *que très-volontiers il le feroit, & que ja avoit-il eu en pensée d'ainsi faire, si le cas y échéoit.*

L'arrivée du roi remit un peu les esprits ; il n'entra pas dans la place, & le seigneur Geoffroi de Sargines fut chargé de donner les ordres pour la reddition. La reine, les princesses & les autres dames furent transportées sur les vaisseaux. On laissa les malades, les machines & les magasins, jusqu'à ce qu'on pût les retirer suivant un des articles du traité, & les émirs étant entrés dans la place avec leurs troupes arborerent leur étendart sur les murailles.

On ne fut pas long-temps sans s'appercevoir qu'on avoit affaire à des gens sans foi & sans honneur ; car ils firent main-basse sur tous les malades ; & ayant rompu toutes les machines du roi, ils y mirent le feu. Ils n'en demeurerent pas là. Les généraux mirent en délibération s'ils ne traiteroient pas le roi & le reste des prisonniers comme ils avoient fait les malades. Un des émirs soûtint qu'il ne falloit pas hésiter là-dessus, & citoit même l'alcoran, qui ordonnoit de ne point faire de quartier aux ennemis de leur loi ; il ajoûta que quand on se seroit défait du roi de France & de la fleur de la noblesse Françoise, on n'auroit point de vengeance à craindre, parce que ce prince n'avoit que des enfans en bas âge. Peu s'en fallut que cet émir n'attirât tout le conseil dans son sentiment. Mais comme il se rencontre toujours quelque homme d'honneur dans les assemblées les plus dévouées au crime, un autre émir s'opposa à cette résolution, représentant l'infamie qui en retomberoit sur toute la nation, & ce qu'on diroit des Mammelus par tou-

te la terre, quand on sauroit qu'après avoir massacré leur
1250. soudan, & après un traité confirmé par des sermens si solennels, ils auroient encore trempé leurs mains dans le sang d'un prince & de tant de braves hommes alliés à toutes les puissances de l'Europe.

Un avis si raisonnable ne fit pas toutefois conclure en faveur des prisonniers : mais il suspendit au moins la fureur qui commençoit à s'emparer des esprits, & en attendant qu'on eût pris une derniere résolution, un des émirs autorisé par le plus grand nombre, donna ordre aux mariniers Sarasins de remonter les vaisseaux vers le grand Caire ; ce qui fut exécuté sur le champ, & on ne s'arrêta qu'à une grande lieue au-dessus de Damiette.

Chacun se disposoit à la mort : mais Dieu changea le cœur de ces barbares ; & après bien des contestations, l'honneur l'emporta sur la cruauté. Les vaisseaux descendirent de nouveau jusqu'à Damiette : on permit aux prisonniers de sortir des vaisseaux qui leur tenoient encore lieu de prison, & d'aller trouver le roi qu'on avoit laissé durant tout ce temps-là dans une tente sur le rivage. Ils le virent venir vers eux au milieu de vingt mille Sarasins. On lui avoit préparé un vaisseau Génois, qui étoit au bord de la riviere. Il ne paroissoit dessus qu'un homme, qui, je ne sai par quelle raison, folâtroit d'une maniere à le faire croire fou. Si-tôt que le roi fut proche du vaisseau, cet homme donna un coup de sifflet, & à l'instant parurent sur le vaisseau quatre-vingts arbalêtriers avec leur arc tout bandé. Ils avoient apparemment été mis là exprès pour la sûreté du roi, en cas qu'on entreprît de lui faire quelque insulte au moment de son embarquement. Les Infideles furent si surpris de voir ainsi tout à coup tant de gens sous les armes, qu'ils s'enfuirent presque tous. Le maître du vaisseau fit aussi-tôt jetter une planche à terre, pour faire passer le roi dans son bord. Il y entra avec le comte d'Anjou son frere, Geoffroi de Sargines, Philippe de Nemours, Henri Clement maréchal de France, le Sire de Joinville, & Nicolas général de la Trinité.

Il paye une partie de sa rançon.

Le roi, suivant le traité fait avec les émirs, devoit avant

que

que de partir d'Egypte payer le quart de la rançon, dont on étoit convenu. Il leur avoit déja fait délivrer la moitié de cette somme, & en attendant qu'on pût trouver le reste, le comte de Poitiers son frere étoit retenu par les ennemis. Ce retardement, qui fut d'un ou deux jours, paroissoit bien long aux François en un pays où tout étoit à craindre. C'est pourquoi le comte Pierre de Bretagne, le comte de Soissons, & plusieurs autres, vinrent sans différer davantage prendre congé du roi, qui ne put obtenir d'eux d'attendre la délivrance du comte de Poitiers. Ils mirent à la voile, pour retourner droit en France: mais le comte de Bretagne n'eut pas la satisfaction de revoir sa patrie, étant mort de maladie sur la mer. 1249.

Après avoir ramassé tout l'argent que l'on put fournir pour le reste de la somme, il manquoit encore trente mille livres que le roi contraignit par autorité le maréchal du Temple de lui donner du thrésor des Templiers, quelque difficulté qu'il en fit sous de vains prétextes. Enfin ayant satisfait à tous les articles du traité avec une exactitude qui alloit jusqu'au scrupule, le comte de Poitiers vint le joindre, & en même-temps on fit voile vers la Palestine.

Il arrive au port d'Acre.

Le roi arriva au port d'Acre le huitieme de mai en très-mauvais équipage: mais plein de joie d'avoir tout perdu pour Jesus-Christ, & se faisant beaucoup plus d'honneur de ce qu'il avoit souffert en Egypte pour la cause de la foi, que de tant de grandes actions qu'il y avoit faites.

Ce qui se passoit en France durant ce temps-là.

Tandis que ces choses se passoient en Orient, on se repaissoit en France de diverses nouvelles, dont les dernieres étoient toujours plus avantageuses que les autres. Celles de l'heureuse descente, qu'on avoit faite en Egypte, & de la prise de Damiette, dont on eut des avis certains, furent, comme c'est l'ordinaire, le fond sur lequel on en fabriqua plusieurs autres, qui en tiroient toute leur vrai-semblance, & que l'on croyoit avec le plus grand plaisir du monde. Selon ces bruits, la prise de Damiette avoit été suivie de celle du grand Caire & de la défaite entiere du soudan, & la nouvelle avoit été confirmée par une lettre écrite à un commandeur de l'ordre des Hospitaliers. Sur quoi l'évêque de Epist. Episc.

1250. Maſſil. ad Innocent. IV, tom. 7 Spicilégii.

Marſeille écrivit au pape le détail de la priſe du Caire & de la victoire remportée par le roi. Ce n'étoit par-tout que rejoüiſſance, principalement en France, d'autant plus que ſelon la même lettre le roi & les princes ſes freres étoient en parfaite ſanté. On y ajoûtoit, ſans l'aſſûrer néanmoins, qu'Alexandrie avoit été abandonnée par les Infideles. Mais plus la joie avoit été grande, plus le fut la conſternation cauſée par les aſſûrances que l'on reçut quelques jours après de la captivité du roi, de celle de tous les princes & ſeigneurs, des maladies contagieuſes qui l'avoient précédée, & qui avoient fait périr la plus grande partie de l'armée.

Tous les princes Chrétiens firent paroître leur douleur d'un ſi funeſte déſaſtre, & excepté peut-être Fridéric & ſes partiſans, qui eſpéroient que ce mauvais ſuccès retomberoit ſur le pape, toute l'Europe prit part à une perte qui étoit commune à toute la chrétienté.

La reine Blanche plus affligée que tous les autres, ſans néanmoins ſe laiſſer accabler par la douleur, penſa à apporter promptement tout le remede qu'elle pourroit à un mal ſi preſſant. Elle obligea tous ſes ſujets à faire les derniers efforts pour la rançon du roi & de tant de braves ſeigneurs, & pour envoyer du ſecours à Damiette.

Le pape Innocent, qui avoit en cela les mêmes intérêts que la reine, n'oublia rien pour ſeconder ſes deſſeins. Il écrivit avec empreſſement aux évêques de Paris, d'Evreux & de Senlis, leur ordonnant de preſſer les Provençaux, les Toulouſains, & généralement tous les François, qui avoient autrefois pris la croix, de paſſer en Orient, dès qu'ils en auroient reçû les ordres de la reine. Il écrivit ſur le même ſujet en Allemagne, en Friſe, en Norvege, pour faire hâter les croiſés de tous ces pays-là. Alfonſe fils de Ferdinand roi de Caſtille, prit la croix à cette occaſion, & envoya une ambaſſade au roi d'Angleterre, pour le ſolliciter de ſe croiſer comme lui, & de ſe diſpoſer inceſſamment au voyage d'outre-mer.

Fridéric même fit partir des ambaſſadeurs pour aller trouver le ſoudan, dont il ne ſavoit pas la mort, afin de tâcher

par toutes ſortes de moyens de procurer la délivrance du roi. Pluſieurs jugerent autrement de la fin de cette ambaſſade, & on ſoupçonna que les envoyés avoient des ordres ſecrets de faire tout leur poſſible, pour perſuader au ſoudan de le retenir priſonnier; car il voyoit avec chagrin & avec inquiétude les liaiſons étroites du roi avec le pape. Quoi qu'il en ſoit, tous ces mouvemens que la priſon du roi cauſa en Europe, eurent peu d'effet, & en produiſirent même en France un très-fâcheux, & qui n'étoit pas le premier de cette nature que l'on y eût vû.

1250.
Joinville.

Fanatiſme dans les croiſades.
Matth. Paris.

En ce temps des croiſades plus qu'en aucun autre, le peuple paſſoit aiſément des ſentimens de piété & de zele juſqu'aux plus grands excès de fanatiſme. Un Hongrois, nommé Jacob, âgé de ſoixante ans, apoſtat de l'ordre de Cîteaux, & même de la religion chrétienne (car il avoit ſecretement embraſſé celle de Mahomet) étoit en Europe l'eſpion des ſoudans d'Egypte. On prétend que c'étoit le même, qui avoit, environ quarante ans auparavant, inſpiré à ce nombre infini d'enfans, dont j'ai parlé ſous le regne de Philippe Auguſte, le deſſein ou plûtôt la fureur d'aller à la terre-ſainte, & dont la plûpart périrent malheureuſement. Ce ſcélérat que l'uſage des fourberies avoit rendu plus habile que jamais à contrefaire le prophete, s'adreſſa aux gens de la campagne, & ſur-tout aux bergers, & entreprit de leur perſuader que Dieu vouloit ſe ſervir d'eux pour délivrer la terre-ſainte & le roi de la tyrannie des Saraſins; que la divine providence avoit fait avorter tous les deſſeins de ces grands du monde & de ces fiers guerriers, qui ſe confioient dans leurs forces & dans leur vaillance, afin de ſe réſerver la gloire d'exterminer le mahométiſme par les mains des foibles; que Jeſus-Chriſt, qui s'étoit donné étant ſur la terre le nom de Paſteur & d'Agneau de Dieu, avoit jetté les yeux pour cet effet ſur ceux qui menoient une vie ſimple & innocente dans la conduite des troupeaux. Il ſût ſi bien faire valoir cette extravagance à la faveur de quelques tours de charlatan, qui paſſoient pour des miracles auprès de ces bonnes gens, qu'il en aſſembla un très-grand nombre, & les engagea à le ſuivre. Ce fut de ces gens-là, qu'il com-

mença à former sa milice, à qui l'on donna par cette raison
1250. le nom de Pastoureaux. Elle fut bien-tôt grossie par une multitude infinie d'autres gens de la campagne & de la lie du peuple, de tous les vagabonds & de tous les voleurs du royaume.

La régente qui avoit besoin de soldats, pour envoyer en Palestine au secours du roi, ne s'opposa point d'abord à cette manie, dont elle espéroit tirer avantage : mais ces Pastoureaux firent tant de désordres; ils commirent tant d'impiétés, & porterent leur insolence si loin contre les ecclésiastiques, les religieux & les évêques; & leur chef dans ses prédications parloit du pape & de l'église avec tant d'audace & d'impudence, qu'elle commença à appréhender de fâcheuses suites de ces mouvemens. Ils allerent à Orléans, où la populace s'étant jointe à eux, ils firent main-basse sur les gens d'église, & l'évêque Guillaume de Bussi eut beaucoup de peine à se sauver. Ils se répandirent delà dans le Berri, & puis dans la plûpart des provinces du royaume, faisant par-tout des ravages épouvantables. Plusieurs d'entr'eux eurent la hardiesse de venir dans Paris même pour y soulever le petit peuple. Mais ce détestable vieillard ayant été dans un tumulte assommé d'un coup de hache auprès de Bourges, & un autre de leurs chefs ayant été pris en Angleterre & mis à mort, il n'en fallut pas davantage pour déconcerter toute cette canaille, & en fort peu de temps elle fut dissipée.

Nangius in gestis Ludovici.

Quelque application que la régente apportât pour se mettre en état d'envoyer au roi des secours d'hommes & d'argent, sa principale vûe étoit de l'engager à revenir au plutôt : & dès qu'elle le sût en Palestine, elle lui écrivit fortement pour l'obliger à hâter son retour. C'étoit aussi la résolution du roi, qui avoit même fait déja tout préparer pour son départ : mais il commença à balancer depuis son arrivée en Palestine, & sur-tout lorsqu'il sût la conduite que les Infideles tenoient pour l'exécution du traité.

Joinville. Epist. sancti Ludovici de captione sua.

Il avoit été reçû à Acre avec de grands témoignages de joie par le peuple, la noblesse & le clergé, & avec le respect & tous les honneurs dûs à la majesté royale. Son pre-

mier soin fut de mettre en liberté tous les esclaves Mahométans. Il les fit monter sur des vaisseaux, pour être conduits en Egypte, s'assurant que les prisonniers Chrétiens, & ceux qui étoient restés malades, dès qu'ils pourroient souffrir la mer, lui seroient renvoyés selon le traité, sur les mêmes vaisseaux : mais les Sarasins continuant d'user de leur perfidie ordinaire, ne lui en renvoyerent que quatre cents, de plus de douze mille qu'ils étoient; encore fallut-il qu'une partie de ceux qui furent relâchés, payassent leur rançon. Pour ce qui est des équipages & des magasins, ils n'en voulurent rien rendre. Ils assommerent encore plusieurs malades, & ce qui affligea le plus le saint roi, c'est qu'il apprit par ceux qui revinrent que les Sarasins parmi les prisonniers avoient fait un choix des jeunes gens les mieux faits; que les ayant tous assemblés, ils les avoient exhortés à se faire Mahométans; que ceux qui avoient refusé de le faire, avoient eu sur le champ la tête coupée, & que plusieurs autres par la crainte de la mort avoient renoncé à leur religion.

1250.

Epist. S. Ludov. de captione & liberatione.

Ce barbare procédé fit connoître au roi que la terre-sainte, qu'il avoit fait comprendre dans le traité de treve, étoit moins en sureté que jamais. Cette crainte ralluma son zele, & lui fit mettre en délibération, s'il partiroit ou non. Il fit une assemblée générale des seigneurs de sa cour & de son armée, & leur proposa en peu de mots les raisons de son irrésolution. Il leur dit que la principale, qui devoit l'obliger à partir, étoit les lettres pressantes de la reine sa mere, qui lui représentoit que la treve qu'il avoit faite avec le roi d'Angleterre, étoit prête de finir, & qu'elle voyoit les Anglois fort disposés à venir au plutôt attaquer la France. » D'autre part, ajouta-t-il, les peuples & les seigneurs de » la Palestine sont incessamment à me représenter le danger » où je les expose, en les abandonnant à la merci des Infi» deles. Ainsi je vous prie de me dire vos avis là-dessus, & » de penser sérieusement à une affaire de cette importance. » Dans huit jours je vous rassemblerai, pour prendre ma ré» solution selon les conseils que vous me donnerez ».

Dans cet intervalle le roi faisant lui-même ses réflexions,

& consultant à tous momens Dieu & son zele, penchoit
1250. beaucoup plus à demeurer en Palestine, qu'àretourner en France, & souhaitoit de tout son cœur, que les seigneurs lui donnassent ce conseil : mais le jour qu'il leur avoit marqué, étant venu, il les trouva presque tous dans le sentiment contraire. Le seigneur Gui de Mauvoisin fut chargé de porter la parole, & parla au roi de cette maniere.

» Sire, messeigneurs vos freres, & tous vos autres fideles » serviteurs sont d'avis que vous vous embarquiez au plu» tôt, pour retourner en France. Votre royaume a un be» soin pressant de votre présence. Vous ne pouvez demeurer » ici avec honneur : le séjour que vous y ferez sera très-inu» tile. De deux mille huit cents chevaliers, que vous aviez » en partant de Chypre, il ne vous en reste pas cent, & ils » manquent d'argent & de tout. Vous n'avez pas ici une » seule place, dont vous puissiez disposer. Enfin supposé que » vous pensiez à continuer la guerre contre les Infideles, il » faut pour cela même repasser la mer, afin de faire un nou» vel armement, & revenir avec de plus grandes forces. Au » lieu que dans l'extrémité où vous vous trouvez, vous n'ê» tes point en état de rien entreprendre, mais en un danger » évident de périr, & de périr sans honneur, & sans tirer » l'épée ».

Ce discours fit beaucoup de peine au roi, & quoique Mauvoisin en commençant lui eût dit qu'il lui parloit au nom de presque de toute l'assemblée, qui par son silence, sembloit approuver ses remontrances, il voulut avoir les avis de tous en particulier. Il commença par les comtes d'Anjou
Joinville. & de Poitiers ses freres. Il fit après eux parler le comte de Flandre & plusieurs autres seigneurs. Tous ne répondirent rien autre chose, sinon qu'ils étoient du sentiment du seigneur de Mauvoisin.

Quand le roi demanda celui de Jean d'Ybelin comte de Jaffe, il se défendit d'abord de le dire, parce que possédant plusieurs places dans la Palestine, il paroîtroit parler pour ses propres intérêts, s'il étoit du sentiment contraire à celui de tant de braves chevaliers. Son avis fut que le roi n'étoit pas dans une entiere impuissance d'avoir des troupes ca-

pables de tenir la campagne, qu'il étoit de la gloire d'un aussi grand prince que lui, de demeurer en Palestine, avec l'espérance d'y prendre quelque revanche sur les Sarasins, qu'il lui seroit honteux de se retirer sur sa perte, & de paroître en Europe avec les débris de son armée, & tout le mauvais équipage d'un prince vaincu, sans avoir fait quelque effort pour se relever, & pour réparer ses disgraces. 1250.

Quand ce vint au Sire de Joinville, qui ne put parler que le quatorzieme, il se déclara pour l'avis du comte de Jaffe, & commença à réfuter une partie des raisons qui avoient été alléguées par le parti contraire. Il dit sur l'article du défaut d'argent & de troupes, sur quoi on avoit le plus insisté, que le roi avoit encore tout le thrésor qu'il avoit fait mettre en réserve à Acre; qu'avec cet argent on ne manqueroit point d'hommes; que la Morée & les autres pays voisins fourniroient des chevaliers & des soldats en abondance, dès qu'on sauroit que le roi payoit largement ses troupes; qu'il sembloit qu'on comptât pour rien un nombre infini de prisonniers de toute qualité, que les Infideles avoient entre leurs mains; que quand on sauroit en Egypte le départ du roi, il en couteroit à tous ces malheureux ou leur vie, ou leur foi, ou au moins leur liberté; qu'il n'y avoit personne dans l'assemblée, qui n'eût parmi ces prisonniers des parens ou des amis, & qu'il étoit de leur générosité de ne les pas laisser malheureusement périr. Il prononça ces dernieres paroles avec tant de véhémence, & d'une maniere si touchante, qu'il leur tira à la plûpart les larmes des yeux.

Le seigneur Guillaume de Beaumont, qui parla après Joinville appuya son sentiment: mais le reste suivit l'avis contraire. Le roi fort embarrassé ne voulut encore rien décider, & remit jusqu'à huit jours à leur dire sa derniere résolution. Après le dîner, qui suivit immédiatement le conseil, il dit en riant à Joinville : « Jeune homme, je vous » trouve bien hardi d'opiner, comme vous avez fait, con» tre le sentiment de tant de vieux capitaines, & d'oser leur » tenir tête. Mais si je demeure en Palestine, ajoûta-t-il, y » resterez-vous avec moi? J'y resterai, Sire, répondit Join» ville, fût-ce à mes propres dépens. » Le roi lui témoi-

gna en particulier, qu'il lui faisoit un très-grand plaisir : que son dessein étoit de ne pas repasser si-tôt en France, mais il lui recommanda de lui garder le secret jusqu'à ce qu'il se fût déclaré.

1250.

Le roi prend la résolution de demeurer en Palestine.

Le dimanche suivant, le roi assembla de nouveau le conseil, où il parla de la sorte. « Seigneurs, je suis également » obligé à ceux qui me conseillent de repasser en France, » & à ceux qui me conseillent de demeurer en Palestine, » persuadé que je suis que tous n'ont en vûe que mes inté- » rêts & ceux de mon royaume. J'ai balancé les raisons des » uns & des autres, & je me suis enfin déterminé à ne pas » quitter la Palestine. Je sai que ma présence seroit utile en » France : mais elle n'y est pas nécessaire. La reine ma mere » l'a gouvernée jusqu'à présent avec tant de sagesse, que je » puis m'en reposer sur elle, & en cas que les Anglois fissent » quelque entreprise, elle a de quoi se défendre. Au con- » traire, si je pars, c'en est fait de la terre-sainte. Je suis » venu pour la tirer des mains des Infideles, & je ne puis » me résoudre à être cause par mon départ de son entiere » ruine. Au reste, je n'oblige personne à demeurer avec » moi. Je vous dis seulement que ceux de vous autres » qui voudront me tenir compagnie, ne manqueront de » rien, & que mes finances ne seront pas plus à moi qu'à » eux. »

Cette déclaration fut un coup de foudre pour la plûpart de l'assemblée, qui en parut toute consternée. D'un côté, la passion que chacun avoit de revoir sa patrie, après tant de dangers & de fatigues, & les miseres extrèmes qu'ils avoient éprouvées ; d'autre part, la honte qu'ils auroient d'abandonner leur prince, tout cela leur causoit beaucoup d'embarras, & excitoit en leur cœur des mouvemens fort contraires, & bien du trouble, & plusieurs le firent paroître par les larmes qu'ils répandirent. Les sentimens d'honneur & de générosité l'emporterent sur l'esprit de quelques-uns. Les autres s'embarquerent vers la S. Jean-Baptiste, avec les comtes d'Anjou & de Poitiers, que le roi jugea à propos de renvoyer en France, pour consoler la reine-mere, & la seconder en cas de guerre.

Aussi-tôt

Aussi-tôt après le départ des deux princes, le roi fit faire des levées de soldats, & ne fut pas long-temps sans avoir un corps de troupes assez considerable pour se faire craindre par les différens partis, qui s'y étoient formés parmi les Sarasins, à l'occasion de la mort d'Almoadan dernier soudan d'Egypte, massacré par les Mammelus sur le chemin de Damiette. 1250.

Cette division dont le roi espéroit tirer avantage, fut encore une des raisons qui le déterminerent à différer son départ. En effet, le soudan de Damas, cousin d'Almoadan, envoya une ambassade au roi, pour lui offrir de le laisser maître de tout le royaume de Jérusalem, s'il vouloit se joindre à lui contre les Mammelus.

Le roi ayant écouté les ambassadeurs, leur donna de bonnes espérances, & fit porter sa réponse au soudan de Damas par un religieux de S. Dominique, nommé Yves le Breton, qui savoit l'Arabe: cette réponse fut que le roi enverroit incessamment aux émirs d'Egypte, pour savoir d'eux s'ils étoient résolus à ne pas mieux observer le traité de Damiette qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, & que s'ils continuoient à le violer, le soudan pouvoit s'assurer qu'on se joindroit volontiers à lui, pour venger la mort d'Almoadan.

Le roi envoya pour ce sujet en Egypte Jean de Valence, qui après avoir représenté avec fermeté aux émirs les énormes infractions qu'ils avoient faites au traité, leur déclara que le roi son maître seroit bien-tôt en état de s'en venger, si on ne lui en faisoit pas raison, & si on différoit l'exécution des autres articles. Les émirs qui comprirent bien la pensée de l'envoyé, lui répondirent, qu'ils étoient résolus de contenter le roi en tout, & le conjurerent de le détourner de la ligue avec le soudan de Damas: ajoûtant que s'il vouloit au contraire traiter avec eux, & faire diversion sur les terres de ce soudan, ils lui feroient des conditions aussi avantageuses qu'il le souhaiteroit. Et pour lui marquer la résolution où ils étoient de le satisfaire, ils firent sur le champ tirer des prisons deux cents chevaliers, & un grand nombre d'autres prisonniers, que Jean de Valence conduisit

1251. Négociations qu'il y fit.

Joinville.

1251. au roi avec le corps de Gautier de Brienne, qui étoit mort en prison. Ils firent aussi embarquer avec l'envoyé, des ambassadeurs, pour négocier avec le roi la ligue contre le soudan de Damas.

Le roi bien satisfait de voir déja un si heureux fruit de son séjour en Palestine, dit aux ambassadeurs, qu'il ne pouvoit traiter avec les émirs qu'avant toutes choses, ils ne lui eussent renvoyé toutes les têtes des Chrétiens, qu'ils avoient plantées comme en trophée sur les murailles du Caire; qu'ils ne lui eussent aussi remis entre les mains tous les enfans Chrétiens, qu'ils avoient pris, & à qui ils avoient fait renoncer Jesus-Christ; & enfin qu'ils ne le tinssent quitte des deux cents mille livres qu'il ne leur avoit point encore payées pour la rançon des prisonniers. Le même seigneur de Valence fut encore chargé de cette négociation, & retourna en Egypte avec les ambassadeurs.

Durant ces diverses négociations, le roi alla à Césarée, à douze lieues d'Acre, sur le chemin de Jérusalem, en fit relever les murailles, que les Sarasins avoient rasées, & la fit fortifier, sans qu'ils s'y opposassent; parce qu'ils savoient que les émirs d'Egypte le sollicitoient de se joindre à eux: & tandis que l'affaire étoit encore en suspend, ils n'oserent rien faire qui pût lui déplaire, & le déterminer à prendre le parti de leurs ennemis. Il fit ajoûter de nouvelles fortifications à Acre. Il fit élever diverses forteresses aux environs; & se mettoit par là en état de soûtenir vigoureusement la guerre contre le soudan de Syrie, en cas qu'il fallût l'entreprendre.

Danger qu'il évita par sa fermeté.

Dans ce même temps, le roi reçut une autre ambassade moins importante, mais où il fit paroître une fermeté, qui étonna tous les gens du pays. Ce fut de la part du vieux de la Montagne, prince des Assassins, dont j'ai parlé ailleurs. Les envoyés étant admis à l'audience, un d'eux commença par lui demander s'il connoissoit le prince de la Montagne. Le roi lui répondit, qu'il en avoit oui parler. « Si cela est, » reprit brutalement l'envoyé, je m'étonne que vous ayez » manqué de lui envoyer des présens, comme font tous » les ans l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le

Ibid.

» ſoudan de Babylone, & tant d'autres princes, parce qu'ils » ſavent bien que leur vie eſt entre ſes mains, & qu'il n'a 1251.
» qu'à dire un mot au moindre de ſes ſujets, pour l'engager à la leur ravir. Je viens donc vous ſommer de ſa part, » de ne pas manquer à ce que font les autres rois, ou du » moins de le faire décharger du tribut qu'il a été contraint » de payer aux grands maîtres du Temple & de l'Hôpital. » Il auroit déja trouvé moyen de ſe défaire de ces deux grands » maîtres : mais comme ils auroient incontinent des ſucceſſeurs, il ne veut pas expoſer inutilement ſes ſujets au » danger. »

Le roi écouta tranquillement cette inſolente harangue, & dit ſeulement à l'envoyé, qu'il lui feroit porter ſa réponſe. Il en chargea les deux grands maîtres, qui dirent de ſa part à cet envoyé, que s'il n'avoit eu égard au droit des gens, il auroit déja puni ſa brutalité, en le faiſant jetter dans la mer; qu'il ſe retirât au plus vîte, & qu'il ſe donnât bien de garde de revenir, s'il n'étoit chargé d'une lettre de ſon prince, par laquelle il réparât la faute qu'il venoit de faire contre la majeſté royale.

Cette conduite fit trembler pour le roi tous les habitans de la Paleſtine, qui n'avoient que trop d'expérience des attentats du vieux de la Montagne, & de la fureur de ceux à qui il en confioit l'exécution. La choſe pourtant, contre toute eſpérance, réuſſit heureuſement, & à la gloire du roi. Les envoyés revinrent au bout de quinze jours, & tinrent un langage tout différent de la premiere fois. Ils firent au roi des complimens très-honnêtes de la part de leur prince. Ils lui préſenterent ſon anneau d'or, où ſon nom étoit gravé; c'étoit pour leur ſervir de lettre de créance, & pour témoigner au roi, que leur maître vouloit être uni d'amitié avec lui, comme le ſont les doigts de la main; c'eſt ainſi qu'ils s'exprimerent. Ils lui firent préſent d'une caiſſe pleine d'ouvrages de cryſtal de roche, où il y avoit quantité de figures d'hommes & d'animaux, & entr'autres un échiquier & un jeu d'échets de même matiere, dont toutes les pieces étoient ornées d'ambre & d'or, avec un artifice très-délicat, & tout cela mêlé de parfums les plus exquis de l'Orient; de ſorte

que quand on ouvrit la caiſſe, il ſe répandit dans la ſalle
1251. une très-agréable odeur.

Alors le roi fit connoître aux envoyés que c'étoit par ces manieres honnêtes que leur prince pouvoit mériter ſon amitié & ſes libéralités. Il les traita avec beaucoup d'honnêteté, il leur fit des préſens, & en envoya par le pere Yves Dominiquain au vieux de la Montagne; ils conſiſtoient en quantité de robes d'écarlate, de coupes d'or & de vaſes d'argent.

Ce fut encore vers ce même-temps, que ceux qu'il avoit envoyés en Tartarie avant ſon départ de Chypre, en revinrent; ils n'y avoient pas trouvé à beaucoup près tout ce qu'on avoit fait entendre au roi. Ils y virent ſeulement quelques peuples faiſant profeſſion du chriſtianiſme, mais très-mal inſtruits de leur religion. Le roi en rendit compte au pape, & le pria d'y envoyer des miſſionnaires de l'ordre de S. François & de celui de S. Dominique, en donnant à quelques-uns d'entr'eux la dignité & le caractere épiſcopal, avec tous les pouvoirs de diſpenſer pour les mariages ſur les degrés de parenté, des jeûnes, & de quelques autres coûtumes, ſur leſquelles l'égliſe a droit, comme n'étant que d'inſtitution eccléſiaſtique, afin d'attirer plus aiſément les peuples au culte du vrai Dieu, & les amener enſuite inſenſiblement, à l'obſervation de ces mêmes coûtumes, auxquelles ils auroient eu d'abord trop de répugnance. Le pape accorda dans la ſuite tout ce qu'on ſouhaitoit là-deſſus, & donna ſes ordres au légat, qui étoit demeuré en Paleſtine, pour agir en cette affaire de concert avec le roi. Ce prince, après que le légat lui eut communiqué les lettres du pape, envoya Guillaume Rubrequis cordelier, vers un prince de Tartarie, nommé Sartac, qui régnoit ſur les bords du Tanaïs & du Volga. Rubrequis ne revint delà en Paleſtine qu'après que le roi fut retourné en France. Il lui envoya une relation de ſon voyage, qui fut d'une extrème fatigue & de nulle utilité, parce que le grand Cham, de qui Sartac dépendoit, ne voulut pas permettre à ce religieux de demeurer dans le pays, ni qu'on y envoyât perſonne de la part du pape ou du roi.

L. 10. Ep. Innocent. Epiſt. 508.

Pour revenir à la négociation du roi avec les émirs d'Egypte, non-seulement ils accepterent toutes les conditions que le roi leur avoit demandées, mais ils les exécuterent, en lui renvoyant tous les jeunes enfans qui avoient renoncé à la religion, & toutes les têtes des Chrétiens qui étoient exposées sur les remparts du Caire; lui remirent la somme de deux cents mille livres, qu'il leur devoit encore pour la rançon des captifs faits en Egypte, lui promirent de lui céder le royaume de Jérusalem, & convinrent avec Jean de Valence d'un jour, où ils iroient joindre le roi auprès de Jaffe.

1251. *Suite de ses négociations.* Joinville.

Le soudan de Damas informé de la conclusion du traité, prit ses mesures, pour en empêcher les suites. Il posta vingt mille hommes sur les passages du chemin d'Egypte à Jaffe, en résolution de les disputer aux émirs, qui n'oserent en effet entreprendre de les forcer, & le roi les attendit en vain devant cette ville, où le comte de Jaffe le reçut avec une magnificence à laquelle on ne devoit gueres s'attendre, dans un pays ruiné par tant de guerres, & par les ravages que les Mahométans y faisoient depuis tant d'années. Le roi pour ne donner aucune défiance au comte, n'entra point dans la place, campa sous les murailles, & fit faire encore de concert avec lui de nouvelles fortifications devant le château.

1252.

Ce fut là que le soudan de Damas fit recommencer les hostilités contre les Chrétiens de la Palestine. Il y envoya faire le dégât par quelques troupes jusqu'à trois lieues près du camp du roi. Ce prince l'ayant sû, détacha Joinville avec quelques compagnies pour les aller chasser. Si-tôt que les Chrétiens parurent, les Mahométans prirent la fuite. Ils furent poursuivis; & en cette occasion, un jeune gentilhomme, qui n'est point nommé, se distingua fort; car après avoir abbattu deux Infideles avec la lance, voyant le commandant du parti ennemi venir fondre sur lui, il l'attendit, & l'ayant blessé d'un grand coup d'épée, l'obligea à tourner bride & s'enfuir.

Nouvelles hostilités contre les Chrétiens.

Les émirs n'ayant pû passer jusqu'à Jaffe, envoyerent faire leurs excuses au roi, & le prierent de leur assigner un autre

jour pour l'entrevûe. Le roi le leur marqua : mais après avoir
1252. perdu une bataille contre le soudan de Damas, qui alla les
Ibid. chercher jusqu'en Egypte, ils firent la paix, & s'unirent avec lui contre le roi.

On ne fut pas long-temps sans s'appercevoir des suites de cette réunion : car dès que le soudan fut guéri des blessures qu'il avoit reçues à la bataille, il s'approcha de Jaffe avec trente mille hommes, sans pourtant oser attaquer le camp, où le roi n'en avoit que quatorze cents. Le jour de S. Jean, comme le roi étoit au sermon, on vint lui dire que les ennemis avoient investi en pleine campagne le maître des arbalêtriers. Joinville fut sur le champ commandé avec cinq cents hommes, pour l'aller dégager. Ils le trouverent se défendant vaillamment. Dès que Joinville parut, quoique sa troupe ne fût pas comparable à celle des Sarasins, ils lâcherent le pié, & le maître des arbalêtriers fut sauvé.

Il se donnoit ainsi de temps en temps de petits combats, où les Infideles étoient pour l'ordinaire battus : mais le roi n'osoit tenir la campagne, n'ayant qu'une poignée de gens. Tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de se retrancher sous les places, dont il faisoit relever les murailles : car outre Jaffe, Césarée, & quelques autres moins considerables, il entreprit de rétablir Sidon, appellée autrement Sajette. Les travaux étoient déja fort avancés, lorsqu'un jour les Sarasins la surprirent, y tuerent bien deux mille Chrétiens, & la raserent de nouveau. Mais le roi ne se rebuta point, & ayant recommencé ce grand travail, il en vint à bout avec une
Matth. Paris. extrême dépense, nonobstant le naufrage d'un vaisseau, qui lui apportoit une grande somme d'argent de la part de la régente.

Quoiqu'il eût très-peu de troupes, c'étoit pour lui un état bien violent de demeurer toujours sur la défensive, &
Ibid. de ne s'occuper qu'à rebâtir des forteresses. C'est pourquoi il résolut de faire une tentative sur Naplouse, qui est l'ancienne Samarie. Il proposa son dessein aux seigneurs du pays & aux chevaliers du Temple, qui l'approuverent, & lui dirent qu'ils lui répondoient de l'exécution : mais que com-

me cette entreprise étoit très-périlleuse, ils le supplioient de les en charger, sans y exposer sa propre personne, d'où dépendoit le salut de tout le pays. Le roi dit qu'il en vouloit être. On s'opiniâtra de part & d'autre; & comme d'un côté le roi étoit déterminé à prendre part au péril, & que de l'autre côté les seigneurs croyoient que c'étoit trop risquer, la chose en demeura là. Peu de jours après il leur proposa l'attaque de Bélinas appellée autrefois Césarée de Philippe. La proposition fut encore approuvée, mais à la même condition, que le roi n'y seroit pas. Il se laissa vaincre cette fois-là, & confia à ses généraux la conduite de cette entreprise : elle étoit hardie. La ville étoit bâtie à mi-côte dans le Mont-Liban. Elle avoit trois enceintes de murailles, & plus haut à la distance de près d'une demi-lieue, étoit le château nommé Subberbe.

1252.

Ibid.

Les troupes partirent la nuit, & le lendemain au point du jour elles arriverent dans la plaine au pié de l'enceinte de Bélinas. On partagea là les attaques, & il fut résolu que ce qu'on appelloit la bataille du roi, ou les gendarmes du roi, c'est-à-dire, ceux qui étoient à sa solde, se posteroient entre le château & la place, & l'insulteroient de ce côté-là; que les chevaliers de l'Hôpital feroient l'attaque par la droite; & qu'un autre corps, à qui l'histoire donne le nom de terriers, donneroit l'assaut par la gauche, & les chevaliers du Temple du côté de la plaine.

Chacun s'avança vers son poste. Le chemin par où il falloit que les gendarmes du roi marchassent, étoit très-difficile, & les chevaliers furent obligés de mettre pied à terre. En montant ils découvrirent un corps de cavaliers ennemis sur le haut de la colline, qui parut d'abord les attendre de pié ferme : mais étonnés de la résolution avec laquelle on alloit à eux, ils s'enfuirent, & se retirerent vers le château. Cette fuite fit perdre cœur aux habitans de la place, & quoiqu'il fallût forcer trois murailles de ce côté-là pour y entrer, ils l'abandonnerent, & se sauverent par les portes dans les montagnes. On avoit par-là, sans coup férir, tout ce qu'on prétendoit; car on n'avoit point d'ordre d'aller attaquer le château. Les chevaliers Teutoniques, qui é-

toient avec les gendarmes du roi, voyant que tout fuyoit
1252. devant eux, se détacherent malgré Joinville, pour aller aux ennemis, qui s'étoient ralliés devant le château. On ne pouvoit y arriver que par des chemins fort longs & fort étroits pratiqués à l'entour du rocher. Ils ne s'apperçûrent de la témérité de l'entreprise que quand ils furent engagés dans ces défilés. Ils s'arrêterent, & prirent le parti de retourner sur leurs pas, & de hâter leur retraite. Alors les ennemis les voyant se retirer avec précipitation & en désordre, descendirent de cheval, & les coupant par des routes qui leur étoient connues, vinrent les charger, & en assommerent plusieurs à coups de massue, les serrant toujours de fort près jusqu'au lieu où étoit Joinville.

Peu s'en fallut que cette déroute des chevaliers Teutoniques ne causât celle des gendarmes du roi, qui pensoient déja à fuir: mais Joinville les arrêta, en les menaçant de les faire tous casser par le roi. Quelques-uns lui dirent qu'il en parloit bien à son aise; qu'il étoit à cheval, & qu'eux étant à pié, ils demeureroient exposés à la fureur des ennemis, tandis qu'il lui seroit aisé de se sauver. Joinville, pour leur ôter ce prétexte de fuir, quitta son cheval, & l'envoya au quartier des chevaliers du Temple. Il soûtint bravement l'effort des Infideles pendant un assez long-temps: mais il auroit été accablé par le nombre, s'il n'eût été promptement secouru par Olivier de Termes, qui vint se joindre à lui. Ce seigneur après avoir combattu quelque temps, fit faire un mouvement à une partie de ses troupes, qui persuada aux Sarasins qu'on les alloit prendre par derriere. Ce qui les obligea à s'éloigner. C'étoit tout ce qu'il prétendoit; & il se servit habilement de ce moment pour se retirer avec les gendarmes du roi, sans être poursuivi.

Pendant ce temps-là, la ville fut pillée & brulée par les autres troupes qui y étoient entrées, & la petite armée, sans une fort grande perte, se retira à Sajette: elle trouva en arrivant le roi occupé à faire enterrer les corps des Chrétiens, que les Sarasins avoient laissés dans la campagne & dans la ville, après qu'ils l'eurent surprise. Ces corps étoient déja tout pourris; de sorte que ceux qui étoient employés

à

à ce travail, pouvoient à peine en ſupporter la puanteur: cela n'empêcha pas ce ſaint prince d'en porter lui-même ſur ſes propres épaules dans les foſſes qu'on avoit préparées, ſoutenant par-tout ce caractere de ſainteté, de charité & de mortification, qui le rendoit encore plus admirable & plus reſpectable que la valeur qu'il faiſoit paroître en toutes occaſions. 1252.

Le roi viſite quelques lieux ſaints.

Les diverſes négociations avec les émirs d'Egypte, & avec le ſoudan de Damas, le rétabliſſement de pluſieurs places importantes, & ces divers petits combats dont j'ai parlé, furent ce qui ſe paſſa de plus mémorable dans l'eſpace de près de quatre ans, que le roi ſéjourna en Paleſtine depuis ſa délivrance. Durant ce ſéjour, il ſatisfit de temps en temps ſa dévotion par la viſite d'une partie des ſaints lieux où il pouvoit aller, ſans s'expoſer à un péril évident. Il partit d'Acre, & fit le voyage avec une piété que tous ceux qui en furent témoins ne pouvoient aſſez admirer. Il arriva la veille de l'Annonciation de Notre-Dame à Cana de Galilée, portant ſur ſa chair un rude cilice. De-là il alla au mont de Thabor, & vint le même jour à Nazareth. Sitôt qu'il apperçut de loin cette bourgade, il deſcendit de cheval, & ſe mit à genoux, pour adorer de loin ce ſaint lieu, où s'étoit opéré le myſtere de notre rédemption. Il marcha juſques-là à pié, quoiqu'il eût extrèmement fatigué, & qu'il jeunât ce jour-là au pain & à l'eau. Il y fit célébrer le lendemain tout l'office divin, c'eſt-à-dire, matines, la meſſe & les vêpres, il communia de la main du légat, qui y fit en cette occaſion un ſermon fort touchant; de ſorte que ſelon la réflexion que fait le confeſſeur de ce ſaint prince, dans un écrit qui nous a appris ce détail, on pouvoit dire que depuis que le myſtere de l'Incarnation s'étoit accompli à Nazareth, jamais Dieu n'y avoit été honoré avec plus de dévotion & d'édification qu'il le fut ce jour-là.

Gaufrid. de Bello loco.

Une autre fois le ſoudan de Damas, quoiqu'on fût en guerre avec lui, envoya avec beaucoup d'honnêteté offrir au roi de lui permettre d'aller à Jéruſalem, pour y ſatisfaire ſa dévotion. Il ne ſouhaitoit rien davantage: mais les ſei-

Joinville.

1252. gneurs du pays lui représenterent les conséquences de cette démarche, lui disant, que s'il entroit à Jérusalem, sans l'avoir conquise, les autres princes qui viendroient après lui au secours de la Palestine, croiroient avoir accompli leur vœu, quand à l'exemple du plus grand roi du monde chrétien, ils auroient simplement visité les saints lieux; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour se déterminer à borner là leur dévotion, sans se mettre en peine de reconquérir cette capitale. Il se rendit à leur remontrance, & fit remercier le soudan.

Il reçoit peu de secours de France.

Soit qu'en France on voulût obliger le roi à revenir malgré qu'il en eût, soit que le mauvais succès de son expédition d'Egypte rallentît l'ardeur des François pour les voyages d'outre-mer; soit que les défiances qu'on avoit du roi d'Angleterre empêchassent qu'on ne dégarnît le royaume, il ne venoit en Palestine que très-peu de troupes de France; & dans l'espace de près de quatre ans, il n'y eut gueres de seigneurs qui le vinssent joindre, que le jeune comte d'Eu, Arnoud de Guynes, & Raimond vicomte de Turenne. Mais comme on lui fournissoit toujours de l'argent en abondance, il persistoit dans son dessein de ne pas quitter si-tôt la Palestine, lorsqu'une nouvelle qu'il reçut, & la plus fâcheuse qu'il pût recevoir, le contraignit de penser à son retour.

Il apprend la nouvelle de la mort de la reine sa mere.

Gaufrid. de Bello loco.

Ce fut celle de la mort de la reine régente sa mere. Cette princesse étoit morte le premier jour de décembre de l'an 1252. L'histoire fournit peu de personnes de son sexe qui l'ayent égalée dans l'habileté pour le gouvernement. Un esprit droit & ferme, & un courage mâle à l'épreuve des évenemens les plus fâcheux & les plus subits, faisoient son principal caractere. Ces qualités jointes à beaucoup d'adresse, à un air insinuant, aux charmes & aux graces dont la nature l'avoit abondamment pourvûe, lui donnoient cette grande autorité, dont elle fit toujours un très-bon usage pour le bien de l'état. Elle étoit pleine de piété & de vertu, mais impérieuse jusqu'à un point, qu'elle se seroit peut-être fait plus redouter qu'aimer, par un fils d'un autre caractere que S. Louis.

Voyez les notes sur Joinville, pag. 98.

Il apprit sa mort à Sajette, & selon d'autres à Jaffe, par le légat, à qui les lettres qui l'annonçoient, avoient été adressées, & qui pour lui porter cette nouvelle, se fit accompagner de l'archevêque de Tyr, & de Geoffroi de Beaulieu, Dominicain, confesseur de ce prince. Leur contenance triste lui fit conjecturer qu'ils avoient quelque chose de fâcheux à lui apprendre. Il les fit entrer seuls avec lui dans sa chapelle, où après l'avoir tenu un moment en suspens, en lui rappellant les motifs les plus forts de résignation à la volonté de Dieu, ils lui déclarerent la chose. Le premier mouvement de sa douleur lui fit jetter un grand cri, & verser des ruisseaux de larmes : mais dans le même instant, se jettant au pié de l'autel, il adressa à Dieu ces belles paroles. « Seigneur, je vous suis trop obligé de m'avoir conservé si long-temps une si aimable mere, vous me l'enlevez, & c'est votre volonté absolue. Il est vrai qu'il n'y avoit personne au monde pour qui j'eusse plus d'attachement & de tendresse : mais puisque vous l'avez ainsi ordonné, votre saint Nom en soit béni à jamais ». Ayant fait devant le crucifix cet acte héroïque de soumission aux ordres de Dieu, il congédia le légat & l'archevêque de Tyr; & après avoir eu encore quelque entretien avec son confesseur sur ce sujet, ils commencerent ensemble l'office des morts, pour le repos de l'ame de la reine. Il le récita avec beaucoup d'attention & de recueillement, & le même confesseur remarque comme une chose admirable, que malgré la situation, où le trouble & la douleur devoient avoir mis son cœur & son esprit, il ne se méprit jamais dans un seul verset, ni en aucun endroit de tout l'office. Il continua non-seulement toute l'année de donner ces marques chrétiennes de tendresse pour sa mere : mais encore le reste de sa vie, il ne manqua jamais de faire dire tous les jours en sa présence une messe des morts pour elle, excepté les dimanches & les fêtes ; parce qu'en ces jours-là ce n'est pas l'usage de l'église qu'on dise la messe des morts.

1253. Nangius.

Gaufrid. de Bello loco.

La reine Marguerite son épouse, (a) qui étoit demeurée

Joinville, édition de Poitiers.

(a) Cette princesse qui avoit de l'ambition, prit des mesures assez singulieres pour gouverner le royaume après la mort du roi son mari. Elle engagea Philippe,

avec lui en Palestine, fut plus aisée à consoler. Elle n'ai-
1253. moit pas la reine mere, parce qu'elle en étoit beaucoup gênée; que cette princesse la tenoit extrèmement bas, & qu'elle empêcha toujours que le roi ne lui donnât aucune part dans les affaires. Elle ne laissa pas cependant de répandre beaucoup de larmes : mais comme un jour Joinville l'eut trouvée toute en pleurs, il lui dit avec sa franchise ordinaire : « Madame, il est vrai qu'on ne doit mie croire femme à pleurer; car le deuil que vous menez est pour la femme que vous haïssiez le plus en ce monde. » La reine lui répartit avec la même sincérité : « Sire de Joinville, ce n'est pas pour elle aussi que je pleure : mais c'est pour le grand mesaise en quoi le roi est, & pour ma fille Isabelle, qui est demeurée à la garde des hommes ».

Le roi dès-lors se prépara à son départ, mais sans préci-
1254. pitation. Il fut encore un an en Palestine, pour ne pas laisser

Il se prépare à son départ.

ce pays hors d'état de résister aux Infideles, & pour achever de perfectionner les fortifications des places qu'il avoit rétablies. Après quoi il recommanda au légat, qui avoit ordre du pape de demeurer en Palestine, d'avoir grand soin de cette chrétienté si exposée à la cruauté des Mahométans. Il lui laissa beaucoup d'argent & un assez bon nombre de troupes. Il donna le commandement dans Acre, qui étoit la plus importante forteresse, à Geoffroi de Sargines avec cent chevaliers pour la garder, & ayant reçû mille témoignages de reconnoissance de la part des seigneurs & des peuples du pays, qui l'appelloient le pere des Chrétiens, & auxquels il promit de ne les abandonner jamais, il s'embarqua au port d'Acre le vingt-quatrieme jour d'avril de l'année 1254, sur une flotte de quatorze vaisseaux.

l'aîné de ses fils, à lui faire un serment par lequel il s'obligeoit, 1°. à demeurer sous la tutelle de sa mere jusqu'à l'âge de 30 ans, quoique, suivant l'usage de ce temps-là, il dût être majeur à 21, 2°. à ne prendre aucun conseiller contre la volonté de la reine sa mere, 3°. à lui révéler tous les desseins qui se formeroient contre elle, 4°. à ne faire aucun traité avec Charles de Provence son oncle, 5°. à ne découvrir à personne le serment qu'il avoit fait. Cette précaution fut inutile : Philippe qui se croyoit lié par ce serment, s'en fit relever par le pape Urbain IV, en 1263. L'acte qu'elle fit signer à son fils se trouve au thrésor des chartes. *Ce point de notre histoire*, dit M. Dupuy *est fort particulier, & aucun de nos historiens n'en a parlé.* Traité de la majorité de nos rois, page 67.

Louïs ſoutenant toujours également, & par-tout, ſon caractere d'un prince parfaitement chrétien, fit de ſa flotte, & ſur-tout de ſon vaiſſeau, comme une eſpece d'égliſe. Il avoit obtenu permiſſion du légat, d'emporter avec lui un ciboire rempli d'hoſties conſacrées, ſoit pour l'uſage de ſa propre dévotion, ſoit pour la conſolation de ceux qui pourroient mourir dans le paſſage. Il fit placer ce ſacré thréſor dans l'endroit le plus décent du navire, en un tabernacle précieux couvert d'un riche pavillon. On célébroit tous les jours l'office divin en cet endroit. Un prêtre accompagné des autres miniſtres de l'autel y diſoit toutes les prieres de la meſſe, excepté le canon, parce que le mouvement du navire empêchoit qu'on y fît le ſaint ſacrifice. Il y avoit ſermon trois fois la ſemaine, ſans parler des exhortations & des catéchiſmes qu'il faiſoit faire aux matelots, lorſque le beau temps permettoit qu'on les aſſemblât. Il les exhortoit lui-même à ſe confeſſer, juſqu'à leur dire qu'il leur donnoit la liberté de le faire en quelque temps que ce fût, dût-il être obligé à faire lui-même la manœuvre, à la place de ceux qui voudroient aller à confeſſe. Il eut la ſatisfaction de voir que ſon zele ne fut pas ſans fruit. Pluſieurs mariniers, qui ne s'étoient pas confeſſés depuis long-temps, s'acquitterent de ce devoir de chrétien, étant perſuadés que c'étoit Dieu même, qui leur parloit par la bouche de leur ſaint roi.

1254.
Comme il fit ſon voyage.
Gaufrid. de Bello loco.

On vogua heureuſement juſqu'aſſez près de l'iſle de Chypre, qu'on croyoit bien plus éloignée qu'elle n'étoit, parce qu'un brouillard qui s'éleva ſur le ſoir, empêchoit de découvrir une montagne, appellée la montagne de la Croix, qu'on appercevoit de fort loin, & qui ſervoit aux mariniers, pour reconnoître qu'ils approchoient de l'iſle. La mépriſe des pilotes penſa faire périr le vaiſſeau du roi. Il donna dans un banc de ſable preſque auſſi dur qu'un rocher, & avec tant de violence & de bruit, que chacun ſe crut perdu. Néanmoins un moment après, comme on eut jetté la ſonde, le navire ſe trouva à flot : mais le heurt avoit été ſi violent, qu'on crut que le navire ne ſeroit pas long-temps ſans s'entr'ouvrir. Tout le monde étoit dans la conſternation. Le roi

Riſque qu'il courut.

Nangius.

seul, sans paroître étonné, alla se prosterner devant le saint
1254. sacrement, pour demander à Dieu son secours dans un danger si pressant. On fit visiter le vaisseau de tous côtés; & il n'y parut aucune fente. Tous crierent miracle, & ce miracle fut attribué universellement à la sainteté & aux ferventes prieres du prince.

Cependant on jetta l'ancre, pour ne pas risquer davantage, & si-tôt qu'il fut jour, on reconnut plus que jamais, que cette précaution avoit été inspirée du ciel au roi; car on se vit au milieu de plusieurs rochers, contre lesquels on se seroit infailliblement brisé. La surprise fut encore bien plus grande, lorsqu'après avoir fait descendre quatre plongeurs dans la mer, ils rapporterent qu'il y avoit trois toises de la quille du vaisseau du roi, qui étoient restées dans le banc de sable.

Sur cela le roi assembla son conseil, & y fit venir les mariniers, pour savoir ce qu'il y avoit à faire. Ils lui dirent qu'ils lui conseilloient de quitter son vaisseau, & que la secousse qu'il avoit reçûe avoit été si rude, qu'on devoit craindre qu'il ne s'ouvrît en pleine mer. Néanmoins le roi prit la résolution, que plusieurs désapprouverent fort, de continuer sa route dans ce même navire. Une furieuse tempête qui survint peu de temps après, redoubla la crainte de toute la flotte, sur-tout pour la personne du roi. Dieu le protégea encore, & quand la tempête fut passée, il ne manqua pas de se servir de l'occasion, pour représenter à ses chevaliers & aux matelots, la témérité d'un Chrétien qui s'expose à tant de périls avec une conscience chargée de péchés.

Il arrive aux isles d'Yeres, Joinville.

On aborda en Chypre, mais sans y descendre. On se contenta d'y faire de l'eau, & d'y prendre quelques vivres. Enfin après dix semaines de navigation, la flotte arriva l'onzieme de juillet aux isles d'Yeres, devant un château, qui appartenoit au comte d'Anjou. Ce fut là que se fit le débarquement, par la complaisance que le roi eut pour la reine & pour la noblesse de la flotte; car il ne vouloit débarquer

Nangius.

que sur ses propres terres à Aigues-mortes, où il s'étoit embarqué en partant de France.

Après quelques jours de repos, il partit d'Yeres, alla en chemin faisant, visiter la sainte Baume, passa le Rhône à Beaucaire, traversa une partie du Languedoc, arriva le cinquieme de septembre à Vincennes, & alla aussi-tôt rendre graces à Dieu en l'abbaye de S. Denys, où il fit de magnifiques présens. 1254.

Il entre à Paris. La joie universelle qui parut de tous côtés sur son passage, & à son arrivée à Paris, fit peu d'impression sur son esprit. Il avoit toujours présente l'idée de l'état dangereux de la chrétienté d'Orient. Il attribuoit à ses péchés le mauvais succès de son expédition. La tristesse étoit peinte sur son visage, & la modestie qu'il affecta depuis ce temps dans ses habits, étoit une espece de deuil continuel, qu'il porta toujours pour tant de braves seigneurs, qui avoient péri dans le voyage. Sa principale consolation étoit d'avoir amené avec lui plusieurs Sarasins, dont les uns avoient déja reçu le baptême en Palestine; & les autres le reçurent en France. Il portoit encore la croix sur son habit, quand il arriva à Paris, pour marquer qu'il n'avoit pas quitté le dessein de retourner au secours des Chrétiens d'outre-mer; ce qui tempéra l'extrême joie, qu'on avoit de son retour. Mais son affliction, & le soin qu'il prit plus que jamais de se sanctifier par les mortifications & par toutes sortes de bonnes œuvres, ne diminuerent en rien l'application qu'il devoit au bien de son état. Il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit passé pendant son absence. Je vais en rassembler ici les choses les plus importantes, dont j'ai différé le récit, pour ne point interrompre celui des affaires de l'Egypte & de la Palestine.

Matth. Paris.

Ce que la reine avoit fait en son absence. La régente avoit particulierement à veiller sur les démarches de Henri roi d'Angleterre. Ce prince parloit à trop de gens du dessein qu'il avoit, ou qu'il faisoit semblant d'avoir de reprendre pendant l'éloignement du roi, ce que les François avoient enlevé à ses prédécesseurs, pour que la chose fût long-temps secrete. Dans le temps des parlemens, il entretenoit en particulier tous les principaux seigneurs d'Angleterre du projet de cette guerre, parce qu'il savoit la répugnance qu'ils y avoient, & que la chose seroit rejettée

Matth. Paris.

d'une commune voix dans le parlement, s'il la proposoit
1254. avant que de les avoir gagnés. L'historien de sa vie prétend que ce n'étoit qu'un prétexte, pour avoir de l'argent de son parlement : mais quelles que fussent les vûes de ce prince, il étoit de la prudence de la reine de prendre ses précautions.

Elle informa le pape des avis qu'elle recevoit d'Angleterre, & le conjura de se souvenir de la promesse qu'il avoit faite au roi, d'empêcher qu'on ne profitât de son absence contre ses intérêts. Le pape prit la chose à cœur comme il le devoit, & son nonce nommé Albert fit de nouveau défense de sa part à Henri, d'attaquer la France sous quelque prétexte que ce fût, & de faire la moindre hostilité sur aucune des terres du roi. On ajoûtoit même, que le nonce avoit ordre, en cas que le roi d'Angleterre n'obéît pas au pape, de mettre tout son royaume en interdit : cela chagrina fort Henri. Tout ce qu'il put gagner, fut que les ordres du pape ne devinssent pas publics. Mais la régente en ayant été informée, fut tirée d'inquiétude de ce côté-là : & même elle refusa hardiment quelque temps après au roi d'Angleterre la permission qu'il lui demanda, de passer sur les terres de France, pour aller mettre ordre à une révolte qui s'étoit faite en Gascogne.

La mort de Raimond VII du nom, & dernier comte de Toulouse, arrivée dans le temps qu'il faisoit au moins semblant de vouloir s'embarquer pour aller joindre le roi, donna une autre occupation à cette princesse. Par le traité de Paris de l'an 1229 tous ses états devoient après sa mort revenir au comte de Poitiers, qui avoit épousé Jeanne sa fille. La reine, sur la nouvelle de cette mort, envoya promptement Gui & Henri de Chevreuse (a) tous deux freres, avec Philippe, thrésorier de S. Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du comté de Toulouse, au nom du comte de Poitiers & de la comtesse sa femme, & recevoir les sermens de fidélité de toute la noblesse du pays. Elle écrivit par ces mêmes envoyés aux capitouls de Toulouse, auxquels ils communiquerent leur commission, & déclarerent

(a) De Caprasia epist. Blancæ apud Catel in histor. comit. Tolosan.

que

que la reine avoit nommé pour administrateur de cet état, un seigneur nommé Sicard Aleman, pendant l'absence du comte de Poitiers, à moins qu'elle ne jugeât à propos d'en substituer un autre. Ce seigneur jura pour le comte de Poitiers, de conserver inviolablement les priviléges & les libertés du comté, qui de cette maniere rentra dans la maison de France. 1254.

Le comte de Poitiers après son retour fit en personne dans ses états de Toulouse ce qu'il y avoit déja fait par procureur, en recevant les hommages & les sermens de fidélité, & en confirmant les priviléges du pays. Il soumit Avignon, qui n'avoit pas voulu le recevoir. Ce fut de concert avec le comte d'Anjou, parce que tous deux, *Ibid.* l'un en qualité de comte de Provence, & l'autre en qualité de comte de Toulouse, avoient droit chacun sur une moitié de cette ville. Le comte d'Anjou réduisit aussi la ville d'Arles, qui avoit jusqu'alors refusé de le reconnoître. Ces deux villes depuis long-temps s'étoient érigées comme en espece de république, & s'étoient rendues plus indépendantes que jamais durant les guerres des comtes de Provence contre les comtes de Toulouse.

Le gouvernement républicain étoit encore plus établi à Marseille. Berenger beau-pere du comte d'Anjou avoit en vain tâché de la soumettre. Les Marseillois, pour se maintenir contre sa puissance, avoient fait donation de leur ville au dernier comte de Toulouse, qui néanmoins n'eut par cette donation rien de plus que le titre de seigneur de cette ville. Ces deux comtes se firent plusieurs fois la guerre pour ce sujet : & ce pouvoit être une matiere de querelle entre le comte de Poitiers & le comte d'Anjou ; parce que celui-ci représentoit le comte de Provence, & l'autre le comte de Toulouse, desquels ils avoient épousé les deux héritieres. Mais apparemment par l'entremise de la reine régente, le comte de Poitiers céda ses droits au comte d'Anjou ; & ce prince après avoir soumis Arles & Avignon, entreprit de dompter aussi les Marseillois. Il parut à la tête d'une armée aux environs de la place, la veille de S. Barthelemi de l'an 1251, & fit le dégât aux environs. Les bourgeois se mirent en défense : mais l'affaire fut ter- Chronic. Massiliense.

minée par un traité, par lequel il fut dit que la ville reconnoîtroit qu'elle étoit du domaine & de la jurisdiction du comté d'Anjou & de Provence; qu'il y établiroit une espece de bailli ou de commandant, & un juge qu'il changeroit tous les ans, mais avec beaucoup de restriction pour la conservation des priviléges des bourgeois. Il y eut depuis encore de nouveaux différens entre la ville & le comte, qui furent terminés par de semblables traités, où le comte gagna toujours quelque chose.

1254.

Ce traité est rapporté par Ruffi, dans sa nouvelle histoire de Marseille.

Comme le but principal de la régente étoit d'entretenir la tranquillité dans l'état, elle étoit sur-tout attentive à la maintenir dans la capitale du royaume. La licence des Pastoureaux, dont j'ai parlé à l'occasion de la prison du roi, avoit laissé parmi le peuple de certaines dispositions à s'émanciper, qui lui firent quelque peine. Ce fut sans doute par ce motif, qu'elle exigea de nouveaux sermens de fidélité des bourgeois de Paris, & qu'elle obligea l'université à faire un statut, par lequel tout écolier qui seroit pris pendant la nuit, seroit jugé par le juge ordinaire, nonobstant les priviléges de ce corps. La reine avoit fait quelque temps auparavant déclarer par le pape que tous les étudians de l'Université, qui seroient trouvés portant des armes, seroient exclus de tous les priviléges. C'étoit un point de police très-important, parce qu'en ce temps-là les écoliers n'étoient pas des enfans, comme aujourd'hui, mais des hommes faits pour la plûpart, qui par leur nombre, & par la diversité & la jalousie des nations, pouvoient causer de grands désordres, dont on avoit vû de fâcheux exemples tous les regnes précédens.

Histoire de l'Université, tom. 3, MSS. de M. du Puy, &c. cités par Auteuil, en l'histoire de la reine Blanche.

Vers ce temps-là la reine nonobstant le respect qu'elle avoit pour le saint siége, s'opposa vivement à la croisade, que le pape avoit fait publier contre Conrad, fils de l'empereur Fridéric avec de plus grands priviléges encore, que ceux des autres croisades. Plusieurs gentilshommes François avoient pris la croix, & s'étoient enrôlés bien plus volontiers pour passer les Alpes, que pour passer la mer au secours de leur prince. Cela choqua extrêmement la reine, qui avoit beaucoup de peine à faire quelques troupes pour

Matth. Paris.

envoyer en Paleſtine. Elle convoqua ſur ce ſujet une aſſemblée des grands du royaume ; & de leur avis, elle fit ſaiſir toutes les terres de ceux qui s'étoient croiſés ſans ſa permiſſion. Elle fit de rudes réprimandes aux Dominicains & aux Cordeliers, qui avoient prêché la croiſade par ordre du pape, & il fallut que tous ceux qui s'étoient engagés y renonçaſſent. 1254.

Ce ſont là les choſes les plus mémorables, qui ſe paſſerent dans le royaume ſous la conduite de la reine Blanche durant ſa régence, dont la gloire en général conſiſta à avoir par ſa prudence & par ſa fermeté conſervé l'état en paix juſqu'à ſa mort ; après laquelle l'autorité du gouvernement tomba entre les mains des comtes de Poitiers & d'Anjou, freres du roi.

Guerre en Flandre.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre la mort de la régente & l'arrivée du roi, il s'émut une cruelle guerre en Flandre, où un grand nombre de ſeigneurs François des plus conſidérables prirent part, & où le comte d'Anjou même ſe trouva quelque temps engagé. L'occaſion de cette guerre fut la diviſion qui ſe mit dans la famille de Marguerite, comteſſe de Flandre, à quoi le roi croyoit avoir remedié par un jugement qu'il avoit rendu deux ans avant ſon départ pour l'Egypte. Voici de quoi il s'agiſſoit.

Jeanne comteſſe de Flandre & de Hainaut étant morte ſans enfans, Marguerire ſa ſœur lui ſuccéda. Celle-ci étant encore fort jeune avoit épouſé Bouchard d'Aveſne ſon tuteur, à l'inſû de la comteſſe de Flandre ſa ſœur aînée. Bouchard étoit ſoûdiacre : mais nonobſtant cet empêchement, dans l'eſpérance d'obtenir diſpenſe de Rome, le mariage ſe fit, & il en vint trois enfans, dont l'aîné fut Jean d'Aveſne. La comteſſe fit grand bruit à Rome, traitant ce mariage de rapt, & demandant ſa ſœur, qu'on lui remit entre les mains. Le pape Innocent III ſur ſa plainte excommunia Bouchard, & déclara le mariage nul. Marguerite devenue libre par la ſentence du pape, épouſa Guillaume de Dampierre fils de Gui Sire de Bourbon, de qui elle eut pluſieurs enfans. Cependant les choſes s'accommoderent, & Jeanne parut reconnoître également les d'Aveſnes & les Dampierres pour ſes héritiers.

Innocent III. Ep. 1. 33. Matth. Paris.

Vide, tom. 2. Epiſt. Innoc. III, editionis Baluſianæ, p. 501, &c.

1254. Cette comtesse étant morte, les querelles recommencerent entre les enfans des deux lits; non pas pour entrer en possession des comtés de Flandre & de Hainaut, où ils ne pouvoient avoir droit du vivant de Marguerite leur mere, mais sur la part qu'ils devoient y avoir après sa mort. Ils accepterent pour arbitres le roi & le légat Eudes, qui passa depuis avec ce prince en Egypte. Ils dresserent un compromis, par lequel ils s'obligeoient à se soumettre à tout ce que les arbitres décideroient tant pour le fond, que sur les difficultés qui pourroient survenir dans l'exécution du jugement, sans qu'ils fussent obligés d'avoir égard aux loix du pays, ni aux coûtumes observées dans les partages. La comtesse Marguerite signa elle-même le compromis. Après quoi le roi & le légat réglerent à Paris les choses de cette maniere. Que Jean d'Avesnes l'aîné du premier lit auroit pour partage après la mort de la comtesse sa mere, le comté de Hainaut avec toutes ses dépendances, à condition de donner la légitime à Baudouin son cadet, selon les loix & coûtumes du comté de Hainaut: & que Guillaume de Dampierre l'aîné du second lit auroit le comté de Flandre pareillement avec toutes ses dépendances, à condition de donner aussi à ses cadets ce qui leur étoit dû selon les coûtumes de Flandre. Les parties ratifierent sur le champ l'accord. Jean d'Avesne néanmoins parla au roi d'une maniere à lui faire connoître qu'il n'étoit pas content. « Vous m'ôtez, sire, lui » dit-il, tout ce que vous pouviez me donner en m'ôtant le » comté de Flandre, qui releve de vous, & vous ne me don» nez que ce qui ne dépend pas de vous de m'ôter; puisque » le comté de Hainaut releve de l'évêché de Liége, & est » arriere-fief de l'Empire, dont par conséquent il appartient » à l'empereur & à l'évêque de Liége de me mettre en pos» session. » La chose toutefois en demeura là par les articles du compromis, qui ne permettoient pas au seigneur d'Avesne de reculer.

Pendant l'absence du roi les dissensions se renouvellerent, & Jean d'Avesne ayant épousé la sœur de Guillaume comte de Hollande, que le pape avoit fait élire roi des Romains après la mort de Henri landgrave de Thuringe, se crut avec

l'appui de ce prince en état de rompre un traité si solennel, qu'il prétendoit lui être désavantageux. Marguerite qui vouloit aussi-bien que les Dampierres ses enfans du second lit, qu'on s'en tînt au traité de Paris, étoit pour eux contre d'Avesne. Le comte de Hollande beau-frere de d'Avesne étoit chagrin contre Marguerite, parce que depuis qu'il se fut défait de ses comtés de Hollande & de Zelande, en faveur de son frere Florent, elle avoit voulu obliger ce nouveau comte à lui faire hommage, non-seulement de la Hollande, de quoi il ne disconvenoit pas, mais encore de la Zelande, à quoi il ne se croyoit pas obligé. Les esprits s'aigrirent, & Jean d'Avesne prenant cette occasion de se relever de l'accommodement qu'il avoit fait avec les Dampierres, engagea dans son parti, non-seulement Guillaume roi des Romains, mais encore le duc de Brabant, l'évêque de Liége, l'archevêque de Cologne, le comte de Cleves, le comte de Bergues, le comte de Luxembourg, & quelques autres seigneurs des Pays-Bas.

1254.

Matth. Paris.

Marguerite & les Dampierres se voyant sur le point d'être accablés, eurent recours aux seigneurs de France. Le comte de Bar, le comte de S. Pol, & plusieurs autres prirent son parti, allerent joindre son armée suivis de leurs vassaux & des communes des villes de leur domaine. Ils espérerent surprendre les ennemis par une descente brusque dans l'isle de Valcheren en Zelande: mais ils les trouverent prêts à les recevoir. Ils en furent attaqués aussi-tôt après la descente, & taillés en pieces avec un carnage épouvantable : car près de vingt mille hommes de leur armée demeurerent sur la place. Gui de Dampierre, & son cadet y furent pris, aussi-bien que le comte de Bar, Simon comte de Clermont, Erard de Valeri, les comtes de Ghisnes, de Joigni, & deux cents trente chevaliers. Jean d'Avesne fit quartier aux Flamans : mais il n'épargna guères les François. Cette défaite arriva le quatrieme de juillet de l'an 1253.

Nangius.

Ibid.
Matth. Paris.

Marguerite consternée d'une si grande perte, eut de nouveau recours à la France. Elle s'adressa au comte d'Anjou; & pour l'engager à la secourir puissamment, elle lui fit cession de Valenciennes & de tout le comté de Hainaut. Le

Nangius in chronic.

1254. présent étoit trop beau pour le refuser. Ce prince fut bientôt à la tête d'une grande armée, & profitant de la diversion que firent les Frisons, contre lesquels le roi des Romains fut obligé de marcher, il reprit Rupelmonde, emporta Valenciennes & Mons avec quelques autres places. Anguien fut sauvé par la brave résistance que fit Siger, qui en étoit seigneur. Bouchain ne fut point attaqué par l'honnêteté que le comte d'Anjou eut pour la femme de Jean d'Avesne, qui étoit nouvellement accouchée dans cette place.

Une si glorieuse campagne fut suivie d'une autre, où le comte d'Anjou se contenta de conserver ce qu'il avoit pris, parce que le roi des Romains après avoir défait les Frisons, vint en Hainaut, avec une armée beaucoup plus forte que la sienne. Ce qui n'empêcha pas toutefois le comte d'Anjou d'accepter l'offre qui lui fut faite de vuider la querelle en bataille rangée. Mais Jean comte de Blois, Guillaume comte de S. Pol & Enguerrand de Couci, parens de Jean d'Avesne, s'étant faits médiateurs, on conclut une treve, à condition que les choses demeureroient en l'état où elles se trouvoient. L'affaire fut entierement terminée deux ans après par l'autorité du roi, qui obtint la délivrance de Gui de Dampierre & de son frere, faits prisonniers à la bataille de Valcheren. Le comte d'Anjou à la priere du roi, renonça à la donation qui lui avoit été faite du Hainaut, & pour le reste on s'en tint au traité de Paris.

Nangius. Oudergheest, annal. de Flandre, fol. 190.

Mort de l'empereur Fridéric dequoi suivie.

Lorsque le roi arriva peu de temps après la treve dont je viens de parler, il trouva toute l'Europe aussi brouillée que quand il l'avoit quittée. L'empereur Fridéric étoit mort dès l'an 1250, & Conrad son fils, qui avoit continué la guerre contre le pape, venoit de mourir empoisonné par Mainfroi prince de Tarente son frere, fils naturel de Fridéric. Cela n'empêcha pas que ce scélérat, qui fut même accusé d'avoir avancé les jours de son propre pere, ne fût fait dans la suite tuteur de Conradin fils de Conrad.

Le pape après la mort de Fridéric avoit été rappellé en Italie par les plus considérables villes d'au-delà des Alpes. Il voulut profiter de la mort subite de Conrad, & s'avança vers Naples, où il fut reçû avec joie. Mainfroi fit semblant

de vouloir se soumettre : mais au bout de quelques semaines, on reprit les armes de part & d'autre ; & le pape étant mort la même année, Alexandre IV son successeur se trouva engagé à soutenir la guerre. L'Allemagne n'étoit pas plus tranquile que l'Italie. Guillaume comte de Hollande roi des Romains n'y étoit point obéi ; ce n'étoit par-tout que désordres & brigandages, suite funeste de la division des chefs de l'église & de l'Empire. Ce peu d'autorité du roi des Romains, & le désir qu'il avoit de s'aller faire couronner en Italie, fut un avantage pour la France, parce qu'il étoit d'ailleurs très-disposé à lui déclarer la guerre, pour se venger des grands secours qu'on avoit donnés à la comtesse Marguerite. Et c'étoit un des motifs qu'on apportoit au roi après son débarquement, pour le presser de venir incessamment à Paris.

1254.

Matth. Paris.

A la vûe de tous ces tumultes le saint roi ne pensoit à rien autre chose qu'à assurer la tranquilité de son état, & à la procurer, s'il le pouvoit, non-seulement à l'église, mais encore à tous ses voisins, & désormais jusqu'à la fin de sa vie nous ne le verrons plus guères occupé que de ce soin, & de celui de se sanctifier de plus en plus.

Le roi de Navarre demande en mariage la princesse Isabelle fille du roi.

Histoire de Tournai. Joinville.

Inventaire des chartes, tom. 1. Champagne 6, n. 100.

Favin hist. de Navarre.

A peine eut-il pris quelque repos à Paris, qu'il alla visiter ses frontieres des Pays-Bas, & il le fit encore diverses fois depuis. A son retour, comme il étoit à Soissons, le Sire de Joinville vint l'y trouver pour une affaire importante, dont on l'avoit chargé. C'étoit de demander au roi sa fille Isabelle en mariage pour Thibaud II roi de Navarre.

Ce prince étoit fils de Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, dont il a été si souvent fait mention dans cette histoire, & qui étoit mort l'année précédente. Thibaud II n'avoit que quinze ans lorsque son pere mourut, & jusqu'à sa majorité, Marguerite de Bourbon sa mere eut la régence du royaume. La premiere chose que fit cette princesse en prenant la conduite de l'état, fut de signer une ligue entre la Navarre & le roi d'Arragon, contre Alfonse X roi de Castille, qui avoit des prétentions sur la Navarre, comme descendant en droite ligne du roi Sanche IV roi de Navarre. Je ne fais ici mention de ce traité de ligue, que

1254. parce que j'y trouve que le roi de France & le comte d'Anjou en qualité de comte de Provence y furent compris : mais le roi d'Arragon s'accommoda peu de temps après avec le roi de Castille. Et c'est ce qui obligea la régente de Navarre de s'appuyer d'ailleurs, & de prendre des liaisons plus étroites avec la France. Ainsi aussi-tôt après que S. Louis fut revenu de la terre-sainte, elle & son fils vinrent en France, pour demander la princesse Isabelle.

A quelles conditions elle lui est accordée.

Joinville.

Sur la proposition que Joinville en fit au roi, ce prince lui répondit qu'il l'accepteroit volontiers, mais qu'il falloit auparavant que le jeune roi de Navarre terminât avec le comte Jean de Bretagne les différends qu'ils avoient entr'eux, touchant la succession du défunt roi de Navarre. Ces différends consistoient en ce que le comte de Bretagne avoit épousé Blanche de Champagne, fille aînée du vieux Thibaud dernier mort, qui l'avoit eue d'Agnès de Beaujeu, dont il étoit veuf, quand il épousa Marguerite de Bourbon mere du jeune roi de Navarre : de sorte que Blanche prétendoit entrer en partage de la succession de son pere, & avoir des droits au moins sur une partie de la Champagne ; & c'étoit ce que le roi vouloit qui fût liquidé, avant qu'on parlât du mariage du roi de Navarre avec sa fille Isabelle.

Comme il s'agissoit d'une partie de la Champagne, qui étoit un fief de la couronne, la chose devoit se décider en présence du roi, en la cour des pairs.

Le roi fit donc examiner le procès du roi de Navarre & de la comtesse de Bretagne, en présence des parties. L'affaire fut accommodée par l'achat que fit le roi de Navarre des droits de la comtesse de Bretagne, en s'obligeant de lui payer trois mille livres de rente, qui selon le poids de la monnoie de ce temps-là, auroient monté aujourd'hui à un peu moins de trente mille livres de rente. La chose étant terminée, le mariage de Thibaud roi de Navarre avec Isabelle de France fut conclu, & se fit quelque temps après à Melun avec une grande magnificence. La dot de la princesse fut de dix mille livres, comme celle des autres filles de S. Louis, qui furent mariées depuis.

Inventaire des chartes, tom. 2. Champagne 6, n. 97.

Joinville.

Avant qu'on célébrât ces nôces, il y eut en France une fête

fête encore plus magnifique, à l'occasion que je vais dire. Henri III roi d'Angleterre étoit depuis assez long-temps en Gascogne, où il appaisa enfin les troubles & les révoltes qui s'y étoient faites contre ceux qui y commandoient en son nom: de sorte qu'il crut que sa présence n'y étoit plus nécessaire, & qu'il pouvoit retourner en son royaume. Il lui prit envie de voir la France, & de s'épargner en même-temps les dangers du trajet par mer de Gascogne en Angleterre. Il en écrivit au roi, pour lui en demander la permission. Ce prince la lui accorda avec joie, & il se fit un très-grand plaisir de le voir.

1254. *Le roi d'Angleterre veut voir la France.*

Matth. Paris.

Le roi envoya ses ordres dans tous les endroits de son royaume, où Henri devoit passer, pour lui faire rendre tous les honneurs dûs à son rang. Ce qui fut ponctuellement exécuté. Il vint par Fontevraud, où il vit les tombeaux de quelques-uns de ses ancêtres qui y étoient enterrés, & y fit élever un mausolée à la reine sa mere, dont on transporta le corps du cimetiere dans l'église. Il passa aussi par Pontigni, pour y prier auprès du tombeau de S. Edmond archevêque de Cantorberi, qu'il avoit beaucoup persécuté, & qui toutefois en cette occasion, selon l'historien d'Angleterre, le guérit d'une incommodité considérable. Il traversa une grande partie de la France, sans suivre les grands chemins, & selon que sa curiosité le conduisoit. Il arriva à Chartres, où le roi alla le recevoir, & ils se donnerent mutuellement beaucoup de marques d'amitié & de tendresse.

Ibid.

Le roi d'Angleterre marchoit avec une suite fort leste. Il avoit avec lui environ mille tant seigneurs que gentilshommes très-bien montés, & en fort bel équipage. A mesure qu'il approchoit de Paris, sa cour grossissoit. La reine de France & la comtesse d'Anjou avoient suivi le roi à Chartres, & y trouverent avec le roi d'Angleterre leurs deux sœurs, savoir la reine d'Angleterre & la comtesse de Cornouailles, femme du comte Richard frere de Henri. Beatrix comtesse douairiere de Provence, mere de ces quatre princesses, étoit du voyage, & eut la joie d'embrasser en même-temps toutes ses filles.

Inventaire des chartes, tom. 2. Champagne 6, n. 97.

Joinville.

de F

avec

dix mill

qui furent

Avant

» de manger. » Henri fit semblant de ne le pas entendre, & ne répondit rien. 1254.

Le roi voulant faire les honneurs, pressa le roi d'Angleterre de prendre sa place entre lui & le roi de Navarre: mais il n'en voulut rien faire, & dit au roi : « Vous êtes mon » seigneur, & vous le serez toujours, prenez la place qui » vous est dûe. » Le roi fut contraint de céder, & s'assit, ayant à sa droite le roi d'Angleterre, & à sa gauche le roi de Navarre. Toutes les portes étoient ouvertes sans gardes, & le seul respect des majestés présentes, empêcha le désordre & la confusion. Il y avoit encore d'autres tables dans la même salle & dans les appartemens, où les gens des deux cours, chacun selon sa qualité & son rang, avoient place. Il étoit jour maigre, & le dîner se fit en poisson: on n'avoit jamais vû plus de somptuosité & de profusion.

Le roi le régale à son tour.

Le soir le roi donna à souper au roi d'Angleterre dans le palais, où il lui avoit fait préparer un bel appartement: & comme le roi d'Angleterre vouloit après le souper se retirer au Temple: « Non pas, lui dit le roi en riant, je suis maî» tre chez moi, & je veux au moins cette nuit vous avoir en » ma puissance. »

Le roi d'Angleterre demeura huit jours à Paris, où l'on eut grand soin de ne lui pas laisser lieu de s'ennuyer. Les deux rois durant ce temps-là eurent quelques entretiens secrets; & en plus d'une rencontre, si l'on en croit l'historien d'Angleterre, le roi témoigna à Henri le désir qu'il avoit de lui restituer la Normandie: *Mais*, ajoûtoit-il, *mes douze pairs & mon baronage n'y consentiroient jamais.* La tendresse excessive de la conscience du roi, & la conduite qu'il tint dans la suite en quelques traités avec le roi d'Angleterre, rendent ce fait assez croyable: mais le témoignage de cet auteur contemporain nous apprend au moins deux choses importantes. La premiere, que dès-lors les pairs de France étoient fixés au nombre de douze; & en second lieu, que le roi ne disposoit d'aucune partie considérable de son état, sans le consentement, non-seulement des pairs du royaume, mais encore de ses barons, qui étoient des plus grands seigneurs de l'état, quoique d'un rang inférieur à celui des

1254. pairs. J'ai déja remarqué qu'on ne sait point précisément le temps de la réduction des pairs au nombre de douze, non plus que celui des électeurs de l'Empire au nombre de sept, & il est surprenant que deux points si remarquables ayent été oubliés dans les histoires.

Il retourne en Angleterre.

Du Tillet au recueil des traités d'entre la France & l'Angleterre.

Le roi d'Angleterre quitta Paris comblé d'honneurs ; & s'y acquit une grande réputation de libéralité. Le roi l'accompagna pendant la premiere journée du chemin, & après avoir renouvellé les témoignages d'amitié, qu'ils s'étoient tant de fois donnés l'un à l'autre, le roi d'Angleterre continua sa route vers Boulogne, & ayant attendu quelques jours le vent favorable, il s'embarqua, & arriva heureusement en Angleterre. Quelques mois après il se fit une prolongation de treve entre les deux couronnes.

Nouveaux soins du roi pour le bien de ses peuples.

Nangius in gestis Ludov.

Suivant la résolution que le roi avoit faite, de se donner désormais tout entier au bonheur de ses peuples, & au service du seigneur, ses premieres ordonnances furent, pour faire rendre par-tout une très-exacte justice. Il fit faire un nouveau serment à tous ses baillifs, prévôts, vicomtes, forestiers, & autres officiers, par lequel ils jurerent premierement en général de rendre justice à tous ses sujets, & aux étrangers qui se trouveroient dans son royaume, sans nulle distinction, ni de qualité, ni de rang, ni de richesses, ni de puissance : en second lieu, que ni eux, ni leurs femmes, ni leurs parens, ne recevroient des plaideurs aucuns présens de quelque valeur, & qu'eux-mêmes n'en feroient point ni aux gens du conseil du roi, ni aux femmes, ni aux enfans, ni aux domestiques de ceux qui composoient ce conseil. Il y avoit dans cette ordonnance plusieurs autres sages reglemens de police, pour empêcher les jeux de hasard, & les péchés publics. Il y en avoit d'autres, qui regardoient en particulier les moeurs des juges & des magistrats : & pour ce qui est de l'article des présens, qu'on y défend aux juges de recevoir, ce projet de l'ordonnance, si nous en croyons le Sire de Joinville, fut conçû dès le temps que le roi débarqua en Provence, à l'occasion que je vais dire.

L'abbé de Clugni étant venu saluer ce prince, pour lui faire compliment sur son retour, lui fit présent de deux très-

beaux chevaux, & eut le lendemain une longue & favorable audience. Après cette audience, Joinville usant de la familiarité que le roi lui permettoit, lui demanda s'il répondroit franchement à une question qu'il vouloit lui faire : le roi le lui promit. « N'est-il pas vrai, Sire, reprit-il, que les » deux beaux chevaux que vous a donnés l'abbé de Clugni, » lui ont mérité la longue audience, dont vous l'avez honoré ? Cela pourroit bien être vrai, répondit le roi; ho bien, » Sire, continua Joinville, défendez donc aux gens de » votre conseil de rien prendre de ceux qui ont affaire à eux ; » car soyez certain que s'ils prennent, ils en écouteront » plus diligemment & plus longuement, ainsi que vous avez » fait de l'abbé de Clugni. » Le roi rit de la réflexion de Joinville, & en fit rire son conseil, qui lui dit, que l'avis étoit sage, & qu'il falloit le mettre en exécution ; & c'est ce qu'il fit par l'ordonnance dont je viens de parler. Heureux les princes, qui écoutent la vérité en faveur de leurs peuples, & plus heureux les peuples qui sont gouvernés par de tels princes.

1254.
Joinville.

Au reste, le roi non content de publier des ordonnances, & de recommander à ses officiers de faire justice, tenoit séverement la main à l'exécution. Un bourgeois de Paris ayant été convaincu d'avoir proféré un blasphème, il n'y eut ni prieres, ni égards, qui pussent fléchir le roi. Il fit exécuter sans rémission l'édit qu'il avoit publié contre les blasphémateurs, par lequel ils étoient condamnés à souffrir l'application d'un fer brûlant sur la bouche ; & comme plusieurs des plus considerables de la cour murmuroient de cette sévérité, il dit qu'il aimeroit mieux souffrir lui-même ce supplice, que de rien omettre, pour arrêter un tel scandale.

Ibid.
Nangius.

On vit redoubler sa ferveur, sa pieté & sa tendresse envers les pauvres & les religieux, & son exactitude dans ses pratiques de dévotion & de mortification. Il s'occupoit à bâtir des hôpitaux & des monasteres en divers lieux, & n'accordoit presque rien à son plaisir. Le désir de se sanctifier le porta jusqu'à vouloir renoncer à sa couronne, pour embrasser l'état religieux : mais la reine, à qui il découvrit

Gaufrid. de Bello loco.

Il retour- [illegible] gleterre. Du Tille[illegible] il des [illegible] ntre la [illegible] l'Angl[illegible]

[illegible] en lui faisant connoître par de [illegible] Dieu demandoit [illegible]

[illegible] ne l'empêchoient pas cependant [illegible] légitimes de son état [illegible] traiter du mariage de [illegible] avec Berengere, fille d'Alfonse X, roi [illegible] de cet état, en cas [illegible] mâles. La chose fut con-[illegible] consommé que quatre [illegible] encore que douze ans, [illegible] mort avant ce temps-là.

[illegible] en laquelle le saint roi par [illegible] Alexandre IV, travailla [illegible] élevé dans l'université [illegible] & qui avoit causé [illegible] de la jalousie qui se [illegible] & les docteurs de l'ordre de [illegible] de S. Amour, théo-[illegible] un livre, *des périls des* [illegible] de S. François se joigni-[illegible] S. Thomas & S. Bonaventure, qui [illegible] université, entreprirent la [illegible] ouvrages, que l'un & l'autre [illegible] à Rome, & les deux parties [illegible] Guillaume de S. Amour fut con-[illegible] ordres furent rétablis en [illegible] exclus, & peu à peu les dif-[illegible]

[illegible] paix, que l'année suivante [illegible] Anjou avec sa belle-mere Béatrix [illegible] Provence. Ils étoient fort brouillés [illegible] forteresses de Provence, que [illegible] Charles prétendoit lui appar-[illegible] hostilités. La comtesse avoit [illegible] l'évêque du Bellai pour [illegible] parties s'en rapporterent [illegible]

au roi, & ce prince pour finir ce procès, condamna le comte d'Anjou à acheter ces places, & lui fournit de l'argent pour cet achat : mais il y avoit une autre espece de paix à ménager en France beaucoup plus importante que celle-ci, dont le roi tâcha de venir à bout. 1256.

Il tâche d'empêcher les guerres particulieres de la noblesse.

Il s'agissoit d'empêcher ces guerres particulieres de la noblesse, desquelles j'ai déja parlé en quelques autres occasions, & que les gentilshommes croyoient avoir droit de se faire les uns aux autres, regardant même ce droit, comme la plus considérable prérogative de leur qualité. On peut aisément s'imaginer les désordres que ces guerres causoient par-tout; car non-seulement les vassaux du seigneur, mais encore tous ses parens étoient obligés d'y entrer. Il y avoit des loix établies pour la maniere de dénoncer la guerre, pour régler la qualité & la quantité du secours, que le vassal devoit donner au seigneur, que le parent devoit donner au parent; & il n'y avoit guères de différence entre les grandes guerres & celles-ci, que pour le nombre des combattans. Delà venoit une infinité de violences & d'inimitiés qui se perpétuoient dans les familles. Le commerce étoit interrompu, & les ravages qui se faisoient de part & d'autre sur les terres, dont les seigneurs étoient en guerre, ruinoient entierement la campagne.

Du Cange, dissert. 29 sur l'hist. de S. Louis, où cet auteur a cité tout ce qu'il dit de ces guerres, d'un ouvrage MS. de Philippe de Beaumanoir, sur la coûtume de Beauvoisis, chap. 59, &c.

Il n'y avoit que les gentilshommes fieffés qui eussent ce droit; parce que ceux qui étoient sans fief, n'avoient point de vassaux dont ils pussent faire des troupes. Et comme en ce temps-là les fiefs ne pouvoient être possédés que par la noblesse, ni le roturier, ni le bourgeois par la même raison, n'étoient point en droit, & en pouvoir d'entreprendre la guerre. S'il arrivoit quelque démêlé entre le gentilhomme & le roturier, celui-ci requeroit *assurément*, qu'on ne pouvoit lui refuser, & alors la chose se vuidoit par les voies ordinaires de la justice. Que si le roturier manquoit à prendre cette précaution, le gentilhomme, quand il avoit reçû l'injure, ou qu'elle avoit été faite à quelqu'un de ses parens, avoit droit d'en poursuivre la vengeance par les armes.

1256. Joinville.

Toute sorte d'injure ne pouvoit pas être vengée par la voie de la guerre. Il falloit qu'elle fût considerable, telle que pouvoit être le meurtre d'un parent, ou quelque mauvais traitement, qui déshonorât la personne offensée. On en remarque cependant quelques-unes entreprises pour des successions & des héritages.

Quoique le gentilhomme offensé eût droit de poursuivre sa vengeance par la voie des armes, cela n'ôtoit point au seigneur du coupable le pouvoir de le faire arrêter, & de le faire condamner par les officiers de sa justice, selon la qualité du crime, & même il le pouvoit après la paix faite entre les parties, à moins que le roi, ou le seigneur même n'en eussent été les médiateurs, parce que le crime du vassal étoit réputé être contre le seigneur, par le droit qu'il avoit de le maintenir dans le devoir.

Comment ces guerres se faisoient autrefois.

La guerre se déclaroit ou par voie de fait, ou par paroles. La voie de fait étoit, lorsque dans quelque querelle subite, on en venoit aux armes; & en ce cas ceux qui étoient présens se trouvoient engagés dans la guerre, s'ils étoient de la suite, ou de la compagnie de ceux entre lesquels le différend étoit survenu, & chacun devoit se tenir en garde contre ceux du parti contraire. La déclaration se faisoit par paroles en deux manieres. Premierement, par les menaces faites au moment de la querelle ou en quelque autre occasion. En second lieu, par le défi (*a*), lorsqu'on envoyoit dénoncer la guerre à son ennemi par des personnes qu'on lui députoit pour ce sujet, & qui faisoient la dénonciation de vive voix, ou même en présentant une lettre de défi †. On ne pouvoit manquer à ces sortes de formalités sans passer pour un traître & pour un lâche, qui vouloit prendre son ennemi au dépourvû.

Tandis que les mariages entre parens furent défendus jusqu'au septieme degré, les parens jusqu'à ce degré entroient en guerre avec leurs parens : mais depuis que les mariages furent permis au-delà du quatrieme, il n'y avoit que les parens jusqu'au quatrieme degré qui fussent obligés de prendre parti. Deux freres ne pouvoient se faire la guer-

(*a*) Diffidatione. † Litteræ diffidentiæ.

re,

re, parce que tous leurs parens leur étoient communs. C'étoit au seigneur à punir celui qui avoit attaqué l'autre; mais la guerre étoit permise entre deux freres de deux lits, parce qu'ils avoient une parenté différente. 1256.

Les parens au-delà du quatrieme degré n'étant point obligés à prendre parti, le pouvoient prendre toutefois, aussi-bien que les amis ou alliés; car il se faisoit des traités de ligue offensive & défensive, comme dans les grandes guerres.

Quoique ceux qui s'étoient trouvés à la querelle fussent censés être défiés de fait, ils pouvoient se tirer de la guerre, en faisant appeller la partie devant le seigneur, pour protester qu'ils n'avoient point consenti à l'injure, & que dans la suite ils ne donneroient de secours ni directement, ni indirectement contre l'offensé: & le serment étant fait, le seigneur devoit leur donner assurance pour leurs personnes seulement.

Nonobstant la parenté, les clercs, les religieux, les femmes, les filles, les enfans mineurs & les bâtards n'entroient point dans la guerre.

Outre ceux de la parenté, les vassaux ou les amis du chef de la guerre, & généralement tous ceux qui avoient quelque obligation de l'aider & de le secourir, y étoient compris: mais on ne pouvoit les attaquer, que quand ils étoient actuellement au service de leur seigneur; & dès qu'ils étoient retournés à leurs maisons, ils étoient en assurance. Il en étoit de même de ceux que les chefs de guerre prenoient à leur solde en ces occasions.

Ceux qui tenoient du chef de guerre des fiefs appellés *Jurables* & *Rendables*, étoient en ces occasions obligés à une sujettion particuliere, qui étoit de lui remettre entre les mains leur château, s'il en avoit besoin, ou de l'y recevoir avec sa suite. C'est pour cela qu'on appelloit ces fiefs *Rendables*, ou c'étoit peut-être parce que le seigneur les rendoit après la guerre. On les appelloit *Jurables*, à cause du serment que faisoit le vassal, de les lui livrer en pareil cas. Il y en avoit qui étoient obligés à recevoir seulement le seigneur dans leur château, sans en sortir eux-mêmes; & d'au-

Du Cange, dissertation 30.

tres qui étoient obligés de le quitter avec toute leur famille
1256. jusqu'après la guerre. Et comme il n'étoit point permis au vassal d'élever de château ou forteresse, sans la permission du seigneur, il arrivoit souvent que les seigneurs ne le permettoient qu'à ces conditions, dont je viens de parler, dans les lieux où cet usage étoit reçû.

Quoique les gentilshommes fieffés fussent en possession du droit de faire la guerre, ils ne pouvoient la faire au seigneur dont ils étoient vassaux, ni le *défier*. S'ils le faisoient, le seigneur avoit droit de confisquer leurs fiefs : mais le seigneur qui avoit offensé son vassal, pouvoit être par lui appellé en justice devant les pairs du seigneur.

Comment elles se terminoient.

Il y avoit diverses manieres de finir ces guerres. Premierement, elles finissoient par une paix dans les formes & sous de bonnes cautions; que si quelqu'un de la parenté ne vouloit pas y consentir, le chef de guerre devoit en avertir l'autre chef; & s'il y manquoit, & qu'il en arrivât quelque malheur, il pouvoit être poursuivi pour *Paix brisée*, ainsi qu'on parloit alors. On voit par quelques monumens anciens, que ces traités étoient enregistrés dans les registres du seigneur suzerain. Secondement, la paix se faisoit, ou *par fait & par paroles*, ou *par paroles sans fait*. La paix se faisoit *par fait & par paroles*, quand depuis la guerre commencée, on mangeoit ou l'on buvoit, ou l'on parloit ensemble. Elle se faisoit *par paroles*, quand en présence de ses amis, ou d'autres personnes d'honneur, ou de quelque juge, on déclaroit qu'on vouloit désormais vivre en paix avec son ennemi. Si après cela on l'attaquoit, on passoit pour traître, & on étoit poursuivi comme tel.

Dissertation 29.

Il y avoit une troisieme maniere de finir la guerre, qui étoit par l'*Assurement* : ce qui se faisoit de la sorte. Une des parties qui se sentoit, par exemple, trop foible pour soutenir la guerre, s'adressoit à son seigneur ou à sa justice, & requéroit que celui avec qui il étoit en guerre, eût à lui donner *Assurement*, c'est-à-dire, assurance qu'il ne l'attaqueroit, ni en sa personne, ni en ses biens, ni en ses proches, se remettant pour le sujet de la guerre, à ce que la justice de son seigneur en décideroit. Le seigneur étoit obligé de dé-

férer à sa requête, & d'ordonner à la partie de donner *Assurement*. 1256.

L'*Assurement* se demandoit au plus proche parent du mort, s'il y avoit eu meurtre. S'il n'y avoit que quelque blessure ou des coups donnés, on le demandoit à celui-même qui avoit été blessé ou frappé; que s'il s'absentoit exprès, pour ne le pas donner, le seigneur le faisoit citer à quinzaine, & cependant donnoit des gardes, pour empêcher qu'on ne fît du mal au requérant: que si après quelques citations, & quelques autres délais de quinzaine, celui à qui on demandoit *Assurement*, ne vouloit pas comparoître à la cour de son seigneur, il étoit condamné au bannissement, & alors on s'adressoit au plus proche parent; que si celui-ci refusoit encore, le seigneur faisoit défense aux uns & aux autres de se faire aucune injure, à peine de confiscation de corps & de biens. L'*Assurement* étoit une dépendance de la haute justice, & le bas justicier n'avoit pas droit de l'exiger.

Après l'*Assurement* donné, s'il arrivoit quelque nouveau sujet de querelle entre les parties, il ne leur étoit pas permis d'entrer en guerre pour cela même: mais ils étoient obligés de se pourvoir par voie de justice.

La guerre finissoit encore par le duel, quand le juge ou seigneur l'avoit ordonné, comme il arrivoit quelquefois.

Enfin, quand l'affaire avoit été examinée en justice, & que le crime avoit été puni, suivant la sentence du juge ou du seigneur, alors les parens de l'offensé ne pouvoient plus faire la guerre aux parens du coupable. Telles étoient les loix de ces guerres particulieres, trop autorisées par la coûtume, non-seulement en France, mais chez la plûpart des nations de l'Europe, sur lesquelles la domination Françoise s'étoit étendue du temps de Charlemagne.

Dans la suite, les puissances tant ecclésiastiques que séculieres, employerent leur autorité à modérer au moins cette fureur. Les princes & les évêques défendoient certaines violences en particulier, comme les incendies des maisons, & le pillage des biens des particuliers. Ils ordonnerent qu'en certains jours il y auroit treve ou suspension d'armes, sur-tout aux principales fêtes de l'année, & du-

rant un espace de temps avant & après : mais ce fut S. Louis
1256. qui s'appliqua le plus sérieusement à abolir ces pernicieux usages.

Ordonnance du roi à ce sujet.

Il fit une ordonnance, par laquelle il déclara que les parens des chefs de guerre, quand ils ne se seroient point trouvés dans la querelle, auroient quarante jours pour se procurer des *Assuremens*, ou une treve ou une paix, ou pour se mettre sur leurs gardes; & que ceux qui les attaqueroient durant cet intervalle, soit en leurs biens, soit en leur personne, seroient traités comme traîtres; & que s'il se faisoit quelque meurtre, ils seroient pendus & leurs biens confisqués. Ce délai s'appella la quarantaine du roi. Il y eut sur cet article un conflit de jurisdiction entre les hauts justiciers & les juges royaux, ceux-ci prétendant que l'infraction de cette ordonnance étoit un cas royal dévolu à leur tribunal, & les autres soutenant que le jugement en devoit appartenir à leur haute justice. La chose paroît avoir été réglée de maniere, que si les hauts justiciers prevenoient les juges royaux, en se saisissant les premiers de la cause, la connoissance leur en appartenoit; & que si au contraire les juges royaux prévenoient les hauts justiciers, ce seroit à eux à en juger; ce qui marque que cette ordonnance, de façon ou d'autre, fut mise en exécution.

Il ordonna encore, que ceux qui posséderoient des terres en baronnie, auroient droit d'obliger les parties à la treve ou à l'*Assurement*; ce qui n'étoit pas auparavant en leur pouvoir, quant à l'*Assurement*, qu'ils ne pouvoient donner que sur la requisition d'une des parties.

1257. Enfin, en l'année 1257, dont j'ai commencé à raconter les faits, il fit à S. Germain en Laye une autre ordonnance datée du mois de Janvier, par laquelle il défendit absolument toutes ces guerres. Il y a apparence qu'il fut obéi par la plûpart de la noblesse, au moins si nous en jugeons par ce que dit en général un de ses historiens, que depuis qu'il fut de retour de la terre-sainte, les sujets eurent pour lui tant de vénération, qu'il s'en trouva peu qui osassent s'élever contre ses ordres, & que quelques-uns qui oserent le faire, en furent séverement punis : mais au plus tard un peu

Nangius in gestis Ludov.

après sa mort, ces désordres recommencerent, comme on le voit par plusieurs ordonnances de ses successeurs. Ce ne fut que peu à peu que cet usage fut entierement aboli, & on en voyoit encore des restes du temps de Louis XI. S. Louis, quelque temps après les ordonnances dont je viens de parler, tâcha aussi d'abolir la preuve de l'innocence par le duel, laquelle étoit en usage dans les jugemens. Elle n'eut plus de lieu dans les terres qui dépendoient immédiatement de la justice royale: mais peu de seigneurs hauts justiciers imiterent son exemple, & il n'entreprit pas de les y forcer. 1257.

Traité particulier qu'il conclut avec le roi d'Arragon.

Le roi, qui suivoit toujours son dessein d'établir une solide paix en son royaume, conclut dans cette vûe l'année suivante deux importans traités avec deux de ses voisins, Jacques I roi d'Arragon, & Henri III roi d'Angleterre.

Quoique presque de tout temps les rois d'Arragon eussent vécu en paix avec les rois de France, il y avoit toutefois entre eux de grands sujets ou des prétextes plausibles de guerre, s'ils avoient voulu s'en servir. Il est certain, & je l'ai fait remarquer de temps en temps dans la suite de l'histoire, que non-seulement tous les pays d'en-deçà des Pyrenées avoient été du domaine de la couronne: mais encore que le comté de Barcelone, le comté de Roussillon, & plusieurs autres villes & terres d'au-delà de ces montagnes, en étoient des fiefs mouvans: que dans ces pays on datoit les monumens publics des années du regne des rois de France, jusqu'au concile de Tarragone, qui changea cet usage du temps de Philippe Auguste: mais d'autres affaires empêcherent ce prince d'en tirer raison. Les rois d'Arragon descendoient des comtes de Barcelone, & étoient entrés dans tous leurs droits & dans toutes leurs obligations, & par conséquent dans celle de rendre à la couronne de France les hommages que ces comtes lui devoient: & S. Louis auroit eu droit de les exiger des rois d'Arragon.

D'autre part, les rois d'Arragon avoient des prétentions sur le comté de Toulouse, sur l'Albigeois, sur le Rouergue, sur le Querci, sur le Gevaudan, sur Carcassonne, sur Besiers, sur Narbonne, sur Nîmes, sur Agde, & sur quantité d'au-

tres domaines voiſins de ces villes, ou enclavés dans ces
1257. territoires. L'on voit en effet dans l'hiſtoire des guerres des Albigeois, que la plûpart de ces domaines n'étoient regardés que comme des arriere-fiefs de la couronne de France, & que Pierre d'Arragon pere de Jacques, s'en faiſoit rendre les hommages, comme de fiefs immédiatement mouvans de la ſienne. Tout cela étoit fondé ſur la poſſeſſion, ou ſur des alliances par des mariages. Alfonſe comte de Poitiers frere du roi, étoit entré en poſſeſſion, ou en ſeigneurie de preſque tous ces domaines, par ſon mariage avec la fille du comte de Toulouſe, & ne prétendoit faire hommage pour aucun au roi d'Arragon, mais immédiatement au roi ſon frere. C'étoient là autant de ſemences de guerres entre les deux rois & entre leurs ſucceſſeurs.

Ces deux princes s'aimoient & s'eſtimoient beaucoup l'un l'autre, & quoique tous deux fort guerriers, ils cherchoient tous les moyens d'entretenir la paix enſemble. Dès l'an 1255 ils avoient ſigné au mois de Mai un compromis ſur cette grande affaire, qui devoit être terminée par leurs députés; celui du côté du roi étoit Hebert doyen de Bayeux: celui du roi d'Arragon étoit Guillaume de Montgrin tréſorier de la cathédrale de Gironne. On devoit s'en rapporter à ce qu'ils décideroient; il y avoit pour le dédit trente mille marcs d'argent, & l'affaire devoit être terminée dans l'eſpace d'un an, à compter depuis la S. Jean-Baptiſte de cette année-là, juſqu'à l'autre S. Jean de l'année ſuivante. La choſe toutefois ne put être reglée alors, & ne le fut qu'en l'an 1258, par le traité de Corbeil, (*a*) où ſelon l'hiſtoire d'Eſpagne, les deux rois ſe trouverent en perſonne. Elle le fut de la maniere qu'on le voit dans l'acte publié à Barcelone par le roi d'Arragon au mois de juillet.

Litteræ compromiſſionis in appendice Marcæ Hiſpanicæ.

1258.

On expoſe d'abord dans cet acte les prétentions du roi de France ſur les comtés de Barcelone, d'Urgel, de Beſalu, de Rouſſillon, de Lampourdan, de Cerdagne, de Conflans, de Gironne & d'Auſone, appellée aujourd'hui Vic,

Acta concordiæ inter reges Ludov. IX. & Jacobum.

(*a*) L'auteur de l'hiſtoire de Languedoc, nie que le roi d'Arragon ſe ſoit trouvé avec le roi, pour conclure ce traité, & il le prouve par le traité même qui ſe conſerve encore au thréſor des chartes.

& sur toutes leurs dépendances. En second lieu, les prétentions du roi d'Arragon sur Carcassone, le Rasès, le Lauraguès, Termes, Bésiers, Agde, Albi, Rodès, Foix, Cahors, Narbonne, Minerbe, Frenolhedes, le pays de Sault, (*a*) Pierre Pertuse, (*b*) Cardone, le Gevaudan, Nîmes, Toulouse, S. Giles, & sur toutes leurs dépendances. Ensuite il est déclaré que le roi de France, par accord fait avec le roi d'Arragon, renonce pour lui & pour ses successeurs à tous les droits qu'il a pû & qu'il pourroit désormais prétendre sur tous les pays nommés dans le premier article. Il est pourtant marqué ailleurs que le roi d'Arragon fit hommage au roi pour le comté de Roussillon. D'autre part le roi d'Arragon renonce de la même maniere à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les pays nommés dans le second article, & à tous ceux généralement qui avoient été possédés, soit en domaine, soit en seigneurie, par Raimond, dernier comte de Toulouse. On ajouta quelques explications ou restrictions peu importantes. Ce traité ayant été ratifié à Barcelone, le roi d'Arragon renonça encore en faveur de la reine Marguerite, & de celui de ses enfans qu'elle jugeroit à propos, à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les comtés de Provence & de Forcalquier, aussi-bien que sur les villes d'Arles, d'Avignon & de Marseille. Ce fut en cette même année, & au même lieu que fut arrêté le mariage de Philippe, second fils de France, avec Isabelle fille du roi d'Arragon: mais ce mariage, à cause de l'âge du prince & de la princesse, ne s'accomplit que quelques années après, c'est-à-dire, l'an 1262.

1258.

Thrésor des chartes, cité par Sainte-Marthe.

Invent. tome 5. p. 143, tome 2. Provence 35. Mem. de du Puy, tome 1, p. 15. Spicilegii, t. 2.

Ce traité fut très-avantageux à la France, qui n'y céda que des droits, qu'il lui étoit impossible de faire valoir sur des pays situés au-delà des Pyrenées, pour demeurer en pos-

(*a*) Pierre Pertuse, en latin *Petra Pertusa*. Le pere Daniel avoit remarqué dans une note qu'on a jugé à propos de retrancher, que ce nom, signifioit peut-être *Roquepertus au diocese d'Usès*. « On ne » connoît point de Roquepertus dans ce » diocese, dit l'historien du Languedoc, » & il s'agit certainement ici du château » de Pierre Pertuse, situé dans le diocese » de Narbonne, vers les frontieres du » Roussillon ».

(*b*) Cardone, c'est ainsi que le pere Daniel traduit, *Credona & vice-comitatus Credonensis*, que l'on lit dans le traité, c'est le château & la vicomté de Grezes en Gevaudan. *Hist. de Languedoc, tome 3, not. 39 p. 595.*

session inconteſtable d'un grand nombre de villes & de do-
1258. maines très-conſiderables en deça. Les rois d'Arragon fort long-temps après firent des tentatives pour ſe relever de cet accord ; mais ce fut toujours en vain.

Autre avec le roi d'Angleterre.

L'autre traité, qui ſe commença cette même année-là avec l'Angleterre, mais qu'on ne conclut que l'année ſuivante, n'agréa pas tant aux François : ce fut au moins malgré le conſeil que le roi le fit.

Le roi d'Angleterre entroit alors beaucoup dans les intérêts du pape contre Mainfroi, tuteur & adminiſtrateur des états du jeune Conradin, petit-fils de l'empereur Fridéric. Il en avoit deux raiſons eſſentielles. La premiere, qu'Edmond ſon ſecond fils avoit été inveſti du royaume de Sicile par Innocent IV au refus de Charles d'Anjou, ſur qui ce pape avoit d'abord jetté les yeux pour cette inveſtiture, après la mort de Fridéric ; & le pape Alexandre IV avoit depuis confirmé ce qu'Innocent avoit fait en faveur d'Edmond. En ſecond lieu, Guillaume comte de Hollande, qu'Innocent avoit fait élire roi des Romains, pour l'oppoſer à la famille de Fridéric, ayant péri malheureuſement en Friſe, Richard comte de Cornouaille frere du roi d'Angleterre, avoit été élû en ſa place par les partiſans du pape. C'étoit là de grands bienfaits dont la maiſon d'Angleterre avoit été comblée par le ſaint ſiége, ſuppoſé qu'il eût été auſſi aiſé de donner la poſſeſſion de ces états, que l'inveſtiture & les titres. Le roi d'Angleterre s'en faiſoit cependant grand honneur, & s'imaginoit être devenu par là beaucoup plus redoutable à la France qu'il n'étoit auparavant.

Dans cette idée, & avec la connoiſſance qu'il avoit de la tendreſſe de conſcience de ſaint Louis, il lui envoya une ambaſſade compoſée des plus conſidérables de ſon état, pour lui demander la reſtitution de toutes les provinces & de tous les domaines, que Philippe Auguſte avoit enlevés à la couronne d'Angleterre. Le roi les reçut avec beaucoup d'honnêteté, & ne fit aucunement paroître qu'il fût choqué de leur demande : mais les princes ſes freres & tous les ſeigneurs de la cour ayant appris le ſujet qui les amenoit, les

Matth. Paris.

les traiterent assez mal en certaines occasions, & plaisantoient en toutes rencontres sur les chimeres d'une telle ambassade. Les ambassadeurs s'en mirent peu en peine quand ils eurent vû que le roi ne refusoit pas d'entrer en traité, pour une paix stable, au lieu de simples prolongations de treve, qui depuis un très-grand nombre d'années, ne faisoient que suspendre une guerre, qu'on prévoyoit devoir être très-funeste aux deux couronnes. 1258.

Ils s'en retournerent avec quelque espérance, & peu de temps après il en revint d'autres, parmi lesquels étoit un envoyé de Richard roi des Romains, qui conjura le roi de faire justice à son maître pour le comté de Poitou, dont il avoit été autrefois investi par le roi d'Angleterre son frere. Ceux-ci n'avancerent gueres davantage que les autres : mais en partant, ils laisserent à la cour l'abbé de Vestminster, pour entretenir la négociation. *Ibid.*

Durant ce temps-là les grands d'Angleterre, bien plus jaloux encore de leurs priviléges, & de leurs prérogatives, qu'ils n'étoient chagrins de la puissance du roi de France, faisoient beaucoup de peine à leur roi. Et comme ils appréhendoient que saint Louis, en cas de division, ne prît son parti contre eux, ils lui députerent quelques-uns de leur corps un peu avant l'assemblée du parlement, qui devoit se tenir à Oxford, pour le prier de ne point se mêler des affaires d'Angleterre, l'assurant que tout le but de ce parlement étoit de réformer des abus, qui s'étoient glissés dans le gouvernement, & qu'il ne s'y feroit rien que pour le bien commun du royaume, & pour le repos de l'Europe. On ne sait point la réponse que fit le roi : mais apparemment il ne voulut point alors entrer dans ces démêlés. *Ibid.*

Il s'agissoit dans ce parlement, sur-tout de deux choses. La premiere étoit de remettre en vigueur toutes les loix contenues dans la fameuse grande charte, dont j'ai parlé en quelques occasions sous les regnes précédens. Et la seconde étoit d'obliger Henri à faire sortir d'Angleterre les Poitevins. On désignoit par ce nom les quatre fils du feu comte de la Marche, qui étoient freres de mere du roi d'Angleterre.

Isabelle d'Angoulême, après la mort du roi Jean Sans-
1258. Terre son mari, s'étant mariée à ce comte, ces quatre seigneurs avoient passé en Angleterre, où le roi leur avoit donné de grands domaines, & l'évêché de Vinchester à un d'eux nommé Odomar, ou Aimar. Leur grand crédit donna de l'ombrage aux Anglois. On vouloit à toute force qu'ils remissent leurs châteaux entre les mains du parlement, & qu'ils repassassent dans leur pays, avec tous les François & les autres étrangers qu'ils avoient amenés en grand nombre; & pour les empêcher de faire venir des troupes de France, où ils possédoient beaucoup de terres, la noblesse Angloise se saisit de tous les ports; & après s'être confédérée, marcha en armes à Oxford pour y tenir le parlement.

Comme ce parti étoit le plus fort, & que le roi n'avoit dans ses intérêts que ces quatre seigneurs, Richard son frere & quelque peu d'autres, ils le contraignirent, & le prince Edouard son fils, à jurer de nouveau l'observation de la grande charte, & à consentir au départ des seigneurs de la Marche. Ceux-ci furent contraints d'obéir. Ils s'embarquerent pour repasser en France, & eurent le chagrin de se voir enlever une très-grande quantité d'argent qu'ils espéroient emporter d'Angleterre, & qui fut confisqué pour être employé au profit du royaume, selon que le parlement le jugeroit à propos.

Ibid. Ils aborderent à Boulogne, & envoyerent à la cour demander au roi la permission de passer par la France pour retourner chez eux: elle leur fut refusée d'abord à l'instance de la reine qui les haïssoit, parce qu'ils en avoient très-mal usé envers la reine d'Angleterre sa sœur, dans le temps qu'ils avoient été à la cour de Henri. Ils obtinrent néanmoins quelque temps après des passe-ports, par la compassion que le roi eut de leur malheur.

Du Tillet, recueil de traités, &c. Henri ayant satisfait son parlement, en consentant au départ des seigneurs de la Marche, reprit sa négociation avec le roi, & il se fit pour cela une nouvelle prolongation de trêve. Les prétentions du roi d'Angleterre étoient exorbitantes. Il ne demandoit pas moins que la restitution de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, du Péri-

gord, du Limousin; en un mot, tout ce que ses ancêtres avoient possédé en France. Le roi n'avoit garde de l'écouter sur tout cela: mais son dessein étoit de faire la paix avec lui, en lui rendant quelque partie de ce qu'il demandoit, & à condition qu'il feroit une cession absolue de tout le reste à la couronne de France. Le conseil du roi étoit d'avis que l'on ne rendît rien; & comme ses ministres croyoient que c'étoit par principe de conscience que le roi pensoit à cette restitution, ils lui prouverent qu'il pouvoit être là-dessus en assurance, en lui montrant la justice de la confiscation que Philippe Auguste avoit faite de tous les domaines du feu roi Jean d'Angleterre, pour crime de félonie, & pour avoir refusé de comparoître comme un vassal à la cour des pairs, après avoir tué de sa propre main Artur comte de Bretagne. 1258.

Le roi leur répondit, que ce n'étoit point par scrupule qu'il en usoit ainsi; qu'il étoit persuadé que sa possession étoit légitime; mais qu'il vouloit absolument rétablir la paix entre les deux états; & que s'il cédoit quelque chose, ce ne seroit qu'avec une compensation, qui feroit honneur à la couronne.

Joinville.

Son parti étant pris là-dessus les plénipotentiaires des deux états, après quelques conférences, convinrent au mois de juin des articles suivans. 1. Que le roi cederoit à l'Angleterre, le Limousin, le Querci & le Périgord, se retenant les hommages pour les terres, que les princes ses freres pourroient avoir dans ces trois provinces, en dédommageant le roi d'Angleterre pour cette exception. 2. Que le roi rendroit aussi Agen & l'Agenois, que le comte de Poitiers tenoit alors en chef de sa femme Jeanne, héritiere du comte de Toulouse, en cas que par la mort du comte & de la comtesse de Poitiers, ce pays lui revînt ou à ses successeurs. Que si ce canton ne lui revenoit pas, ni à ses successeurs, le roi ou ses successeurs le dégageroient, pour en céder les hommages au roi d'Angleterre, excepté l'hommage des princes ses freres, s'ils y possédoient quelque chose; & tout cela supposé que le roi d'Angleterre pût prouver devant des arbitres dont on conviendroit, les droits qu'il prétendoit avoir sur ce domaine. On fit le même reglement

Articles qu'il contenoit.

Du Tillet, recueil des traités entre les rois de France & d'Angleterre, tirés du thrésor des chartes.

sur quelques terres du Querci. 3. On arrêta la même chose
1258. touchant la partie de la Xaintonge, au-delà de la Charente, que le comte de Poitiers possédoit pareillement, & qu'il retiendroit pendant sa vie. 4. Que le roi d'Angleterre tiendroit de la couronne de France, non-seulement tous les pays qu'on lui rendoit, mais encore ce qu'il possédoit actuellement en-deçà de la mer: savoir Bourdeaux, Bayonne & tout le reste de la Gascogne avec toutes les isles; qu'il en feroit hommage-lige comme pair de France & avec le titre de duc de Guienne, & qu'il rempliroit exactement tous les devoirs de vassal. 5. Qu'à l'égard des hommages des comtés de Bigorre, Armagnac & Fesensac, la chose seroit réglée par des arbitres. 6. Que le roi d'Angleterre ne pourroit plus être inquiété sur tout le passé, pour avoir manqué à rendre les hommages, à faire les services, à payer certains droits & autres charges semblables. 7. Que le roi donneroit au roi d'Angleterre la somme d'argent nécessaire pour la solde de cinq cents chevaliers entretenus pendant deux ans, ce qui fut depuis évalué à cent trente-quatre mille livres. 8. Que moyennant tous ces avantages que le roi faisoit au roi d'Angleterre, ce prince & Edouard son fils aîné renonceroient à tous les droits qu'ils prétendoient avoir sur le duché de Normandie, sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, & sur tout ce qu'ils pouvoient avoir possédé en-deçà de la mer, excepté les choses spécifiées dans les autres articles.

Après qu'on eut fait les sermens accoutumés de part & d'autre pour l'observation du traité, on fit aussi jurer toutes les villes & communautés du duché de Guienne, pour l'assurance du même traité. Elles s'obligerent en cas de contravention du côté du roi d'Angleterre d'en procurer la satisfaction dans l'espace de trois mois au jugement de la cour des pairs; & il fut arrêté que cette assurance de la part des villes seroit renouvellée de dix ans en dix ans.

Le traité fut porté en Angleterre par Gui de Neausle doyen de S. Martin de Tours, par Odon thrésorier de l'église de Bayeux, & par un chevalier nommé Richard de Menou. Il fut ratifié par Henri, par Richard roi des Romains,

Ce traité est fan-

par les deux fils de Henri Edouard & Edmond, & par les prélats & barons d'Angleterre. Le roi d'Angleterre vint à Paris, fit hommage au roi de tout ce qu'il possédoit en France, & fut rétabli au nombre des pairs en qualité de duc de Guienne.

1258.

gue Gascconne est dans les MSS. de Brienne, vol. 28, à la bibliotheque du roi, avec plusieurs autres pieces qui y ont rapport. Nangius in gestis Ludovici.

Ce traité fut désaprouvé en France par beaucoup de gens, qui étoient d'avis qu'au lieu de faire la paix, il valoit mieux faire la guerre au roi d'Angleterre, que ce prince ne possédant plus en France que Bourdeaux, Bayonne, & quelques autres places en Gascogne, il eût été aisé au roi, qui étoit parfaitement maître en France, tandis que Henri ne l'étoit gueres en Angleterre, de le dépouiller de ce reste: qu'il avoit un juste sujet de guerre, vû que depuis un très-grand nombre d'années, le roi d'Angleterre n'avoit point rendu ses hommages, & que cette seule faute dans un vassal méritoit en toute justice la confiscation des fiefs qu'il tenoit de son seigneur.

A en juger par les suites funestes des guerres, que ces domaines des Anglois leur donnerent lieu de faire à la France, sous les regnes de ses successeurs, cet avis étoit le meilleur selon les loix de la bonne politique: mais le roi, qui avoit toujours quelques scrupules sur la justice de la confiscation faite par son ayeul des domaines du pere de Henri, lui fit préférer la sureté de sa conscience à tout le reste; & il crut d'ailleurs que la rénonciation absolue que le roi d'Angleterre, avec tous les seigneurs Anglois faisoient au duché de Normandie, au Poitou, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine, l'honneur d'avoir un roi pour vassal, & enfin une guerre épargnée, dont après tout les évenemens sont toujours incertains, devoient être mis en balance, & l'emporter en cette occasion.

1259.

Mort du prince Louis, fils aîné du roi.

Nangius in gestis Ludovici.

Le roi d'Angleterre, durant son séjour à Paris, maria sa fille Beatrix avec Jean de Bretagne fils du comte Jean I de Bretagne. Mais la joie de ces nôces fut bien troublée par la mort du prince Louis fils aîné de S. Louis, qui mourut à l'âge de seize ans, un des derniers jours de cette année. C'étoit un jeune prince bien fait, de grande espérance, que le roi avoit déja beaucoup formé, pour s'en faire un digne suc-

cesseur. Il devoit épouser dans quelques mois l'infante de
1260. Castille, suivant un traité qui en avoit été fait quatre ans auparavant. Le corps fut d'abord exposé dans l'église de saint Denys, pour être ensuite enterré à Royaumont. Il fut porté, pendant une partie du chemin par les plus grands seigneurs de France, & par le roi d'Angleterre même. Sa mort éleva Philippe second fils de S. Louis à la qualité d'héritier présomptif de la couronne, & Isabelle Infante d'Arragon, dont le mariage avec Philippe avoit aussi été arrêté au traité de Corbeil, dont j'ai parlé, se vit destinée à remplir sur le throne de France la place qu'y devoit occuper l'infante de Castille, si Louis ne fût pas mort.

Après deux ans & demi que le roi employa à faire di-
1261. vers voyages dans son royaume, à des fondations de maisons religieuses & d'hôpitaux, & à faire plusieurs ordonnances utiles à l'état, ce mariage s'accomplit à Clermont en
Nangius. Auvergne. Il pensa être rompu sur le point de l'exécution, par une difficulté que la piété du roi fit naître, & dont voici
1262. l'occasion.

Mainfroi tuteur du jeune Conradin, non content de cette qualité, qui devoit finir après quelques années, s'empara de la couronne de Sicile, que ses partisans de concert avec lui l'obligerent d'accepter. Alors le pape Alexandre IV. renouvella ses instances auprès du roi d'Angleterre, pour l'obliger à soutenir, non pas Conradin, mais Edmond d'Angleterre son fils, à qui ce pape avoit déja donné l'investiture du royaume de Sicile : mais les brouilleries de son royaume qui croissoient tous les jours, ne lui permettoient pas de penser à la conquête d'une couronne aux extrémités de l'Italie. Sur ces entrefaites Alexandre mourut, eut pour successeur Urbain IV, natif de Troye en Champagne, qui fort embarrassé des guerres que ses prédécesseurs lui avoient laissées sur les bras, eût fort souhaité de les finir par quelque voie où l'honneur du S. siége n'eût point été intéressé. Pour cet effet il traitoit en même-temps & avec Elizabeth mere de Conradin, & avec Mainfroi. Celui-ci tâchoit de son côté de se faire des appuis, pour se maintenir en possession de la couronne de Sicile, malgré les efforts du pape, qui avoit fait publier une croisade contre lui.

Mainfroi avoit une fille unique nommée Conftance, qu'il offroit à Jacques roi d'Arragon, pour Pierre d'Arragon fon fils aîné. L'offre tenta ce roi, par l'efpérance de voir entrer le royaume de Sicile dans fa famille. Cependant, comme il vouloit ménager le pape, il lui envoya des ambaffadeurs, pour tâcher de l'accommoder avec Mainfroi : mais n'en ayant pû venir à bout, il paffa outre, & traita avec Mainfroi du mariage propofé. 1262.

Cette négociation étoit fort avancée, lorfqu'on s'affembla à Clermont pour le mariage de Philippe de France avec Ifabelle fille du roi d'Arragon ; & ce fut delà que vint la difficulté du roi : car ayant eu nouvelle de ce traité, il dit au roi d'Arragon qu'il ne pouvoit fe réfoudre à marier fon fils avec la fille d'un prince, qui penfoit à s'allier avec le plus grand perfécuteur, que l'églife eût jamais eu. Le roi d'Arragon fut fort embarraffé de cette déclaration que lui faifoit le roi ; & le pape en ayant été informé, en fit par lettres de grands remercimens à ce faint prince. Cependant le roi d'Arragon avec fon confeil chercha des tempéramens, pour ne pas laiffer échapper un parti fi avantageux à fa fille ; & enfin l'on convint que le roi d'Arragon déclareroit par un écrit authentique, qu'en faifant époufer à fon fils la fille de Mainfroi, il ne prendroit aucun engagement contre les intérêts de l'églife, & ne feroit jamais rien en vertu de ce mariage, qui pût préjudicier à l'alliance de l'Arragon avec la France. Le roi de l'avis de fon confeil fe contenta de cette proteftation, qui fut fignée par plufieurs évêques & feigneurs des deux nations, & le mariage fe fit.

Epift. Urbani IV ad Ludov. IX.

Inventaire des chartes, tome 5, Arragon, 1 page 144, an. 1262.

Celui de Pierre d'Arragon avec la fille de Mainfroi fuivit bientôt après. Les nôces furent célébrées à Montpellier, qui étoit encore alors du domaine des rois d'Arragon. Jacques tint fa parole ; & ne fit rien dans la fuite en faveur de Mainfroi contre les intérêts de l'églife. Ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'après quelques années, ce mariage ne produisît des diffentions bien funeftes entre les maifons d'Arragon & d'Anjou. L'occafion fut l'inveftiture du royaume de Sicile, que le pape penfoit dès-lors à donner à Charles comte d'Anjou frere du roi. Mais comme la chofe ne

se conclut pas si-tôt, je dois auparavant raconter ce qui se passa en France touchant les affaires d'Angleterre.

1262.

Affaires d'Angleterre.

Depuis le parlement d'Oxford tenu l'an 1258, l'animosité entre le roi & la noblesse augmentoit toujours. Ce prince avoit non-seulement juré l'observation de la grande charte, que les Anglois regardent comme le frein, & les rois comme l'anéantissement de l'autorité royale: non-seulement il avoit souscrit au départ des étrangers, & en particulier de ses quatre freres les seigneurs de la Marche, en qui il avoit toute sa confiance; mais encore dans la crainte de quelque chose de pis, il avoit consenti au choix de vingt-quatre personnes, pour travailler à réformer le gouvernement; & il avoit été ordonné que ce qui seroit déterminé par ce conseil à la pluralité des voix, seroit inviolablement exécuté; qu'on leur remettroit entre les mains toutes les forteresses du royaume, & qu'ils nommeroient tous les ans les justiciers, les chanceliers & les autres principaux officiers du royaume pour l'administration de l'état.

Litteræ Communitatis Angliæ ad Alexandr. papam apud Matth. Paris in additamentis.

Après de telles démarches, Henri n'avoit plus que le nom de roi. Il étoit à la discrétion de ses barons, dont le chef, ou du moins celui qui avoit le plus de crédit & d'autorité, étoit Simon de Montfort comte de Leicestre; la ville de Londres s'étoit jointe aux seigneurs, & dans une assemblée de la ville, les principaux bourgeois avoient signé l'acte d'adjonction. Ce prince étoit dans un extrême embarras; & afin de s'en tirer, il écrivit au pape, pour le prier de l'absoudre du serment qu'il avoit fait au parlement d'Oxford. Il l'obtint sans beaucoup de peine: mais il étoit lié par d'autres nœuds, que par celui de son serment, desquels l'absolution du pape ne le dégageoit pas; & cette absolution même devoit lui faire appréhender qu'on ne se saisît de sa personne. C'est pourquoi il se jetta dans la tour de Londres, s'y fortifia, & se servit d'un grand thrésor qu'il y avoit amassé depuis long-temps pour regagner les bourgeois de la ville, & pour y lever des soldats; de sorte que les seigneurs Anglois s'étant présentés quelques jours après avec des troupes, pour entrer dans Londres, on leur ferma les portes.

On

On étoit sur le point de voir une guerre civile s'allumer dans tout le royaume. Il se fit des assemblées en divers endroits, la plûpart contraires aux intérêts du prince. Chacun prenoit parti, quelques-uns en changeoient de temps en temps selon les conjonctures, comme il a coûtume d'arriver en ces sortes de rencontres, & sur-tout en Angleterre. Il se fit diverses négociations entre le sujet & le souverain, mais inutilement pour la plûpart. Enfin le roi de France, qui ne fut jamais tenté de profiter de ces brouilleries, comme il auroit pû faire, & comme bien d'autres princes que lui auroient fait, touché des malheurs de l'Angleterre, & sollicité par les lettres du pape Urbain, fit entendre qu'il étoit prêt de s'employer à pacifier ces troubles, supposé qu'on lui proposât de se charger de la médiation. La noblesse d'Angleterre devoit être moins disposée à y consentir que Henri, parce que durant ces mouvemens, quelques François, par l'ordre ou avec la permission du roi, avoient passé la mer pour aller grossir les troupes royalistes; néanmoins les deux partis s'accorderent à prendre cette voie d'accommodement.

1262.

On tint des conférences sur ce sujet à Boulogne à deux diverses reprises, mais sans effet. Toutefois à la fin, comme les seigneurs sûrent que le roi de France avoit promis au roi d'Angleterre de prendre hautement son parti, si les troubles continuoient, on fit de part & d'autre au mois de décembre une espece de compromis, par lequel on s'en rapporta à l'arbitrage de Louis sur tout ce qui s'étoit fait au parlement d'Oxford, & depuis ce temps-là jusqu'au mois de novembre précédent, pourvû que la chose fût décidée avant la Pentecôte de l'année suivante. On voit encore à la bibliotheque du roi les lettres du roi d'Angleterre, & celles des barons Anglois au roi, par lesquelles ils s'engageoient à se soumettre à son jugement. Tout étant réglé à cet égard, le roi & la reine d'Angleterre, le prince Edouard, la plûpart des évêques & des seigneurs de leur parti, aussi bien que les principaux de la noblesse confédérée, excepté le comte de Leicestre, passerent la mer, & se rendirent à Amiens vers la fête des Rois. Le roi y arriva aussi-

1263.
Matth. Paris.

Compromissum regis & baronum Angliæ, t. 2. Spicileg. an 1263. MSS. de Brienne à la bibliotheque royale, vol. 27.
Ibid.

tôt après : & ce fut là que se plaida une des causes des plus
1263. singulieres, qu'on eût encore vûe, par la qualité des parties ; d'un côté le souverain, & de l'autre les sujets, qui en se soumettant de concert au jugement de Louis, faisoient d'une maniere bien glorieuse à ce prince l'éloge de sa sagesse, de sa droiture, & de son équité.

Après quelques jours, qui furent employés à écouter les raisons des deux partis, ils ratifierent de nouveau le compromis ; & le roi parlant en juge souverain, & en termes de commandement absolu (*a*), prononça l'arrêt, qui tenoit l'Angleterre & la France, & même toute l'Europe en suspens : par cet arrêt il cassa & annulla tous les articles arrêtés dans le parlement d'Oxford, comme des innovations préjudiciables & injurieuses à la majesté royale, déclara nuls les sermens, que le roi d'Angleterre avoit faits par force pour l'observation de ces articles ; ordonna que les forteresses, qui avoient été mises entre les mains des vingt-quatre députés du parlement, seroient remises en la puissance, & en la disposition du roi ; qu'il pourroit, comme il avoit fait jusqu'alors, disposer des grandes charges de l'état, admettre dans son conseil tous ceux qu'il jugeroit à propos, & rentrer dans toute la puissance & dans tous les droits légitimement possédés par ses prédécesseurs : mais que pour ce qui étoit des chartes, qui contenoient les priviléges & les libertés de la nation, il n'y seroit en rien dérogé.

Le contenu de cet arrêt qui maintenoit chacun dans ses
1264. anciens droits, en faisoit sentir la justice. En effet plusieurs seigneurs renoncerent à la ligue, & prirent le parti du roi d'Angleterre. Mais en matiere de faction, les chefs pour l'ordinaire ne s'accommodent gueres de ce qui termine les différends. La plûpart se récrierent contre l'arrêt : mais le comte de Leicestre en ayant été informé, prit un autre tour, & prétendit que tous les articles d'Oxford n'étant fondés que sur la grande charte, les confédérés avoient gagné leur cause, puisque par l'arrêt même du roi de France, elle subsistoit en son entier. De sorte qu'un jugement si cé-

(a) *Cassamus, irritamus, decernimus, &c.*

lébre & si authentique n'eut point d'autre effet, que de faire rentrer dans leur devoir les moins passionnés des factieux, ou ceux qui mécontens de la faction même étoient bien-aises d'avoir occasion de s'en séparer. 1264.

Les troubles recommencerent en Angleterre plus furieusement que jamais. Henri fut contraint de nouveau par les rébelles de jurer l'observation des articles d'Oxford, & cette condescendance n'ayant pas rendu meilleur l'état de ses affaires, ni rétabli la tranquillité, il fut pris prisonnier avec le prince Edouard son fils aîné, & Richard roi des Romains son frere, par le comte de Leicestre à la bataille de Leuves, après laquelle ce comte se rendit maître de presque tout le royaume. Matth. Paris.

Le roi d'Angleterre implora le secours du saint siége. L'excommunication fut fulminée par le pape contre les confédérés, contre la ville de Londres, les cinq grands ports, & tous ceux qui entroient dans la révolte: mais la ligue ne s'étonnoit pas beaucoup de ces censures. Le roi de France tenta encore de faire un accommodement dans une conférence, qui se tint à Boulogne, & n'en put venir à bout: mais le jeune prince Edouard s'étant sauvé de sa prison, & ayant regagné quantité de seigneurs, vint attaquer auprès de Evesham le comte de Leicestre, qui avoit toujours le roi en sa puissance. La bataille se donna au commencement d'août: le comte la perdit, & y fut tué. Ce fut là le dénouement de cette scene, & ensuite le roi fut délivré, remis sur le throne, & les ligués d'Angleterre se repentirent trop tard de ne s'en être pas rapportés au jugement du roi de France.

Mariage de Pierre de France avec Jeanne de Châtillon.

Durant ce temps-là, Louis conclut le mariage de Pierre de France son quatrieme fils avec Jeanne de Châtillon, héritiere des comtés de Blois & de Chartres, & de plusieurs autres terres & villes dans les Pays-bas. Ce prince porte communément dans l'histoire la qualité de comte d'Alençon, qui fut une partie de son appanage. Mais il se traitoit alors en France une affaire beaucoup plus importante: c'étoit l'investiture du royaume de Sicile pour le comte d'Anjou.

1264. Ce royaume avoit déja un maître, savoir Mainfroi fils naturel de Fridéric. Il appartenoit par droit de succession à Conradin petit-fils de cet empereur. Mais les papes qui soûtenoient que ce royaume étoit un fief du saint siége, ne vouloient ni de Mainfroi, ni de Conradin, ni d'aucun de la famille de Fridéric, qu'ils regardoient comme l'ennemi implacable des papes.

Le pape Innocent IV l'avoit offert au comte d'Anjou dès l'an 1252: mais l'absence du roi son frere, & l'impuissance où il étoit dans cette conjoncture de soûtenir une telle entreprise, le lui fit refuser. Cette couronne fut ensuite offerte à Richard frere du roi d'Angleterre, & enfin à Edmond second fils du même roi, qui l'accepta. Mainfroi s'embarrassoit peu de toutes ces démarches des papes, qui ne donnoient que ce qu'ils n'avoient pas, & dont lui-même étoit en possession.

Vide Rainald. in annal. ad an. 1262, 1263 & 1264.

Investiture du royaume de Sicile, donnée par le pape au comte d'Anjou.

Toutefois Urbain IV, suivant le dessein de ses prédécesseurs, ne se rebutoit point. Et voyant que l'embarras, où se trouvoit le roi d'Angleterre dans son royaume, l'empêchoit de penser à rien faire pour la conquête de la Sicile en faveur du prince Edmond, il résolut d'offrir au roi de France cette couronne, pour celui de tous ses enfans, à qui il lui plairoit de la destiner. Il paroît par quelques lettres de ce pape, que Louis refusa aussi son offre; ce fut apparemment pour ne pas préjudicier aux droits de Conradin, ou à ceux d'Edmond d'Angleterre, qui en avoit déja reçu l'investiture. Malgré tous ces refus, Urbain fit proposer encore la chose par Albert son nonce au comte d'Anjou, & ensuite par Barthelemi Pignatelli archevêque de Cosence, qui eut ordre aussi d'aller en Angleterre, pour prier Henri de ne point s'opposer à ce dessein du pape, puisque lui-même n'étoit pas en état de profiter pour le prince Edmond de l'investiture qu'on lui avoit donnée. Il agit fortement auprès de la reine de France pour ce sujet, la conjurant non-seulement de ne s'y point opposer, mais encore de finir quelques différends qu'elle avoit avec le comte d'Anjou pour des terres de Provence: ce qui pouvoit empêcher ce prince de secourir le saint siége dans la pressante nécessité où il étoit d'être secouru.

Cependant le roi, bien qu'il n'eût point voulu de l'investiture de la Sicile pour aucun de ses enfans, ne s'opposa point aux droits que le comte d'Anjou son frere acquéroit sur ce royaume par la donation du pape, qui prétendoit à cause de la félonie des princes de la famille de Fridéric, être en pouvoir de disposer de cet état comme d'un fief mouvant du S. siége. Le roi qui crut avec raison qu'il ne lui appartenoit pas d'entrer dans la discussion de tant de droits litigieux, laissa l'archevêque de Cosence continuer sa négociation avec le comte d'Anjou. Les instructions qu'Urbain avoit données à ses agens sur ce sujet, montrent parfaitement son habileté : mais pour mieux entendre tout le fond de ce traité, il faut auparavant faire attention à deux points considérables, dont il y est parlé. 1264.

Le premier est, que sur le refus du roi d'Angleterre de renoncer aux droits, que le prince Edmond son fils avoit sur la Sicile, fondés sur l'investiture qui lui en avoit été donnée par Alexandre IV, le pape Urbain fit sommer l'un & l'autre de comparoître en sa présence dans quatre mois, ou en personne ou par procureur, pour exposer leurs prétentions, & pour examiner s'ils avoient accompli les conditions du traité : mais le roi d'Angleterre ne fit point de réponse. Epist. Clement. IV in Spicileg. t. 2.

Le second point regarde la dignité de sénateur de Rome, que les Romains donnerent au comte d'Anjou durant le cours de cette négociation, & qu'il accepta, quoiqu'une des conditions proposées par le nonce Albert pour l'investiture du royaume de Sicile, fût qu'il n'accepteroit point la qualité de sénateur, si les Romains la lui offroient. Cette dignité, qui fut conférée à ce prince, étoit au temps dont je parle, la même chose que celle de duc ou gouverneur de Rome. Elle avoit été instituée par les Romains, dans les brouilleries qui s'éleverent entr'eux & le pape Innocent II six vingts ans auparavant. L'autorité de ce sénateur avoit été en divers temps plus ou moins grande, parce qu'on lui donnoit tantôt des adjoints, tantôt elle étoit soumise au pape, tantôt elle en étoit indépendante, selon que les papes étoient bien ou mal avec les Romains. Elle n'étoit pas à vie, & on faisoit l'élection du sénateur ordinairement de deux ans en

deux ans. La coûtume étoit d'élire quelque ſeigneur Romain : mais les Romains mal contens du gouvernement de leurs compatriotes, chaſſerent de leur ville un grand nombre de ces ſeigneurs ſous le pontificat d'Urbain, & voulurent avoir un étranger pour les gouverner. Mainfroi roi de Sicile, Pierre d'Arragon fils du roi Jacques, & Charles d'Anjou y eurent chacun une faction pour eux. Celle de Charles l'emporta, & la dignité de ſénateur lui fut déférée, non pas pour deux ans, mais pour toute ſa vie. Cela chagrina fort le pape, qui par l'élection d'un prince étranger à qui l'on donnoit pour toujours le commandement de Rome, voyoit cette ville ſur le point d'être entierement ſouſtraite à ſon obéiſſance, & quelque reſte d'autorité qu'il y conſervoit durant ſon abſence, tout-à-fait anéanti : car pendant les guerres d'Italie, qui duroient depuis ſi long-temps, les papes ne firent gueres leur ſéjour à Rome : mais à Anagnie, à Viterbe, à Orviette, ou en quelque autre place de l'état eccléſiaſtique. Cette crainte du pape fut un des motifs qui le déterminerent le plus à preſſer Charles d'Anjou d'accepter l'inveſtiture de la Sicile, dans l'eſpérance qu'à ce prix, il le feroit renoncer à la qualité de ſénateur, ou du moins de ſénateur perpétuel. Les cardinaux qu'il conſulta ſur un point de cette importance, furent de ſon avis, & c'eſt ſur quoi ſes agens eurent ordre d'inſiſter le plus.

1264.

Vide Rainald. ad an. 1264.

L'archevêque de Coſence informa le pape des diſpoſitions qu'il trouvoit à conclure le traité avec Charles d'Anjou, du grand fond qu'on pouvoit faire ſur le courage & ſur l'ambition de ce prince, ſur l'inclination que le roi & les François avoient à le ſeconder dans l'exécution de ce deſſein, de la facilité que la Provence, dont il étoit maître, lui donnoit pour entrer en Italie, non-ſeulement par terre, mais encore par mer, ſur-tout depuis qu'il avoit dompté les Marſeillois, qui s'étoient de nouveau révoltés contre lui. Le pape ainſi inſtruit de tout, envoya en France Simon cardinal de ſainte Cecile, pour travailler inceſſamment à la concluſion de ce traité, & lui donna les ordres ſuivans. De ne point faire paroître d'empreſſement au comte d'Anjou, mais ſeulement de lui marquer la bonne volonté, que le

Nangius in geſtis Ludov.

pape avoit pour sa personne & pour toute la famille royale ; d'affecter même de paroître difficile sur toutes les conditions que le prince demanderoit, pour l'amener insensiblement à celles qu'on vouloit bien lui accorder, & à certains tempéramens nécessaires pour les intérêts & pour la conservation de l'autorité du S. siége ; de faire agréer au roi les articles dont on seroit convenu ; & de ne promettre au nom du S. siége de donner à Charles l'investiture du royaume de Sicile, que quand tout seroit nettement arrêté.

1264.

Urbani epist. l. 3. Epist. 84, 85.

La plus grande difficulté étoit sur la dignité de sénateur de Rome. Et sur ce point-là, le légat avoit pouvoir du pape de consentir que le comte d'Anjou possédât cette dignité pendant trois ou quatre ans, & tout au plus pendant cinq ans : mais il avoit en même-temps ordre d'exiger un écrit authentique du comte, par lequel il s'obligeroit à ne la pas retenir plus long-temps, & à y renoncer même avant la fin de ce terme, s'il avoit alors conquis tout le royaume de Sicile, ou la plus grande partie, avec assurance d'avoir bientôt le reste. Le légat devoit encore sur ce même article, tirer parole du comte d'Anjou pour ce qui suit : qu'en cas qu'il manquât à accomplir les conditions marquées, il consentiroit à être frappé d'excommunication ; que toutes ses terres & domaines, en quelque lieu de l'Europe qu'ils fussent, seroient mis en interdit ; que s'il demeuroit excommunié plus d'un mois, faute de satisfaire à sa parole, dès-là il se tiendroit privé de tout le droit qu'il pouvoit avoir au *Senatoriat* ; que s'il persistoit à vouloir le retenir, le traité pour la Sicile seroit nul, & qu'il ne prétendroit plus rien sur ce royaume. Que le comte feroit de bonne foi tout son possible, pour ne point s'engager aux Romains par serment touchant la perpétuité du *Senatoriat*, ni à se réserver le pouvoir de ne le quitter que quand il le trouveroit à propos. Que s'il ne pouvoit point se dispenser d'accepter cette dignité pour toujours, il promettoit de s'en défaire toutes fois & quantes qu'il plairoit au pape ou au successeur du pape, quand même l'entreprise ne réussiroit pas ; & cela sans attendre qu'on l'y obligeât par les procédures ordinaires en pareils cas ; & qu'il déclareroit expressément dans le traité,

que malgré ses engagemens avec les Romains, il ne pou-
1264. voit en conscience retenir cette charge, à cause du préjudice qu'en souffriroit le S. siége. L'exécution de cet article devoit être aussi exigée sous peine de l'excommunication, & de l'interdit dont il a été fait mention. De plus, qu'en quittant le *Senatoriat*, il s'engageroit à faire ensorte auprès des Romains, qu'ils en remissent la disposition au pape. Qu'il jureroit que tandis qu'il le posséderoit, il n'entreprendroit rien ni sur les terres, ni sur les domaines, ni sur les fiefs de l'église, ni contre la liberté ecclésiastique, & que s'il manquoit sur cela en quelque point, il en feroit aussi-tôt satisfaction & répareroit le dommage.

Le cardinal avoit ordre de ne se point relâcher sur aucune de ces conditions, & d'en obtenir, s'il le pouvoit, encore de plus avantageuses. Que si on ne les acceptoit point, il devoit rompre absolument la négociation, & retourner sur le champ vers le pape, après avoir protesté pour le droit du saint siége sur la collation du *Senatoriat*, & avoir fait tous ses efforts, pour justifier au roi sa conduite & celle du pape, en lui représentant que si le traité ne s'étoit pas conclu, c'étoit la faute du comte d'Anjou, & qu'au reste ce comte ne pouvoit pas en conscience accepter le *Senatoriat* sans l'agrément du pape.

Ibid. Epist. 93, 94.

Urbain écrivit encore des lettres sur ce dernier point au roi & au comte d'Anjou, pour leur exposer ses droits à cet égard, & pour leur répeter que s'il usoit de condescendance, & ne cassoit pas l'élection des Romains, c'étoit uniquement pour faciliter la conquête de la Sicile; mais que pour la perpétuité du *Senatoriat*, il n'y consentiroit jamais, & qu'il s'y opposeroit par toutes les voies que sa dignité & sa puissance pourroient lui fournir.

A quelles conditions le comte d'Anjou l'accepta.

Quelques difficultés que le comte d'Anjou pût avoir sur diverses circonstances de cette affaire, l'espérance d'une couronne, & les instances de la comtesse Béatrix sa femme, qui vouloit à quelque prix que ce fût être reine comme ses trois autres sœurs, le firent passer par-dessus toutes ces difficultés; & il consentit à tout ce que le légat lui proposa; mais ce n'étoit là que comme un préliminaire, & il y avoit encore

encore beaucoup d'autres choses à régler touchant l'investiture du royaume de Sicile. Le pape en avoit fait un long détail dans un mémoire, dont le légat étoit chargé, & qu'il devoit communiquer au roi & au comte d'Anjou. Il concernoit principalement la sureté & la liberté entiere de l'état ecclésiastique contre les entreprises qui se pourroient faire par le roi futur, les moyens d'empêcher que ce royaume ne fût jamais joint à l'Empire, la dépendance qu'il devoit avoir du saint siége, la succession de ce royaume après la mort du comte d'Anjou, & les mesures qu'il falloit prendre, pour en faire la conquête contre Mainfroi, qui en étoit en possession.

1264.

Vide Spicileg. t. 9, p. 214 & sequent.

Pour le premier article, le comte devoit renoncer pour lui & pour ses successeurs à toutes prétentions sur la ville de Benevent, sur Rome, sur la Campagne, sur le duché de Spolete, sur la Marche d'Ancone, sur le patrimoine de S. Pierre dans la Toscane, & sur tout autre domaine ou fief de l'Eglise, sans jamais pouvoir prétendre y avoir, ni acquérir aucune autorité ou dignité de quelque espece qu'elle pût être, sous peine d'excommunication.

Le point de la succession devoit être réglé de la sorte; qu'au défaut d'héritiers légitimes, le royaume retourneroit au saint siége, & seroit entierement remis à la disposition du pape. Que les descendans en droite ligne du comte d'Anjou, excepté les fils naturels, succederoient à la couronne, tant mâles que femelles, ensorte que les fils seroient préférés aux filles, & l'aîné au cadet. Que si le comte d'Anjou mouroit sans enfans, Alfonse comte de Poitiers son frere, s'il lui survivoit, seroit admis à la succession, & qu'au défaut d'Alfonse, ce seroit un des fils du roi de France, & qu'entre les fils du roi de France, ce seroit le plus âgé après celui qui devoit succéder à la couronne de France: que si le comte de Poitiers mouroit avant le comte d'Anjou, les enfans du comte de Poitiers ne succederoient point, & que ce seroit le fils du roi de France: & que pareillement, si ce fils du roi de France ne survivoit pas au comte d'Anjou, les enfans de ce fils de France ne seroient pas reçus à la succession; mais qu'en ce cas le royaume re-

viendroit au ſaint ſiége, & à la diſpoſition du pape. Que ſi
1264. le comte de Poitiers, ou le fils du roi de France venoient à la couronne par la mort du comte d'Anjou, & qu'ils mouruſſent ſans enfans, ou que leur branche vînt avec le temps à manquer, le royaume de Sicile & tout ce qui en dépend reviendroit encore à l'égliſe Romaine. Que ſi néanmoins dans la ſuite des temps, les ſucceſſeurs du comte d'Anjou ou du comte de Poitiers, ou du fils du roi de France mouroient ſans enfans, la ſucceſſion iroit aux collatéraux, ſoit ſupérieurs, comme ſont les oncles & les tantes, ſoit inférieurs, comme les neveux & les nieces, juſqu'au quatrieme degré, ſoit qu'ils fuſſent mariés ou non, pourvû que ceux qui ſeroient mariés le fuſſent à des perſonnes attachées à l'égliſe Romaine. Que dans la ſucceſſion on garderoit la proximité du degré & la préférence du mâle à la femelle. On exceptoit dans la ſucceſſion les collatéraux que le comte d'Anjou avoit actuellement, auſſi-bien que leurs enfans, & tous les collatéraux qu'il auroit tandis qu'il vivroit. Qu'enfin au défaut des collatéraux le royaume reviendroit à la diſpoſition du ſaint ſiége.

Sur l'article de la dépendance, que le roi de Sicile & ſes ſucceſſeurs auroient du pape & du ſaint ſiége, étoit marqué que tous les ans au jour de S. Pierre, il payeroit huit mille onces d'or poids de Sicile. Que ſi le payement étoit différé plus de deux mois, le roi ſeroit excommunié *ipſo facto*: que ſi deux mois après ce premier terme, le payement n'étoit pas encore entierement fait, tout le royaume & toutes ſes dépendances ſeroient en interdit; que faute de ſatisfaire au bout de deux autres mois, le roi ſeroit privé de tout droit ſur le royaume, qui par ce défaut reviendroit au S. ſiége. Qu'après que le comte d'Anjou auroit conquis le royaume de Sicile, ou en tout ou en plus grande partie, enſorte qu'il fût évident que le reſte ſeroit bientôt ſoumis, alors il payeroit à l'égliſe Romaine cinquante mille marcs d'argent ſterlin, ſous les mêmes peines d'excommunication & d'interdit; que néanmoins le comte pourroit prier le pape de lui remettre cette ſomme en tout ou en partie; que ſa demande ſeroit écoutée, & qu'après la remiſe il en remercieroit le

pape; que tous les trois ans, après la conquête, le roi feroit présent au pape d'une haquenée blanche, belle & bonne, en reconnoissance du vrai domaine reçû du S. siége sur le royaume de Sicile & de ses dépendances. Que toutes fois & quantes qu'il en seroit requis, & sur la simple demande du pape, il seroit obligé lui & ses successeurs, d'envoyer à son service trois cents chevaliers bien équipés, soit à Rome, soit dans la Campagne, soit sur les côtes de la mer, soit dans le patrimoine de S. Pierre en Toscane, soit au duché de Spolete, soit dans la Marche d'Ancone, ou en quelque endroit que ce fût des terres de l'église; & que ces chevaliers auroient chacun quatre, ou au moins trois cavaliers à leur suite pendant trois mois, & aux dépens du roi; mais seulement une fois par an, à compter les trois mois, depuis qu'au sortir des terres du royaume, ils seroient entrés dans celles du pape, & que selon le besoin & la volonté du pape, ce service seroit changé en celui de mer, en compensant la dépense de l'un par l'autre: que le roi & ses successeurs feroient au pape hommage-lige & serment de fidélité; que l'un & l'autre seroient renouvellés à chaque fois qu'il y auroit un nouveau roi ou un nouveau pape, & qu'il seroit au choix du pape d'obliger le roi à venir rendre l'hommage en personne avec les suretés requises, ou d'envoyer un cardinal pour le recevoir en son nom; que le royaume ne pourroit point être partagé, mais qu'il seroit toujours possédé par le roi seul, comme un seul & unique fief dépendant du saint siége; que l'hommage-lige & le serment de fidélité se feroient en ces termes: 1264.

Serment de fidélité qu'il prêta au pape en cette occasion.

» Moi N. faisant vasselage plein & lige à l'église pour le » royaume de Sicile, & pour toute la terre qui est en-deçà » du Phare, (*a*) jusqu'aux frontieres des terres de l'église, » excepté la ville de Benevent avec tout son territoire & » toutes ses dépendances, dès maintenant & pour l'avenir » je serai fidele à S. Pierre & au pape mon seigneur, & à ses » successeurs canoniquement élûs, &c ».

Sur l'article de l'Empire, qui par ce traité ne pouvoit ja-

(*a*) C'est-à-dire pour Naples & les autres domaines dépendans du royaume de Sicile dans le continent d'Italie.

mais être possédé avec le royaume de Sicile, le comte & ses
1264. successeurs devoient jurer qu'ils ne feroient jamais aucune démarche pour se faire élire empereurs, ni rois des Romains, ni rois d'Allemagne, ni seigneurs de Lombardie, ni de Toscane : & que s'ils étoient choisis pour quelqu'une de ces dignités, ils ne consentiroient point à leur élection; qu'ils ne s'ingereroient jamais dans le gouvernement de l'Empire, ni de l'Allemagne, ni des autres domaines susdits; que s'ils procuroient leur élection, ou y consentoient après qu'elle seroit faite, dès-là ils seroient déchûs de tout droit sur le royaume de Sicile & sur toutes ses dépendances, & que s'ils ne renonçoient pas six mois après à leur élection, cet état seroit dévolu au pape, pour en investir qui il lui plairoit. Que si quelqu'un des héritiers présomptifs de la couronne de Sicile étoit élû empereur, ou roi d'Allemagne, ou seigneur de Lombardie ou de Toscane, il perdroit par cela seul tout droit sur cette couronne; que si ce royaume tomboit en quenouille, l'héritiere ne pourroit, sans perdre son droit, se marier à l'empereur ni au roi des Romains, ni à aucun prince possesseur des états mentionnés; & qu'en cas qu'elle s'y trouvât mariée, elle n'y pourroit rien prétendre, à moins que son mari renonçant à tout le reste ne voulût se contenter du seul royaume de Sicile: qu'en cas que l'héritier du royaume de Sicile fût élû empereur, & qu'il acceptât l'Empire, & qu'il eût un fils, ce fils, quelque jeune qu'il fût, seroit aussi-tôt émancipé entre les mains du pape; que son pere renonceroit en même-temps à tout droit sur le royaume & sur son fils; & que ce fils ainsi émancipé recevroit l'investiture du royaume des mains du pape. Que le pere, en cas que son fils mourût sans successeurs, ne pourroit lui succéder, à moins qu'il ne renonçât à l'Empire; & qu'en ce cas après la renonciation faite, il recevroit de nouveau l'investiture du royaume des mains du pape; que si le fils émancipé avoit plus de dix-huit ans, il gouverneroit lui-même son état; que s'il n'avoit pas encore cet âge, le royaume seroit mis sous la protection & en la garde du pape; que la même chose s'observeroit à l'égard des filles & des héritiers collatéraux, au défaut des mâles & des héri-

tiers en ligne directe ; qu'enfin en aucune maniere le royaume de Sicile ne seroit jamais soumis à l'empereur ni au roi 1264.
des Romains, ni au roi d'Allemagne, ni uni avec la seigneurie de Lombardie, ni avec celle de Toscane. On ajouta à cet article l'exclusion des bâtards dans la succession, & que si elle tomboit à une fille non mariée, cette fille ne pourroit se marier qu'avec celui que le pape agréeroit.

Il est aisé de deviner la raison pour laquelle le pape insistoit si fort sur la séparation perpétuelle du royaume de Sicile, d'avec l'Empire & les états d'Allemagne & d'Italie. C'est que l'union de ces domaines auroit rendu le roi de Sicile trop puissant, l'auroit mis en état d'opprimer l'église, de réduire les papes en servitude, de leur ôter toute autorité, de leur disputer la possession de Rome & de ses dépendances, & de leur faire de la peine, sur-tout comme l'expérience des regnes passés ne l'avoient que trop montré ; & qu'au contraire le pape soutenu par le roi de Sicile & de Naples, qui auroit de lui tant de dépendance, seroit en pouvoir de résister aux empereurs & aux autres princes d'Italie.

Dans le même mémoire du cardinal légat, étoient exprimés fort au long divers points concernant les églises, les ecclésiastiques, la noblesse & les peuples du royaume de Sicile, touchant leurs libertés, leurs immunités & leurs priviléges, la jurisdiction ecclésiastique, les appellations au saint siége, la restitution des biens qui avoient été enlevés par Mainfroi, le rappel des exilés, la liberté des prisonniers & des ôtages, la cassation des ordonnances de Fridéric, de Conrad & de Mainfroi faites contre l'autorité & la liberté ecclésiastique.

Enfin dans les derniers articles le Pape prescrivoit au comte d'Anjou le nombre des troupes qu'il devoit employer à la conquête du royaume de Sicile. Il demandoit qu'il entrât en Italie avec une armée levée en France, & en-deçà des Alpes, où il y eût au moins mille chevaliers, suivis chacun pour le moins de quatre cavaliers, ce qui faisoit cinq mille hommes de cavalerie, trois cents arbalêtriers, & en général un nombre d'autres troupes suffisantes pour venir à

1264. bout d'une telle entreprise ; qu'il passât de Provence en Italie avant l'année expirée, à compter du jour qu'il auroit reçû l'investiture du royaume de Sicile ; qu'il se rendît trois mois après son passage des Alpes, sur les frontieres de l'état de Sicile, à moins qu'il n'en fût empêché par les ennemis, & en ce cas le temps qu'il employeroit à agir contre eux pour se faire passage, ne seroit point compté dans les trois mois ; que si dans l'année il n'étoit point sorti de Provence, & n'avoit rien entrepris contre les ennemis, le traité seroit nul, quand même le comte en auroit été empêché par maladie ou par mort, à moins que quelqu'un de ses lieutenans agréé par le pape, n'eût suppléé à ce qu'il étoit obligé de faire en personne.

Par le dernier article du mémoire, il étoit dit, qu'après que le traité seroit conclu, le pape feroit dresser un acte de la donation du royaume de Sicile, signé de lui & de tous les cardinaux, & que le comte d'Anjou en feroit un de son côté scellé de son sceau d'or, (a) où il reconnoîtroit avec serment & en termes exprès, qu'il tenoit le royaume de Sicile & tout ce qui en dépendoit en-deçà du Phare, pour lui & pour ses successeurs, de la seule libéralité & grace du saint siége, & qu'il recevoit & possédoit ce royaume de l'église Romaine, sous les conditions exprimées dans le traité.

L'article du *Senatoriat* de Rome, étoit inséré dans le même mémoire avec les mêmes clauses, que j'ai déja dites, excepté que le comte d'Anjou devoit s'obliger à le quitter au bout de trois ans, sans un plus long délai, à en faire le serment en présence de trois ou au moins de deux personnes constituées en dignité pontificale, & à en envoyer deux copies au pape, signées de lui & scellées de son sceau, & de celui des deux ou trois évêques témoins.

Mort du pape Urbain.

Tandis qu'on négocioit en France sur cette importante affaire, le pape Urbain délibéroit en Italie sur l'opposition qu'on avoit faite du côté de l'Angleterre, à la résolution prise de donner l'investiture du royaume de Sicile à Charles d'Anjou. Ni le roi d'Angleterre, ni le prince Edmond n'a-

(a) Aurea bulla bullatum.

voient point obéi à la citation qu'on leur avoit faite, de comparoître en personne, ou par procureur, pour soutenir leurs droits, & on se disposoit à casser l'investiture donnée au prince Edmond lorsque le pape mourut. 1264.

Cette mort tint les choses en suspens jusqu'à l'élection de Gui Fulcodi cardinal de sainte Sabine, François de nation, qui ne fut élû qu'après quatre mois de vacance du saint siége. Il prit le nom de Clément IV. Ce pape que le roi de France avoit toujours fort considéré, n'eut garde de rien changer dans les projets de son prédécesseur à l'égard du comte d'Anjou, quoiqu'en quelques points moins considérables il ménageât assez peu la cour de France. Il cassa la donation faite au prince Edmond, & un des motifs de la cassation fut, ce qui étoit vrai, que le roi d'Angleterre n'avoit nullement satisfait aux conditions du traité. Après quoi il ne fut plus question que de conclure avec le comte d'Anjou. Les propositions du pape furent acceptées, & on convint sur quelques difficultés, qui ne regardoient point l'essentiel de ce qui étoit contenu dans le mémoire dont j'ai parlé. Toutes choses furent reglées en présence du roi avec son consentement; & l'investiture du royaume de Sicile fut assurée au comte d'Anjou, qui devoit l'aller recevoir en Italie au mois de Juin de cette année 1265. Mais autant qu'il étoit aisé au pape de donner la couronne de Sicile, & au comte d'Anjou de l'accepter, autant étoit-il difficile de l'enlever à celui qui en étoit en possession, & qui voyant depuis long-temps que la partie se lioit contre lui en France, avoit eu tout le loisir de se précautionner, pour en empêcher les suites.

1265. *Clément IV lui succede.*

Difficultés dont la conquête de la Sicile étoit accompagnée.

Si jamais entreprise fut hasardeuse, pleine de perils & de difficultés, & où le courage, la prudence & le bonheur dûssent être inséparables, ce fut celle-là. Il étoit question d'aller déthroner un prince établi depuis plusieurs années dans un état fort éloigné, un prince vaillant, habile, artificieux, fourbe, à qui les crimes & les trahisons les plus noires n'avoient rien coûté pour monter sur le throne, & devoient coûter moins encore pour s'y maintenir; un prince puissant sur mer & sur terre, ayant à sa disposition une bon-

ne flote & une nombreuse armée, maître d'une grande partie de l'Italie, & couvert par les pays de ses alliés, qu'il falloit forcer avant que d'arriver à lui qui étoit sur ses gardes, assuré du secours des Sarasins, dont quelques restes demeuroient depuis long-temps cantonnés dans la Pouille, & de celui de Michel Paléologue, empereur de Constantinople, & de plusieurs seigneurs d'Allemagne qu'il avoit mis dans ses intérêts, & dont il recevoit des troupes; sans parler de la faction des Gibelins, ennemie déclarée des papes, qui étoit entierement à sa dévotion, & répandue dans toute l'Italie.

1265.

Charles n'ignoroit aucun de tous ces obstacles, & envisageoit le péril avec cette intrépidité qui lui étoit naturelle, & dont il avoit donné de si grandes preuves dans l'expédition d'Egypte, & depuis encore dans les guerres qu'il avoit été obligé d'entreprendre, pour dompter les Marseillois : mais il lui falloit une armée de terre & des vaisseaux, & pour cela beaucoup d'argent, qu'il ne lui étoit pas aisé de trouver. Le pape n'en avoit gueres à lui donner, à cause des excessives dépenses qu'il étoit obligé de faire, pour maintenir dans son parti plusieurs villes d'Italie, & il le lui manda lui-même. Le roi ne paroissoit pas fort ardent à lui en fournir, ou à lui en faire trouver, regardant apparemment cette entreprise comme un peu téméraire, & dont il n'espéroit pas un bon succès. La reine, avec qui Charles avoit toujours des démêlés pour la Provence, ne contribuoit pas à lui rendre le roi favorable; & par les lettres que les papes Urbain & Clément écrivoient sur ce sujet au roi & à cette princesse, on voit bien que l'un & l'autre avoient besoin d'être animés, pour seconder les desseins de ce prince. Le roi avoit consenti à la levée d'une décime sur le Clergé pour cette expédition : mais le pape souhaitoit qu'on réservât ce qui en proviendroit pour l'entretien des troupes, quand elles seroient passées en Italie.

Le comte d'Anjou ne laisse pas de l'entreprendre & de marcher contre Mainfroi.

Ces difficultés n'arrêterent point le comte d'Anjou, à qui l'espérance d'une couronne, & la crainte de manquer une occasion, qui ne reviendroit peut-être jamais, faisoit paroître tout possible. Il avoit promis aux Romains de se rendre

rendre à Rome au mois de mai. Il y avoit envoyé l'année d'auparavant un brave seigneur Provençal, nommé Jacques Gaucelin avec quelques troupes de Provence, pour y faire en son absence en qualité de son lieutenant, les fonctions de sénateur. Mais sa présence y étoit absolument nécessaire, à cause des intrigues & des intelligences que Mainfroi avoit dans Rome, qu'il avoit pensé surprendre, & que la bravoure de Gaucelin avoit sauvée. Le comte d'Anjou fit si bien, qu'il équipa vingt ou trente galeres à Marseille; & le pape ayant en même temps publié une croisade contre Mainfroi, & dispensé de leurs vœux ceux qui s'étoient croisés pour la terre-sainte, à condition de s'enrôler pour la guerre d'Italie, l'armée de terre fut bien-tôt formée, & assez nombreuse.

1265.

Descriptio victoriæ Caroli ex veteri MS. biblioth. reg.

Du nombre des croisés furent Bouchard comte de Vendôme, Jean fils aîné du comte de Soissons, Gui de Montmorenci fils de Matthieu de Montmorenci, de son vivant connétable de France, Gui de Mirepoix, Guillaume & Pierre de Beaumont, Henri & Hugues de Sulli, Philippe & Gui de Montfort, Guillaume de Beaujeu, évêque d'Auxerre, qui, comme parle un de nos historiens, cachoit sous l'habit épiscopal un très-grand talent pour la guerre, Robert de Bethune, fils aîné de Gui comte de Flandre. Ce seigneur étoit gendre du comte d'Anjou; & comme il étoit encore fort jeune, il eut ordre de son pere & du roi, de suivre en tout les conseils de Gilles le Brun, connetable de France, à qui on le confia durant cette expédition.

Ibid.

Nangius in gestis Ludov.

Cependant Mainfroi étoit bien averti de tous ces préparatifs, & pour se préparer lui-même de son côté, il fit à Naples une assemblée des principaux seigneurs de son état, où, après s'être assûré de leur bonne disposition à son égard, & avoir réglé avec eux le nombre des troupes qu'ils pourroient lui fournir, il donna ordre à tout, pour empêcher l'entrée de Charles & de ses troupes en Italie, tant par mer que par terre.

Celui-ci se prépare à la défense.

Anonymus apud Ughellum, t. 9.

Hubert Palavicin, qui prenoit le titre de lieutenant général de l'Empire en Lombardie, eut ordre de Mainfroi de

se poster avec un corps d'armée dans le Bressan, sur les fron-
1265. tieres du Milanès, pour arrêter là les troupes Françoises, qui devoient prendre cette route. Palavicin écrivit lui-même au roi, pour le conjurer d'empêcher le comte d'Anjou par toutes sortes de moyens, d'exposer son honneur &
Descriptio victoriæ Caroli. celui de la nation Françoise, dans une entreprise qui ne pouvoit lui réussir; & l'avertit que le premier obstacle que l'armée de France trouveroit au-delà des Alpes, seroit celle qu'il commandoit, où il auroit en peu de temps quatre-vingts mille chevaux, avec un plus grand nombre d'infanterie. Il y avoit en cela beaucoup d'exagération; mais il est certain que ses troupes avec celles de la ville de Bresse qui tenoit le parti de Mainfroi, faisoient une fort grosse armée.

Les forces de Mainfroi n'étoient pas moins redoutables sur la mer. Il y avoit une flote de soixante galeres, c'est-à-dire, le double de celle du comte d'Anjou: & comme il se doutoit bien que ce prince prendroit la mer, pour se rendre au plûtôt à Rome, il donna ordre au général de sa flote, de mettre incessamment à la voile, & de faire ensorte, à quelque prix que ce fût, de rencontrer celle de France, pour lui donner bataille. Il avoit pris encore une autre précaution, en cas que les François évitassent la rencontre de
Anonym. loc. cit. sa flote: c'étoit de faire enfoncer à l'embouchure du Tybre quantité de grosses poutres & de grosses pierres, pour en embarrasser le passage, & en faire autant d'écueils, contre lesquels les galeres de France se briseroient, pour peu que le vent fût violent, ou qu'elles entrassent dans la riviere, sans des pilotes capables de les guider.

Le comte d'Anjou, qui voyoit croître le péril à mesure qu'il différoit son départ, & qui d'ailleurs regardoit comme le point capital de son entreprise, de se rendre à Rome au temps marqué, partit de Marseille le quinzieme de mai avec mille hommes choisis de cavalerie, partagés dans ses
Villanus, l. 7, c. 3. trente galeres & dans quelques vaisseaux de transport: & comme au moment de son départ, on lui représentoit le grand risque qu'il alloit courir, il ne répondit point autre chose, sinon qu'il ne falloit que du courage, pour se tirer des plus grands dangers.

Le premier qu'il eut à essuyer, fut une rude tempête, qui fit perdre cœur aux plus hardis des pilotes: mais ce qui sembloit devoir faire périr la flote, fut la cause de son salut; car l'amiral de l'armée navale de Mainfroi appréhendant d'être jetté contre les côtes, prit le large, tandis que le comte d'Anjou alla toujours terre à terre avec un danger continuel de voir ses vaisseaux se briser contre les rochers, & gagna l'embouchure du Tybre sans rencontrer l'ennemi. Si-tôt qu'il fut à la hauteur de ce fleuve, il s'embarqua malgré le gros temps qui continuoit, dans un petit vaisseau fort léger, & qui prenoit très-peu d'eau, passa par-dessus la digue de Mainfroi, & arriva heureusement à Rome la veille de la Pentecôte. La mer s'étant calmée, la flote s'ouvrit pareillement des passages, & se mit en assûrance dans la riviere.

1265.

Sallas Malaspina de Rebus Siculis nuper editus à Balusio, l. 6. Miscellaneorum. Anonym.

L'arrivée du comte d'Anjou surprit agréablement les Romains, qui ne l'attendoient plus, & le croyoient ou perdu ou pris, ou arrêté à Marseille, par la crainte de la flote de Mainfroi. Tant de dangers qu'il avoit affrontés, le leur rendirent encore plus cher, & augmenterent de beaucoup l'idée qu'ils avoient de son courage. Ils lui firent tous les honneurs imaginables, & le mirent en possession de la dignité de sénateur, en présence de quatre cardinaux, que le pape avoit envoyés à Rome, pour assister à cette cérémonie, & marquer par-là qu'elle se faisoit de son agrément. Nous avons quelques monnoies frappées à Rome en cette occasion, ou peu de temps après.

Le comte d'Anjou arrive à Rome, où il est fait sénateur.

Monnoie frappée à cette occasion.



On y voit d'un côté une figure assise, représentant la ville de Rome, tenant de la main droite un globe, & de la gauche une palme ou un épi de blé, avec cette inscription: ROMA CAPUT MUNDI S. P. Q. R. & au revers un lion passant, surmonté d'une fleur de lis: CAROLUS REX SENATOR URBIS.

1265.

Il tombe dangereusement malade.

Cette nouvelle augmenta les inquiétudes de Mainfroi; qui toutefois le voyant avec si peu de troupes, & sachant qu'il avoit peu d'argent, parut ne s'en pas fort embarrasser. Il avoit ses émissaires jusques dans Rome, qui parloient de ce prince, comme d'un aventurier, que le vain appas d'une couronne avoit engagé à se précipiter témérairement dans les plus grands dangers, & que le pape abandonneroit bientôt lui-même, faute de pouvoir le soûtenir, & en être soûtenu. C'étoient là les discours que tenoient ceux de la faction Gibeline, dont Rome ne manquoit pas. Une grande maladie où le comte d'Anjou tomba un peu après son arrivée, fit espérer à Mainfroi d'être bientôt défait d'un si dangereux ennemi: mais le prince en réchappa, après avoir infiniment édifié les Romains par un exemple de pieté & de chasteté tout semblable à celui, qu'avoit donné le roi huitieme son pere, dans la maladie dont il mourut. La comtesse sa femme en fut fort touchée, & c'est ce qui engagea cette princesse, malgré les périls du voyage, à venir par mer le trouver à Rome.

Descriptio victoriæ Caroli.

Ibid.

Sa maladie ne l'empêcha pas de donner ordre à tout dans Rome, & de se mettre en état, sinon d'attaquer Mainfroi, au moins de ne le pas craindre. Il fit de l'argent, en engageant ce que lui & ceux de sa suite avoient apporté de plus précieux avec eux, & quelques Romains lui en prêterent. Il fournit des chevaux à ces mille cavaliers qu'il avoit amenés, & leva encore quelques autres troupes.

Il y reçoit l'investiture du royaume de Sicile.

Au mois de juin la veille de S. Pierre, il reçut l'investiture du royaume de Sicile, qui lui fut conférée par quatre cardinaux, que le pape lui avoit envoyés pour cet effet. Il prit dès ce moment le titre de roi de Sicile: mais on ne le couronna avec Béatrix sa femme, que le jour des rois de l'année suivante.

Mainfroi s'approche de Rome, & pourquoi.

Il ne fut pas long-temps sans montrer qu'il étoit digne de la couronne. Mainfroi espérant le surprendre, avoit assemblé environ quinze mille chevaux. Il avoit donné un ordre secret aux commandans de ses soixante galeres, d'entrer dans le Tybre au jour qu'il leur marqua, & tous ceux de la faction Gibeline devoient par divers chemins, se

trouver aux fauxbourgs de Rome : c'étoit pour donner un assaut à la ville par trois endroits en même temps, & tâcher de l'emporter. Le nouveau roi fut averti de ce dessein par les habitans d'Orviete, autour de laquelle on vit les Gibelins fort en mouvement. Charles sans s'étonner du grand nombre d'ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, & après avoir donné ses ordres pour la garde de tous les postes de la ville, en sortit à la tête de trois mille hommes. Il en détacha mille, pour aller du côté d'Orviete attaquer les Gibelins qu'ils trouveroient en campagne, & se posta avec le reste à quelque distance de Rome. Mainfroi voyant son dessein découvert, n'osa rien tenter, & demeura campé deux mois entiers à la vûe de la place sans rien entreprendre. Le détachement fait par le prince, revint quelques jours après le rejoindre, ayant dissipé les Gibelins aux environs d'Orviete. 1265.

La raison, ou du moins une des raisons pourquoi Mainfroi demeuroit aux environs de Rome, étoit qu'il vouloit attendre le succès d'une noire trahison qu'il machinoit contre Charles, qu'on lui avoit promis d'empoisonner avec tous les François. Il en périt en effet quelques-uns par cette voie lâche : mais les empoisonneurs ayant été découverts & pris, le prince se tint sur ses gardes, & ce méchant dessein n'eut point d'autres suites. Il y eut quelques escarmouches peu importantes, où toutefois le courage & la conduite de Charles parurent toujours beaucoup, & furent admirés des Romains. Ce prince payant ainsi de sa personne & de sa prudence beaucoup plus que de son argent, fit si bien qu'il maintint son parti jusqu'au mois de novembre, que les croisés de France, passerent les Alpes pour le venir joindre. *Ibid.*

Cette armée assez nombreuse étoit commandée par Pierre de Beaumont, Guillaume de Beaumont, & Philippe de Monfort. Elle partit de Lyon, où elle s'étoit assemblée, passa les Alpes par divers endroits, & se rendit dans les états de Guillaume marquis de Montferrat, qui tenoit le parti du pape. Delà les François marcherent à Verceil, où ils forcerent le passage de la riviere, que les habitans de la Nangius in gestis Ludovici.

ville voulurent leur disputer. Ils entrerent dans le Milanès, & le traverserent, après en avoir attendu en vain la permission du commandant de Milan pendant onze jours: car quoique les bourgeois fussent dans les intérêts de Charles d'Anjou, jusques-là qu'ils l'avoient choisi pour leur sénateur, & Barail de Baux, seigneur Provençal pour leur podestad, cependant ils avoient beaucoup de peine à voir passer une armée dans leur territoire. Au sortir du Milanès, ils entrerent dans le Bressan. Ce fut là que parut la vanité des bravades, que le général Palavicin avoit écrites au roi de France. Il n'osa jamais attaquer l'armée Françoise, qui demeura neuf jours dans ce pays ennemi; au bout desquels arriva Geoffroi de Beaumont chapelain du pape avec trois mille chevaux qu'il avoit assemblés à Mantoue, & assista à la prise de la forteresse de Monte-Chiaro, que les François assiégeoient. L'armée après avoir obligé les Bressans à demander quartier, & à se soumettre, continua sa route vers Mantoue, où elle fut jointe par quantité de croisés de Boulogne, de Mantoue, de Ferrare, de la Marche Trévisane, & d'autres endroits d'Italie: delà ils allerent à Perouse, & de Perouse ils marcherent à Rome, où ils arriverent au commencement de l'année suivante.

1265.

Descriptio victoriæ Caroli.

Le nouveau roi auroit été très-satisfait de se voir à la tête de tant de braves gens, s'il avoit eu de quoi les entretenir: mais il manquoit toujours d'argent. Ce que l'on avoit tiré de la décime levée sur le clergé de France, que le pape avoit eu dessein de mettre en réserve, avoit été dépensé, le légat ayant été contraint de l'employer au payement de l'armée, qui n'avoit point voulu sortir de France, sans recevoir sa solde. Le pape ne savoit où trouver de quoi y suppléer; les marchands & les bourgeois de Rome, dont Mainfroi avoit gagné les plus riches, avoient fermé leur bourse, & n'en vouloient plus prêter. C'est ce qui fit prendre la résolution à Charles, nonobstant que les troupes fussent extrêmement fatiguées d'une si longue marche, & malgré la rigueur de la saison, de les mener sur le pays ennemi, pour y vivre & s'y refaire: mais son principal dessein, pour se tirer de tous ces embarras, étoit d'engager Mainfroi au

1266.

Le nouveau roi marche contre lui avec une armée.

plûtôt à un combat décisif. Ainsi quatorze jours après son couronnement, il se mit en campagne avec toute son armée. Cinq cardinaux qui avoient assisté au couronnement donnerent l'absolution générale à tous les soldats, & l'on marcha du côté de Capoue. 1266.

Ce fut alors que Mainfroi envisageant de près le péril qui le menaçoit, n'omit rien pour tâcher de l'éloigner, sans plus gueres compter désormais sur les vaines prédictions de plusieurs astrologues judiciaires, qu'il avoit toujours à sa cour, & auxquels il avoit la foiblesse d'ajouter beaucoup de foi. Il fit occuper par divers corps de ses troupes, les passages des rivieres d'entre Rome & Capoue. Il envoya au pape, pour lui proposer un traité de paix : mais Clement qui faisoit actuellement procéder contre lui à Perouse, pour le faire condamner comme hérétique, sur ce que tout excommunié qu'il étoit, il ne laissoit pas d'assister au service divin, ne voulut point écouter ses envoyés.

Ils se préparent tous deux à la guerre.

Il fit aussi faire des propositions à Charles, qui répondit en ces termes à ceux qu'il lui envoya. « Dites de ma part au » soudan de Lucérie, (c'étoit une ville tenue par les Sara» sins, qui étoient au service de Mainfroi) que devant qu'il » soit peu de jours, il m'aura mis en paradis, ou que je l'au» rai envoyé en enfer. » De sorte que sans plus rien ménager ni de part ni d'autre, on se prépara à faire vigoureusement la guerre.

Il étoit difficile à Mainfroi de défendre tous les passages; & le nouveau roi étoit attentif à s'emparer de celui qu'il trouveroit dégarni. Il fut averti que le pont de Ceperano sur le Garillan n'étoit pas fort bien gardé. Il le fit attaquer & s'en saisit. Ce poste ouvroit un grand & fertile pays, dont la seule vûe donna beaucoup de joie aux troupes, qui y trouverent des vivres en abondance & beaucoup de butin.

Anonymus, Sallas Malaspina.

A quelque distance delà étoit la forteresse de San-Germano, auprès de laquelle Mainfroi avoit posté un corps de dix mille Sarasins, composé de quatre mille chevaux & de six mille hommes de pié, outre deux mille hommes & mille chevaux de la garnison de la forteresse. Il avoit aussi de ce

Descriptio victoriæ Caroli.

côté-là bien fortifié le monaſtere du Mont-Caſſin, & un au-
1266. tre château appellé la Rocca d'Arci.

Premieres conquêtes du nouveau roi.

L'armée arriva proche de S. Germain le ſoir du lundi gras, & le roi étoit réſolu de camper en ce lieu-là juſqu'après le mercredi des cendres, faiſant ſcrupule de combattre en ce ſaint jour. Le général des Saraſins avoit formé le deſſein de donner ſur le camp des François la nuit du mardi gras : mais il fut prevenu par le comte de Vendôme, par Pierre de Beaumont, & par Hugues de Bauchas, qui ſans attendre d'ordre, donnerent l'aſſaut au château. Le reſte de l'armée, quelque effort que fît le roi pour la retenir, ſuivit ces trois ſeigneurs, & par une témérité plus heureuſe, qu'elle n'étoit ſelon les regles de la diſcipline militaire, ils forcerent la place l'épée à la main. Bouchard comte de Vendôme fut le premier qui y entra, & fit auſſi-tôt arborer ſon étendart ſur une des Tours. Il y eut quinze cents hommes des ennemis paſſés au fil de l'épée, & les autres ſe rendirent.

Ibid.

Le roi profitant de cette ardeur qu'il avoit d'abord condamnée, alla attaquer la Rocca, place beaucoup plus forte que San-Germano, mais que la terreur fit rendre, ſans attendre l'attaque. Delà on alla au monaſtere du Mont-Caſſin, dont on s'empara auſſi après quelque réſiſtance. Le roi le fit remettre entre les mains des religieux que Mainfroi en avoit chaſſés. Ces trois places furent enlevées en quatre jours, quoique Mainfroi comptât que le ſiége de la Rocca dût ſeul occuper ſon ennemi pendant pluſieurs ſemaines.

Ces premiers coups de vigueur jetterent la conſternation dans tout le pays des environs. Pluſieurs gentilshommes quitterent le parti de Mainfroi, & vinrent remettre leurs châteaux entre les mains de Charles. Il y en eut juſqu'à trente-deux qui ſe ſoumirent à lui. Par là il s'ouvrit un grand pays pour la commodité des vivres & des fourrages, & ſe délivra de l'inquiétude que lui auroient cauſé toutes ces places, s'il les avoit laiſſées derriere lui.

Après de ſi heureux ſuccès, Charles pour récompenſer la valeur de ceux qui s'étoient diſtingués dans la priſe de San-

Germano

Germano & du Mont-Caffin, en fit plufieurs chevaliers, felon la coûtume de ce temps-là, où les princes quelquefois avant le combat, & quelquefois après conféroient cet honneur à ceux qu'ils en jugeoient dignes. 1266. Anonymus.

Mainfroi reçut ces fâcheufes nouvelles par les fuyards, qui accouroient de toutes parts à fon camp devant Capoue capitale de la Pouille. Il s'étoit retranché derriere la riviere de Vulturne, & il en faifoit exactement garder tous les paffages. Il vouloit, avant que d'aller au-devant de l'ennemi, être joint par des troupes qui lui venoient d'Allemagne, par quelques autres que lui envoyoit l'empereur de Conftantinople, & par un corps de Sarafins. Il avoit compté que l'attaque des poftes, dont j'ai parlé, lui donneroit le loifir d'attendre ces renforts : mais fur l'avis du prompt enlevement de ces places, il fe vit contraint de prendre d'autres mefures. Defcriptio victoriæ Caroli.

Il délibéra s'il s'éloigneroit de Capoue. Son embarras étoit en ce qu'il fe défioit des Bourgeois qui ne l'aimoient point, & que d'ailleurs il ne vouloit pas diminuer fon armée, en y laiffant une groffe garnifon pour les contenir. Il fe réfolut néanmoins à décamper, & pour fe délivrer d'inquiétude de ce côté-là, il fit deffein de rafer la ville, après en avoir amené les plus confidérables habitans : mais les avis qu'il eut par fes coureurs de la marche de l'armée Françoife, le déterminerent à demeurer dans fon pofte.

Il fût que les François venoient par le grand chemin de Capoue. Ce grand chemin aboutiffoit au pont de la ville, qui étoit très-bien fortifié, & flanqué de deux grandes tours très-fortes, bâties par l'empereur Fridéric. Il comptoit que l'attaque de ces tours foutenues d'une armée entiere couteroit infiniment à prendre; que quand il les verroit prêtes d'être forcées, il feroit rompre le pont; que le Vulturne étant très-profond, & les bords fort bien retranchés, les François ne pourroient fans un grand défavantage entreprendre de le paffer en préfence de fon armée, & il crut avec raifon que c'étoit là le plus mauvais parti que pût prendre fon ennemi. Mais ces mêmes raifons furent celles qui engagerent le prince à ne pas attaquer Capoue de ce côté-là. *Ibid.*

1266. Il persista dans le dessein de faire le siége de cette place : mais quittant tout à coup le grand chemin, il prit à gauche, pour aller faire un grand circuit par la terre de Labour, & rabattre ensuite vers Capoue, pour enfermer l'armée de Mainfroi entre la sienne & la ville s'il ne décampoit pas, ou pour faire le siége par ce côté-là, qui étoit bien moins fort que l'autre, si Mainfroi se retiroit.

Ce mouvement déconcerta Mainfroi, & l'obligea à décamper sur le champ, pour ne se pas laisser envelopper. Le peu de temps qu'il avoit pour faire sa retraite, ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avoit de ruiner la ville, & il se retira avec précipitation sous Benevent.

Places qui lui ouvrent leurs portes.

Charles continua sa marche jusqu'à Telese ville située sur les confins de la terre de Labour. Comme il étoit là, il fut agréablement surpris de voir arriver des députés de Capoue, de Naples, & de plusieurs autres villes des environs, qui lui présenterent les clés de toutes ces places, & le reconnurent pour leur prince. Il les reçut d'une maniere qui les charma, & les assura qu'ils ne se repentiroient jamais de la sage résolution qu'ils avoient prise. Cet heureux incident, qui lui épargnoit la peine de faire le siége de Capoue, le fit résoudre à entrer dans la terre de Labour, pour y soumettre le reste des places, qui ne s'étoient pas encore rendues : mais la providence de Dieu qui le conduisoit, comme par la main, lui fit changer cette résolution, par une pluie qui tomba toute la nuit avec tant d'abondance, que les rivieres se déborderent, & lui boucherent le passage dans la terre de Labour ; c'est ce qui le détermina à aller droit à Benevent pour y attaquer Mainfroi.

Le connétable prit les devans avec une partie de l'armée, & alla camper à huit milles du lieu d'où il étoit parti. Charles l'ayant joint, fit faire encore six milles de chemin à toute l'armée. En cet endroit le doyen de Meaux, nommé Chancelier du royaume de Sicile, se servit d'un grand nombre de religieux Dominiquains & Cordeliers, pour entendre pendant la nuit les confessions des soldats, dont la plûpart communierent, ce qui fut suivi d'un discours pathétique, que leur fit l'évêque d'Auxerre, pour les animer à bien

Ibid.

combattre, en défendant la cause de l'église contre des excommuniés. 1266.

On se mit en marche dès le grand matin. La cavalerie arriva la premiere sur la montagne de Capraria à quatre milles de Benevent, & découvrit dans la plaine les troupes de Mainfroi rangées en bataille. *Ibid.*

Disposition des deux armées dans la plaine de Benevent.

Quand toute l'armée fut arrivée à la vûe de l'ennemi, on assembla le conseil de guerre, pour déliberer, si l'on donneroit la bataille dès ce jour-là. Plusieurs furent d'avis de différer au lendemain, sur ce que l'armée étoit fatiguée de la marche qu'on avoit faite par des chemins très-difficiles. Gilles le Brun, connétable de France, fut de l'avis contraire, disant qu'il ne falloit point laisser rallentir l'ardeur du soldat, ni donner lieu de croire aux ennemis qu'on les craignoit. Ce sentiment, qui étoit aussi celui du roi, l'emporta; & en même temps ce prince mit l'armée en bataille. Elle avoit toujours marché partagée en neuf corps: il les réduisit à cinq, dont il forma sa bataille, les deux aîles & le corps de réserve. L'aîle droite composée des troupes de Provence étoit commandée par Philippe de Montfort & par le seigneur de Mirepoix. Le roi choisit son poste à la tête de la bataille, où il mit l'élite des troupes Françoises, ayant avec lui l'évêque d'Auxerre, & les seigneurs de Sulli & de Beaumont. L'aîle gauche fut commandée par le jeune comte de Flandre & par le connétable. Jean, fils aîné du comte de Soissons étoit aussi dans ce corps formé des milices de Flandre, de Soissons, de Beauvais, du Vermandois, du Remois & de toute la Picardie.

Ibid. Et Nangius.

Mainfroi avoit déliberé aussi bien que Charles sur la bataille, & les avis avoient été aussi partagés. Les mouvemens que la présence du nouveau roi à la tête d'une armée avoit produits dans le royaume de Sicile, étoient la principale cause de l'irrésolution de Mainfroi. Il voyoit bien que sa défaite seroit suivie d'une révolution entiere. Il en appercevoit les commencemens dans la désertion de quelques seigneurs, & dans le refus que quelques autres lui firent sous diverses prétextes, de venir joindre son armée: mais il prévoyoit aussi qu'en différant par une retraite, la déci-

Anonymus.

1266. sion de cette grande affaire, il perdoit sa réputation, & augmentoit celle de son ennemi: que Benevent, s'il s'en éloignoit, feroit ce qu'avoit fait Capoue & Naples, & que l'exemple de ces villes capitales seroit bien-tôt suivi des autres. Mais enfin ce qui le détermina, fut l'assûrance que lui donna un de ses astrologues, que le combat seroit heureux pour lui, & que les regles de son art ne lui permettoient pas d'en douter: il prit donc sur cela son parti, & se résolut à la bataille.

Bataille dans laquelle le nouveau roi eut l'avantage.
Descriptio victoriæ Caroli.

Il opposa à Philippe de Monfort, le comte Jourdain avec la plus grande partie des troupes Allemandes & Sarasines. Le comte Galvan, parent de Mainfroi & le comte Barchin eurent le commandement du corps de bataille composé d'Allemans, de Sarasins, & des troupes de la Pouille. Mainfroi se mit à la tête de son aîle droite opposée à Robert de Flandre & au connétable, & s'y fit accompagner d'un grand nombre de seigneurs & de la plus brave noblesse de son armée: la bataille commença à midi.

Anonymus.

Les archers Sarasins marcherent les premiers contre Philippe de Monfort. Ce seigneur leur opposa quelques *bataillons* d'infanterie, qui en furent fort mal menés. Il s'avança lui-même avec quelques escadrons pour les soûtenir, & mit en déroute les Sarasins: mais il fut rudement chargé par la cavalerie Allemande, qui le poussa. Le combat commença en même temps entre Charles & le comte Galvan avec une égale valeur. Dans le plus chaud de la mêlée, Charles fut averti du désavantage de son aîle droite. Il y courut aussi-tôt, suivi des plus braves de sa troupe; & comme il apperçut que les Allemans avec leurs grandes & lourdes épées faisoient une terrible exécution, tandis que celles des François plus courtes & moins fortes ne faisoient presque nul effet sur les casques & sur les cuirasses des Allemans, il fit crier par-tout qu'on se servît de la pointe. La chose réussit, & les François se lançant tête baissée, & joignant les Allemans le plus près qu'il étoit possible, au moment qu'ils levoient le bras pour frapper, ils les choisissoient par le flanc au défaut de la cuirasse; & les avoient plûtôt percés que le coup n'étoit tombé. De plus, il avoit

eu ſoin en rangeant les troupes de mêler des fantaſſins parmi les cavaliers, avec ordre de tirer des fleches & de ſe ſervir de l'épée, non point contre les cavaliers, mais contre les chevaux; ce fut encore une des choſes, qui contribua le plus à la victoire & au déſordre des ennemis: leurs chevaux tués ou bleſſés les culbutant les uns ſur les autres, de ſorte que la déroute fut entiere de ce côté-là. Charles étant retourné à ſon premier poſte, où il avoit laiſſé les mêmes ordres, en vit un pareil ſuccès. 1266.

Le combat n'étoit pas moins furieux du côté de Robert de Flandre, où Mainfroi avec toute ſa nobleſſe fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile & vaillant capitaine, juſqu'à ce qu'enfin la nouvelle de la déroute de ſon aîle gauche & de ſa bataille ayant jetté la conſternation dans les troupes qui combattoient ſous lui, elles commencerent auſſi à lâcher le pié.

Mainfroi y périt, & ſa mort eſt ſuivie de la déroute de ſon armée.

Alors Mainfroi déſeſpéré, ſuivi de Thibaud Annibalde, & de divers ſeigneurs, qui ne voulurent point l'abandonner, ſe jetta au milieu des eſcadrons François, réſolu à périr. Il y fut enveloppé & accablé par le nombre, & demeura ſur la place avec tous ceux de ſa ſuite.

La déroute étant générale de tous côtés, le carnage fut auſſi grand dans la fuite, que dans le combat. Un grand nombre en fuyant ſe noya dans la riviere de Savoure. Le nombre des priſonniers ne fut gueres moindre que celui des morts. Les comtes Jourdain, & Barchin, & Pieratin, chefs des Gibelins de Florence furent du nombre. De dix chevaliers de Mainfroi qui avoient conjuré de tuer Charles d'Anjou dans la bataille, il en périt neuf, tant de ſa main, que de la main de ceux qui l'environnoient. Ce combat ſoutenu depuis midi juſqu'à la nuit coûta auſſi bien du monde aux vainqueurs: mais on ne voit point qu'il y eût péri aucune perſonne de marque. Cette action ſe paſſa un vendredi vingt-ſixieme de février.

Charles ne goûta pas d'abord toute la joie de ſa victoire, dans l'incertitude où il étoit du ſort de Mainfroi: mais enfin deux ou trois jours après il fut trouvé parmi les morts, & reconnu par Richard comte de Caſerte, qui avoit quitté

son parti dès la journée de San-Germano. Ce seigneur est accusé par quelques historiens d'avoir livré aux François le passage du pont de Ceperano, pour se venger de Mainfroi, dont il étoit toujours l'ennemi caché, quelque empressement qu'il fit paroître pour son service; parce que ce prince avoit abusé de sa femme. Si cela est, on peut dire que cette vengeance fut la cause de la ruine de Mainfroi, parce qu'elle donna lieu aux premiers avantages de Charles, la juste providence de Dieu ménageant ainsi souvent les choses de telle maniere, qu'un crime se trouve puni par un autre crime, & produit avec le temps la perte du criminel. Indépendamment du bruit qui courut que Mainfroi avoit avancé la mort de l'empereur Fridéric son pere, le poison qu'il donna à Conrad son frere, l'usurpation de la couronne de Sicile sur Conradin son neveu & sou pupile, ses autres cruautés & ses débauches sont des raisons plus que suffisantes pour le faire regarder comme un des plus méchans hommes qui ayent jamais été.

1266.

Sallas Malaspina, lib. 6 Miscellaneorum Balusii.

Un historien contemporain, que le savant Monsieur Baluse vient de mettre au jour, nous apprend la maniere dont Mainfroi fut tué. Un chevalier Picard, qui ne le connoissoit point, voyant ce prince combattre avec une extrème valeur, alla à lui la lance en arrêt, & voulant le percer, donna de sa lance contre la tête de son cheval, le cheval étourdi du coup se cabra avec violence, & Mainfroi désarçonné par ce mouvement subit tomba à terre: en même temps quelques Ribauds (a) qui accompagnoient le chevalier, coururent à Mainfroi & l'assommerent à coups de massue. Le chevalier lui ôta son écharpe, & prit son cheval. Deux ou trois jours après il parut en présence de quelques seigneurs prisonniers, monté sur ce cheval & avec l'écharpe de Mainfroi: ils lui demanderent ce qu'étoit devenu celui, dont il avoit le cheval & l'écharpe, & il leur raconta ce que je viens de dire. Ils déclarerent que c'étoit le cheval & l'écharpe de Mainfroi: on alla au lieu où cette

(a) Ces Ribauds étoient des soldats François, gens déterminés, armés à la légere, & qui servoient d'ordinaire d'enfans perdus, & marchoient à la tête dans les assauts.

s
es

iré-
ndre
rêcha
n avoit
minée,
& cette
, que le
au saint

s porté la
comte de
ſier Louis
de ſanté,
ât pas. Il
u'il le lui

roi & le
z

La croiſade eſt prêchée en Europe.

1267.
Gaufrid. de Bello loco.

1267. Ibid. Et Nangius in gestis Ludovici.

pape, le cardinal de Sainte Cecile revint en France pour publier la croisade. Quand il fut arrivé, le roi assembla à Paris son parlement, c'est-à-dire, les pairs du royaume, les barons, les principaux de la noblesse, & plusieurs prélats. Il ne s'étoit point déclaré sur le sujet de cette assemblée, qui se tint le vingt-cinquieme de mars; & l'on fut bien surpris, lorsqu'il s'en expliqua par un discours très-pathétique. Il déclara, qu'il avoit toujours porté la croix à dessein de retourner à la terre-sainte; mais qu'il ne laisseroit pas de la prendre encore de la main du légat; & il exhorta tous les assistans à suivre son exemple.

Le roi prend la croix.

Gaufrid. de Bello loco.

Le légat harangua ensuite avec beaucoup de zele, & sur le champ après le sermon fini, le roi prit la croix de sa main, aussi bien que ses trois fils aînés, Philippe, Jean comte de Nevers, & Pierre comte d'Alençon. Il fut imité non-seulement par quelques seigneurs, auxquels il s'étoit ouvert avant l'assemblée, mais encore par plusieurs autres, dont Dieu toucha le cœur en ce moment, ou qui par la honte de ne pas suivre l'exemple du roi & des princes, n'oserent s'exempter d'entrer dans cette entreprise, toute pénible & toute dangereuse qu'elle devoit être. Peu de temps après se croiserent pareillement Thibaud roi de Navarre, Robert comte d'Artois, neveu du roi & fils de Robert comte d'Artois tué en Egypte, Gui comte de Flandre, Jean fils du comte de Bretagne, les comtes de S. Pol, de Vendôme, de la Marche, de Soissons, les seigneurs de Fiennes, de Nemours, de Montmorenci, de Préceigni, de Brissac, de Riboule, de Ville-Bayon, de S. Briçon, Raoul d'Estrées, Raoul de Nesle, Louis de Beaujeu, Guillaume de Courtenai, Gilles de Mailli, le comte de Guisnes, le Sire de Harcourt, Jean de Nesle, Enguerrand de Bailleul, & grand nombre d'autres. (*a*)

Guyart.

Les princes marchoient apparemment à leurs dépens: mais les seigneurs & les chevaliers avoient des appointemens du roi. C'est ce que l'on voit par une liste d'une partie de ces seigneurs, tirée du thrésor des chartes, & rapportée dans l'histoire généalogique de la maison de Montmo-

(*a*) Voyez les observations de Menard sur Joinville.

renci, où il est dit par exemple : « Li connétable li quin- 1267.
» zieme, li tiers de Bannier, six mille livres : messire Gilles
» de Mailli lui quinzieme, lui tiers de Banniere, six mille
» livres. &c. »

Le roi avoit invité à ce Parlement le Sire de Joinville. Il fit en vain ce qu'il put pour s'en excuser sur une fievre quarte, dont il étoit fort tourmenté. Il fallut avoir cette complaisance pour le roi, dont il étoit toujours tendrement aimé : mais quand ce prince & le roi de Navarre, qui étoit son seigneur en qualité de comte de Champagne, le presserent de se croiser, il le refusa toujours, disant que la derniere croisade l'avoit ruiné, aussi bien que ses sujets, tant ceux qui l'avoient suivi, que les autres qui étoient demeurés chez eux, contre lesquels, pendant son absence, les officiers du roi avoient exercé de grandes violences. Il ajoûtoit que bien d'autres que lui désaprouvoient fort le dessein de cette croisade ; qu'on n'avoit pû l'inspirer au roi sans faire un très-grand mal, & sans pécher mortellement, vû la grande foiblesse de ce prince qui étoit telle, qu'il ne pouvoit demeurer long-temps à cheval, ni même soutenir le poids de ses armes : que sa présence maintenoit la paix & la justice dans tout son état ; que son absence y ruineroit l'une & l'autre, ce qui ne se trouva que trop véritable : mais ces réflexions n'étoient pas du goût du roi, qui ne consultoit que son zele, & abandonnoit le reste à la providence de Dieu.

Joinville.

Le pape ne manqua pas de se servir de cet exemple du roi de France, pour animer tous les princes Chrétiens au secours de la Palestine. Il envoya par-tout des légats, ou des lettres sur ce sujet en Angleterre, en Espagne, en Pologne, à Constantinople, en Armenie. Il écrivit au grand cham des Tartares, qu'il savoit être jaloux des progrès de Bondocdar, & assez disposé à faire diversion en faveur des Chrétiens. Et comme une des causes de la désolation de la Palestine, étoient les divisions qui régnoient entre les Genois, les Pisans & les Vénitiens, qui s'y étoient établis sur-tout à Acre & à Tyr, il leur écrivit pour les engager à faire la paix. Le roi, & le roi de Sicile joignirent sur ce der-

Vide Rainald. ad an. 1267.

1267. nier article leurs instances à celles du pape : mais toutes ces négociations eurent assez peu d'effet, & le pape vit bien qu'il ne pouvoit compter gueres surement, que sur la France & sur la Sicile.

Préparatifs qu'il fait pour cette expédition.

Dès lors le roi commença à faire ses préparatifs. Le plus pressé & le plus nécessaire étoit d'amasser de l'argent : on imposa des taxes sur le clergé, où l'on trouva beaucoup de résistance, mais il fallut obéir au pape & au roi. Car en pareilles occasions, quand les deux puissances étoient unies, les ecclésiastiques ne pouvoient avoir de recours à personne ; au lieu que quand l'une agissoit sans l'autre, ils ne manquoient gueres de s'appuyer de l'une contre l'autre. On fit aussi une capitation sur les peuples, c'est-à-dire, sur les bourgeois des villes & sur les gens de la campagne, mais avec un tel ordre & de telles modifications, que personne n'en fut fort incommodé : on tira de ces deux taxes des sommes considérables. Le roi traita avec les Vénitiens & avec les Genois pour des vaisseaux, & les Vénitiens s'étant rendus trop difficiles, ce furent les Genois qui en fournirent.

Durant ce temps-là le pape Clément IV mourut : & quoi-
1268. que cette mort fut suivie d'une vacance de près de trois ans jusqu'à l'élection de Thibaud archidiacre de Liege sous le nom de Gregoire X, il n'y eut rien de changé à l'égard du dessein de la croisade.

Mesures qu'il prend avant son départ.

Comme le roi sentoit la foiblesse de sa santé, & que l'expérience de sa premiere croisade, jointe à la résolution où il étoit de ne pas s'épargner dans les occasions, le faisoit penser à l'incertitude de son retour, il voulut pourvoir à la paix de sa famille, & à l'établissement de ses enfans. Philippe l'aîné, sans parler de la succession à la couronne qui le regardoit, avoit déja eu son apanage dès l'an 1265, savoir la ville d'Orleans, les seigneuries de Cleri, de Château-neuf, Loris en Gâtinois, Montargis, & quelques autres terres. Le roi en 1268 partagea aussi les autres. Jean, son second fils, outre le comté de Nevers qu'il avoit par sa femme Iolande de Bourgogne, eut pour son apanage le comté de Valois, avec les villes de Crespi & de la Ferté-

Voyez les observations.

Thrésor des chartes. Layette apanages.

Milon, Villers-cote-rests, & Pierrefons. Pierre le troisieme fils, eut le comté d'Alençon & toutes ses dépendances. Il succéda quelques années après à son beau-pere Jean de Châtillon aux comtés de Blois, de Chartres, de Dunois, & aux seigneuries d'Avesnes, de Guise, & à quelques autres terres situées en Flandre, en Hainaut, & en Brabant. Robert, qui n'avoit encore que douze ans, fut pourvû du comté de Clermont en Beauvoisis, & eut depuis le Bourbonnois du chef de sa femme Béatrix heritiere par sa mere de la maison de Bourbon. C'est ce prince qui est la souche de la branche royale de Bourbon, assise aujourd'hui sur le throne de France. 1268.

Le roi voulut aussi avant son départ, que le mariage de la princesse Blanche sa fille avec Ferdinand fils d'Alfonse de Castille, fût accompli. Elle fut conduite jusques sur la frontiere de Castille par Philippe son frere, & les nôces en furent faites à Burgos avec beaucoup de magnificence. 1269.

Mariage de Blanche de France avec Ferdinand de Castille, suivi de celui de Marguerite de France, avec le fils du duc de Brabant.

Celles de Marguerite de France une de ses autres filles se firent encore vers le même temps, non pas avec Henri duc de Brabant, avec qui elle avoit été accordée; mais avec Jean cadet de Henri, parce que Henri quitta le monde, pour se faire chanoine régulier à saint Etienne de Dijon.

Il n'y avoit plus que la cadette nommée Agnès à pourvoir, & à qui il laissa dix mille livres par son testament, qu'il fit avant de quitter l'Europe. Quelque temps auparavant, pour affermir la paix, non-seulement dans son royaume, mais encore dans les pays voisins, il avoit fait prolonger pour cinq ans la treve, dont il avoit été le médiateur entre le roi d'Angleterre & le roi de Navarre, & il avoit terminé entre le comte de Luxembourg & le comte de Bar, quelques différends, pour lesquels on en étoit déja venu à de grandes violences.

Trois ans ayant été employés à disposer & à régler ainsi toutes choses, le roi se trouva l'an 1270 en état de prendre les dernieres mesures pour son départ. Le point le plus important qui restoit à déterminer, étoit la régence du royau- 1270.

Le roi laisse la régence du royaume à l'abbé de S.

1270.

Denys & au comte de Nesle.

me pendant son absence. La reine n'étoit pas du voyage; & il sembloit que cette dignité la regardât plus qu'aucun autre : mais soit que le roi ne la crût pas capable de prendre assez d'autorité, soit qu'elle n'eût pas assez d'expérience dans les affaires, où il ne paroît pas que ce prince lui eût jamais donné beaucoup de part, il ne jugea pas à propos de la charger du gouvernement. Il choisit pour cet emploi Matthieu, abbé de S. Denys, homme de qualité, de la famille des comtes de Vendôme, & Simon de Clermont, comte de Nesle, tous deux d'une probité reconnue & d'une singuliere prudence. Il leur substitua en cas de mort Philippe, évêque d'Evreux & Jean comte de Ponthieu.

Nangius in gestis Ludov. Invent. des chartes. Mélanges, t. 6.

Il part pour Aigues-mortes.

Le rendez-vous des croisés étoit à Aigues-mortes, pour le mois de Mai. Le roi alla à S. Denys prendre l'oriflamme selon la coûtume : il redoubla sa ferveur & la fit paroître en une infinité d'actions de charité, d'humilité, de mortification, sur-tout dans une procession où il marcha nuds piés depuis le palais jusqu'à Notre-Dame. Il partit ensuite pour Aigues-mortes, prenant son chemin par Melun, Sens, Auxerre, Cluni, Lyon, Vienne & Beaucaire.

Ibid.

Il y reçoit une ambassade de Michel Paleologue.

Il avoit supposé en partant de Paris, que les vaisseaux promis par les Genois seroient à Aigues-mortes à son arrivée: mais soit que les vents contraires ne l'eussent pas permis, soit pour quelque autre raison, il fallut les attendre durant plusieurs semaines. Le roi faisant son séjour à S. Gilles, y reçut une ambassade de Michel Paleologue empereur de Constantinople. Ce prince depuis neuf ou dix ans avoit surpris cette capitale de l'Empire d'Orient, que les empereurs Latins avoient possédée près de soixante ans, & en conséquence de cette conquête, l'Empire qui avoit été enlevé aux Grecs par Baudouin premier, étoit retourné à ses anciens maîtres du temps de Baudouin II.

Pachimer, l. 5. Hist.

Le prétexte de l'ambassade étoit l'extinction du schisme, & la réunion de l'église Greque avec la Latine. Michel protestoit par ses ambassadeurs à Louis, qu'il vouloit le faire l'unique arbitre d'une si importante affaire, dont il souhaitoit passionnément de voir la consommation, & qu'il en

passeroit par tout ce qu'il décideroit : mais la véritable raison étoit l'inquiétude, que lui causoient les grands armemens de France & de Sicile, dans l'appréhension qu'ils ne fussent destinés contre lui pour le rétablissement de Baudouin. Il avoit en effet tout sujet de craindre l'ambition & les ressentimens du roi de Sicile, contre lequel il avoit pris le parti de Mainfroi ; d'ailleurs il savoit l'intérêt que l'église Romaine prenoit dans la révolution arrivée en Orient ; & comme c'étoit à la sollicitation du pape que les deux rois armoient, il craignoit beaucoup que les premiers efforts des occidentaux ne tombassent sur lui. 1270.

Le roi à qui les ambassadeurs firent de magnifiques présens, leur répondit avec beaucoup d'honnêteté qu'il contribueroit de tout son possible à la réunion des deux églises, afin que l'Occident & l'Orient agissent ensemble de concert contre les Infideles : mais que comme il s'agissoit de plusieurs points de religion, dont il ne lui appartenoit pas de décider, c'étoit à l'église même qu'il falloit s'adresser ; qu'il leur offroit de bon cœur ses bons offices, auprès du collége des cardinaux qui gouvernoient l'église Romaine pendant la vacance du saint siége, & qu'il employeroit tout son crédit pour la destruction d'un schisme si scandaleux. En effet, le roi écrivit sur ce sujet aux cardinaux avec beaucoup d'empressement & de zele.

Les cardinaux répondirent à la lettre du roi, avec de grands éloges de sa piété & de son zele pour le bien de l'église. Ils l'informerent des négociations commencées sur ce sujet, entre l'empereur de Constantinople & le défunt pape, qui avoit déja proposé à ce prince les conditions de la réunion. Ils prierent le roi de ne se point laisser surprendre aux artifices des Grecs, moins disposés qu'il ne pensoit à une sincere réconciliation, & suivant la priere qu'il leur en avoit faite lui-même, ils chargerent le cardinal Albano, qui devoit l'accompagner dans le voyage d'outre-mer, de traiter avec les ambassadeurs. Ils envoyerent des instructions à ce légat conformes au plan de la réunion proposée par le pape Clement, avec ordre d'exiger de l'empereur, des évêques, des archimandrites & de tous les principaux membres de l'église Gre-

Epist. Card. ad Ludov. apud Rainald. ad an. 1270. Inventaire des chartes, t. 7.

que, un ferment, par lequel ils jureroient de reconnoître
1270. la primauté de l'église Romaine, & de ſigner tous les articles de foi contenus dans le mémoire dreſſé par le même pape.

Une affaire de cette importance demandoit beaucoup plus de temps qu'il n'en reſtoit au roi & au légat avant l'embarquement. La maniere, dont les ambaſſadeurs reçûrent les propoſitions des cardinaux, fit concevoir de grandes eſpérances : mais elles furent vaines. Ils s'en retournerent au moins fort ſatisfaits d'avoir ſû qu'on n'en vouloit point à leur maître, & que la croiſade étoit contre les Infideles.

Cependant les croiſés François & étrangers étoient aſſemblés à Aigues-mortes & aux environs. Ce mêlange de diverſes nations cauſa du déſordre. Des ſoldats Provençaux & des Catalans ayant pris querelle avec quelques ſoldats François, chacun entreprit de ſoutenir ſes compatriotes, & la ſoldateſque courant aux armes de part & d'autre, il y eut une chaude mêlée, où près de cent hommes furent tués ſur la place. Par malheur il ne ſe trouva point alors de commandant d'aſſez grande autorité, pour arrêter d'abord ce tumulte. Le roi, pour en empêcher les ſuites, ſe tranſporta lui-même ſur les lieux, & ayant fait exemple par la punition des plus coupables qu'il fit pendre, tout fut appaiſé.

Nangius in geſtis Ludov.

Les vaiſſeaux Génois en arrivant, trouverent ceux de France tout équipés & tout prêts ; & le roi s'embarqua avec toute l'armée le premier jour de juillet. Avant que de faire voile, il écrivit une lettre aux deux régens du royaume, pour les faire reſſouvenir des ordres qu'il leur avoit donnés touchant l'obſervation de la juſtice, pour empêcher les blaſphêmes, pour exterminer les lieux de débauches, pour le ſoin des pauvres. Il n'y a qu'à lire cette lettre, pour voir de quel eſprit ce ſaint prince étoit animé, & qu'il n'avoit rien plus à cœur, que l'honneur de Dieu & le bien de ſes ſujets.

In Spicileg. t. 2, epiſt. Ludov. ad Matthæum abbat. an 1270.
Ibid.

Il met à la voile.

Le lendemain de l'embarquement le vent s'étant trouvé favorable, on mit à la voile. Le roi avoit avec lui le comte d'Alençon dans ſon vaiſſeau. Philippe ſon fils aîné, le comte de Nevers & le comte d'Artois, chacun avec leurs épouſes,

Nangius in geſtis Ludovici.

ſes, étoient dans trois autres vaiſſeaux. Un auteur fait monter l'armée du roi juſqu'à ſoixante mille hommes. Ces quatre vaiſſeaux, dont je viens de parler, prirent les devans, & le reſte ſuivit.

1270.

Addition. ad Lambert. Schafnab.

Le temps, qui d'abord fut beau, changea bientôt, & on eſſuya deux rudes tempêtes avant que d'arriver à Cagliari en Sardaigne, où l'on devoit s'arrêter, pour ſe mettre delà en pleine route. Il y avoit déja ſix jours qu'on voguoit ſans découvrir les côtes de Sardaigne, ce qui donna de la défiance, moins de l'habileté que de la fidélité des pilotes Génois. On aſſura même qu'un vaiſſeau, qui ne paroiſſoit plus dans la flotte, avoit cinglé vers les côtes de Barbarie par l'ordre du capitaine : mais tous ces ſoupçons ſe trouverent faux, & enfin on arriva à la vûe de Cagliari. La chaleur exceſſive qu'il avoit fait, & les tempêtes avoient déja gâté toute l'eau de la flotte; & non-ſeulement il y avoit beaucoup de malades, mais même il étoit mort quantité d'hommes & de chevaux. On envoya une barque à terre, parce que le vent empêchoit que la flotte ne pût entrer dans le port. Cette barque rapporta de l'eau & quelque légumes : mais ſur la demande que le roi fit au commandant du château, d'y recevoir ſes malades, on lui fit de grandes difficultés, parce que ce château appartenoit à la république de Piſe, qui étoit en guerre avec les Génois, & que la plûpart des capitaines de la flotte étoient de la république de Genes. Les habitans même du bord de la mer ſe retiroient dans l'intérieur de l'iſle avec tout ce qu'ils pouvoient emporter avec eux. Le roi en ayant envoyé faire ſes plaintes au commandant, tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on débarquât les malades, & qu'on les fit camper au pié du château, ou loger dans quelques méchantes cabanes des environs. Enfin le commandant ſur de nouvelles inſtances, offrit au roi de le loger au château, pourvû qu'il n'y entrât qu'avec peu de monde, & que les capitaines Génois ne deſcendiſſent point à terre.

Nangius loc. cit.

Cette conduite choqua extrèmement les princes & les ſeigneurs de la ſuite du roi, & on lui conſeilla de faire attaquer le château pour s'en rendre maître : mais il ne le vou-

lut pas, disant qu'il n'avoit pas pris les armes, pour les em-
1270. ployer contre des Chrétiens. On mit à terre les malades, dont plusieurs moururent, & on eut des vivres qui couterent bien cher.

Epist. Petri de Condeto.

Cependant le reste de la flotte arriva avec le roi de Navarre, le comte de Poitiers, le comte de Flandre, Jean fils du comte de Bretagne, le comte de S. Pol & plusieurs autres seigneurs. Dès le lendemain de leur arrivée, le roi tint conseil, pour délibérer sur le lieu, où l'on porteroit la guerre, ou plutôt pour leur faire agréer le dessein qu'il avoit déja pris de concert avec le roi de Sicile.

Il propose d'aller à Tunis, & pourquoi.
Gaufrid. de Bello loco. Marmol, t. 2, p. 455. Guyart.

Quand on partit d'Aigues-mortes, on ne doutoit point que ce ne fût pour aller en Egypte ou en Palestine: mais ce n'étoit pas l'intention du roi de commencer par-là; & l'on fut fort surpris dans le conseil, lorsqu'il proposa d'aller à Tunis sur les côtes d'Afrique. Le roi, & le roi de Sicile avoient chacun leurs raisons de tourner de ce côté-là.

Le roi de Tunis, appellé Muley-moztança, ou selon d'autres, Omar, devoit un tribut au roi de Sicile qu'il négligeoit de lui payer; & de plus, ces Sarasins d'Afrique avoient toujours grande liaison avec ceux qui étoient restés en Italie. Ceux-ci qui avoient soutenu le parti de Mainfroi contre ce prince, lui avoient donné encore beaucoup de peine depuis sa conquête: & les autres étoient des ennemis à craindre pour la Sicile, qui avoit autrefois été soumise aux princes de leur nation. Si une fois on les chassoit des bords de l'Afrique opposés à l'Europe, c'étoit leur ôter toute espérance & tout moyen de jamais rien entreprendre sur cette isle. C'est ce qui avoit déterminé le roi de Sicile à tourner ses armes de ce côté-là.

Vûe du roi dans ce voyage.
Gaufrid. de Bello loco.

S. Louis avoit des vûes plus pures & plus chrétiennes. Il entretenoit depuis quelques années un commerce assez fréquent avec le roi de Tunis par des personnes affidées. Ce prince Sarasin, avant qu'on parlât de cette derniere croisade, lui avoit fait entendre qu'il avoit beaucoup de penchant pour la religion chrétienne, & que s'il pouvoit avec honneur & sans trop s'exposer, avoir quelque prétexte d'abandonner sa religion, il le prendroit volontiers. Soit que ces

Voyant que personne ne paroissoit pour l'empêcher de descendre, il aborda en un endroit du golfe, & envoya dire 1270. au roi qu'il étoit à terre, & qu'il n'avoit qu'à lui envoyer du monde, pour garder le poste dont il étoit maître. Le roi appréhendant que l'amiral ne se fût trop engagé, le blâma d'avoir passé ses ordres, & assembla le conseil, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Les uns furent d'avis qu'on envoyât des troupes à l'amiral, afin qu'il se retranchât sur le bord de la mer, & qu'il falloit profiter de cet avantage, qui rendroit très-facile la descente générale qu'on prétendoit faire incessamment. Les autres furent du sentiment contraire, prétendant que c'étoit là une négligence affectée des Sarasins, & un stratagème, pour surprendre pendant la nuit les troupes qu'on auroit mises à terre, & brûler les vaisseaux qui se seroient engagés dans le golfe.

Le roi prit un milieu, & envoya Renaud de Preceigni, Thibauld de Monleard grand maître des arbalêtriers, & le chevalier Philippe d'Evreux sur le lieu, avec ordre à l'amiral de se gouverner suivant leur conseil. Après qu'ils eurent tout considéré, ils furent d'avis d'abandonner le poste, & s'en retournerent avec l'amiral à la flotte. La descente générale fut résolue pour le lendemain.

Quand la flotte entra dans le golfe, on vit les rivages bordés de toutes parts d'une nombreuse armée de Sarasins; ce qui fit dire à plusieurs, qu'on avoit fait une grande faute de n'avoir pas suivi le dessein de l'amiral. On ne laissa pas de se préparer à faire la descente. Les vaisseaux furent rangés, & le roi se mit avec le sien à la tête de tous. *Comment il y fit descente.*

La lâcheté des Sarasins produisit seule tout le bon succès de cette action; car l'auteur de la relation que je transcris ici, & qui étoit témoin oculaire, dit que tout s'y passa avec si peu d'ordre, que cent hommes bien résolus auroient suffi pour empêcher la descente: mais dès que les vaisseaux commencerent à approcher, toute cette multitude infinie de barbares se mit à fuir, sans faire la moindre résistance. Petrus de Condeto.

La descente étant faite, on se saisit de l'isthme, où l'on se campa: mais on se trouva fort en peine en ce lieu-là, faute d'eau-douce, parce qu'aux environs du camp il ne paroiss-

1270. ſoit ni ſource, ni riviere, ni puits, & l'on fut obligé de paſſer le reſte de cette journée, & la nuit ſuivante avec cette incommodité.

Le lendemain qui étoit un ſamedi, quelques ſoldats cherchant de l'eau de tous côtés, s'avancerent juſqu'à une tour ſituée à l'extrémité de l'iſthme du côté de Carthage, & y trouverent des cîternes: mais ayant été ſurpris & enveloppés par la garniſon de la tour, ils furent tous tués.

Expéditions dont elle fut ſuivie.

On fit un détachement de quelques bataillons, pour aller attaquer la tour, & on l'emporta. On y laiſſa une garniſon: mais peu d'heures après, elle fut inveſtie par un grand corps de Saraſins, qui ſe mirent en devoir de la reprendre. Les François étoient fort preſſés, lorſque le roi ſur l'avis de l'attaque, envoya des troupes d'élite ſous la conduite des maréchaux Raoul d'Etrées & Lancelot de S. Maard pour les délivrer. A leur arrivée les Saraſins abandonnerent l'attaque: il y eut enſuite quelques eſcarmouches; car les Saraſins s'étant débandés, revenoient ſelon leur coûtume, en caracolant, & après avoir lancé leurs zagaïes, s'enfuyoient auſſi-tôt: de ſorte qu'il y eut très-peu de ſang répandu. On retira la garniſon, & on abandonna ce poſte, qui pouvoit être aiſément enlevé, & dont les cîternes furent bien-tôt épuiſées.

Guyart. Petrus de Condeto.

On demeura encore le lendemain, qui étoit un dimanche, au premier camp, toujours dans la diſette d'eau: mais ce ne fut que pour ſe préparer à l'attaque du château de Carthage, autour duquel il y avoit beaucoup de puits d'eau-douce: on y marcha le lundi. On reprit en chemin la tour, dont j'ai parlé. Le mardi comme on fut au voiſinage de Carthage, les mariniers de la flote vinrent s'offrir au roi pour l'attaque du château, & l'aſſûrerent de l'en rendre maître, pourvû qu'il les fit ſoûtenir de quelques bataillons de l'armée. Le roi les fit ſeconder par les brigades de Carcaſſonne, de Châlons ſur Marne, de Périgord & de Beaucaire. Il ſe poſta entre le château & une armée de Saraſins, qui faiſoient mine de le vouloir ſecourir. Les mariniers donnerent l'aſſaut & monterent à l'eſcalade: le château fut emporté; on n'y perdit qu'un ſeul homme, & on paſſa au fil de l'épée tout

ce qui ne put pas s'enfuir. De deux cents hommes dont la garnison étoit composée, quelques-uns se sauverent par des soûterreins, qui avoient des issues dans la campagne; d'autres n'ayant pû les gagner, & s'étant cachés dans des caves des anciennes ruines de Carthage, y furent étouffés par la fumée des feux qu'on alluma à l'entrée. 1270.

C'étoit encore un proverbe dans le pays, que celui qui se rendoit maître de Carthage le devenoit de tout le reste : mais ce proverbe étoit devenu faux, Carthage n'étant plus rien alors, & Tunis, qui du temps de l'ancienne Carthage, n'étoit que très-peu de chose, étant en ce temps-là une ville très-peuplée & très-forte, nonobstant les faux mémoires qu'on en avoit donnés au roi, lorsqu'il étoit encore en France.

L'armée campée autour de Carthage ne souffroit plus la soif comme auparavant; les vivres ne lui manquoient pas non plus, la flotte en étant bien fournie, & puis on en trouva beaucoup dans le château & aux environs : mais il y avoit des alarmes continuelles, & des troupes innombrables de Sarasins paroissoient à tous momens aux environs du camp. Tout cela néanmoins se terminoit à des escarmouches; parce que les ennemis se contentoient de faire des décharges de fleches, on leur répondoit de même, & il étoit impossible de les joindre. Le roi ayant fait nettoyer le château, y établit son quartier & celui des princes & des dames qui avoient suivi l'armée : on y logea aussi les malades & les blessés.

Après la prise de Carthage, deux Sarasins vinrent se rendre, & détromperent fort le roi sur l'espérance qu'il avoit conçûe de la conversion du roi de Tunis : car ils lui apprirent que ce prince avoit fait arrêter tous les Chrétiens qui s'étoient trouvés dans la ville, résolu de leur faire couper la tête dès que l'armée Françoise paroîtroit à la vûe de la place, leur promettant toutefois la vie, si les Chrétiens ne venoient pas l'attaquer.

Ce prince en usoit ainsi, dans l'espérance d'amener le roi à quelque traité; & cependant il n'y avoit point de ruse dont il ne s'avisât pour fatiguer l'armée. Ses troupes ro-

doient toujours aux environs du camp, & quiconque s'en
1270. écartoit, n'y revenoit pas. Le comte d'Eu & Jean d'Acre grand bouteiller de France étant de garde, virent trois cavaliers Sarasins s'avancer vers le camp la lance basse, & portant de temps en temps la main au turban, pour marquer qu'ils ne venoient point comme ennemis. On les alla recevoir : ils baiserent la main de ceux qui les aborderent, & leur firent comprendre qu'ils vouloient se faire Chrétiens. On en porta aussi-tôt la nouvelle au roi, qui ordonna qu'on les traitât bien, mais qu'on les gardât à vûe : presque aussi-tôt après il en arriva cent autres, qui se rendirent pareillement, en disant la même chose. Mais durant que le grand bouteiller s'entretenoit avec eux, il vint une autre troupe fondre tout à coup sur lui & sur tous ceux qui l'accompagnoient, & dans le moment ces cent traîtres mettant le sabre à la main, se joignirent aux autres, entrerent avec eux dans le camp, y tuerent plus de soixante hommes, & se sauverent.

Le grand bouteiller qui s'échappa, fut fort blâmé de s'être ainsi laissé surprendre. Il alla aussi-tôt à sa tente où étoient les trois premiers, qu'il voulut rendre responsables de la trahison. Le plus apparent des trois protesta par des signes, qu'il n'y entroit point du tout, & comme on eut fait venir un religieux Dominiquain qui entendoit la langue, il dit que celui qui avoit chargé d'abord les François étoit son ennemi, qui sachant qu'il s'étoit refugié dans le camp, avoit fait exprès cette supercherie, ne doutant pas que les François n'en fissent porter la peine à ceux qu'ils avoient en leur puissance ; mais que si on vouloit laisser aller un d'eux à l'armée Sarasine, il répondoit sur sa tête qu'il en emmeneroit plus de deux mille autres qui étoient dans la même résolution de se rendre. Ce rapport ayant été fait au roi, il ne voulut point qu'on punît des gens qui pouvoient être innocens. Il les fit même relâcher, pour voir ce qui en arriveroit, mais aucun ne revint ; ce qui fit croire que tous avoient agi de concert.

Nangius in gestis Ludovici.

Comme ces fréquentes alarmes incommodoient fort le camp ; le roi le fit retrancher & entourer de fossés & de palissades,

palissades. A peine ces travaux étoient commencés, que l'armée des Sarasins parut en bataille, ce qu'ils n'avoient point fait encore, & on disoit que le roi de Tunis y étoit en personne. A voir même leur marche on crut que leur dessein étoit d'occuper tout le terrein des environs du camp, & de l'enfermer entre eux & la mer le roi sur cela mit aussi son armée en bataille, se saisit de divers postes avantageux, & on ne doutoit point qu'on n'en vînt à un combat : mais après une simple escarmouche, où peu de Sarasins furent tués, & du côté des Chrétiens, le seul châtelain de Beaucaire, l'armée ennemie se retira : le roi ne la suivit point, parce qu'il attendoit de jour en jour son frere le roi de Sicile, pour faire le siége de Tunis. 1270.

Maladies dans le camp du roi. Il en est attaqué lui-même & meurt.

Le retardement de ce prince fut la cause de tous les malheurs qui suivirent ; car les chaleurs étant excessives, les maladies se mirent dans le camp. Jean comte de Nevers fils du roi fut un des premiers attaqués parmi les princes & les personnes de qualité. On le transporta dans son vaisseau, où il mourut le jour de l'invention de saint Etienne. Il étoit né à Damiette durant la premiere croisade, trois ou quatre jours après la prise du roi son pere, & il mourut en celle-ci, dans une conjoncture qui commençoit à n'être gueres moins fâcheuse. Le cardinal légat le suivit de près. Le prince Philippe fut pris d'une fievre quarte : & en peu de jours tout le camp fut rempli de fievres malignes, de dyssenteries, & de toutes sortes de maladies. Le roi tomba lui-même malade d'une dyssenterie, qui pendant quelques jours ne l'empêcha pas d'agir & de donner ses ordres pour la sureté & le soulagement de son armée, avec autant de présence d'esprit, que s'il avoit été en parfaite santé : mais enfin il succomba, & la maladie devint si violente, qu'il en mourut le vingt-cinquieme jour d'août, âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, après avoir régné quarante-trois ans neuf mois & dix-huit jours.

Consternation que sa mort produisit.

Cette mort répandit une effroyable consternation dans toute l'armée, & tout étoit perdu, sans l'arrivée du roi de Sicile, dont les vaisseaux parurent un moment après que le roi eut expiré. Jamais prince ne fut plus digne que lui,

1270. des éloges dont les historiens de toutes les nations, ont à l'envi honoré sa mémoire. Le détail de ses œuvres de pieté, & de ses vertus chrétiennes, a fourni des volumes entiers, & la seule lecture de cette histoire ne peut manquer de donner une grande idée de ce saint prince.

Son éloge.

Le respect, la vénération, & l'admiration que ses sujets de tout état avoient pour lui, étoient l'effet d'une vertu & d'une sainteté, qui ne se démentirent jamais: elles furent toujours l'ame de sa conduite dans toutes les diverses fortunes qu'il éprouva, & elles n'affoiblissoient en aucune maniere les qualités royales d'esprit & de cœur, avec lesquelles il étoit né. Plus modeste & plus recueilli au pié des autels, que le plus fervent solitaire, on le voyoit un moment après à la tête d'une armée, avec la contenance d'un heros, donner des batailles, essuyer les plus rudes fatigues, affronter les plus grands périls. La priere à laquelle il consacroit plusieurs heures du jour, ne diminuoit en rien le soin qu'il devoit à son état. Il tenoit exactement ses conseils, donnoit des audiences publiques & particulieres, qu'il accordoit aux plus petites gens, jusqu'à vuider quelquefois des procès de particuliers, assis sous un arbre au bois de Vincennes, prenant en ces occasions pour assesseurs les plus grands seigneurs de sa cour, qui se trouvoient alors auprès de lui; & comme un jour il sût que l'on disoit, qu'il donnoit trop de temps à ses devoirs ordinaires, il ne répondit point autre chose, sinon que s'il employoit ce temps-là à la chasse, aux tournois, au jeu & aux spectacles, on ne compteroit point si rigoureusement les heures qu'il y perdroit. Plusieurs ordonnances qui nous restent de ce prince sur diverses matieres importantes, & pour le reglement de la justice, une espece de code, publié par le savant Monsieur du Cange, (a) intitulé: *Les etablissemens de saint Louis roi de France, selon l'usage de Paris & d'Orleans & la cour de Baronie*, sont des monumens qui nous marquent l'application qu'il avoit au reglement de son royaume; & c'est un grand éloge pour ce prince, que sous les regnes de plusieurs de ses successeurs, la noblesse & les peuples,

Thrésor des chartes, registre cotté 55.

(a) Dans la vie de S. Louis, par Joinville.

quelquefois mécontens du gouvernement, ne demandoient rien autre chose, sinon qu'on en réformât les abus sur les usages observés sous le regne de ce saint roi. 1270.

Quelque austere qu'il fût pour lui-même, jusqu'à s'interdire presque tous les divertissemens, sa vertu ne fut jamais une vertu chagrine. Il étoit extrèmement humain & fort agréable dans la conversation. Sa taille médiocre ne lui donnoit pas un air fort majestueux : mais ses seules manieres le faisoient aimer de ceux qui l'approchoient. Il étoit naturellement bienfaisant, & sa libéralité parut sur-tout dans les guerres d'outre-mer, envers plusieurs seigneurs & gentilshommes, qui avoient perdu tous leurs équipages, & à qui il donna de quoi les rétablir.

Gaufrid. de Bello loco.

Jamais prince n'eut un plus sincere respect pour les papes, pour les évêques, pour les religieux, & généralement pour tous les gens d'église. Mais nul de ses prédécesseurs n'entreprit avec autant de fermeté que lui, de borner la puissance ecclésiastique, qui étoit depuis plusieurs siecles en possession d'empiéter sur la puissance royale, & sur les tribunaux de la justice laïque. On a plusieurs de ses ordonnances sur ce sujet, & entre autres sa Pragmatique sanction, où commençant par dire que son état n'est soumis qu'à Dieu seul, il ordonnoit que les prélats de son royaume, les patrons, & les autres collateurs ordinaires des bénéfices, fussent maintenus dans toute l'étendue de leurs droits; qu'il y eût une liberté entiere dans les églises cathédrales pour les élections, les promotions & les collations des bénéfices, & que tous les différends en cette matiere fussent reglés par le droit commun, & par les canons des conciles. Il y défendoit de faire aucune levée en France au nom de la cour de Rome, sinon pour des causes très-pressantes, & des nécessités indispensables ; & en ce cas il vouloit que rien ne se fit sans l'agrément & le consentement exprès du prince & de l'église Gallicane : enjoignant séverement à tous les juges, magistrats, & autres officiers, de tenir la main à l'exécution de son ordonnance, sous les peines qu'il se réservoit de statuer, en cas qu'ils y manquassent. Il publia cette ordonnance datée du mois de mars l'an 1268, dans

Pragmatica sanctio Ludovici IX.

1270.

le temps qu'il se préparoit à sa seconde croisade; & il y a dans le thrésor des chartes une lettre de Pierre Collomedio nonce du pape, où il dit: qu'ayant voulu connoître par le commandement du pape d'un différend qui étoit survenu entre l'église de Beauvais d'une part, & la commune de Beauvais & le roi de l'autre, ce prince lui en avoit fait défense, & l'acte qui fut signifié au nonce, contient entre autres choses ces paroles: *Qu'il se donne bien de garde de connoître directement ou indirectement de ses régales, ou de faire enquête en quelque maniere que ce soit, de quelque autre chose qui concerne sa jurisdiction temporelle.* De sorte qu'il est vrai de dire que c'est lui qui a commencé à donner en France de justes bornes à l'autorité ecclésiastique, laquelle n'y en avoit point depuis plusieurs siecles. Les rois mêmes avoient souvent contribué à ce désordre & à cette confusion, lorsqu'en certaines conjonctures pressés par leurs ennemis, ou par leurs sujets rébelles, ils avoient eu recours aux armes spirituelles de l'église, de quoi les évêques s'étoient prévalus au préjudice de l'autorité royale.

Inventaire des chartes, tome 1. Beauvais, n. 3, à Pontoise, année 1235. Décembre. Ne de regalibus suis seu rebus aliquibus ad jurisdictionem suam secularem pertinentibus agnoscere directe sive indirecte seu inquisitionem facere aliquatenus præsumeret.

Sa douceur naturelle, sa modestie dans ses habits & dans ses équipages, sur-tout depuis qu'il eut pris la croix, l'humilité chrétienne, en laquelle il s'exerçoit plus qu'en aucune autre vertu, & qu'il pratiquoit sur-tout envers les pauvres, en les servant souvent à table, en leur lavant les piés, en les visitant dans les hôpitaux, toutes ces vertus, qui lorsqu'elles sont accompagnées de certains défauts, attirent quelquefois du mépris aux grands qui les pratiquent, ne firent jamais de tort à son autorité, & il est marqué expressément dans son histoire, que depuis son retour de la terre-sainte, on ne vit jamais en France plus de soumission pour le souverain, & qu'elle continua durant tout le reste de son regne. Il savoit maintenir cette autorité dans les occasions, & Charles d'Anjou son frere l'éprouva. Ce prince ayant fait arrêter un gentilhomme son vassal, pour avoir appellé au roi d'une sentence rendue par un de ses officiers, il fut cité à la cour: le roi lui demanda s'il croyoit qu'il y eût deux rois en France, & lui ordonna de se préparer à

Nangius in gestis Ludov.

Nouvelle hist. de Sicile, par le sieur des Noulis.

rendre compte de sa conduite ; & comme nul avocat n'osoit parler contre le frere du souverain en faveur du gentilhomme, le roi lui-même en nomma un, qu'il obligea par serment à ne rien omettre, pour éclaircir la vérité du fait dont il s'agissoit. 1270.

Selon le témoignage du Sire de Joinville, ce prince étoit le plus sage & la meilleure tête de son conseil. Dans les affaires subites il prenoit aisément & prudemment son parti. Il s'étoit acquis une si grande réputation de droiture, que les autres princes lui mettoient souvent leurs intérêts entre les mains dans les différends qu'ils avoient ensemble, & souscrivoient à ses décisions. Ses sujets eurent plusieurs fois des preuves de cette équité, & ils étoient sûrs de gagner leur cause contre lui, non-seulement quand leur droit étoit certain, mais même quand le sien étoit douteux. Jamais on ne le vit s'emporter, ni dire une parole capable de choquer personne. Tout guerrier qu'il étoit, il ne fit jamais la guerre quand il put faire ou entretenir la paix, sans porter un préjudice notable à son état. Il ne tint qu'à lui de profiter des brouilleries d'Angleterre, pour enlever à cette couronne tout ce qu'elle possédoit en France. Ceux qui envisageoient les choses dans des vûes purement politiques, l'en blâmerent : mais son unique regle étoit la conscience. Il contribua au contraire de tout son pouvoir à raccommoder Henri III roi d'Angleterre avec ses sujets, & ce prince avoit coûtume pour cette raison de l'appeller son pere. Il n'y a qu'à rappeller toute la suite de son histoire, pour être persuadé qu'il étoit non-seulement le prince le plus vaillant de son temps, mais encore qui entendoit le mieux la guerre : car quoique ses deux croisades lui ayent mal réussi, il est certain que dans toutes les actions particulieres qui s'y passerent, il battit toujours les ennemis, tout supérieurs qu'ils lui étoient en troupes, & il combattit avec le même succès, nonobstant un pareil désavantage, à la fameuse journée de Taillebourg. Mais après tout, entre tant de belles qualités qui rendent ce prince recommandable, la piété fut la dominante. Il en étoit redevable après Dieu, à l'éducation sage & chrétienne que lui donna la reine Blanche sa mere ;

Pag. 119.

1270.

Inventaire des chartes, tome Beauvais, n. Pontoise, 1235. Décr Nc de re suis feu r quibus ... dictioner culare tibu ...

le temps qu'il [illegible] ... mot, qu'elle lui dit un jour, dans le [illegible] « Mon fils, vous êtes né roi, ... toute la tendresse dont une mere est ca... j'aimerois mieux vous voir mort, que de vous ... commettre un péché mortel. » Toute la conduite de ... fut animée de cet esprit de piété. Une infinité d'hôpitaux, d'églises, de monasteres fondés ou rétablis par ses libéralités; le détail que Geoffroi de Beaulieu religieux Dominicain son confesseur, fait des pénitences, des sentimens, & des autres bonnes œuvres de ce saint prince; l'idée qu'on avoit de lui comme d'un saint pendant sa vie, & sa canonisation fondée sur la voix du peuple, & sur plusieurs miracles bien attestés, faits après sa mort, montrent en effet qu'il étoit encore plus distingué par sa sainteté, que par tout le reste.

Sa mort fut aussi sainte que sa vie l'avoit été. Sa ferveur, son humilité, sa dévotion, son zele, redoublerent en ces derniers momens, & sa foiblesse lui laissant à peine assez de forces pour prononcer quelques paroles, on lui entendoit souvent répeter celles-ci: « Il faut faire tous nos efforts, afin » que la foi soit prêchée dans Tunis. Il faut y envoyer un » tel, qu'il nommoit, qui étoit un religieux de S. Domini» que, il sait la langue du pays; il est connu du roi de Tunis, » il faut qu'il en obtienne la permission. » Il parla avec le même zele sur la réunion de l'église Greque avec la Latine aux ambassadeurs de Paléologue, qui l'étoient venus de nouveau trouver en Afrique, & ce fut au milieu de ces saints désirs d'étendre la foi & le culte du vrai Dieu, qu'il mourut après avoir reçû tous ses sacremens, & s'être fait coucher sur la cendre, pour expirer avec toutes les marques extérieures, aussi-bien qu'avec tous les sentimens d'un véritable pénitent.

J'ai entre les mains la copie d'une lettre de Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, sur la mort de saint Louis, à laquelle il étoit présent. Elle est tirée d'un très-beau manuscrit, qui est entre les mains de Monsieur de Chezelles lieutenant général de police de la ville de Montluçon. Je la crois digne d'être transmise à la postérité dans

le langage qu'elle fut écrite par ce prince à l'évêque titulaire de Tunis. 1270.

C'est ici la lettre que li rois Thiebaut de Navarre envoïa à l'évêque de Thunes.

«Thiebaut par la grace de Dieu, rois de Navarre, de » Champagne & de Brie . . . . . évêque de Thunes, » Saluz & lui tout. Sire je receve votre lettre, en laquelle » vous me priez que nous vous feissons à savoir l'état de » mon chier seigneur Louys jadis rois de France. Que du » commencement & du milieu savez vous plus que nous » ne fesons. Mes de la fin vous pouvons témoigner par la » vûe des eauz, qu'onques en toute notre vie ne veimes si » sainte ne si devote fin en homme du siecle ne de religion. Et au tel avons nous oi temoignier à tous ceux qui » la virent. Et sachiez sire que des le dimenche a eure de » nonne, jusques au lundi après tierce sa bouche ne cessa » de jour & de nuit par toutes parties l'espace de 15 eures, » de louer Notre-Seigneur & de prier pour le peuple qu'il » avoit là mené. Et là où il avoit jà perdu une partie de la » parole crioit-il aucunes fois en haut, *Fac nos, Domine,* » *prospera mundi despicere & nulla ejus adversa formidare.* » Et moult de fois crioit-il en haut, *Esto, Domine, plebi* » *tuæ sanctificator & custos.* Après l'eure de tierce il perdit aussi comme du tout la parole : mes il regardoit les » gens moult deboneremeut, & sourioit aucunes fois. Et entre eure de tierce & de midi fit aussi, comme semblant » de dormir, & fut bien les eauz clos l'espace de demi eure. Après il ouvrit les eauz & regarda contre le ciel, & » dit cest vers, *introibo in Domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum.* Onques puis il ne parla. Et entour » eure de nonne il trepassa. Et des leure qui trepassa jusques en lendemain qu'en le fendi il étoit aussi biax & aussi vermaux ce nous sembloit comme il étoit en sa pleine » santé. Et sembloit à moult de genz qu'il volsit rire. Après » sire ses entrailles furent portées a Montroïal près de Palerne là où notre sire a ja commencé à fere moult de granz

Lettre du comte de Champagne, sur la mort de S. Louis.

» miracles pour lui. Si comme nous avons entendu parler
1270. » l'arcediacre de Palerne qui la mande par sa lettre au roi de » Secile. Sire li cuers de lui & li cors demeurent encore en » looft li pueples en nule maniere ne veut soufrir qu'il en » feut porte ».

Maximes qu'il laissa à Philippe son fils.

Le roi laissa un écrit de sa main, adressé au prince Philippe son fils & son successeur, qu'il avoit composé quelque temps avant la croisade. Il ne contient point autre chose que ce qu'il avoit pratiqué lui-même, & c'est comme un abrégé des maximes qu'il suivoit dans sa conduite. En voici les principaux articles (*a*).

Nangius in gestis Ludovici.

« Mon cher fils, le premier conseil que je vous donne, » c'est d'aimer Dieu de tout votre cœur & de toutes vos » forces; parce que sans lui, nous ne pouvons rien. Vous » devez être dans la disposition de vous laisser plutôt mettre » en pieces, que de l'offenser mortellement. S'il vous » envoye quelque maladie, ou quelque autre affliction, » vous devez l'en remercier, vous persuadant que vous » méritez encore de plus grands châtimens, pour l'avoir » mal servi, & pour l'avoir offensé. Si vous en recevez quelque » faveur, il faut pareillement l'en remercier avec humilité, » & prendre garde de n'en pas devenir plus fier : ce » seroit un grand mal d'abuser de ses bienfaits pour l'offenser.

» Je vous conseille de vous confesser souvent, & de choisir » des confesseurs d'une vie exemplaire, & assez savans pour » vous instruire de vos devoirs. Usez-en de telle maniere » avec eux & avec vos autres amis, que vous les persuadiez » qu'ils peuvent avec liberté & sans rien craindre vous reprendre » de vos fautes.

» Que l'on vous voye assister volontiers au service de l'église. » Paroissez-y avec modestie & attention, sur-tout durant » le saint sacrifice, & qu'il ne vous y échape aucune parole » frivole ou inutile.

(*a*) Cet écrit sous le titre d'enseignemens du roi S. Louis à Philippe son fils aîné, est à la chambre des comptes de Paris, au registre *Croix*, fol. 1 & au registre *qui es in cœlis*.

» Ayez

» Ayez le cœur tendre & libéral pour les pauvres. Quand » vous aurez quelque inquiétude ou quelque chagrin, s'il » est de nature à être communiqué, déchargez-vous-en dans » le sein de votre confesseur, ou de quelque autre personne » discrete, & capable d'adoucir votre peine. 1270.

» Faites-vous un plaisir d'avoir quelquefois des entre- » tiens de piété avec des gens de bien. Ne souffrez jamais » qu'on tienne devant vous des discours libertins, scanda- » leux ou médisans, & punissez séverement les paroles qui » seroient injurieuses à Dieu ou aux Saints.

» Si Dieu vous fait la grace de parvenir à la couronne, » montrez-vous digne par vos bonnes mœurs de recevoir » l'onction sacrée, par laquelle les rois de France devien- » nent les oints du Seigneur, & étudiez-vous sur-tout aux » vertus propres de ce haut rang. Que l'on voye en vous une » droiture & une équité à toute épreuve. Déclarez-vous » plutôt pour le pauvre que pour le riche, & donnez toute » liberté à votre conseil de parler contre vos intérêts, dès » qu'il s'agira de faire justice. Restituez ce qui ne vous appar- » tient point, ou ce que vos prédécesseurs pourroient avoir » usurpé : il y va de votre conscience & du repos de leurs » ames. Empêchez les violences que l'on pourroit faire aux » ecclésiastiques. Aimez les religieux, faites-leur du bien, » & suivez la maxime du roi Philippe mon ayeul, qu'il vaut » mieux dissimuler quelquefois les entreprises des gens d'é- » glise, que de causer du scandale, en les réprimant avec » trop de violence.

» Aimez & honorez la reine votre mere, & écoutez » ses conseils. Chérissez vos freres, soyez zelé pour leurs » intérêts : mais que ce ne soit jamais aux dépens de la ju- » stice.

» Ayez de bons conseillers pour la distribution des bé- » néfices. Le meilleur est de n'en point donner à ceux qui » en ont déja ; vous trouverez assez de bons sujets, qui n'en » ont point encore ; & c'est à eux qu'il faut donner ceux qui » viendront à vaquer. Evitez tant que vous pourrez de fai- » re la guerre aux princes ou aux seigneurs chrétiens ; avant

» que de vous y engager, tentez toutes les voies de dou-
1270. » ceur; & vous devez avoir en cela pour motif, d'empê-
» cher les maux & les péchés innombrables dont la guerre
» eſt toujours cauſe : que ſi c'eſt pour vous une néceſſité
» de le faire, faites enſorte qu'une infinité de pauvres in-
» nocens ne pâtiſſent point pour le coupable. Aſſiégez les
» places de celui qui vous refuſe juſtice, ou qui vous a fait
» injure : mais épargnez ſes ſujets tant que vous pourrez.

» Servez-vous de toute votre autorité, pour empêcher les
» guerres entre vos vaſſaux; vous ne pouvez rien faire qui
» ſoit plus agréable à Dieu.

» Faites en ſorte d'avoir de bons baillifs & de bons pre-
» vôts, pour rendre la juſtice. Vous devez haïr le mal par-
» tout, mais encore plus dans ceux que vous avez revêtus
» de votre autorité, & qui en abuſeroient.

» Ayez toujours beaucoup de reſpect pour l'égliſe Ro-
» maine & pour le pape, que vous devez honorer comme
» votre pere ſpirituel.

» Empêchez dans votre état tout le mal que vous pour-
» rez empêcher, ſur-tout les juremens, les blaſphèmes, les
» jeux de haſard, l'ivrognerie, l'impureté. Chaſſez-en les
» hérétiques & les ſcélérats. Vous êtes obligé de rendre à
» Dieu ce ſervice avec zele, en reconnoiſſance de tous les
» biens que vous avez reçus de lui.

» Ne faites point de folles dépenſes, ni de levées inju-
» ſtes. Je vous recommande beaucoup ces deux points.

» Si je meurs devant vous, procurez-moi beaucoup de
» meſſes & de prieres dans toutes les communautés de Fran-
» ce, & donnez-moi part dans toutes les bonnes œuvres que
» vous ferez.

» Je vous donne, mon cher fils, ma bénédiction, telle
» que la peut donner un pere à un fils qu'il aime tendre-
» ment : & je prie Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt qu'il vous
» conſerve & vous protege par ſa grace, & qu'il vous faſſe
» celle de ne jamais rien faire contre ſa volonté, afin qu'il
» ſoit honoré & ſervi par vous. Je lui demande pour moi
» la même grace, afin que nous puiſſions enſemble le voir,

» le louer, & l'honorer pendant toute l'éternité. Ainsi » soit-il ». 1270.

On voit par là que ce saint prince ne pensoit pas seulement à se sanctifier, mais encore à sanctifier sa famille. Ses exemples & ses conseils n'avoient pas été inutiles, même à l'égard de ses freres. Il leur avoit sur-tout inspiré l'horreur de la débauche. Alfonse comte de Poitiers fut un prince très-reglé & très-pieux, & quoique le comte d'Artois & le roi de Sicile fussent tous deux naturellement fort vifs, fiers & ambitieux, ce qui leur fit commettre des fautes considérables, au moins l'histoire rend témoignage à l'un & à l'autre d'une grande délicatesse de conscience en matiere de chasteté.

En un mot, ce n'est point porter trop loin l'éloge de ce prince, que de dire qu'il a été aussi grand roi que grand saint; & on ne peut lui rendre cette justice, sans convenir en même temps, que l'union de ces deux qualités si difficiles à allier, en a fait un des plus grands hommes & des plus singuliers qui ayent jamais été.

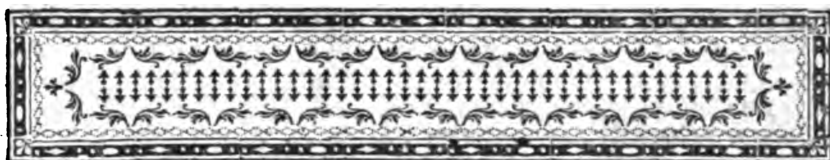
Domaines qu'il avoit réunis à la couronne.

Outre les comtés de Toulouse & de Poitou, que le saint roi donna à son frere Alfonse, il réunit à la couronne plusieurs autres domaines. Jacques seigneur de Château-Gontier lui céda le droit qu'il avoit au comté de Perche, & celui qui lui pouvoit appartenir aux châteaux de Belesme & de Mortagne. Etienne du Mont-saint-Jean lui vendit le château de la Ferté-Alpes en Beausse. Le comté de Clermont en Beauvoisis lui fut adjugé par arrêt contre les comtes de Poitiers & d'Anjou ses freres. Il acheta le comté de Mâcon de Jean de Dreux & de la comtesse Alix sa femme. Le comté de Beaumont sur Oise lui fut cédé par le comte Thibaud de Champagne, en échange de quelques autres terres. Il acquit encore par échange les seigneuries de Beaumont le Roger & de Briosne. Dreux de Mello connétable de France, lui vendit les seigneuries de Loches & de Châtillon sur Indre. Trincavel vicomte de Besiers & de Carcassonne, lui céda les droits qui lui appartenoient en ces deux vicomtés, & ceux qu'il avoit sur les seigneuries situées aux évêchés de

Voyez Sainte-Marthe, sur la fin du regne de saint Louis.

Narbonne, d'Agde, de Maguelonne, de Nismes, d'Albi
1270. & de Toulouse avec le droit de jurisdiction qu'il avoit sur les habitans de Lombers. Robert de Preaux chevalier lui transporta la vicomté d'Avranches, & Guillaume de Longueval lui vendit la châtellenie de Peronne. Jean & Baudouin d'Avesnes lui céderent tout le droit qu'ils avoient au comté de Namur; & par ces moyens ce grand prince augmenta de beaucoup le domaine de la couronne.





OBSERVATIONS
HISTORIQUES ET CRITIQUES
Sur le regne de S. Louis.

CHRONOLOGIE DE CE REGNE.

LOUIS naquit l'an 1214, il fut certainement baptisé à Poissi, où il y avoit alors une maison royale : mais il y a eu quelque doute sur le lieu de sa naissance. Il paroît certain qu'il étoit né à Poissi, quoique l'on voye une ordonnance de Louis XI & une de Henri IV, fondées sur une fausse tradition, qui confirment des priviléges accordés aux habitans du village *de Neuville en Nez*, situé dans le comté de Clermont en Beauvoisis, parce qu'ils demeuroient dans le lieu où saint Louis étoit venu au monde.

Ce prince étant devenu héritier présomptif de la couronne par la mort de Philippe son frere aîné, monta sur le throne l'an 1226, âgé de 12 ans & quelques mois.

Au commencement de son regne, il reçut une lettre du pape Gregoire IX, qui l'exhortoit à poursuivre & à exterminer les Albibeois. On voit cette lettre dans la grande collection du P. Martene t. 1. Elle est adressée au roi Louis, à la reine Blanche sa mere, & aux princes ses freres.

An 1227.

L'an 1227, il se fit un traité de treve entre la France & l'Angleterre.

On continua la guerre contre les Albigeois. Imbert de Beaujeu assiégea le château de la Bessede, qui étoit défendu par Ponce de Villeneuve & Olivier de Thermes, accompagné de plusieurs autres braves chevaliers.

L'archevêque de Narbonne & Foulque, évêque de Toulouse, étoient au siége : celui-ci entendit les assiégés qui l'appelloient, *évêque des diables*, & il dit à ceux qui étoient avec lui, qu'ils avoient

raiſon de parler ainſi, puiſqu'il étoit leur évêque, & qu'ils étoient *des diables*. Le château fut pris, & tout ce qui s'y trouva fut paſſé au fil de l'épée, ou aſſommé à coups de bâton; l'évêque de Toulouſe tâcha de ſauver la vie aux femmes & aux enfans. Geraud de Mota, à qui les Albigeois donnoient la qualité de diacre, fut brûlé vif avec ceux qui avoient travaillé comme lui à l'établiſſement de l'héréſie. Cette guerre donna occaſion à de grandes plaintes de la part du clergé de France.

Il avoit été réglé au concile de Bourges, que l'on accorderoit une décime ſur les biens eccléſiaſtiques au roi Louis VIII, pour le mettre en état de pourſuivre les Albigeois. Dès que ce prince fut mort, les eccléſiaſtiques ſe crurent délivrés de cette obligation: mais le légat du pape qui étoit en France, voulant les contraindre de l'acquitter, ils porterent leurs plaintes au pape Gregoire IX, qui défendit au légat de lever cette impoſition.

Le légat écrivit au pape qui révoqua ſa défenſe par une lettre adreſſée au roi: elle nous apprend que les plus grandes oppoſitions à la levée de cette décime, étoient venues des égliſes de Reims, de Rouen & de Tours.

Au mois de juin de la même année, le roi & la reine-mere renouvellerent avec l'empereur Fridéric le traité d'alliance qui avoit été fait par le roi défunt. L'empereur s'engageoit par ce traité à ne point s'unir avec les Anglois contre la France. Au mois d'août ſuivant, la même alliance fut renouvellée avec Henri roi des Romains, fils de Fridéric.

On rapporte encore à l'année 1227 la fondation de l'abbaye de Royaumont. Il en couta plus de cent mille livres pariſis, pour les ſeuls bâtimens, ce qui faiſoit en ce temps-là une ſomme très-conſidérable. On n'y mit d'abord que vingt religieux de l'ordre de Citeaux: mais le roi en augmenta le nombre dans la ſuite juſqu'à ſoixante.

An 1228.

Le roi eut un grand démélé avec l'archevêque de Reims.

La treve avec l'Angleterre fut renouvellée pour un an. Ce fut Henri roi d'Angleterre, qui demanda lui-même cette prorogation à la ſollicitation du pape Gregoire IX, comme on peut le voir dans les lettres d'Henri, imprimées dans la grande collection du P. Martene; on y trouve auſſi les lettres de ſaint Louis, par leſquelles il conſent à prolonger la treve.

Le comte de Toulouſe aſſiégea Caſtel-Saraſin. Imbert de Beaujeu qui s'étoit retiré dans ſes terres depuis la priſe de la Beſſede, accourut en diligence pour forcer le comte de Toulouſe de lever le ſiége. L'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouſe & de Carcaſſonne, & l'archevêque de Bourges qui étoit venu faire la viſite de

sa province, à la tête d'une petite armée, accompagnerent le seigneur de Beaujeu : mais le comte de Toulouse étoit si bien retranché, qu'il n'y eut pas moyen de lui faire abandonner son entreprise. Ils allerent donc assiéger le château de Montech, qu'ils prirent en peu de jours, & la garnison de Castel-Sarasin, manquant de vivres, se rendit au comte de Toulouse, à condition qu'elle auroit la vie sauve.

L'armée des Catholiques se mit à faire des dégâts affreux dans les environs de Toulouse, dont le pays fut entierement ruiné : elle entra ensuite dans le comté de Foix.

Le comte de Toulouse est forcé de demander la paix, & le comte de Champagne en est le médiateur.

Par le traité qui fut conclu sous la médiation du comte de Champagne, & dont le P. Daniel a rapporté les principaux articles, le comte de Toulouse est condamné à payer *deux mille marcs d'argent à l'abbaye de Cîteaux pour la nourriture de l'abbé & des freres, lorsqu'on assemblera le chapitre géneral, & cinq cents marcs à celle de Clairvaux, pour nourrir l'abbé & les freres, lorsqu'ils s'assemblent à la fête de la Nativité de la sainte Vierge.* Il est pareillement condamné à faire de semblables donations à d'autres abbayes.

Le légat du pape termine la querelle du roi avec l'archevêque de Rouen, dont le roi avoit saisi le temporel, parce que l'archevêque avoit excommunié un de ses baillifs, à cause de son zele à défendre ses droits temporels contre les injustes entreprises de ce prélat. Le légat ordonne que le temporel de l'archevêque lui sera restitué, & il leve l'excommunication lancée contre le baillif, & les interdits jettés sur les terres de la dépendance du roi. La sentence du légat se voit au 1 tom. de la grande collection du P. Martene, elle est datée du mois d'octobre l'an 1228.

An 1229.

Le roi en conséquence de tous les avantages remportés sur les Albigeois, fit un édit pénal contre les hérétiques, qui est daté de Paris l'an de grace 1228 au mois d'avril, mais qui doit être rapporté selon notre maniere de commencer aujourd'hui les années à l'an 1229. C'est, dit M. le président Henaut, dans son abrégé chronologique de l'histoire, *le premier édit penal qu'on connoisse*, il veut dire sans doute, *que l'on connoisse en France*, puisque les empereurs chrétiens avoient déja rendu diverses ordonnances pénales contre les hérétiques. Mais il faut remarquer que si cet édit de S. Louis est le premier édit pénal que l'on ait en France sur ce sujet, la conduite que l'on tint dès le temps du roi Robert, à l'égard des hérétiques d'Orléans, prouve bien que cet édit de saint Louis n'est pas pour cela la premiere loi pénale qui ait existé en France contre les héré-

tiques, puisque ceux d'Orléans furent sans doute punis si rigoureusement en vertu de quelque loi antérieure à celle de saint Louis.

Au reste l'édit de ce prince ordonne des punitions très-séveres contre les hérétiques & contre leurs fauteurs.

Il est ordonné dans le premier article, que tous ceux qui auront été convaincus du crime d'hérésie par l'évêque ou par quelque autre personne ecclésiastique députée à cet effet, soient punis sans délai comme ils le méritent, ce qui s'entendoit alors de la peine du feu.

Dans le second, que ceux qui recevront les hérétiques chez eux, & qui entreprendront de les défendre & de les favoriser, seront punis par la confiscation de leurs biens, meubles & immeubles, déclarés incapables de tester, ni de recevoir aucune succession.

Dans le troisieme, il est ordonné aux baillifs de veiller soigneusement à la recherche des hérétiques; & dans le quatrieme on propose des recompenses à ceux qui les livreront à la justice. Les autres articles regardent les excommuniés, dont il est ordonné d'éviter le commerce, & de saisir tous les biens, meubles & immeubles jusqu'à ce qu'ils ayent été absous de l'excommunication.

Le pape Innocent IV, fait mention de cette ordonnance de saint Louis dans une lettre adressée à la reine Blanche, que M. Baluze a fait imprimer à la suite des conciles de la Gaule Narbonnoise.

Cette même année, il arriva un grand trouble dans l'université de Paris à l'occasion d'une querelle que quelques écoliers avoient prise dans un cabaret avec les bourgeois. Les docteurs demanderent justice, & trouvant que le gouvernement ne paroissoit pas disposé à soutenir toutes leurs prétentions, ils quitterent les écoles, & s'en allérent les uns à Angers, d'autres à Reims, d'autres en Angleterre, en Italie ou en Espagne; ce trouble dura quelques années, & fut enfin appaisé par les soins du pape & par l'autorité du roi.

La guerre commence contre les seigneurs confédérés. Le comte de Champagne qu'ils attaquoient avoit dans son parti, dit Matthieu Paris, le comte de Flandre, le comte de Boulogne, le roi & la reine de France. Cette guerre fut bientôt terminée ou interrompue par une treve.

An 1230.

Guerre contre le comte de Bretagne, qui est appuyé du roi d'Angleterre. Jugement rendu au camp devant Ancenis contre le comte de Bretagne, il est daté de l'an 1230 au mois de juin: on le voit au 1 tom. de la grande collection du P. Martene. On lit à la tête de ce jugement le nom de plusieurs seigneurs. Gautier qui se qualifie archevêque de Sens, par la grace de Dieu; Gautier & Guillaume qui se qualifient, l'un évêque de Chartres & l'autre évêque de

Paris,

Paris, par la grace de Dieu : suivent les noms des comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Blois, de Chartres, de Montfort, de Vendôme, de Sancerre, de Matthieu de Montmorenci, connétable de France, &c. Il ne paroît pas que ce jugement ait été rendu au nom du roi, mais seulement au nom des seigneurs qui y sont nommés.

An 1231.

La guerre se continue contre le comte de Bretagne, qui est obligé de conclure une treve pour trois ans.

An 1232.

Nouveau démêlé avec l'archevêque de Rouen, différent du premier, dont l'archevêque Thibaud, prédécesseur de Maurice, avoit été l'auteur. Celui-ci avoit voulu nommer une abbesse à Montivilliers sans le consentement du roi. Son temporel fut saisi, & pour s'en venger, il mit tout son diocese en interdit. Il ordonna que toutes les images du Sauveur & de la sainte Vierge fussent ôtées de leurs niches, & mises à terre dans la nef de son église cathédrale avec des couronnes d'épines sur la tête. Il défendit la célébration de l'office divin & l'administration des sacremens, excepté du baptême pour les enfans : cet interdit dura treize mois. Le pape écrivit au roi pour le prier de rendre à l'archevêque les biens qui avoient été saisis, & il enjoignit aux évêques de Paris & de Senlis d'y contraindre les officiers du roi par des censures ; cette affaire fut enfin appaisée par l'entremise du pape.

An 1233.

Le roi eut quelque temps après un démêlé à peu près semblable avec l'évêque de Beauvais, nommé Milon, qui étoit de la maison de Châtillon ; prélat plus guerrier qu'ecclésiastique, qui trois ans auparavant avoit fait un voyage en Italie, où il servit utilement le saint siége contre la ville de Spolette. A son retour en France il fut dévalisé par un parti de Lombards qui lui enleva toutes les richesses qu'il avoit gagnées dans cette expédition. La querelle qu'il eut avec le roi, fut occasionnée par une sédition arrivée à Beauvais au sujet de l'élection d'un maire. L'évêque jouissoit de la seigneurie temporelle de cette ville, qui lui avoit été adjugée par le roi Louis le Jeune pour le criminel & pour le civil, en faveur du prince *Henri* son frere qui étoit évêque de Beauvais, *sauf* cependant le cas où le dit évêque manqueroit à faire justice ; clause qui suffisoit pour autoriser la conduite de saint Louis dans ses démêlés avec l'évêque Milon.

Philippe Auguste avoit aussi déclaré que le maire & les habitans de cette ville seroient tenus de prêter serment de fidélité à leur évêque après l'avoir prêté au roi.

Le temps de choisir un maire de la ville de Beauvais étant venu, les esprits s'échaufferent au point que l'on craignit une sédition. Saint Louis pour la prevenir nomma pour maire un habitant de la ville de Sens. Cet acte d'autorité ne plût pas à l'évêque, & le choix d'un étranger, irrita le menu peuple : mais les principaux bourgeois y donnerent les mains. Leur soumission aux ordres du roi les fit regarder comme des traîtres ; le petit peuple se souleva contre eux, & il y en eut dans le tumulte une vingtaine de massacrés, & trente furent seulement blessés. Le roi se rendit aussi-tôt à Beauvais avec la reine sa mere pour punir cet attentat, & pour contenir cette multitude séditieuse.

L'évêque prétendit que c'étoit à lui seul qu'il appartenoit de punir les coupables : mais on avoit tout lieu de croire qu'il les favorisoit sous main, & par conséquent qu'il étoit fort éloigné de les vouloir punir. Ainsi le roi jugea à propos d'en faire lui-même une sévere justice. Plusieurs furent emprisonnés, d'autres exilés, & d'autres furent punis par la démolition de leurs maisons, & par la confiscation de leurs biens. Le roi exigea ensuite de l'évêque la somme de huit cents livres pour le *droit de gîte* : c'est-à-dire, pour le temps que le roi avoit séjourné à Beauvais dans le palais de l'évêque, où ce prélat étoit obligé de le défrayer. Or le roi avoit demeuré cinq jours chez lui, & l'évêque soûtenoit que ce *droit de gîte* ne devoit être payé que pour un jour.

L'évêque se plaignit hautement de la conduite du roi, & refusa de payer la somme qu'on lui demandoit ; & le roi pour l'y contraindre saisit tout son temporel, & ne lui laissa que quelques meubles pour son usage.

L'évêque en porta ses plaintes à l'archevêque de Reims son métropolitain & à tous les évêques de sa province, & il y eut jusques à cinq conciles tenus sur cette affaire.

Le premier fut assemblé à Noyon, il députa trois évêques pour aller à Beauvais faire des informations juridiques de ce qui s'étoit passé.

Environ trois semaines après, on en tint un second à Laon, où les trois députés revenus de Beauvais rendirent compte de leur information. Le concile les envoya au roi pour le supplier de la part des évêques assemblés de donner main-levée du temporel de l'évêque de Beauvais.

Le troisieme concile se tint à Senlis, & on y décida que si dans un temps marqué le roi n'avoit fait la restitution qu'on lui demandoit, on metroit toutes les églises de la province de Reims en interdit.

Les évêques du concile allerent eux-mêmes faire part au roi de cette résolution : mais la régente & le conseil du roi demeurerent inflexibles.

On tint un quatrieme concile à S. Quentin, où se trouverent les évêques de Soissons, de Châlons, de Noyon, de Tournay, d'Arras avec quelques autres. Ceux de Senlis, d'Amiens & de Cambray s'en absenterent sur divers prétextes, dont ils firent part au concile : celui de Laon s'en absenta aussi étant parti pour Rome, où des affaires particulieres l'appelloient. Le concile décida que si le temporel de l'évêque de Beauvais n'étoit pas restitué après l'octave de la Toussaints, l'interdit seroit jetté sur toute la province de Reims, & l'on donna à l'archevêque de Rheims le pouvoir de prononcer la sentence d'interdit au nom du concile, & d'enjoindre à tous les évêques de sa province de se conformer à cet égard à ce qui seroit pratiqué dans la ville & dans le diocese de Reims.

Après ce quatrieme concile, on fit quelques propositions d'accommodement : l'archevêque de Rheims, avec les évêques de Soissons, de Châlons, de Senlis & de Cambray, se rendirent à Beaumont sur Oise, pour terminer cette affaire à l'amiable : mais on ne put convenir de rien. Alors, l'archevêque de Reims se conformant à la décision du concile de S. Quentin, & usant du pouvoir qui lui avoit été donné, mit tout son diocese en interdit, & ordonna à ses suffragans de suivre son exemple. Il n'y eut que l'évêque de Noyon qui refusa de s'y conformer : les chapitres refuserent aussi de s'y soumettre, & en appellerent au pape ;ce qui obligea l'archevêque de Reims d'assembler un cinquieme concile à S. Quentin, pour punir la désobéissance des chapitres & celle de l'évêque de Noyon ; mais il ne trouva pas dans ce cinquieme concile toute la fermeté qu'il désiroit, car ceux mêmes des évêques qui avoient jetté l'interdit dans leur diocese, voyant les désordres inévitables qui s'en ensuivroient, furent d'avis qu'il étoit temps de songer à lever l'interdit au lieu d'aller plus avant. On eut beau leur lire des lettres du pape, qui exhortoit tous les évêques à maintenir soigneusement les droits de leurs églises : ils parurent effrayés des suites de cette affaire ; & l'évêque de Beauvais ne comptant plus sur eux, porta l'affaire au pape, par un acte d'appel, dans lequel il s'opposoit à la levée de l'interdit jusqu'à la décision du saint siége : mais malgré ses oppositions & son appel, les évêques d'Amiens, de Senlis & d'Arras firent de si fortes instances pour la levée de l'interdit que l'archevêque de Reims se vit obligé d'y consentir. Ce détail est tiré de la lettre même que l'archevêque de Reims écrivit au pape pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire. Le P. Martene a fait imprimer cette lettre au premier tome de ses anecdoctes.

On a encore la lettre que saint Louis écrivit au chapitre de Laon,

pour lui témoigner sa satisfaction sur ce qu'il s'étoit opposé à l'interdit ; elle est datée de Compiegne l'an 1232 au mois de décembre.

Il y déclare 1°. qu'étant par sa qualité de souverain le premier seigneur temporel de la ville de Beauvais, il avoit été en droit de punir les auteurs du tumulte qui y étoit arrivé, sur-tout l'évêque ayant manqué d'y mettre ordre comme il y étoit obligé. 2°. Qu'il avoit exigé de l'évêque le *droit de gîte* à la derniere rigueur, parce qu'il étoit justement soupçonné d'avoir favorisé la sédition. 3°. Qu'une affaire où il s'agissoit uniquement de la jurisdiction temporelle, ne devoit pas être portée au tribunal des évêques qui n'avoient aucun droit d'en connoître, mais au tribunal de la cour du roi où il consentoit qu'elle fût jugée. Cette affaire ne fut entierement terminée que l'an 1237. L'évêque de Beauvais qui avoit seul persisté à laisser son diocese dans l'interdit, partit pour Rome sur la fin de l'année 1234, afin de plaider lui-même sa cause devant le pape : mais il mourut en chemin.

Le pape avoit déja écrit plusieurs lettres au roi & à la reine Blanche, pour les prier de traiter ce prélat plus favorablement ; & voyant que ces lettres n'avoient eû aucun effet, il envoya Pierre de Colmieu, prévôt de l'église de S. Omer, dont il s'étoit déja servi pour ménager l'accommodement du comte de Toulouse. Cet homme étoit connu à la cour de France, & le pape en écrivant au roi, le loue comme un homme recommandable par sa probité, sa prudence, & particulierement dévoué aux intérêts de la France. La lettre de ce pontife est datée de l'an huitieme de son pontificat, c'est-à-dire, de l'an 1234.

L'évêque de Beauvais étant mort sur le chemin de Rome, fut remplacé par Geoffroi de Clermont ou de Nesle, qui entreprit de soûtenir la querelle de son prédécesseur. Il ne vécut pas long-temps, & l'affaire ne fut entierement finie que par Robert de Cressonsac, successeur de Geoffroi.

Cette même année 1233, un des clous qui servirent à attacher notre Seigneur à la croix, & que l'on conservoit à l'abbaye de S. Denys comme une relique prétieuse, étant sorti de son reliquaire pendant qu'on le faisoit baiser au peuple, fut perdu dans la foule. Le roi fut fort sensible à cet accident, & fit publier dans Paris que celui qui rapporteroit cette relique, non-seulement ne seroit pas puni pour l'avoir retenue, mais qu'il recevroit au thrésor royal une somme de cent livres pour récompense. Cette relique fut retrouvée, & le roi alla en personne à l'abbaye de S. Denys pour marquer sa joie, & honorer la relique avec la profonde vénération que sa pieté lui inspiroit pour les choses sacrées.

An 1234.

Accommodement du comte de Champagne avec la reine de Chypre, ménagé par le roi.

Mariage du Roi.

La treve faite avec l'Angleterre étant expirée, la guerre commence, & Pierre, duc de Bretagne, & allié des Anglois, est forcé de demander la paix ; il l'obtient aux conditions marquées dans une lettre de ce prince, que le P. Lobineau a fait imprimer dans les preuves de l'histoire de Bretagne.

An 1235.

Le roi défend à ses officiers diverses exactions dont le peuple s'étoit plaint. L'acte qui porte cette défense est daté de l'hôpital de Corbeil l'an 1235 au mois d'avril ; on le trouve au premier tome de la grande collection du P. Martene.

L'archevêque de Reims assemble un concile de sa province, pour se plaindre au roi de ce que les bourgeois de la ville de Reims s'étoient révoltés contre lui, & de ce que le roi avoit exilé le chantre de son église. Divers seigneurs écrivent une lettre au pape pour se plaindre des entreprises continuelles des ecclésiastiques contre la jurisdiction temporelle : le nom du roi ne paroît pas dans cette lettre.

An 1236.

Le roi commence à gouverner par lui-même à l'âge de 21 ans, sans cesser de suivre les conseils de la reine sa mere.

Il empêche Simon de Montfort qui s'étoit établi en Angleterre où il avoit été fait comte de Leicestre, d'épouser Jeanne comtesse de Flandre, qui lui promit de ne point penser à ce mariage : cette promesse est rapportée par Jean du Tillet. Louis s'opposa pareillement au mariage du même Simon de Montfort avec Mathilde, veuve de Philippe comte de Boulogne.

Grand tumulte à Orléans entre les bourgeois & les écoliers : le roi de Navarre & le comte de la Marche y perdirent chacun un neveu, & d'autres princes quelques-uns de leurs proches parens. Ces princes irrités entrent dans la ville, & y mettent tout à feu à sang.

Guerre contre Thibaut comte de Champagne, promptement appaisée par l'entremise du pape. Le P. Daniel se trompe quand il dit avec les écrivains modernes de la vie de saint Louis, que ce prince *n'eut pas beaucoup d'égard aux lettres du pape.* Ces lettres sont datées du 18 juin, & ne purent arriver en France qu'après les mouvemens qu'on suppose qu'elles ne purent pas empêcher.

Le roi prend des gardes, à cause du péril qu'il avoit couru de la

part de deux assassins qu'un prince Arabe avoit envoyés pour le tuer : on appelloit ce prince le vieux de la Montagne.

An 1237.

Le roi marie le prince Robert son frere à la princesse Mathilde, sœur du duc de Brabant ; & par un acte daté de Compiegne, l'an 1237, il lui donne l'Artois avec tout le territoire des villes d'Aire & de S. Omer ; & après la mort de la reine Blanche sa mere, Hesdin Bapaume & Lens pour lui & pour tous ses héritiers, à la charge de l'hommage lige à rendre au roi & à ses successeurs, tant de la part de Robert que de la part de ses héritiers. L'acte est signé du roi, du connétable & du grand bouteiller ou échanson. Il y est dit que les charges de grand maître de l'hôtel, de chambellan & de chancelier étoient vacantes.

On voit d'autres titres par lesquels le roi donne au même prince une pension de vingt livres tournois par jour, & une pension annuelle de 5000 livres avec la ville de Poissy.

Entrevûe du roi & de l'empereur Fridéric.

Le roi marie la princesse Jeanne comtesse de Flandre, à Thomas comte de Savoye.

An 1238.

Le roi reçoit de Baudouin, empereur de Constantinople la couronne d'épine que l'on conserve encore à la sainte Chapelle de Paris. Elle y fut déposée dans la suite, car cette église n'étoit pas encore bâtie l'an 1238. Cette relique fut apportée de Constantinople en France.

An 1239.

Fondation de l'abbaye de Maubuisson : l'acte de cette fondation est daté de cette année.

Le pape Gregoire IX écrit des lettres au roi & à tous les princes de l'Europe, pour les exhorter à faire brûler le Talmud & les autres livres faits par les Juifs, pour enseigner leur impiété. Le pape écrit de semblables lettres aux archevêques de France & à ceux des autres royaumes. Il ordonne que ces livres soient brûlés au premier samedi de carême de l'année suivante, ce qui fut exécuté.

An 1240.

La reine accouche d'une princesse qui fut nommée Blanche. Elle mourut à l'âge de trois ans, ainsi que le porte son épitaphe, insérée dans le recueil de Messieurs du Chêne. Richard frere du roi d'Angleterre, passe par la France pour se rendre en Syrie.

Le comte de Toulouse fait la guerre au comte de Provence, & en

même temps les Albigeois font quelques incursions sur les terres du roi, qui envoye une armée contre eux. Ils sont forcés de se soumettre, & le vicomte de Narbonne qui les protégeoit, vint jusqu'à Montargis, pour prêter serment de fidélité au roi avec promesse de le servir contre tous ceux qui oseroient se déclarer contre lui dans la province. Peu de temps après Olivier de Termes & quelques autres des principaux rébelles, vinrent à Pontoise lui faire les mêmes promesses. Le comte de Toulouse vint aussi à Montargis, & témoigna au roi la même soûmission.

La querelle de l'empereur Fridéric avec le pape, étoit alors fort échauffée : dès l'année précédente le roi avoit travaillé inutilement pour les réconcilier, & le pape avoit excommunié Fridéric.

Le pape convoqua à Rome un concile général. La lettre de convocation qu'il adressa au roi, est datée de l'an 1240 au mois d'août. Plusieurs évêques de France partent pour se rendre au concile : ils vont jusqu'à Genes, où ils s'embarquent ; mais ils sont pris par les galeres de Fridéric. Le roi écrit fortement à l'empereur pour les faire mettre en liberté, & l'empereur n'ose le refuser.

An 1241.

L'empereur Baudouin fait présent au roi d'un morceau considerable du bois de la vraie Croix ; il paroît que le même prince lui donna encore plusieurs autres reliques, du moins à en juger par les lettres de Baudouin, datées de l'an 1247, où l'on voit une longue énumération de toutes celles qu'il avoit données au roi.

Fondation de la sainte Chapelle de Paris. Le roi la fait bâtir pour y placer les reliques qui y sont encore : ce bâtiment lui coûta quarante mille livres, somme qui pouvoit valoir en ce temps-là huit cents mille livres de notre monnoie. L'acte où saint Louis regle dans un grand détail tout ce qui regarde le service de cette église, est daté d'Aigues-mortes l'an 1248.

An 1242.

Guerre contre le comte de la Marche, & peu de temps après contre le roi d'Angleterre qui prend le parti du comte.

Bataille de Taillebourg.

Bataille de Xaintes.

Soumission du comte de la Marche.

Inquisiteurs massacrés en Languedoc.

An 1243.

Treve de cinq ans faite avec le roi d'Angleterre.

An 1244.

La reine accouche d'un prince au mois de mars le jour de saint Matthias. Ce prince fut baptisé par Guillaume, évêque de Paris, & tenu sur les fonds par Eudes, abbé de saint Denys.

Le roi & toute la cour assisterent au chapitre général de l'ordre de Cîteaux.

Maladie du roi à Pontoise. Il fait vœu d'entreprendre la croisade.

An 1245.

Le pape excommunie l'empereur Frideric au concile de Lyon.

La reine accouche au mois d'Avril d'un second fils, qui fut nommé Philippe, & qui succéda à son pere; le frere aîné de Philippe étant mort à l'âge de 16 ans.

An. 1246.

Le roi marie le prince Charles son frere avec Béatrix, quatrieme fille de Raimond Berenger, comte de Provence; & après l'avoir fait chevalier, il lui donna les comtés du Maine & d'Anjou, par des lettres datées d'Orléans l'an 1246 au mois d'août: ces lettres sont imprimées dans le troisieme tome du Spicilége; & par d'autres lettres que l'on trouve au premier tome de la grande collection du P. Martene, le roi lui donne encore une pension annuelle de 5000 livres Parisis.

An 1247.

Le roi se prépare pour son expédition de la terre-sainte.

An 1248.

Le prince Jean troisieme fils de saint Louis meurt en bas âge. Il fut enterré à Royaumont. On ne sait pas précisément la date de la naissance de ce prince.

Dédicace de la sainte Chapelle de Paris. L'archevêque de Tolede fut présent à cette cérémonie, & l'on voit dans l'histoire de Mariana, l. XIII, c. VIII, des lettres de saint Louis, par lesquelles il donne à l'église de Tolede quelques parties des reliques du thrésor de la sainte Chapelle. Ces lettres sont datées de l'an 1248 au mois de mai. L'empereur Frideric écrit à saint Lonis, pour lui proposer un traité d'alliance, & pour le prier de réunir au royaume de Jérusalem toutes les conquêtes que l'on feroit dans la terre-sainte..... Le roi lui répond par des lettres que le P. Martene a données au public dans le premier tome de sa grande collection, & lui déclare qu'il ne prétend pas faire tort à qui que ce soit dans son expédition de la terre-sainte:

&

& à l'égard de l'alliance proposée, il ajoûte qu'il a chargé le porteur de sa réponse de lui expliquer de vive voix ses dispositions.

Lettres patentes du roi, par lesquelles il déclare la reine Blanche sa mere régente du royaume pendant son absence. Elles sont datées de l'hôpital de Corbeil l'an 1248 au mois de juin.

Le roi s'embarqua à Aigues-mortes, & arriva dans l'isle de Chypre au mois de septembre. Odon légat du pape accompagnoit le roi, & il rendit comte au pape de tout ce qui se passa dans l'isle de Chypre, par une lettre imprimée dans le troisieme tome du Spicilége. On y voit les soins que le roi prit pour appaiser la querelle du vicomte de Châteaudun avec les Genois qui lui avoient fourni des vaisseaux pour le transport de ses troupes & de ses bagages.

An 1249.

Le roi passe dans l'isle de Chypre une partie de cette année. Il arrive en Egypte le 4 de juin, il débarque le 5, & s'empare le 6 de Damiette : l'armée demeure campée auprès de cette ville.

Le P. Martene au premier tome des Anecdotes, rapporte quelques lettres datées de ce camp en faveur de l'abbaye de Royaumont, & M. Baluze rapporte pareillement des lettres données au même camp pour le rétablissement du siége archiépiscopal de la ville de Damiette. Ces lettres sont datées du mois de Novembre 1249.

An 1250.

Victoire remportée sur les infideles.

Nouveau combat où le roi est fait prisonnier. Il en sort le 6 mai par un traité fait avec les Sarasins que l'on peut voir dans l'histoire.

An 1251.

Le roi travaille à la délivrance des Chrétiens captifs.

Mort de la reine Blanche.

An 1253.

Le roi apprend la mort de sa mere. Joinville dit que ce prince étoit alors à Sidon : mais le confesseur de Louis nous assure que le roi étoit alors à Jaffe occupé à faire rebâtir cette ville, & ce dernier auteur doit être plus crû que le premier, qui n'a écrit son histoire que dans un âge très-avancé où l'affoiblissement de sa mémoire lui a fait faire un grand nombre de fautes.

An 1254.

Le roi se prépare à retourner en France, après avoir fortifié la ville de Sidon. Le 8 de mars il se rendit à Ptolemaïde : c'est là qu'il s'embarqua le 25 avril, jour de S. Marc, sur une flotte composée de huit vaisseaux & de 5 galeres.

Arrivée du roi en Provence, où il aborde après dix ou douze semaines de navigation. Joinville n'en compte que dix: mais Guillaume de Nangis assure que sa navigation dura près de douze semaines. Il trouva au port l'abbé de Clugny qui lui amenoit deux beaux chevaux, & s'entretint long-temps avec lui.

Il arriva à Paris le 7 septembre, veille de la Nativité de la sainte Vierge. Cette date se trouve distinctement marquée dans la chronique de S. Médard, que l'on voit au second tome du Spicilége.

Le roi d'Angleterre vient en France.

Le roi publie une ordonnance sur l'administration de la justice, qui a été imprimée par M. Baluze dans l'édition qu'il a donnée des conciles de la Gaule Narbonnoise. Cette ordonnance est datée de Paris l'an 1254 au mois de décembre.

An 1255.

Le roi tient un parlement le 2 février, jour de la Purification. Anseric, seigneur de Montréal en Bourgogne, exerçoit des violences dans ses terres, que le roi avoit dessein de réprimer. L'évêque d'Auxerre intercéda pour lui auprès du roi, & il vint se présenter pour justifier sa conduite: mais le roi peu satisfait de ses excuses, obligea le duc de Bourgogne de s'emparer du château de Montréal, & d'en chasser ce petit tyran.

Le roi parcourt les provinces du royaume. Il étoit à Reims au mois de décembre, à Étampes, & ensuite à Vincennes au mois d'avril comme on le peut prouver par la date de divers actes que le P. Martene a publiés. Comme les interdits étoient alors fort en usage, & qu'ils faisoient cesser par-tout le service divin, le roi obtient du pape que ses chapelles ne puissent être interdites sans le consentement exprès du souverain pontife; il obtient aussi la permission de faire célébrer l'office, & de communier dans les lieux interdits.

An 1256.

Naissance de Robert de Clermont sixieme fils de saint Louis, & tige de la maison de Bourbon. Il fut baptisé par Philippe, archevêque de Bourges, & eut pour parrain frere Humbert, général de l'ordre des freres Prêcheurs, que le roi fit venir à la cour pour tenir ce prince sur les fonds de baptême.

Voyage du roi en Normandie où il visite plusieurs monasteres, & entre autres l'abbaye du Bec: il y mangea au refectoire le jour de l'Annonciation avec tous les chevaliers & les barons qui étoient à sa suite. Il avoit à sa droite Robert, abbé du Bec, & à sa gauche Odon, archevêque de Rouen. C'est ce que porte une chronique de cette abbaye que l'on trouve à la fin des ouvrages de Lanfranc.

Delà il se rendit à Pont-Audemer, & aux fêtes de Pâques, il visita

l'abbaye de Savigni, où il mangea pareillement au refectoire, comme on le voit dans une chronique de Savigni, que M. Baluze a fait imprimer au deuxieme tome de ses Mêlanges.

Il fonda un couvent de freres Mineurs à Falaise : le titre de cette fondation se trouve au premier tome de la grande Collection du P. Martene.

Le roi étoit de retour à Paris au mois d'août, ce qui se prouve par un acte concernant l'abbaye de Notre-Dame de Grace, que l'on voit au premier tome de la même collection, & qui est daté de Paris au mois d'août l'an 1256. Le roi ne resta pas long-temps à Paris, puisqu'au mois de septembre suivant, il se rendit à Peronne. Il alloit en Flandre pour y terminer les querelles qui divisoient la famille de la comtesse de Flandre : on voit dans le premier tome de la grande Collection du P. Martene divers actes qui concernent cette affaire.

An 1257.

Transaction faite entre le roi & Jacques de Château-Gontiers, qui prétendoit avoir des droits sur la ville de Bellesme & sur une partie du Perche. Le roi s'engage à lui payer tous les ans trois cents livres de rente, à condition qu'il renoncera à toutes ses prétentions.

Le roi paye à Mathilde, comtesse de Boulogne, une somme d'argent fort considérable pour la dédommager des revenus de l'Ilebonne & d'Aumale, qui appartenoit à cette princesse, & dont le roi avoit joüi durant quelques années.

Deux faux monnoyeurs ayant été arrêtés à Ville-neuve S. Georges en Brie, sont pendus dans le territoire de S. Germain-des-Prez. Les juges du roi ayant prétendu que la connoissance de cette affaire leur appartenoit, firent détacher les corps de ces deux criminels que l'on transporta dans les terres de la justice du roi : mais ce prince les fit remettre dans celles de l'abbaye, persuadé que ses officiers avoient entrepris sur les droits de cette abbaye.

Le roi assiste à la translation du corps de S. Quentin, qui se fit dans la ville de S. Quentin par l'archevêque de Reims, assisté de huit évêques de sa province. Le roi étoit accompagné de Louis & de Philippe ses deux fils.

Edit contre les guerres particulieres, daté de S. Germain-en-Laye l'an 1257 au mois de janvier.

An 1258.

Le roi appaise la querelle des habitans de la ville de Reims avec leur archevêque.

Le roi s'engage à marier Philippe son second fils avec Elisabeth fille du roi d'Arragon, par des lettres que l'on voit imprimées dans

le Spicilége. Elles sont datées de Corbeil l'an 1248 la veille de la Pentecôte.

La même année au mois de juin, il prend un pareil engagement pour le mariage de Jean Tristan, dont la reine sa femme étoit accouchée à Damiette avec Yolande fille d'Eudes, comte de Nevers.

Au mois de septembre, le roi fait juger dans son parlement le procès qu'il avoit avec ses freres au sujet du comté de Clermont en Beauvoisis. Ce comté avoit d'abord été donné à Philippe comte de Boulogne frere de Louis VIII, & oncle de saint Louis. Après la mort du comte, Jeanne fille de ce comte posséda la terre de Clermont: cette princesse étant morte sans enfans, saint Louis prétendoit que le comté de Clermont devoit être réuni à la couronne. Les freres du roi soûtenoient au contraire qu'il devoit être partagé entre eux: le parlement jugea en faveur du roi. On trouve cette discussion au premier tome de la grande Collection du P. Martene, elle est intitulée: Jugement rendu dans le parlement de la Nativité de la B. Vierge Marie l'an 1258. Il s'en tint un autre au mois de novembre à la S. Martin, où l'on termina diverses contestations que les officiers du roi avoient avec les évêques de Normandie. Ceux-ci prétendoient que toutes les affaires des croisés étoient du ressort de la jurisdiction ecclésiastique, & les officiers du roi soûtenoient le contraire. L'archevêque de Rouen avoit consulté la dessus le pape Alexandre IV, qui jugea que les croisés devoient être soumis à la jurisdiction séculiere, à moins qu'ils n'en fussent exemts par quelques coûtume ou quelque privilége spécial.

Un des historiens modernes de saint Louis (M. de la Chaise) s'est trompé en disant que cet archevêque consulta le pape après le jugement du parlement: puisque la réponse du pape que l'on voit dans le recueil de Messieurs du Chêne est datée du mois d'août, & que ce parlement ne se tint qu'au mois de novembre.

An 1259.

Paix avec l'Angleterre. Le greffier Jean du Tillet a fait imprimer la plûpart des actes qui concernent cette paix.

Le roi exempte l'abbaye de S. Denys de toute imposition.

Fondation des Chartreux de Paris.

Le roi d'Angleterre vient en France au mois de décembre, après avoir juré la paix dès le mois d'octobre, comme on le prouve par l'acte authentique du traité de paix qui se voit dans la collection de M. Leibnitz.

Les deux rois se trouvent ensemble à Paris aux fêtes de Noël de la même année.

Mort du prince Louis, fils aîné du roi: il fut enterré à Royau-

mont, & l'on grava sur son tombeau une épitaphe latine, rapportée par M. du Cange, dont voici la traduction.

» Cy gist Louis fils de saint Louis IX, roi de France, & de Mar» guerite, fille du comte de Provence, qui mourut dans la seizieme » année de son âge l'an de N. S. 1259, & qui fut enterré en ce lieu » dans l'octave de l'Epiphanie de N. S. jeune prince agréable à Dieu » & au monde. »

Le titre de saint donné à Louis IX dans cette épitaphe, montre qu'elle n'a été faite qu'après la mort du saint roi qui n'auroit pas souffert, sans doute qu'on lui eût donné cette qualité de son vivant dans un monument public.

Guillaume de Nangis nous apprend que le corps du jeune Louis fut d'abord porté à l'abbaye de S. Denys, & que le lendemain on le conduisit par ordre du roi à l'abbaye de Royaumont. Le roi d'Angleterre assista à ses funérailles, & les plus nobles barons de France & d'Angleterre le porterent sur leurs épaules durant une partie du chemin.

Le roi d'Angleterre demeura en France jusqu'au milieu du carême. Il partit ensuite avec le roi de France, & se trouva avec lui à S. Omer aux fêtes de Pâques. Ensuite les deux rois se séparerent, & retournerent chacun dans leur royaume. C'est ce que porte en termes exprès la chronique de S. Bertin, donnée par le P. Martene au troisieme tome des Anecdotes: & comme en ce temps-là l'année commençoit à Pâques, on doit placer le retour du roi d'Angleterre au commencement de l'année 1260.

An 1260.

Retour du roi d'Angleterre dans ses états.

Les querelles des Dominicains & des freres Mineurs avec l'université de Paris, furent entierement terminées au commencement de cette année. Elles avoient commencé dès l'an 1253, tandis que le roi étoit à la terre-sainte.

Fondation de l'hôpital des Quinze-vingts.

Edit pour abolir les jugemens qui se rendoient sur la preuve du duel: cette abolition ne regardoit que les terres du domaine du roi.

An 1261.

Le roi tient un parlement à Paris, où on lit une lettre du pape au roi sur les progrès des Sarrasins & des Tartares. Cette lettre est rapportée au septieme tome de la grande Collection du P. Martene.

Mort du pape Alexandre IV: Urbain IV est élu pour lui succéder. On voit au second tome de la grande Collection du P. Martene la

réponse que ce pontife fit au roi, qui l'avoit félicité sur son élection.

An 1262.

Le pape offre au roi le royaume de Sicile pour un de ses fils : le roi refuse cette offre, parce que Jean devenu son second fils par la mort du frere aîné de Philippe, étoit alors trop jeune, & que le roi son pere ayant déja perdu l'aîné de ses enfans, ne jugea pas à propos d'envoyer le second dans un pays éloigné.

An 1263.

Le centieme des biens ecclésiastiques, est levé pour le secours de la terre-sainte, malgré les plaintes de quelques ecclésiastiques qui furent vivement repris par le pape.

Le roi d'Angleterre a de grands différends avec la noblesse & le peuple de son royaume. Les deux partis conviennent de prendre saint Louis pour arbitre. Cette convention a été donnée au public par Dom Luc d'Achery au troisieme tome du Spicilége : elle est faite au nom du roi Henri & du prince Edouard son fils d'une part, & de l'autre au nom de Simon de Montfort, comte de Leicestre, & des autres seigneurs de son parti. On voit au même endroit la sentence arbitrale du roi, qui juge en faveur du roi d'Angleterre contre les prétentions des seigneurs : ils ne s'en tinrent pas à cette sentence, & ils firent la guerre à leur roi sous la conduite de Simon de Montfort.

Charles comte d'Anjou, frere de saint Louis, accepte le royaume de Sicile, que ce prince avoit refusé pour un de ses enfans. Le pape propose à Charles diverses conditions dans une piece que le P. Martene a donnée au deuxieme tome des Anecdotes : saint Louis les voulut examiner, & il y apporta quelques modifications, comme on le peut voir par les lettres d'Urbain, rapportées au même endroit. Charles y ajoûta lui-même d'autres modifications que le pape approuva.

An 1265.

Clément IV succéde à Urbain, & confirme tout ce qu'avoit fait son prédécesseur en faveur de Charles d'Anjou, au sujet du royaume de Sicile. Ce prince se rend à Rome au commencement du mois de Mai.

Le roi députe au nouveau pape Jean de Troyes, archidiacre de Bayeux, & le prieur de la Chartreuse de Vauvert. Le pape loue beaucoup le zele & la piété du roi : mais il se plaint que ses baillifs n'ont pas assez d'égard pour les priviléges des ecclésiastiques par des lettres que l'on trouve au troisieme tome du Spicilége.

An 1266.

Le pape conseille à Charles d'Anjou de suivre en tout les conseils du

roi de France, & il sollicite le roi de secourir son frere, & de lui prêter de l'argent. Le roi n'avoit pas lieu d'être content de la conduite de Charles : il n'avoit pas rendu des sommes considérables qu'il devoit au roi ; & l'on voit dans une lettre que le P. Martene a donnée au public, que le pape l'exhortoit à satisfaire le roi son frere sur divers griefs. Cette lettre est datée de Viterbe.

Mariage du prince Jean Tristan avec Yolande fille d'Eudes, comte de Nevers.

Le roi accommode les différends survenus entre le comte de Bar, & le comte de Luxembourg. On voit les conditions de cet accommodement dans les lettres du roi, datées de l'an 1266 au premier tome des anecdotes du P. Martene.

An 1267.

Le roi se prépare à la seconde croisade.

Il fait faire divers changemens dans les tombeaux des rois & des reines qui étoient à S. Denys : on met à droite ceux qui descendent de la race de Charlemagne, & à gauche les descendans d'Hugues Capet, & on ajoûte leurs images sur leur tombe. Une chronique de S. Denys, rapportée au second tome du Spicilége, dit que ces changemens furent faits partie l'an 1263, & partie l'an 1264. Guillaume de Nangis les place tous l'année 1267. Il est impossible de savoir laquelle de ces deux dates est la plus juste : mais cette époque est remarquable pour montrer que les tombeaux des rois & des reines qui ont précédé saint Louis peuvent avoir des ornemens & des figures qui n'y ont été mis que du temps de ce prince.

Le roi fait chevalier le prince Philippe son fils, & lui donne un apanage.

An 1268.

Le roi tient un parlement à la fête de la Purification, & fait serment avec tous les seigneurs qui s'étoient croisés avec lui de partir pour la croisade dans deux ans.

Edit contre les blasphémateurs publié dans un parlement que le roi tient au mois d'août à la fête de l'Assomption.

La plûpart des anciens rapportent à cette année la Pragmatique sanction de saint Louis : c'est un reglement pour ce qui concerne l'église & le clergé qui est conçû en ces termes.

» LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, roi de France, pour une perpé-
» tuelle mémoire. Voici ce que nous réglons & ordonnons pour
» le bien & la tranquillité de l'église de notre royaume, pour l'ac-
» croissement du culte divin, & pour le salut des ames des fideles chré-
» tiens ; & afin que nous puissions obtenir la grace du Dieu tout-puis-

» ſant, lequel ſeul a toujours eu notre royaume en ſa protection & » en ſa puiſſance, ainſi que nous voulons encore qu'il ne dépend que » de lui.

PREMIER ARTICLE.

» Voulons premiérement que les prélats de notre royaume, patrons » & collateurs ordinaires des bénéfices joüiſſent pleinement de leurs » droits, & que chacun d'eux conſerve la juriſdiction qui lui eſt » propre.

II. ARTICLE.

» Secondement, que les égliſes cathedrales & autres de notre royau- » me, conſervent la liberté des élections, leſquelles auront leur effet » en entier.

III. ARTICLE.

» Secondement, voulons & ordonnons que le crime de Simonie, » qui fait tant de tort à l'égliſe, ſoit entierement banni de notre » royaume.

IV. ARTICLE.

» Troiſiemement, voulons & ordonnons que les promotions, » collations, proviſions, & diſpoſitions des prélatures, dignités & » autres bénéfices quelconques, & offices eccléſiaſtiques de notre » royaume, ſoient faites ſelon les uſages, regles & ordonnances du » droit commun des ſacrés conciles de l'égliſe de Dieu, & des ancien- » nes coûtumes des ſaints Peres.

V. ARTICLE.

» Nous voulons, appuyons, & approuvons toutes les libertés, fran- » chiſes, droits, priviléges accordés par les rois de France nos pré- » déceſſeurs de glorieuſe mémoire, & enſuite par nous aux égliſes, » monaſteres, oratoires, religieux, & perſonnes eccléſiaſtiques de » notre royaume; & nous enjoignons expreſſément à tous nos *juſti- » ciers*, *officiers*, *lieutenans*, *ſujets* & *vaſſaux* préſens & à venir, & » à chacun d'eux en particulier, de garder & obſerver exactement » tous les articles ci-deſſus, & de les faire garder, tenir & obſerver » inviolablement ſans jamais rien faire & altérer, ni ſouffrir que per- » ſonne faſſe & altere au contraire, à peine de punition exemplaire » contre les tranſgreſſeurs: en foi de quoi nous avons fait munir & » ſceller les préſentes de notre ſceau. Donné à Paris l'an de N.S. 1268 » au mois de Mars.

VI. ARTICLE.

VI. ARTICLE.

» Défendons expressément de lever & recueillir les exactions, charges & impositions considérables d'argent mises par la cour de Rome » sur l'église de notre royaume, par lesquelles notredit royaume a » été malheureusement ruiné : si ce n'est pour des causes justes & raisonnables, & dans le cas d'une nécessité urgente & inévitable, & » de notre très-exprès consentement & de celui de l'église de notre » royaume. »

Telle est la fameuse Pragmatique-sanction de saint Louis, qui est devenue un sujet de dispute parmi les savans.

Les uns la reconnoissent pour être véritablement de saint Louis, en y comprenant ce sixieme article, qui ne se trouve pas dans toutes les éditions.

Les autres la reconnoissent pareillement pour être de saint Louis, mais ils en retranchent ce sixieme article.

D'autres la regardent comme une piece supposée dans sa totalité, & faussement attribuée à saint Louis.

Le P. Thomassin, dans son troisieme livre de l'*ancienne & nouvelle discipline de l'église*, se contente de dire que cette Pragmatique porte le nom de saint Louis : mais il n'ose assurer qu'elle soit véritablement de ce prince. Il apporte pour raison que de très-savans hommes en ont douté. « Ce qui leur a fait naître des doutes, ajoûte-t-il, » c'est le silence de tous les auteurs sur une piece si importante, non- » seulement pendant la vie de ce prince, mais durant l'espace de deux » cents ans après lui : car on n'a commencé à en parler pour la premie- » re fois que l'an 1461, lorsque le parlement en fit mention dans l'ar- » ticle XII de ses remontrances adressées à Louis XI. »

L'on ne voit pas que Philippe le Bel ni ceux qui écrivirent en faveur de ce prince dans le temps de ses démêlés avec Boniface, en ait dit un seul mot, non plus que sous le regne de Charles VI dans le temps du schisme d'Avignon, lorsque ce prince abolit toutes les exactions de la cour Romaine : Charles VII qui publia lui-même une Pragmatique-sanction, ne rappelle point celle qu'on attribue à saint Louis, quoiqu'assurément rien ne fût plus capable de donner du poids à la sienne.

D'ailleurs ces mêmes savans dont parle le P. Thomassin, ont cru y remarquer diverses expressions toutes différentes de celles que le saint roi avoit coûtume d'employer dans ses différentes ordonnances. Quand il parle de ses officiers, il les nomme toujours *nos baillifs*, *nos sénéchaux*, & dans cette Pragmatique, ils ne sont désignés que par ces termes généraux, *nos officiers*, *nos justiciers*, *nos lieutenans* : *Officiarii*, *judicarii*, *Loca tenentes* ; termes qui ne se rencontrent jamais dans les autres ordonnances de saint Louis.

Le roi se plaint ouvertement dans cette Pragmatique, que son royaume *a été malheureusement ruiné par les exactions de la cour de Rome.* Ce seroit donc la premiere & la seule fois qu'il auroit formé cette plainte: car dans ce grand nombre de lettres qu'il a écrites aux différens papes qui ont été de son temps, & dans les réponses que lui faisoient les souverains pontifes, on ne voit pas que jamais saint Louis se soit plaint de leurs exactions, quoiqu'il leur dise son sentiment sur beaucoup d'autres affaires moins importantes.

Toutes ces raisons n'ont pas empêché que le P. Alexandre & beaucoup d'autres modernes à son exemple, n'ayent soûtenu la vérité & l'authenticité de cette Pragmatique; il sera bon d'exposer les raisons dont ils prétendent s'appuyer afin de mettre le lecteur au fait de cette controverse historique.

Le P. Alexandre, au septieme tome de son histoire ecclésiastique, après s'être plaint de la hardiesse de ceux qui ont osé nier que saint Louis fût l'auteur de la Pragmatique dont nous parlons, remarque qu'elle se trouve citée: 1°. par le parlement de Paris l'an 1461 dans les remontrances présentées à Louis XI: 2°. par les états généraux assemblés à Tours l'an 1483: 3°. par l'université de Paris dans un acte qu'elle publia l'an 1491. On a répondu que ces dates étant postérieures de deux siécles au temps de saint Louis, sont justement ce qui fonde un légitime soupçon de supposition contre cette Pragmatique. Il est vrai qu'il est difficile de comprendre que le parlement, les Etats généraux, & l'université de Paris ayent pû déclarer dans des actes publics, qu'une piece étoit de saint Louis sans s'être auparavant bien assurés de ce fait.

Le P. Alexandre cite encore, pour appuyer son opinion, un passage de Matthieu Paris, qui raconte que le pape ayant envoyé des freres Prêcheurs & des freres Mineurs, pour exhorter les prélats à prêter quelque somme d'argent au saint siége, saint Louis chassa ces prédicateurs, & empêcha qu'ils ne tirassent aucun argent du royaume: mais ce fait, s'il est véritable, vû les raisons qu'on a de tenir pour suspect tout ce qui vient de Matthieu Paris contre la cour de Rome, ce fait seroit tout-à-fait contraire à l'opinion soûtenue par le P. Alexandre: car s'il est vrai que saint Louis se soit opposé si efficacement aux exactions de la cour de Rome, comment peut-il se plaindre dans la Pragmatique *que son royaume a été malheureusement ruiné par de telles exactions?*

An 1269.

Mariage de Blanche fille du roi, avec Ferdinand, fils aîné du roi de Castille.

Le roi fait son testament, qui est daté de Paris l'an 1269 au mois de février. Il y nomme pour ses exécuteurs testamentaires *ses amés &*

feaux, Etienne, évêque de Paris, Philippe nommé évêque d'Evreux, les abbés de S. Denys & de Royaumont, qui se trouveront en place au temps de sa mort, les maîtres Jean de Troyes & Henri de Vertzel, clercs de sa chapelle & archidiacres de Bayeux, auxquels il donne tout pouvoir pour exécuter ses dernieres volontés, enjoignant à son héritier qui lui succédera au throne de fournir à toutes les dépenses qui leur seront nécessaires pour cet effet, ou à ceux qu'ils auroient commis à leur place. Il ajoûte, que si quelques-uns d'eux refusent de se charger de cette commission, ou qu'ils ne le puissent; qu'enfin si quelques-uns des susnommés viennent à mourir avant lui, la plus grande partie de ceux qui resteront, aura le même pouvoir qui étoit donné à tous pour l'exécution de ce testament.

Il commence ainsi.

» Au nom de la sainte & indivisible Trinité. Ainsi soit-il.

» LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, roi de France. Nous déclarons » qu'étant sains par la grace de Dieu, nous faisons notre testa- » ment.

» Voulons & ordonnons que les exécuteurs du présent testament ci- » dessous dénommés, ayent soin de payer nos dettes, de réparer les torts » que nous aurions pû faire, & d'acquitter les restitutions auxquelles » nous sommes obligés, ou par eux-mêmes ou par d'autres, ainsi qu'ils » le jugeront à propos; & s'il se trouve quelque article qui leur pa- » roisse douteux ou obscur, nous leur donnons tout pouvoir pour le » régler, & le décider de la maniere qu'ils jugeront la plus convenable » pour le salut de notre ame.

» Nous léguons à la reine Marguerite notre très-chere épouse quatre » milles livres, à notre abbaye de Royaumont six cents livres. A l'égard » des livres que nous aurons en France au temps de notre décès, ex- » cepté ceux qui sont à l'usage de notre chapelle, nous les léguons » aux freres Prêcheurs & aux freres Mineurs de Paris, à l'abbaye de » Royaumont, aux freres Prêcheurs de Compiegne, entre lesquels les- » dits livres seront partagés par égales portions, selon l'arrangement » qui en sera fait par nos exécuteurs testamentaires. Les livres que les- » dits freres Prêcheurs ont déja, ne seront point comptés dans ce par- » tage. »

Le reste du testament contient un nombre prodigieux de donations aux pauvres, aux monasteres & aux hôpitaux. Il legue aux uns six cents livres, aux autres quatre cents, aux autres soixante, &c.

Il ordonne ensuite que tous ces legs seront payés sur les meubles qu'il aura en France au jour de son décès, & en cas que l'argent provenu de la vente de ses meubles, ne suffit pas pour acquitter entierement lesdits legs, il ordonne que le restant soit pris sur la vente de tous les bois qui se trouvent dans ses domaines, soit sur le prix de ce qui aura

déja été vendu, soit sur le prix de ce qui se vendra dans la suite; enjoint que son héritier ne pourra retirer aucuns revenus sur lesdits bois jusqu'à ce que tous les legs portés dans ledit testament soient entierement acquittés.

On rapporte encore à cette année la publication, ou du moins la compilation, d'un recueil de loix connu sous le nom d'*Etablissemens de saint Louis*. Mais il y a lieu de douter que ce recueil tel que nous l'avons, ait jamais été fait par ordre & du temps de ce prince.

On y cite le Code & le Digeste, ce qui n'étoit pas encore en usage en France : aucun des auteurs contemporains ne fait mention de ce recueil. On y joint à l'ordonnance, qui abolit l'épreuve du duel, diverses loix sur la maniere de faire cette épreuve, qui ne peuvent être parties de la même main qui les abolit.

Ce recueil comprend 268 articles, dont plusieurs sont certainement de saint Louis: mais il paroît qu'on y en a joint d'autres qui ne furent jamais son ouvrage, & que le recueil entier ne peut être regardé comme un code dont il soit le seul & le véritable auteur.

Le roi, avant que de partir pour la croisade, nomme régens du royaume pendant son absence Matthieu, abbé de S. Denys, & Simon Sire de Nesle.

Le premier étoit de la maison des comtes de Vendôme, & il avoit remplacé l'abbé Henri que l'on avoit déposé. Simon de Nesle s'appelloit Clermont; mais ayant épousé Gertrude, héritiere de Nesle, il avoit pris le nom de cette terre.

En cas que ces deux régens mourussent pendant la croisade, le roi déclara qu'il substituoit l'évêque d'Evreux un de ses exécuteurs testamentaires à l'abbé de S. Denys, & Jean comte de Ponthieu à Simon de Nesle.

Il est à remarquer que la reine Marguerite ne devoit point suivre le roi comme à la premiere croisade: cependant il ne la fit point regente. Il ne donna point aux régens le pouvoir de conférer les bénéfices; il commit pour cela l'évêque de Paris par des lettres que l'on voit dans le recueil de Messieurs du Chêne; elles sont datées de Paris l'an 1269 au mois de Mars.

Le roi donne un apanage aux princes ses fils.

Le roi part, & passe par Melun, Sens, Auxerre, Vezelay, ainsi qu'on le prouve par divers actes expédiés dans ces villes pendant son voyage.

Arrivé à Aigues-mortes, il écrit aux deux régens du royaume une lettre que l'on voit au troisieme tome du Spicilége: elle est datée du camp d'Aigues-mortes le lendemain de la fête de S. Jean-Baptiste, c'est-à-dire, du 25 Juin.

La lettre contient quelques avis généraux sur l'administration du royaume.

An. 1270.

Le roi s'embarque avec son armée, & passe en Afrique. Il y meurt le 25 d'Août à trois heures après midi. La lettre que le P. Daniel rapporte sur sa mort, & qu'il dit avoir été écrite par Thibaud comte de Champagne à l'évêque titulaire de Tunis, se trouve au sixieme tome de la grande collection du P. Martene : mais le savant Benedictin la donne comme une lettre de l'évêque de Tunis au roi de Navarre, au lieu que dans le manuscrit que le P. Daniel a suivi, c'est le roi de Navarre qui écrit à l'évêque de Tunis.

Saint Louis eut onze enfans, six garçons & cinq filles. Il y a une faute dans la note sur la vie de saint Louis, donnée par les continuateurs de Bollandus. On y dit d'abord p. 547 que le P. Labbe, dans ses tables généalogiques de la maison de France, compte jusqu'à onze enfans de saint Louis, puis on ajoûte *sept fils*, & plus bas cinq filles, ce qui en feroit douze au lieu d'onze. La faute est d'autant plus sensible que la note en faisant l'énumération des enfans de saint Louis n'en marque effectivement qu'onze : savoir ;

1o. Louis qui mourut avant son pere l'an 1260.

2o. Philippe qui succéda au throne.

3o. Jean mort en bas âge.

4o. Jean surnommé Tristan qui naquit à Damiette dans le temps de la premiere croisade, & qui mourut dans la seconde quelques jours avant son pere.

5o. Pierre comte d'Alençon, mort à Salerne l'an 1283.

6o. Robert comte de Clermont, dont la postérité est aujourd'hui sur le throne.

Les filles de saint Louis sont.

1o. Blanche, qui fut le premier fruit de son mariage, & qui mourut en bas âge.

2o. Elizabeth reine de Navarre.

3o. Blanche mariée à Ferdinand Alphonse, fils du roi du Castille.

4o. Marguerite qui épousa Jean duc de Brabant.

5o. Agnès, femme de Robert II, duc de Bourgogne.

M. le président Henaut, dans son Abregé chronologique de l'histoire de France, après avoir marqué la mort de saint Louis, ajoûte : *La Sorbonne fut fondée sous ce regne par le nommé Robert de Sorbonne, confesseur de saint Louis, ainsi qu'il paroît par les lettres patentes de 1250.*

Il y a bien des remarques à faire sur ce peu de paroles.

1o. Ces lettres patentes de 1250 sont justement suspectes de fausseté, parce qu'elles sont datées de Paris, & que le roi étoit à Damiette en 1250.

2o. Aucun des historiens contemporains de saint Louis, ne dit que Robert de Sorbonne ait été son confesseur. Joinville semble même

insinuer le contraire, lorsque voulant rendre raison pourquoi cet ecclésiastique, quoique de basse extraction, étoit cependant quelquefois admis à la table du roi, il se contente de dire que le roi lui faisoit cet honneur, parce qu'il s'étoit acquis une grande réputation de vertu, sans dire qu'il fût le confesseur de ce prince.

3o. Il n'est pas même certain que Robert de Sorbonne ait été proprement le véritable fondateur de la célébre maison qui porte son nom. Il en fut à la vérité le premier *proviseur* : c'est la seule qualité qui lui soit donnée dans deux actes rapportés par M. du Cange. Il contribua même de ses propres deniers à la fondation : mais saint Louis y eut beaucoup plus de part que lui. Ce fut le roi qui donna les maisons & l'emplacement qui servirent à cette fondation. Il acheta même d'autres maisons qu'il donna aux pauvres écoliers qui s'assemblerent les premiers dans ce collége. Ces maisons situées vis-à-vis le palais de Thermes, dans une rue que l'on nommoit *Coupe-gueule*, se trouvent spécifiées dans un acte cité par du Boulay, dans son histoire de l'université de Paris, où il est dit que le roi les donne & les accorde à Robert de Sorbonne, chanoine de Cambrai, pour y établir des écoliers.

II.

Des Monnoies.

Extrait du traité de M. le Blanc.

RIEN n'est plus obscur que tout ce qui regarde les monnoies qui étoient en usage au commencement de la troisieme race.

Dans les deux premieres races, la monnoie qui avoit le plus de cours étoit, comme on l'a dit, le sol d'or, le demi sol d'or & le tiers sol d'or. Le sol d'or suivant l'évaluation qui en a été faite, vaudroit aujourd'hui huit livres cinq sols de notre monnoie : le demi sol & le tiers de sol à proportion.

Il paroît que du temps d'Hugues Capet & de Robert son fils, le sol d'or étoit encore en usage. Théodoric qui étoit évêque d'Orléans du temps de ces deux princes, donna à l'église de sainte Croix un calice d'or fin qu'il fit faire du poids de cent sols d'or.

On se servoit pareillement de sols d'argent, il en est fait mention dans un ancien cartulaire de l'abbaye de Bourgueil, daté de l'an 991.

Un ancien historien contemporain du roi Robert, que l'on trouve dans le recueil de Messieurs du Chêne, rapporte ainsi les dons que ce prince & la reine Constance sa femme firent à l'église de S. Pierre le Vif de Sens.

Ils donnerent par les mains de Waudri ou Baudri, prévôt, quatre livres d'argent fin ; ensuite par les mains de Guillaume Chambrier, cinquante-cinq sols d'argent fin ; ils envoyerent aussi de Paris par le moine Odoranne dix-sept sols d'or & huit deniers avec des pierres précieuses.

Le même auteur parlant de la reine Conſtance, femme de Robert, dit que cette princeſſe préſenta treize ſols d'or peſés au poids *de la monnoie d'Orléans, en diſant que ſi l'on ne s'en rapportoit pas à la fidélité des monnoieurs, on n'avoit qu'à les peſer : ce qui fut fait auſſitôt, & qu'ils ſe trouverent être véritablement du poids que la reine avoit dit.*

Un autre auteur du même temps fait mention des ſols d'or & des deniers qui étoient en uſage lorſqu'il écrivoit : il nous apprend que le roi Robert diſtribuoit à plus de deux cents pauvres des légumes, un pain, un poiſſon & un denier. Il parle auſſi d'une autre diſtribution faite par le même prince à cent clercs qui recevoient de lui chacun douze deniers.

On voit un titre daté de l'an 1068 ſous le regne de Philippe I, où il eſt parlé de *Francs* d'or & de florins : ce qui montre que le nom de florin eſt beaucoup plus ancien que Villani ne l'a crû, puiſqu'il prétend que les premiers florins ne furent frappés à Florence que l'an 1252.

Sur la fin de la ſeconde race, la plûpart des ſeigneurs s'étant approprié le droit de battre monnoie, chacun la faiſoit d'un poids différent. Ainſi on étoit obligé de ſpécifier dans les titres en quelle monnoie on ſtipuloit, & de quels ſols ou deniers on entendoit parler. La monnoie *Pariſis* étoit la monnoie des ducs & comtes de Paris; on la nommoit ainſi, parce qu'elle étoit fabriquée à Paris. Les ducs de Paris étant devenus rois de France, la monnoie Pariſis devint la monnoie royale ou la monnoie du roi.

Il eſt parlé des deniers Pariſis dans un titre de l'abbaye de S. Denys de l'an 1060 au commencement du regne de Philippe I : & dans un autre titre de S. Cyprien de Poitiers, daté de l'an 1105 ſur la fin du même regne, il eſt fait mention de ſols tournois : on appelloit ainſi ceux qui étoient fabriqués dans la ville de Tours. Philippe Auguſte accorda divers priviléges aux ouvriers des monnoies par une ordonnance, datée de l'an 1211, & entre autres l'exemption du ſervice militaire & de toute impoſition.

On voit une autre ordonnance du même prince, datée de Paris l'an 1187, par laquelle il s'engage de ne rien changer à la monnoie qui avoit cours du temps de ſon pere, à condition que les habitans d'Orléans lui payeroient tous les trois ans un certain impôt ſur le vin & ſur l'avoine, tel qu'on l'avoit payé à ſon pere, pour le rachat de la monnoie. Louis le Jeune, dans un titre de l'an 1159, exempte les religieux de S. Magloire de ce droit qu'on lui payoit tous les trois ans, pour le rachat de la monnoie.

S. Louis eut toujours une attention particuliere ſur les monnoies, & celles qui furent frappées ſous ſon regne étoient de ſi bon alloi, & d'un poids ſi proportionné à leur valeur intrinſeque, que ſous les re-

gnes suivans on ne cessa de prier ses successeurs de rétablir les monnoies sur le même pié où elles avoient été du temps de S. Louis.

Louis Hutin déclare dans une de ses ordonnances qu'il a fait chercher avec soin dans les archives & anciens registres, *les ordonnances, statuts & commandemens sur le fait des monnoies de Monsieur S. Louis son prédécesseur, roi de France, qui par très-grande excellence tint en grande paix & tranquillité son royaume, & sagement le gouverna*, afin de se conformer à cet égard à tous les reglemens qu'il avoit laissés, & dont on s'étoit malheureusement écarté dans la suite.

Au reste nous n'avons plus toutes les ordonnances de S. Louis, sur le fait des monnoies, mais elles sont souvent rappellées dans celles de ses successeurs, & entr'autres de Philippe le Bel, de Louis Hutin & de Philippe de Valois.

La monnoie d'or, qui avoit le plus de cours du temps de S. Louis, s'appelloit *Aignel*, ou *denier d'or à l'Aignel*, c'est-à-dire, à l'*Agneau*, à cause de la figure d'un agneau ou d'un mouton qui étoit représentée sur l'un des côtés. On les appelloit aussi *Moutons* d'or. Cette monnoie, selon l'évaluation qui en a été faite par M. le Blanc, valoit sept livres neuf sols six deniers de celle qui avoit cours de son temps.

Philippe le Bel en parle souvent dans ses ordonnances : *Aignels*, dit-il, dans celle de 1310, *que nous faisons forger comme au temps de S. Louis.*

Le mouton ou l'agneau qui y étoit représenté ressembloit à ceux que l'on a coûtume de peindre à côté de S. Jean-Baptiste, & que nous nommons *Agnus Dei*. On lisoit autour cette inscription : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.*

La piété singuliere dont S. Louis faisoit profession, le porta sans doute à choisir cette empreinte par préférence à toute autre. Plusieurs savans hommes ont crû que d'autres l'avoient déja employée avant lui.

M. de Peiresc prétendoit que l'on la mit sur la monnoie dont on payoit les troupes qui servirent dans les premieres guerres contre les Albigeois, parce que l'armée des croisés portoit la figure de cet agneau dans ses étendarts.

On trouve aussi la même empreinte dans quelques monnoies des comtes de Toulouse, qui vivoient avant S. Louis ; ce qui fait croire qu'il adopta cette empreinte, mais qu'il n'en fut pas le premier inventeur.

S. Louis fit pareillement fabriquer les *gros tournois* d'argent, qui s'appelloient *Gros*, parce que c'étoit la plus grosse monnoie d'argent qu'il y eût en France ; & *Tournois*, parce qu'ils étoient fabriqués à Tours.

Il ne nous reste que deux ordonnances de S. Louis, au sujet des monnoies. La premiere est datée de Chartres, vers le milieu du carême

rême de l'an 1262, & la seconde de Melun l'an 1265. Cette derniere fut faite dans un parlement qui se tint à la Toussaint.

Les savans disputent entr'eux sur la signification des figures empreintes sur les monnoies de S. Louis: les uns prétendent que ces figures représentent les tours d'un château, d'autres les tours de Castille, à cause de la reine Blanche sa mere; d'autres y voyent simplement la figure d'une église.

On lit dans les annales de Sponde, que les monnoies de S. Louis guérissoient les malades, & delà vient sans doute que la plûpart de celles qui nous restent sont trouées, parce qu'on les pendoit au col ou au bras des malades, comme on y pend encore aujourd'hui les médailles des Saints.

Joinville nous apprend que S. Louis donna pour sa rançon & pour celle des autres prisonniers huit cents mille besants, qui valoient quatre cents mille livres. M. le Blanc, dans son traité historique des monnoies de France, ayant fait l'évaluation de cette somme à la monnoie de son temps, trouve qu'elle valoit trois millions 879 mille 309 livres sept sols six deniers.

III.

De l'histoire de S. Louis, par le Sire de Joinville.

CE livre étant un des plus précieux monumens qui nous reste pour ce qui regarde la vie & la personne de S. Louis, on a crû qu'il étoit à propos de donner ici quelques éclaircissemens sur l'auteur de cet ouvrage, & sur l'ouvrage même qu'il nous a laissé.

On conserve à la bibliotheque du roi une histoire manuscrite de la vie & des miracles de S. Louis, écrite par un religieux de l'ordre de S. François, dont le nom n'est pas connu, & qui fut confesseur de la reine Marguerite femme de S. Louis, & de Blanche de France leur fille. Cette histoire n'a point encore été imprimée en François: mais les Continuateurs de Bollandus en ont donné une traduction latine faite sur le manuscrit. On la trouve au mois d'Août de leur grande Collection parmi les actes de S. Louis. Cette vie manuscrite de saint Louis nous fournit quelques lumieres sur ce qui regarde le Sire de Joinville.

L'auteur, qui avoit eu en mains les actes juridiques du procès de la canonisation de S. Louis, nous apprend que l'on fit une double enquête; l'une sur les miracles du saint, & l'autre sur sa vie & sur ses actions. L'enquête sur les miracles commença au mois de Mai 1282, & finit au mois de Mars 1283. Celle qui fut faite sur la vie & les actions commença le vendredi 12 Juin 1282, & finit le samedi 8 d'Août de la même année. Le même auteur nommant ensuite les témoins qui

furent entendus dans cette seconde enquête, parle du Sire de Joinville en ces termes.

Monseigneur Jehan Sire de Joinville chevalier du diocese de Châlons, homme d'avisé âge & moult riche, sénéchal de Champagne, de 50 ans ou environ.

Cette époque est remarquable en ce qu'elle peut servir à fixer à peu près l'année de la naissance du Sire de Joinville; car s'il avoit 50 *ans ou environ en* 1282, il devoit être né vers l'an 1229, parce que ces termes 50 ans *ou environ* ne déterminent pas précisément l'âge de 50 ans passés, mais supposent qu'il peut y avoir du plus ou du moins; & nous allons montrer qu'ils doivent s'entendre de 50 ans & quelque chose de plus comme 54 ou 55 ans.

Car Joinville nous apprend dans son histoire qu'il se trouva à la cour pleniere que S. Louis tint à Saumur, & qu'il y *trancha*, c'est-à-dire, qu'il y fit l'office d'écuyer tranchant à la table du roi de Navarre.

Or cette assemblée de Saumur se tint en 1241, suivant Guillaume de Nangis, & si Joinville n'avoit eû que 50 ans juste en 1282, il n'auroit pû avoir que 9 ou 10 ans en 1241, puisque dans cette supposition il auroit dû être né en 1232, & par conséquent il n'auroit eu que 9 à 10 ans en 1241: mais on ne peut croire qu'à cet âge il se fût trouvé à l'assemblée de Saumur, & qu'il eut eu l'honneur de *trancher* en présence du roi de Navarre, au lieu qu'en lui donnant près de 55 ans en 1282, ce qui le suppose né vers 1229, il avoit 14 à 15 ans en 1241, dans le temps de l'assemblée de Saumur, âge suffisant pour *trancher* devant le roi de Navarre, parce que la fonction de *varlet* tranchant étoit exercée par des jeunes gens de qualité, qui n'avoient pas encore reçû *l'ordre de chevalier.*

Nous voyons en effet dans le roman de Petit-Jean de Saintré, que le roi le voyant avec un bel habit, lorsqu'il n'avoit encore que 13 ans, dit qu'il voudroit qu'il eût trois ou quatre ans de plus, parce qu'il en feroit son varlet tranchant. Ce qui montre qu'à 14 ou 15 ans Joinville pouvoit *trancher* devant le roi de Navarre, étant sur-tout fils d'un des principaux seigneurs du comté de Champagne, avantage que n'avoit pas Jean de Saintré.

On peut donc fixer la naissance du Sire de Joinville à l'an 1228 ou 1229.

Il est parlé de lui en divers endroits de la vie manuscrite de saint Louis, que l'on vient de citer. Dans le chapitre où l'auteur traite de la charité du S. Roi pour le prochain, il en donne pour preuve les leçons qu'il faisoit *à noble chevalier monseigneur Jehan de Joinville sénéchal de Champagne ... qui fut avec li en sa cour assez privément, & de son hôtel par 24 ans & plus.* Et dans un autre endroit où il s'agit de l'éloignement que S. Louis avoit pour la médisance, il cite encore le témoi-

gnage de Joinville, *qui fut*, dit-il, *avec le ſaint Roi 34 ans & plus.*

Il faut qu'il y ait une erreur de chiffre dans l'un de ces deux endroits puiſque l'un porte 24 ans & plus, & l'autre 34 ans & plus. M. le baron de la Baſtie, qui a donné deux diſſertations ſur Joinville, au quinzieme tome des mémoires de l'académie des belles lettres, prétend qu'il faut lire dans les deux endroits 34 ans, & qu'ainſi il y a un *X* d'omis au nombre de 24, & pour ajuſter ces 34 ans, il joint toutes les années que Joinville paſſa tant à la cour de S. Louis qu'à celle de Philippe le Hardi, juſqu'au temps où il fut entendu comme témoin dans le procès de la canoniſation.

Voici comment il prouve que cet intervalle renferme l'eſpace de 34 ans.

Joinville paroît n'avoir été attaché à S. Louis que depuis la premiere croiſade de l'an 1248. Or depuis cette époque juſqu'au temps où il dépoſa comme témoin au procès de la canoniſation en 1282, on trouvera juſtement 34 ans : mais ce calcul ne leve pas la difficulté ; car de ces 34 ans Joinville en auroit paſſé 12 à la cour de Philippe le Hardi. Et le MSS. dont il s'agit porte que Joinville avoit été 24 ans & plus, ou 34 ans & plus *avec le ſaint Roi, & de ſon hôtel.* M. du Cange dit qu'il fut toujours à la ſuite de S. Louis *l'eſpace de 22 ans entiers.* Et il eſt certain que s'il n'a commencé à le ſuivre qu'en 1248, il n'a pû être plus long-temps auprès d'un roi mort en 1270. Ainſi en partant de cette époque, il faudroit dire qu'il n'a été ni 24 ans & plus, ni 34 ans & plus *avec le ſaint Roi* & de ſon hôtel, & qu'il y a faute en ces deux endroits dans les MSS. On croit que Joinville compoſa ſon hiſtoire vers l'an 1305 : mais les preuves qu'on en apporte ne ſauroient être concluantes, à moins qu'on ne ſoit ſur que les copiſtes n'ont fait aucune addition de leur chef aux paſſages que l'on cite, ce qui leur étoit fort ordinaire. On rapporte, par exemple, l'endroit où il dit que le roi, après dîner, alla parler au comte de Bretagne, *pere du duc, qui à préſent eſt, dont Dieu ait l'ame.* Ce comte de Bretagne étoit Jean de Dreux, premier du nom, & le duc qui vivoit alors étoit Jean II ſon fils, qui mourut le 18 Novembre de l'an 1305. Reſte à ſavoir ſi ces mots *dont Dieu ait l'ame*, n'ont point été ajoutés par un copiſte ; & ce qui donne lieu d'en douter, c'eſt qu'il eſt certain que l'hiſtoire de Joinville, telle que nous l'avons, n'eſt certainement pas exactement conforme au texte primitif & original.

M. du Cange en étoit perſuadé, & M. de la Baſtie en apporte différentes preuves qui ne ſouffrent pas de réplique. Si les Continuateurs de Bollandus avoient examiné avec ſoin ſes deux diſſertations, ils n'euſſent pas ſoutenu dans leur commentaire ſur les actes de S. Louis, au 25 d'Août, que nous avons l'hiſtoire de Joinville, telle qu'il l'avoit compoſée, ſans aucun changement ni altération. On convient aſſez

que le Sire de Joinville mourut vers l'an 1318; c'eſt le ſentiment de M. du Cange : mais on ne s'accorde ni ſur ſon âge, ni ſur l'année de ſa naiſſance. Son mariage, ſi l'on en croit M. du Cange, fut arrêté en 1231, & conſommé en 1640. S'il étoit né en 1629, il n'auroit eu en 1640 qu'onze ans accomplis, ce qui mettroit la conſommation de ſon mariage hors de toute vrai-ſemblance. Il fut enterré dans l'abbaye de Clairvaux, où étoit la ſépulture de ſes ancêtres. Meſſieurs Sallier & Mellot, gardes de la bibliotheque du roi, préparent une édition de l'hiſtoire de Joinville, qui ſera fort différente de celles qu'on a vues juſqu'à préſent. Elle ſera faite ſur un manuſcrit qui n'étoit pas connu, & qui paroît plus correct & plus conforme au langage que l'on parloit du temps de S. Louis & de Philippe le Bel, que ceux dont on s'étoit ſervi dans les éditions précédentes.

IV.

Des guerres privées.

LE droit de faire la guerre, qui eſt aujourd'hui réſervé au ſeul ſouverain, a été long-temps regardé en France comme une prérogative de la nobleſſe. Chaque ſeigneur particulier joüiſſoit de ce droit. Lorſqu'il ſe croyoit leſé par quelqu'un de ſes voiſins, il levoit des troupes, aſſiégeoit les villes ou les châteaux de ſon ennemi, ravageoit ſes campagnes, & cherchoit à tirer raiſon par les armes de l'injure qu'il avoit reçue. Ce droit trop ſouvent exercé, rempliſſoit le royaume d'incendies, de meurtres & de pillages. Le ſouverain n'étoit point conſulté ſur ce qui regardoit ces guerres privées, on les entreprenoit indépendamment de lui, on les terminoit ſans ſa participation, par des traités de paix que les ſeigneurs faiſoient entr'eux, & le prince étoit ſouvent forcé d'être ſpectateur oiſif & tranquille de la déſolation de ſon peuple & de ſon royaume. Tandis que la paix ne régnoit que dans les terres de ſon domaine, tout le reſte de ſes états étoit en proie aux horreurs de la guerre, & c'eſt une des raiſons qui a le plus contribué à autoriſer les croiſades qui nous paroiſſent aujourd'hui des entrepriſes ſi abſurdes. Les rois n'avoient preſque pas d'autre moyen d'empêcher que leur royaume ne fût entierement déſolé par la fureur de ces guerres privées, qu'en occupant ailleurs des ſeigneurs inquiets & belliqueux, qui avoient toujours les armes à la main. On a vû dans les obſervations précédentes la lettre que l'abbé Suger écrivit à Louis le Jeune, pour ſe plaindre de ce qu'il avoit renvoyé en France une partie des ſeigneurs croiſés, ſans y revenir avec eux pour les contenir autant qu'il étoit poſſible par ſa préſence, ce qui alloit expoſer ſon royaume à des loups raviſſans, qui ne manqueroient pas de le déchirer par des guerres continuelles qu'ils ſe feroient les uns aux autres. Le droit de ſe faire la guerre étoit, comme on a dit, une prérogative

de la nobleſſe. Les roturiers n'en joüiſſoient pas ; & lorſqu'il ſurvenoit entre ceux-ci quelque diſpute, il falloit qu'elle fût décidée par les voies ordinaires de la juſtice.

On ne pouvoit ſe faire la guerre que pour quelque cauſe grave. Il y avoit des guerres de vengeance, des guerres d'intérêt. Les premieres ſe faiſoient pour réparer quelque injure atroce faite à la perſonne ou aux proches parens d'un noble ; & les autres pour quelque diſpute d'intérêt, comme celles qui ſurvenoient ſur quelque ſucceſſion ou héritage que deux nobles revendiquoient. Il étoit contre l'honneur de faire la guerre à un noble ſans la lui avoir déclarée, ce qui s'appelloit défier. Il y avoit différentes manieres de faire ce *défi*. Quelquefois on déclaroit la guerre par écrit, & ſouvent auſſi par l'entremiſe de quelque chevalier que l'on députoit pour cet effet. En quelques endroits il falloit laiſſer écouler l'eſpace de trois jours entre le *défi*, & les premiers actes d'hoſtilité, afin que l'ennemi eût le temps de ſe préparer à la guerre, parce qu'on eût regardé comme une lâcheté de l'opprimer par ſurpriſe.

Quand un ſeigneur ou noble déclaroit la guerre à un autre, tous ceux de ſon *lignage* étoient cenſés compris dans la déclaration. Ainſi les proches parens des deux ſeigneurs étoient dès lors en guerre les uns contre les autres. L'obligation d'épouſer ainſi les querelles de ſes parens dans les guerres privées, s'étendit long-temps juſqu'au ſeptieme degré, au-delà duquel la parenté étoit cenſée finir, parce qu'au-delà de ce degré il étoit permis de ſe marier ſans diſpenſe : mais depuis que l'empêchement du mariage fut reſtraint au quatrieme degré de parenté, on ne fut plus obligé d'entrer en guerre quand on étoit parent au-delà du quatrieme degré.

On étoit déchu de tout droit à la ſucceſſion de ſes parens, lorſqu'on refuſoit d'entrer dans leurs guerres, & de ſoutenir leurs querelles : mais comme la guerre pouvoit commencer entre deux ſeigneurs, ſans que tous leurs parens en fuſſent avertis, & que ceux qui en euſſent été inſtruits les premiers auroient pû ſurprendre les autres, il fut reglé que ceux qui n'entroient en guerre que pour cauſe de parenté ne pourroient ſe la faire que quarante jours après qu'elle ſeroit commencée entre les principaux contendans.

S. Louis fut l'auteur de ce reglement, quoique quelques hiſtoriens l'attribuent à Philippe le Hardi. On voit dans les obſervations de M. du Cange, ſur l'hiſtoire de Joinville, une ordonnance du roi Jean ſur ce ſujet, où celle de S. Louis eſt rapportée. Ce délai de quarante jours fut appellé la quarantaine du S. Roi.

Quoique les parens éloignés d'abord au-delà du ſeptieme, & enſuite au-delà du quatrieme degré, ne fuſſent point obligés d'entrer en guerre, il leur étoit libre cependant de la faire s'ils le vouloient comme alliés de celui dont ils voudroient ſoutenir la querelle.

La noblesse étoit extrèmement jalouse de ce droit de faire la guerre, & c'est par cette raison que les rois eurent tant de peine à abolir l'usage des guerres privées, qui subsisterent long-temps, malgré leurs défenses.

Charlemagne & Charle le Chauve, firent à ce sujet de sages ordonnances que l'on voit dans les Capitulaires : mais leurs descendans furent trop foibles pour en maintenir l'exécution. Hugues Capet, étant monté sur le throne, avoit trop d'intérêt de ménager les nobles, pour entreprendre de les dépouiller d'un droit dont ils étoient si jaloux, & le royaume fut ainsi long-temps déchiré, par la fureur de ces guerres particulieres. S. Louis est le premier qui ait entrepris efficacement d'en arrêter le cours. Outre l'ordonnance sur le délai de quarante jours que les parens de ceux qui étoient en guerre devoient garder avant que d'y entrer eux-mêmes, ce qui diminuoit le mal sans le détruire, le S. Roi en rendit une autre datée de S. Germain-en-Laye, l'an 1257, par laquelle il défend absolument les guerres privées dans toute l'étendue de son royaume.

Mais comme il est toujours bien plus facile de faire des loix, que d'engager les hommes à s'y soumettre, il y a lieu de croire que cette ordonnance ne put arrêter entierement le cours d'un mal aussi invétéré, & dont les grands du royaume avoient tant de peine à se détacher. On en peut juger par le grand nombre d'ordonnances que les successeurs de ce prince rendirent sur le même sujet; car des loix exactement observées, n'ont pas besoin d'être si souvent renouvellées.

Philippe le Bel prince d'un caractere ferme, & qui fut peut-être plus absolu qu'aucun de ses prédécesseurs, publia sur ce sujet une ordonnance datée de Poissi l'an 1311, par laquelle il défend toute espece de guerre particuliere : mais il eut soin d'y mettre une clause provisionnelle, pour ne pas irriter la noblesse, en lui donnant lieu de penser qu'il prétendoit lui ôter pour toujours le droit dont elle jouissoit de se vanger par les armes; car après avoir fait des défenses très-expresses & très-rigoureuses de les prendre pour des querelles particulieres, il ajouta, *jusqu'à ce qu'il en ait été plus pleinement ordonné*, Quousque super his plenius fuerit ordinatum.

Trois ans après, le même prince publia une seconde ordonnance datée de Paris l'an 1314, où il renouvelle les mêmes défenses pour tout le temps qu'il sera en guerre avec les Flamans : mais l'année suivante la noblesse de Bourgogne s'étant soulevée contre les officiers du Roi, présenta un cahier de plaintes, où elle demandoit par le sixieme article qu'il lui fût permis d'employer quand elle voudroit la force des armes, & le pouvoir de *guerroyer*, ce que le roi se crut obligé d'accorder.

Le roi Jean rendit de pareilles ordonnances l'an 1353, ce qui montre combien il étoit difficile de déraciner un si grand mal qui duroit

encore ſous le regne de Charles V, comme on le peut voir par un ordonnance de ce prince, que M. du Cange rapporte toute entiere dans ſes obſervations ſur l'hiſtoire de S. Louis, & qu'il a tirée des regiſtres de la chambre des comtes de Paris.

Mais à meſure que l'autorité des rois s'eſt affermie, les loix ont pris plus de vigueur, & les guerres particulieres que les ſeigneurs avoient coûtume de ſe faire entr'eux, ſe ſont abolies inſenſiblement ſans qu'on puiſſe déterminer bien préciſément le temps où elles ont entierement ceſſé.

V.

De Thibaut comte de Champagne.

L'Inclination de ce prince pour la reine Blanche, mere de ſaint Louis, a été regardée comme un fait certain & indubitable par la plûpart des hiſtoriens modernes, & par le P. Daniel même. Pluſieurs ont attribué à cette paſſion les démarches les plus importantes du comte de Champagne, & ils ont crû qu'elle ſeule lui avoit ſouvent mis les armes à la main, pour ſatisfaire ſon dépit, ou les lui avoit fait quitter pour hâter ſes déſirs ou ſes eſpérances. On eſt encore perſuadé que les fameuſes chanſons de Thibaut comte de Champagne, n'ont point eu d'autre objet que la reine Blanche; & Paſquier qui avoit en main un recueil de ces chanſons, ne s'eſt point éloigné de ce ſentiment.

Cependant un auteur anonyme a donné dans le Mercure de France du mois d'Août 1737, une diſſertation en forme, où il s'éleve fortement contre l'opinion vulgaire, elle eſt intitulée :

Examen critique des hiſtoriens, qui ont prétendu que les chanſons de Thibaut roi de Navarre, comte de Champagne & de Brie, s'adreſſoient à la reine Blanche de Caſtille mere de S. Louis.

Mais cet auteur va encore plus loin dans ſa diſſertation que le titre ne ſemble l'annoncer; car non-ſeulement il entreprend de montrer que les chanſons qui nous reſtent de Thibaut comte de Champagne, ne regardent en aucune ſorte la reine Blanche, mais même que cette inclination vive qu'on lui ſuppoſe pour cette princeſſe, n'a aucun fondement ſolide dans l'hiſtoire; qu'elle doit être miſe au rang des fables & des romans, & qu'enfin ce n'eſt qu'une pure calomnie inventée par les ennemis de cette princeſſe, pour noircir ſa réputation, & pour donner un tour odieux à la conduite qu'elle tint en différens temps, à l'égard de Thibaut.

Ce ſont, comme on voit, deux articles fort différens, puiſque l'inclination de ce prince pour la reine, auroit pû être réelle & véritable; quand même les chanſons qui nous reſtent ſous ſon nom ne s'adreſſeroient pas à la reine Blanche, ſoit parce qu'il l'auroit aimée ſans faire aucune chanſon pour elle, ſoit parce que celles qu'il lui auroit

adressées ne seroient point parvenues jusqu'à nous, & que nous n'aurions dans les recueils qui restent, que les chansons qu'il auroit faites pour d'autres.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de la dissertation entreprend de prouver deux choses.

1°. Que cette passion du comte de Champagne pour la reine Blanche est une chimere.

2°. Que les chansons qui nous restent de lui ne sont point adressées à cette reine.

Quant au premier article, il remarque d'abord que les historiens contemporains, les plus dignes de foi, n'ont point parlé de cette passion du comte de Champagne pour la reine Blanche : ni Joinville, ni l'auteur de la chronique, connue sous le nom du comte de Montfort, ni Alberic, ni l'auteur anonyme des gestes de Louis VIII, ni Nangis, ni Guillaume Guiart n'en ont dit un seul mot. Or seroit-il possible qu'aucun de ces auteurs n'en eût parlé, sur-tout s'il étoit vrai, comme on le prétend, que la passion de Thibaut, pour la reine Blanche, eût été le principal ressort de la conduite de ce prince, & l'eût souvent déterminé à la guerre ou à la paix.

Matthieu Paris & l'auteur des grandes chroniques de France, sont les seuls écrivains anciens qui ayent parlé de cette passion.

Le premier raconte que le comte de Champagne ayant rempli ses quarante jours de service avec le roi Louis VIII pere de S. *Louis*, au siége d'Avignon, demanda à s'en retourner dans son pays. Le roi ne voulut pas y consentir : mais le comte passa outre, & partit après avoir donné du poison au roi, comme le bruit en courut, (*ut fama fert*) parce qu'il aimoit la reine éperdument : mais on sait combien le témoignage de cet auteur doit être suspect. Il étoit ennemi de la maison de France, & Belle-Forêt lui a reproché d'avoir adopté légerement & malignement toutes les calomnies que Pierre de Dreux, dit Mauclerc duc de Bretagne, qui haïssoit la reine Blanche, avoit imaginées pour la décrier. D'ailleurs il ne seroit pas difficile de montrer les véritables raisons qui déterminerent le comte de Champagne à quitter l'armée du roi Louis VIII. L'usage des fiefs permettoit cette retraite au vassal qui avoit servi quarante jours, & Thibaut se trouvant au siége de la Rochelle, parut être fort jaloux de ce privilége, comme on le peut voir dans les preuves du troisieme livre de l'histoire de Montmorenci. Il est encore certain que Thibaut n'avoit pris les armes qu'à regret contre le comte de Toulouse son ami. Sa retraite fut donc l'effet de sa politique, & non point d'un emportement d'amour tel que Matthieu Paris le lui impute. Les grandes chroniques de France ont encore donné plus de cours & plus de foi au conte romanesque des amours de Thibaut.

Elles racontent que ce prince s'étant révolté une seconde fois, le roi

Louis

Louis IX fit une extrème diligence, & prévint ses desseins. La reine Blanche étoit à l'armée, elle représenta au comte combien il avoit tort de lui être contraire, ainsi qu'au roi son fils.

« Le comte la regarda, dit l'auteur des Chroniques, elle qui tant » étoit belle & sage, que de sa grande beauté il fut tout ébahi, & lui » jura que son cœur, son corps & toute sa terre étoient à son commandement. Après avoir obtenu son pardon du roi, il s'en retourna tout » rêveur, se rappellant souvent le doux regard de la reine & sa belle » contenance, &c.

» Quelques sages hommes lui conseillerent de s'étudier aux bons » sons & aux doux charmes des instrumens, ce qu'il fit; car il fit les » plus belles chansons, les plus mélodieuses qui furent jamais oüies, » & les fit écrire en sa salle de Provins, & en celle de Troyes, &c.

Voilà comme l'on voit la véritable source, où la plûpart des historiens modernes ont pris ce qu'ils disent des amours & des chansons de Thibaut comte de Champagne.

L'auteur de la dissertation s'efforce de détruire l'autorité des grandes chroniques, & pour y réussir il remarque:

1°. Qu'elles ne sont point l'ouvrage d'un contemporain, & qu'elles ont été compilées par plusieurs auteurs en des temps différens.

2°. Que ces chroniques parlent comme si Thibaut eût vû la reine pour la premiere fois dans le moment dont il s'agit, lui qui avoit été élevé tout jeune à la cour de Philippe Auguste, qui avoit fait ses premieres armes avec Louis VIII, & qui avoit toujours continué de vivre en paix & en amitié avec le roi. Il connoissoit donc la reine, & il étoit accoûtumé à la voir bien avant le temps de l'entrevue marquée par les Chroniques.

3°. Que dans le temps de cette entrevue la reine avoit près de 50 ans, étant née vers l'an 1185, & Thibaut n'en avoit que 35, puisqu'il étoit né en 1201. Ce ne sont point là des âges auxquels la beauté produise des effets aussi sensibles & aussi singuliers que ceux dont il est parlé dans les Chroniques.

4°. Que selon Matthieu Paris Thibaut étoit déja vivement épris des charmes de la reine Blanche, dès le temps du siége d'Avignon. Or les chroniques ne font naître cette passion que plus de sept ou huit ans après ce siége, ce qui paroît mal concerté & difficile à concilier.

Il reste à examiner si les chansons galantes & passionnées qui nous restent du comte de Champagne sont véritablement adressées à la reine Blanche.

L'auteur de la dissertation assure qu'il a en main un recueil de ces chansons, qui en contient soixante-six. Elles sont sans suite & sans ordre dans ce recueil, ainsi que dans les autres: une chanson passionnée est souvent suivie d'une chanson de piété, il y en a plusieurs de ce genre.

Dans l'une il prêche la croisade, dans l'autre il chante la bonté de Dieu, lequel semblable au pélican, se tue de son bec, pour nourrir ses enfans de son propre sang.

Il fait quelquefois la peinture des vices de son siecle, puis il revient à ses chants amoureux ; de-là il passe à la sainte Vierge, dont il loue les vertus & les mérites. A cette hymne succede le récit des maux & des douleurs que l'amour cause, ensorte que loin de trouver dans les poësies du comte de Champagne un systême suivi tel que Pasquier l'expose dans ses Recherches, on n'y voit que les jeux d'une imagination poëtique, qui a saisi & chanté le premier objet dont elle a été frappée.

La plûpart de ces chansons, qui sont assez ordinairement composées de cinq couplets, finissent par un envoi qu'il adresse ou à sa Dame ou à Philippe de Nanteuil, son ami, à Thibaut Blazon, à Raoul de Coucy, à Bernard de la Ferté, auxquels il vouloit faire part de ses amusemens poëtiques.

La premiere strophe de chaque chanson est notée, mais avec des nottes quarrées, sans mesure ni temps, comme celles du plain-chant.

Telles sont, selon l'auteur de la dissertation, les fameuses chansons de Thibaut comte de Champagne : il y en a sans doute plusieurs qui sont adressées à une Dame, dont ce prince paroît éperdument amoureux : mais l'auteur de la dissertation soutient que cette Dame y est désignée par des traits, qui ne peuvent absolument convenir à la reine Blanche.

Pasquier en rapporte une que Thibaut composa au retour de la croisade, dont il est, dit-il, tout pâle & tout défait ; car sa *jeune* » Dame lui a mis au cœur tant de passions, qu'il en perd la vue & » l'ouie. Or cette *jeune* Dame ne peut certainement pas être la mere » de S. Louis, puisqu'elle avoit alors près de cinquante-cinq ans ».

Dans une autre, il parle d'une Dame gracieuse, douce, plaisante, qu'il l'a si fort enchanté, qu'il ne voit & n'entend plus qu'elle ; les lis & les roses ne sont qu'éclore sur son visage, de sorte qu'il appréhende qu'elle n'ait la timidité propre de son âge ; qu'elle ne manque d'usage & d'expérience. Tout cela ne peut convenir à la reine Blanche, qui étant née environ quinze ans avant Thibaut, avoit toujours eu quinze ans plus que lui.

Sur quoi l'auteur de la dissertation observe qu'une pareille distance mettoit pour elle la jeunesse dans un lointaing, sur lequel le comte Thibaut auroit évité de porter ses regards, & qu'il ne se seroit pas avisé de chanter dans cette princesse un avantage qui étoit beaucoup plus à lui qu'à elle. Il est vrai que dans un manuscrit de ces chansons qui se trouve à la bibliotheque du roi, la personne que le comte célebre dans ses vers, y est désignée en un endroit sous le nom de *La Blonde Couronnée*, ce qui ne pouvoit être dit que d'une reine : mais

l'auteur de la dissertation répond que c'est évidemment une faute de copiste, parce que tous les autres manuscrits qui sont en assez grand nombre, portent *la Blonde coulorée*, ce qui dans le langage de ce temps-là, signifioit la Blonde au tein vif & brillant.

Dans une autre chanson, il parle d'une Bergere, qu'il appelle un enfant, & il ajoute qu'elle ne l'étoit pourtant point tellement qu'elle n'eût quinze ans & demi, ce qui ne peut évidemment convenir à la reine Blanche. Il parle encore d'une certaine *Ayglé*, & l'auteur de la dissertation avoue qu'il ne sait si c'est un nom feint ou véritable. Ne pourroit-on pas dire que ce nom n'est autre chose que celui d'Eglé mal écrit, selon l'orthographe de ce temps-là, & par conséquent un nom feint & emprunté des poëtes Grecs & Latins. L'auteur de la dissertation trouve encore dans ces chansons un autre nom qu'il croit être plus réel; c'est la fille de *Perron*, dont le comte de Champagne décrit & vante les appas, & que son pere est prêt à marier à un baron d'un pays éloigné. Or Perron ou *Pierre* n'est point un nom inventé. Le chambellan du roi S. Louis se nommoit ainsi; c'étoit l'homme du monde, au rapport de Joinville, qui le qualifie de *Monseigneur*, auquel ce prince avoit le plus de confiance.

Il résulte de toutes ces remarques que la plûpart des chansons du comte de Champagne n'ont point été faites pour la reine Blanche: mais elles ne prouvent point que ce comte n'ait point aimé cette reine, comme le prétend l'auteur de l'examen critique. M. de Sainte Palaye a trouvé un manuscrit de ces chansons, qui se conserve à la bibliotheque du Vatican, dans lequel un dialogue du comte Thibaut, avec la personne qu'il aime est intitulé *Le roi de Navarre à la reine Blanche*. Philippe Mouske évêque de Tournai, auteur contemporain, a parlé de son inclination pour elle à peu près comme Matthieu Paris; & quoique l'auteur de l'Examen critique ait fait imprimer un recueil des chansons du roi de Navarre, où il affecte de ne jamais nommer ni désigner la reine Blanche, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse y avoir quelques-unes de ces pieces, dont cette reine est le sujet, & qui lui étoient adressées.

VI.

De l'apanage donné à Philippe, fils aîné de S. Louis.

ON a découvert l'acte par lequel le roi S. Louis assigne cet apanage à son fils aîné, qui lui succéda sous le nom de Philippe le Hardi.

Cet acte a été imprimé dans le Mercure de Septembre de l'an 1735, avec un mémoire où l'on releve plusieurs méprises du P. Daniel, au sujet de cet apanage qui lui sont communes, avec Messieurs de sainte Marthe.

1°. Cet acte est daté de Paris au mois de Mars de l'an 1268, & par conséquent le P. Daniel a eû tort de dire que le prince Philippe avoit déja son apanage dès l'an 1265. Il est à remarquer que selon la maniere de compter les années du temps de S. Louis, le mois de Mars faisoit encore partie de l'année 1268, parce que le jour de Pâques qui commençoit l'année suivante 1269, n'arriva que le premier Avril. Ainsi les uns, comme du Tillet, placent l'époque de cet apanage à l'année 1268, en suivant l'ancienne maniere de commencer l'année au jour de Pâques, & les autres, comme l'auteur du mémoire dont nous parlons, la placent à l'an 1269, en suivant le calcul d'aujourd'hui, où l'année commence au premier Janvier.

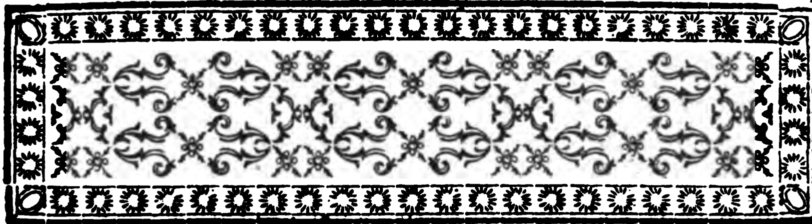
2°. Dans cet acte le roi donne seulement en apanage à son fils aîné, 1°. Lorris en Gâtinois. 2°. Un lieu appellé *Castrum Sinicon*, que l'auteur du mémoire croit être Châteauneuf sur Loire, soit que cette terre se nommât *Castrum Sinicon* du temps de S. Louis, soit que le nom en ait été défiguré par le copiste, qui avoit mis *Castrum Sinicon*, au lieu de *Castrum Novum*; car l'acte produit dans le mémoire inséré au Mercure, a été pris sur une copie communiquée par M. d'Herouval.

3°. Il lui donne encore Boiscommun, Fay & Vitri-aux-Loges; 4°. Paucourt & la forêt; c'est un village situé à trois lieues de Montargis, & qui donnoit son nom à la forêt appellée aujourd'hui la forêt de Montargis. Sous le regne de Henri II cette forêt retenoit encore son ancien nom, ainsi qu'on le peut voir dans des lettres citées par le P. Morin, dans son histoire du Gâtinois.

C'est apparemment cette forêt de Paucourt, aujourd'hui forêt de Montargis, & les domaines de Cepoy, qui n'en est qu'à une lieue, qui ont donné occasion à quelques auteurs qu'a suivi le P. Daniel, de dire que Montargis même avoit fait partie de l'apanage du prince Philippe, quoique dans l'acte de S. Louis, il ne soit point parlé de cette ville, comme alors sous le nom de *Mons Argi*, comme on le peut voir dans le testament de S. Louis, où elle est ainsi nommée. 5°. Enfin le roi donne en apanage à son fils aîné les trois quarts de la forêt aux Loges, qui touchent au Gâtinois, & il ajoute que pour ce qui est du quart restant de cette forêt, qui est plus voisin d'Orléans, il se le réserve, & ne veut pas qu'il soit séparé du domaine de cette ville. D'où l'on peut conclure que la ville d'Orléans ne fut nullement comprise dans l'apanage de Philippe, puisqu'au contraire elle en est positivement exceptée; car la forêt aux Loges est celle que nous appellons aujourd'hui la forêt d'Orléans, & puisque le roi n'en donne que les trois quarts à son fils, & qu'il se réserve cette quatrieme partie, qu'il attache au domaine d'Orléans, il s'en suit évidemment que ce domaine d'Orléans ne fut nullement compris dans l'apanage de Philippe. Il paroît que du Tillet avoit examiné ce point avec attention; car il se contente de dire dans son recueil des rois de France,

page 468, que Philippe eut pour ſon apanage *Lorris & quelques autres terres*. Ce qui ſuppoſe qu'il ne croyoit pas que la ville d'Orléans eût été donnée à ce prince, puiſqu'elle étoit trop conſidérable pour qu'il l'eût compriſe ſous le nom général de quelques autres terres, en nommant Lorris, comme la principale partie de cet apanage; il eſt donc évident à s'en tenir à l'acte cité par l'auteur du mémoire. 1°. Que S. Louis n'apanagea le prince Philippe ſon fils aîné que l'an 1168 ou 1169. 2°. Que la ville d'Orleans ni celle de Montargis ne lui furent point données en apanage, ainſi que le P. Daniel l'aſſure, faute d'avoir connu l'acte même de la donation produit par l'auteur du mémoire.





SOMMAIRE

DU REGNE

DE PHILIPPE III, DIT LE HARDI.

HONNEURS rendus au nouveau roi. Il poursuit l'entreprise
de son pere contre le roi de Tunis. Les Sarasins sont battus. Le 1270.
roi de Tunis lui demande la paix. Conditions du traité. Le roi
quitte l'Afrique. Il aborde en Sicile. Mort de la reine. Il prend 1271.
la route de Rome. Il arrive à Paris. Ce qu'il fit à son arrivée.
Le corps de Louis IX est porté à S. Denys. Couronnement du
roi. Révolte du comte de Foix. Le roi le cite inutilement à com-
paroître en sa présence. Il assemble une armée pour le réduire.
Elle assiége le château de Foix. Difficultés que le roi surmonta 1272.
pour en venir à bout. Le comte est forcé de se rendre. Traitement 1273.
que le roi lui fit. Changemens arrivés dans l'Europe. Mort du 1274.
roi de Navarre. Jeanne son héritiere protegée par le roi. Ce
prince épouse en secondes nôces Marie sœur du duc de Brabant.
Nouveau roi d'Angleterre qui fait hommage au roi. Concile gé-
néral à Lyon. Droits de la France sur la couronne de Castille. 1275.
Le roi les fait valoir. Mort du prince son fils aîné. Soupçons 1276.
que le roi conçût sur cette mort. Il consulte une prétendue illu- 1277.
minée. Il fait la guerre au roi de Castille. Siége de Pampelune. 1278.
La ville est saccagée. Nouveaux efforts du roi contre le roi de 1279.
Castille. Négociations & conférences inutiles à ce sujet. Révo- 1280.
lution en Sicile contre le roi Charles d'Anjou. Ligue faite con- 1281.
tre ce prince. Appuyée par le pape. Procida déguisé en Corde- 1282.
lier, excite les Siciliens à la révolte. Massacre appellé les Vê- 1283.
pres Siciliennes. Nombre des François massacrés. Le roi Char-

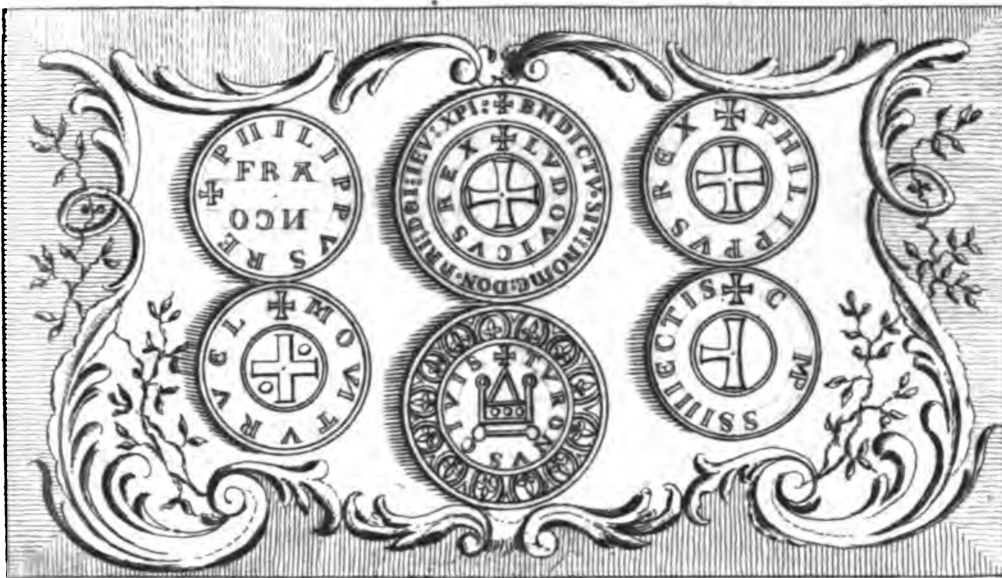
les contraint de quitter la Sicile, se retire en Calabre. Combat singulier proposé entre le roi Charles & le roi d'Arragon. Le roi d'Arragon ne se trouve pas au rendez-vous. Le pape le déclare déchû de ses états, les offre au roi. A quelles conditions. Mesures du roi d'Arragon pour s'y opposer. Mort de Michel Paleologue empereur de Constantinople. Préparatifs des François contre les Siciliens. Les premiers sont battus. Mort de Charles d'Anjou. Eloge de ce prince. Mesures prises après sa mort pour maintenir la Sicile dans le devoir. Nouveaux préparatifs de la France contre le roi d'Arragon. Belle marche des François. Ils surprennent les Espagnols. Ils assiégent Gironne. Difficultés du siége. Combat désavantageux aux Espagnols. Reddition de la place assiégée. Suite de la campagne funeste aux François. Leur flotte est surprise & ruinée. Mort du roi. Fâcheuses suites de cette mort. Autres morts considérables.

1284.

1285.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
FRANCE.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI.



LE roi de Sicile étant proche du rivage d'Afrique, fit en signe de joie déployer tous ses pavillons, sonner toutes ses trompettes, & ses autres instrumens de guerre: mais il fut bien surpris de voir qu'on ne lui répondoit point du camp, ni de la flotte, que tout sembloit y être dans un morne silence, & que ni princes ni seigneurs ne venoient au-devant de lui. La chose lui parut d'un mauvais augure : il ne fut pas long-temps sans en être instruit, & il apprit, en mettant pied à terre, la triste nouvelle

1270.
Nangius in gestis Philippi III.

Epist. Petri de Condeto.

de la mort du roi. Il marcha droit à la tente où étoit le corps.

1270. Il se jetta à ses piés, les baisa, les arrosa de ses larmes, & donna toutes le marques de tendresse & de douleur, que méritoit une si grande perte, & dont un bon cœur, comme le sien, étoit capable. Ensuite il fit débarquer toute son armée, & établit son camp sur le bord de la mer, à demi-lieue de celui des François.

Honneurs rendus au nouveau roi.

Nangius in chron. t. 2. Spicilegii.

Inventaire des chartes, t. 3. Régences, p. 189.

Après qu'on eut rendu les devoirs funebres au corps du saint prince, on rendit les honneurs de roi à son successeur, dont la santé étoit encore en très-mauvais état. Il étoit alors dans sa vingt-sixieme année. Le roi de Sicile, le roi de Navarre, & tous les autres seigneurs lui firent hommage des fiefs qu'ils possédoient en France. Il écrivit quelques jours après aux régens du royaume, pour les confirmer dans la régence, & aux seigneurs, pour leur donner avis de cette confirmation. Mais comme il appréhendoit les suites de sa mauvaise santé, & qu'il se voyoit exposé aux dangers de la guerre & de la mer, il ordonna, que s'il venoit à mourir, le comte d'Alençon son frere, auroit la régence pendant la minorité de Louis l'aîné de trois enfans qu'il avoit, & fixa par une ordonnance, le terme de la minorité de ce prince à quatorze ans. (*a*) Cependant on délibéra sur la maniere dont on pousseroit l'entreprise contre le roi de Tunis.

Il poursuit l'entreprise de son pere contre le roi de Tunis.

Ce roi étoit campé environ à deux lieues de l'armée chrétienne, & continuoit toujours de la harceler par des escarmouches, sans jamais engager de combat, envoyant sans cesse des cavaliers caracoller autour du camp, pour faire des décharges de fleches, avec ordre de s'enfuir, dès que quelques troupes sortiroient pour les attaquer, & d'enlever seulement tous ceux qui s'éloigneroient des palissades, ou de couper, s'ils pouvoient, ceux qui se hasarderoient à les poursuivre trop loin. Les seigneurs Hugues & Gui de Baucei deux freres, donnerent dans le piége; car ayant fait une sortie contre cette cavalerie Sarasine, avec leurs chevaliers & les autres troupes qu'ils avoient sous leurs bannie-

(*a*) Cette ordonnance est datée du camp près de Carthage, le jeudi d'après la fête de S. Remy, l'an de Notre-Seigneur 1270.

res, & l'ayant poursuivie avec beaucoup de vigueur, ils s'abandonnerent un peu trop. Ils furent coupés par un grand nombre de Sarasins, & taillés en pieces, après avoir cherement vendu leur vie, comme on le sût depuis par les ennemis mêmes, qui ne pouvoient se lasser de louer leur bravoure : mais un peu plus de prudence, & moins d'ardeur auroient rendu leur valeur beaucoup plus estimable.

1270.

Nangius in gestis Philippi.

Ce succès enfla le courage du roi de Tunis, & l'engagea à hasarder un combat, pour défendre un poste d'importance, dont le roi de Sicile avoit résolu de s'emparer. Ce prince avoit le principal commandement au défaut de Philippe, qu'une fievre violente avoit repris. Le poste dont il s'agissoit, est appellé par un auteur contemporain, du nom d'étang, par le moyen duquel on pouvoit s'approcher beaucoup de la ville. Il me paroît par la suite & par les circonstances de l'histoire, que ce qu'on appelle ici un étang, étoit le petit golfe de Portofarina, où, selon les tables géographiques de Marmol, se jette une riviere ou torrent, qui passe à quelque distance de Tunis, & qui faisoit la communication de l'armée des Maures avec la ville. Le roi de Sicile résolut de faire passer par terre plusieurs barques légeres de sa flotte dans ce golfe. Un grand corps de Sarasins se rangea en bataille sur le chemin, avec plus d'ordre qu'à l'ordinaire, pour empêcher le passage des barques, & le roi de Sicile marcha contre eux avec la plus grande partie de l'armée, qu'il partagea en deux corps.

Petrus de Condeto.

Tome 2, lib. 6.

Le comte d'Artois se mit à la tête du premier, & le roi de Sicile accompagné de Philippe de Montfort, le suivit avec le second corps. On chargea les ennemis avec tant de furie, qu'ils ne tinrent pas long-temps. On en tua un très-grand nombre: mais il y en eut encore beaucoup plus de noyés dans le golfe même : car les Maures espérant se sauver par le moyen de plusieurs barques qu'ils avoient dans le golfe, ne les trouverent plus, les mariniers, que la peur avoit saisis dès qu'ils virent la déroute, s'étant sauvés eux-mêmes à l'autre bord : de sorte que les soldats pressés l'épée dans les reins, se jettoient dans l'eau, ou la plûpart périrent. Le nom-

bre des morts fut de cinq mille hommes. (a) Il y eut aussi
1270. du côté des Chrétiens quelques personnes de distinction qui y furent tuées, entre autres l'amiral Florent de Varennes, & le seigneur Arnoul de la Cour-Ferrand. Ce combat se donna le jeudi de devant la Notre-Dame de Septembre.

Nangius. On fut encore peu de temps après sur le point de donner un combat auprès du camp, où les Maures parurent de nouveau: mais le vent qui souffloit violemment contre l'armée chrétienne, éleva des nuées de sable si épaisses, qu'il fut impossible d'avancer vers les ennemis, & l'on fut contraint de rentrer dans le camp.

Quelques jours se passerent sans aucune action considérable: & il paroît même que le roi de Sicile, nonobstant sa victoire, n'avoit pas exécuté le dessein qu'il avoit pris, de faire entrer ses barques dans le golfe de Portofarina; c'est ce qui donna moyen au roi de Tunis d'envoyer de nouveau son armée jusqu'à la portée de l'arc du camp des Chrétiens.
Nangius. Elle étoit si nombreuse, qu'il ne crut pas qu'on osât venir l'attaquer. Il se trompa: car les François méprisant fort des gens, qui n'avoient presque jamais pû jusqu'alors tenir ferme devant eux, sortirent en bataille, & s'avancerent pour combattre.

Le roi de Sicile s'étoit depuis quelque temps campé à une assez grande distance de l'armée de France. Il sortit aussi de ses retranchemens, & marcha de son côté à l'ennemi dans le même temps que les François, qu'on avoit avertis du stratagème qu'il préparoit, les attaquerent. Les Mahométans, selon leur coûtume, se débanderent aussi-tôt. Ils furent poursuivis pendant quelque temps par le roi de Sicile, & ce prince ayant fait halte, ils s'arrêterent aussi, & se rallierent, & voyant qu'il reprenoit le chemin de son camp avec assez de vîtesse, & comme s'il se fût repenti de s'être trop avancé, ils retournerent sur lui. Il se battit quelque temps en retraite, jusqu'à ce qu'il les eût amenés à un lieu, où ils pouvoient être chargés par les François, qui avoient

(a) Il y a dans la lettre de Pierre de Condé, *quingenta millia*, c'est sans doute une faute de copiste. Il faut lire *quinque millia*.

toujours continué de poursuivre ceux des Maures, à qui ils avoient eu affaire. Alors ce prince tournant tête contre ceux qui le suivoient, fondit sur eux tout à coup, & les François ayant en même-temps donné sur ce corps, qui étoit tout en désordre, on en fit un assez grand massacre. Il en demeura trois mille sur la place, sans compter ceux qui se jetterent dans la mer, où ils périrent presque tous. Plusieurs tomberent dans de profondes fosses, qui avoient été creusées, soit pour trouver des puits, soit pour y faire tomber les Chrétiens, dans l'ardeur de la poursuite. La plûpart de ceux qui s'y précipiterent, ou moururent de leur chûte, ou y furent accablés de pierres & de sable. 1270.

Cependant la fievre ayant quitté Philippe par une crise, qui le sauva, on reprit le dessein de se rendre maître du golfe de Portofarina. Ce prince y fit passer plusieurs barques, selon le projet que le roi de Sicile en avoit d'abord formé, & chargea un de ses ingénieurs d'élever sur le bord du golfe un grand fort de bois, pour écarter avec des pierriers les vaisseaux ennemis, dont quelques-uns furent pris ou coulés à fond par ceux qu'on avoit fait entrer dans le golfe.

Sur ces entrefaites de nouveaux secours de divers princes Mahométans, arriverent au roi de Tunis. Il voulut aussi-tôt en faire parade, & éprouver si cette multitude innombrable de cavalerie & d'infanterie ne feroit pas plus de peur aux François, que celles qu'il leur avoit inutilement opposées déja tant de fois.

Il les fit donc avancer, & occuper un très-grand terrein. L'air retentissoit du bruit effroyable de leurs hurlemens, & de toutes sortes d'instrumens militaires, qui sonnoient de tous côtés. On crut dans le camp des Chrétiens que le roi de Tunis vouloit tout de bon cette fois-là en venir à une bataille décisive. On rangea l'armée, & les rois de France, de Sicile & de Navarre se mirent chacun à la tête de leurs troupes, pour recevoir l'ennemi, s'il venoit, ou pour l'aller attaquer, s'il n'avançoit pas: & comme on appréhendoit qu'une partie de cette nombreuse armée ne se détachât, pour venir par des chemins écartés, attaquer le camp, on

chargea le comte d'Alençon avec les Templiers de le garder.

1270.

Les Sarasins sont battus.

L'armée chrétienne marcha fierement aux Sarasins, qui ne firent pas plus de résistance que dans les autres occasions. On les poursuivit jusqu'à leur camp, qu'ils abandonnerent. Quand on y fut arrivé, Philippe appréhendant quelque embuscade, fit faire défense par toute l'armée, sous peine de la vie, de s'arrêter dans le camp ennemi pour le piller. Il suivit toujours en bon ordre les ennemis, qui se jetterent dans les défilés des montagnes, où le roi ne jugea pas qu'il fût de sa prudence de les poursuivre.

Ce prince les voyant trop loin pour en rien craindre, & après avoir envoyé à la découverte dans tous les environs, abandonna le camp ennemi au pillage, on y trouva quantité de bestiaux, de farine, & d'autres munitions. On fit main-basse sur tout ce qu'on y rencontra de malades dans les tentes; ensuite on y mit le feu, que les ennemis voyoient de dessus leurs montagnes, & on retourna dans l'ancien camp.

Le roi de Tunis lui demande la paix.

Cet avantage, quoiqu'on eût tué peu d'ennemis, *étoit* plus considérable que ceux qu'on avoit remportés jusqu'alors. On étoit maître du golfe, sur le bord duquel on élevoit le fort, & le chemin étoit ouvert, pour aller à Tunis: mais les maladies ravageoient tellement l'armée, qu'il y périssoit tous les jours un grand nombre d'hommes, & que quantité d'autres n'avoient pas la force de porter leurs armes. Celle des ennemis n'en étoit pas exempte, non plus que la ville de Tunis: mais ils avoient des ressources qui manquoient aux Chrétiens. Le pays étoit très-peuplé. Ils recevoient tous les jours des renforts. Ils avoient des vivres en abondance. On étoit déja au mois d'Octobre. La mer devenoit orageuse; les convois ne venoient au camp des Chrétiens qu'avec de grands dangers. Il falloit emporter Tunis avant l'hyver, ou se résoudre à périr. Sur cela les avis des seigneurs étoient fort partagés, les uns voulant qu'on formât le siége de Tunis, & les autres qu'on abandonnât l'entreprise, supposé que l'on pût s'en tirer avec des conditions qui ne fussent pas honteuses. Cet avis étoit celui du plus

grand nombre : mais on cessa de balancer, lorsqu'on vit arriver un envoyé du roi de Tunis, pour demander la paix. Il en avoit déja fait faire secretement la proposition au roi de Sicile, sitôt que ce prince eut débarqué en Afrique : mais on n'avoit pas encore assez souffert de part & d'autre, & ce n'est pour l'ordinaire que l'extrémité des maux de la guerre, qui produit la paix. Cette démarche de l'ennemi fit espérer, qu'on feroit avec lui un traité avantageux : en effet, après diverses conférences, on le conclut le trentieme d'Octobre aux conditions suivantes.

1270.
Petrus de Condeto.

Conditions du traité.
Sanudo. Petrus de Condeto. Nangius, &c.

Qu'il y auroit une treve de dix ans : que le roi de Tunis payeroit au roi de France & à ses barons, les frais de la guerre : on convint de la somme, mais les auteurs la rapportent diversement. La moitié en fut comptée sur le champ, & le reste devoit être payé en deux ans, à compter depuis la fête de la Toussaints. Que les Chrétiens établis dans le royaume de Tunis y vivroient en liberté avec les mêmes franchises, que les naturels du pays : qu'il leur seroit permis d'y avoir des églises, où l'on pourroit prêcher la religion chrétienne ; qu'il seroit libre aux Mahométans de l'embrasser ; que les marchands Chrétiens pourroient trafiquer à Tunis aux mêmes conditions que les autres marchands ; qu'on délivreroit tous les prisonniers de part & d'autre ; que le roi de Tunis payeroit au roi de Sicile le double du tribut, auquel il s'étoit soumis depuis long-temps, & cela pendant quinze ans, & qu'il donneroit avant le départ les arrérages de cinq années qu'il n'avoit point payés. Il auroit été difficile d'exiger des conditions plus honorables dans les conjonctures où l'on se trouvoit : & c'étoit presque tout ce qu'avoit prétendu saint Louis, que de faire prêcher la foi avec liberté parmi ces Afriquains infideles, mais c'étoit un point capital pour le roi de Tunis de mettre hors de chez lui des ennemis si redoutables.

Si-tôt que le traité fut signé, les vivres vinrent en abondance dans le camp : les Maures y accouroient en foule, & paroissoient surpris de la magnificence des équipages, de l'air martial des seigneurs, & de ce grand nombre de noblesse, qui avoit suivi les rois de France, de Sicile & de

Navarre. On les recevoit avec beaucoup d'honnêteté, &
1270. cette bonne intelligence entre des nations d'un génie si contraire, dura jusqu'au départ, avant lequel arriva Edouard d'Angleterre avec de bonnes troupes. Il fut fort chagrin de ce traité, & l'auroit vû rompre avec joie; mais ce prince n'y trouva pas les esprits disposés: car outre les sermens faits pour l'observation du traité, la corruption de l'air qui continuoit, & les lettres pressantes que Philippe recevoit de la part des régens du royaume, l'obligerent à quitter au plutôt l'Afrique.

Le roi quitte l'Afrique.

Petrus de Condeto. Nangius.

Il s'embarqua le mardi dans l'octave de saint Martin. Il fit mettre dans son vaisseau les os du saint roi son pere, qu'on avoit séparés des chairs, en faisant bouillir le corps dans de l'eau & du vin. Le roi de Sicile, qui avoit obtenu de Philippe la chair & les entrailles de ce saint corps, les prit avec lui, & fit depuis inhumer ces précieuses reliques en l'abbaye de Montréal auprès de Palerme. L'embarquement se fit avec toute la tranquillité possible, le roi de Tunis observant exactement le traité; jusques-là qu'il envoya sur le bord de la mer quantité de Chrétiens habitués à *Tunis*, & des officiers de ses troupes dont il étoit sûr, pour empêcher qu'on ne fît aucune insulte, ni le moindre préjudice à ceux qui s'embarquoient. Le jeudi suivant on mit à la voile, & il fut ordonné à tous les commandans des vaisseaux, de prendre la route de Sicile, & de se rendre au port de Trapani.

Petrus de Condeto.

Il aborde en Sicile.

Le vent fut si favorable, qu'en deux jours de navigation, une partie de la flotte entra dans le port. Le roi de Sicile y arriva vers le minuit du vendredi au samedi, & le roi de France avec la reine sa femme le samedi matin. La plus grande partie des vaisseaux demeurerent à la rade pour leur malheur: car il s'éleva ce jour-là une si horrible tempête, qu'en trois jours qu'elle dura, il périt dix-huit des plus grands vaisseaux, sans compter d'autres moindres, avec près de quatre mille personnes de toutes sortes de conditions; & de ceux qui échapperent, il y en eut encore mille, qui moururent à terre de la fatigue qu'ils avoient soufferte pendant la tempête. Ce nouvel accident n'empêcha pas que

que les trois rois, c'est-à-dire, le roi de France, le roi de Navarre, & le roi de Sicile, ayant fait une assemblée des seigneurs de leurs troupes, on ne s'engageât à une nouvelle expédition pour la terre-sainte. Tous promirent avec serment de se trouver prêts à partir dans trois ans, à compter du jour de la Magdelaine de l'année suivante, & chacun jura de ne s'en point dispenser, sans un sujet très-légitime, dont le roi de France seroit juge. 1270.

Ce prince demeura quinze jours à Trapani, ne voulant point quitter Thibaud roi de Navarre son beau-frere, qu'il aimoit beaucoup, & qui étoit tombé en une grieve maladie, dont il mourut en ce même lieu, fort regretté pour ses bonnes qualités. La reine Isabelle sa femme, sœur de Philippe, ne lui survécut pas long-temps, car elle mourut auprès de Marseille en rentrant en France.

Mort de la reine.

La mort du roi de Navarre ne fut pas la derniere qui fit verser des larmes à Philippe : car la reine Isabelle d'Arragon sa femme, au passage d'un gué, étant tombée de cheval, cet accident lui causa une fausse couche, & ensuite la mort.

1271.

Il prend la route de Rome.

Nangius.

Le roi accablé de douleur, jusqu'à faire craindre pour sa vie, continua sa route, & vint à rome. Il y passa quelques jours pour satisfaire sa dévotion envers les saints Apôtres, & de-là vint à Viterbe, où les cardinaux depuis plus de deux ans étoient assemblés, pour l'élection d'un pape. Il les exhorta à finir une affaire si importante, & à lever le scandale, que l'attachement qu'ils avoient à leurs intérêts particuliers, causoit dans toute l'église. Il traversa ensuite la Toscane, passa par Florence, par Bologne, par la ville de Parme, & arriva à Crémone, où les habitans refuserent à ses fourriers de le loger dans l'hôtel de ville. Ils voulurent après réparer leur faute, & prierent le roi avec beaucoup de soumission d'y prendre son logement : mais il ne le voulut pas. Il fut mieux reçu à Milan, où les habitans lui firent présent de douze beaux chevaux richement enharnachés, & lui offrirent la seigneurie de leur ville : il refusa l'un & l'autre d'une maniere qui ne les choqua pas.

Il arrive à Paris.

Au sortir du Milanès, le marquis de Montferrat vint le

recevoir, & l'accompagna ſur ſes terres avec beaucoup
1271. d'honnêteté. Le roi continua ſon chemin par Verceil, par Suſe, & arriva à Lyon. Les honneurs que lui rendoient par-tout les peuples, étoient partagés entre lui & le ſaint corps du roi ſon pere, que la voix publique avoit déja canoniſé par avance. Enfin ayant pris ſa route par les frontieres de Bourgogne, par Mâcon, par Clugni, par Châlons ſur Saone, par Troyes, il arriva à Paris le vingt-unieme de Mai.

Il fut reçû avec de grandes marques de joie de la part des peuples: mais la déſolation de ſa famille ne lui permettoit pas de goûter beaucoup ce plaiſir. Il avoit toujours le cœur percé de douleur pour la mort de tant de perſonnes, qui lui étoient infiniment cheres; car il avoit perdu dans ce voyage le roi ſon pere, la reine ſa femme, le comte de Nevers ſon frere, le roi de Navarre ſon beau-frere, ſans parler de ſon oncle Alphonſe comte de Poitiers, & de la comteſſe de Poitiers, qu'il avoit laiſſés malades en Italie, & deſquels il apprit auſſi la mort peu de temps après. Ainſi des cinq grandes croiſades, où la France eut toujours plus de part que les autres nations, il n'y en eut aucune qui ne fût très-funeſte à ce royaume, par les exceſſives dépenſes, & par le très-grand nombre d'hommes qu'on y perdit toujours. La premiere fut la moins malheureuſe; la ſeconde ſous Louis le Jeune, le fut beaucoup; la troiſieme fit peu d'honneur à Philippe Auguſte; la quatrieme mit le roi de France dans les fers, & la cinquieme dans le tombeau: auſſi fut-elle la derniere. La nation rebutée de tant de mauvais ſuccès, perdit le goût de cette dévotion. Les tentatives des papes, pour ranimer le zele des François à cet égard, furent déſormais inutiles, & quelques années après, la terre-ſainte dénuée de ce ſecours, retourna tout entiere ſous le joug des Mahométans, par un juſte jugement de Dieu, que les déſordres des Chrétiens de ce pays attirerent ſur leur tête.

Ce qu'il fit à ſon arrivée. Le corps de S. Louis eſt porté à S. Denys.

Un des premiers ſoins de Philippe après ſon arrivée à Paris, fut de faire rendre les derniers devoirs à tant d'illuſtres morts. Il leur fit faire des obſeques magnifiques. De l'égliſe de Notre-Dame où leurs corps avoient d'abord été

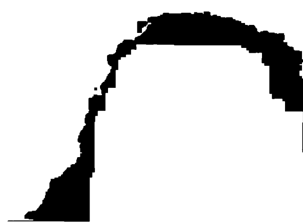
mis en dépôt, on les transporta en procession à S. Denys. Philippe marchant à pié, aida à porter le cercueil du roi son pere depuis Paris jusqu'à cette abbaye. On y conduisit en même temps, outre les corps de la reine Isabelle & du comte de Nevers, ceux d'Alfonse comte d'Eu, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem & empereur de Constantinople, & de Pierre de Nemours chambellan, que saint Louis avoit toujours tendrement aimé, & à qui on fit l'honneur pour cette raison, de l'enterrer aux piés de son cher maître. On voit encore aujourd'hui au fauxbourg de S. Laurent & sur le chemin de S. Denys, comme sept pyramides de pierre, qui furent élevées par l'ordre de Philippe, aux endroits où il s'étoit arrêté pour se reposer, en portant le corps du roi son pere : & la tradition est, que les statues des trois rois placées sous la croix, qui fait la pointe de ces pyramides, sont celle de ce prince, celle de saint Louis son pere, & celle de Louis VIII son ayeul. 1271.

En arrivant à l'abbaye, on trouva les portes de l'église fermées par l'ordre de l'abbé Matthieu, celui que saint Louis avoit fait régent du royaume durant son absence, & qui pour maintenir les priviléges & l'exemption de l'abbaye, ne vouloit point que l'archevêque de Sens & l'évêque de Paris y entrassent en habits pontificaux. Ces prélats furent obligés de les aller quitter au-delà des limites de la jurisdiction de l'abbaye, & le roi contraint d'attendre hors de l'église, jusqu'à ce que cela fût fait. Ce sont là des choses qui se souffrent dans un temps, & dont on est surpris en un autre temps.

Quand l'église eut été ouverte, on fit les cérémonies ordinaires en pareilles occasions, & le cercueil de saint Louis fut placé dans un tombeau de pierre à côté de son pere & de son ayeul. Il s'y fit dès le même jour plusieurs miracles. Ce tombeau fut depuis fort orné, & la tombe enrichie de lames d'or & d'argent qu'on n'y voit plus, & qui furent vrai-semblablement enlevées pendant les guerres des Anglois sous les regnes des Valois.

Couronnement du roi.

Incontinent après cette cérémonie, qui n'avoit rien que de lugubre, on se disposa à une autre, où il ne devoit paroî-



1271. Chronique MS. du Heraut de Berri.

tre que de la joie, je veux dire le couronnement du roi. Il se fit à Reims le trentieme jour d'Août, par Milon de Basoches, évêque de Soissons, parce que le siége archiépiscopal de Reims étoit alors vacant. Robert comte d'Artois, porta en ce sacre l'épée de Charlemagne devant le roi, qui partit dès le lendemain, pour aller visiter les frontieres du côté de Flandre, & fut reçû à Arras par ce même comte avec toute la magnificence possible.

Ibid.

Fort peu après son retour, on lui apporta la nouvelle de la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, & de la comtesse Jeanne sa femme, qu'il avoit laissés malades au château de Cornet en Toscane. Ce furent pour ce prince, qui avoit un très-bon cœur, de nouveaux sujets d'affliction, mais dont un autre que lui se feroit plus aisément consolé : car le comte & la comtesse étant morts sans enfans, le comté de Poitiers & le comté de Toulouse revenoient par cette mort à la couronne : le premier comme l'apanage d'Alphonse, & le second par le traité conclu à Paris l'an 1228, entre le roi saint Louis & le comte Raimond pere de Jeanne, qui fut la derniere de cette famille des comtes de Toulouse.

Ancien registre cité par Catel dans son histoire des comtes de Toulouse.

On fit expédier aussi-tôt des lettres de commission au sieur de Cohardon (a) sénéchal de Carcassonne & de Beziers, pour se saisir du comté de Toulouse au nom du roi. Le sénéchal ayant reçu les ordres de la cour, vint à Toulouse, fit assembler les capitouls, qui prêterent entre ses mains serment au roi. Ce commissaire reçut pareillement l'hommage des Barons du pays, & parconrut les principales places & forteresses, dont il prit possession au nom de son maître. Depuis ce temps-là il n'est plus mention dans notre histoire des comtes de Toulouse : néanmoins la premiere expédition du regne de Philippe se fit de ce côté-là à l'occasion d'une guerre particuliere de deux seigneurs vers les Pyrenées, qui donna lieu à une révolte du comte de Foix.

Nangius, Guillelm. de Podio, cap. 52.

Giraud comte d'Armagnac, & le seigneur Giraud de Casaubon étant entrés en guerre l'un contre l'autre, après les

(a) Ce sénéchal est nommé Cohardon dans un acte rapporté dans les preuves du quatrieme tome de la nouvelle histoire du Languedoc : le P. Daniel l'avoit nommé Cardonne.

défis & les autres formalités usitées en ces sortes d'occasions, le comte vint sur les terres de Casaubon; & pour lui faire insulte, passa avec sa suite au pié d'un de ses châteaux, où il étoit. Il en sortit avec une troupe de ses amis & de ses vassaux qu'il avoit avec lui, chargea le comte d'Armagnac, tua de sa propre main d'un coup de lance Arnaud d'Armagnac frere du comte, & le mit lui-même & ses gens en fuite. 1271.

Révolte du comte de Foix.

Le comte d'Armagnac au désespoir d'avoir reçû cet affront, aussi bien que de la mort de son frere, anima tous les seigneurs de sa maison à en tirer vengeance, & entre autres Roger comte de Foix, le plus puissant de tous par l'étendue de ses terres, & par le nombre de ses vassaux & de ses forteresses.

Le seigneur de Casaubon voyant contre lui une si forte ligue, & n'ayant pas à beaucoup près des forces suffisantes pour y résister, eut recours au roi, implora sa protection, & demanda que le différend qu'il avoit avec le comte d'Armagnac, fût vuidé par la justice. Il se constitua prisonnier, mit tous ses châteaux entre les mains des officiers royaux, & se soûmit à leur jugement.

Le roi lui donna pour lieu de retraite le château de Sompui, (a) qui étoit du domaine immédiat de la couronne. (b) Après que ce seigneur eut donné en gage sa banniere, pour assurance qu'il remettroit le château entre les mains du roi, quand il en seroit requis; il se retira là avec sa femme, ses enfans, & tous ceux de ses amis, qui voulurent l'y suivre.

Il s'y crut en sûreté: mais le comte de Foix ayant assemblé une petite armée composée de ses vassaux, & des troupes que ses parens & ses amis lui amenerent, vint l'attaquer dans cette place, nonobstant les défenses des officiers du roi. Il l'emporta d'assaut, malgré la résistance de Casaubon: mais ce seigneur lui échappa.

(a) Ce château est appellé par Guillaume de Puy Laurens *Castrum Summi podii*.

(b) Il paroît par le texte de Guillaume de Puy-Laurens, que ce fut plutôt une banniere royale que l'on mit dans le château, pour marquer qu'il étoit sous la sauve-garde du roi. *Hist. de Languedoc*, t. 4, not. 2, p. 526.

1271. *Le roi le cite inutilement de comparoître en sa présence.*

Tandis que cela se passoit, le roi s'avançoit du côté de Poitiers, sans autre dessein, que de s'instruire de l'état du Poitou & du comté de Toulouse. On vint lui raconter l'entreprise du comte de Foix; il en fut indigné, & l'envoya citer à comparoître en sa présence, pour rendre compte de sa conduite en cette occasion, & sur plusieurs autres sujets de plaintes qu'on avoit contre lui. Il refusa de venir, & dispersa ses troupes dans ses places fortes, résolu de se bien défendre, si on venoit l'y attaquer. Le bruit courut qu'il pensoit à appeller les Anglois à son secours.

Il assemble une armée pour le réduire.

Le roi jugeant de quelle importance il étoit, de ne pas souffrir une telle insolence d'un de ses vassaux au commencement de son regne, se donna le temps d'assembler une armée considérable, & beaucoup plus forte qu'il ne falloit pour dompter un si foible ennemi: mais il vouloit agir à coup sûr, & le contraindre, malgré quantité de forteresses qu'il avoit dans des lieux presque inaccessibles, à se rendre à discrétion. (*a*) On a encore la liste des chevaliers & des écuyers mandés pour cette expédition, où l'on voit le nombre des soldats, que chacun étoit obligé de fournir, & le temps du service que ces chevaliers & ses écuyers devoient au roi. Ce prince fut toujours fort exact sur cet article; on a une de ses ordonnances faite en présence de l'abbé de S. Denys, de Jean d'Acre bouteiller de France, d'Erart chambrier de France, de Maheu de Mailli chambellan de France; & de plusieurs autres, où il est marqué qu'il condamna à une amende tous ceux qui avoient manqué à rendre hommage au feu roi son pere pour les terres qu'ils tenoient de lui: & par une autre ordonnance de l'an 1274, on voit encore qu'il y condamna pareillement à l'amende tous ceux qui avoient manqué de se rendre à l'armée pour l'expédition dont je parle.

1272. *L'armée du roi s'avance.*

Le rendez-vous de cette armée fut à Pamiers. Tandis qu'elle s'assembloit, le roi alla à Toulouse, où il fut reçû du peuple avec beaucoup de joie. Il alla delà à Pamiers, où

(*a*) Il y a à la chambre des comptes de Paris un rôle marqué 8, où sont les noms des chevaliers & écuyers qui devoient service au roi, & qui vinrent en l'ost de Foix, & confesserent par leurs cédules les services, si comme ils sont ci écrits. Le duc de Bourgogne amena avec soi 7 chevaliers, &c.

le roi d'Arragon son beau-pere vint le voir : Gaston de Moncade, seigneur de Bearn, beau-pere du comte de Foix y vint aussi, & proposa au roi d'entrer en quelque accommodement avec son gendre : mais le roi ne voulut rien écouter. 1272.

Il entra donc sur les terres du comte de Foix, où il avoit déja fait avancer son sénéchal, qui avoit ravagé une partie du pays, & pris plusieurs forts. Enfin l'armée, après beaucoup de fatigues, à cause des défilés des montagnes, arriva devant le château de Foix, où le comte s'étoit retiré, le croyant imprenable par son assiette & par le nombre de troupes & de toutes sortes de machines de guerre, dont il l'avoit muni.

Elle assiége le château de Foix.

Le roi ayant reconnu la place, & sû la résolution du comte, vit bien que ce n'étoit pas une chose facile de le forcer dans ce poste : mais malgré les difficultés qu'il prévoyoit dans cette entreprise, il fit serment de ne point décamper, qu'il n'en fût venu à bout. Il disposa son camp tout autour de la montagne, où l'on pouvoit à peine grimper par de petits sentiers fort étroits.

Difficultés que le roi surmonta pour en venir à bout.

Les assiégés qui voyoient que bien loin de pouvoir être attaqués, on ne pouvoit pas même les approcher, se moquoient de l'opiniâtreté que le roi faisoit paroître à les vouloir forcer : mais ils furent bien surpris de la maniere dont il commença à s'y prendre : ce fut de couper la montagne, & d'y ouvrir des chemins pour y faire monter l'armée. La constance & la promptitude avec laquelle ce travail se poussoit, les étonna, & ils virent en peu de jours des chemins ouverts, assez larges pour faire passer la cavalerie. Le comte de Foix jugea bien que s'il attendoit plus long-temps, il étoit perdu. Ainsi après avoir tenu conseil avec ses principaux capitaines, il résolut d'implorer la clémence du roi, qui tint toujours ferme, & ne voulut accorder d'autre capitulation, sinon que le comte se rendroit à discrétion, & livreroit toutes ses places.

Le comte est forcé de se rendre.

Il fallut s'y résoudre. Il vint se jetter aux piés du roi, qu'il tâcha envain de fléchir. Il fut mis aux fers, & envoyé pri-

sonnier en un lieu nommé Beauchêne. (a) Le roi se saisit du
1273. château de Foix & de toutes les places du comté. Il amena

Traitement que le roi lui fit.

avec lui à Paris la comtesse de Foix, qu'il traita toujours avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. Le comte demeura un an en prison. Au bout de l'année le roi s'étant laissé adoucir, lui permit de venir à la cour; & enfin après l'avoir encore quelque temps matté & humilié, il accorda sa grace aux instantes prieres du roi d'Arragon, lui rendit ses places, & le renvoya dans son comté. Cet exemple de vigueur & de sévérité porta un coup pour tout le reste de son regne, sous lequel il n'arriva gueres aux grands vassaux de remuer.

Nangius.

1274. Au commencement de ce regne, la scene de l'Europe

Changemens arrivés dans l'Europe.

changea beaucoup. Les cardinaux créerent enfin un pape: ce fût Thibaud de Plaisance, archidiacre de Liége, qui étoit actuellement à la terre-sainte. Rodolphe comte d'Hasbourg, & tige des empereurs de la maison d'Autriche, fut élû roi des Romains. Etienne roi de Hongrie, Baudouin II, empereur de Constantinople, déthroné depuis plusieurs années, & Henri III, roi d'Angleterre, moururent peu de temps les uns après les autres. Henri I, roi de Navarre les suivit bientôt; & cette mort fut de tous ces événemens celui auquel la France prit le plus de part: elle arriva au mois de Juillet de l'an 1274.

Mort du roi de Navarre.

Ce prince laissa en mourant une fille unique nommée Jeanne, âgée de deux à trois ans. Il l'avoit déclarée son héritiere, & fait reconnoître pour telle par les grands du pays. Il lui avoit de plus assuré sa succession par son testament. Il avoit choisi pour tutrice de cette jeune princesse la reine sa femme Blanche d'Artois, fille de Robert comte d'Artois tué en Egypte, niece de saint Louis, & cousine germaine de Philippe, & lui avoit recommandé de ne la marier ni en Castille, ni en Arragon, mais en France.

Mariana, l. 13, cap. 21.

Surita in dic. lib. 2.

Cet article de la tutelle confiée à la reine, & la défense de marier la princesse en Espagne déplurent aux seigneurs du

(a) On voit dans les preuves de l'histoire de Languedoc, que le comte de Foix fut envoyé à Carcassonne, tome 4, not. 2, page 527.

pays,

pays, qui sans avoir égard aux dernieres volontés de leur roi, élûrent pour lieutenant général du royaume, Dom Pedre Sanche de Montagu, grand sénéchal de Navarre, jusqu'à ce que Jeanne fût en âge d'être mariée. 1274.

Cette mésintelligence entre la reine-mere & les grands donna lieu à Jacques roi d'Arragon, & à Alfonse roi de Castille, de faire valoir d'anciennes prétentions qu'ils avoient sur le royaume de Navarre. Car en pareilles occasions les princes n'oublient jamais leurs droits, pour peu qu'ils soient apparens, & souvent par là les oppositions & les protestations les moins bien fondées, deviennent pour eux de nouveaux titres pour l'avenir. Le roi d'Arragon soûtenoit que Sanche le Fort roi de Navarre, n'ayant point d'enfans, l'avoit institué son héritier plus de quarante ans auparavant. Et en effet en l'an 1234, il disputa par cette raison la couronne de Navarre à Thibaud comte de Champagne, qui l'emporta sur lui. Le roi de Castille tiroit son droit de plus loin, savoir de Sanche III roi de Navarre, qui le fut aussi de Castille, & qui mourut en l'an 1034, les enfans de ce prince partagerent ses états; les uns firent la branche des rois de Navarre, & les autres celle des rois de Castille: c'étoit donc en qualité de successeurs de Sanche III qu'il prétendoit à la Navarre, qui avoit appartenu à ce roi deux cents ans auparavant.

Les deux rois envoyerent aux états de Navarre, assemblés à Puenté-la-Reina, pour y représenter leurs droits, & faire exclure la jeune princesse de la succession: & le roi de Castille persuadé que rien ne fortifioit plus puissamment les prétentions d'un prince, que la présence d'une bonne armée, fit avancer son fils Ferdinand avec des troupes sur les frontieres de Navarre.

Dom Pedre de Montagu, sénéchal de Navarre, & Dom Armingol évêque de Pampelune, qui avoit été maltraité par le feu roi de Navarre, étoient hautement contre la reine-mere, & s'étoient déclarés pour le roi d'Arragon. D'autres portoient le roi de Castille, & vouloient que l'on mît entre ses mains la jeune princesse, & qu'on lui destinât pour mari, celui que ce prince jugeroit à propos. Quelques autres é-

toient d'avis, que selon les dernieres volontés du roi, la
1274. princesse fût confiée au roi de France. Ce parti étoit le plus foible, quoique la reine-mere l'appuyât de toutes ses forces, & celui du roi d'Arragon prévaloit : mais la reine, de peur qu'on ne lui enlevât sa fille, s'échappa secretement, & l'amena avec elle en France.

Cette fuite mit entierement les états de Navarre dans les intérêts du roi d'Arragon. Il y fut résolu de ne point reconnoître Jeanne pour leur reine, à moins qu'elle n'épousât Alfonse d'Arragon, fils de Pierre d'Arragon, & petit-fils de Jacques, qui vivoit encore : que s'ils ne pouvoient venir à bout de faire ce mariage, ils feroient en sorte que la fille de Jean duc de Bretagne, & de Blanche sœur du feu roi Henri, épousât Alfonse d'Arragon, & fut déclarée héritiere de Navarre ; que si cela ne pouvoit se réussir, on feroit épouser à ce prince, ou à Jacques son frere, quelqu'une des sœurs de Henri qui n'étoient pas encore mariées, en lui donnant la couronne.

La faction d'Arragon étoit si puissante dans cette assemblée, & on y étoit si déterminé à empêcher que la couronne de Navarre ne tombât à un prince François, qu'on y pria Pierre d'Arragon d'employer toutes les forces du royaume de son pere, pour s'opposer aux desseins de la France ; & les états s'engagerent à lui fournir pour les frais de la guerre, & pour la défense du royaume de Navarre, jusqu'à la concurrence de deux cents mille marcs d'argent.

D'un autre côté Ferdinand infant de Castille, voyant les états de Navarre déclarés en faveur du roi d'Arragon, agissoit à force ouverte. Il attaqua Viane, d'où il fut repoussé : mais il se rendit maître de quelques autres petites places moins fortes, & qui n'oserent pas lui résister, parce qu'il n'y avoit point d'armée sur pié, pour opposer à la sienne.

Jeanne son héritiere protegée par le roi.

Cependant le roi de France ayant entre ses mains la jeune reine de Navarre, prenoit ses mesures à loisir, pour ne pas laisser échapper une couronne qu'il pouvoit mettre dans sa maison ; & outre cela il se faisoit un point d'honneur de prendre la protection d'une princesse opprimée par la violence de ses voisins, dépouillée de ses états par des sujets ré-

belles, & qui imploroit son secours. Dès qu'elle fut arrivée, on proposa, nonobstant son bas âge, de conclure son mariage avec un des fils de France. Blanche, mere de cette princesse, non-seulement y consentoit, mais encore le souhaitoit passionnément, n'appréhendant rien plus, elle qui étoit Françoise, que d'avoir un gendre Espagnol: mais il y avoit un obstacle à lever; c'est que la jeune reine & les fils du roi étoient parens au troisieme dégré: car, comme je l'ai déja dit, elle étoit petite-fille de Robert comte d'Artois frere de saint Louis. Le pape pouvoit refuser la dispense, & par là ruiner tous les desseins du roi: c'est pourquoi ce prince n'omit rien pour engager Grégoire à la lui accorder; & il lui représenta principalement que Jeanne n'étant pas seulement héritiere du royaume de Navarre, mais encore de la Champagne & de la Brie, pays situé au centre de la France, ce seroit une semence continuelle de guerre, si cette succession passoit entre les mains d'un roi étranger, déja puissant par ses propres états. D'autre part le pape étoit sollicité par le roi d'Arragon, qui lui remontroit sur-tout la jalousie que causeroit à tous les princes de l'Europe l'agrandissement de la puissance Françoise, si la couronne de Navarre étoit jointe à celle de France; que cette nation n'étoit devenue que trop redoutable, par le présent que le saint siége avoit fait du royaume de Sicile à un prince de la maison de France; que l'Italie en avoit déja tout à craindre, & que si elle étendoit encore sa domination au-delà des Pyrenées, l'Espagne ne seroit plus en sureté.

1274.

Codex MS. Vallicellan. apud Rainald. ad an. 1275.

Le pape aimoit le roi, qui lui avoit quelque temps auparavant donné le comté de Venaissin. Il étoit très-content de la maniere dont il avoit secondé ses bonnes intentions, pour l'assemblée d'un concile général à Lyon, & il ne put se résoudre à le chagriner dans cette occasion: mais il prit un milieu pour empêcher autant qu'il pourroit les murmures des autres souverains.

Lib. 2. Epist. Greg. Epist. 62.

Le roi avoit trois fils, Louis qui étoit l'aîné, Philippe qui étoit le second, & Charles le troisieme. Le pape donna la dispense en faveur de Philippe, qui n'étant

1274. pas l'héritier de la couronne de France, ne seroit que roi de Navarre & comte de Champagne, & hors d'état de donner beaucoup d'inquiétude aux autres rois d'Espagne ses voisins. La dispense étant accordée, le roi ne laissa pas de faire une tentative auprès du pape, pour l'engager à accorder la même dispense pour Louis son aîné, en cas que Philippe mourût avant que la princesse fût en âge d'être mariée. Le traité de mariage signé à Orléans au mois de Mai, suppose que le roi avoit toujours cette espérance : mais le pape rejetta la proposition, & écrivit à Simon cardinal de sainte Cecile son légat en France, afin qu'il détournât le roi de faire plus d'instance sur cet article : il se désista en effet de cette poursuite.

T. X. Spicil.

Sitôt que la dispense fut venue, il se déclara protecteur de la jeune reine & du royaume de Navarre, ensuite d'un acte par lequel la reine, mere de la princesse, le prioit de se charger de cette protection, & lui engageoit la châtellenie de Provins, pour en joüir jusqu'à tant qu'il se fût remboursé des frais de la guerre qu'il alloit entreprendre. Par un autre acte la jeune reine fut mise aussi en la tutelle du roi pour les comtés de Champagne & de Brie. Ensuite il fit partir avec des troupes Eustache de Beaumarché, homme habile, qui étant entré en Navarre, la trouva toute partagée en factions : mais ces factions ne faisoient plus que languir, parce que les rois de Castille & d'Arragon ennuyés de la dépense, & dans l'incertitude du succès, avoient retiré leurs troupes. Il profita de ces divisions : & comme la reine, nonobstant son absence, avoit encore beaucoup de partisans, ceux-ci livrerent au commandant François un grand nombre de places, où il mit garnison. Il entra même à Pampelune : mais il fut obligé de s'y cantonner, les rébelles étant maîtres d'un quartier de la ville appellé Navarrerie. Il fit faire défense par-tout de reconnoître Dom Pedre de Montagu pour lieutenant du royaume : mais il ne put l'empêcher de se mettre à la tête des factieux avec Dom Garcie Almoravid, qui se réunit alors avec lui ; car il avoit été à la tête de la faction Castillane, tandis que Montagu soûtenoit le parti du roi d'Arragon.

Thrésor des chartes. Champagne 7. Invent. des chartes, t. 1. Champagne 7. n. 54.

Nangius in gestis Philippi.

Surita loc. cit. an. 1275. Mariana, lib. 14.

Il se donna en divers endroits plusieurs petits combats : mais le lieu où l'on vit paroître le plus d'acharnement des deux partis les uns contre les autres, fut dans Pampelune. Il s'y commit des cruautés extrèmes : car dans les assauts que l'on donnoit de part & d'autre en différens quartiers de la ville, on faisoit main basse sur tout le monde indifféremment, sans épargner les enfans mêmes : effets funestes des guerres civiles, plus cruelles & plus animées pour l'ordinaire que les autres guerres. 1274.

Le mauvais état des affaires des rébelles, qui n'espéroient plus de secours, ni d'Arragon ni de Castille, fut apparemment ce qui fit penser Dom Pedre de Montagu, à quitter leur parti, & à se réconcilier avec la France : mais son dessein ayant été découvert, il fut prevenu & assassiné par Almoravid, qui continua ses ravages aux environs de Pampelune contre tous ceux qui favorisoient la France, & maintenoit par son autorité encore une grande partie du royaume dans la révolte. Cette raison & la mort de Ferdinand infant de Castille, qui avoit été l'occasion de la rupture entre ce royaume & la France, déterminerent le roi à faire marcher de ce côté-là une armée, qu'il suivit bien-tôt après lui-même. Mais comme les affaires de Castille eurent des suites qui durerent plusieurs années, & qui me conduiroient trop loin, je ne les raconterai avec la fin de celles de Navarre, qu'après que j'aurai touché celles qui se passerent auparavant en France.

Mariana.
Nangius.

L'an 1274, le roi épousa en secondes nôces Marie sœur de Jean duc de Brabant. Le mariage se fit à Vincennes, & l'année suivante cette princesse fut couronnée à Paris le jour de saint Jean-Baptiste, en présence d'un nombre infini de prélats & de seigneurs, tant François qu'étrangers, que la célébrité de cette fête, une des plus magnifiques qu'on eût vûe de long-temps en France, y avoit attirés. Ce fut l'archevêque de Reims, qui en fit la cérémonie dans la sainte Chapelle. L'archevêque de Sens, en qualité de Métropolitain de Paris, en fit grand bruit, & porta ses plaintes au légat, soûtenant que l'archevêque de Reims avoit empiété sur ses droits, & que cette cérémonie se faisant dans l'étendue de

Ce prince épouse en secondes nôces Marie sœur du duc de Brabant.
Nangius.

1274. ſa Métropole, c'étoit à lui à la faire : mais le roi fit ceſſer les murmures de l'archevêque de Sens, en lui déclarant que ſa Chapelle étoit un lieu exempt, ſur lequel il ne pouvoit prétendre avoir de juriſdiction; & qu'ainſi il ne s'étoit rien fait en cela contre les droits de l'égliſe de Sens.

Nouveau roi d'Angleterre, qui fait hommage au roi.

Avant cette cérémonie il s'en étoit fait une autre moins ſolennelle, mais qui n'étoit pas moins importante. Edouard devenu roi d'Angleterre par la mort de Henri ſon pere, vint à la cour de Philippe, & lui fit hommage pour les domaines qu'il avoit en France : & peu de temps après ayant pris les armes contre Gaſton de Bearn ſon vaſſal, qu'il ne put réduire, il fut contraint, malgré ſon extrème répugnance, de ſe ſoumettre pour ce différend au jugement de la cour des pairs de France, par l'appel que Gaſton de Bearn y avoit interjetté, comme arriere-vaſſal de la couronne. Néanmoins Philippe & Edouard vécurent toujours en aſſez bonne intelligence. Il y eut de temps en temps quelques démêlés : mais ils furent terminés par la voie de la négociation & de la juſtice. Le plus conſidérable fut pour la *reſtitution* de l'Agenois, que le roi d'Angleterre prétendoit lui appartenir par la mort du comte & de la comteſſe de Poitiers, ainſi qu'il avoit été ſtipulé entre S. Louis & Henri roi d'Angleterre, dans le traité de 1259 : Philippe rendit juſtice à Edouard, en lui cédant ce pays à condition de le tenir de la couronne à hommage-lige, & en pairie avec le duché de Guienne, dont les Anglois étoient toujours maîtres. Quelques autres points qui regardoient le Périgord, le Limouſin, le Querci, furent renvoyés à un plus grand examen, & il n'en fut traité que quelques années après, en l'an 1279 & en 1281 dans un parlement.

è Tabulario Palenſi apud Marca. Hiſt. de Bearn.

Du Tillet, recueil des traités entre la France & l'Angleterre, regiſtre du parlement, intitulé *Olim*.

Concile général à Lyon.

Le concile général que le pape tint à Lyon, fut encore une des choſes mémorables des premieres années du regne de Philippe. Cette ville-là n'étoit pas encore revenue ſous la domination des rois de France, depuis pluſieurs ſiecles qu'elle en avoit été ſouſtraite : mais les fréquens différends qui s'élevoient entre le peuple & le chapitre, furent deſlors des diſpoſitions à ce retour. Saint Louis, en vertu des

compromis qu'il avoit reçus du chapitre, avoit déja mis en sa main la justice & la cour séculiere de Lyon, avant son départ pour l'expédition de l'Afrique: Philippe ne voulut point s'en dessaisir, que Pierre de Tarentaise, qui fut élû archevêque, ne lui fit serment de fidélité. Ce prélat protesta contre cette demande, & s'y soumit toutefois, avec la clause que ce serment ne préjudicieroit en rien, ni au roi, ni à lui: mais malgré de telles protestations, ces démarches sont toujours délicates, & celle-ci fut un des titres, qui fonderent le droit de la réunion du Lyonnois à la couronne sous le regne suivant.

1274.

Menêtrier histoire consulaire de Lyon.

Le pape ayant donc résolu d'assembler un concile général en cette ville-là, s'y rendit au commencement du carême l'an 1273: le roi vint l'y trouver, accompagné d'un grand nombre de seigneurs, il eut plusieurs conférences avec lui, l'assura de son zele pour le recouvrement de la Terre-sainte, dont il lui avoit donné des marques, en lui faisant présent de vingt-cinq mille marcs d'argent, qu'il avoit reçûs du roi de Tunis, en exécution de la capitulation faite en Afrique avec ce prince, & lui laissa des troupes pour sa garde, & pour la sûreté du concile, commandées par Imbert de Beaujeu. Le concile dura depuis le commencement de Mai jusqu'à la Magdelaine. Les ambassadeurs de France & de la plûpart des souverains de l'Europe y assisterent. Jacques roi d'Arragon y vint lui-même. Il s'y trouva cinq cents prélats, outre les patriarches Latins, d'Antioche & de Constantinople, qui y étoient venus par l'ordre de l'empereur Grec Michel Paléologue, pour travailler à la réunion de l'église Greque avec la Latine. Cette réunion se fit apparemment par la crainte que Michel avoit du roi de Sicile, dont la fille avoit épousé Philippe fils de feu Baudouin II, empereur de Constantinople déthroné: car les Grecs n'ignoroient pas que le roi de Sicile avoit assez d'ambition & assez de forces, pour faire valoir les prétentions de son gendre sur l'Empire d'Orient: mais cette réunion ne dura gueres. On fit encore dans ce concile des reglemens pour la réformation des mœurs, & pour empêcher la longueur de la vacance du saint siége après la mort des papes. On

Nangius.

y parla de l'extrémité où étoit la terre-sainte, & on mit à
1274. cette occasion des taxes sur le clergé pour six ans. Les ambassadeurs des Tartares arriverent à la fin du concile, & promirent de seconder les Chrétiens d'Orient contre les Turcs : mais la publication de la croisade que l'on fit dans la suite en France & ailleurs, par ordre du pape, eut peu de succès, quoique le roi lui-même eût pris la croix.

Epist. 45. Après le concile, le pape fit tous ses efforts pour réunir les princes chrétiens, & écrivit en particulier au roi, pour le prier de ne point faire la guerre au nouvel empereur Rodolphe : car on voit par ces lettres du pape, qu'on étoit en France sur le point de rompre avec ce prince au sujet de quelques différends : mais par les soins de ce sage pontife, la chose n'eut point de suite. La médiation de Jean XXI qui lui succéda après Innocent V & Hadrien V, dont les pontificats ne furent que de quelques mois, fut moins efficace pour les démêlés touchant la Castille, dont voici l'occasion.

Les Castillans ayant été très-mal menés par les Maures
1275. l'an 1275, Ferdinand infant de Castille fut envoyé par le roi Alfonse son pere avec de nouvelles troupes, pour couvrir la frontiere : mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'ayant été attaqué d'une grande maladie, il en mourut au mois d'Août.

Ce prince avoit épousé Blanche de France, sœur du roi, de laquelle il laissoit deux enfans, Alfonse dit de la Cerda, & Ferdinand. Si son pere fût mort avant lui, la succession de la couronne étoit incontestable pour ces deux jeunes
Mariana, l. 14, c. 1. princes : mais le roi Alfonse leur ayeul étant encore vivant, leur droit devint litigieux, & Sanche frere de Ferdinand soutint que la succession lui appartenoit au préjudice de ses neveux, parce, disoit-il, qu'il touchoit de plus près qu'eux le roi son pere.

Soit que ce point ne fût pas clairement décidé par les loix de Castille, soit que l'on appréhendât que Sanche jeune prince très-accompli, fort aimé des Castillans, & dont la valeur & la conduite, après la mort de Ferdinand, avoient

arrêté

arrêté les conquêtes des Maures, n'excitât une guerre civile, on proposa dans le conseil du roi de Castille, de faire décider ce différend par les états du royaume : ce fut Lopés de Haro, seigneur dont le crédit étoit grand dans le royaume, qui ouvrit cet avis. Alfonse en fut d'abord choqué, trouvant fort mauvais qu'on traitât de la succession à la couronne, tandis qu'il étoit encore en vie : outre que, si l'on en croit les historiens Espagnols, il avoit beaucoup de tendresse pour ses petits-fils, quoique les historiens François disent le contraire : peut-être qu'Alfonse affecta en cette occasion d'en faire paroître plus qu'il n'en avoit, pour se disculper auprès du roi de France. Quoi qu'il en soit, il se laissa persuader par Emanuel son frere, qui étoit entierement dans les intérêts de Sanche, & il assembla les états à Ségovie, où l'affaire fut agitée, & décidée en faveur de Sanche contre le fils de Ferdinand.

1275.

Cap. 2.

Nangius.

Cette décision parut injuste à bien des gens, même en Espagne, & fut regardée universellement comme telle ailleurs, & sur-tout en France : car on y prétendoit que les enfans de Ferdinand n'avoient pas seulement un droit incontestable à la couronne, comme représentant leur pere, mais qu'ils en avoient encore un autre, fondé sur celui de leur bisayeule Blanche de Castille, mere de saint Louis : & voici comment.

Alfonse IX, roi de Castille, fut pere de Blanche mere de saint Louis, & de Berengere mere de S. Ferdinand. Il eut pour successeur Henri son fils. Celui-ci étant mort sans enfans, la couronne de Castille appartenoit à une de ses deux sœurs : elle fut mise sur la tête de Berengere, mariée à Alfonse roi de Leon, & passa à son fils Ferdinand. C'est une grande question dans l'histoire d'Espagne, si Blanche étoit l'aînée ou la cadette de Berengere : si elle étoit l'aînée, la couronne de Castille lui appartenoit, & devoit par conséquent passer dans la maison de France, & saint Louis fils de Blanche en étoit le légitime héritier.

Mariana, lib. 14, cap. 2.

Les historiens Espagnols sont partagés sur ce point important ; deux des plus modernes, savoir Garibai & Mariana, assurent que Blanche étoit l'aînée, & ce dernier, dont

Mariana, lib. 12, cap. 7.

1275. l'autorité est grande, à cause de son esprit, de sa capacité & de sa critique, dit nettement avec sa franchise ordinaire, que le droit de Blanche étoit évident, parce qu'elle étoit l'aînée; ce qu'il n'a pû écrire étant Espagnol, dans une histoire d'Espagne, & en un temps où cette proposition auroit été très-mal reçue à la cour, & de tous les Espagnols, s'il n'avoit eu de bons titres pour la soûtenir.

Lucas Tudensis Rodericus Toletanus, l. 9, c. 5.

D'autre part, les historiens Espagnols contemporains disent expressément, que Berengere étoit l'aînée de Blanche; & il n'est gueres vrai-semblable qu'un écrivain du caractere de Roderic de Tolede, prélat d'une aussi grande réputation, & d'un aussi grand crédit qu'il l'étoit, pût se tromper sur une chose de cette nature, ou qu'il entreprît d'imposer au public sur un fait, sur lequel il eût pû être démenti par tout un royaume.

Rodericus Palentinus, part. 3, cap. 30, part. 4. c. 4.

Cette opposition entre les anciens & les modernes, est encore moins surprenante, que ce qu'on voit dans un autre ancien auteur Espagnol, qui en deux différends endroits, dit les deux contradictoires: dans l'un, Blanche étoit l'aînée; & dans l'autre, elle étoit la cadette.

Papebrock de S. Ferdinando.

Enfin dans la vie de S. Ferdinand, fils de Berengere, qui a paru depuis quinze ans, un sçavant Flamand, prenant le parti des anciens historiens Espagnols, apporte plusieurs preuves tirées de la chronologie, pour montrer que Blanche étoit cadette, & Berengere l'aînée.

Quoi qu'il en soit de cette contestation sur le droit d'aînesse entre ces deux princesses, & quelque important qu'il puisse être, Blanche pouvoit prétendre à la couronne de Castille encore par d'autres raisons. La premiere est que le mariage de sa sœur avec le roi de Léon, cousin germain de son pere, avoit été déclaré nul, à cause de la proximité du sang, par le pape Innocent III, jusques-là qu'ils furent obligés par une excommunication fulminée contre eux, à se séparer, & à demeurer toujours séparés; & c'étoit de ce mariage, qui passa toujours pour incestueux, qu'étoit né Ferdinand, à qui l'on déféra la couronne de Castille.

De plus, la faction des seigneurs Espagnols, qui s'opposa au couronnement de Ferdinand, écrivant à Blanche & à

Louis VIII son mari, & lui demandant le prince Louis leur fils, afin de le faire couronner, assûrérent dans plusieurs lettres, qui sont dans le thrésor des Chartes, que le roi Alfonse de Castille, pere de Blanche avoit déclaré par son testament, qu'en cas que Henri son fils mourût sans enfans mâles, il vouloit que les enfans de Blanche & de Louis succédassent à la couronne de Castille. Ceci fut écrit en France par les seigneurs Espagnols, après la mort de Henri de Castille, & du vivant de Philippe Auguste.

1275. Thrésor des chartes. Castille.

Droits de la France sur la couronne de Castille.

Un droit sur cette couronne aussi bien établi que celui-là, ne fut pas négligé par saint Louis fils de Blanche de Castille & de Louis VIII. Mais comme ce saint roi prenoit tous les moyens possibles pour prevenir les guerres, qui pouvoient s'allumer entre lui & les princes chrétiens, il crut avoir trouvé un expédient pour accommoder toutes choses. Ce fut de marier Blanche sa fille à Ferdinand infant de Castille, fils du roi Alfonse, & petit-fils de Ferdinand, & arriere-petit-fils de Berengere, qui avoit enlevé la couronne de Castille à sa sœur Blanche reine de France.

Nangius.

Une des conditions de ce mariage fut, que l'aîné des enfans mâles qui en sortiroit, auroit la couronne de Castille, sans que les freres de Ferdinand y pussent rien prétendre, & le roi saint Louis à cette condition renonça à tous ses droits sur cette couronne. C'est ce traité qui fut violé par le roi de Castille, lorsque son fils aîné Ferdinand, mari de Blanche de France, étant mort en 1275, il permit que les états de Castille assemblés à Ségovie, déclarassent Sanche frere de Ferdinand, le successeur de la couronne, à l'exclusion des enfans de Ferdinand & de Blanche de France.

Le roi le fait valoir. Ibid.

Philippe le Hardi sur la nouvelle de cet injuste procédé, prit en main la défense de sa sœur & de ses neveux. Il envoya en Castille Jean d'Acre, grand bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, autrefois roi de Jérusalem son parent, & parent d'Alfonse, pour sommer ce prince, premierement de laisser Blanche sa sœur joüir de sa dot, qu'on refusoit de lui payer: & en second lieu, d'assûrer à ses neveux la succession de la couronne, conformément au traité fait

avec saint Louis ; que si Alfonse refusoit de si justes demandes, du moins l'on permît à Blanche & à ses enfans de passer en France.

1275.

L'ambassadeur ayant exposé au roi de Castille le sujet de sa venue, fut refusé sur tous ces points. Toutefois Alfonse se relâcha sur l'article de Blanche, & consentit à son retour en France, pourvû qu'elle laissât en Espagne ses deux fils. Cette proposition fut rejettée avec hauteur par Jean d'Acre, qui s'emporta, & manqua de respect au roi de Castille, dont il fut pareillement fort maltraité de paroles. Il fallut pourtant que cet ambassadeur se contentât de ramener avec lui la mere des deux princes : car pour eux on les retint. Le roi de Castille, & Dom Sanche son fils étoient trop politiques, pour les laisser aller. Ils prévoyoient bien qu'on les reverroit bientôt à la tête d'une armée Françoise, en état de demander raison de l'injustice qu'on leur faisoit, & d'allumer une guerre civile dans la Castille, dont le roi même auroit sujet d'appréhender les suites.

Mort du prince son fils aîné.

Au retour de l'ambassadeur, le roi prit la résolution de déclarer la guerre au roi de Castille, & de soûtenir le droit de ses neveux : mais il jugea avec son conseil, qu'il ne falloit rien précipiter dans une affaire de cette conséquence. Celle de Navarre n'étoit pas encore finie, & le funeste accident qui arriva au prince Louis son fils aîné, rendit moins vif le ressentiment, qu'il avoit de l'injure faite à ses neveux.

1276.

Ce jeune prince avoit au plus onze à douze ans, lorsqu'il mourut assez subitement. La maniere de sa mort fit soupçonner qu'il avoit été empoisonné : le bruit en courut, & vint jusqu'aux oreilles du roi. Philippe avoit alors un favori nommé Pierre de la Brosse, qui avoit tout pouvoir sur son esprit, & étoit comme son premier, ou plutôt comme son unique ministre. C'étoit un homme de fort basse naissance, natif de Touraine, & d'abord chirurgien de profession. Il avoit beaucoup d'esprit & d'habileté dans son art, & il étoit parvenu par la réputation qu'il y acquit, jusqu'à être chirurgien du feu roi. Il s'insinua dès ce temps-là par son adresse & par ses manieres engageantes, fort avant dans les

bonnes graces de Philippe. Ce prince ne fut pas plutôt sur le throne, qu'il l'employa dans les plus importantes affaires. 1276.
La faveur du maître donne en peu de temps un lustre & un éclat à ces sortes de personnes, qui dissipe, pour ainsi dire, l'obscurité de leur naissance, & en releve la bassesse. Celui-ci par les graces & par les richesses dont le roi le combla, & par la confiance dont il l'honora, devint bien-tôt le plus considerable homme de la cour; & l'on vit les plus grands seigneurs briguer son amitié & sa protection. Il fut pourvû de la charge de grand chambellan, qui n'avoit été possédée jusqu'alors que par des personnes de la plus haute qualité. Ses parens à la faveur de sa fortune, furent élevés aux charges & aux plus grands emplois, & ses enfans entrerent dans les plus illustres alliances: enfin il posséda entierement l'esprit du roi. Nangius.

Comme cette confiance entiere que le roi avoit en lui, étoit tout le soûtien de sa grandeur, il n'omit rien pour se la conserver. Malgré la jalousie où ces grands postes sont toujours exposés, son crédit étoit si bien affermi, qu'il avoit peu de choses à craindre de ses ennemis: mais il appréhenda la tendresse que le roi avoit pour la nouvelle reine Marie de Brabant, princesse d'une grande beauté, de beaucoup d'esprit, & d'une singuliere prudence. Une reine avec ces qualités, dont il appercevoit déja l'effet sur l'esprit du roi, lui devint redoutable. Il craignit la diminution de son crédit, par l'accroissement de celui de la reine, & il conçut le dessein de les brouiller ensemble. Ce fut au moins là le soupçon de quelques courtisans; car c'est ainsi qu'en parle sagement l'historien contemporain, sans assûrer la chose trop fortement, persuadé qu'il étoit, que la malignité attribue souvent à ceux qui ont la confiance des princes, des desseins qu'ils n'ont pas, par la seule raison qu'il seroit de leur intérêt de les avoir. Nangius.

Soupçons que le roi conçut sur cette mort.

Quoi qu'il en soit, on prétend avec beaucoup de vraisemblance, que ce fut lui qui augmenta les soupçons du roi sur la mort de son fils; qu'il tâcha de lui persuader que c'étoit la reine qui l'avoit fait empoisonner, & qu'elle avoit formé le dessein d'en faire autant aux deux autres

princes Philippe & Charles, afin que par la mort de ces princes, un de ceux que le roi auroit d'elle, montât sur le throne.

1276. Un esprit saisi de douleur est aisé à prévenir ; & d'ailleurs le roi fut d'autant plus susceptible de ce soupçon, qu'il ne voyoit personne dans son royaume que la reine, qui pût avoir quelqu[illegible]térêt à la mort de ses enfans du premier lit. Il y avoit alo[illegible] France deux hommes fameux en matiere mystique, q[illegible]noient, au moins en apparence, une vie [illegible]t austere, [illegible] le peuple regardoit comme des prophé- singuliere[illegible]éclairés de Dieu. L'un étoit le Vidame [illegible]ion, & l'[illegible]une espece de moine ou d'hermite, qui [illegible]t le mo[illegible]rand hypocrite, & dans le fond fort [illegible]pu. Il[illegible] correspondance avec une beguine [illegible]lle, q[illegible]faisoit aussi l'illuminée, & se mêloit [illegible]vrir [illegible]étendues révélations les choses les [illegible] que la Brosse s'étoit quelquefois [illegible]ertains bruits contre la reine, capa- [illegible]uvaises impressions sur l'esprit du [illegible]

[illegible] comme plusieurs autres, par les [illegible]toit de la beguine, la crût une [illegible]suadé par son favori, il voulût [illegible]oir la vérité du fait qui l'inquié- [illegible]nsulter sur l'auteur de la mort [illegible] cette commission Matthieu, [illegible] le conseil de la Brosse, il [illegible] évêque de Bayeux, parent [illegible] venoit de lui procurer cet [illegible]

[illegible] concert avec l'abbé, prit [illegible] Nivelle. Il ne trouva pas [illegible]rdie, pour s'exposer à ca- [illegible] prit, fut de l'engager à lui [illegible] auroit révélé sur ce sujet : [illegible]lit sur cela tout ce qu'elle [illegible]

[illegible], l'interrogea ; mais elle ne

voulut point lui répondre, & assura qu'elle avoit dit à l'évêque tout ce qu'elle savoit de cette affaire. Il fit son rapport au roi, qui appella aussi-tôt l'évêque de Bayeux, & lui demanda ce qu'il avoit appris de la beguine : il dit qu'elle n'avoit voulu lui parler qu'en confession, & qu'il ne pouvoit en conscience lui communiquer ce qu'elle lui avoit dit. Le roi répondit en colere à l'évêque, qu'il ne l'avoit pas envoyé vers cette fille pour la confesser, & lui fit entendre que s'il pouvoit découvrir la vérité par ailleurs, il sauroit bien punir ceux dont la conduite lui rendoit leur fidélité suspecte. Il envoya de nouveau à Nivelle Thibaud évêque de Dol, & Arnoul de Visemale, chevalier du Temple, auxquels la beguine, toujours résolue à ne se point engager dans une affaire si délicate, fit cette réponse. « Dites » au roi, qu'il ne doit point ajoûter foi à ceux qui lui par- » lent mal de la reine, & que cette princesse est incapable » de manquer de fidélité pour lui & pour les siens. » Ces paroles confirmerent le roi dans la défiance qu'il commençoit à avoir de la Brosse & de l'évêque de Bayeux : mais il affecta de n'en rien faire paroître, pour ne pas effaroucher un homme, qui avoit tout le secret de son état, & dont il avoit encore besoin pour finir la guerre de Navarre, & pour commencer celle qu'il pensoit à déclarer au roi de Castille. On ne laissa pas de faire des informations contre la reine, & on lui donna même des gardes.

1276.

Ibid.

Haræus Annal. Brabant. p. 280.

Il fait la guerre au roi de Castille.

Cependant les préparatifs se firent en France pour l'expédition d'Espagne, nonobstant les conseils & les prieres de Jean XXI, qui avoit été fait pape cette même année, & qui fit tout ce qu'il put par ses lettres & par ses envoyés, pour empêcher cette guerre, parce qu'elle étoit un obstacle invincible à la croisade qu'il méditoit, suivant le projet de ses prédécesseurs.

Le commandant François étoit fort pressé dans Pampelune, par la faction de Dom Garcie Almoravid, toujours retranché dans la partie de cette ville, appellée la Navarrerie, & secondé par l'évêque. Le roi envoya au secours des François Robert comte d'Artois, frere de la reine-mere de Navarre, avec le connétable Imbert de Beaujeu,

à la tête d'une armée de plus de vingt mille hommes, qu'il suivit bientôt après avec une autre.

1276. Nangius.

Le comte d'Artois séjourna quelques jours à Morlas, dans les terres de Gaston de Bearn, où il délibera sur la route qu'il prendroit pour entrer en Navarre, les ennemis s'étant saisis des avenues des montagnes. La femme & les amis de Dom Pedre de Montagu, assassiné par Dom Garcie, ainsi que je l'ai dit, sachant l'armée Françoise arrivée sur la frontiere, offrirent au commandant François de Pampelune, de faciliter le passage des troupes par les cols des montagnes. Mais le comte d'Artois ayant fait avancer une partie de son armée, jusqu'aux avenues du port de Cise, qui est le passage de S. Jean-pié-de-Port dans la basse Navarre, prit à main gauche, & passa les Pyrenées sur les terres du roi d'Arragon, par la vallée d'Aspe en Bearn. Il évita par ce détour les ennemis, & parut à la vûe de Pampelune vers le huitieme Septembre.

Siege de Pampelune.

Le roi de Castille sur la nouvelle de la marche du comte d'Artois, s'étoit avancé avec quelques troupes, & fit même un détachement, qui eut ordre de se jetter dans Pampelune, & de s'y joindre à Dom Garcie : mais il arriva trop tard, & de peur d'être enveloppé par le comte d'Artois, il retourna sur ses pas.

Ce comte fit aussi-tôt investir la place du côté de la Navarrerie, & ayant dressé ses machines, commença à battre violemment ce quartier de la ville, dont il eut bien-tôt ruiné une grande partie des maisons avec ses pierriers. Dom Garcie vit bien qu'il ne pourroit pas tenir long-temps; & étant certain que s'il se laissoit forcer, il n'éviteroit pas la punition qu'il avoit méritée par son opiniâtreté dans la révolte, & par le cruel assassinat de Dom Pedre de Montagu, il pensa à se mettre en sûreté. Il affecta toujours de faire paroître une grande résolution, & après quelques jours de défense, il fit entendre aux troupes & aux habitans, que le lendemain il feroit une sortie générale sur le camp des François, & qu'il avoit si bien pris ses mesures, qu'assûrément il feroit lever le siége. Il voulut que toute la nuit se passât en réjoüissance. Il donna le bal: on chantoit, on

dansoit

danſoit par toutes les rues : mais lorſqu'on y penſoit le moins, lui & les principaux chefs diſparurent, & ſortant de la ville, ſe ſauverent à la faveur des ténebres : Dom Garcie ſe réfugia auprès du roi de Caſtille. 1276.

La ville eſt ſaccagée.

Le jour étant venu, cette fuite jetta les habitans dans la derniere conſternation. Ils prirent l'unique parti qu'ils avoient à prendre, qui fut d'avoir recours à la miſéricorde du comte d'Artois, & de ſe réfugier dans l'égliſe, pour y attendre leur grace. Le connétable Imbert de Beaujeu entra dans la ville, pour traiter avec les principaux des habitans, & empêcher le déſordre : mais durant ce temps-là, comme il ne paroiſſoit perſonne ſur les murailles, les ſoldats de Gaſton de Bearn, & ceux du comte de Foix, qui avoient ſuivi le comte d'Artois à ce ſiége, ſortirent du camp, ſans pouvoir être arrêtés par les généraux, monterent ſur les murailles avec des échelles, & coururent dans la ville, où ils firent main baſſe ſur tout ce qui ſe rencontra, ſans faire quartier à perſonne. Ils mirent le feu par-tout, & s'abandonnerent aux meurtres, au pillage, & aux plus extrèmes violences. Ils n'épargnerent pas même le tombeau du dernier roi Henri, dont la tombe, qu'ils crurent être d'or, mais qui n'étoit que de cuivre doré, fut miſe en pieces, & l'on ne vit jamais une plus grande déſolation.

Le comte d'Artois extrèmement chagrin de ce malheur qu'il n'avoit pû empêcher, tâcha par la douceur, dont il uſa envers les habitans après le pillage, de les conſoler, fit rendre aux chanoines une partie de ce qui avoit été enlevé dans la cathédrale, & confirma leurs priviléges. Cette conduite du général, & la crainte d'un malheur pareil à celui qui étoit arrivé à Pampelune, déterminerent la plûpart des autres places du royaume à ſe ſoumettre : tout ſe rendit en peu de jours, excepté ſept fortereſſes, dont les rébelles étoient les maîtres, & il ne parut plus d'ennemis en campagne.

Nangius.

Tandis que cela ſe paſſoit dans la Navarre, au ſujet de laquelle le roi de Caſtille avoit déja paru aſſez mal intentionné pour la France, Philippe lui envoya une nouvelle ambaſſade, pour lui repréſenter encore le droit de ſes neveux,

sur la succession à la couronne de Castille. Elle n'eut pas
1276. plus d'effet que la premiere: c'est pourquoi les ambassadeurs, selon l'ordre qu'ils en avoient, lui déclarerent la guerre de la part de leur maître. Ce fut là le commencement, & comme la semence de ces guerres que l'on a vû depuis s'allumer de temps en temps entre l'Espagne & la France, qui sous les regnes des descendans de Hugues Capet, avoient eu peu de démêlés ensemble. Celle que Pierre d'Arragon, dont le pere mourut cette même année, fit au roi de Sicile, oncle de Philippe, augmenta beaucoup l'animosité des deux nations. Dès lors l'on vit la bravoure Françoise & la politique Espagnole se balancer l'une l'autre; mais dans la suite avec beaucoup plus de succès pour l'Espagne que pour la France, au moins jusqu'au ministere du cardinal de Richelieu.

Nouveaux efforts du roi contre le roi de Castille.

Si-tôt que le roi eut appris la réponse du roi de Castille, il se mit en marche avec une nombreuse armée, après avoir été prendre l'oriflamme à S. Denys. Le duc de Brabant son beau-frere, le duc de Bourgogne, le comte de Juliers, le comte de Bar furent de cette expédition, aussi bien que plusieurs seigneurs d'Allemagne qui suivirent l'armée Françoise en qualité de volontaires. Le roi prit son chemin par Orléans, par le Berri & le Poitou, & rencontra sur sa route cinq gentilshommes envoyés de la part du roi de Castille, qui demanderent à être admis à son audience. On la leur refusa d'abord: mais au bout de sept jours, le roi consentit à les entendre. Ils se comporterent en cette audience de la maniere qu'on avoit apparemment prévûe en la leur refusant tant de fois; c'est-à-dire, avec toute la fierté naturelle à la nation, faisant de grandes menaces, si on osoit venir attaquer leur roi. Ils conclurent en déclarant eux-mêmes de sa part la guerre à la France.

Le roi écouta ces rodomontades avec beaucoup de sang-froid, & leur répondit qu'il s'en alloit en Navarre, & que delà, s'il pouvoit, il passeroit plus avant.

L'armée après plusieurs jours de marche arriva à Sauveterre en Bearn. On n'en avoit point vû de long-temps une plus belle: & l'on convenoit qu'avec des troupes si nom-

breuses, & si lestes, on pouvoit conquérir toute l'Espagne : mais il falloit passer les Pyrenées, & pour cet effet avoir des magasins plus abondans que ceux qu'on avoit faits. Plus cette armée parut d'abord redoutable, & plus son inutilité fut honteuse à la France. Les vivres lui manquerent, même avant que d'arriver au passage de S. Jean-pié-de-Port. On fut obligé de s'arrêter bien du temps à Sauveterre : l'hyver cependant approchoit, & les chemins devenoient impraticables à cause des pluies ; enfin il fallut abandonner l'entreprise & la remettre au printemps, & le roi fut contraint de s'en retourner.

1276.

Dans le temps que ce prince étoit encore à Sauveterre, le roi de Castille fit prier le comte d'Artois, qui étoit demeuré en Navarre, de le venir trouver, lui promettant qu'il ne se repentiroit pas d'avoir fait ce voyage : le comte ne voulut pas le faire, sans la permission du roi, à qui il en écrivit, & qui y consentit. Il fut très-bien reçu du roi de Castille : ce prince le pria de se faire médiateur de la paix entre lui & le roi de France, & l'assûra de sa reconnoissance s'il pouvoit réussir. « Au reste, (lui ajoûta-t-il,) je vous » apprends que le roi de France n'est plus à Sauveterre, & » qu'il a déja repris le chemin de Paris : je sai cela de bonne » part : » & il lui fit entendre en même temps en mots couverts, qu'il avoit des intelligences à la cour de France, & qu'on lui rendoit compte de ce qui se passoit de plus secret dans le conseil du roi.

Ibid. Mariana, l. 24, cap. 3.

Le comte d'Artois également surpris du départ du roi, & de la trahison qu'on faisoit à ce prince, fit d'abord tomber ses soupçons sur le ministre de la Brosse qu'il haïssoit. Il retourna en Navarre, où ayant mis ordre à tout, il laissa une partie de ses troupes au seigneur de Beau-marché. Il alla promptement trouver le roi, l'entretint sur l'entrevûe qu'il avoit eue avec le roi de Castille, & sur la défiance qu'il devoit avoir de quelques personnes de son conseil.

Nangius.

Le roi extrêmement inquiet, avoit peine à soupçonner la Brosse d'une telle perfidie. Néanmoins encore chagrin du mauvais succès de son entreprise, qui avoit é-

choué par le défaut de vivres, & rappellant dans son esprit
1276. la conduite peu sincere de l'évêque de Bayeux dans l'affaire de la beguine de Nivelle, il entra en quelque défiance : mais ce qui acheva de perdre la Brosse, ce fut que le roi étant à Melun, il y arriva un moine, qui lui fit demander avec beaucoup d'instance une audience secrete sur une affaire, qu'il disoit être de la derniere conséquence.

Ibid. Mariana, loc. cit.

Ce religieux ayant été introduit, dit au roi qu'un courier passant par son abbaye, y étoit tombé malade, & y étoit mort; qu'avant que de mourir il avoit mis entre les mains de l'abbé une boîte, où il avoit dit qu'il y avoit des lettres enfermées, conjurant l'abbé de faire remettre sûrement cette boîte entre les mains du roi.

Le roi prit la boîte des mains du religieux, & assembla sur le champ son conseil, où la Brosse qui étoit alors à Paris, ne se trouva pas : on fut surpris en l'ouvrant, d'y trouver des lettres en chiffres adressées au roi de Castille, & cachetées du cachet de la Brosse : on les déchiffra; mais le contenu en fut tenu secret. La suite fit seulement connoître, que le roi étoit persuadé que son ministre le trahissoit. Peu de jours après, Philippe partit de Melun, & vint à Vincennes, où ayant de nouveau assemblé son conseil, on y résolut d'arrêter la Brosse, ce qui fut aussi-tôt exécuté. On le mit d'abord en prison à Paris, d'où il fut ensuite transporté en Beauce, & renfermé dans le château de Janville. Sur cette nouvelle l'évêque de Bayeux s'évada, & se sauva à Rome.

Nangius.

Tandis que le favori peut se répondre de la protection du maître, ses crimes les plus évidens ne trouvent point d'accusateurs : mais dès qu'il est abandonné de la main qui le soûtenoit, toutes les bouches s'ouvrent pour le perdre. Les soupçons qu'il avoit inspirés au roi contre la reine touchant la mort du prince Louis, avoient cruellement offensé le duc de Brabant frere de cette princesse. Il n'avoit pourtant osé jusqu'alors prendre le ministre à partie : mais dès qu'il le vit en prison, il vint demander justice au roi, & s'offrit à justifier sa sœur par le duel, contre quiconque oseroit soûtenir l'accusation : personne ne se présenta, la reine fut justifiée, & son innocence ayant été reconnue, servit d'une nou-

Haræus, annales Brabant.

velle charge contre ce criminel d'état. Il fut enfin jugé & condamné à être pendu. Les grands par jalousie, & le peuple, parce qu'il est peuple, applaudirent à cet arrêt. Le duc de Bourgogne, le comte d'Artois, & le duc de Brabant goûterent le plaisir, peu digne d'eux, d'en voir l'exécution de leurs propres yeux. La disgrace se répandit sur toute la famille du coupable ; & l'on confisqua tous ses biens & tous ceux de ses parens. Tant il est dangereux de monter trop haut ; rarement la vertu seule produit ou maintient cette élévation, & dès qu'on y fait entrer le crime, on creuse sous ses piés le précipice.

1276.

Nangius.

Cependant le pape Jean avoit toujours fort à cœur la croisade, à laquelle on ne pouvoit penser, tandis que la guerre dureroit entre les rois de France & de Castille. C'est pourquoi soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation du roi de Castille, il écrivit en France au cardinal de sainte Cecile son légat, pour empêcher le roi de continuer la guerre contre ce prince ; & lui ordonna, s'il s'y opiniâtroit, de l'excommunier, nonobstant les bulles des papes ses prédécesseurs, dit-il, dans sa lettre au légat, par lesquelles les rois de France ne peuvent être excommuniés, ni leur royaume mis en interdit. Il envoya exprès en France Jerôme, général des Cordeliers, qui fut depuis pape sous le nom de Nicolas IV, & Jean de Verceil, de l'ordre de S. Dominique, pour traiter d'acommodement entre les deux rois. Le pape fit encore passer en France des ambassadeurs Tartares, qui étoient venus à Rome, pour proposer une ligue avec les princes chrétiens contre les Turcs, & ils allerent depuis en Angleterre pour le même sujet : plusieurs crurent que c'étoit plutôt des espions que des ambassadeurs. Quoi qu'il en soit, ce fut là en partie ce qui suspendit la guerre : mais vrai-semblablement un incident qui arriva à la cour de Castille, ne contribua pas moins que les menaces du pape, à empêcher Philippe de pousser son entreprise, dans l'espérance qu'il conçut, de pouvoir mieux réussir par la voie de la négociation.

Apud Rainald. ad an. 1277.

Nangius.

Iolande, reine de Castille, avoit toujours tenu le parti de ses petits-fils, & étoit fort chagrine de voir que les états

leur eussent préféré Dom Sanche pour la succession de la
1276. couronne. D'ailleurs elle n'étoit pas contente du roi son
Mariana, l. 14, c. 3. mari, par la raison que lui-même avoit sujet d'être fort mécontent d'elle. La conduite peu réguliere de cette princesse, & certaines intrigues de galanterie qui ne pouvoient plaire à ce prince, étoient la cause de la dissention. Cela joint aux défiances qu'elle avoit conçûes de Dom Sanche, lui fit prendre la résolution de quitter la cour, & de se réfugier chez son frere Pierre, roi d'Arragon: mais prévoyant que sa retraite seroit apparemment fort indifférente au roi son mari, elle voulut faire ensorte qu'il en eût du chagrin & de l'inquiétude.

Surita, lib. 2. India. Elle prétexta un voyage à Guadalajar, ville qui lui appartenoit. Alfonse & Ferdinand ses petits-fils, qui étoient du complot, l'y accompagnerent comme par honneur, & delà tous trois ensemble se sauverent en Arragon. Ils furent reçûs avec beaucoup de joie par le roi Pierre, avec qui cette fuite avoit été concertée, & qui se fit honneur de donner un lieu de refuge à ses neveux, qu'on opprimoit en Castille.

Le roi de Castille ayant appris cette nouvelle, entra en fureur, fit une exacte recherche de ceux qui avoient favorisé
Ibid. la retraite de la reine & des deux princes, s'emporta jusqu'à faire étrangler pour ce sujet Fridéric son propre frere, & brûler tout vif Simon Ruitz, qui étoit un des plus grands seigneurs d'Espagne, & gendre de Fridéric.

Cette excessive sévérité satisfit sa vengeance: mais elle ne diminua rien de son inquiétude. Il envoya des ambassadeurs au roi d'Arragon, pour lui redemander la reine sa femme & ses deux petits-fils, & pour le conjurer d'approuver le choix
Mariana, loc. cit. que les états d'Espagne avoient fait de Dom Sanche, pour successeur de la couronne.

Le roi d'Arragon répondit, que son royaume étoit un asyle ouvert aux malheureux injustement persécutés; qu'à plus forte raison, il le seroit pour sa propre sœur & pour ses neveux, qu'on avoit traités si durement, & avec tant d'injustice en Castille. Il ne fit toutefois encore aucunes menaces, & ne marqua point qu'il eût dessein d'en venir à la guer-

re : mais Alfonſe fut averti qu'il s'y préparoit, & que ce prince ambitieux s'il en fût jamais, étoit ravi d'avoir cette occaſion d'envahir le royaume de Caſtille. En effet, plu- 1277.
ſieurs crurent que ſi la révolte des Maures du royaume de Valence ne fût arrivée dans cette conjoncture, il alloit porter au plutôt la guerre en ce royaume.

D'autre part, le roi de France faiſoit de grandes inſtances auprès du roi d'Arragon, pour obtenir de lui, que les deux princes ſes neveux euſſent la liberté de paſſer en France : à quoi les ambaſſadeurs de Caſtille s'oppoſoient de toutes leurs forces : & rien ne flattoit plus la vanité du roi d'Arragon, que de ſe voir ainſi comme l'arbitre de deux rois, qui faiſoient tous leurs efforts pour le gagner. Il les tint long-temps en ſuſpens, paroiſſant tantôt pencher d'un côté, & tantôt de l'autre. Tout ſe termina à rendre au roi de Caſtille la reine ſa femme, qui n'auroit peut-être pas trouvé ſa sûreté à retourner avec ſon mari, ſi le roi d'Arragon n'eût eu toujours en ſon pouvoir les deux princes. Il les fit renfermer dans le château de Xativa au royaume de Valence, & ils y furent long-temps priſonniers; de ſorte qu'ils furent plus maltraités par celui qui s'étoit déclaré leur protecteur, qu'ils n'avoient été en Caſtille par leur ennemi & l'uſurpateur de leur couronne. Blanche leur mere vint de France en Arragon pour obtenir leur liberté : mais elle ne put rien gagner ſur l'eſprit d'un prince naturellement ennemi de la maiſon de France, & qui méditoit apparemment dès-lors de grands deſſeins contre le roi de Sicile.

Ibid. Cap. 4.

Cette princeſſe fut donc obligée de revenir en France, ſans avoir rien fait, bien réſolue d'animer le roi ſon frere à la guerre contre l'Eſpagne, pour la délivrance de ſes enfans, & pour leur faire rendre juſtice.

Ibid.

Le roi inſtruit par ſa propre expérience de la difficulté qu'il y avoit à porter la guerre au-delà des Pyrenées, & de plus ſollicité de faire la paix par le pape Nicolas III, ſucceſſeur de Jean XXI, ne prit pas ſur cela une réſolution auſſi prompte, que Blanche l'auroit ſouhaité, d'autant plus qu'il apprit la ligue que le roi d'Arragon avoit concluë avec le roi de Caſtille : car ce prince fit comprendre au roi d'Arra- 1279.

Epiſt. Nicol. III ad Philipp. apud Rainald. ad an. 1277.
Ibid.

gon, que le royaume de Navarre étant frontiere de ses
1279. états, aussi bien que de ceux de Castille, il étoit de leur intérêt commun d'empêcher que les François ne poussassent plus loin leurs conquêtes de ce côté-là. De sorte que ces deux princes remettant leurs querelles particulieres à un autre temps, s'unirent tous deux contre la France. Ce ne fut pourtant qu'une ligue défensive; parce que les Arragonnois & les Castillans avoient toujours la guerre avec les Maures, tantôt vaincus, & tantôt victorieux, & n'étoient pas en état d'attaquer la Navarre.

Conférences inutiles à ce sujet.

Cependant les négociations continuoient, & le roi proposa de se contenter pour les droits de ses neveux, qu'on leur fît au moins quelque part de la succession de Castille. Sur cette proposition, il fut résolu que le roi de France & le roi de Castille s'aboucheroient, dans l'espérance de pouvoir convenir plus facilement, en traitant immédiatement par eux-mêmes, qu'en négociant par leurs envoyés. Le roi s'avança jusqu'à Sauveterre, dans les Pyrenées avec une armée, & le roi de Castille jusqu'à Bayonne. Mais Dom Sanche de Castille se défiant de la facilité de son pere, qui après tout, avoit encore de la tendresse pour ses petits-fils, fit ensorte par les amis qu'il avoit dans le conseil, qu'on ne pût s'accorder touchant le lieu & la maniere de l'entrevûe entre les deux rois. Il fut seulement résolu, que Charles, prince de Tarente, fils du roi de Sicile, porteroit les paroles de part & d'autre. Cette négociation ne réussit pas mieux que les précédentes, par les artifices de Dom Sanche, qui faisoit naître des difficultés sur tout. Le roi se relâcha jusqu'à demander seulement, qu'on donnât à l'aîné des deux princes la ville de Jaen en Andalousie avec ses dépendances, à condition qu'il la tiendroit en fief de la couronne de Castille. Cette proposition, toute désavantageuse qu'elle étoit aux princes, fut encore rejettée. On tint d'autres conférences à Bourdeaux, en présence des légats du pape, mais toujours inutilement.

Surita. Mariana.

Epist. Nicol. III ad Alfons. apud Rainald. ad an. 1279.

1280. *Ibid.* Le roi d'Arragon ne laissa pas d'offrir sa médiation, que le roi accepta. (*a*) Ils eurent une entrevûe à Toulouse; mais on

(*a*) L'auteur de la nouvelle histoire du Languedoc, s'inscrit ici en faux contre

on n'y put convenir de rien. Il paroissoit que les rois d'Espagne s'entendoient pour tromper le roi de France, & que toutes ces conférences n'étoient demandées que pour l'amuser. On traita dans celle-ci de la seigneurie de Montpellier, sur laquelle il y avoit quelque différend entre le roi & Jacques roi de Majorque & de Minorque, frere du roi d'Arragon. Cet article fut terminé par la cession que le roi fit de ses prétentions sur cette principauté en faveur du roi de Majorque : son équité & sa droiture prévalant sur les sujets de mécontentement qu'il devoit avoir de la conduite des rois d'Espagne. Mais les révolutions de Sicile causées par les intrigues du roi d'Arragon, & des intérêts plus chers que ceux de ses neveux, lui firent oublier ces princes, & laisser le roi de Castille en repos, pour tourner ses armes contre le seul roi d'Arragon. 1279.

Révolution en Sicile contre Charles d'Anjou.

Pour bien entendre ce qui regarde cet évenement, il faut se ressouvenir de ce qui se passa sous le regne de saint Louis touchant le royaume de Sicile, donné par le pape Clement IV à Charles comte d'Anjou, frere de ce prince.

Charles conquit cet état sur Mainfroi, qui s'en étoit fait roi, & qui fut tué à la bataille de Benevent. Mainfroi quelque temps auparavant avoit fait épouser sa fille Constance à Pierre d'Arragon, dont le pere vécut encore long-temps depuis, & qui par sa mort lui laissa la couronne d'Arragon l'an 1276. Sitôt qu'il fut sur le throne, Constance sa femme le sollicita vivement de tout entreprendre, pour la remettre en possession du royaume de Sicile, enlevé à son pere, prétendant que le pape n'avoit pû l'en priver, pour le donner à Charles d'Anjou.

Pierre d'Arragon, qui ne manquoit pas de courage, mais qui avoit encore plus de politique, vit bien que cette entreprise passoit sa puissance, & qu'elle échoueroit, s'il la ten-

le récit du P. Daniel, il prétend que l'entrevue du roi d'Arragon, avec le roi Philippe n'est appuyée sur aucun témoignage des auteurs contemporains, ni sur aucun autre monument. Il ajoute que la cession attribuée au roi de France, lui paroît chimérique, & il observe que la lettre du pape Nicolas III, citée à la marge, par le pere Daniel, ne contient rien qui puisse servir de preuves à aucun de ces deux faits, ce qui paroît démontré par l'extrait qu'il en rapporte, tome 4, not. 5, p. 536.

toit à force ouverte : mais il étoit attentif à toutes les occasions qui se présenteroient d'y réussir par la surprise.

1279.

Charles d'Anjou régnoit depuis plus de quatorze ans en Sicile avec beaucoup de gloire, toujours fort attaché au saint siége, comme le saint siége étoit fort attaché à lui, leurs communs intérêts demandant cette mutuelle intelligence. Durant tout ce temps-là, il n'y eut point d'affaire importante, soit par rapport à l'Eglise, soit par rapport à l'Empire, où il n'entrât. Il étoit redouté de l'empereur Rodolfe, & encore plus de Michel Paléologue empereur de Constantinople : & Marie princesse d'Autriche lui ayant cédé ses droits sur le royaume de Jérusalem, il en fit prendre possession en son nom par Roger, comte de S. Severin, qui en chassa ceux que le roi de Chypre y avoit envoyés pour s'en emparer. Tout lui réussissoit : mais la dureté & l'ambition furent deux défauts qu'on reprocha toujours avec justice à Charles, & qui lui furent enfin très-funestes. La premiere parut non-seulement à l'égard de Conradin & de Fridéric d'Autriche, à qui il fit couper la tête, après les avoir faits prisonniers dans la bataille qu'il gagna sur eux, mais encore à l'égard des seigneurs, qui avoient suivi leur parti, ou celui de Mainfroi. Au lieu de s'appliquer à les gagner, il les méprisa & les maltraita. Ses sujets tant Napolitains, que Siciliens, que Mainfroi & l'empereur Fridéric avoient fort chargés, l'avoient reçû avec joie, dans l'espérance d'en être traités avec plus de douceur : mais les guerres qu'il eut à soûtenir, & les vastes desseins qu'il avoit formés, ne lui permirent pas de les soulager ; & quelques avis que lui donnassent sur cela les papes, il suivit toujours son génie hautain & impérieux, qui lui faisoit mépriser les murmures des peuples.

Thrésor des chartes. Layette Anjou 39.

Autant que cette conduite lui faisoit d'ennemis au-dedans de son état, autant le désir d'accroître sa puissance lui en suscitoit au dehors. Michel Paléologue étoit celui qui avoit le plus à craindre de Charles, & qui étoit en même temps le plus capable de lui nuire. C'étoit un prince vaillant, politique, entreprenant, qui avoit reconquis Constantinople ; & l'on disoit alors, que si l'Italie n'avoit pas eu Charles,

Michel Paléologue l'auroit conquise; & que si l'Empire d'Orient n'avoit eu Michel Paleologue, il auroit succombé sous les efforts du roi de Sicile. Michel après tout, souhaitoit la paix : mais Charles vouloit la guerre. Ce prince, comme j'ai déja dit, avoit marié sa fille Béatrix avec Philippe, fils de Baudouin, empereur déthroné de Constantinople, dans le dessein de prendre en main les droits de son gendre, & de chasser Michel du throne. On voit un traité de ligue entre Philippe, le roi de Sicile, & les Vénitiens, daté de l'an 1281 pour l'exécution de ce dessein. Ce fut cette même année, & apparemment pour prévenir les efforts de cette ligue, que celle qui se fit contre Charles même, & qui se ménageoit depuis quelque temps, éclata.

1280.

Nicephor. Greg. l. 5.

Thrésor des chartes. Layette, empereurs de Constantinople 9.

Ligue faite contre ce prince.

L'intrigue fut conduite avec une adresse & un secret admirable, par un seigneur de la campagne d'Italie, nommé Jean Procida, du nom d'une petite isle de ce pays-là, qui lui appartenoit, & dont Charles l'avoit dépouillé, pour avoir suivi le parti de Mainfroi.

Le desir qu'il conçut de s'en venger, quelque violent qu'il fût, ne lui en fit point précipiter l'exécution. Il ménagea secretement & à loisir l'esprit de divers seigneurs de Naples & de Sicile mécontens du gouvernement; & après s'être assuré de leur disposition, il s'en alla à Constantinople trouver Paléologue, à qui il donna avis de la ligue de Charles & des Vénitiens contre lui, des préparatifs qui commençoient à se faire pour ce sujet, & de la puissante flotte qu'on équipoit en Italie. Il lui fit comprendre le grand danger qu'il alloit courir, s'il ne détournoit cette tempête, & que le moyen le plus certain d'en venir à bout, étoit de donner au roi de Sicile de l'occupation chez lui. Il s'offrit, pourvû qu'il fût secondé, à faire révolter une partie des états de ce prince. Il ajouta qu'il avoit déja concerté la chose avec un grand nombre de gentilshommes; que le peuple, dans la disposition où il le savoit, n'auroit pas plutôt des chefs, que sans tarder, il courroit aux armes; que le roi d'Arragon n'attendoit que l'occasion, pour faire valoir ses prétentions sur le royaume de Sicile; que dès qu'on lui

1281. auroit fait l'ouverture d'un tel dessein, il y donneroit de tout son cœur les mains; qu'il falloit lui écrire, & le presser d'armer; qu'il n'étoit point nécessaire que l'empereur lui-même fît un armement extraordinaire, & que pourvû qu'il fournît de l'argent autant qu'il en faudroit pour soutenir & pousser cette affaire, il lui répondoit du succès.

Paléologue dans les entretiens qu'il eut avec Procida, le trouva d'un caractere tout propre à conduire une entreprise de cette importance. Il vit un homme de tête & de résolution, animé par le desir de se venger, accrédité parmi la noblesse de Sicile, adroit, insinuant, fécond en expédiens, agissant avec flegme & sans précipitation. Il lui promit que l'argent ne lui manqueroit point. Il le fit partir, pour aller trouver le roi d'Arragon, & le chargea de traiter avec ce prince, lui donnant pour adjoint dans cette négociation un Génois nommé Benoît de Zacharie.

Jordani MS. Vac.

Le traité fut bientôt conclu, & il paroît que Procida n'avoit proposé la chose à Paléologue, qu'après en être convenu avec le roi d'Arragon; car il s'étoit retiré en Espagne durant sa disgrace, & ce prince, dont il étoit beaucoup estimé, lui avoit fait de grands biens, qui le dédommageoient de ceux que le roi de Sicile lui avoit enlevés.

Mariana, l. 14. c. 6.

Appuyée par le pape.

Les conjonctures étoient d'autant plus favorables pour les confédérés, que le pape Nicolas III, qui étoit de la famille des Ursins, haïssoit les François, & en particulier le roi de Sicile, parce qu'il avoit refusé de donner sa fille en mariage à un des neveux de ce pape. On en trouve encore une autre raison; c'est que ce prince plusieurs années auparavant, voulant exterminer le parti de Conradin, avoit fait couper la tête à un gentilhomme, qui avoit épousé la niece de Nicolas avant son pontificat. Dès qu'il fut pape, il fit paroître son chagrin contre le roi de Sicile, en lui ôtant le vicariat de l'Empire en Italie, & en l'obligeant de lui promettre de se défaire aussi du sénatoriat de Rome, conformément au traité passé entre Clement IV & ce prince, lorsqu'il fut fait roi de Sicile.

Th. Fansellus, l. 8. c. 4. Chronique MS. de sainte Genevieve.

Procida déguisé en Cordelier, excite les Siciliens à la révolte.

Procida étoit si persuadé de la mauvaise disposition du pape envers Charles, qu'il ne fit point de difficulté de s'ou-

vrir à lui, ſur le deſſein du roi d'Arragon. Il l'entretint auprès de Viterbe, & delà avec ſon agrément, il paſſa en Sicile déguiſé en Cordelier, pour animer la nobleſſe & le peuple à une révolte générale. 1281.

La choſe ſe traita avec tant de ſecret, que Charles n'en eut pas le moindre ſoupçon : mais peu s'en fallut que la mort du pape qui arriva ſur ces entrefaites, ne fît échouer l'entrepriſe : car le ſucceſſeur de Nicolas III fut Martin IV, François de Nation, natif de Touraine & ami de Charles, à qui il confirma la dignité de ſénateur de Rome, & de plus à la ſollicitation de ce prince, il excommunia Paléologue, pour ſa rechûte dans le ſchiſme nonobſtant la réunion des égliſes d'Orient & d'Occident, qui avoit été réſolue au concile général de Lyon.

Jordanus Ptolemæus Lucenſis.

Procida voyant les choſes en cet état, n'eut garde de faire au pape la même confidence qu'il avoit faite à ſon prédéceſſeur : mais il ne laiſſoit pas d'augmenter & d'animer ſous-main ſon parti, le roi de Sicile demeurant toujours dans la même ſécurité, lorſque tout ſe diſpoſoit pour ſa perte. Néanmoins l'armement extraordinaire du roi d'Arragon, dont il eut avis, lui donna quelque défiance. Le pape à ſa priere, fit tout ce qu'il put pour pénétrer les deſſeins de ce prince : mais il n'en put rien découvrir, & enfin il lui écrivit, pour le prier de le tirer d'inquiétude là-deſſus. Le roi d'Arragon lui répondit, qu'il ne devoit rendre compte à perſonne des affaires qui regardoient ſon état, & qu'il ſe couperoit lui-même la langue, s'il n'étoit pas auſſi ſûr qu'il l'étoit, que ſon ſecret ne lui échaperoit jamais. Il répondit de même à l'envoyé de France, ſur une pareille demande. Cette réponſe ne fit qu'augmenter les inquiétudes du roi de Sicile & les ſoupçons du pape, qui ne pouvant faire autre choſe, employa toute ſon autorité ſpirituelle contre les ennemis déclarés ou cachés du roi de Sicile. Il renouvella les anathèmes contre l'empereur Michel Paléologue, & en fulmina en même temps contre tous ceux qui auroient quelque commerce avec lui, de quelque rang ou condition qu'ils fuſſent.

Jordanus Mariana, l. 14, c. 6.

Apud Rainald. ad an. 1282.

Ces foudres tomboient principalement ſur le roi d'Arra-

Ptolemæus Lucenſis.

gon : mais il n'en fit aucun ſemblant. Pour mieux couvrir ſon
1281. deſſein, & diminuer la défiance du pape & de Charles, il répandit le bruit que ſon armement naval étoit deſtiné contre les Maures d'Afrique, & le fit même dire au pape par ſes envoyés. On le crut ainſi, lorſqu'on le vit faire voile vers Bonne, qui étoit l'ancienne Hippone ſur les côtes d'Afrique, & deſcendre ſur celles de Tunis : mais il ſe rapprocha auſſi-tôt d'Italie, ſachant que la conjuration étoit prête d'éclater en Sicile.

En effet, Procida avoit ſi bien lié la partie, qu'il étoit impoſſible que la choſe manquât, pourvû que le ſecret ne fût pas trahi ; & certainement on doit regarder comme un prodige en cette matiere, qu'il ne le fut pas, vû qu'il avoit été confié à un nombre infini de gens & de toutes conditions.

Quoique les François ne fuſſent gueres ſur leurs gardes
1282. dans toute la Sicile, on appréhenda que nonobſtant la ſurpriſe, il n'en coutât bien du ſang aux conjurés ; c'eſt pourquoi, pour l'exécution, on prit le temps où les plus défians auroient crû être le plus en ſureté. On choiſit le propre jour de Pâques, qui étoit cette année-là le vingt-neuvieme de Mars. Le ſignal fut le ſon des cloches pour les vêpres ; ce qui fit depuis paſſer en proverbe les vêpres Siciliennes. Dès que les cloches eurent commencé à ſonner, on ſe jetta de tous côtés ſur les François, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, d'état, de condition, ſans nul égard ni à la parenté, ni à l'alliance, tout fut paſſé au fil de l'épée, ou aſſommé, ou étranglé, ou noyé, ou brulé ; car il en périt par tous ces genres de mort. La cruauté alla juſqu'à ouvrir le flanc des femmes qui étoient groſſes des François, pour ne pas laiſſer dans l'iſle le moindre reſte de la nation. On pardonna à un ſeul homme, Provençal de naiſſance, appellé Guillaume des Porcelets, qui dans le gouvernement d'une petite place où il commandoit, s'étoit toujours diſtingué par ſon équité, par ſa modération, par ſa douceur & par ſa piété, & qui fut en cette occaſion redevable de ſa vie, à la ſeule impreſſion extraordinaire que ſa vertu avoit faite ſur l'eſprit des peuples.

Maſſacre appellé les Vêpres Siciliennes.

Selon quelques historiens, le massacre commença à Palerme, dont les autres villes, sur l'avis qu'elles en eurent, suivirent l'exemple. Selon d'autres, il se fit au même-temps par-tout, excepté à Messine, où Herbert natif d'Orléans, lieutenant général de l'isle en l'absence du roi, contint pendant quelques jours les habitans dans le devoir : mais il fallut enfin abandonner la partie. Il fut contraint de se retirer avec la garnison, & de céder à la fureur du peuple. On fait monter le nombre des François massacrés jusqu'à huit mille.

1282.
Nombre des François massacrés.

La nouvelle d'une si étrange révolution portée au roi de Sicile, qui étoit alors en Toscane, le consterna : mais prenant sur le champ son parti, il envoya Charles prince de Salerne son fils en France, vers le roi son neveu, pour lui demander du secours, & ramassant promptement ce qu'il put de troupes, il passa le détroit, entra en Sicile, & marcha droit à Messine, qu'il assiégea.

Nangius in chronic.

Le pape ne manqua pas de le seconder de tout son pouvoir, d'autant plus que la Sicile étant un fief du saint siége, & que Charles en ayant reçû l'investiture du pape Clement IV, cette révolte étoit autant contre le saint siége, que contre le roi même. Le pape Martin fit donc publier en Sicile une constitution, par laquelle il défendoit à toutes personnes de quelque condition qu'elles fussent, de donner aucune aide aux rebelles, menaçoit les seigneurs, la noblesse, les villes, les évêques d'excommunication, d'interdit, de privation de charges, de bénéfices, de priviléges, s'ils ne déféroient à sa constitution, donnoit l'absolution de tous les sermens faits contre la fidélité dûe au roi, & exhortoit les peuples à se reconnoître, & à rentrer dans leur devoir. Outre cela, il envoya Gerard cardinal de sainte Sabine en Sicile, & l'y constitua son légat, avec un plein pouvoir de traiter avec les conjurés, & de pacifier toutes choses.

Apud Rainald. ad an. 1282.

Nangius in gestis Philippi.

On ne pouvoit prendre de plus promptes ni de meilleures mesures pour réussir. Les Messinois prêts à se voir emporter d'assaut, consentirent à capituler : mais l'irrésolution de Charles gâta toutes ses affaires. D'abord il refusa les conditions sous lesquelles les Messinois lui firent offrir par le légat de se rendre à lui ; & ensuite la compassion de voir une

1282. ſi belle ville abandonnée à la fureur du ſoldat, lui fit différer l'aſſaut. Cependant le roi d'Arragon, qui s'étoit approché des côtes, ſuivant les avis de Procida, arriva avec ſa flotte à Palerme : il y fut reçû des peuples avec une joie qui ne peut s'exprimer, & reconnu pour leur roi : & delà ſans tarder il marcha à Meſſine. Ce fut alors, mais trop tard, que Charles reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir manqué de ſe rendre maître de cette place. Son armée n'étoit rien en comparaiſon de celle de Pierre d'Arragon. Il n'oſa l'attendre, ni aller au-devant de lui, & fut contraint de lever honteuſement le ſiége. Il eut le nouveau chagrin d'apprendre, que Roger Doria amiral de la flotte ennemie, avoit pris, brulé ou coulé à fond quelques vaiſſeaux qui lui étoient reſtés de la grande flotte qu'il avoit préparée contre Michel Paléologue : les autres avoient été ſaiſis par les rebelles dans les ports de Sicile, ou brulés par les ordres de Charles même, pour empêcher que les ennemis n'en profitaſſent.

Jordanus Ptolemæus Lucenſis. Joan. Villanus, &c.

Le roi Charles contraint de quitter la Sicile, ſe retire en Calabre.

Non-ſeulement Charles ſe retira de devant Meſſine : mais même il ſortit de l'iſle, & ſe retira en Calabre. Cette retraite fut blâmée. On prétend qu'il en uſa de la ſorte par le conſeil de quelques ſeigneurs Italiens, & entr'autres du comte d'Acerra, qui le trahiſſoient, & qui l'engagerent à quitter la partie, ſous prétexte que les villes de la Calabre paroiſſoient vouloir imiter celles de Sicile ; que ſa préſence étoit néceſſaire pour les contenir, & qu'il ne ſeroit pas difficile de rentrer en Sicile, quand on auroit reçû les ſecours de France, & les autres qu'on attendoit d'ailleurs.

Il étoit vrai après tout, que la Calabre penſoit à ſecouer le joug des François ; & même pour contenir les peuples, le pape ordonna au cardinal Gerard, d'admettre en diverſes forteresses, qui étoient immédiatement ſoumiſes au domaine du ſaint ſiége, les troupes que le roi de Sicile jugeroit à propos d'y loger.

Apud Rainald.

Le pape voyant Charles chaſſé de Sicile, ne manqua pas d'excommunier le roi d'Arragon, ſon armée, tous ceux qui le ſecondoient, & toutes les villes révoltées, & de lui défendre de prendre le nom de roi de Sicile. Ce prince de ſon côté

côté envoya sommer Charles de la même chose, soutenant qu'en se rendant maître de la Sicile, il ne faisoit que rentrer en possession de l'héritage de la reine Constance sa femme, qu'on avoit injustement usurpé. On écrivoit & on publioit des manifestes de part & d'autre : mais ce n'étoit pas par des écrits, qu'une telle querelle pouvoit être décidée. 1282.

Charles étoit toujours dans la Calabre, & attendoit avec impatience le secours de France, que Philippe lui avoit promis. Ce secours passa enfin les Alpes. L'armée étoit nombreuse, & avoit à sa tête Pierre comte d'Alençon frere du roi de France, Robert comte d'Artois, Othelin comte de Bourgogne, le comte de Boulogne, Jean comte de Dampmartin, Matthieu de Montmorenci, que beaucoup de noblesse avoit suivi à cette expédition. Ils traversérent l'Italie sans aucun obstacle, & vinrent joindre le roi de Sicile dans les plaines de S. Martin en Calabre. 1283.

Nangius.

Cette armée jetta la terreur parmi les ennemis, qui ne paroissoient plus en campagne en-deçà du détroit, & se tenoient dans leurs forteresses. Le pape redoubla ses anathèmes contre le roi d'Arragon, & accorda à tous ceux qui prendroient les armes pour Charles, les mêmes indulgences qu'on accordoit à ceux qui s'enrôloient dans les croisades pour la Terre-sainte.

Le roi d'Arragon, qui s'étoit moqué des foudres du Vatican avant l'arrivée de l'armée de France, commença à les redouter davantage, persuadé que ces armes spirituelles reçoivent beaucoup de force des temporelles, & que la crainte de celles-ci reveille fort aisément les scrupules des peuples qui résistent à celles-là. Soit donc qu'il appréhendât de se mesurer avec Charles, le voyant à la tête d'une armée de François, soit qu'il commençât à se défier des Siciliens, alarmés de l'excommunication & de l'interdit, il eut recours à un artifice qui lui réussit.

Combat singulier proposé entre le roi Charles & le roi d'Arragon.

Il fit dire à Charles, que pour épargner le sang d'une infinité de braves hommes & la désolation de tout un royaume, il étoit prêt à vuider la querelle par un combat particulier; & que s'il vouloit, ils prendroient chacun cent che-

valiers pour combattre à leur tête dans un lieu neutre; que
1283. ce traité étant ratifié par les deux partis, le vainqueur auroit
Nangius. ſans conteſtation le royaume de Sicile; & que celui des deux qui manqueroit au rendez-vous, ſeroit déclaré infame, parjure, traître, indigne du nom de roi, & condamné dans la ſuite à n'avoir pour tout équipage qu'un valet.

Le roi d'Arragon connoiſſoit parfaitement le caractere de ſon ennemi, homme intrépide, & qui ſe piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique. Il ne fut pas trompé dans ſon attente. Charles ſans délibérer, accepta le défi; on convint du lieu du combat, & l'on choiſit une campagne auprès de Bourdeaux, dans les terres du roi d'Angleterre, où les deux rois, chacun avec ſa troupe, ſe trouveroient le premier Juin. La convention fut confirmée par ſerment de part & d'autre, & le roi d'Angleterre devoit être témoin & arbitre du combat.

Le roi d'Arragon avoit par là tout ce qu'il prétendoit, qui étoit de rallentir l'ardeur de l'armée Françoiſe, & de l'empêcher d'entrer en Sicile, avec eſpérance de la voir ruiner par les maladies que la chaleur de l'été ne manqueroit pas d'y cauſer. Lorſque le pape eut appris la réſolution de Charles, comme il avoit des vûes bien plus ſolides que lui, il en fut vivement touché, & fit tout ſon poſſible pour l'en
Apud Rainald. détourner. Rien n'eſt plus ſenſé que la lettre qu'il lui écrivit ſur ce ſujet, en réponſe à celle que ce prince lui avoit écrite, pour l'avertir de ce traité.

Le pape s'efforce de le rompre.

Il lui repréſentoit que la mauvaiſe ſituation où ſe trouvoit le roi d'Arragon, l'avoit obligé à propoſer ce moyen de terminer la guerre; qu'il ſentoit ſa foibleſſe, & le peu de fond qu'il pouvoit faire ſur des rebelles déja ébranlés; & qui trembloient aux approches d'une armée floriſſante; que c'étoit perdre tout l'avantage qu'il avoit ſur ce prince, & ſe rendre égal un ennemi beaucoup plus foible que lui, en abandonnant tout au haſard d'un combat particulier de cette nature; & qu'enfin en s'éloignant de la Sicile, il s'expoſoit au danger de ruiner toutes ſes affaires. Il lui ajoutoit, que c'étoit un faux point d'honneur que de ſoutenir la mau-

vaise démarche qu'il avoit faite ; que quoiqu'il eût confirmé ce traité par un serment, il ne devoit point s'en faire un scrupule ; qu'un tel serment étant un serment téméraire, contraire au bien de l'église & de l'état, il ne l'obligeoit en aucune maniere ; qu'en tout cas, il lui en donneroit l'absolution, & lui défendroit même, sous peine d'excommunication, de l'observer. 1283.

Le pape qui comprenoit parfaitement les conséquences de cette affaire, ne se contenta pas d'écrire à Charles de la maniere pressante que je viens de dire : mais encore il lui envoya le cardinal Benoît de S. Nicolas, qu'on vit depuis pape sous le nom de Boniface VIII, homme très-habile à manier les esprits, ami de ce prince, qui avoit pour lui beaucoup de considération, & que le pape chargea d'user de toute son adresse, pour le faire changer sur ce point.

Il ordonna pareillement au cardinal Jean Cholet du titre de sainte Cecile, de publier en France un décret de sa part, par lequel il déclaroit nul ce traité passé entre les deux rois, les excommunioit tous deux, s'ils donnoient ce combat particulier, aussi-bien que tous ceux qui les aideroient de quelque façon que ce fût dans l'exécution.

Enfin il écrivit au roi d'Angleterre, pour le prier de ne pas permettre que ce combat se donnât sur ses terres. Il le conjura non-seulement de n'en être ni le témoin, ni l'arbitre, comme les deux rois supposoient dans leur traité qu'il le seroit : mais encore de s'opposer à l'entrée de ces princes en Gascogne, le menaçant de l'excommunier, s'il les y recevoit.

Il falloit être aussi entêté que l'étoit le roi de Sicile, pour tenir contre cet empressement du pape, & contre les raisons essentielles qu'il lui apportoit, & qu'il lui représenta de vive voix, dans une entrevûe qu'ils eurent ensemble. Mais rien ne put l'ébranler : il disoit toujours qu'il y alloit de son honneur de ne pas manquer de parole en une pareille occasion. Il écrivit au roi de France, pour le prier de lui faire faire à Paris les meilleures armes qu'il seroit possible, pour armer ses cent chevaliers, ce qui fut aussi-tôt exécuté. Il Nangius.
pria le comte d'Alençon & le comte d'Artois, de se char-

ger du ſoin de toute l'armée, du gouvernement de ſon état
1283. & de ſa famille, & ſe rendit à Bourdeaux au temps marqué. Le roi d'Arragon partit auſſi pour l'Eſpagne, laiſſant à Meſſine la reine Conſtance ſa femme avec ſon fils le prince Jacques, à qui il deſtinoit la couronne de Sicile.

Le roi d'Arragon ne ſe trouve pas au rendez-vous.

Charles ſe préſenta devant le ſénéchal du roi d'Angleterre avec ſes cent chevaliers, prit acte de comparution & de défaut contre le roi d'Arragon, qui ne parut point. On dit néanmoins qu'il étoit venu la nuit précédente ſans ſuite trouver le ſénéchal, pour faire ſa proteſtation contre le roi de Sicile & contre le roi de France, qui lui dreſſoient, diſoit-il, des embûches dans le chemin pour l'enlever. Il eſt vrai que le roi s'étoit avancé vers Bourdeaux avec beaucoup de nobleſſe, mais ce n'étoit nullement pour un tel deſſein. Les hiſtoriens Eſpagnols diſent, que le roi d'Arragon laiſſa entre les mains du ſénéchal ſon caſque, ſon épée & ſa lance, pour marque qu'il avoit comparu, & que ce fut le ſénéchal qui l'avertit que les François le vouloient ſurprendre.

Quoi qu'il en ſoit, le roi de France choqué de la conduite du roi d'Arragon & des bruits injurieux qu'il faiſoit courir contre lui, donna un corps de troupes à Jean Nugnez de Lara : c'étoit un ſeigneur Eſpagnol, qui ayant toujours été très-attaché aux deux princes de Caſtille opprimés par dom Sanche, s'étoit réfugié en France. Il eut ordre de marcher en Navarre, & d'entrer de-là dans l'Arragon, où il ravagea tout le pays. Il trouva tout le royaume aſſez dégarni de ſoldats, pour eſpérer d'y faire des conquêtes conſidérables : mais il reçut ordre peu de temps après d'en retirer ſes troupes. Cet ordre fut envoyé par le roi de concert avec le légat & le roi de Sicile, ſur l'avis qu'il eut du deſſein du pape, de déclarer le roi d'Arragon déchû de ſes états, & d'en inveſtir un des enfans de France.

Nangius.

J'ai déja remarqué qu'il étoit autant de l'intérêt du ſaint ſiége, que de Charles même, d'empêcher le roi d'Arragon de s'emparer du royaume de Sicile, cet état étant regardé comme un fief de l'égliſe Romaine ; il auroit ceſſé de l'être dès que le roi d'Arragon en auroit fait la conquête. C'eſt

pourquoi on étoit résolu à la cour de Rome de ne rien épargner, pour empêcher que cela n'arrivât. Un des meilleurs moyens étoit de faire une puissante diversion en Espagne, pour obliger le roi d'Arragon à lâcher prise en Italie. 1283.

Le pape le déclare déchû de ses états.

Dans cette vûe le pape fit une constitution, où après avoir fait un détail des horribles violences & des extrêmes cruautés exercées dans la révolution qui venoit d'arriver en Sicile; après avoir raconté les intrigues criminelles du roi d'Arragon pour s'emparer de cet état, il le déclaroit déchû non-seulement de tous les droits qu'il pourroit prétendre à ce royaume, mais encore du royaume d'Arragon; donnoit l'absolution à tous ses sujets & à tous ses vassaux, du serment de fidélité; mettoit tout le pays en interdit, & en accordoit la possession aux princes catholiques, qui pourroient s'en emparer. Cette offre ne pouvoit regarder que le roi de France; car le roi de Castille étoit alors en guerre avec son propre fils dom Sanche, & il imploroit contre lui le secours du pape, pour n'en être pas opprimé.

Apud Rainald. ad an. 1282.

Il les offre au roi.

Ce fut en effet au seul roi de France que le pape s'adressa, pour parvenir à mettre en exécution ses anathèmes contre le roi d'Arragon. Il ordonna au cardinal Cholet d'offrir à ce prince le royaume d'Arragon, & le comté de Barcelonne pour un de ses fils, qui étoient neveux du roi d'Arragon par leur mere Isabelle d'Arragon: mais auparavant il fit publier les motifs pour lesquels il s'étoit crû obligé de procéder de la sorte contre ce prince.

Outre la grande part que le roi d'Arragon avoit eue à la révolution de Sicile, & l'usurpation d'un état qui étoit regardé comme un fief du S. siége, outre l'autorité que les papes de ce temps-là s'attribuoient sur le temporel des rois, le pape Martin prétendoit en avoir un particulier pour disposer ainsi du royaume d'Arragon. C'est que, selon lui, Pierre d'Arragon, ayeul de celui dont il s'agit ici, s'étant fait couronner à Rome par le pape Innocent III, avoit rendu son royaume tributaire du saint siége, & lui avoit juré fidélité & obéissance pour lui & pour ses successeurs; d'où il concluoit, que le roi actuellement régnant ayant manqué à l'un & à l'autre, étoit tombé dans une espece de félonie,

Apud Rainald.

qui méritoit la déposition & la confiscation de ses états.

1283. Ce raisonnement, que les jurisconsultes Arragonois n'avoient garde de trouver convainquant, parut l'être au roi de France, qui d'ailleurs avoit de justes raisons de faire la guerre au roi d'Arragon; savoir la captivité de ses deux neveux, petits-fils du roi de Castille, que ce prince refusoit toujours de lui remettre entre les mains; & en second lieu, l'invasion de la Sicile sur un prince de la maison de France.

A quelles conditions.

L'offre du pape fut donc acceptée : mais le légat prescrivit les conditions de cette donation, conformément aux instructions qu'il avoit par écrit du pape sur ce sujet : voici les principales de ces conditions.

Apud Rainald. ad an. 1283.

I. Que l'offre que l'on faisoit au roi de France du royaume d'Arragon & du comté de Barcelonne, pour un de ses fils, ne regardoit point l'aîné, qui devoit succéder à la couronne de France, mais seulement les cadets, dont il pourroit choisir celui qu'il jugeroit à propos.

II. Que le roi de France & celui de ses fils sur qui il feroit tomber son choix, feroient serment d'observer exactement tous les articles du traité, & de ne préjudicier en rien aux droits de l'église Romaine, non plus qu'à ceux de l'église & de la ville de Tarragone.

III. Que ni le roi élû, ni ses successeurs, ne sépareroient jamais le royaume d'Arragon du comté de Barcelonne, que les seuls enfans légitimes pourroient être héritiers de cette couronne, & entre les enfans légitimes, le seul aîné, à l'exclusion de tous les autres.

IV. Qu'au défaut de mâles, la fille aînée succederoit; que si au temps qu'elle succederoit, elle n'étoit pas mariée, & qu'elle voulût se marier, elle seroit obligée d'épouser un Catholique & un homme attaché aux intérêts de l'église Romaine; que si elle en usoit autrement, ou que son mari après l'avoir épousée, perdît son attachement pour l'église Romaine, en ce cas l'administration du royaume seroit dévolue au saint siége.

V. Que si celui des fils du roi, qui seroit choisi, ou son successeur, mouroient sans enfans, le roi Philippe ne leur succederoit pas, non plus que l'héritier de la couronne de

France : mais qu'en ce cas, le roi pourroit ſubſtituer un autre de ſes fils, ou s'il n'en avoit qu'un, ou qu'il n'en eût plus, il lui ſeroit libre de choiſir un prince de ſa maiſon, pourvû qu'il fût ſon parent du moins au quatrieme degré. 1283.

VI. Que le roi ſeroit obligé de faire ce choix dans l'eſpace de trois mois, depuis qu'il auroit eu connoiſſance de la mort de celui qui ſeroit alors ſur le throne d'Arragon; que s'il ne nommoit pas de ſucceſſeur dans cet eſpace de temps, il ſeroit libre au pape de nommer un des fils de France tel qu'il voudroit, ou un des princes de la maiſon royale juſqu'au quatrieme degré : & que s'il n'y avoit plus ni de fils de France, ni de parens du roi au quatrieme degré, le ſaint ſiége auroit droit de choiſir ailleurs, & par-tout où il voudroit, un roi pour le royaume d'Arragon.

VII. Que le royaume d'Arragon & le comté de Barcelonne ne pourroient jamais être poſſédés par un prince ou par une princeſſe, qui poſſéderoient en même-temps ou le royaume de Caſtille, ou le royaume d'Angleterre, ou le royaume de France : qu'en cas que ces couronnes vinſſent par ſucceſſion à celui ou à celle qui ſeroit ſur le throne d'Arragon, ils ſeroient obligés d'opter; & que s'ils préféroient une autre couronne à celle d'Arragon, alors celle-ci reviendroit à la diſpoſition du ſaint ſiége, qui la donneroit à qui il jugeroit à propos.

VIII. Que les priviléges des villes & des égliſes ſeroient conſervés en leur entier, & les injuſtices qui pourroient avoir été faites par Pierre roi d'Arragon ſeroient réparées.

IX. Que ni le roi de France, ni celui de ſes fils, qui auroit été inveſti du royaume d'Arragon, ni aucun de ſes ſucceſſeurs, ne pourroient traiter ſans la participation & le conſentement du ſaint ſiége avec Pierre d'Arragon, ni avec ſes fils, ni avec aucun député de leur part, pour leur faire ceſſion de la couronne d'Arragon, ni d'une partie du domaine de cet état.

X. Que le fils du roi de France qui ſeroit fait roi d'Arragon, & ſes ſucceſſeurs feroient publiquement hommage & ſerment de fidélité au ſaint ſiége pour cette couronne. Que l'un & l'autre ſe feroit à chaque changement de pape ou de

roi, avant que l'année fût passée depuis le couronnement
1283. du nouveau pape, ou du nouveau roi.

XI. Que le roi élû & ses successeurs payeroient tous les ans au saint siége, le jour de S. Pierre, cinq cents livres en petits deniers d'argent tournois : qu'ils seroient tenus de payer cette somme dès qu'ils se seroient rendus maîtres des trois quarts de l'état d'Arragon, quand même la quatrieme partie resteroit encore dans la révolte. Que si le payement de cette somme se différoit plus de quatre mois, le prince dès la même année seroit censé excommunié ; que s'il différoit encore quatre mois, tout l'état seroit soumis à l'interdit ; & que s'il différoit le payement au-delà des premiers six mois de la troisieme année, il perdroit son droit à la couronne.

XII. Que quand il seroit question de couronner le prince ou ses successeurs, ils présenteroient une requête au saint siége, par laquelle ils lui demanderoient la couronne, & un ordre exprès pour être couronnés par l'archevêque de Tarragonne. On laissoit néanmoins au fils du roi qui devoit être élû d'abord, la liberté de se faire couronner par le cardinal légat, qu'on avoit chargé de la négociation dont il s'agit ; & de se faire sacrer par qui il jugeroit à propos : mais sans conséquence pour ses successeurs, qui seroient astraints à suivre la maniere qui vient d'être marquée.

XIII. La formule de l'hommage & du serment de fidélité, que le roi élû & ses successeurs devoient faire, étoit telle. « Moi N. par la grace de Dieu roi d'Arragon, & comte » de Barcelonne, faisant plein vasselage & hommage-lige à » l'église Romaine pour le royaume d'Arragon, le comté de » Barcelonne, la ville de Tarragonne, son territoire, ses » districts & appartenances, sauf le droit desdites églises Ro- » maine & de Tarragonne, serai fidele & obéissant dès main- » tenant & pour toujours à S. Pierre, & à Monseigneur le » seigneur Martin IV pape, & à ses successeurs canonique- » ment élûs, & à la sainte église Apostolique, Romaine, » &c ».

Le légat avoit la permission du pape de recevoir ce serment du prince qui seroit choisi par le roi : mais outre le royaume d'Arragon & le comté de Barcelonne, Pierre d'Ar-

ragon

ragon possédoit encore le royaume de Valence; le pape le donna pareillement au roi de France pour un des princes ses fils, en lui laissant aussi le choix: mais à condition que si dans un certain temps, dont on conviendroit, on n'attaquoit pas ce royaume, le pape ne seroit plus tenu au traité, & en disposeroit selon sa volonté.

1283.
Ibid
Inventaire des chartes, t. 1. Valois, n. 3.

Le pape écrivit sur toutes ces affaires aux évêques de France, accorda au roi les décimes sur le clergé pendant trois ans, pour les dépenses de la guerre, & le traité fut ratifié dans un nombreux parlement, que le roi tint à Paris vers les fêtes de Noël de cette année. Peu de temps après, le prince Charles, second fils du roi, fut déclaré roi d'Arragon & de Valence, & comte de Barcelonne. Ensuite le cardinal fit prêcher la croisade dans tout le royaume pour l'expédition d'Arragon: beaucoup de noblesse & de gens du peuple, & le roi même se croiserent.

Nangius.

Mesures du roi d'Arragon pour s'y opposer.

Le roi d'Arragon affecta de paroître mépriser tous ces efforts du pape pour le perdre; & sur ce que le pape lui fit défense de porter désormais le titre de roi d'Arragon, il prenoit par raillerie celui de soldat Arragonois, de pere de deux rois, & de maître de la mer. Il ne laissa pas toutefois de prendre des mesures contre ce qu'il pouvoit appréhender de la part de la France. Il protesta contre les procédures du pape, & en appella au pape futur. Il fit son possible pour engager Edouard roi d'Angleterre à se liguer avec lui contre la France: & c'étoit en effet le plus sûr moyen qu'il pût prendre, pour faire une puissante diversion. Il lui proposa de marier Eleonore d'Angleterre fille de ce prince, avec son fils aîné. Il tâcha de gagner les Vénitiens à son parti, & quelques autres princes ou seigneurs d'Italie, dont en effet quelques-uns commencerent dès-lors à faire des courses sur les terres de l'église.

Continuat. Ricordani. Surita, &c. Epist. Martini papæ apud Rainald.

Le pape s'appliqua sur-tout à traverser le traité du roi d'Arragon avec le roi d'Angleterre. Il écrivit fortement à Edouard sur ce sujet; & lui déclara entr'autres choses dans ses lettres que la princesse Eleonore étant parente au quatrieme degré d'Alfonse fils du roi d'Arragon, le saint siége ne donneroit jamais la dispense de ce mariage. Edouard gagna du

moins à cela, que le pape ne le pressa pas si fort d'aller en
1283. personne à la Terre-sainte, pour y accomplir le vœu qu'il en avoit fait.

Pour ce qui est des Vénitiens, ils furent partagés entr'eux sur le parti qu'ils devoient prendre, & enfin le roi d'Arragon fit ensorte qu'ils ne louassent point de vaisseaux au prince de Salerne fils du roi de Sicile, qui avoit compté là-dessus, pour aller faire descente en Sicile.

Mais ce jeune prince eut lieu d'espérer que les affaires de cette isle prendroient un meilleur tour, par une démarche qu'il fit pour regagner les esprits des Siciliens, & de ceux que la crainte de l'armée Françoise avoit empêchés de se révolter en-deçà du détroit de Sicile, quelque disposition qu'ils eussent à le faire. En de pareilles conjonctures les princes se trouvent contraints d'abaisser la majesté royale, jusqu'à faire de fâcheuses avances. Charles, tout fier & tout hautain qu'il étoit, fit proposer à ses sujets par son fils, de réformer sa maniere de gouverner, pourvû qu'ils voulussent rentrer dans leur devoir.

La mémoire de Guillaume II roi de Sicile, *étoit* en vénération aux peuples de cet état, parce qu'ils n'avoient jamais été plus heureux que sous le gouvernement de ce prince, sous lequel l'abondance & la paix avoient rendu la Sicile infiniment florissante. Charles, en prenant possession de la couronne, avoit fait serment d'observer les loix & les coûtumes établies sous ce regne. La nécessité de ses affaires, les guerres qu'il eut à soutenir, & son humeur impérieuse l'avoient fait souvent passer par-dessus son serment. C'étoit là la cause des désordres, de la haine & du soulevement des peuples.

Le prince de Salerne, comme lieutenant général pour son pere dans ses états d'Italie, publia une constitution, par laquelle Charles déclaroit qu'il vouloit remettre en vigueur les usages du royaume de Sicile, tels qu'ils étoient sous le regne de Guillaume II, abolir les coûtumes contraires, que le malheur des temps y avoit introduites, & s'en rapporter absolument au jugement du pape, sur toutes les difficultés qui pourroient naître dans le rétablissement de cette ancienne police.

Cette déclaration fit un grand effet ſur les Napolitains & ſur les autres peuples du royaume de Sicile en-deça du Fare ou du Détroit. Les principales villes envoyerent au pape des députés, pour lui marquer la joie que leur donnoit l'eſpérance du rétabliſſement de leur ancienne liberté, & pour le prier de travailler au plutôt à une affaire ſi importante & ſi avantageuſe au royaume de Sicile. Le pape le leur promit, & chargea Gérard cardinal de ſainte Sabine, de s'inſtruire à fond de l'ancien droit du royaume de Sicile, pour lui en rendre compte. 1283.

Mort de Michel Paleologue empereur de Conſtantinople.

Cette nouvelle chagrina fort le roi d'Arragon, qui en reçût peu de temps après une autre beaucoup plus fâcheuſe. Ce fut la mort de Michel Paléologue empereur de Conſtantinople, ſur l'amitié duquel il faiſoit grand fond, & dont il eſpéroit recevoir de grands ſecours: mais il eut ſujet de ſe conſoler, lorſqu'il vit que tous les anathèmes lancés contre lui par le pape, ne faiſoient aucun effet ſur ſes ſujets d'Eſpagne; qu'on n'y gardoit nulle part l'interdit, & qu'il ne s'étoit pas fait en cette occaſion le moindre mouvement dans ſes états.

Cependant l'éloignement des deux rois, dont l'un étoit en France pour équiper une flotte, & l'autre en Eſpagne pour y maintenir ſes peuples dans l'obéiſſance, faiſoit qu'en Italie on étoit dans l'inaction. Les troupes Françoiſes étoient campées ou cantonnées dans la Calabre, en attendant le retour du roi de Sicile; & ce fut dans cet intervalle, que Pierre comte d'Alençon, frere du roi de France, y mourut d'une bleſſure, qu'il avoit reçûe dans une rencontre auprès d'un lieu nommé la Canina.

Geſta comitum Barcinonenſ. cap. 28.

1284.

Préparatifs des François contre les Siciliens.

Le roi de Sicile ne put avoir ſa flotte prête qu'à l'automne; & en l'attendant le prince de Salerne ſon fils, & les généraux François faiſoient leurs préparatifs, pour paſſer dans l'iſle par le Détroit, en même-temps qu'il y aborderoit par la pleine mer. Le pape avoit envoyé au prince de Salerne des ſecours conſidérables tant d'argent, que de troupes, ſous la conduite de Jean de Epa, fameux capitaine de ce temps-là, qui venoit de dompter un reſte de la faction Gibeline, révoltée depuis peu contre le pape. Toutes les me-

sures étoient assez bien prises pour serrer de près les Siciliens, si la témérité du prince de Salerne ne les avoit pas rompues.

1284.

Nangius.

Le roi de Sicile étant sur le point de partir de Marseille avec une bonne flotte, avoit dépêché par mer des couriers à son fils, pour lui recommander de ne point s'engager en aucun combat sur mer avec les ennemis, quoi qu'ils pussent faire pour l'y attirer, l'assurant qu'il seroit bientôt sur les côtes d'Italie en état d'empêcher les Arragonois d'y paroître. Ces couriers furent pris par les armateurs du roi d'Arragon : on lût les lettres du roi de Sicile, & on profita des lumieres qu'elles donnoient.

Les premiers sont battus.

Roger Doria amiral de la flotte d'Arragon, se mit en mer avec vingt-sept galeres bien armées, & vint avec cette flotte devant le port de Naples défier les François au combat. Par malheur le prince de Salerne s'y trouva, & comme il n'avoit point reçû les ordres que son pere lui avoit envoyés par mer, il crut qu'il y alloit de son honneur de ne pas souffrir l'insulte des Arragonois. Le cardinal légat fit tout son possible pour l'arrêter : mais il n'en put venir à bout. Ce jeune prince sortit du port avec plusieurs vaisseaux qui y étoient tout équipés ; & suivi de beaucoup de François, qui s'ennuyoient de demeurer si long-temps sans rien faire, il s'avança vers la flotte de Doria, pour la combattre : mais ayant affaire à un homme qui entendoit parfaitement la mer, où lui-même étoit très-peu habile, & étant peut-être trahi, comme on le soupçonna, par le comte d'Acerra, & par quelques-uns des pilotes, il fut bientôt défait & pris avec le vaisseau qu'il montoit.

Nangius ad an. 1284.

Cette victoire, & la prise du prince, donnerent autant de joie à la reine Constance qui étoit à Palerme, qu'elles jetterent de consternation dans l'armée Françoise. Cette princesse sut en profiter. Elle avoit jusqu'alors fait inutilement tous ses efforts pour retirer sa sœur des mains du roi de Sicile, à qui elle avoit été livrée après la bataille de Benevent, où Mainfroi avoit été tué. Elle n'eut garde de manquer une si belle occasion de la délivrer, & voici comme elle s'y prit.

Elle renvoya sa flotte devant Naples avec le prince de Salerne. Le vaisseau qui le portoit s'avança devant les autres. 1284.
Le capitaine demanda à parler à l'épouse de ce prince, disant qu'il avoit une proposition de la derniere importance à lui faire de la part de la reine Constance. La princesse de Salerne étant venue sur le bord de la mer, le commandant du vaisseau lui déclara qu'il avoit ordre de lui demander la princesse sœur de la reine, & en cas qu'on ne la lui amenât pas sur le champ, de faire couper la tête en sa présence au prince de Salerne; & on le fit paroître en même-temps sur le tillac prêt à être exécuté. Ce triste spectacle ne laissa pas le temps à la princesse de délibérer; elle commanda aussi-tôt qu'on délivrât la prisonniere, & la fit conduire au vaisseau; malgré ses larmes & ses cris, on ramena son mari captif en Sicile.

Le roi de Sicile arriva quatre jours après avec sa flotte, & apprit en arrivant une si affligeante nouvelle. Il affecta en cette occasion une grande fermeté, & blâma hautement la témérité de son fils. Il entra dans Naples, où la défaite du prince avoit causé une grande sédition contre les François. Il châtia quelques mutins, & laissa vivre ses troupes à discrétion dans la ville. Il s'avança vers Reggio, & délibéra avec le comte d'Artois sur le siége de Messine qu'il méditoit: mais la saison déja trop avancée, & l'espérance dont on le flatta de lui rendre son fils, lui firent différer cette entreprise, & désarmer sa flotte dans le port de Brindes, pour y passer l'hyver. On faisoit à ce sujet une question, si l'imprudence du pere, en acceptant le défi du roi d'Arragon pour le combat particulier, avoit plus fait de tort à ses affaires, que celle de son fils: mais il est certain que l'une & l'autre contribuerent beaucoup à les mettre en un très-mauvais état.

Ptolemæus Lucensis.

Après tout Charles étoit capable de les rétablir, secondé comme il étoit des forces du royaume de France, & étant en parfaite intelligence avec le pape, qui n'épargnoit ni argent, ni troupes, ni excommunications en sa faveur: mais la mort prévint ce prince. Il fut attaqué au mois de Janvier 1285.
d'une violente maladie causée par le chagrin, & en fut em-

Mort de Charles d'Anjou.

porté en peu de jours à Foggia dans la Pouille en la soixante & sixieme année de son âge, la vingtieme depuis son
1285. investiture du royaume de Sicile, & la huitieme depuis l'acquisition du titre de roi de Jérusalem. On le transporta à Naples, pour y être enterré, son cœur fut envoyé en France, & mis dans l'église des Jacobins de Paris de la rue saint Jacques, où l'on voit encore ce reste d'inscription: *Li coer du grand roi Charles, qui conquit la Sicile.*

Eloge de ce prince.

Ce fut un des princes, dont le mérite a fait dans l'histoire le plus d'honneur à la maison de France. La valeur & l'intrépidité furent ses vertus dominantes. Rien ne l'épouvantoit lorsqu'il s'agissoit d'acquérir de la gloire. Il conquit le royaume des deux Siciles à la pointe de l'épée; il se le conserva par la même voie, après que les intrigues de Conradin en eurent fait révolter une grande partie; & selon toutes les apparences, il fût venu à bout du roi d'Arragon, si la mort ne l'eût prevenu. Son ambition démesurée lui fut fatale. Il persista toujours dans le dessein de s'emparer du throne de Constantinople; c'est ce qui anima Michel Paléologue à le perdre; & sans l'appui & l'argent de cet empereur, jamais le roi d'Arragon n'auroit osé rien tenter sur la Sicile. Plus de modération dans sa conduite l'auroit rendu irréprochable, & un peu moins de dureté dans son gouvernement auroit fait son bonheur & celui de ses sujets, car il étoit sobre, chaste, pieux, magnifique, libéral: mais le sang d'un ennemi qu'il craignoit, lui coutoit peu à verser, & la misere des peuples ne le touchoit gueres, quand il étoit question de faire des conquêtes: plus vigilant à la guerre, pour n'être pas surpris par l'ennemi, qu'attentif à ce qui se passoit dans son état, pour prevenir ce qui pouvoit le troubler: se mettant peu en peine d'être aimé de ses sujets, & se persuadant trop aisément qu'ils le craignoient. Il étoit d'une haute & belle taille, fort & robuste, d'un air grave & majestueux. Tout paroissoit royal en sa personne. Il fut comte d'Anjou & du Maine par son apanage, comte de Provence & de Forcalquier par son mariage, roi des deux Siciles par la donation du pape, & par conquête, roi de Jérusalem par la cession que Marie princesse d'Antioche lui

Collenuccio.

fit de ses droits sur cette couronne, & chef d'une postérité, qui monta dans la suite sur le throne de Hongrie, & sur celui de Pologne. 1285.

Rien ne pouvoit arriver de plus heureux pour le roi d'Arragon, que la mort d'un si redoutable ennemi, dont il tenoit déja le fils & l'héritier dans les fers: mais cette mort lui auroit donné beaucoup moins de joie, s'il avoit prévû que la sienne dût être aussi proche qu'elle l'étoit, elle arriva en effet quelques mois après.

Mesures prises après sa mort pour maintenir la Sicile dans le devoir.

Epist. Mart. apud Rainald.

Ce prince étoit dans ses états d'Espagne, tandis que la reine Constance son épouse gouvernoit en Sicile. Charles en mourant avoit prié le pape de confier l'administration de son état pendant la prison de son fils, à Robert comte d'Artois, auquel le pape joignit Gérard cardinal de sainte Sabine. L'un & l'autre agissant de concert maintinrent les peuples dans le devoir, en attendant l'occasion de profiter de la guerre, que le roi de France alloit faire en Espagne, pour tâcher de mettre son fils en possession de ce que le pape avoit confisqué en sa faveur sur le roi d'Arragon; & ce prince de son côté, durant l'hyver de cette année-là, s'occupa à mettre son pays en état de soutenir au moins la premiere attaque des François.

Mariana, l. 14, cap. 9.

Il sollicita l'empereur Rodolfe de faire quelque entreprise sur l'Italie, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour y diminuer la puissance du pape, & y attirer de nouvelles troupes de France: mais ce prince sage, qui étoit redevable au saint siége de son élévation, & qui pensoit à assurer l'Empire dans sa famille, & étoit de plus alors occupé de la guerre contre les Suisses, ne lui donna que des complimens pour réponse. Il ne trouva pas plus d'empressement dans les autres princes Allemans pour le secourir.

Nangius.

Sanche roi de Castille fut plus aisé à ébranler, parce qu'il avoit un intérêt essentiel à ne pas permettre que les François déja maîtres de la Navarre, dont l'héritiere venoit d'épouser Philippe fils aîné du roi de France, n'avançassent pas davantage en Espagne. Alfonse son pere, dont il avoit accablé la vieillesse de chagrin, en s'attirant malgré lui toute l'autorité du gouvernement, venoit de mourir, & en mourant l'avoit

1285. deshérité. Il rétablissoit, par son testament, dans leurs droits légitimes sur le royaume de Castille, les princes fils de son fils aîné & de Blanche sœur du roi de France, & au défaut de l'un & de l'autre leur substituoit Philippe roi de France, qui avoit droit à ce royaume par son ayeule Blanche de Castille. Ces deux princes, dont Philippe avoit déja pris autrefois la cause en main, étoient toujours en la puissance du roi d'Arragon, qui tenoit par là dom Sanche en inquiétude. Ainsi il n'eut pas de peine à le faire consentir à une ligue contre la France. Ils s'aboucherent, & conclurent le traité.

Toutefois un envoyé de France étant arrivé peu de temps après à Tolede, entreprit de le faire rompre. Il pressa dom Sanche sur deux points. Le premier fut, de faire justice aux deux princes fils de son frere aîné, en leur donnant au moins quelque part à la succession du roi défunt; & le second, de ne point secourir contre la France le roi d'Arragon, prince tant de fois excommunié par le saint siége. Il répondit, en présence de sa cour, qu'il enverroit des ambassadeurs en France, avec des pouvoirs très-amples, pour terminer les différends qu'il avoit avec le roi au sujet de leurs *communs* neveux: mais il pria en particulier l'envoyé de France, de le bien mettre dans l'esprit de son maître, en l'assurant de sa part, qu'on ne seroit point mécontent de lui dans la guerre d'Arragon, & il tint sa parole.

Mariana loc. cit.

De plus les Maures d'Espagne & d'Afrique tenoient toujours alors les Castillans en alarmes. C'est pourquoi le roi d'Arragon ne pouvoit pas espérer de grands secours de ce côté-là, quand même dom Sanche auroit agi aussi sincerement avec lui, qu'il en faisoit semblant.

Gesta comitum Barcinonens. cap. 28.

Le roi d'Arragon avoit encore un ennemi, qui devoit lui être redoutable étant joint au roi de France; c'étoit Jacques son frere roi de Majorque, comte de Roussillon, de Cerdagne, & de Montpellier, qui espera dans cette conjoncture rentrer en possession de quelques places, que le roi d'Arragon lui retenoit injustement. Il se ligua avec le roi de France, & obtint même du pape Honoré IV, successeur de Martin, mort quelque temps auparavant, les décimes de tous les biens tant ecclésiastiques que laïques dans l'étendue de ses

Epist. Honorii apud Rainald. ad an. 1285.

1285.

ſes états pendant trois ans, pour fournir aux frais de la guerre.

Il falloit donc que le roi d'Arragon ne comptât que ſur ſes ſeules forces, ſur la fidélité de ſes ſujets, & ſur la difficulté de pénétrer dans ſon pays naturellement fortifié par les défilés des Pyrénées, & enfin ſur ſon courage. Il le fit paroître en attaquant vigoureuſement la ville (*a*) d'Abarin; je crois que c'eſt celle de Boria ville du royaume d'Arragon ſur les frontieres de Navarre, & il l'emporta. Il aſſiégea auſſi Tudele ſur la riviere d'Ebre, avant que le roi de France eût paſſé les montagnes : mais il fut repouſſé, & contraint de lever le ſiége par la brave réſiſtance de Jean de Lara, qui s'étoit jetté dans la place. Il n'entreprit rien depuis, & ſe tint à Sarragoſſe, juſqu'à l'arrivé de l'armée de France ſur les frontieres d'Eſpagne.

Mariana loc. cit. cap. 9.

Nouveaux préparatifs de la France contre le roi d'Arragon.

Philippe prévoyant la difficulté de cette expédition, avoit fait de grands préparatifs pendant toute l'année 1284. Il mit ſur pié une armée, & aſſembla une flotte très-nombreuſe. L'hiſtoire d'Eſpagne dit, que l'armée de terre étoit de quatre-vingts mille hommes de pié, & de vingt mille chevaux; & la flotte de ſix vingts tant galeres, que vaiſſeaux de guerre. Le prince Philippe, fils aîné du roi, & Charles de Valois déſigné roi d'Arragon, furent de cette expédition, auſſi bien que le cardinal Jean Cholet, légat du pape en France. La reine Marie de Brabant, que le roi avoit épouſée, depuis la mort d'Iſabelle d'Arragon, s'arrêta à Carcaſſone. Le roi s'avança juſqu'à Narbonne, où étoit le rendez-vous général de l'armée.

Nangius. Mariana loc. cit.

On marcha delà vers le Rouſſillon, & le roi de Majorque vint trouver Philippe ſur le chemin. Ils allerent enſemble à Perpignan, que le roi d'Arragon avoit enlevé au roi de Majorque, quelques années auparavant, & qui ſe rendit. On y tint conſeil de guerre, pour délibérer par où l'on commenceroit d'attaquer le pays ennemi : on réſolut d'aller à Elne, ville que le roi d'Arragon avoit encore uſurpée ſur

Geſta comitum Barcinonenſium, cap. 28. Nangius.

(*a*) Cette ville ſe nomme Albarazin, & non pas Abarin. C'eſt une ville épiſcopale, différente de celle de *Boria*.

1285. son frere. Les habitans l'abandonnerent, & elle fut pillée & brûlée.

Vide Marca in Marca Hispanica. pag. 10.

Delà on prit le chemin d'une ville (*a*), que notre historien appelle du nom de *Janua*, c'est-à-dire Porte, & que je crois être aujourd'hui un bourg ou village appellé Port, à l'entrée des montagnes, proche du lieu où est bâti le château de Bellegarde. Cette ville, quoiqu'elle fût encore du partage du roi de Majorque, ne le reconnoissoit plus pour maître. Elle ferma ses portes, & il fallut la forcer : elle coûta du monde, mais tout y fut mis à feu & à sang. Un gentilhomme nommé le bâtard de Roussillon, se retrancha avec quelques déterminés dans la tour d'un monastere, résolu de vendre sa vie bien cher. Il fit si bonne contenance, qu'il obtint une capitulation honorable, & fut bien reçu du roi, à qui il ne fut pas inutile dans la suite.

Nangius.

Le roi d'Arragon vit ce saccagement du haut de la montagne de Panissar, où il étoit campé, ayant derriere lui le Lampourdan. Il n'étoit pas assez fort pour s'opposer à ces premiers ravages, & se contentoit de détacher des partis pour harceler l'armée Françoise : mais il l'attendoit au *col de* Panissar, l'unique chemin praticable pour entrer dans le Lampourdan, & prétendoit bien, ou l'empêcher de passer outre, ou la défaire à plate-couture, si elle entreprenoit de forcer ce passage, qu'il avoit fait embarrasser de grosses pierres & retrancher en divers endroits. C'étoit en effet le parti le plus avantageux qu'il pût prendre, & qui lui eût apparemment réussi, sans ce Bâtard de Roussillon, dont je viens de parler, qui voyant l'embarras du roi, vint s'offrir à le conduire par un autre chemin, très-difficile à la vérité, mais où il auroit le temps de faire passer une bonne partie de son armée, pour prendre le roi d'Arragon par derriere, avant qu'il se fût apperçû de sa marche.

Ibid.

Belle marche des François.

Le roi l'ayant écouté, & fait reconnoître les lieux, trou-

(*a*) C'est Guillaume de Nangis qui nomme *Janua* la ville qu'il fallut forcer & il en parle comme d'une ville magnifique. M. de Marca conjecture qu'il s'agit ici de la ville d'Elna, dont le nom latin *Helena*, aura été corrompu par cet historien ou par les copistes. Il est vrai que le même auteur fait mention d'un village appellé *Port* : mais il ne paroît pas que ce village ait jamais été une ville considérable. *Voyez les notes sur l'histoire de Languedoc, tome 4, page 546.*

va la chose faisable. Il fit retrancher son armée au pié des montagnes sur un grand front à la tête du col de Panissar & à la vûe de l'ennemi, en disposition à ce qu'il paroissoit, de tenter le passage du défilé. Cependant ayant pris avec lui un corps de troupes choisies, il se coula le long des montagnes vers Banyuls du côté de la mer, sans être apperçu, & arriva après une lieue de marche au lieu marqué par le Bâtard de Roussillon. On monta avec beaucoup de peine à cause des brossailles, dont ce côté de la montagne étoit rempli; mais enfin on parvint au sommet. Dès que le chemin fut ainsi frayé par le roi même, on fit défiler peu à peu l'armée; de sorte que les ennemis furent surpris de voir tout à coup derriere eux des gens qu'ils croyoient n'avoir qu'en tête: cette belle marche se fit le dix-huitieme de Juin. 1285.

Ils surprennent les Espagnols. Gesta comitum Barcinonens. cap. 28.

La surprise mit les Espagnols en déroute: ils abandonnerent leur camp avec précipitation, laissant tentes, bagages, vivres & munitions, dont l'armée profita. Le roi la fit reposer trois jours aux environs du monastere de S. Cyriaque, fort content de s'être ouvert l'entrée en Catalogne, & de pouvoir aisément avoir communication avec le port de Rose, dont ses galeres & ses vaisseaux s'étoient saisis.

Le roi d'Arragon se retira à Petra-lata (*a*) à trois lieues de Rose: mais ne s'y croyant pas assez en sûreté, il quitta son camp dès qu'il sut que les François marchoient de ce côté-là & recula jusqu'à Castello † sur la riviere d'Algura. Petra-lata fit mine de vouloir résister: mais les habitans voyant qu'on se préparoit à les attaquer dès le lendemain, emporterent ce qu'ils avoient de meilleur, & mirent le feu à leur ville: les François s'en étant apperçus, y entrerent promptement, arrêterent l'incendie, & s'y logerent.

Le roi, dès le même jour qu'il arriva à Petra-lata, fit un détachement sous le prince Philippe son fils aîné, pour aller se saisir de Figuieres. L'assaut qu'on y donna fut bravement soûtenu: mais les bourgeois appréhendant d'être forcés dans une seconde attaque, se rendirent par capitulation.

* Aujourd'hui Perclade. † Aujourd'hui Castillon.

1285. La présence de l'armée Françoise, qui poussoit toujours celle du roi d'Arragon, & la prise de Figuieres, firent un très-mauvais effet pour ce prince sur l'esprit des peuples de ces quartiers-là. Il fut obligé de décamper de Castello, dont les habitans se donnerent aux François. La ville d'Empurias & tout le comté en fit autant. Ce fut là que Charles de Valois commença d'agir en roi d'Arragon : il donna le comté d'Empurias à un seigneur François, qui lui en fit hommage & serment de fidélité : & à la priere des ecclésiastiques & de la noblesse de tout ce canton, il prit le nom de roi, après avoir confirmé toutes les coûtumes & tous les priviléges des Catalans. Alors le roi de France s'étendit librement jusqu'à Besalu le long de la riviere de Fluvia, neuf ou dix lieues avant dans les terres : l'armée s'y reposa, & reçut un grand convoi, qu'Enguerrand de Bailleul, amiral de la flotte conduisit au camp.

Le roi d'Arragon, qui n'osoit paroître en campagne, devina aisément le dessein du roi, qui étoit d'attaquer Gironne ville fameuse, même de nos temps, mais que sa situation parmi des rochers d'un très-difficile accès rendoit alors bien plus considérable qu'aujourd'hui. Il en fit sortir tous les habitans, qui n'étoient pas en état de porter les armes, la remplit de soldats & de noblesse du pays, & en donna le commandement à Raimond de Cardonne brave & expérimenté capitaine, qui lui promit de ne rien épargner pour répondre à l'estime qu'il témoignoit de sa valeur & de sa conduite en une si importante occasion. Il commença par ruiner les fauxbourgs, de peur que les François ne s'en emparassent, pour faire plus aisément leurs approches, & se prépara à une vigoureuse défense.

Ils assiégent Gironne.

Nicolaus Specialis, l. 2, c. 1.

L'armée du roi parut devant la place la veille de S. Pierre, & l'investit. Raimond de Cardonne s'acquitta parfaitement de son devoir, & on n'avoit vû de long-temps si bien défendre une ville assiégée. Cependant, malgré les fréquentes sorties, le brûlement des machines des assiégeans, & la reprise de divers postes, qui avoient beaucoup coûté à prendre, on poussa un travail soûterrein jusques sous la muraille, pour la saper. La mine étoit déja fort avancée, lors-

qu'on s'en apperçût dans la ville : on contremina, & on rencontra enfin les mineurs, qui furent étouffés dans la mine avec l'ingenieur, & tous les travaux furent ruinés. Le roi en eut un extrème chagrin, ayant compté que l'effet de cette mine feroit rendre la place : mais sur ce que quelques-uns lui représenterent la difficulté de l'entreprise, & l'incertitude du succès, il dit qu'il périroit au siége plutôt que de l'abandonner, & il fit serment de ne point retourner en France, qu'il ne se fût rendu maître de la place. 1285.

La difficulté du siége ne venoit pas seulement de la part des assiégés, qui continuoient de se défendre avec toute la vigueur possible ; mais encore du côté de la campagne, pleine de partis & de camps volans, que le roi d'Arragon avoit dans les montagnes & dans tous les passages, depuis Rose jusqu'à Gironne ; de sorte qu'il n'arrivoit presque point de convois au camp sans combat. Une multitude effroyable de mouches d'une grandeur extraordinaire, faisoient périr une infinité de chevaux, soit par leurs piquures, soit en s'insinuant dans leurs narines, où elles portoient la corruption, & outre cela, les chaleurs excessives causoient beaucoup de maladies dans le camp, dont on ne pouvoit s'écarter, sans être tué ou enlevé par les coureurs des ennemis. *Difficulté du siége.*

Il se passa une action considerable le jour de l'Assomption de Notre-Dame. Le roi d'Arragon ayant sû qu'il devoit venir de Rose un grand convoi au camp, résolut de l'enlever, & voulut le faire en personne. Il s'avança dès la veille avec quatre cents chevaux & deux mille hommes de pié, & se mit en embuscade entre Bagnols & Gironne. On en eut avis par un espion, qui rendit un compte exact de la situation du poste que ce prince avoit occupé. Comme Philippe jugea bien que les Catalans animés par la présence de leur roi, ne manqueroient pas leur coup, si on ne les prevenoit, & qu'il falloit d'habiles gens pour tenir tête aux meilleures troupes d'Espagne, il chargea de cette expédition le connétable même Raoul de Nesle, Jean d'Harcourt maréchal de France, & le comte de la Marche, auxquels il ne donna pourtant que cinq cents cavaliers choisis, soit qu'il appréhendât qu'un *Ibid. Nangius.*

plus grand nombre ne fît découvrir leur marche, soit qu'à
1285. cause des défilés, il crût que plus de monde ne feroit qu'embarrasser, soit qu'il prétendît seulement soutenir le convoi, & empêcher le roi d'Arragon de l'attaquer, quand il se verroit en danger d'être lui-même chargé en queue.

Combat désavantageux aux Espagnols.

Ils partirent vers la fin de la nuit, & arriverent à la pointe du jour à la vûe de l'embuscade. Le roi d'Arragon voyant leur petit nombre, ne délibéra pas pour les aller attaquer. Le choc fut soutenu avec toute la bravoure & toute l'habileté qu'on devoit attendre des deux commandans François. Ils chargerent à leur tour, & mirent les Espagnols en déroute, & parmi ceux-ci il y eut plusieurs personnes de marque qui furent tués. Pour ce qui est du roi d'Arragon, les auteurs François & Italiens disent qu'il y fut grievement blessé, & que sa mort, qui arriva quelque temps après, fut causée par sa blessure. Les Espagnols disent le contraire, & nous le représentent à la tête de son armée, donnant sur la queue des troupes Françoises, quand elles sortirent quelque temps après de Catalogne. Je pense qu'il les faut croire: mais quoi qu'il en soit de cette circonstance, le roi d'Arragon fut défait en cette occasion, & les François y perdirent très-peu de monde.

Gesta comitum Bacinonens. Nangius. Joan. Villani.

Reddition de la place assiégée.

Après tout, cette action n'étoit point décisive pour le siége de Gironne. La famine commençoit à presser les assiégés: mais la maladie faisoit de grands ravages dans le camp des assiégeans, avec cette différence, que l'état des assiégés n'étoit pas connu au roi, au lieu qu'il ne pouvoit cacher celui de son armée à l'ennemi. Le comte de Foix & un autre seigneur nommé Raimond de Roger, étoient dans l'armée du roi. Ils étoient parens du gouverneur Raimond de Cardonne. On les soupçonna même d'intelligence avec lui. Ils furent toutefois les médiateurs pour la reddition de la place. Ils s'offrirent au roi d'aller trouver le gouverneur, pour l'engager à se rendre. Le roi accepta leur offre. On convint de part & d'autre d'une cessation d'armes; que le gouverneur enverroit au roi d'Arragon, pour l'informer de l'état de la ville, & lui dire, que si dans huit jours elle n'étoit pas secourue, elle se rendroit. Le secours au bout

Nangius.

de ce terme n'ayant point paru, la place fut livrée la veille de la Notre-Dame de septembre. Il s'y trouva si peu de vivres, que la garnison étoit sur le point de périr de faim; & c'est ce qui fit soupçonner, que dans cette capitulation le comte de Foix avoit autant eu égard aux intérêts de son parent qu'à ceux du roi : mais on s'estima encore trop heureux d'être venu à bout de cette entreprise, & le roi d'Arragon de son côté se consola d'autant plus aisément de cette perte, que la longue résistance des assiégés avoit sauvé le reste de la Catalogne, dont la noblesse ne voulut jamais monter à cheval pour aller au secours de son prince, à cause des censures que le pape avoit fulminées contre lui.

1285.

Gesta comitum Barcinonens. loc. cit.

Cette campagne jusques-là avoit été assez glorieuse, pour ne pas donner sujet au roi de s'en repentir, mais la fin en fut bien funeste. Avant qu'on décampât, le roi permit à la plus grande partie de la flotte qui étoit à Rose, de retourner en France. Le détachement qui s'en fit fut attaqué en chemin par l'amiral de Barcelonne nommé Marquet, qui après un combat assez sanglant, se rendit maître de trente vaisseaux François.

Suite de la campagne funeste aux François.

Ibid.

Le sort du reste de la flotte demeurée au port de Rose ne fut pas plus heureux. Dans le temps que l'équipage ne pensoit qu'à boire & à se divertir, l'amiral Roger Doria la surprit, & secondé des habitans de Rose, la ruina entierement. Enguerrand de Bailleul, amiral, y fut pris, & ne fut rendu qu'après avoir payé une grosse rançon. Aubert de Longueval seigneur de marque y fut tué, & l'on accusa le maréchal d'Harcourt qui ne l'aimoit pas, de l'avoir laissé périr, pouvant le secourir s'il avoit voulu. Les François se vengerent de la trahison des habitans de Rose, en y mettant le feu avant que de partir.

Leur flotte est surprise & ruinée.

Nicolaus Specialis.

Par la perte de la flotte, on fut obligé d'abandonner les magasins de vivres qu'on avoit à Rose, & faute de ce secours l'armée commenca à beaucoup souffrir de la disette. Les pluies survinrent, & rendirent les chemins impraticables, sur-tout pour les équipages. Cependant les Arragonois s'étoient saisis de nouveau du col de Panissar, & des autres avenues du Roussillon. Il fallut pourtant marcher de ce

côté-là, après que le roi eut fait rétablir les fortifications
1285. de Gironne, & laissé des munitions avec une garnison dans la place.

Pendant la route, le roi ayant jusqu'alors résisté aux chaleurs, aux fatigues, & au mauvais air, tomba malade, & ne pouvant plus souffrir le cheval, on fut contraint de le mettre dans une litiere. L'armée prit son chemin par Castello & par Jonquieres, toujours harcelée par les ennemis. Mais quand ce vint au col de Panissar, on fut attaqué de toutes parts, on se fit passage l'épée à la main, mais avec une perte infinie. Les ennemis poursuivirent le roi jusqu'à un lieu nommé Montesquiou, qui est presque à moitié chemin de Jonquieres & de Perpignan.

Mort du roi. Le roi arriva très-malade à cette derniere place, & y mourut le quinzieme de Septembre, ou le vingt-troisieme selon quelques-uns, & selon d'autres, le sixieme d'Octobre (a) en la quarante & unieme année de son âge, & la seizieme de son regne, également regretté de son armée & de ses autres sujets, qu'il gouvernoit avec autant de douceur que d'autorité. Il avoit hérité de saint Louis son pere une grande piété, qui le portoit jusqu'aux plus rudes austerités. Son courage & sa fermeté dans ses entreprises militaires lui firent donner le surnom de Hardi.

Fragmentum de vita Ludovici III. Il fut marié deux fois. Il eut de sa premiere femme Isabelle d'Arragon, sœur du roi d'Arragon, Louis qui fut empoisonné, & dont j'ai raconté la mort, Philippe surnommé le Bel, qui lui succéda, Charles de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, dont la postérité occupa long-temps le throne de France, & Robert, qui mourut

(a) Dans l'histoire du différend entre Boniface VIII & Philippe le Bel, il y a une lettre datée du jour de S. Matthieu l'an 1285, & qui semble être de Philippe le Bel. Cela supposé, il faut que Philippe le Hardi soit mort avant le 21 Septembre.

Cette note, qui est du P. Daniel, se trouve réfutée par l'auteur de la nouvelle histoire de Languedoc (tome 4, p. 544 & suivantes,) où l'on prouve que la lettre insérée mal-à-propos dans l'histoire du différend de Boniface VIII, avec Philippe le Bel, est véritablement de Philippe le Hardi, & par conséquent qu'elle ne peut avoir aucun rapport à ce différend. 2°. Que Philippe le Hardi mourut à Perpignan d'une fievre chaude, le 5 Octobre 1285, ainsi que le porte l'épitaphe gravée sur son tombeau, dans la cathédrale de Narbonne, où ses chairs furent inhumées.

jeune,

jeune. Il eut de sa seconde femme Marie de Brabant, Louis comte d'Evreux, souche des comtes d'Evreux, rois de Navarre, Marguerite, qui fut mariée à Edouard I, roi d'Angleterre, & Blanche qui épousa Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert I. 1285.

Fâcheuses suites de cette mort.

La mort du roi fut bien-tôt suivie de la perte de sa conquête. Gironne investie & coupée de tous côtés, sans espérance de ressource, capitula & se rendit, à condition que la garnison Françoise seroit reconduite en France. Le roi d'Arragon ne survécut le roi de France son beau-frere que de quelques semaines. Il mourut à Ville-franche au mois de Novembre, âgé de quarante-six ans. On dit que ce fut d'une débauche, n'ayant pû modérer jusqu'à l'entiere guérison de sa blessure, la passion qu'il avoit pour une maîtresse. Ce fut un prince également politique & guerrier, & des plus accomplis de son temps en ces deux genres de mérite, qui contribuent le plus à former l'idée d'un grand roi. L'archevêque de Tarragonne l'assista à la mort, qui parut beaucoup plus chrétienne que sa vie ne l'avoit été.

Mariana, l. 4. c. 9.

Autres morts considérables.

L'Europe depuis bien des années, n'avoit point vû tomber en un petit espace de temps, tant de têtes couronnées. Alfonse roi de Castille & de Leon mourut le premier. Il fut suivi de Hugues de Lusignan, roi de Chypre, qui se disoit aussi roi de Jérusalem. Le pape Martin IV, Charles d'Anjou roi de Sicile, Philippe le Hardi, roi de France, Pierre roi d'Arragon, Philippe comte de Savoye, & Marguerite de Provence, reine de France, mere de Philippe le Hardi, & femme de saint Louis. Cette princesse nonobstant l'inclination & même le talent qu'elle avoit pour les affaires, ne paroît pas y avoir jamais eu grande part, ni durant le regne de son mari, ni durant celui de son fils, sous lequel elle fonda le monastere des Cordelieres du fauxbourg saint Marceau à Paris, où elle passa une grande partie de son veuvage, & où elle mourut au mois de Décembre de l'année 1285, environ trois mois après la mort du roi son fils.

Ce prince outre le comté de Toulouse, réunit ou ajoûta

1285. au domaine de la couronne, le port de Harfleur & quelques autres terres du bailliage de Caux, qui lui furent cédés par Renaud comte de Gueldres, à qui il donna en échange des rentes à prendre sur le thrésor qu'il avoit au Temple, & qui étoit à la garde des Templiers. On faisoit hommage-lige au roi pour ces rentes, comme pour des fiefs, ainsi qu'on le voit par plusieurs lettres de donation qui sont au thrésor des Chartes. Jean & Philippe de Nemours lui transporterent tous les droits qu'ils avoient sur cette seigneurie, dont ils portoient le nom : & Gui de Montleon par un pareil transport lui remit la baronnie de Montmorillon en Poitou avec la forêt de Chavigni. (a)

Au thrésor des chartes, cité par Sainte-Marthe.

(a) Il nous reste peu d'ordonnances de ce prince. Une des plus singulieres est celle qu'il rendit au sujet des fonctions & de l'honoraire des avocats. Elle contient en substance que les avocats, tant du parlement que des bailliages & autres justices royales, jureront sur les saints évangiles, qu'ils ne se chargeront que de causes justes, qu'ils les défendront diligemment & fidelement, & qu'ils les abandonneront dès qu'ils verront qu'elles ne sont point justes; que les avocats qui ne voudront point faire ce serment seront interdits jusqu'à ce qu'ils l'ayent fait; que leurs salaires ou honoraires seront proportionnés au procès & au mérite de l'avocat, sans pouvoir cependant excéder jamais la somme de trente livres : qu'ils jureront qu'au-delà de cette somme, ils ne prendront rien directement ni indirectement, & que ceux qui auront violé ce serment seront nottés de parjure & d'infamie, & exclus de plein droit de la fonction d'avocat, sauf aux juges à les punir selon la qualité du meffait; que les avocats feront ce serment tous les ans, & que cette ordonnance sera lue tous les ans aux assises. Elle est datée de Paris l'an 1274 au mois de Mars. Cette même ordonnance fut renouvellée par Philippe le Bel, qui la cite à l'onzieme article de celle qu'il rendit sur l'administration de la justice, dans un parlement tenu à Paris, après la Toussaints l'an 1291. *Recueil des Ordonnances de Secousse.*

Fin du quatrieme Tome.

